SOURCES CHRÉTIENNES

N° 530

THÉODORET DE CYR

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

TOME II
(LIVRES III - V)

Texte grec de L. Parmentier et G.C. Hansen (GCS, NF 5, 1998[3])
avec annotation par J. Bouffartigue

INTRODUCTION

Annick Martin

TRADUCTION

Pierre Canivet

Revue et annotée par

Jean Bouffartigue, Annick Martin
Luce Pietri et Françoise Thelamon

Ouvrage publié avec le concours de l'Œuvre d'Orient

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, Bd La Tour-Maubourg, PARIS

2009

INTRODUCTION

NOTE LIMINAIRE

Avec les trois derniers livres de l'*Histoire ecclésiastique*, nous retrouvons cette histoire édifiante définie par Théodoret lui-même comme la geste de ces nouveaux hommes illustres, martyrs et saints hommes de Dieu que sont les évêques et les moines dont le souvenir doit se perpétuer « pour le profit du lecteur[1] ». Elle se poursuit avec le règne de Julien pour s'achever sur celui de l'empereur régnant, Théodose II, dont le nom ne sera jamais prononcé.

1. IV, 2, 5 ; V, 17, 2 ; pour la mémoire, contre l'oubli, cf. IV, 15, 1 ; 18, 7 ; V, 20, 10 ; 22, 2. Nous renvoyons notre lecteur à l'Introduction générale parue dans le premier volume (*SC* 501), qui définit l'objectif de cette *Histoire ecclésiastique*, spécialement p. 39-55.

I. RELIGION ET POLITIQUE

Dans ce déroulement, le livre III, entièrement consacré à l'empereur Julien (361-363), occupe une place particulière. C'est peu de dire que la personne de Julien, depuis son enfance chrétienne jusqu'à sa mort « impie », tient une place maîtresse tout au long du livre[1] : c'est à partir d'elle que les différents événements rapportés sont organisés et prennent sens. Le but du livre est en effet de montrer « l'impiété » de l'empereur, qualifié tout au long de « tyran impie » et « criminel », et la résistance des chrétiens à la persécution qu'il initie. Tout se passe comme si on avait affaire à un véritable *Contre Julien*, tant le ton de l'évêque de Cyr se fait polémique : à croire que la crainte de l'anéantissement du christianisme, que sa politique religieuse a pu inspirer à certains, soufflait encore dans l'Antiochène du v[e] siècle[2]. Les livres suivants se ressentent de cette mise au ban de l'humanité de l'empereur « impie[3] ». Théodoret explique lui-même qu'il n'a pas voulu ajouter le règne, pourtant fort bref, de son successeur, Jovien, à la fin du

1. Place que ne tient pas même Constantin au livre I !
2. Voir notre contribution aux *Mélanges J. Bouffartigue*, « Théodoret et la tradition chrétienne contre l'empereur Julien », dans D. AUGER et E. WOLFF (éd.), *Culture classique et christianisme*, Paris 2008, p. 71-82.
3. Notons que le terme d'« apostat » n'apparaît qu'une fois, et encore, par le biais d'une citation du livre de *Daniel* retouchée pour la cause : voir III, 15, 4.

livre III[1] : « J'ai pensé qu'il serait sacrilège d'enchaîner un règne empreint de piété à une tyrannie impie[2]. »

Le livre IV s'ouvre donc sur le règne de Jovien (363-364), dont la « piété » est immédiatement exaltée, suivi de celui du non moins « pieux » Valentinien (364-375) et de son frère Valens (364-378). Théodoret réussit ici le tour de force de faire passer ce dernier pour orthodoxe tant qu'il reste « associé » à son frère[3], manière de dédouaner celui-ci d'un choix qui s'est avéré néfaste pour l'Orient[4]. L'empereur d'Occident, dont Théodoret, en apologète, fait d'emblée un défenseur de la foi de Nicée, disparaît assez tôt du récit, non sans que les signes de sa « piété », aient été mis en évidence : l'élection d'Ambroise à Milan et la convocation du synode d'Illyricum sont ainsi mises à son compte. La seconde moitié du livre IV, la plus longue[5], est consacrée à Valens et aux méfaits de son passage à « l'impiété » ; en guise de transition ont été résumées deux hérésies déjà exposées dans le *Compendium*[6], celles des audiens et des messaliens, toutes deux situées en Orient[7]. Cette seconde partie se déroule selon un schéma simple, réduit, comme

1. Contrairement à SOCRATE, qui juge pourtant sévèrement Julien : III, 22, 1-9 ; et 24-26, *SC* 493, p. 330-332, 350-358.

2. III, 28, 3.

3. Dans les chapitres 6 à 9 consacrés à Valentinien, Valens apparaît à deux reprises : au moment où il est associé à l'empire, « alors qu'il n'avait pas encore fait siens les dogmes corrompus » (6, 3), et dans l'introduction à la lettre des empereurs concernant le synode d'Illyricum, « qui proclame clairement (l)a piété (de Valentinien) comme elle montre aussi l'intégrité de Valens à ce moment-là en matière de théologie » (7, 9, cf. 12, 1).

4. IV, 6, 3 : « et, pour notre malheur, il l'associa à l'empire alors qu'il n'avait pas encore fait siens les dogmes corrompus ».

5. L'*impiété* de Valens occupe les chapitres 12 à 37, alors que la *piété* de Valentinien n'occupe que les chapitres 6 et 7, si l'on exclut les documents cités (8-9).

6. IV, 10 et 11 ; *Compendium* IV, 10 et 11.

7. Cette opposition entre un Occident resté nicéen depuis Constantin jusqu'à Valentinien et un Orient envahi par l'hérésie, situation dont Constance et Valens sont jugés responsables, est explicitement mention-

dans une histoire sainte en marche, au récit des attaques contre les Églises restées nicéennes, auxquelles résistent évêques, clercs, moines et laïcs, conduisant « l'impie » vers une mort inexorablement annoncée, selon la même progression que pour l'empereur Julien au livre III. Les deux empereurs ont pourtant reçu, comme les autres, une éducation chrétienne, c'est-à-dire orthodoxe selon Théodoret[1], mais ils n'ont pas su faire fructifier ce talent ; tous deux, comme Pharaon, ont endurci leur cœur[2], et se sont laissés leurrer, Julien par les oracles[3], Valens, trompé par sa femme, en acceptant le baptême des mains d'un évêque hérétique[4] ; c'est aussi pourquoi tous deux ont reçu leur juste châtiment : la défaite et une mort ignominieuse. Il vaut la peine de noter ici la manière bien différente dont Constance, pourtant à l'origine de la foi homéenne imposée à l'empire depuis 360, celle-là même que soutient Valens, a été traité au début du livre III. L'empereur y est gratifié d'un éloge laissant croire que, sans accepter le terme *homoousios*, « il en partageait l'esprit » (3, 6), ce qui explique le silence de Théodoret sur son baptême par l'évêque homéen d'Antioche, Euzoios. Mais il y a plus : voulant « prouver son zèle pour les choses de Dieu » (3, 7), l'apologète lui a attribué, sous forme de harangue aux soldats mobilisés contre Magnence, à la manière de Constantin dans la *Vita Constantini*[5], une invitation à revêtir le vêtement du baptême comme protection contre la mort. La

née en V, 6, 3-4, pour expliquer la convocation par Théodose, le nouvel empereur d'Orient, des seuls évêques d'Orient au synode de Constantinople. Mais Théodoret oublie que Gratien est alors encore empereur d'Occident.

1. III, 2, 1, pour Julien ; IV, 6, 3, et 12, 1, pour Valens.
2. III, 20, 8 : Julien ; IV, 26, 9 : Valens.
3. III, 21, 1-4 ; 22, 2 ; voir les *Mélanges J. Bouffartigue*, cités *supra* n. 2, p. 13.
4. IV, 12, 3- 4, et 13, 1.
5. EUSÈBE, *VC* IV, 19-20.

raison d'un tel traitement, en totale contradiction avec le jugement sur lequel s'achève le livre II[1], est ainsi clairement expliquée : Constance est censé tenir ici le rôle de l'empereur « pieux » face à l'« impie » Julien, tout comme le fait Valentinien face à Valens.

Poursuivant son entreprise apologétique, Théodoret déroule, dans le livre V, les règnes de Gratien (375-383), de Théodose (379-395) et de ses fils Arcadius (395-408) et Honorius (395-423), pour finir sur celui de « l'actuel souverain », Théodose II (408...[2]), tous illustrant la « piété » impériale. Après Constantin, Valentinien en avait fourni déjà le modèle par sa soumission aux évêques, en particulier à Ambroise de Milan[3], en une sorte de prélude à la leçon infligée par celui-ci à Théodose après le massacre de Thessalonique. Cet empereur avait lui-même déjà reçu une première leçon de la part d'Amphiloque d'Iconium, à qui Théodoret attribue l'inspiration de la loi interdisant les assemblées hérétiques[4]. C'est pour cette raison que les deux empereurs sont qualifiés chacun de *paneuphêmos*, « digne de toute louange », comme Constantin et, après lui, Jovien parce que successeur de Julien. Ainsi seuls sont mentionnés les événements considérés par Théodoret comme relevant de cette « piété » impériale. S'il est normal que soient cités le rappel d'exil des évêques et la remise des églises à ceux qui ont maintenu la foi de Nicée – comme le firent Jovien et Gratien – en plus des convocations aux synodes (quoique de manière beaucoup plus réduite que

1. II, 33, 6, *SC* 501, p. 499 : « Il n'avait plus pour le protéger celui que son père lui avait laissé, faute d'avoir gardé inviolé l'héritage de la piété paternelle. C'est pourquoi il avait toutes les raisons de se lamenter d'avoir changé de foi. »

2. Rappelons que le dernier événement mentionné dans l'*HE* est le transfert des restes de Jean Chrysostome à Constantinople le 27 janvier 438, voir Annexe 2 : tableau chronologique des principaux événements.

3. IV, 7, 6.

4. V, 16, 1-4 ; cf. *CTh* XVI, 5, 11 (383).

dans les deux premiers livres[1]), il est plus étonnant de constater que la paix de trente ans que signe Jovien avec les Perses après la mort de Julien – une paix sans doute nécessaire mais jugée déshonorante pour les Romains – soit considérée comme « le fruit de la piété qu'il avait semée[2] ». Le choix par Gratien de Théodose comme empereur d'Orient relève aussi du même critère[3]. Et la victoire est toujours au rendez-vous de la piété qu'elle couronne. À ce sujet, le traitement par Théodoret de l'usurpateur Maxime est fort éloquent : si ce dernier chasse Valentinien II de Milan et de l'Italie qu'il a envahie, c'est bien parce qu'il défend « la piété » contre laquelle se bat au contraire le jeune empereur, comme le lui explique Théodose lui-même[4] ; et si l'usurpateur est finalement vaincu et tué par le même Théodose, c'est à la propre piété de ce dernier, qui a su ramener le jeune homme à « la piété paternelle », qu'il faut l'imputer[5]. On en rapprochera l'explication fournie à Valens par le maître d'infanterie Trajan dont l'armée fut battue par les Barbares : « Dieu a fait pencher la balance de leur côté, puisque tu le combats[6]. » Le cas d'Eugène, l'usurpateur païen qui se croit protégé par Héraclès, est évidemment différent : contre lui, Théodose aura besoin du secours de Dieu et celui-ci se manifestera même sous la forme d'une vision[7]. C'est encore la piété du « souverain régnant », Théodose II, d'abord mise à l'épreuve par un simple moine sous la forme d'une pénitence à laquelle il

1. Ne sont en effet mentionnés que le synode d'Illyricum sous Valentinien (IV, 7, 9) et les synodes de Constantinople de 381 et 382, sous Théodose (V, 7, 1, et 8, 11).
2. IV, 2, 2.
3. V, 5-6.
4. V, 15, 1-2.
5. V, 3-4.
6. IV, 34, 2 ; cf. 35, 1 : c'est Dieu qui a mobilisé les Barbares contre toi, lui crie le moine Isaakês, puisque tu lui fais la guerre.
7. V, 25, 5-6.

accepte de se soumettre[1], qui lui permet de vaincre les Huns de Rhoïlas, et les Perses de Gororanos (Bahram V, surnommé Gor). « Il ne cesse de récolter les fruits de ses bonnes semences, car le Maître de l'univers qui veille à tout lui est acquis », explique l'apologète, qui en tire pour ses lecteurs la leçon suivante : « Le Roi de l'univers prend soin du très pieux empereur, car celui-ci reconnaît sa soumission et rend au Maître le service qui convient[2]. » Mais la meilleure preuve de la « piété » de « l'empereur régnant », celle qui lui vaut aussi de figurer dans l'*Histoire ecclésiastique*, reste, aux yeux de Théodoret, le retour des restes de Jean Chrysostome à Constantinople, un épisode situé en prélude et en conclusion du récit de ses autres actions[3].

L'histoire politique se voit ainsi tout naturellement réduite à la portion congrue. Elle n'apparaît que dans la mesure où elle sert le projet apologétique de l'auteur : « l'édification de l'Église ». Significative, au risque d'en être caricaturale, est à ce sujet l'anecdote du martyre dans l'arène du moine Télémaque, « venu d'Orient à Rome pour cette raison » : obtenir de l'empereur Honorius la fin des combats de gladiateurs (V, 27, 1–3). De ce règne qui dura vingt-huit ans et qui subit le sac de la capitale, rien de plus ne sera dit. L'anecdote, à elle seule, en illustrant la piété de cet empereur, suffit à répondre au but recherché par Théodoret.

Tout comme les campagnes militaires, la mort des empereurs n'est mentionnée que si elle donne matière à leçon : à celles des empereurs Julien, l'apostat, et Valens, l'hérétique, dramatiquement annoncées par une série de signes prémonitoires, répond celle, exemplaire, du « très pieux » Théodose exhortant ses fils « à conserver une parfaite piété[4] ».

1. V, 39, 6-7.
2. V, 39, 9 et 10.
3. V, 39, 1 et 15.
4. Mort de Théodose, V, 26, 1-2 ; pour Julien et Valens, voir le Tableau des séquences narratives p. 29 et 31. La mort d'Arcadius est à peine signa-

Deux *excursus* introduits par Théodoret, l'un à la fin du livre IV à propos des Goths, l'autre à la fin du livre V à propos des Perses, traduisent cette même volonté apologétique. Dans le premier cas, l'apologète se doit d'expliquer à ses lecteurs comment les Goths sont devenus ariens : explication en effet nécessaire puisque la cause de la défaite de l'empereur Valens à Andrinople tient, selon lui, à ce que « Dieu s'est rangé du côté de ces Barbares » pourtant ariens. Tout comme Valens présenté comme nicéen au départ, les Goths « avaient autrefois reçu les rayons de la divine connaissance et ils étaient nourris de la doctrine des apôtres[1] ». Nous avons affaire ici à la reprise de la tradition nicéenne de la conversion des Goths dont Socrate est le premier témoin[2]. Mais, pour les besoins de sa démonstration, Théodoret opère un déplacement du temps de Constance, où Socrate place le passage des Goths à l'arianisme, à celui de Valens. Le responsable de ce passage à « l'impiété » de l'un comme des autres est pointé du doigt, dans les deux cas, par Théodoret : c'est « l'infâme Eudoxe », l'évêque de Constantinople, celui qui baptisa Valens « dans l'impiété de la doctrine », et qui, plus tard, « conseilla à l'empereur de persuader les Goths de partager sa communion[3] », c'est-à-dire sa foi homéenne. Peu importe que la chronologie soit quelque peu mise à mal par l'apologète : en 376 en effet, date de la « paix avec Valens » évoquée dans le récit, Eudoxe, mort depuis six ans, a été remplacé

lée (V, 39, 2), car, s'il contribua à l'élection de Jean Chrysostome, il demeure responsable de son exil. Celle de Jovien donne lieu à une banale leçon de morale sur la brièveté du bonheur (IV, 5, 2) ; celle de Valentinien n'est mentionnée qu'indirectement (V, 1, 2) ; quant au meurtre de Gratien (V, 12, 1, cf. 15, 4), il n'est que très brièvement évoqué pour mettre en scène Valentinien II et l'usurpateur Maxime, et la vengence de Théodose.

1. IV, 38, 1.
2. SOCRATE, II, 41, 23.
3. IV, 12, 4-13, 1 ; 38, 1.

par Démophile ; volontaire ou non, l'erreur s'efface derrière la leçon ainsi administrée avec aplomb.

Le second cas concerne la persécution des chrétiens par les Perses à la fin du livre V, que certains éléments du récit permettent de situer à la fin du règne de Yadzdgird (399-420) et au début de celui de Bahram V Gor (420-438). Ce long chapitre[1] vient curieusement interrompre la fin de la narration qui commençait de récapituler les successions épiscopales dans les grands patriarcats. Après avoir évoqué celles de Rome, de Jérusalem et d'Antioche, dont Théodote, qui résorba le schisme d'Apollinaire, est le dernier cité[2], l'auteur, par une simple formule temporelle dont il est coutumier, κατὰ τοῦτον τὸν χρόνον, « à cette époque-là », introduit en effet ce récit de persécution. Puis on retrouve le fil de la narration avec le même Théodote dont la mort clôt l'*Histoire ecclésiastique*[3]. Ce long *excursus* s'achève sur un parallèle avec les persécutions qui frappèrent les chrétiens de l'empire romain « avant le règne de Constantin ». Sa seule fonction est de permettre au pasteur et au théologien de rappeler à ses contemporains que les guerres contre la « piété » sont à prendre comme un bienfait divin qui renforce « l'invincibilité de l'Église ». On retrouve-là la vision optimiste de l'histoire défendue par l'évêque de Cyr.

C'est donc bien à l'établissement et au raffermissement de cette « piété » que toute histoire, selon Théodoret, doit contribuer, car seule sa défense, en « nous invit(ant) à mépriser le présent qui s'écoule[4] », peut conduire au salut. Εὐσέβεια, le terme revient en effet de manière quasi obsessionnelle sous la plume de l'évêque pour signifier la vraie

1. V, 41, 1-23, avec sa morale en 24-26.
2. V, 40, 1-2.
3. V, 42, 1-3, juste avant la récapitulation finale (4).
4. V, 41, 26.

religion, l'orthodoxie[1], l'εὐσεβὴς πίστις, « la foi pieuse », c'est-à-dire la foi nicéenne, face à « l'impiété », δυσσέβεια, ἀσέβεια, qui désigne aussi bien l'hérésie que l'idolâtrie. Ce vocabulaire antithétique nous replonge dans l'univers hérésiologique cher à Théodoret, pour lequel il n'y a qu'une seule foi, une seule religion, celle définie à Nicée et confortée à Constantinople. Avec la conservation de la « piété paternelle[2] », dont la soumission aux évêques constitue la plus grande marque, la « piété » des empereurs s'exprime aussi dans le zèle qu'ils mettent à lutter contre « l'erreur des hellènes ». La politique antipaïenne des empereurs chrétiens, de Constantin à Théodose, est ainsi récapitulée par Théodoret, qui lui oppose la politique de « retour à l'erreur » de « l'impie » Julien et celle, tout aussi favorable au culte des idoles, selon son dire, de l'arien Valens, pour en arriver à la législation radicale prêtée à Théodose, qui autorise la destruction des temples « jusqu'aux fondements », justifiant ainsi la destruction des temples d'Apamée et d'Alexandrie – législation reprise (en réalité instaurée) par Théodose II, afin que « ceux qui viendront après nous ne puissent même pas voir une trace de l'antique erreur[3] ». Finie la coupable tolérance ; que vive la foi unique !

1. Théodoret n'emploie pas le terme grec, c'est pourquoi nous y avons renoncé dans la traduction. Il recourt seulement à deux reprises à l'adjectif ὀρθόδοξος par opposition à αἱρετικός, pour qualifier certains évêques dans la liste récapitulative finale (V, 42, 5 et 8).

2. V, 7, 2, c'est le cas de Constantin l'aîné et de Constant, à qui est ajouté Valentinien ; et c'est justement à cette « piété paternelle » que l'usurpateur Maxime rappelle Valentinien II (V, 14, 1).

3. V, 21, 1-5, suivi de deux exemples de destruction, à Apamée et à Alexandrie (22-23) ; 39, 8, cf. *CTh* XVI, 10, 25, du 14 nov. 435, de Théodose II.

II. UNE STRUCTURE AU SERVICE DE L'APOLOGÉTIQUE

Les livres I et II nous ont déjà montré que l'apologétique seule détermine la structure de l'ouvrage construit à partir de séquences narratives plus ou moins longues. C'est dans le cadre de cette logique démonstrative que s'inscrivent documents et dialogues, ces derniers destinés à montrer la noirceur d'un personnage, ou, le plus souvent, à faire ressortir la piété ou la *parrhêsia* du héros, évêque, moine ou simple laïc (voir le tableau des séquences narratives joint *infra*, p. 28-36). Et c'est encore cette logique démonstrative qui prime sur l'ordre chronologique des faits, et qui permet d'expliquer que tel événement, postérieur de plusieurs années à un autre, rapporté par la suite, le précède dans la narration. Cela interdit donc de s'appuyer sur l'ordre du discours, non plus que sur celui dans lequel sont placés les documents, pour en tirer des conclusions chronologiques, comme le tableau des principaux événements cités dans les trois derniers livres, entre 361 et 438, permet de le faire apparaître (voir Annexe 2). Quelques exemples suffiront : ainsi au livre V, c'est après avoir exposé les synodes de Constantinople de 381 et de 382 (8-9) que Théodoret place le dossier damasien comprenant une lettre de condamnation d'Apollinaire et de son disciple Timothée de Béryte, ainsi que la confession de foi adressée à Paulin (10-11) connue sous le nom de *Tomus Damasi* dans les collections canoniques postérieures ; or dans la lettre condamnant Apollinaire, Damase renvoie au concile tenu à Rome en présence de Pierre d'Alexandrie en 377 ou 378 au plus tard,

avant son retour dans la métropole orientale. Grâce à cette inversion, la condamnation d'Apollinaire, sur laquelle l'évêque de Cyr vient d'insister tout particulièrement en conclusion de la synodale de 382[1], est mise en relation avec le dossier damasien, ce qui permet à Théodoret de montrer l'unanimité des évêques d'Orient et d'Occident contre l'hérésie apollinariste, prélude au monophysisme[2] avant lequel s'achève délibérément l'*Histoire ecclésiastique*. De même l'apparente inversion chronologique entre le massacre de Thessalonique (17, 3-5) en 390 et l'émeute fiscale d'Antioche (20, 1-10) en 387 – elle-même correctement fixée après la mort de l'impératrice Flacilla en 386 (19, 5) – s'explique par le désir de montrer « l'utilité de la loi » des trente jours inspirée à Théodose par Ambroise, loi exposée auparavant par Théodoret[3]. Enfin, la séparation entre les deux empires, Occident et Orient, implique certains décrochements chronologiques, comme dans le cas d'événements de la fin du règne de Valentinien empereur d'Occident, en 374 et 375 (IV, 6-7), placés avant ceux qui se déroulent près d'une dizaine d'années plus tôt, entre 367 et 370, impliquant l'empereur d'Orient Valens (IV, 12-13). Il en va de même pour les événements concernant le règne de Théodose, contraint de se déplacer une première fois de Constantinople à Milan et Rome entre 388 et 391 pour combattre l'usurpation de Maxime. Théodoret a choisi de regrouper en une séquence (V, 13-15) ce qui s'étale en réalité entre la mort de Gratien (383), quand Théodose demeure encore en Orient, et celle de Maxime (388). L'anecdote d'Amphiloque, qui se déroule quand l'empe-

1. V, 9, 19 ; Pierre disparaît en 381. Sur la date du concile de Rome : 377 selon PIETRI, *Roma Christiana*, I, p. 877-880 ; 378 selon SIMONETTI, *La crisi ariana*, p. 432.

2. V, 3, 8.

3. La loi est exposée en V, 18, 16, et son « utilité » démontrée en 20, 10, où prend fin la séquence consacrée à la soumission de Théodose aux évêques (16-20).

reur est encore à Constantinople (V, 16) se trouve ainsi post-datée (391 au lieu de 383), et placée « à son retour ». Il en va de même, on l'a vu, des événements d'Antioche de 387. Théodoret a parfaitement conscience de ne pas toujours respecter le déroulement chronologique : ainsi après avoir traité au chapitre 24 de la succession épiscopale à Antioche après la mort de Mélèce et de la reconnaissance finale de Flavien par les Occidentaux, entre 381 et 414, il revient en arrière pour raconter la victoire de Théodose à la Rivière Froide, en Occident, sur l'usurpateur Eugène en 394, en introduisant cette nouvelle séquence par ces termes : « Mais avant que cette paix (avec les évêques occidentaux) n'ait lieu, etc. » (25, 1).

À ces distorsions s'ajoutent certains silences, les uns délibérés, concernant des événements se rapportant à l'Église d'Antioche dont il réécrit l'histoire (voir *infra*, p. 46 et suiv.), les autres, plus ponctuels, correspondant aux choix apologétiques de Théodoret. Ainsi on ne trouvera pas mention du baptême de Théodose par l'évêque nicéen Acholios à Thessalonique[1], sans doute parce que le nouvel empereur est présenté d'emblée comme étant « fortifié par sa foi » (V, 5, 2). Dans le même livre V, le récit du synode de Constantinople de 381 (V, 7-8) fait l'impasse totale sur l'invitation faite aux évêques macédoniens – conformément, du reste, au silence dont pâtit ce courant théologique tout au long de l'*Histoire ecclésiastique*[2], à la différence de celles de Socrate et surtout de Sozomène. De même, les canons sont rapidement évoqués (V, 8, 9), sans que la moindre allusion soit faite au troisième qui institue la primauté d'honneur de Constantinople après Rome : l'évêque de Cyr se refuse à

1. Cf. SOCRATE, V, 6, 4-5 ; SOZOMÈNE, VII, 4. Rufin le passe également sous silence, peut-être pour la même raison.

2. Il a été question de Macédonios et de son hérésie, que Théodoret fait remonter à tort en 342, en II, 6, 1-2, *SC* 501, p. 347-349. Sa rupture avec les homéousiens à propos de l'Esprit saint est postérieure à 360.

reconnaître cette nouvelle hiérarchie, humiliante pour Antioche. Plus curieusement, il n'a pas retenu non plus le synode de 383[1], réuni à Constantinople par Théodose pour faire l'union des chrétiens contre les hérétiques, synode suivi de trois édits[2] dont le premier, du 25 juillet, interdit les assemblées d'hérétiques. En bon prédicateur, l'évêque a préféré rapporter une anecdote mettant en scène Amphiloque, l'évêque d'Iconium, venu demander à l'empereur « d'expulser des cités les assemblées d'ariens » ; celui-ci commença par refuser, puis, après une démonstration fort pédagogique du pasteur, se vit contraint d'obtempérer (V, 16, 1-5). Or un détail du récit permet de situer la scène en 383 à Constantinople, et non en 391 comme il semblerait : le fils de Théodose, Arcadius, vient d'être promu Auguste, soit le 19 janvier 383. L'anecdote d'Amphiloque constitue le premier volet d'une nouvelle séquence consacrée à la démonstration de la soumission de l'empereur aux évêques. Théodoret s'est sans doute cru obligé de l'introduire, par une mention chronologique aussi vague que fausse, « à son retour », ce qui situe du même coup le récit, à tort, en 391. L'incident de la synagogue de Callinique en Mésopotamie, détruite par les chrétiens en août 388, qui mit aux prises Ambroise et Théodose[3], aurait pu constituer le second volet de cette démonstration. Théodoret, dont le silence sur les Juifs, hormis le récit de la reconstruction du Temple de

1. SOCRATE, V, 10, 2-28, qui en est la principale source, l'appelle le « synode de tous les partis », voir M. WALLRAFF, « Il *sinodo de tutte le eresie* a Costantinopoli (383) », dans *Vescovi e pastori in epoca teodosiana*, II, Rome 1997, p. 271-279.

2. *CTh* XVI, 5, 11-13, p. 248-252 ; sur l'interprétation particulière de la mesure anti-hérétique faite par Socrate, voir P. NUFFELEN, *Un héritage...*, p. 385.

3. C'est uniquement à Ambroise que l'on doit l'information sur cet événement, qui s'achève sur la soumission de Théodose à l'évêque de Milan : *Ep. extra coll.* 1(41), à Marcelline ; *Ep.* 74(40). Ni Socrate, ni Sozomène n'en font non plus mention.

Jérusalem autorisée par Julien, est total, lui a préféré celui du massacre de Thessalonique, qui lui offrait la possibilité d'une mise en scène beaucoup plus efficace.

C'est pour de tout autres motifs que notre auteur s'est refusé à entrer dans le conflit origéniste qui mit aux prises l'évêque de Constantinople, Jean Chrysostome, et Théophile d'Alexandrie : ici, charité oblige (V, 35, 1-2). Auparavant, au livre IV, l'évêque de Cyr avait reconnu qu'il aurait mieux valu taire et oublier « les tragédies qui se sont succédé à cette époque », c'est-à-dire la persécution de Valens contre les nicéens, mais, s'était-il empressé d'ajouter, « elles méritent une place dans les livres pour réfuter les discours de ceux qui se sont démenés contre le Monogène (...) et se sont engagés dans une guerre sans merci contre ses bons serviteurs » (IV, 22, 37). En ce cas, apologétique oblige ! Que toute vérité ne soit cependant pas bonne à dire, en bon pasteur, Théodoret en reste convaincu. Abordant le récit du synode du Chêne de 403 qui va condamner l'un de ses héros, Jean Chrysostome, il feint d'hésiter : « Quant à moi, arrivé à cette partie du récit, je suis perplexe. En effet, tout en voulant exposer l'injustice qu'on a osé commettre contre lui, j'ai honte de le faire à cause de la vertu que possèdent par ailleurs ceux qui ont commis l'injustice ; c'est pourquoi je m'efforcerai de cacher leurs noms » (V, 35, 2). Ces noms sont en effet, outre celui de Théophile, ceux de trois évêques syriens, notamment le vieil Acace de Bérée, dont Théodoret devait lui-même apprécier, trente ans plus tard, le talent de médiateur[1].

1. Voir les discussions entre Cyrille d'Alexandrie et Jean d'Antioche qui aboutirent à l'édit d'union de 433 (*SC* 501, p. 23). Signalons ici qu'Épiphane de Salamine, pourtant fervent défenseur de l'orthodoxie nicéenne comme Théodoret, n'est jamais mentionné dans l'*HE*, sans doute à cause de ses positions antiorigéniennes et de son rôle dans la querelle contre Jean Chrysostome (voir SOCRATE, VI, 10, 1-8 ; 12 ;14 ; 15 1 ; SOZOMÈNE, VI, 32, 2 et 3, le déclare en outre renommé pour son ascèse).

Séquences narratives incluant documents et dialogues

Dans le cas des dialogues, le nom entre crochets droits indique l'interlocuteur dont la réponse a été transcrite au style indirect ou ne figure pas. Les parenthèses indiquent que le document a été rapporté au style indirect ou simplement mentionné sans être cité.

	Séquences narratives	Documents	Dialogues
III			
I-3	**Julien : de la piété à l'impiété**		
3,4			le magicien/[Julien]
3,7			Constance/[armée]
4 -5	**Division des Églises à Antioche**		
4, 1	Rappel des évêques		
6-20	Julien dévoile son **impiété** En autorisant les actions contre les chrétiens :		
7	à Ascalon, Gaza, Sébastée, Héliopolis, Émèse, Dorostolos, Aréthuse		
8	En légiférant contre eux		
8, 2		Citation attribuée à Julien	
9	En exilant Athanase		
10-19	En sévissant à Antioche		

11, 1-3		Tradition orale provenant du confesseur Théodore	
12, 4			Félix [Julien et Elpidios]
13, 2			La femme de Julien à son époux
14, 1-11		Témoignage oral fourni par le fils du prêtre à la fin de sa vie	Le fils du prêtre/[la diaconesse]
15, 5-6			[Julien]/Juventin et Maximin
20	En autorisant les juifs à reconstruire leur temple		
21-28	**Vers une mort annoncée**		
21, 2		Oracle	
22, 3-4			Julien/le curiale de Bérée
23, 1-2			Libanios/le pédagogue
25, 7		Dernière parole attribuée à Julien	
IV			
1-5	**Piété de Jovien :**		
1, 4-5			Jovien/armée
2, 1-3	Paix de trente ans Rappel des évêques et remise des églises aux nicéens		
3, 1-13		Lettre d'Athanase à Jovien sur la foi	
4, 1-2	Rétablissement de la subvention aux Églises		
5, 1-2	Sa mort subite		

6-9	**Piété de Valentinien** :		
6,2			Déclaration à l'armée
6-4	Proclamation de la vraie foi en Occident		
7,1	à Milan : sa soumission aux évêques		
7,2-3			Déclaration aux évêques
7,4			Déclaration au synode
7,7-5	élection et consécration d'**Ambroise**		
7,8			Actions de grâces [Ambroise]/Valentinien
7,9	convocation du synode d'Illyricum		
8,1-7		Lettre des empereurs Valentinien, Valens et Gratien aux évêques du diocèse d'Asie	
8,8-11		Profession de foi du synode	
9,1-9		Synodale du synode d'Illyricum	
10-11	**Hérésies des audiens et des messaliens** en Orient		
11,6 et 8			Flavien/[Adelphios]
12-37	**L'impiété de Valens :**		
12,2-5	baptême par Eudoxe		

13-27	**tempête contre les Églises :**		
13, 4-15	à Samosate		Eusèbe/[le porteur de l'édit]
14, 2-3			
16-18	à Édesse		Le préfet Modestus/la femme
17, 3-4			Modestus/Euloge, prêtre
17, 7-9			
19	à Césarée		[Modestus]/Basile
19, 5-6			[Démosthène]/Basile
19, 12			
20-23	à Alexandrie	Lettre de Pierre	
22, 1-36			Moïse/Lucius
23, 2-4			
24, 1	à Constantinople		
25-27	à Antioche		Aphraate/Valens
26, 5-8			
28-31	**Résistance** des moines et des évêques		
32-37	**Vers une mort annoncée :**		
32	Valentinien (*sic*)		
33	Térentius, comte	(message de réponse à Valens)	Térentius/[Valens]
34	Trajan, *stratêgos*		Trajan/[Valens]
35	Isaakês, moine		Isaac/Valens
36	Vétranion, évêque		Vétranion/[Valens]
37	mort de Valens		
38	**La foi des Goths**		Eudoxe/[Valens]

V			
1-12	**Piété de Gratien :**		
2, 1-3	Rappel des évêques, remise des églises à ceux qui partagent la foi de Damase		
	Mission de Sapor à Antioche :		
3, 10-11			Flavien/[Paulin]
3, 11-12			Flavien/[Apollinaire]
3, 14-15			Mélèce/[Paulin]
3-16	remise des églises à **Mélèce**		
5-6	Nomination de **Théodose**, stratège en Thrace, puis **empereur d'Orient**		
	Sa piété :		
7, 1-8, 10	Convocation des évêques d'Orient au synode de Constantinople		
8, 8	Second synode de Constantinople		Grégoire de Nazianze/[les Pères du synode]
8, 11-9, 19		(Lettre synodale des évêques d'Occident)	
8, 11		Lettre synodale aux évêques d'Occident	
9, 1-18		Synodale de Damase évêque de Rome	

10, 1-6		Confession de la foi catholique du pape Damase adressée à l'évêque Paulin alors à Thessalonique	
11, 1-15	Mort de Gratien		
12, 1	Usurpation de **Maxime**		
13-15	Résistance d'**Ambroise** à **Valentinien II** et **piété de Maxime**		
13, 6			[Valentinien II]/Ambroise
14, 1		(Lettre de Maxime à Valentinien II)	
15	Remontrance de **Théodose à Valentinien II à propos de Maxime**		
15, 1-2	**Victoire de Théodose** sur l'usurpateur Maxime		
15, 3		(Lettre de Théodose à Valentinien II)	
16-20	Sa **soumission aux évêques** :		
16	**Amphiloque** d'Iconium et la loi interdisant les assemblées hérétiques		
16, 3-4			[Théodose]/Amphiloque
17	Massacre de Thessalonique		
18	**Ambroise** de Milan et la loi des 30 jours		
18, 2-4			Ambroise/[Théodose]
18, 7-8			Rufinus/Théodose
18, 10-11			Ambroise/Rufinus
18, 14, 18			Théodose/ Ambroise

18, 11-22	**Flacille** et l'émeute des statues à Antioche		[Théodose]/Ambroise
18-24			Nectaire/Théodose
19-20			Flacille/[son entourage]
19, 4-5			Flacille/[Théodose]
20, 6-8			Macédonios/[fonctionnaires impériaux]
20, 9		Lettre de Théodose aux Antiochiens (frg.)	
20, 10	Utilité de la loi conseillée par Ambroise		
21-23	**Théodose** et les évêques **contre le paganisme** :		
22	**Marcel** à Apamée		
23	**Théophile** à Alexandrie		
24	**Théodose** et la **succession d'Antioche** : reconnaissance de **Flavien** et fin du schisme avec les Occidentaux		
24, 1			Les évêques/[Paulin]
24, 6			Flavien/[Théodose]
24, 9-10			Théodose/[les évêques d'Occident]

25-26 25, 4 25, 8-9 25, 15	*Victoire de Théodose sur l'usurpateur Eugène*		 Théodose/[les généraux] Théodose/[un général] Soldats d'Eugène/[Eugène] Exhortation de Théodose à ses fils
26,2 **27**	et **mort de Théodose** **Honorius** et la fin des combats de gladiateurs en Occident		
28-38 32, 2 32, 3 33, 3-4 5-7 35 38, 1	**Arcadius** et **Jean Chrysostome** évêque de Constantinople : sa liberté de parole son exil et sa mort sa réinscription dans les diptyques par Alexandre d'Antioche	 (Lettre de Jean à Léonce d'Ancyre) (Lettre de Jean à Isidore de Cyr)	 [Arcadius]/Jean Gaïnas/Jean
39, 1 et 15 39, 6-15	**Piété de [Théodose II]** : transfert des restes de Jean et autres preuves de sa piété		
40	Les principaux évêques à cette époque		

41 41, 12-13, 15-16 19 et 22	Persécutions en Perse		Hormisdas/le roi perse Benjamin/le roi perse
42	Fin du récit : Mort de **Théodote** d'Antioche et de **Théodore** de Mopsueste Récapitulation de la succession des cinq grands patriarcats		

Les documents[1]

À la différence des deux premiers livres, ils sont nettement moins nombreux, tous de provenance orthodoxe, et, pour la plupart, inédits.

La particularité du livre III est de n'en offrir aucun – sinon une brève citation attribuée à Julien (8, 2) et le texte d'un oracle (21, 2) que Théodoret, dans les deux cas, est le seul à citer ; mais l'évêque se réfère par deux fois à un témoignage oral : l'un, provenant du confesseur Théodore lui-même (11), circulait à Antioche, et l'autre lui a été fourni par le témoin lui-même « devenu vieux » (14, 9 et 11).

Dans les livres IV et V, les documents, qui représentent respectivement le tiers et le cinquième du livre, résultent d'une sélection propre à la perspective apologétique de Théodoret qui les introduit presque toujours à la première personne : « je vais citer... », ou « j'insérerai dans le récit... », ou encore « j'ai cru bon » ou « j'ai jugé nécessaire d'insérer dans mon récit... ». Le livre IV en contient trois qu'il est le seul à citer ou dont il est le seul à faire état : deux lettres d'évêques d'Alexandrie, ainsi qu'un dossier concernant la tenue d'un synode occidental en Illyricum, adressé aux évêques du diocèse d'Asie (8-9). La lettre d'Athanase à l'empereur Jovien (3), de 363, connue sous le nom de *De fide*[2], a été choisie par l'évêque de Cyr, de préférence à celle de Mélèce d'Antioche au même empereur (citée par

1. Voir le tableau des séquences narratives p. 28-37.
2. Cette lettre ne se trouve en effet ni chez Socrate ni chez Sozomène. Elle n'est citée que par TIMOTHÉE DE BÉRYTE, disciple d'Apollinaire, *HE* frag. 182 (= *CPG* II, 3725) *ap.* JUSTINIEN, *C. Monophysitas*, *PG* 86, 1, 1103-1145 (voir LIETZMANN, *Apollinaris von Laodicea*, p. 279-283). Dans les manuscrits d'Athanase, elle figure sous l'intitulé suivant : « À Jovien, au sujet de la foi » (= *CPG* II, 2135, *PG* 26, 813-820 ; *Athanasius Werke*, II, 8, 2006, p. 352-356).

Socrate[1]), reconnaissant elle aussi à sa manière l'*homoousios* nicéen, et qui fut violemment contestée par ses adversaires pauliniens[2]. La lettre de Pierre aux Églises, datée de 373, dont Théodoret cite un long extrait (22)[3], est là pour montrer « les scélératesses de Lucius », cet ancien évêque de Samosate amené d'Antioche à Alexandrie par l'évêque homéen Euzoios[4] pour remplacer l'évêque légitime, Pierre, chassé par le pouvoir impérial. Ces deux lettres appartenaient très vraisemblablement aux archives de l'ancienne Église paulinienne, réintégrée depuis 414. Quant au dossier, il comprend trois documents : la profession de foi (8, 8-11) et la synodale des évêques d'Illyricum (9, 1-9), précédées de la lettre impériale qui les introduit (8, 1-7). Si l'on s'en tient à l'en-tête de cette lettre indiquant les noms de Valentinien, Valens et Gratien, ce synode a pu se tenir entre 364 et 375, avant la mort de Valentinien le 17 novembre ; la référence aux conciles de Rome et de Gaule contenue dans la profession de foi autorise à raccourcir la fourchette chronologique : entre 371 et 375 ; mais la cohérence du dossier continue d'être débattue[5], ainsi que la date qui reste

1. III, 25. Ce choix s'explique par l'*a priori* nicéen dont Théodoret crédite Mélèce depuis le commencement (voir *SC* 501, p. 76 s., et *infra*, p. 50-51).

2. Voir A. MARTIN, « Les témoignages d'Épiphane de Salamine et de Théodoret de Cyr à propos de Mélèce d'Antioche », dans les *Mélanges A. Pourkier*, p. 147-171, spéc. p. 164-167.

3. Socrate se contente de la mentionner comme source essentielle sur les événements d'Alexandrie dont Sabinos ne dit rien (IV, 22, 2), mais n'en donne qu'un résumé repris de Rufin (II, 4) qui lui-même s'en inspire sans toutefois en faire état.

4. IV, 21, 3 et 4.

5. Compte tenu des difficultés soulevées par la documentation inédite dont l'évêque tire ici son information, la réalité de l'existence de ce synode, mise en doute par G. BARDY (« Sur un synode de l'Illyricum (375) », *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes* 2, 1912, p. 259-274), continue de susciter des opinions contradictoires – œuvre d'un faussaire ou document authentique ? – voir le résumé qu'en donne HANSEN, p. 432-434, avec la bibliographie, ainsi que la mise au point sur

contestée[1], car elle contredit la neutralité religieuse reconnue d'ordinaire à Valentinien. C'est toutefois oublier que cet empereur chrétien dut prendre acte de la majorité nicéenne en Occident ; il ne serait donc pas anormal qu'il en ait cautionné la foi. Sans prendre cet argument en considération, la majorité des historiens qui se sont intéressés à ce dossier ont proposé de substituer, dans l'intitulé comprenant généralement le nom des empereurs régnants, le nom de Valentinien II à celui de Valentinien et de dater cette lettre, ainsi que le concile qu'elle relate, de 378, avant le 9 août, date de la mort de Valens ; le concile lui-même se serait en ce cas tenu à Sirmium, sous la présidence de l'évêque Anémius, candidat nicéen installé à la place de l'homéen Germinius depuis 376[2]. Mais ceci impose aussi une interversion des noms des empereurs dans l'en-tête, le jeune Valentinien II devant en ce cas être placé à la suite de Gratien auquel il est associé depuis la mort de Valentinien le 17 novembre 375. Ce dont nous devons rendre compte ici c'est la raison pour laquelle Théodoret a retenu ce dossier, qu'il a dû trouver en l'état dans les archives d'Antioche[3] ; le lien entre les trois textes qu'il contient est constitué par la référence à l'*homoousios* nicéen ; c'est pourquoi l'évêque se propose de l'utiliser dans le cadre de la démonstration

l'ensemble du dossier par R. GRYSON, dans *Scolies ariennes*, p. 105-121, et le c.r. critique d'Y.-M. DUVAL dans *RHE* 76/2, 1981, p. 317-331, spéc. p. 325-327.

1. Elle oscille entre 366 (voir N.B. MCLYNN, *Ambrose of Milan. Church and court in a christian capital*, Berkeley-Los Angeles-Londres 1994, p. 92-98, qui y voit une réponse au concile antinicéen de Carie : cf. SOZOMÈNE, VI, 12, 4) et, plus fréquemment, 378 (ZEILLER, *Les origines chrétiennes*, p. 315-325 ; SIMONETTI, *La crisi ariana*, p. 440).

2. Voir ZEILLER, *Les origines chrétiennes*, p. 308-327, spéc. p. 319-322 ; et la critique d'Y.-M. DUVAL, « Aquilée et Sirmium durant la crise arienne (325-400) », *Antichità Altoadriatiche* 26, 1985, p. 331-379, spéc. p. 368-370.

3. Compte tenu du contenu et des dates suggérées (entre 371 et 375), il y a de fortes chances pour que le dossier se soit trouvé dans les archives eustathiennes ; rappelons qu'à cette époque Mélèce est exilé.

qu'il entreprend de faire de « la proclamation de la vraie foi » par l'empereur Valentinien (6, 4 ; cf. 7, 6, « sa piété »), ainsi que de « l'intégrité de Valens à ce moment-là en matière de théologie » (7, 6) – ce dont on ne peut cependant tirer argument pour établir une chronologie.

Le livre V contient lui aussi des documents inédits : la synodale de Constantinople de 382 adressée à Damase et aux évêques occidentaux (9), et un dossier damasien, qui lui est antérieur, comprenant une lettre (10) – sans intitulé mais vraisemblablement destinée à des Orientaux – ainsi que la « confession de la foi catholique » adressée « à l'évêque Paulin » (11), mieux connue sous le nom de *Tome de Damase* ; à quoi il faut ajouter un fragment de la lettre d'amnistie de l'empereur Théodose aux Antiochiens (20, 9), après l'émeute fiscale de 387[1]. Parce qu'elle reconnaît la légitimité de Flavien d'Antioche, la synodale de 382 a été retenue de préférence à celle de 381 dont le canon 3 établit la prééminence du siège de Constantinople en Orient. Quant au dossier damasien, nous avons déjà évoqué son importance dans la reconnaissance de la condamnation d'Apollinaire : celle-ci fait le lien entre les trois documents, dont la chronologie a été quelque peu bousculée. Ces documents proviennent eux aussi des archives de l'Église d'Antioche, augmentées du fonds eustathien depuis 414, ce qui

1. L'authenticité de cette lettre envoyée pour Pâques 387 a été, à tort nous semble-t-il, mise en doute par FESTUGIÈRE, *Antioche*, p. 287 et n. 2. Une lettre que Théodose avait envoyée aux cités au début de son règne ordonnant, à l'occasion de la même fête de Pâques, la libération des prisonniers et déplorant de ne pouvoir ressuciter ceux qui étaient morts avait été citée par l'évêque Flavien pour lui rappeler sa « philanthropie » (JEAN CHRYSOSTOME, *Homélie sur les statues* XXI, 3, *PG* 49, 217 ; cf. VI, 3, 84). Si l'argument a pu influencer l'empereur dans sa clémence, cette lettre ne peut avoir été confondue par Théodoret avec la lettre d'amnistie qu'il rapporte, comme le croit Festugière. La réponse de Théodose rapportée par Chrysostome qui lui fait dire : « il ne fallait pas s'en prendre aux morts » (XXI, 2, 214) fait écho à cette lettre qui renvoie plus précisément à Flacille.

explique la présence, en particulier, d'une version du *Tome damasien* adressée, non pas aux Orientaux, mais « à l'évêque Paulin[1] ».

Certains documents sont simplement mentionnés sans être cités, comme la synodale des évêques d'Occident invitant les Orientaux à se rendre au synode de Rome en 382 (V, 8, 10) – synode auquel Paulin était également invité, donc sans profit pour les Orientaux – ; ou encore ces deux lettres de Jean Chrysostome, l'une à Léonce d'Ancyre à propos des Scythes, c'est-à-dire des Goths, l'autre à Isidore de Cyr à propos des marcionites, que Théodoret dit simplement avoir lues et qui n'ont pas été autrement conservées ; en rappelant leur existence, le défenseur de Jean continue simplement d'accumuler les preuves du zèle de ce dernier pour les Églises.

Il arrive aussi que certaines lettres impériales ne soient rapportées qu'au style indirect, comme c'est le cas de la lettre de Maxime à Valentinien II (V, 14, 1), attestée par ailleurs mais dont Théodoret ne rapporte que ce qui va dans le sens de sa démonstration : la dénonciation de l'impiété de Valentinien II ; c'est aussi le cas de celle de Théodose au même Valentinien (15, 1-2) dont ici l'évêque est le seul à faire état : elle pourrait bien être la réponse de l'empereur à la demande d'intervention du jeune prince contre l'usurpateur Maxime.

Reste un cas particulier : celui du prétendu message de Valentinien rejetant la demande d'aide militaire contre les Goths faite par Valens en 378, au nom de l'orthodoxie (IV, 32, 1)[2]. À cette date, Valentinien est mort depuis trois ans déjà, une mort signalée plus tard et indirectement par

1. Voir V, 11, 1, n. 2, p. 382-385 ; et *infra*, p. 58, n. 2.
2. Ce message prêté à Valentinien, tel qu'il est rapporté, n'est pas sans évoquer celui de Théodose à Valentinien II à propos de Maxime au livre V (15, 1-2), à la différence près que Théodose viendra finalement en aide à son neveu.

Théodoret quand celle de Valens fait de Gratien l'unique empereur (V, 1, 2). Il ne s'agit pourtant pas d'une simple méprise sur le nom : Valens est en effet censé avoir écrit non pas à son neveu (Gratien) mais bien « à son frère », ce que le titre du chapitre concrétise en lui donnant son nom ; l'histoire tourne donc ici à l'hagiographie. Théodoret avait clos la séquence consacrée à l'empereur d'Occident en IV, 10, 1, sur cette conclusion : « C'est ainsi que l'empereur pleinement béni accordait toute son attention à la doctrine des apôtres. » *Exit* Valentinien. S'il réapparaît ici, c'est qu'avec lui commence en effet la série des « signes » annonciateurs de la mort du « misérable » et impie Valens[1]. Des tractations entre Valens et son neveu Gratien, en ce moment difficile pour l'empire romain, ont bien existé : on connaît le contenu du message que ce dernier fit parvenir à son oncle, un contenu bien différent de celui prêté à Valentinien : il lui était enjoint d'attendre l'arrivée de l'armée, retardée par la campagne alors menée contre les Alamans[2], ce que ne fit pas Valens. S'inspirant peut-être du message de refus de Valentinien, lui-même déjà sous la menace des Alamans quelque dix ans auparavant en novembre 365, à Valens alors aux prises avec l'usurpateur Procope[3], la tradition nicéenne élaborée après la défaite de Valens aura réinterprété celui de Gratien à sa manière.

Les dialogues à l'intérieur du récit : entre fiction et réalité

À partir du Livre III, les mises en dialogue se font d'autant plus nombreuses dans le déroulement du récit que les documents sont plus rares. Les cas de figure sont assez

1. Le dernier signe annonciateur de la défaite de Valens, celui venant de Vétranion (IV, 36), est, de la même manière, post-daté d'une dizaine d'années : 378 au lieu de 369.
2. AMMIEN, XXXI, 10, 20 ; 12, 6-7.
3. ZOSIME, IV, 7, 3-4, éd. F. Paschoud, t. II, 2, notes 112, p. 338, et 120, p. 347.

variés : les deux protagonistes peuvent être mis en scène dans un véritable dialogue, ou bien un seul des deux s'exprime directement, le second se contentant d'écouter, ou de donner une réponse exprimée en style indirect[1]. Quel est le degré de véracité de ces dialogues ? Sont-ils pure invention rhétorique ? Quelles sources mettent-ils en œuvre ? Dans certains cas, on a affaire à une tradition orale encore bien vivace, comme pour le confesseur Théodore déjà évoqué, dont on sait que le témoignage fut recueilli par Rufin à la fin du IVe siècle[2], ou directement recueillie par le narrateur, comme dans le cas du fils du prêtre païen, converti et aidé par une diaconesse, que Théodoret connut vieillard à Antioche. Dans d'autres, les dialogues s'inscrivent dans un récit introduit par φασὶ δέ – cas le plus fréquent – ou parfois par λέγεται[3], « on dit que », « dit-on », susceptible de renvoyer soit à une tradition orale soit à une source écrite non avouée, et réinterprétée par l'habile rhéteur qu'était notre évêque. Au livre III par exemple, la résistance des chrétiens face à la persécution de Julien est souvent mise en dialogue, ce qui n'est pas sans rappeler la manière des Actes des martyrs ; ce procédé s'est très certainement inspiré de l'écrit anonyme homéen d'origine antiochienne de l'époque de Valens, source principale des récits de martyres sous Julien[4]. De même au livre IV, le récit de la

1. On se reportera au tableau des séquences narratives (*supra*, p. 28-36) où les différents cas ont été indiqués.

2. RUFIN, I, 37 ; voir III, 11, 3, et n. 1, p. 130.

3. Quatre occurrences seulement, deux dans le livre III (9, 2 ; 12,3), deux dans le livre IV (7, 4 ; 19,6).

4. Voir sa reconstitution par J. BIDEZ, dans J. BIDEZ – F. WINKELMANN, *Philostorgius Kirchengeschichte*, *GCS*, 1972, p. CLI-CLXIII, et Anhang VII, p. 202-241, fragments ; P. BATIFFOL, « Un historiographe anonyme arien du IVe siècle », *Römische Quartalschrift*, IX, 1895, p. 57-97 ; GWATKIN, *Studies of Arianism*, p. 220-224 ; PARMENTIER, p. LXXXVIII-LXXXIX ; BRENNECKE, *Studien*, p. 87-152, avec la critique de F. WINKELMANN, « Zur nacheusebianischen christlichen Historiographie des 4. Jahrhunderts », dans *Polypleu-*

persécution de Valens, aussi bien à Samosate (IV, 13-15) et à Édesse (IV, 16-18), qu'à Césarée (IV, 19) et à Constantinople (IV, 24), est inspiré par des témoignages écrits trouvés dans les archives épiscopales pour les deux premiers cas, et chez Grégoire de Nazianze pour les deux derniers. Dans le cas d'Antioche, Théodoret dispose de multiples sources d'information, comme nous le verrons.

Dans les deux derniers livres, l'évêque de Cyr a consacré plusieurs chapitres à un évêque occidental, Ambroise de Milan, dont la *parrhêsia* est mise en valeur pour magnifier la résistance à l'empereur et exalter l'autorité épiscopale : face à Valentinien d'abord (IV, 7, 1-5), puis face à Valentinien II (V, 13-14), enfin, face à Théodose après le massacre de Thessalonique (V, 18). On ne peut que s'interroger sur les sources auxquelles il a eu accès. Le récit de l'élection de l'évêque (IV, 7, 1-5) s'écarte sensiblement de celui de Paulin de Milan et des autres historiens ecclésiastiques, en prêtant indûment à Valentinien un rôle direct dans le déroulement des événements. Le recours au dialogue fictif entre l'évêque et l'empereur constitue ici pour Théodoret le moyen de faire jouer à Valentinien le rôle symbolique du « bon empereur » soumis aux évêques, préparant ainsi celui, réel, quand bien même réinterprété, auquel dut se soumettre Théodose après le drame de Thessalonique (V, 18). Dans l'affrontement avec Valentinien II à l'occasion du conflit « des basiliques », tel qu'il est exposé en V, 13, l'image de l'évêque en héros martyr brossée par Théodoret s'inspire très vraisemblablement du récit d'Ambroise lui-même dans sa lettre à Marcelline[1]. Enfin l'affaire de Thessalonique, longuement développée, avec Ambroise dans le

ros. Miscellanea für Peter Schreiner, Byz. Archiv 19, 2000, p. 404-414, qui dénonce la tendance à surestimer l'étendue de cette histoire homéenne des persécutions.

1. AMBROISE, *Ep.* 76 (20), voir V, 13, n. 1, p. 394.

rôle principal, achève la démonstration de la nécessaire soumission de l'empereur au pouvoir épiscopal. Inspirée de la précédente, la mise en scène déployée se veut particulièrement dramatique, avec l'introduction, y compris dans les dialogues, d'un troisième personnage, le maître des milices Rufinus, dans le rôle d'âme damnée du Prince et de bouc émissaire destiné à innocenter l'empereur. Là encore il semble que Théodoret n'ait pas ignoré la lettre d'Ambroise à Théodose[1], au point qu'on est en droit de se demander si un recueil de lettres d'Ambroise concernant ce conflit avec les ariens n'a pas circulé en Orient[2]. L'intervention d'Ambroise dans l'*Histoire ecclésiastique* s'arrête avec l'affaire de Thessalonique. Il n'est en effet rien dit de son rôle, pourtant majeur, dans le refus des Occidentaux de reconnaître Flavien à Antioche : ces « Occidentaux » sont en effet réduits aux « évêques de Rome » (V, 24). Ambroise, qui avait reconnu Paulin, continuait de soutenir Évagre, son successeur, contre Flavien. En n'en disant mot, Théodoret réussit à ne pas ternir le rôle emblématique d'évêque modèle qu'il lui a fait tenir au long de son récit. Et pourtant, quand il attribue aux évêques de Rome la comparaison entre Flavien et l'usurpateur Maxime, il s'inspire, semble-t-il, d'une lettre d'Ambroise lui-même à Théophile d'Alexandrie dénonçant l'évêque d'Antioche, absent du concile de Capoue en décembre 391, en ces termes : « Seul Flavien, qui se considère au dessus des lois (...), n'obéit ni aux décrets impériaux, ni au concile[3]. » Une bonne partie du *corpus* des lettres d'Ambroise provenait sans doute du

1. AMBROISE, *Ep. extra coll.* 11 (51), voir V, 18, n. 1, p. 406.
2. Voir A. MARTIN, « Rufin et Théodoret : deux mal-aimés de l'historiographie », dans *Dieu(x) et hommes. Histoire et iconographie des sociétés païennes et chrétiennes de l'Antiquité à nos jours. Mélanges en l'honneur de F. Thelamon*, Publications des Universités de Rouen et du Havre 2005, p. 135-147, spéc. p. 140-147.
3. *Ep.* 70 (56), 4 ; voir CAVALLERA, p. 284-285.

fonds paulinien, et Théodoret, qui ignorait le latin comme de nombreux Orientaux, aura pu se les faire traduire[1].

Où l'on retrouve une histoire polémique au service de l'Église d'Antioche

Tout au long de l'*Histoire ecclésiastique* – une Histoire qui veut être celle *des Églises* – l'Église d'Antioche occupe une place privilégiée, tant dans le récit lui-même que dans la documentation retenue. Se dessine ainsi, au fil du récit, au prix de silences et du détournement des sources[2], une histoire reconstruite, en passe d'en constituer la version officielle. Niant l'ordre hiérarchique bientôt établi au concile de Chalcédoine, Antioche est présentée dès le début du livre I comme la seconde Église après Rome, ce qui la place au premier rang en Orient, et en fait la garante de l'orthodoxie nicéenne, ceci au prix d'une dévaluation de celle de Constantinople ravalée au dernier rang, après Jérusalem[3]. Quant à l'Église d'Alexandrie, elle est mise au service de celle d'Antioche, en la personne d'Athanase qui tient lieu de relais entre Eustathe et Mélèce comme défenseur de l'orthodoxie antiochienne, face à la défaillance de ses évêques depuis l'exil d'Eustathe. Il s'agit en effet de défendre l'orthodoxie longtemps contestée de cette Église,

1. L'évêque de Cyr avait déjà utilisé le *De Incarnationis dominicae sacramento* dans son *Éranistès*, à partir du dossier, aujourd'hui perdu, constitué à Antioche pour répondre à Cyrille au concile d'Éphèse de 431 ; voir M. RICHARD, « Les florilèges diphysites du ve et du vi^e siècle », *Das Konzil von Chalcedon*, Bd 1, Würzburg 1951, p. 721-748, spéc. p. 725 ; L. SALTET, « Les sources de l'Ἐρανιστής de Théodoret », *RHE* 6, 1905, p. 513-536, spéc. p. 520, 523, 531. Sur l'ignorance du latin par Théodoret, voir *SC* 501, p. 83 et n. 2.

2. Voir *SC* 501, p. 68-81.

3. I, 3 ; V, 42, 3-8 ; voir le tableau des successions épiscopales en Annexe 1. Sur le rôle dévolu à Athanase dans cette *histoire*, à la suite d'Eustathe, voir *SC* 501, p. 73-75, 81-82.

ce qu'avait déjà commencé à faire Jean Chrysostome, qui en fut prêtre de 386 à 397, au temps de l'évêque Flavien, successeur de Mélèce. L'Antiochien Théodoret, un demi-siècle plus tard, parachève cette amorce de reconstruction de la mémoire collective, destinée à lui donner l'image de l'unité enfin retrouvée. Une telle entreprise lui aura été facilitée par la fin du schisme qui divisait la communauté chrétienne d'Antioche depuis l'élection de Mélèce, résorption opérée en 414 par l'évêque Alexandre, et qui valut à l'Église officielle d'être désormais l'unique dépositaire de la totalité des archives épiscopales, homéennes, méléciennes et, pour finir, eustathiennes.

Matériaux pour une *Histoire ecclésiastique* antiochienne

(les noms des évêques d'Antioche sont en **caractères gras** ;
en romain les évêques considérés par Théodoret comme légitimes,
en *italique* les hétérodoxes,
entre crochets droits les eustathiens)

III, 4, 1-2 4,3 5,1	Retour des évêques autorisé par Julien	**Mélèce**, premier mentionné, avant Athanase d'Alexandrie Rappel de la division au sein de l'Église d'Antioche Lucifer de Cagliari contribue à la renforcer en consacrant évêque **[Paulin]** pour les eustathiens
10-17, et 19	Les méfaits de Julien à Antioche	Les événements relatifs à l'Apollonion de Daphné et à saint Babylas : Confession de Théodore Fermeture de la Grande église et confiscation des vases sacrés en présence d'*Euzoios* par Julien, oncle de Julien, Félix et Elpidios ; leur châtiment Le fils du prêtre sauvé par **Mélèce** Juventin et Maximin martyrs Confession de Valentinien, le futur empereur, et d'autres militaires Confession de Publia, maîtresse de chœur

21-26	Sur le chemin de la Perse	
22		Le curiale de Bérée
23		La prophétie du pédagogue
24		La prophétie de Julien Sabas
25		La mort violente de Julien
26		Faits de magie à Carrhes
27-28	À Antioche	Faits macabres et festivités populaires à la mort de Julien
IV, 10		Hérésie du syrien Audaios
11		Hérésie des messaliens : intervention de **Flavien** d'Antioche
13	Les évêques exilés par Valens	**Mélèce** d'Antioche, Eusèbe de Samosate, Pélage de Laodicée à Samosate contre les clercs d'Eusèbe
14-15	et les réactions qui	à Édesse contre Barsès et ses clercs
16-18	s'ensuivirent	à Antioche, en présence de Valens :
25-27		contre Flavien et Diodore, Aphraate, Julien Sabas
29		et autres moines antiochiens et syriens
V, 2-3,16	Gratien rappelle les évêques exilés : mission de Sapor à Antioche	
3, 9-16		Remise des églises à **Mélèce**, après la mise à l'écart de [Paulin] et de *Vitalis* disciple d'Apollinaire, et l'échec du pacte
3, 18-20		Fournées épiscopales de Mélèce
4, 1-5		et d'Eusèbe avant sa mort
6, 1-2	Théodose commandant en Thrace	Sa vision : **Mélèce** d'Antioche le revêt du manteau impérial
6, 3 - 8, 9	Théodose empereur d'Orient Convocation du synode de Constantinople	
8,1		Sa reconnaissance immédiate de **Mélèce**, lors de la séance inaugurale du synode au palais
8,3		Mélèce confirme Grégoire de Nazianze comme évêque de Constantinople avant sa mort

8,5-10		Récit du synode
8,11 9 10 11	Second synode de Constantinople	 Synodale envoyée aux Occidentaux Lettre de Damase Confession de foi du pape Damase adressée à l'évêque [Paulin] alors à Thessalonique
16,1-5		L'évêque mélécien Amphiloque d'Iconium et Théodose
20	L'émeute d'Antioche	Intervention du moine Macédonios auprès des fonctionnaires impériaux
24	La succession épiscopale à Antioche	**Flavien** succède à Mélèce mais n'est pas reconnu par les Occidentaux **[Évagre]** succède à [Paulin], en communion avec les Occidentaux Tractation impériale et fin du schisme avec les Occidentaux
28,1 28,2-4 29-36 36,4	Arcadius nomme Jean Chrysostome, ancien prêtre d'Antioche, évêque de Constantinople Sa liberté de parole, les malveillances dont il fut finalement victime	 Les évêques d'Antioche et d'Orient liés à Mélèce et à Jean L'inscription de Jean sur les diptyques par Attikos son successeur
37,2-38	Son inscription sur les diptyques par Alexandre d'Antioche	**Alexandre,** successeur de **Porphyre**, et de Flavien à Antioche met fin au schisme eustathien Il inscrit, le premier, Jean sur les diptyques, avant Attikos
41	Persécutions et martyrs en Perse	
42	Fin de l'*Histoire* avec **Théodote,** dernier évêque d'Antioche cité	

42, 3		Mort de Théodore de Mopsueste, « maître de l'Église tout entière », et de **Théodote**
42, 4		Récapitulation de la succession des grands sièges selon un ordre hiérarchique plaçant Antioche au second rang après Rome

Après la lecture eustathienne du concile de Nicée (325) et de celui de Sardique (343) avec ses conséquences pour l'Église d'Antioche, le livre II s'achevait sur le récit de l'élection et de l'exil de Mélèce, dont Théodoret fait après Eustathe un héros de son histoire comme d'un nicéen de la première heure. Tout au long du récit, les traces d'une hagiographie mélécienne sont perceptibles. Purifier les origines de l'évêque et légitimer cette élection non reconnue par les adversaires eustathiens, tel en est le but avoué. Dans la même veine, le schisme antiochien, évoqué alors pour la première fois, oppose « la partie saine du peuple », c'est-à-dire les partisans de Mélèce, à « ceux qui avaient contracté la maladie » et suivi Euzoios, l'évêque homéen élu pour le remplacer. Faisant ainsi fi des eustathiens qui s'étaient séparés « dès le début » des successeurs d'Eustathe, Théodoret fait des méléciens, qui les avaient au contraire acceptés « pendant trente ans », les « défenseurs de la doctrine des apôtres[1] ». Et grâce à l'habile reprise d'une citation évangélique utilisée pour qualifier la querelle entre Arius et son évêque au début de la crise arienne[2], ils sont même placés rétrospectivement dans la lignée des antiariens de la première heure[3]. Ce n'est qu'après le retour de l'évêque à Antioche sous l'empereur Julien, au début du livre III, qu'il

1. Cette expression, employée en II, 32, 4, lui permet d'amalgamer homoousiens et homéousiens sous la même étiquette.
2. Mt 5, 29 : « Si ton œil droit te scandalise, arrache-le et jette au loin. »
3. Voir *SC* 501, p. 76-81.

sera question de la première scission, celle opérée par les eustathiens[1]. Il fallait bien légitimer le maintien des « fidèles attachés à la piété », entendons à l'orthodoxie, dans l'Église officielle avant l'élection de Mélèce. Il était donc normal de faire commencer « la division de l'Église d'Antioche » avec l'exil de Mélèce, et non avec celui d'Eustathe. Reprenant le point de vue mélécien, Théodoret masque ainsi la division entre eustathiens et méléciens causée par l'élection homéenne de Mélèce. Eusèbe de Samosate, qui avait été l'un des acteurs de cette élection, joua un grand rôle dans le travail de remodelage de la mémoire de cette Église et dans la reconstruction de l'histoire mélécienne, impliquant une mise en veilleuse du schisme avec les eustathiens qui s'étaient donné un évêque en la personne de Paulin. Il participa activement à la réorganisation de l'Église mélécienne commencée sous l'empereur Jovien en 363, avec le synode réuni par Mélèce, qui reconnaissait à sa manière l'*homoousios* nicéen : son nom figure en deuxième position dans les souscriptions. On comprend dès lors que Théodoret, qui en fait le garant de l'élection « orthodoxe » de Mélèce, ait passé ce synode sous silence – il nous est heureusement connu grâce à Socrate qui en a recopié la synodale avec les signatures dans la *Sunagôgê* de Sabinos[2] –, car il l'aurait obligé à remettre en cause sa version « nicéenne » de l'élection de Mélèce.

La persécution de Julien et l'intégration de la mémoire homéenne

Sous Julien, présent à Antioche de juillet 362 à mars 363, l'Église officielle est toujours dirigée par l'homéen Euzoios,

1. III, 4, 3.
2. SOCRATE, III, 25, 19 ; synodale à Jovien, III, 25, 10-17, souscriptions, 18. Sur l'importance de ce synode, voir J. ZACHHUBER, « The Antiochene Synod of AD. 363 and the Beginnings of Neo-Nicenism », *ZAC* 4, 2000, p. 83-101 ; A. MARTIN, « Les témoignages », p. 147-171, spéc. p. 164-169.

en place depuis l'exil de Mélèce en 360. C'est lui qui dispose en effet légalement des églises (cf. III, 12, 1). Si Mélèce fut autorisé à rentrer dans sa cité par l'édit impérial de fin 361 (III, 4, 2), sa présence à Antioche fut plus que discrète, ce qui n'empêchera pourtant pas Théodoret de montrer son efficacité dans la lutte contre « l'impie ». Dans le procès à charge contre Julien tel que se présente le livre III, l'évêque accumule une série d'événements destinés à démasquer le « tyran persécuteur ». La séquence la plus longue (10-14) concerne l'affaire de l'Apollonion de Daphné et du transfert des restes de Babylas, qui entraîna, après l'incendie du temple et de la statue du dieu, la fermeture, sur ordre impérial, de la Grande église alors occupée par Euzoios. Celui-ci dut en livrer les vases sacrés, non sans avoir été maltraité par les autorités chargées de l'opération de représailles, lesquelles subirent le châtiment pour leurs sacrilèges. Ce récit est encadré par deux anecdotes, celle du confesseur Théodore (11), et celle de la conversion du fils du prêtre païen appartenant à la suite de Julien à Daphné (14), qui, toutes deux, proviennent de la tradition antiochienne, la seconde tout spécialement liée à Mélèce. Pour le reste, en plus de l'homélie de Jean Chrysostome *Sur Babylas*, Théodoret a puisé l'essentiel de son information dans les archives épiscopales antiochiennes où se trouvait aussi l'écrit anonyme rédigé sous le règne de Valens déjà évoqué[1], concernant la persécution de Julien ; Philostorge a également utilisé ce document, et, après lui, l'auteur du *Chronicon paschale*. Or cet écrit homéen fait tout naturellement d'Euzoios un confesseur. Si l'évêque de Cyr ne répugne pas à utiliser, faute d'autres documents[2], le témoignage d'un adversaire théologique, c'est que la définition de foi, ici, n'est pas en

1. Voir *supra* n. 4, p. 43.
2. On note le silence total de l'Église eustathienne alors dirigée par Paulin sur cette période : la persécution de Julien ne l'a pas concernée.

cause[1] ; ce n'est évidemment pas non plus pour faire l'éloge d'Euzoios, auquel, du reste, son titre d'évêque n'est pas donné, mais bien pour renforcer sa démonstration contre Julien persécuteur, et dénoncer la noirceur du « tyran impie », prétendu philosophe[2]. C'est aussi pour mieux faire disparaître le souvenir du confesseur homéen que l'Apologète introduit, précisément peu après, le récit de la conversion du fils du prêtre païen dans lequel, sous le nom de « divin Mélèce » et d'« homme de Dieu », se trouve clairement désigné le seul évêque d'Antioche tenu pour légitime, et qui signe là, si discrètement que ce soit, sa propre opposition au « tyran impie ».

Trouve également sa source dans l'écrit homéen la suite du récit de la persécution, dont sont victimes des militaires (15-18) : les officiers Juventin et Maximin (15), également célébrés par Jean Chrysostome, le futur empereur Valentinien[3], commandant des *lanciarii* (16), un groupe d'officiers de la garde dont le jeune Romain (17), connu de Grégoire de Nazianze, ainsi qu'Artémios, ancien *dux* d'Alexandrie (18), quand bien même ce dernier n'a pas sa place dans une histoire de l'Église d'Antioche. Théodoret se refuse cependant à lui donner le titre de martyr conformément à sa source homéenne[4], de même qu'il passe sous silence le massacre par les païens d'Alexandrie, en décembre 361, de l'évêque Georges, adversaire d'Athanase, qui fut, lui aussi, honoré comme martyr par la tradition homéenne. Théodoret n'a pas retenu ce récit pourtant rapporté dans toutes les

1. Une brève incise suffit à montrer la distance prise par Théodoret par rapport à sa source : Euzoios aurait déclaré « que la sollicitude divine avait déserté les chrétiens » (12, 3), trahissant par là son « impiété ».
2. III, 15, 6.
3. Outre la confession de Valentinien, l'anonyme homéen fait état de celle de Jovien, mentionnée par Théodoret en IV, 1, 2, et de celle de Valens, censurée par l'évêque, à cause de sa foi homéenne ; cf. SOCRATE, III, 13, 3-4 ; voir BRENNECKE, *Studien*, p. 126-127.
4. Sur le dossier Artémios, voir BRENECKE, *Studien*, p. 127-131.

Histoires ecclésiastiques[1], non tant parce que ce meurtre était indépendant de la volonté de Julien – quand bien même celui-ci en avait pratiquement absous les auteurs – que parce que Georges, responsable de violences contre les chrétiens partisans d'Athanase[2], ne pouvait être tenu pour un confesseur de la foi, pour laquelle, qui plus est, il n'était pas mort[3]. Le cas du *dux* Artémios entrait au contraire dans son projet polémique contre l'empereur persécuteur. L'évêque de Cyr a pris soin de mentionner le tombeau des martyrs Juventin et Maximin offert, dit-il, « par la ville d'Antioche » ; or celui-ci se trouvait dans le *martyrion* du cimetière chrétien de la ville, près de Daphné, ce qui renvoie au rôle joué par l'évêque Euzoios qui les inscrivit très tôt dans le calendrier liturgique, dans la ligne de son prédécesseur homéen Léonce, le premier à manifester de l'intérêt pour le culte des martyrs, tel celui de Babylas, une pratique reprise et développée par l'Église mélécienne[4]. Une dernière anecdote, tirée de la tradition mélécienne cette fois, a été ajoutée, celle de la chef de chœur Publia (19), toujours dans le but de démasquer la « mansuétude » du prince philosophe.

1. SOCRATE, III, 1, 10 ; SOZOMÈNE, V, 7, 2-3 ; cf. AMMIEN, XXII, 11, 8-10 ; ÉPIPHANE, *Haer.* 68, 11, 1-2 ; 76, 1, 2 ; JÉRÔME, *Chron. an.* 362 ; GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 21, 26 ; *Hist. « acéph. »*, 2, 10 ; PHILOSTORGE, VII, 2 ; ses cendres furent dispersées, privant ainsi ses partisans homéens du corps de leur martyr (*Chron. pasch.*, *an.* 362, *PG* 92, 739 A13-21) ; voir BRENNEKE, *Studien*, p. 116-119.

2. Voir II, 14, 1-14, *SC* 501, p. 390-396. Il est vrai que les circonstances de la mort de Grégoire rapportées en II, 4, 3 et 12, 4, ont été confondues avec celles de Georges.

3. Voir ÉPIPHANE, *Haer.* 76, 1, 3-4 et 7 ; MARTIN, *Athanase*, p. 537-539.

4. Cf. II, 25, 9-10, *SC* 501, p. 448-449 ; E. SOLER, « La mémoire des martyrs, les *martyria* et la restauration nicéenne à Antioche à la fin du IVe siècle », dans *Autour des morts, mémoire et identité*, Actes du Ve colloque international sur la sociabilité, Rouen nov. 1998, Publications de l'Université de Rouen n° 296, 2001, p. 355-361.

La séquence suivante (21-26), relatant le départ de Julien pour la Perse, reprend pour partie des informations fournies par Acace de Bérée, un ami de Mélèce.

Retour à la tradition mélécienne : la mission du stratêgos Sapor et la remise des églises à Mélèce après la persécution de Valens

C'est dans la tradition mélécienne cette fois-ci que puise Théodoret pour décrire la persécution de Valens (resté fidèle à l'homéisme érigé en foi officielle depuis 360), au livre IV. Elle lui permet de mettre en valeur le rôle, dans la défense de l'orthodoxie, des évêques méléciens, qui en furent les principales victimes. Sont ainsi honorées les Églises de Samosate (14-15) et d'Édesse (16-18), en plus de celle d'Antioche (25-27).

Le livre V s'ouvre sur la mission confiée par l'empereur Gratien, après la défaite et la mort de Valens le 9 août 378, au *stratêgos* Sapor, afin de remettre les églises aux évêques « en communion avec la foi de Damase », après leur rappel d'exil (V, 2, 1-3). Théodoret, le seul à en faire état, centre tout son récit sur la situation de l'Église d'Antioche que Sapor, venu s'installer dans la capitale syrienne, va devoir régler. Cette Église était alors particulièrement divisée, puisque, comme il le rapporte (V, 3), aux pauliniens et aux méléciens étaient venus s'ajouter les apollinaristes regroupés autour de Vitalis[1], un transfuge mélécien. Selon une mise en scène dont il est coutumier, l'évêque de Cyr convie son auditoire à une véritable parodie judiciaire dans

1. Cet ancien prêtre de Mélèce, plus proche de Paulin par ses convictions strictement nicéennes, s'était rendu à Rome en 375 auprès de Damase qui commença à reconnaître sa foi, avant de dénoncer sa christologie apollinariste. C'est alors que, peu après son retour, il fut ordonné évêque par Apollinaire – ce qui portait à quatre le nombre d'évêques antiochiens – et se mit à dénoncer le sabellianisme de Paulin, ce qui explique que Théodoret l'ait ménagé (V, 4, 1).

laquelle les accusés, Paulin et Apollinaire, se réclamant tous deux du « parti de Damase », comparaissent devant le tribunal présidé par Sapor, réduit au rôle d'arbitre et de juge, tandis que le prêtre Flavien, dans le rôle de l'avocat de la défense, mène le jeu, en présence du principal intéressé, l'évêque Mélèce, parfaitement silencieux (V, 3, 9-12). Flavien leur « ferme » (littéralement !) « la bouche ». C'est alors que l'irénique évêque propose un pacte d'union à Paulin qui partage la même foi[1] : « Si jamais je suis le premier à disparaître, tu auras seul, mon ami, la direction du troupeau. Mais si c'est à toi que cela doit arriver, je reprendrai autant qu'il est possible le soin des brebis. (...) Mais Paulin ne se résigna pas. » Après une telle démonstration, la conclusion s'imposait : « Sapor remit les églises au grand Mélèce », et le schisme continua (V, 3, 13-16).

En rejetant la responsabilité entièrement sur Paulin, cette version continue de masquer la vraie cause du schisme selon les eustathiens : l'élection de Mélèce par des non-nicéens[2]. Elle est devenue la version officielle de l'Église d'Antioche. Juxtaposée à la séquence précédente dont Flavien est le héros, elle anticipe sur la justification de l'élection du successeur de Mélèce (V, 24), et pourrait bien avoir constitué la réponse au refus de communion des Occidentaux. Elle permet aussi de comprendre pourquoi Théodoret n'a soufflé mot du synode réuni par Mélèce au printemps 379, après son retour dans la capitale syrienne, synode suivi de l'envoi d'un *Tome* doctrinal aux Occidentaux[3]. Elle suppose enfin un Mélèce en situation de force,

1. Dans la scène précédente (V, 3, 10), Paulin a pourtant été accusé de sabellianisme par Flavien ! Mais cf. AMBROISE, *Ep. extra coll.* 9 (13), 2, à propos des deux évêques *quos fide concinere putabamus* (381).

2. Tel est le motif du refus signifié par Paulin dans la version qu'on peut appeler paulinienne, celle qui est rapportée par SOCRATE, V, 2-4 (cf. SOZOMÈNE, VII, 3).

3. Sur ce synode, voir GRÉGOIRE DE NYSSE, *Vie de Macrine*, 15, 1-2, *SC* 178, p. 190 ; cf. la synodale de Constantinople en 382, V, 9, 13, et le texte

donc *après* plutôt qu'avant la remise des églises détenues jusque-là par l'évêque homéen Dorothée, successeur d'Euzoios, non mentionné[1]. Mais la question de la légitimité de Mélèce ne s'est décidément jamais posée pour notre narrateur. Et pourtant...

Théodoret est encore le seul à faire état des nominations épiscopales faites par Mélèce (V, 3, 18-20) et Eusèbe de Samosate (V, 4, 1-6), après leur retour d'exil, fin 378.

Mélèce et l'empereur Théodose : un des joyaux de la légende mélécienne

Théodoret est à nouveau le seul à livrer une anecdote fort éclairante sur la légitimité de Mélèce. L'empereur Gratien vient de nommer Théodose *stratêgos* pour une campagne difficile contre les Barbares en Thrace. C'est alors qu'après sa victoire, celui-ci eut « une vision extraordinaire » : « Il lui semblait voir le divin Mélèce, le chef de l'Église d'Antioche, qui le revêtait d'un manteau impérial et lui posait sur la tête une couronne de même sorte » ; à la suite de quoi, il fut effectivement consacré empereur par Gratien qui lui confia l'ancien empire de Valens (V, 5, 2 - 6, 3). L'anecdote se poursuit lors du synode des évêques orientaux convoqué par le nouvel empereur à Constantinople : donnant à nouveau libre cours à son art de la mise en scène, Théodoret y fait reconnaître « le grand Mélèce » par

qui clôt le dossier de la collection de Vérone (fragment III), FIELD, *On the Communion of Damasus*, p. 20 ; G. BARDY, « Le concile d'Antioche (379) », *Revue bénédictine* 45, 1933, p. 198-213 ; SIMONETTI, *La crisi ariana*, p. 446-447 ; PIETRI, *Roma Christiana*, I, p. 845-849.

1. Dorothée a succédé à Euzoios en 376 (SOCRATE, IV, 35, 4 ; PHILOSTORGE, IX, 14). Fut-il chassé d'Antioche dès 378/379, sous Gratien, par Sapor, comme pourrait le laisser entendre la formule générale utilisée par THÉODORET (V, 2, 3), ou seulement en 381 par l'édit de Théodose interdisant aux ariens de tenir leurs assemblées dans les villes (*CTh* XVI, 5, 6, 10 janv. 381, p. 237 ; PHILOSTORGE, IX, 19) ?

Théodose : « Comme un enfant affectueux qui après un long temps jouit de la vue de son père, il le serrait dans ses bras, lui baisait les yeux, les lèvres, la poitrine, la tête et la main droite qui l'avait couronné. Et il raconta la vision qu'il avait eue » (V, 8, 1).

Cette reconnaissance on ne peut plus officielle de Mélèce par Théodose est en réalité l'aboutissement de la course de vitesse de l'évêque pour se faire reconnaître par le nouvel empereur[1], face à la prétention de Paulin déjà reconnu par les Occidentaux[2].

Président du synode réuni en mai 381, Mélèce mourut lors des premières séances (V, 8, 3), rouvrant ainsi le problème de la succession d'Antioche qui fut âprement débattue sous la présidence de Grégoire de Nazianze, le nouvel évêque de Constantinople. De ces débats qui aboutirent à la démission de Grégoire, Théodoret ne souffle mot[3]. Il préfère citer la synodale du second synode de Constantinople tenu l'année suivante, dans laquelle l'élection de Flavien comme successeur de Mélèce est clairement avalisée par les Orientaux (V, 9, 16).

1. SOCRATE, V, 8, 4 (repris par SOZOMÈNE, VII, 7, 3), fait état de la présence de Mélèce dans la capitale très tôt avant le début du concile (fin 380/début 381 ?). Et THÉODORET lui-même, V, 8, 2-3, évoque la présence de Mélèce au moment de la reconnaissance de Grégoire de Nazianze, évêque de la petite communauté nicéenne de l'Anastasia, comme évêque de Constantinople par Théodose (27 novembre 380).

2. Il n'est pas impossible que Paulin lui-même se soit rendu à Thessalonique dont l'évêque Acholios était en communion avec Damase, pour faire confirmer sa légitimité auprès de Théodose en résidence dans cette ville du 17 juin 379 à novembre 380, comme l'avait fait Maxime candidat au siège de Constantinople. Cela pourrait expliquer l'intitulé de la « confession de la foi catholique que le pape Damase a adressé à l'évêque Paulin qui se trouvait alors en Macédoine à Thessalonique », document conservé dans les archives d'Antioche et utilisé, nous l'avons vu, par THÉODORET (V, 11, 1).

3. Si le texte de Grégoire cité en V, 8, 7, renvoie bien à ce problème, Théodoret laisse croire qu'il s'agit encore de Maxime, le candidat de Timothée d'Alexandrie opposé à Grégoire.

L'empereur Théodose, instrument de la réconciliation entre Flavien et les Occidentaux

Sous la plume de Théodoret, l'élection de Flavien baigne dans la même unanimité que celle de Mélèce, et « le chœur des évêques » n'éprouve aucune peine à opposer aux prétentions de Paulin son refus de la proposition naguère faite par Mélèce de lui laisser la place s'il mourait le premier (V, 24, 1). De cette proposition, telle qu'elle avait été présentée par Théodoret au retour d'exil de l'évêque sous Valens (voir *supra*), on peut mettre en doute la véracité mais non la fonction dans l'affirmation de la légitimité de l'élection du successeur de Mélèce. Grégoire de Nazianze avait pourtant énoncé un avis contraire devant les évêques lors du premier synode de Constantinople en proposant Paulin, dans l'espoir d'obtenir le rétablissement de l'union dans l'Église d'Antioche ainsi qu'avec les Occidentaux[1]. Or, malgré la quasi-unanimité orientale à laquelle ne manquait que la voix égyptienne, la situation de Flavien s'avérait en réalité délicate, car les Occidentaux, alliés des Égyptiens, tenaient Paulin, fort de son rigorisme nicéen, pour seul évêque légitime d'Antioche : en témoigne le synode de Rome de 382 auquel, des évêques orientaux invités, Paulin fut le seul à se rendre avec Épiphane de Salamine[2].

1. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Autobiographie*, v. 1591-1679, p. 122-125. Grégoire, prenant acte de la vieillesse de Paulin, proposait de laisser faire le temps et de ne procéder à une nouvelle élection qu'après sa mort (v. 1624-1634). Il rejoignait ainsi, d'une certaine manière, le vœu exprimé à l'issue du concile d'Aquilée par Ambroise de Milan qui, sans connaître encore la mort de Mélèce, proposait de ne pas procéder à un nouveau remplacement tant qu'il y aurait un survivant (*Ep. extra coll.* 6(12), 5). Ce que Mélèce proposait à Paulin, d'après Théodoret (voir *supra* p. 56), n'en différait guère.

2. JÉRÔME, *Ep.* 108, 6.

Pas plus que la mort d'Eustathe puis celle de Mélèce[1], la mort de Paulin en 388 ne résolut le problème, car il avait consacré lui-même un successeur en la personne d'Évagre, lequel fut reconnu à son tour par les Occidentaux malgré le caractère non canonique de la consécration (V, 24, 2-4). C'est alors que le narrateur fait intervenir l'empereur Théodose pour jouer le rôle d'arbitre puis de bouc émissaire entre Flavien et les Occidentaux réduits, dans tout ce récit, aux « évêques de Rome ». Dans ce résumé de plus de vingt ans de contestation avec les Occidentaux, ce sont en effet eux seuls, de Damase (mort en 384) à Anastase (399-402), auxquels sont attribuées les pressions sur l'empereur destinées à le faire céder (V, 24, 4-5 et 8). C'est que l'évêque de Cyr ne veut pas avoir à reconnaître le rôle, majeur en réalité, joué par Ambroise de Milan dans le rejet de Flavien –, cet Ambroise qui tenait déjà Paulin pour l'évêque légitime avant la mort de Mélèce et le fit reconnaître au concile d'Aquilée, et qui intervint à nouveau pour tenter d'imposer Évagre contre Flavien[2]. Il ne veut pas ternir l'image emblématique d'évêque modèle dont la *parrhêsia* fait plier l'empereur, rôle qu'il lui fait jouer dans son *Histoire*[3]. Il fait état de deux entrevues entre Théodose et Flavien pour obliger ce dernier à aller se justifier à Rome, invitation à chaque fois esquivée par l'évêque d'Antioche qui se considère dans son bon droit. La première se déroule alors que l'empereur est encore à Constantinople (V, 24, 4), donc en 387[4] – il

1. Dans les deux cas mentionnés par Théodoret, la division est rejetée sur les eustathiens (III, 4, 5 ; V, 24, 1).

2. Ambroise avait contesté le premier concile de Constantinople – dont Paulin était absent –, et qui reconnaissait Nectaire au détriment de Maxime, et il avait condamné l'élection de Flavien (*Ep. extra coll.* 9 (13), 2 et 3).

3. Voir *supra* p. 44-46.

4 On sait que Flavien s'est rendu, malgré son grand âge, à Constantinople au printemps 387 pour défendre sa cité après l'affaire des statues, ce que, à la différence de Jean Chrysostome, Théodoret n'a pas signalé lors de son récit, dont le moine Macédonios est le héros (V, 20).

quitte la capitale au début de 388 –, la seconde, après sa victoire sur l'usurpateur Maxime en août 388 (V, 24, 5) – ce qui renvoie à son séjour en Italie entre 388 et 391. Or, sauf lors d'un bref séjour à Rome (V, 24, 8) à l'occasion du triomphe sur Maxime en été 389, l'empereur réside à Milan. Et c'est à cette occasion qu'Ambroise obtint de lui au cours du premier semestre 391, avant son départ pour l'Orient, la convocation d'un concile à Capoue, concile auquel Flavien refusa de se rendre. C'est ce refus en forme de réponse à l'empereur exaltant la *parrhêsia* de son héros que Théodoret choisit de mettre en scène (V, 24, 6) comme à son ordinaire, pour le plaisir du lecteur : « S'il est des gens, Empereur, qui accusent ma foi de n'être pas orthodoxe ou qui prétendent que ma vie n'est pas digne du sacerdoce, alors je prendrai ces mêmes accusateurs pour juges et j'accepterai la décision qu'ils prononceront. S'ils débattent au sujet du trône et de la charge épiscopale, je ne chicanerai pas ni ne résisterai à ceux qui veulent s'en saisir, mais je me retirerai et abandonnerai la charge. Donne donc le trône d'Antioche à qui tu veux, Empereur. » La réponse de Flavien, si elle a bien existé, n'a pu cependant être exprimée que par lettre, compte tenu de la date suggérée[1]. Après une telle apologie, Théodose ne pouvait que donner raison à Flavien. Pour finir, face à l'accusation réitérée par les « évêques de Rome » dénonçant Flavien comme un usurpateur (V, 24, 5 et 8), l'empereur, se substituant à l'évêque, va jouer les avocats de la défense : « il dit qu'il était lui-même Flavien et qu'il avait été cité pour sa défense » (V, 24, 9). Théodose reprend en fait à son compte les arguments de Flavien : illégalité de la consécration d'Évagre, et unanimité des Orientaux en sa faveur ; arguments qui continuent d'esquiver la véritable cause du rejet des Occidentaux. À la

1. CAVALLERA, p. 269-270, n. 1.

différence de Socrate[1], Théodoret en effet a constamment réduit le schisme qui oppose eustathiens et méléciens à la question disciplinaire, en refusant de voir le différend théologique qui en fut la cause. C'était pourtant bien pour le résoudre que Mélèce, après le synode réuni à Antioche en 379, avait envoyé à Damase, qui exigeait des Orientaux qu'ils signent sa profession de foi, un *tomos* doctrinal auquel renvoie la synodale de Constantinople de 382[2]. Mais cela n'avait pas suffi pour autant à le faire reconnaître comme évêque légitime d'Antioche[3]. S'il est vrai que les évêques de Rome depuis Damase se sont refusés « pendant dix-sept ans » et même jusqu'à Innocent (402-417) à reconnaître Flavien (V, 24, 12), ils se sont cependant montrés plutôt discrets dans cette affaire[4]. La comparaison pour le moins excessive entre Flavien et l'usurpateur Maxime, que Théodoret leur attribue, fait davantage écho à la lettre d'Ambroise à Théophile d'Alexandrie postérieure au concile de Capoue tenu en décembre 391, ou au début de 392, dénonçant l'évêque d'Antioche, absent, comme nous l'avons déjà signalé. Et Théodoret a décidé très probablement de passer sous silence le rôle de l'évêque de Milan

1. *HE* II, 46, 6 ; V, 5, 4, rappel de l'élection de Mélèce par les homéens.
2. V, 9, 13, et *supra* n. 3, p. 56 ; ce *Tomos* d'Antioche ne doit pas être confondu avec le dossier conservé dans la collection de Vérone contenant des documents damasiens dont le texte de *Confidimus quidem*, et qui atteste la tenue du synode de « cent cinquante trois évêques » dont il donne les six premiers noms (voir FIELD, *On the Communion of Damasus*, p. 20).
3. Contrairement à l'opinion de FIELD, *On the Communion of Damasus*, p. 132-133, selon laquelle Damase aurait reconnu Mélèce entre 379 et 381.
4. PIETRI, *Roma Christiana* II, p. 900-901, et 1281, à propos de Sirice (384-399), sous lequel eut lieu l'accord de 398. L'évêque de Rome n'a-t-il pas lui-même été empêtré dans un schisme avec Ursinus au temps de Damase au point qu'Ambroise et les Pères du concile d'Aquilée en 381 demandent aux empereurs d'expulser un agent d'Ursinus ? Voir Ch. PIETRI dans *Histoire du christianisme* 2, Paris 1995, p. 780-781.

dans cette épineuse affaire, dont il avait vraisemblablement connaissance.

La légitimité de Flavien devait être enfin reconnue par les Occidentaux, non pas grâce « au très pieux empereur » Théodose comme le laisse entendre le narrateur (V, 24, 12), mais grâce à l'entremise de l'évêque de Constantinople, Jean Chrysostome, en 398, cinq ans après la mort d'Évagre dont Théodoret ne souffle mot, et six ans après l'échec du concile de Capoue.

Alexandre d'Antioche, Jean Chrysostome et les eustathiens : retour à l'unité

Sous la plume de Théodoret, l'histoire de l'Église d'Antioche s'achève sur l'unité retrouvée, grâce à l'action d'Alexandre (414-424), avant-dernier évêque cité. À son actif, l'évêque de Cyr note la réintégration des eustathiens dans l'Église (V, 37, 3-5), et l'inscription de Jean Chrysostome sur les diptyques (V, 38, 1), avant même que ne le fît Attikos sur ceux de l'Église de Constantinople. Mais ce qu'il ne dit pas, c'est qu'Alexandre ne faisait là que se plier aux conditions mises par le pape Innocent à l'acceptation de la lettre de communion apportée par la délégation conduite par le prêtre Cassien. Alexandre ne devait pas se contenter de « rattacher le parti d'Eustathe au corps » de l'Église, mais il devait également réintégrer les clercs ordonnés par Évagre[1].

Ainsi tout au long de l'*Histoire ecclésiastique* l'évêque de Cyr aura voulu brosser de l'Église d'Antioche une image qui fût digne du second rang après Rome qu'il lui a assigné dans la hiérarchie des Églises, celle d'une Église indéfectiblement orthodoxe. Pour cela, il s'est livré, à partir d'un dossier documentaire fort heureusement préservé, à un habile travail de réécriture, dans lequel son grand art de la

1. INNOCENT, *Ep.* 19, *PL* 20, 541.

mise en scène, dû à son talent de prédicateur, est mis au service de son dessein apologétique. On peut, du reste, en mesurer encore aujourd'hui l'efficacité.

Quant à nous, tout au long de notre lecture critique, nous nous sommes efforcés d'éclairer et de restituer le projet de l'auteur dans son dessein même. Si l'évêque de Cyr, dont les positions théologiques sont contestées au moment où il écrit son *Histoire ecclésiastique*, profite de l'occasion pour justifier sa propre orthodoxie derrière celle de son Église, c'est, en définitive, un message de confiance qu'il envoie à ses lecteurs et auditeurs, destiné à raffermir leur foi et à les convaincre de ne pas relâcher leurs efforts. Sous la plume de l'écrivain, c'est en effet le pasteur tirant la morale des événements survenus dans les Églises pendant plus d'un siècle, qui affleure le plus naturellement. Comme il l'exprime lui-même à la fin du livre V à propos des persécutions d'hier et de celles d'aujourd'hui, « le Maître avait prédit ces guerres et l'invincibilité de l'Église, et les événements eux-mêmes nous enseignent que la guerre a des effets plus profitables que la paix : celle-ci nous rend mous, amorphes et lâches, la guerre aiguise au contraire les caractères et nous incite à mépriser le présent qui s'écoule[1]. » Car l'Église de Dieu n'a cessé de bénéficier de son assistance. Eusèbe de Césarée, dont l'évêque de Cyr reste le meilleur continuateur, ne s'exprimait pas autrement. Si l'on veut pouvoir apprécier cette *Histoire* à sa juste valeur, bien différente de celle d'un Socrate, ceci ne doit pas être oublié : derrière le rhéteur, le prédicateur est toujours proche, mettant tout son art au service de la cause qu'il défend, celle d'une Église qu'il veut « orthodoxe » et « invincible », quitte à arranger les faits, fût-ce au détriment de la réalité historique. C'est le prix à payer, à ses yeux, pour entretenir l'espérance.

Annick MARTIN

1. V, 41, 26.

NOTES PHILOLOGIQUES AUX LIVRES III, IV ET V

Sur la tradition manuscrite de l'*Histoire ecclésiastique*, nous renvoyons à l'aperçu figurant au tome I (*SC* 501), p. 93-96. Rappelons qu'elle se caractérise, au vu des analyses de L. Parmentier, par l'existence de deux recensions principales et d'un petit nombre de familles résultant de diverses contaminations entre ces deux recensions. Dans les livres III, IV et V une de celles-ci est représentée par le seul manuscrit B (et par la traduction latine de Cassiodore). C'est la branche la plus fidèle à l'archétype. Malheureusement le manuscrit B, s'il est souvent le seul à conserver les leçons originelles, est par ailleurs très négligent et porteur de fautes grossières. Il n'en reste pas moins qu'il doit être considéré comme *melior*.

IV, 3, 8. Il est fort possible que le premier état du document ait porté la leçon adoptée par Parmentier. On note que le verbe ἐστι est présent après αἰῶνός chez Timothée Ailouros, fr. 182 (*Histoire ecclésiastique*, fragments édités par H. Lietzmann, *Apollinaris von Laodicea und seine Schule*, Tübingen 1904) et chez Athanase (*Lettre à l'empereur Jovien*, 2, 1). Parmentier a pu ainsi reconstituer l'original du document, mais l'archétype de Théodoret portait une autre leçon, ayant perdu le verbe ἐστι. La formulation qui en résultait était incommode voire incorrecte (mais néanmoins acceptable), d'où les diverses corrections proposées par la tradition de Théodoret.

IV, 3, 8. Si aucun des mss. de Théodoret n'a pu produire le texte correct lisible chez Athanase et Timothée, c'est que

leur archétype comportait des noms écrits par erreur, puis raturés de façon peu claire. Parmentier se demande si les leçons transmises ne trahissent pas la présence, à l'origine, d'un mot παννονίας qu'il imagine entre δαλματίας et δακίας. En fait il a dû être écrit à un moment donné entre ἰταλίας πάσης καὶ et δαλματίας. On peut en effet supposer que le rédacteur de l'archétype théodorétien a commencé par écrire καὶ παννονίας, puis a raturé ces deux mots, laissant plus ou moins deviner *καππανιας. Après δαλματίας, nouvelle erreur, le rédacteur écrit καππαδοκίας, ayant lu καππαδοκίαν quelques lignes plus loin ; de nouveau il se corrige d'après son modèle en raturant καππα et en corrigeant en α le ο de δοκίας. Un tel scénario répondrait de la diversité des leçons conservées. Il laisse apparaître aussi que l'intention du rédacteur était bien de produire la leçon qu'Athanase et Timothée ont su transmettre de leur côté.

IV, 3, 8. L'absence de αἱ dans l'archétype théodorétien (omission réparée par le seul H) est une grossière faute de copie et ne peut être considérée comme une variante.

IV, 7, 10. Il est étrange que Théodoret annonce qu'il va *lire* le document qui suit. Aussi Hansen propose-t-il de restituer une séquence signifiant : « Il est nécessaire de produire le texte même de la loi », restitution fondée sur la version de Cassiodore (*Hist. trip.* VII, 8, 12) : *legem ipsam ponere necessarium est.* Mais sait-on à quelles extensions de sens pouvait se prêter le verbe ἀναγιγνώσκειν ?

IV, 8, 5. Pour remonter jusqu'au sens que le traducteur grec de ce texte latin a voulu exprimer, il faut retenir l'hypothèse de Parmentier (suggérée dans son apparat critique) selon laquelle les participes παρακληθέντα et παρακεκλημένου sont des traductions fautives par un passif grec du déponent latin *hortatus*. Le singulier certes pose un problème non résolu. Scheidweiler suggère le peuple juif (*das Volk der Juden*) ou le diable. En tout état de cause il doit être question des Juifs qui avaient pressé

(verbe *hortari*) Pilate de faire crucifier Jésus et qui sont désormais menacés de payer le prix de son sang, comme ils sont menacés de payer pour le « sang de Zacharie ». À la ligne 35, le texte peut se construire ainsi : ὑπὲρ τοῦ παθεῖν τὸν παρακληθέντα, « afin que celui qui l'avait pressé [compte non tenu de la mauvaise traduction du déponent latin] souffrît ». À la ligne 43, on comprendra : καὶ παθεῖν, « et souffrir », μεταξὺ τοῦ παρακεκλημένου, « à la suite de celui qui avait pressé [Pilate de crucifier Jésus] ».

IV, 9, 2. οὐ ταῖς τῶν ἡμετέρων ἐν χερσὶν γραμμάτων, ἀλλ' ἐν ταῖς. Le document reproduit par Théodoret (il s'agit, rappelons-le, d'une traduction grecque d'un original latin) était fautif en ce passage. Il y manquait apparemment un nom féminin au datif pluriel, dont τῶν ἡμετέρων ἐν χερσὶν γραμμάτων était le complément. Tel qu'il est le texte ne peut se construire. Pour différentes tentatives, peu convaincantes, de reconstitution du texte grec et du texte latin, voir l'app. crit. de Parmentier p. 225, et la note de Hansen, p. 469 (qui rapporte une conjecture de Scheidweiler).

IV, 9, 4. ἐὰν μὲν εἶεν ἐκ τῶν τέλει χρησαμένων ἐπισκόπων ὑγιεῖς † Il manque évidemment la proposition principale correspondant à la protase ἐὰν μὲν... ὑγιεῖς. Elle devait signifier « qu'on les maintienne ou les rétablisse ». Diverses tentatives de correction ont été proposées, dont une, intéressante, de Scheidweiler, qui voit dans κατασταθέντων (ligne 35) un impératif (voir l'édition de 1998, p. 469). La première correction graphique à opérer consiste en tout cas à supprimer la virgule laissée par Parmentier entre εἶεν et ἐκ τῶν.

IV, 9, 5. καὶ μὴ ἀπὸ τοῦ βουλευτηρίου. Parmentier a tenu à conserver la leçon extrêmement difficile καὶ ἀπὸ τοῦ βουλευτηρίου, qui se recommande des *meliores* B et V², ainsi que de Cassiodore. Mais il ne peut le faire qu'au prix d'une construction extrêmement peu probable : καὶ ἀπὸ τοῦ βουλευτηρίου serait complément de ἀνεπί-

ληπτοι, ce qui donnerait pour sens « irréprochables même du point de vue de la curie et de la *militia* » (?). Le document original contenait certainement une injonction négative, conforme au souhait d'empêcher la fuite des curiales et des fonctionnaires dans les rangs de l'Église, comme le montre F.D. Gilliard, « Theodoretus, *Historia Ecclesiastica* 4, 9, 5 », *Byz. Zeitschr.* 63, 1970, p. 283-284. L'archétype de Théodoret n'était pas forcément fautif, car la présence de la négation dans la plus grande partie de la tradition peut difficilement résulter d'une correction, et d'autre part B et V[2] commettent bien souvent des erreurs grossières.

IV, 11, 8. La leçon originale de Théodoret est difficile à détecter : la tradition et les citateurs (Jean Damascène, *De haeres. lib.*, *PG* 94, 736A ; Georges le Moine, *Chronique*, éd. de Boor p. 539, 6) se partagent entre différentes leçons de la Septante, un certain nombre de scripteurs ayant corrigé d'après elles le texte de leur modèle. Le choix de la leçon à l'optatif (singulier ou pluriel) est le plus fréquent, et il est curieux que nul n'ait songé à corriger le οὐκ ἐγὼ grammaticalement fautif par la leçon μὴ ἐγὼ de la Septante.

IV, 22, 4. La traduction de ce passage de l'*HE* dans un manuscrit syriaque présente une séquence correspondant à ce qui serait en grec ἁγίων πρώτων (voir A. de Halleux, « L'*Histoire eccésiastique* de Théodoret dans les florilèges grégoriens syriaques », dans *Mélanges Antoine Guillaumont. Contributions à l'étude des christianismes orientaux*, Genève 1988, p. 221-232, spéc. p. 223). Selon Hansen, le syriaque pourrait également se lire ἁγίων προτέρων.

IV, 22, 10. Hansen reconnaît qu'on attendrait ὁσίων à la place de κομητατησίων. En fait la présence de la particule δὲ montre que le texte, impossible à construire, est corrompu.

IV, 29, 1. Parmentier a lu chez Cassiodore *Cyrestensium*, ce qui l'a conduit à rejeter la leçon de B, en principe pourtant digne d'attention. Mais la leçon de Cassiodore (*Hist. trip.* VIII, 6, 1) est *Cyrrestis*.

V, 9, 11. La séquence δεῖ ἥν μόλις ποτὲ a troublé les précédents éditeurs, à juste titre car elle est inintelligible. La mise en regard de deux locutions classiques permet, semble-t-il, de conjecturer la leçon originelle : ce sont εἴ ποτε, « plus que jamais » (par ex. Thucydide, IV, 20, 1 ; Aristophane, *Cav.* 594), et d'autre part μόλις (ou μόγις) ποτέ, « à la fin des fins » (par ex. Platon, *Protag.* 314de ; *Lois* VII, 798a) ; ἥν est sûrement une altération de ἤν.

V, 10, 3. Le texte de Εἰ δ' ἔτι à διαμείνατε comporte plusieurs difficultés. La première concerne l'antécédent des relatifs ὅστις (l. 16) et ὅς (l. 17). Scheidweiler, dont Hansen retient le commentaire, pense qu'ils ne sont pas antéposés à un démonstratif (« celui qui…, et qui…, détournez-vous-en »), mais qu'ils ont pour antécédent ὁ ὄφις. Son hypothèse est probablement la bonne. En effet la phrase est sous l'influence d'Ap 20, 2, ὁ ὄφις ὁ ἀρχαῖος, ὅς ἐστιν διάβολος… La construction adoptée permet de résoudre une difficulté supplémentaire, l'attraction plus qu'insolite dans ταύτην ὥσπερ φθοράν là où l'on attendrait τοῦτον ὥσπερ φθοράν si le démonstratif devait être l'antécédent des deux relatifs masculins ; en fait on doit avoir affaire à un démonstratif dont le genre propre est le neutre, « cela », et l'attraction par l'attribut est normale dans ce cas. Une autre difficulté réside dans l'idée que l'hérétique tente de faire succomber des infidèles (τινὰς ἀπίστους, leçon de tous les manuscrits à l'exception de GS, qui ont préféré le simple τινάς) ; mais on peut considérer que l'adjectif a une valeur proleptique. Enfin, on ne voit pas quelle opposition est suggérée par l'adverbe ὅμως, dont c'est pourtant la fonction, entre les deux injonctions formulées à l'impératif et qui vont dans le même sens. Le fait que nous ayons affaire à un texte traduit du latin peut expliquer les maladresses de l'énoncé.

V, 11, 13. Il est évident que le texte originel distinguait deux erreurs, l'une consistant à voir plusieurs dieux, et l'autre un seul mais qui n'incluait pas le Fils et l'Esprit saint. L'articulation logico-syntaxique nécessaire a été altérée

dans la traduction grecque de l'original latin utilisée par Théodoret. Là où la pensée exige l'expression d'une disjonction (en grec ἤ), le texte grec fournit l'expression d'une conjonction ou d'une opposition (δέ). La qualité de cette traduction était médiocre, avec des interférences évidentes comme au § 4 ἐστράφη traduisant certainement le verbe *uersari*. En ce qui concerne notre § 13, Scheidweiler a suggéré deux additions rendant au propos toute sa clarté (voir apparat). Il reste néanmoins que Théodoret a laissé copier un modèle fautif. Une retraduction latine du document, utilisée par Léon le Grand (*PL* 56, 690A) et signalée par Parmentier, se fonde apparemment sur un exemplaire de la même traduction grecque, et comporte la même faute : voir sur cette version Parmentier p. LXXXII. Une partie de la tradition de Théodoret montre que le défaut a été ressenti et qu'on a tenté de le corriger, en remplaçant δέ par ἢ πάλιν (voir apparat).

V, 31, 1. Sur l'ethnie de la population concernée il n'y a pas de doute : ce sont des Goths. Les appeler « Scythes » est une habitude de puriste restée très vivace chez les auteurs tardo-antiques et byzantins. L'appellation également académique de « Celtes » se maintient aussi en grec pour désigner en général les peuples nomades du nord du Danube (cf. Libanios, *Disc.* 17, 30 : « Reprenez votre souffle, Celtes, dansez de joie, Scythes, triomphez, Sarmates ! »). La tradition de Théodoret se partage, en 31, 1 et 33, 1, entre les deux désignations, et il est bien difficile de savoir quel avait été le choix de l'auteur. Celui-ci ne répugne aucunement à employer le nom Γότθοι (cinq occurrences dans l'*HE*), mais toujours au pluriel et par ailleurs on n'en rencontre pas de noms ou adjectifs dérivés. Le nom Σκύθης et ses dérivés se rencontrent trois fois en dehors de nos deux passages, mais on ne note en revanche aucune occurrence de κελτός ou d'un de ses dérivés en dehors des chapitres 31 et 33. B, le manuscrit le plus fidèle, fournit en 31, 1 la leçon κελτικὸν, et en 33, 1 la leçon κέλτιος. Il ne s'agit pas d'une

de ses inadvertances, puisque Cassiodore, et d'autres citateurs relevés par Parmentier *ad locum*, confirment qu'il s'agit de leçons portées par une branche de la tradition. Ce sont peut-être elles (notamment en tant que *difficiliores*) qui devraient être adoptées.

V, 41, 9. Le procédé ici décrit par Théodoret est difficile à comprendre. Il nous manque certaines données pour savoir en quoi il est avantageux pour les tortionnaires de graisser avec soin les fosses dans lesquelles ils jettent les martyrs en pâture aux rats. Cassiodore, *Hist. trip.* X, 30, 9, a le participe *obturantes* (*eos undique obturantes* pour τούτους ἀκριβῶς καταχρίσαντες), beaucoup plus satisfaisant pour le sens. Mais dans la *Thérapeutique des maladies helléniques*, IX, 32, évoquant le même supplice, Théodoret parle d'ὀρύγματα κεχριμένα. Il se repésentait donc bien une opération consistant à répandre ou étendre un corps gras dans une cavité creusée.

Jean BOUFFARTIGUE

LES TITRES DE CHAPITRES (*KEPHALAIA*)

La division en chapitres à l'intérieur de chaque livre remonte à la tradition manuscrite : la numérotation des chapitres est indiquée en lettres grecques dans la marge pour un certain nombre d'entre eux. Le début de chaque chapitre correspond au titre (*kephalaion*) indiqué dans la liste récapitulative fugurant au début de chaque livre. Nous avons donc adopté la numérotation manuscrite, de préférence à celle, contestable, de Th. Gaisford (1854) maintenue par L. Parmentier. Nous avons conservé dans le texte, entre parenthèses, comme nous le proposions dans le tome 1, l'ancienne numérotation des chapitres concernés. Mais nous avons renoncé à le faire pour les renvois au texte dans les notes, qui n'indiquent que la numérotation manuscrite, pour des raisons pratiques. Nous renvoyons le lecteur au tableau de concordance joint à la fin des remarques qui suivent.

Ces titres s'inspirent la plupart du temps du contenu des chapitres, dont ils reprennent même parfois certains termes. Mais il arrive qu'il y ait anticipation. Par exemple, le chapitre 3 du livre III consacré à Julien porte sur la manière dont celui-ci « cache son impiété », ce que reprend le titre, mais en prenant soin d'ajouter qu'il « la révéla plus tard » – ce qui n'apparaît effectivement qu'au début du chapitre 6 : « Quand Julien eut dévoilé son impiété ». Le titre lui-même de ce chapitre 6 s'écarte de son contenu pour s'inspirer de ce qui sera dit par la suite de la jalousie de Julien, en 17, 8.

Dans certains cas, le titre en dit plus que le contenu réel du chapitre. Ainsi au chapitre 12 du livre III, s'il est bien

question de la « confiscation des biens sacrés » de la Grande église d'Antioche, la « suppression des allocations de vivres » aux clercs, annoncée dans la seconde partie de l'intitulé, ne figure pas dans le texte. Mais il a été question de cette mesure, non réservée à la seule Église d'Antioche, auparavant, en 6, 5. Au livre IV, l'intitulé du chapitre 14 consacré à Eusèbe de Samosate englobe le prêtre Antiochos et le diacre Euolkios, dont il ne sera question qu'au chapitre suivant, 15, 8 ; de même ce titre du chapitre 16 mentionne, en plus de l'évêque Barsès qui fait l'objet du chapitre, « les clercs exilés avec lui » ; or, de ces clercs , il ne sera question qu'au chapitre 18 qui donne leur nom, « Eugène et Protogène, prêtres d'Édesse ».

Inversement l'intitulé peut être incomplet : toujours au livre III, le chapitre 13 concerne non seulement « l'oncle de Julien », mais encore ses deux associés, Félix, intendant des trésors impériaux, et Elpidios, *comes rei privatae*.

Comme dans les deux livres précédents, il arrive que quelques noms, titres ou fonctions, qui ne figurent pas dans le texte, soient précisés dans l'intitulé. Ainsi, en III, 10, là où Théodoret évoque « le Pythien de Daphné », l'intitulé indique : « Événements concernant l'Apollonion de Daphné ». De même, à la périphrase utilisée par Théodoret au chapitre 18 pour qualifier Artémios – στρατηγὸς δὲ οὗτος τῶν ἐν Αἰγύπτῳ στρατιωτῶν ἐγεγόνει – l'intitulé a substitué le titre d'Artémios : περὶ Ἀρτεμίου τοῦ δουκός. Et au chapitre 19, Publia, « la maîtresse du chœur » – τοῦ χοροῦ τὴν διδάσκαλον – des jeunes vierges, est devenue « la diacre Publia » – περὶ Πουπλίας τῆς διακόνου – dans l'intitulé. Au livre V, le titre du chapitre 16 précise qu'Amphiloque est « l'évêque d'Iconium », et celui du chapitre 19 nomme l'impératrice « Flacille », dont le nom n'apparaît dans le texte qu'au chapitre suivant, en 20, 1. Au chapitre 24, là où Théodoret cite « les Romains et les Égyptiens » comme adversaires de Flavien d'Antioche, le titre mentionne « les Occidentaux », ce qui est peut-être intention-

nel. Il arrive aussi qu'en toute bonne foi le scribe conforte une erreur dont Théodoret est lui-même l'auteur. Ainsi au livre IV, l'intitulé du chapitre 32 – « Ce qu'écrivit Valens *au grand Valentinien* (...) et ce qu'inspiré par la foi celui-ci lui répondit » – ne fait que donner son nom au « frère » à qui Valens est censé demander secours, tel que l'indique le texte lui-même ; il conforte ainsi la substitution par Théodoret du « frère » au neveu Gratien opérée pour des raisons apologétiques[1].

Certains titres peuvent se révéler ambigus. Au livre V, ceux des chapitres 8 et 9 sont ainsi formulés : « Synode réuni à Constantinople », puis « Synodale du synode réuni à Constantinople écrite aux évêques Occidentaux » : ceci pourrait laisser croire qu'il s'agit de la synodale de 381, et non de celle de 382. Les titres suivants (10 et 11), qui introduisent des lettres de Damase, sont au contraire beaucoup plus précis : le premier en reprenant l'information donnée en 9, 20, indiquant que la lettre est écrite « contre Apollinaire et Timothée », le second en utilisant celle fournie en 10, 6, « contre les hérésies ».

Pour finir, les titres des chapitres 37 et 40 du livre V, dont le contenu a trait à la succession dans les cinq grands sièges patriarcaux – Alexandrie, Jérusalem et Antioche dans le 37, Rome, Jérusalem et Antioche dans le 40 – n'ont retenu que le nom de l'évêque d'Antioche concerné, Alexandre puis Théodote ; et c'est encore le nom d'un antiochien, Théodore de Mopsueste, qui fournit le titre du 42e et dernier chapitre, lequel s'achève pourtant sur un récapitulatif des cinq successions ; preuve, s'il en était encore besoin, que le scribe était un proche de l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*.

Annick MARTIN

1. Voir *infra* IV, 32, p. 314, n. 3.

TABLEAU DE CONCORDANCE

Numérotation de L. Parmentier (*GCS*)	Numérotation selon la tradition manuscrite
IV, 6, 5-7	**IV**, 7, 1-3
7, 1-6	7, 4-9
13, 1	12, 5
4	14, 1
14, 1-7	14, 2-8
18, 1-6	17, 7-12
7-14	18, 1-8
21, 1-4	20, 3-6
5-14	21, 1-10
24, 2	25, 1
3-4	2-3
25, 1-5	25, 4-8
5-6	26, 1
27, 4-5	28, 1-2
28, 1	29, 1
29, 1 - 37, 1	30, 1 - 38, 1
V, 4, 1-4	**V**, 3, 17-20
5-10	4, 1-6
6, 3-4	7, 1-2
7, 1-2	7, 3-4
2	8, 1
8, 1-11	8, 2-12
16, 5-6	17, 1
7	2

17, 1-3	17, 3-5
19, 6 - 20, 1	20, 1
21, 5-16	22, 1-12
22, 1-6	23, 1-6
23, 1-12	24, 1-12
24, 1-17	25, 1-17
25, 1-2 - 34, 1-9	26, 1-2 - 35, 1-9
32, 8-9	34, 1-2
33, 1-2	34, 3-4
34, 9-10	36, 1-2
11-12	3-4
35, 1-5	37, 1-5
36, 1	38, 1
1-5	39, 1-5
37, 1-10	39, 6-15
38, 1-2	40, 1-2
39, 1-26	41, 1-26
40, 1-8	42, 1-8

SOURCES ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES DES LIVRES III, IV ET V[1]

Abréviations et sigles

AB	*Analecta Bollandiana*, Bruxelles
BEFAR	*Bibliothèque de l'École Française de Rome*, Rome - Paris
BHG	*Bibliotheca Hagiographica Graeca*, Bruxelles
CEFR	*Collection des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome*, Rome - Paris
CCL	*Corpus Christianorum series Latina*, Turnhout
CCG	*Corpus Christianorum series Graeca*, Turnhout
CPG	*Clavis Patrum Graecorum*, 5 vol. et un suppl., Turnhout 1978-1998
CSCO	*Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium*, Louvain
CSEL	*Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, Vienne
CTP	*Collana di Testi Patristici*, Rome
CUF	*Collection des Universités de France*, Paris
DACL	*Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie*, Paris (col.)
DECA	*Dictionnaire Encyclopédique du Christianisme Ancien*, Paris
DHGE	*Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastique*, Paris (col.)

1. Pour la commodité de la lecture sont donnés ici des éléments figurant déjà dans le tome I.

DS	*Dictionnaire de Spiritualité*, Paris (col.)
EOMIA	C.H. TURNER, *Ecclesiae Occidentalis Monumenta Iuris Antiquissima*, Oxford 1899-1939
GCS	*Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte*, Berlin - Leipzig
GNO	*Gregorii Nysseni Opera*, Leyde
GRBS	*Greek, Roman and Byzantine Studies*, Durham (NC)
JJS	*Journal of Jewish Studies*, Oxford
JTS	*Journal of Theological Studies*, Oxford
HTR	*Harvard Theological Review*, Cambridge (MA)
LRE	A.H.M. JONES, *The Later Roman Empire*, Londres 1964
MEFRA	*Mélanges de l'École Française de Rome. Antiquité*, Rome - Paris
MGH AA	*Monumenta Germaniae Historica, Auctores Antiquissimi*, Berlin
OPITZ 2	H.-G. OPITZ, *Athanasius Werke* II, 1, Berlin 1935
PCBE 1	A. MANDOUZE (dir.), *Prosopographie chrétienne du Bas-Empire*, t. 1, *Afrique (303-533)*, École Française de Rome, Rome - Paris 1982
PCBE 2	Ch. et L. PIETRI (dir.), *Prosopographie chrétienne du Bas-Empire*, t. 2, *Italie (313-604)*, École Française de Rome, Rome - Paris 1999-2000
PG	*Patrologie Grecque*, Paris (col.)
PL	*Patrologie Latine*, Paris (col.)
PLRE	*Prosopography of Later Roman Empire*, t. I, 260-395, éd. A.H.M. Jones, J.R. Martindale, J. Morris, Cambridge 1971 ; II, éd. J.R. Martindale, Cambridge 1980
PO	*Patrologie Orientale*, Paris
PTS	*Patristische Texte und Studien*, Berlin

PW	*Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, Stuttgart (col.)
RAC	*Reallexikon für Antike und Christentum*, Stuttgart (col.)
REG	*Revue des Études Grecques*, Paris
RHE	*Revue d'Histoire Ecclésiastique*, Louvain
SC	*Sources Chrétiennes*, Paris
Spirit. Or.	*Spiritualité Orientale*, abbaye de Bellefontaine
ST	*Studi e Testi*, Vatican
TRE	*Theologische Realenzyclopädie*, Berlin
TU	*Text und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur*, Berlin
ZAC	*Zeitschrift für Antikes Christentum*, Stuttgart
ZKG	*Zeitschrift für Kirchengeschichte*, Stuttgart
ZNTW	*Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, Berlin

Principales sources (éditions et abréviations)

AMBROISE, *Epistulae et Acta* I, éd. O. Faller, *CSEL* 82, 1-2, 1968 (= AMBROISE, *Ep.*).

— *Epistulae extra collectionem*, éd. M. Zelzer, *CSEL* 82, 3, 1982 (= AMBROISE, *Ep. extra coll.*).

AMMIEN MARCELLIN, *Histoire*, livres XIV-XXXI, éd. P. Galtier - G. Sabbah - J. Fontaine, *CUF*, 1968-1999, t. I-VI (= AMMIEN).

ATHANASE D'ALEXANDRIE, *De Synodis*, éd. H.-G. Opitz, *Athanasius Werke*, II, 1, Berlin-Leipzig 1935 (= ATHANASE, *De Syn.*).

— *Ep. ad Iovianum*, *Athanasius Werke*, II, 8, 2006 (= ATHANASE, *De fide*) ; *PG* 26, 813-824.

— *Tomus ad Antiochenos*, *Athanasius Werke*, II, 8, 2006 (= ATHANASE, *Tomos ad Ant.*) ; *PG* 26, 795-810.

— *Vita S. Antonii*, éd. G.J.M. Bartelink, *SC* 400, 1994[1], 2004[2] (= ATHANASE, *Vita Ant.*) ; *PG* 26, 835-976.

BASILE DE CÉSARÉE, *Lettres*, I-III, éd. Y. Courtonne, *CUF*, 1957-1966 (= BASILE, *Ep.*).

CASSIODORE, *Historia tripartita*, éd. W. Jacob – R. Hanslik, *CSEL* 71, 1952 (= CASSIODORE, *Hist. trip.*) ; *PL* 69, 879-1214.

Chronicon paschale, éd. L. Dindorf, Bonn 1932 (= *Chron. pasch.*) ; *PG* 92, 70-1028.

Chronique d'Édesse, éd. I. Guidi, *CSCO* 3, *Scrip. Syr.* 4, 1903.

Code Théodosien XVI : voir *Les Lois religieuses*.

Collectio Avellana, éd. O. Guenther, *CSEL* 35, I-II, 1895 (= *Coll. Avell.* I, II).

Consularia constantinopolitana, éd. Th. Mommsen, *MGH AA*, IX, *Chronica minora* I, Berlin 1961[2] (= *Chron. min.* I).

ÉGÉRIE, *Journal de voyage*, éd. P. Maraval, *SC* 296, 1997[2] (= ÉGÉRIE).

ÉPHREM DE NISIBE, *Hymnes contre Julien*, éd. E. Beck, *CSCO* 174-175, *Scrip. Syr.* 78-79 ; trad. anglaise, K.E. McVey, *Classics of Western Spirituality*, New York 1989, p. 219-257.

ÉPIPHANE DE SALAMINE, *Panarion. Haereses* 65-80, éd. K. Holl – J. Dummer, III, *GCS* 37, 1985 (= ÉPIPHANE, *Haer.*) ; *PG* 42, 9-888.

EUNAPE, *Vies des philosophes et des sophistes*, *Vitae sophistarum*, éd. G. Giangrande, Rome 1956 (= EUNAPE, *Vie des philosophes*).

EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique*, éd. G. Bardy, *SC* 31, 41, 5 et 73, 1952-1960 (= EUSÈBE, *HE*).

— *Vita Constantini*, éd. F. Winkelmann, *Eusebius Werke*, 1, 1, *GCS*, 1975 (= EUSÈBE, *VC*) ; *PG* 20, 905-1316.

FAUSTIN et MARCELLIN, *Supplique aux empereurs* (*Libellus precum* et *Lex Augusta*), éd. A. Canellis, *SC* 504, 2006 : voir *Libellus precum*.

Grégoire de Nazianze, *Discours* 4-5, éd. J. Bernardi, *SC* 309, 1983 ; *Discours* 6-12, éd. M.-A. Calvet-Sébasti, *SC* 405, 1995 ; *Discours* 42-43, éd. J. Bernardi, *SC* 384, 1992 (= Grégoire de Nazianze, *Disc.*).

– *Lettres théologiques*, éd. P. Gallay, *SC* 208, 1974.

– *Œuvres poétiques*, t. I, 1re partie, *Poèmes personnels*, II, 1, 1-11, éd. A. Tuilier – G. Bady – J. Bernardi, *CUF*, 2004 (11 = Grégoire de Nazianze, *Autobiographie*) ; *PG* 37, 1029-1166.

Grégoire de Nysse, *Contre Eunome*, éd. W. Jaeger, *GNO* I, *Contra Eunomium libri. Pars prior : Libri I et II*, 1960.

– *Oraisons funèbres de Mélèce, Pulchérie et Flacille*, éd. A. Spira, *GNO* IX, *Sermones*, 1967, p. 343-490 ; *PG* 46, 852-892.

– *Vie de Macrine*, éd. P. Maraval, *SC* 178, 1971.

Histoire « acéphale » et *Index syriaque des Lettres festales d'Athanase d'Alexandrie*, éd. A. Martin – M. Albert, *SC* 317, 1985 (= *Hist. « acéph. » ; Index LF*).

Historia monachorum in Aegypto, éd. A.-J. Festugière, *Subsidia hagiographica* 53, Bruxelles 1971 (= *Hist. mon. Aeg.*).

Jean Chrysostome, *Homélies sur les statues*, 1-21, *PG* 49, 15-222.

– *Lettres à Olympias*, éd. A.-M. Malingrey, *SC* 13 bis, 1968.

– *Lettres*, éd. R. Delmaire – A.-M. Malingrey – M.-G. Guérard – G. Bady, à paraître dans *SC* ; *PG* 52, 623-748 (= *Ep.*).

– *Discours sur Babylas*, éd. M. Schatkin – C. Blanc – B. Grillet – J.-N. Guinot, *SC* 362, 1990, p. 90-275.

Jérôme, *Chronique*, éd. R. Helm, *GCS* 47, 1956 (= Jérôme, *Chron.*) ; B. Jeanjean – B. Lançon, *Saint Jérôme. Chronique (année 326-378)*, Rennes 2004, p. 76-109 ; *PL* 27, 23-702.

— *Lettres*, I-VIII, éd. J. Labourt, *CUF*, Paris 1949-1963 (= JÉRÔME, *Ep.*).

JULIEN, *Lettres*, éd. J. Bidez, *CUF*, I, 2, Paris 1960 (= JULIEN, *Ep.*).

— *Discours de Julien empereur*, éd. C. Lacombrade, *CUF*, II, 2, Paris 1964 (= JULIEN, *Misopogon*).

— *Contre les Galiléens*, éd. E. Masaracchia, Rome 1990.

Les Lois religieuses des empereurs romains. De Constantin à Théodose II (312-438), vol. I, *Code Théodosien*, Livre XVI, éd. Th. Mommsen – J. Rougé – R. Delmaire – F. Richard, *SC* 497, Paris 2005 (= *CTh*).

LIBANIOS, *Discours*, éd. R. Foerster, Teubner, Leipzig 1903-1927 (= LIBANIOS, *Disc.*).

— *Discours* 30, *Pour les temples*, trad. R. van Loy, « Le *Pro templis* de Libanius », *Byzantion* 8, 1933, p. 7-39 (= LIBANIOS, *Pour les temples*).

— *Lettres*, éd. R. Foerster, Teubner, Leipzig 1921-1922 (= LIBANIOS, *Ep.*).

Libellus precum : voir *Collectio Avellana*, II, p. 5-44 ; éd. M. Simonetti, *CCL* 69, 1967, p. 361-391 ; éd. A. Canellis, *SC* 504, 2006.

PALLADIOS, *Dialogue sur la vie de Jean Chrysostome*, I, éd. A.-M. Malingrey – P. Leclercq, *SC* 341, 1988 ; II, éd. A.-M. Malingrey, *SC* 342, 1988 (= PALLADIOS, *Dial.* I, II).

— *Histoire lausiaque*, éd. C. Butler, Cambridge 1904 ; éd. G.J.M. Bartelink, Vérone 1974 (= PALLADIOS, *HL*).

Panégyriques latins, I-III, éd. E. Galletier, *CUF*, 1949-1955 (= *Pan. Lat.*).

PAULIN DE MILAN, *Vita Ambrosii*, éd. A.R. Bastiensen, *Vita di Cipriano, Vita di Ambrogio, Vita di Agostino*, Milan 1975, p. 54-124.

PHILOSTORGE, *Kirchengeschichte*, éd. J. Bidez – F. Winkelmann, *GCS* 21, 1981^{3} (= PHILOSTORGE).

PHOTIUS, *Bibliothèque*, I-VIII, éd. R. Henry, *CUF*, 1959-1977 (= PHOTIUS, *Bibl.*).

PSEUDO-MARTYRIOS, *Oratio funebris in laudem sancti Iohannis Chrysostomi. Epitaffio attribuito a Martirio di Antiochia (BHG 871, CPG 6517)*, éd. M. Wallraff, trad. ital. C. Ricci, Quaderni della rivista di Bizantinistica 12, Spolète 2007.

RUFIN D'AQUILÉE, *Kirchengeschichte,* éd. Th. Mommsen, *GCS* 9, 2, 1903-1909, p. 951-1040 (= RUFIN) ; *PL* 21, 461-540.

Scolies ariennes sur le concile d'Aquilée, éd. R. Gryson, *SC* 267, 1980 (= *SA*).

SOCRATE, *Kirchengeschichte,* éd. G.C. Hansen, *GCS* 1, NF 1, 1995 (= SOCRATE) ; livres III-VII, éd. P. Maraval, *SC* 493, 505 et 506, 2005, 2006, 2007 ; *PG* 67, 29-842.

SOZOMÈNE, *Kirchengeschichte,* éd. J. Bidez – G.C. Hansen, *GCS*, NF 4, 1995[2] (= SOZOMÈNE) ; livres III-IX, éd. A.-J. Festugière – B. Grillet – G. Sabbah – L. Angliviel de La Baumelle, *SC* 418, 495 et 516, 1996, 2005 et 2008 ; *PG* 67, 843-1630.

Suidae Lexicon, éd. A. Adler, *Lexicographi Graeci,* I, 5 vol., Teubner, Leipzig 1928-1938, réimpr. Stuttgart 1967-1989 (= *Souda*).

SULPICE SÉVÈRE, *Chronique*, éd. F. Helm, *CSEL* 1, 1866 ; éd. G. de Senneville-Grave, *SC* 441, 1999 (= SULPICE SÉVÈRE, *Chron.*).

Synaxaire de l'Église de Constantinople, éd. H. Delehaye, *Propylaeum ad Acta Sanctorum Novembris. Synaxarium Ecclesiae Constantinopolitanae e codice Sirmondiano nunc Berolinensi adiectis synaxariis selectis*, Bruxelles 1902, réimpr. anastatique 1954 (= *Synax.*).

THÉMISTIOS, *Discours*, éd. G. Downey – A.F. Norman, 3 vol., Teubner, Leipzig 1965-1971.

THÉODORET DE CYR, *Correspondance*, éd. Y. Azéma, I, *SC* 40, Paris 1955 ; II, *SC* 98, 1964 ; III, *SC* 111, 1965 ; IV, *SC* 429, 1998 (= THÉODORET, *Ep.* I, etc.).

— *Haereticorum fabularum compendium*, *PG* 83, 335-556 (= *Compendium*).

— *Histoire philothée*, éd. P. Canivet – A. Leroy-Molinghen, *Histoire des moines de Syrie*, I-XIII, *SC* 234, 1977 ; XIV-XXX, *SC* 257, 1979 (= *HPh*) ; *PG* 82, 1283-1496.

— *Kirchengeschichte*, éd. L. Parmentier – G.C. Hansen, *GCS, NF* 5, 1998[3] (= *HE*) ; *PG* 82, 881-1280.

— *Thérapeutique des maladies helléniques*, éd. P. Canivet, *SC* 57, 2 vol., 1958 (= *Thérapeutique* I et II) ; *PG* 83, 783-1152.

Tomus Damasi, *EOMIA*, I, 2, p. 283-294 ; *PL* 13, 358B-364B.

ZOSIME, *Histoire nouvelle*, livres IV et V, éd. F. Paschoud, *CUF*, II, 2, 1979 ; III, 1, 1986 (= ZOSIME).

Notes bibliographiques

avec les abréviations des ouvrages les plus souvent cités dans les notes

ALBERIGO, G. (dir.), *Les conciles œcuméniques*, t. II/1 : *Les décrets, de Nicée à Latran*, trad. franç., Paris 1994 (= *Les conciles œcuméniques*).

BOUFFARTIGUE, J., *L'Empereur Julien et la culture de son temps*, Paris 1992 (= BOUFFARTIGUE, *Julien*).

BRATOZ, R. (éd.), *Westillyricum und Norditalien in der Spätrömischen Zeit*, Narodni, 1996 (= *Westillyricum und Norditalien*).

BRENNECKE, H.G., *Studien zur Geschichte der Homöer*, Tübingen 1988 (= BRENNECKE, *Studien*).

CANIVET, P., *Le monachisme syrien selon Théodoret de Cyr*, Théologie historique 42, Paris 1977 (= *MSTC*).

CAVALLERA, F., *Le schisme d'Antioche*, Paris 1906 (= CAVALLERA).

CHESNUT, *The First Christian Histories*, Macon (GA) 1986[2] [Paris 1978[1]] (= CHESNUT, *Histories*).

CHUVIN, P., *Chronique des derniers païens*, Paris 1990 (= CHUVIN, *Derniers païens*).

DAGRON, G., *Naissance d'une capitale. Constantinople et ses institutions de 330 à 451*, Paris 1974 (= DAGRON, *Constantinople*).

— *Empereur et prêtre. Étude sur le « césaropapisme » byzantin*, Paris 1996 (= DAGRON, *Empereur et prêtre*).

DELMAIRE, R., *Largesses sacrées et* res privata : *l'aerarium impérial et son administration du IVe au VIe siècle*, *CEFR* 121, Rome - Paris 1989 (= DELMAIRE, *Largesses sacrées*).

DUVAL, Y.-M., « Les ambassades de saint Ambroise auprès de l'usurpateur Maxime en 383 et 384 », *Humana Sapit, Mélanges en l'honneur de Lellia Cracco Ruggini*, Paris, 2002, p. 239-251 (= Y.-M. DUVAL, « Les ambassades de saint Ambroise »).

DOWNEY, G., *A History of Antioch in Syria from Seleucus to the Arab Conquest*, Princeton 1939[1], 1961[2] (= DOWNEY, *History of Antioch*).

FESTUGIÈRE, A.-J., *Antioche païenne et chrétienne. Libanius, Chrysostome et les moines de Syrie*, Paris 1959 (= FESTUGIÈRE, *Antioche*).

FIELD, Lester L., *On the Communion of Damasus and Meletius : Fourth-Century Synodal Formula in the Codex Veronensis LX, with crititical edition and translation*, *Studies and Texts* 145, Toronto 2004 (= FIELD, *On the Communion of Damasus*).

FOWDEN, G., « Bishops and temples in the eastern Roman Empire A.D. 320-435 », *JTS* 29, 1978, p. 53-78 (= FOWDEN, « Bishops and temples »).

GWATKIN, H.M., *Studies of Arianism*, Cambridge 1900 (= GWATKIN, *Studies of Arianism*).

HANSEN, G.C., *Theodoret. Kirchengeschichte*, Berichtungen und Ergänzungen, *GCS*, *NF* 5, 1998, p. 429-478 (= HANSEN).

HANSON, R.P.C., *The Search for the Christian Doctrine of God. The Arian Controversy 318-381*, Edimbourg 1988 (= HANSON, *The Search*).

LABOURT, J., *Le christianisme dans l'empire perse sous la dynastie sassanide (222-632)*, Paris 1904 (= LABOURT, *Le christianisme dans l'empire perse*).

LIETZMANN, H., *Apollinaris von Laodicea und seine Schule*, *TU* 1, Tübingen 1904, réimpr. 1970 (= LIETZMANN, *Apollinaris von Laodicea*).

MANSI, J.D., *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, III, Florence - Venise, réimpr. Paris 1901 (= MANSI).

MARTIN, A., *Athanase d'Alexandrie et l'Église d'Égypte au IVe siècle (328-373)*, *CEFR* 216, Paris 1996 (= MARTIN, *Athanase*).

MARTIN, A., « Les témoignages d'Épiphane de Salamine et de Théodoret de Cyr à propos de Mélèce d'Antioche », dans *Epiphania. Études orientales, grecques et latines offertes à A. Pourkier*, Nancy 2008, p. 147-171 (= MARTIN, « Les témoignages »).

MAYEUR, J.-M. – PIETRI, Ch. et L. – VAUCHEZ, A. – VENARD M. (dir.), *Histoire du christianisme*, t. 2, *Naissance d'une chrétienté (250-430)*, Paris 1995 (= *Histoire du christianisme*).

MESLIN, M., *Les ariens d'Occident, 335-430*, Paris 1967 (= MESLIN, *Les ariens d'Occident*).

MORALES, X., *La théologie trinitaire d'Athanase d'Alexandrie*, Études augustiniennes, Paris 2006 (= MORALES, *La théologie trinitiaire*).

NAUROY, G., *Ambroise de Milan. Écriture et esthétique d'une exégèse pastorale*, Berne 2007 (= NAUROY, *Ambroise*).

PALANQUE, J.-R., *Saint Ambroise et l'empire romain*, Paris 1933 (= PALANQUE, *Saint Ambroise*).

PARMENTIER, L., *Theodoret. Kirchengeschichte*, Einleitung, *GCS* 19, 1911[1] (*GCS*, *NF* 5, 1998[3]), p. IX-CVIII (= PARMENTIER).

PETIT, P., *Libanius et la vie municipale à Antioche au* IV*e s. ap. J.-C.*, Paris 1955 (= PETIT, *Libanius*).

PIETRI, Ch., *Roma Christiana. Recherches sur l'Église de Rome, son organisation, sa politique, son idéologie, de Miltiade à Sixte III (311- 440)*, *BEFAR* 224, Rome - Paris 1976 (= PIETRI, *Roma Christiana*, I-II).

POUDERON B. – DUVAL, Y.-M. (éd.), *L'historiographie de l'Église des premiers siècles*, Théologie historique 114, Paris 2001 (= *L'historiographie*).

RITTER, A.M., *Das Konzil von Konstantinopel und sein Symbol. Studien zur Geschichte und Theologie des II Ökumenischen Konzils*, Göttingen 1965 (= RITTER, *Das Konzil von Konstantinopel*).

SAVON, H., *Ambroise de Milan (340-397)*, Paris 1997 (= SAVON, *Ambroise*).

SCHWARTZ, E., *Zur Geschichte des Athanasius*, *Gesammelte Schriften* 3, Berlin 1959 (= SCHWARTZ, *GS* 3).

SEECK, O., *Regesten der Kaiser und Päpste für die Jahre 300 bis 476 a. Chr.*, Stuttgart 1919, réimpr. Francfort 1964 (= SEECK, *Regesten*).

SIMONETTI, M., *La crisi ariana nel IV secolo*, Rome 1975 (= SIMONETTI, *La crisi ariana*).

SOLER, E., *Le sacré et le salut à Antioche au* IV*e siècle apr. J.-C. Pratiques festives et comportements religieux dans le processus de christianisation de la cité*, IFAPO, Beyrouth 2006 (= SOLER, *Le sacré et le salut à Antioche*).

STEIN, E., *Histoire du Bas Empire*, I-III, trad. fr. et préface J.-R. Palanque, Paris - Bruxelles 1959 (= STEIN-PALANQUE).

THELAMON, F., *Païens et chrétiens au IVe siècle. L'apport de l'« Histoire ecclésiastique » de Rufin d'Aquilée*, Paris 1981 (= THELAMON, *Païens et chrétiens*).

TROMBLEY, F.R., *Hellenic Religion and Christianisation c. 350-529*, Leyde - New York - Cologne 1994, I et II (= TROMBLEY, *Hellenic Religion* I et II).

VAN NUFFELEN, P., *Un héritage de paix et de piété. Étude sur les Histoires ecclésiastiques de Socrate et de Sozomène*, Orientalia Lovaniensia Analecta 142, Louvain - Paris - Dudley (MA) 2004 (= VAN NUFFELEN, *Un héritage*).

ZEILLER, J., *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'empire romain*, *BEFAR* 112, Paris 1918 (= ZEILLER, *Les origines chrétiennes*).

SIGLA

B = *Bodleianus Auct. E, 4, 18* (*misc. 61*), xᵉ s.
B4 = scripteur d'une liasse de folios du codex désigné ci-dessus, correspondant au texte compris entre V, 4, 2 et V, 10, 6, xiiᵉ - xiiiᵉ s., dépendant d'une autre recension que B.
V = *Vaticanus gr. 628*, xiᵉ s.
V2 = deuxième main de V, de même époque, de qualité sensiblement égale à la première et découlant du même modèle, intervenant de III, 11, 2 au n° 22 des *kephalaia* du livre V.
F = *Parisinus gr. 1433*, xiᵉ s.
y = famille comprenant
  A = *Bodleianus Auct. E II 14* (*misc. 32*), xiᵉ siècle (à ranger dans cette famille seulement pour les livres III, IV et V).
  L = *Laurentianus X, 18*, xiᵉ s.
n = famille comprenant
  H = *Parisinus gr. 1442*, xiiiᵉ s.
  N = *Vatopedinus 211*, xiiiᵉ s.
s = famille comprenant
  G = *Angelicus 41* (Rome), xiiᵉ-xiiiᵉ s.
  S = *Scorialensis gr. 391*, xiiᵉ s.
  P = *Saint-Petersbourg gr. 715*, fin ixᵉ s (ne comporte que quelques fragments de l'*HE*).
r = ensemble des familles n et s

W = *Vindobonensis histor. gr. 8*, XIVe s. Mss. (probablement original) de l'*Histoire ecclésiastique* de Nicéphore Calliste citant plusieurs documents à partir de l'*HE* de Théodoret.

Π = ensemble de la tradition de Théodoret.

cett. = ensemble de la tradition de Théodoret, moins les mss. précédemment cités dans le lemme.

p.c. = post correctionem.

Athanasius = Athanase, *Lettre à l'empereur Jovien*, *Athanasius Werke* II, 8, p. 354.

Cass. = Cassiodore, *Historia tripartita*, W. Jacob et R. Hanslik, *CSEL* 71, 1952, qui traduit un certain nombre d'extraits de l'*HE*.

Christoph. = Johannes Christophorson, auteur d'une traduction latine de l'*HE*, qui propose aussi des variantes et conjectures pour le texte grec dans l'édition de Genève, 1612, de l'*Historiae ecclesiasticae scriptores Graeci*.

Georg. Mon. = Georges le Moine, *Chronicon*, éd. Ch. de Boor, Teubner, Leipzig 1904, II, p. 539, 6.

Goeber = W. Goeber, *Quaestiones rhytmicae imprimis ad Theodoreti historiam ecclesiasticam pertinentes*, Berlin 1926.

Hansen = G.C. Hansen, auteur des observations et compléments ajoutés à la version de L. Parmentier dans l'édition *GCS* de 1998, p. 429-478.

J. Damasc. = Jean Damascène, *De haeres. lib.*, *PG* 94, 736A.

Parm. = L. Parmentier, *Theodoret. Kirchengeschichte*, *GCS*, *NF* 5, 1998[3].

Scheidw. = Felix Scheidweiler, dans ses observations recueillies à la fin du volume de la 2e édition (1954) de l'*HE* de Théodoret.

Timotheus = Timothée Ailouros, fr. 182 (*Histoire ecclésiastique*, fragments édités par H. Lietzmann, *Apollinaris von Laodicea und seine Schule*, Tübingen 1904).

Val. = Henri de Valois, *Theodoriti et Evagri Historia Ecclesiastica, item Excerpta ex historiis Philostorgii et Theodori Lectori*, Paris, 1673.

TEXTE ET TRADUCTION

Τὰ κεφάλαια τοῦ γ΄ λόγου

α΄. Περὶ τῆς Ἰουλιανοῦ βασιλείας.
β΄. Ὅτι παιδόθεν ἐν εὐσεβείᾳ τραφεὶς ἐξώκειλεν εἰς ἀσέβειαν.
γ΄. Ὅπως τὰ πρῶτα τὴν ἀσέβειαν κρύπτων ὕστερον ταύτην ἐγύμνωσεν.
δ΄. Περὶ τῆς ἐπανόδου τῶν ἐπισκόπων.
ε΄. Περὶ τῆς Παυλίνου χειροτονίας.
ϛ΄. Ὅτι οὐ φιλανθρωπίᾳ χρώμενος ἀλλὰ φθόνῳ βαλλόμενος προφανῶς τοὺς εὐσεβεῖς οὐκ ἀνῄρει.
ζ΄. Ὁπόσα καὶ ὁποῖα κατὰ τῶν Χριστιανῶν ἐτόλμησαν Ἕλληνες παρ᾽ αὐτοῦ λαβόντες τὴν ἐξουσίαν.
η΄. Τίνα κατὰ τῶν Χριστιανῶν ἐνομοθέτησεν.
θ΄. Περὶ τῆς τετάρτης ἐξορίας τοῦ ἁγίου Ἀθανασίου καὶ φυγῆς.
ι΄. Τὰ κατὰ τὸ Ἀπολλώνιον τὸ ἐν Δάφνῃ καὶ τὸν ἅγιον Βαβυλᾶν.
ια΄. Περὶ Θεοδώρου τοῦ ὁμολογητοῦ.
ιβ΄. Περὶ τῆς δημεύσεως τῶν ἱερῶν κειμηλίων καὶ τῆς τῶν σιτηρεσίων ἀφαιρέσεως.
ιγ΄. Τὰ κατὰ Ἰουλιανὸν τὸν θεῖον αὐτοῦ.
ιδ΄. Περὶ τοῦ υἱοῦ τοῦ ἱερέως.
ιε΄. Περὶ Ἰοβεντίνου καὶ Μαξιμίνου τῶν μαρτύρων.
ιϛ΄. Περὶ Βαλεντινιανοῦ τοῦ ὕστερον βασιλεύσαντος.
ιζ΄. Περὶ τῶν ἄλλων ὁμολογητῶν.
ιη΄. Περὶ Ἀρτεμίου τοῦ δουκός.
ιθ΄. Περὶ Πουπλίας τῆς διακόνου καὶ τῆς κατὰ θεὸν αὐτῆς παρρησίας.
κ΄. Τὰ κατὰ Ἰουδαίους καὶ τὴν τῆς οἰκοδομίας ἐπιχείρησιν καὶ τὰς ἐπενεχθείσας αὐτοῖς θεηλάτους πληγάς.

Contenu du livre III

1. Le règne de Julien.
2. Élevé dès son enfance dans la piété, il a sombré dans l'impiété.
3. Comment il cacha son impiété puis la révéla plus tard.
4. Retour des évêques.
5. Consécration de Paulin.
6. Non par humanité mais par jalousie, il ne faisait pas périr ouvertement les fidèles.
7. Nombreux excès de toute sorte commis par les hellènes contre les chrétiens avec son autorisation.
8. Sa législation contre les chrétiens.
9. Quatrième exil du saint Athanase et sa fuite.
10. Événements concernant l'Apollonion de Daphné et le saint Babylas.
11. Théodore le confesseur.
12. Confiscation des biens sacrés et suppression des allocations de vivres.
13. Événements relatifs à Julien son oncle.
14. Le fils du prêtre.
15. Juventin et Maximin martyrs.
16. Valentinien qui plus tard régna.
17. Autres confesseurs.
18. Le *dux* Artémios.
19. La diacre Publia et sa liberté de parole au nom de Dieu.
20. Événements relatifs aux Juifs : tentative de reconstruction du Temple et châtiment qui leur fut envoyé du ciel.

21. Expédition contre les Perses.
22. Liberté de parole du curiale de Bérée.
23. Prédiction du pédagogue.
24. Prophétie du saint moine Julien.
25. Mort violente de l'empereur Julien survenue en Perse.
26. Faits de magie dévoilés à Carrhes après sa mort.
27. Crânes trouvés dans le palais d'Antioche.
28. Festivités populaires à Antioche.

ΤΟΜΟΣ ΤΡΙΤΟΣ ΤΗΣ ΘΕΟΔΩΡΗΤΟΥ ΕΚΚΛΗΣΙΑΣΤΙΚΗΣ ΙΣΤΟΡΙΑΣ

1

Κωνστάντιος μὲν δὴ στένων καὶ ὀδυρόμενος ὑπεξῆλθε τὸν βίον ὅτι τῆς πατρῴας πίστεως παρετράπη· Ἰουλιανὸς δὲ ἀπὸ τῆς Εὐρώπης εἰς τὴν Ἀσίαν διαβαίνων ἐπύθετο τοῦ Κωνσταντίου τὴν τελευτὴν καὶ θαρρήσας, ὡς οὐδένα ἀντίπαλον ἔχων, τὴν βασιλείαν παρέλαβεν.

2

Οὗτος δέ, νέαν μὲν ἄγων τὴν ἡλικίαν σὺν Γάλλῳ τῷ ἀδελφῷ καὶ ἄνηβος ὢν ἔτι, τὴν τῆς εὐσεβοῦς διδασκαλίας εἷλκε θηλήν, καὶ μὲν δὴ καὶ πρόσηβος γενόμενος καὶ ἔφηβος τῆς αὐτῆς μετελάγχανε· δείσας δὲ τὸν

1. Avant de mourir le 3 nov. 361, Constance avait, « à ce qu'on dit » (*dicitur*), désigné Julien comme son successeur (AMMIEN, XXI, 15, 2 et 5). Or dans sa marche contre Constance, Julien était déjà parvenu à Naïssus (*ibid.* 12, 1). Il fit son entrée à Constantinople (12, 3), le 11 décembre 361 (XXII, 2, 4).

2. Gallus était le demi-frère de Julien, de six ans environ son aîné (Julien est né entre juin 331 et juin 332) ; tous deux étaient fils de Jules Constance, lui-même demi-frère de Constantin et l'une des victimes du massacre de 337. Contrairement à ce que laisse entendre Théodoret, ils

LIVRE III
DE L'*HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE*
DE THÉODORET

Chapitre 1
Le règne de Julien

Constance quitta donc la vie en pleurant et gémissant parce qu'il s'était détourné de la foi de son père. Quant à Julien, il apprit la mort de Constance pendant sa marche d'Europe en Asie et, plein d'assurance, ne voyant plus devant lui d'adversaire, il recueillit le pouvoir impérial[1].

Chapitre 2
Élevé dès son enfance dans la piété, il a sombré dans l'impiété

Au cours de sa jeunesse avec son frère Gallus[2] et dans le cycle primaire, il suça le lait de la saine doctrine ; et même dans le cycle secondaire et dans le cycle supérieur, il conti-

n'ont pas été éduqués ensemble, sauf durant les six années passées dans le domaine impérial de Macellum en Cappadoce (JULIEN, *Lettre aux Athéniens* 3, 271a ; GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 4, 22 ; SOZOMÈNE, V, 2, 9), de 342 à 347/348 ; voir la mise au point de P.-L. MALOSSE, « Enquête sur les relations entre Julien et Gallus », *Klio* 86, 2004, p. 185-196, spéc. p.185-188. Dans tout ce chapitre Théodoret s'inspire de GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 4, 21-26.

Κωνστάντιον, τοὺς γὰρ γένει προσήκοντας ἀνῄρει δειμαίνων τὰς τυραννίδας, τοῦ τῶν ἀναγνωστῶν ἠξιώθη χοροῦ καὶ τὰς ἱερὰς βίβλους ἐν τοῖς ἐκκλησιαστικοῖς συλλόγοις ὑπανεγίνωσκε τῷ λαῷ. Καὶ σηκὸν μαρτύρων ἐδομήσατο μέν, οὐ προσεδέξαντο δὲ οἱ μάρτυρες τὴν εἰς ἀσέβειαν αὐτοῦ παρατροπὴν προθεώμενοι· τῶν γὰρ δὴ θεμελίων τὸ τῆς ἐκείνου γνώμης μιμησαμένων ἀβέβαιον, πρὶν ἱερωθῆναι κατέπεσε. Τὰ μὲν δὴ τῆς πρώτης ἡλικίας αὐτοῦ καὶ τῆς δευτέρας τοιαῦτα ἦν.

3

1 Ἐπειδὴ δὲ εἰς τὴν Ἑσπέραν ἀπαίρων Κωνστάντιος, ἐκεῖσε γὰρ αὐτὸν εἷλκεν ὁ πρὸς Μαγνέντιον πόλεμος, Καίσαρα τῆς Ἑῴας τὸν Γάλλον ἀπέφηνεν, εὐσεβῆ τε ὄντα καὶ εἰς τέλος γε διαμείναντα, τὸ μὲν ὀνησιφόρον

1. Les trois adjectifs ἄνηβος, πρόσηβος et ἔφηβος désignent des âges scolaires et non des âges physiques ; diverses attestations le montrent pour chacun d'eux, mais la nomenclature complète ne se rencontre que dans ce passage de Théodoret ; voir le dossier dans BOUFFARTIGUE, *Julien*, p. 33-34. Mais Théodoret l'applique ici à l'éducation chrétienne de Julien ; sur cette éducation, voir GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 4, 23 ; EUNAPE, *Vies des philosophes* VII, 1-2, p. 40-45. Sur les enseignements suivis par Julien, voir BOUFFARTIGUE, *Julien*, p. 39-47.

2. Théodoret reconnaît la responsabilité de Constance dans le massacre qui décima la famille de Julien en 337, responsabilité dénoncée par JULIEN, *Lettre aux Athéniens* 3, 270cd, par AMMIEN, XXI, 16, 8, par ZOSIME, II, 40, 1-2, et reconnue par ATHANASE, *Hist. Ar.* 69, 1. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 4, 21-22, SOCRATE, III 1, 8-9, et SOZOMÈNE, V, 2, 8, tiennent un discours plus ambigu ; voir M. DI MAIO – F. ARNOLD, « Per vim, per caedem, per bellum : A Study of Murder and Ecclesiastical Politics in the Year 337 A. D. », *Byzantion* 62, 1992, p. 158-211, spéc. p.164-169.

3. L'accès de Julien à la fonction de lecteur est mentionné par GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 4, 23, auquel Théodoret emprunte la formule τὰς θείας ὑπαναγινώσκειν τῷ λαῷ βίβλους ; cf. SOZOMÈNE V, 2, 10. SOCRATE, III, 1, 20, en fait à tort un lecteur de l'Église de Nicomédie. Pour Théodoret, comme pour SOCRATE (III, 1, 19) et SOZOMÈNE (*ibid.* 14), Julien cherche ainsi à échapper à la méfiance de Constance, motif ignoré par Grégoire de Nazianze. Pour sa part, LIBANIOS, *Disc.* 18, 19, repris par Socrate, déclare que Julien, déjà converti à la religion hellénique, donnait le change en affichant des marques de dévotion chrétienne. Sur la réalité,

nua à en bénéficier[1]. Comme il redoutait Constance, qui faisait en effet disparaître les membres de sa famille dans sa peur des usurpations[2], il se fit admettre dans le chœur des lecteurs et, dans les assemblées à l'église, il lisait au peuple les Livres Saints[3]. Il fit construire une chapelle pour les martyrs, mais les martyrs ne l'acceptèrent pas, car ils prévoyaient qu'il se fourvoierait dans l'impiété : les fondations se comportèrent à l'image de ses opinions instables, et l'édifice s'effondra avant d'avoir été consacré[4]. Voilà pour la première et la seconde période de sa vie.

Chapitre 3

Comment il cacha d'abord son impiété puis la révéla plus tard

1 À son départ pour l'Occident, où l'entraînait la guerre contre Magnence, Constance proclama César d'Orient Gallus, qui était pieux et le resta jusqu'à la fin[5]. Alors Julien

ou non, du christianisme de Julien, voir J. BOUFFARTIGUE, « Les ténèbres et la crasse. L'empereur Julien et sa jeunesse chrétienne », dans D. TOLLET (éd.), *La religion que j'ai quittée*, Paris 2007, p. 25-38.

4. L'épisode, abrégé par Théodoret, est directement tiré de GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 4, 25-26, qui le situe durant le séjour de Julien et Gallus au domaine de Macellum. SOZOMÈNE, V, 2, 12, précise qu'il s'agissait d'honorer le martyr saint Mamas (voir V. SAXER, « Mamas », *DECA* II, p. 1524). On retiendra la valeur ominale donnée à l'événement par Théodoret comme par Grégoire.

5. Gallus est nommé César par Constance en 351 (JÉRÔME, *Chron. an.* 351 ; cf. *Index LF* 352, pour 351, *SC* 317 p. 253 et 295, n. 66 ; ZOSIME, II, 45, 1), le 15 mars (*Chron. min.*, I, p. 238, *Chron. pasch. an.* 351) ; mais, contrairement à ce qu'on affirme d'ordinaire à la suite de SOCRATE, II, 28, 21-22, il ne fut pas immédiatement envoyé en Orient : il demeura d'abord en Illyricum auprès de Constance durant la campagne contre Magnence, d'où il fut finalement envoyé en Orient à la fin de l'année 351 (EUTROPE, *Breviarium* X, 12, 1-2) ; voir la mise au point de B. BLECKMANN, « Gallus, César de l'Orient ? », dans *Consuetudinis Amor. Fragments d'Histoire romaine (IVe-VIe siècles) offerts à J.P. Callu*, Rome 2003, p. 45-56. Le qualificatif de pieux – pour le moins contestable (cf. JÉRÔME, *Chron. an.* 352 ; AMMIEN, XIV, 7 et 9) – vise, comme chez GRÉGOIRE, *Disc.* 4, 24, à opposer Gallus à l'impie Julien.

δέος Ἰουλιανὸς ἐσκέδασε τῆς ψυχῆς, θάρσος δὲ λαβὼν ὡς οὐκ ὤφελε, τῶν βασιλικῶν ἐπεθύμησε σκήπτρων. 2 Οὗ δὴ εἵνεκα τὴν Ἑλλάδα περινοστῶν μάντεις ἐπεζήτει καὶ χρησμολόγους, εἰ τεύξεται τοῦ ποθουμένου μαθεῖν ἱμειρόμενος. Περιτυγχάνει δὲ ἀνθρώπῳ ταῦτα προλέγειν ὑπισχνουμένῳ, ὃς τοῦτον εἴς τινα τῶν εἰδωλικῶν σηκῶν ἀγαγὼν καὶ εἴσω γενέσθαι τῶν ἀδύτων παρασκευάσας, τοὺς ἀπατεῶνας ἐκάλεσε δαίμονας. 3 Ἐκείνων δὲ μετὰ τῆς συνήθους φαντασίας ἐπιφανέντων, ἠνάγκασε τοῦτον τὸ δέος ἐπιθεῖναι τῷ μετώπῳ τοῦ σταυροῦ τὸ σημεῖον· οἱ δὲ τοῦ δεσποτικοῦ τροπαίου τὸν τύπον ἰδόντες καὶ τῆς σφετέρας ἥττης ἀναμνησθέντες, φροῦδοι παραυτίκα ἐγένοντο. 4 Συνεὶς δὲ ὁ γόης ἐκεῖνος τῆς φυγῆς τὴν αἰτίαν ἐπεμέμψατο τούτῳ. Ἰουλιανὸς δὲ καὶ τὸ δέος ἐδήλωσε καὶ τοῦ σταυροῦ θαυμάζειν ἔφησε τὴν ἰσχύν· ἀπέδρασαν γὰρ οἱ δαίμονες τούτου τὸν τύπον οὐκ ἐνεγκόντες ἰδεῖν. « Μὴ δὴ τοῦτο ὑπολάβῃς, ὦ ἀγαθέ, ὁ γόης ἔφη, οὐ γὰρ ἔδεισαν, ὥς γε σὺ φῄς, ἀλλὰ βδελυξάμενοι τὸ παρὰ σοῦ γενόμενον ᾤχοντο. » 5 Οὕτω βουκολήσας τὸν δείλαιον ἐμύησέ τε καὶ τοῦ μύσους ἐνέπλησε. Καὶ ἡ τῆς βασιλείας ἐπιθυμία τῆς εὐσεβείας ἐγύμνωσε τὸν τρισάθλιον.

1. La légende noire de Julien associe volontiers son apostasie à son désir d'usurper le trône. Théodoret combine, afin d'en faire un récit cohérent, deux informations données par GRÉGOIRE DE NAZIANZE : *Disc.* 5, 23, un voyage de Julien à Athènes en quête de devins, et *Disc.* 4, 55-56, l'initiation par un « sophiste », terme sous lequel Grégoire entend sans doute désigner Maxime d'Ephèse (dont Théodoret ne mentionnera le nom qu'en 28, 2). Dans la réalité, le voyage de Julien à Athènes, entre avril et novembre 355, est postérieur à son séjour à Ephèse à l'école de Maxime, de 351 à 354. Aucun des autres témoignages sur la conversion de Julien ne situe celle-ci en Grèce. Dans sa *Lettre* 111, écrite en automne 362, Julien calcule qu'il pratique la religion hellénique depuis douze années : il situe donc lui même sa conversion en 351.

2. La rencontre « par hasard », περιτυγχάνει, de Julien avec Maxime d'Éphèse – car c'est bien de lui qu'il s'agit – se retrouve chez SOZOMÈNE, V, 2, 16, περιτυχών, qui la situe à Nicomédie, et fait état de ses prédictions

chassa de son âme la crainte salutaire et, s'armant d'une regrettable audace, aspira au sceptre impérial. **2** Aussi parcourait-il la Grèce en quête de devins et d'interprètes d'oracles, plein du désir d'apprendre s'il atteindrait l'objet de ses vœux[1]. Or, il rencontre par hasard un homme qui lui promet là-dessus des prédictions[2], le mène dans quelque sanctuaire de l'idolâtrie, l'apprête pour l'entrée dans l'adyton, et appelle les démons trompeurs. **3** Quand ils se manifestèrent sous leur fantasmagorie habituelle, la crainte l'obligea à tracer sur son front le signe de la croix. Les démons, en voyant la marque du trophée du Seigneur et au souvenir de leur défaite, disparurent aussitôt. **4** Le magicien comprit pourquoi ils prenaient la fuite et en fit le reproche à Julien. Celui-ci révéla sa crainte et déclara son admiration pour la force de la croix : les démons s'étaient enfuis, en effet, parce qu'ils ne pouvaient pas supporter la vue de ce signe. « N'en crois rien, mon cher, lui dit le magicien : ils n'ont pas eu peur, comme tu le dis, mais c'est le dégoût de ton geste qui les a fait partir. » **5** Ayant ainsi trompé le malheureux, le magicien l'initia et le remplit d'abomination[3]. Et le désir de l'empire dépouilla le misérable de sa piété.

relatives à l'empire (cf. SOCRATE, III, 1, 16-18, pour qui Maxime y serait venu exprès au contraire pour le rencontrer). LIBANIOS, *Disc.* 13, 20, situe à Nicomédie la conversion de Julien, qu'il dit consécutive à la curiosité éprouvée par le jeune homme pour les pratiques divinatoires (cf. SOCRATE, III, 1, 16-18). JULIEN lui-même, *Contre Héracleios* 23, 235a-c, fait savoir que Maxime d'Éphèse (non nommé mais identifiable avec certitude) lui a appris que les dieux sont les principes de tous les biens. Sur la conversion de Julien et les diverses versions qu'elle a suscitées, voir J. BOUFFARTIGUE, « Philosophie et antichristianisme chez l'empereur Julien », dans M. NARCY – E. REBILLARD (éd.), *Hellénisme et christianisme*, Lille 2004, p. 111-131, spéc. p. 111-122.

3. Dans le récit de GRÉGOIRE DE NAZIANZE (*Disc.* 4, 55-56), fortement abrégé par Théodoret et par SOZOMÈNE (V, 2, 5-6), il s'agit d'une initiation mystérique dont l'initiateur, non nommé, pourrait être Maxime d'Éphèse. Aucun autre témoignage ne fait état de cet événement. La scène décrit une séance de mantique faisant appel à des puissances divines ou démoniques chthoniennes évoquées dans des locaux souterrains rattachés ou non à des sanctuaires traditionnels. Le mot ἄδυτον est pris à GRÉGOIRE DE

Παραλαβὼν δὲ ὅμως τὴν δυναστείαν ἐπὶ πλεῖστον ἔκρυψε τὴν ἀσέβειαν· διαφερόντως γὰρ ἐδεδίει τοὺς στρατιώτας, τὰ τῆς εὐσεβείας εἰσδεδεγμένους μαθήματα. Πρῶτον μὲν γὰρ αὐτοὺς ὁ πανεύφημος Κωνσταντῖνος, τῆς προτέρας ἐξαπάτης ἐλευθερώσας, ἐξεπαίδευσε τὰ τῆς ἀληθείας μαθήματα· ἔπειτα δὲ οἱ ἐκείνου παῖδες βεβαιοτέραν ἐν αὐτοῖς τὴν παρὰ τοῦ πατρὸς γεγενημένην διδασκαλίαν εἰργάσαντο. 6 Εἰ γὰρ καὶ τοῦ ὁμοουσίου τὸ πρόσρημα βουκοληθεὶς ὑπὸ τῶν ἀγόντων αὐτὸν ὁ Κωνστάντιος οὐ προσίετο, τὴν γοῦν τούτου διάνοιαν ἀκραιφνῶς ὡμολόγει. Γνήσιον γὰρ υἱὸν πρὸ τῶν αἰώνων ἐκ τοῦ πατρὸς γεγεννημένον τὸν θεὸν λόγον ὠνόμαζε καὶ τοὺς κτίσμα λέγειν τολμῶντας ἄντικρυς ἀπεκήρυττε, τὴν δὲ τῶν εἰδώλων παντελῶς ἀπηγόρευσε θεραπείαν. 7 Ἐρῶ δὲ αὐτοῦ καὶ ἕτερον ἀξιέπαινον, ἱκανὸν τεκμηριῶσαι τὴν περὶ τὰ θεῖα σπουδήν. Ἐν γὰρ δὴ τῷ πρὸς Μαγνέντιον πολέμῳ ἅπασαν συναλίσας τὴν στρατιὰν μεταλαχεῖν ἅπαντας τῶν θείων συνεβούλευσε μυστηρίων, ἀεὶ μὲν ἄδηλον εἶναι λέγων τοῦ βίου τὸ τέλος, οὐχ ἥκιστα δὲ ἐν πολέμῳ, μυρίων ἑκατέρωθεν ἀφιεμένων καὶ βελῶν καὶ πελτῶν καὶ δοράτων, καὶ μὲν δὴ καὶ ξιφῶν καὶ κοπίδων ἐπιφερομένων καὶ τῶν ἄλλων ὀργάνων δι' ὧν ὁ βίαιος ἐπάγεται θάνατος. « Οὗ δὴ ἕνεκα χρὴ ἕκαστον τὴν ἀξιόκτητον ἐκείνην ἔχειν στολὴν ἧς ὅτι μάλιστα ἐν ἐκείνῳ τῷ βίῳ δεόμεθα. Εἰ δέ τις τήνδε λαβεῖν τὴν ἀμπεχόνην

NAZIANZE (*Disc.* 4, 55), cf. SOZOMÈNE, V, 2, 5. Il rappelle l'antre ou la crypte des sites oraculaires comme ceux de Delphes ou de Lébadée ; la réactivation de ce type de rituel faisait partie du programme de la philosophie néoplatonicienne du IVe siècle : voir C. VAN LIEFFERINGE, *La théurgie des Oracles chaldaïques à Proclus*, Liège 1999, notamment p. 58 ; 66-67 ; 98-100 ; 120-121 ; 218-220.

1. Cf. GRÉGOIRE, *Disc.* 4, 48.

2. Le théologien Théodoret voudrait-il faire croire qu'il suffit de reconnaître dans le Logos le « Fils véritable, engendré du Père avant les siècles » – comme l'ont fait les signataires de la formule homéenne de

Pourtant, investi du pouvoir, il cacha autant qu'il le put son impiété, car il craignait particulièrement les soldats[1], qui avaient reçu les préceptes de la piété. Tout d'abord en effet, Constantin, digne de toute louange, les avait délivrés de leur ancienne erreur, et les avait fait instruire des leçons de la vérité. Ensuite, ses fils avaient consolidé en eux l'enseignement reçu de leur père. **6** Si, en effet, trompé par ses précepteurs, Constance n'acceptait pas le terme « consubstantiel » (*homoousios*), en tout cas il en confessait impeccablement l'esprit, puisqu'il appelait le Dieu Logos Fils véritable, engendré du Père avant les siècles, et rejetait sans détour ceux qui osaient le dire créature, tandis qu'il interdisait strictement le culte des idoles[2]. **7** J'ajouterai à son sujet un autre trait digne de louange, qui suffit à prouver son zèle pour les choses de Dieu. Lorsque, durant la guerre contre Magnence, il mobilisa toute l'armée, il conseilla à tous les hommes de participer aux divins mystères, en leur disant qu'on ne sait jamais quand arrive la fin de la vie, *a fortiori* à la guerre quand des deux côtés sont lancés des milliers de flèches, piques et javelots et, à plus forte raison, quand on brandit les épées et les glaives et les autres armes porteuses de mort violente : « Il faut en conséquence que chacun porte ce vêtement si enviable dont nous avons le plus grand besoin dans l'autre vie. Si quelqu'un refuse de prendre ce vêtement, qu'il rentre immédiatement dans ses

Constantinople (*ap.* ATHANASE, *De syn.* 30, 3) – pour être considéré comme un homoousien ? En adoptant la formule homéenne, Constance condamnait au contraire fermement l'*homoousios* nicéen tout autant que l'*anomoios* aétien qui rejetait le Fils au rang de créature, ce que n'ignore pas Théodoret qui l'a lui-même rappelé en II, 32, 1, *SC* 501, p. 486. En faisant un tel éloge de Constance, l'évêque esquive à sa manière la foi homéenne que celui-ci avait imposée à l'empire pour dresser le portrait de l'empereur chrétien idéal, tout autant hostile aux hérésies qu'au culte des idoles, et désigner ainsi l'antimodèle représenté par Julien. On comparera cet éloge à celui laissé par GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 4, 34-35, et 5, 16-17, dans le même contexte d'opposition entre les deux empereurs.

ἀναβάλλεται, νῦν ἐντεῦθεν ἀπάρας οἴκαδε ἀπίτω· ἀμυήτοις γὰρ συμπολεμεῖν οὐκ ἀνέξομαι. »

4

1 Ταῦτα δὲ Ἰουλιανὸς σαφῶς ἐπιστάμενος τὸ δυσσεβὲς τῆς ψυχῆς οὐκ ἐπίδηλον εἶχεν, εἰς εὔνοιαν δὲ ἅπαντας ἐφελκόμενος καὶ τοὺς ὑπὸ Κωνσταντίου τῶν ἐκκλησιῶν ἐξελαθέντας ἐπισκόπους καὶ τὰς ἐσχατιὰς τῆς οἰκουμένης οἰκοῦντας εἰς τὰς οἰκείας ἐπανελθεῖν ἐκκλησίας προσέταξε. 2 Τούτου δὴ οὖν τοῦ νόμου τεθέντος, εἰς μὲν τὴν Ἀντιόχειαν ἐπανῆλθεν ὁ θεῖος Μελέτιος, εἰς δὲ τὴν Ἀλεξάνδρειαν ὁ πολυύμνητος Ἀθανάσιος. Εὐσέβιος δὲ καὶ Ἱλάριος οἱ ἐκ τῆς Ἰταλίας καὶ Λουκίφερ ὁ Σαρδῶ τὴν νῆσον ποιμαίνειν λαχὼν ἐν τῇ Θηβαίων τῇ πρὸς Αἴγυπτον διῆγον· ἐκεῖ γὰρ αὐτοὺς ὁ Κωνστάντιος ἐξωστράκισεν. Οὗτοι σὺν τοῖς ἄλλοις

1. Ce récit, composé sur le mode de l'*enkômion* à la manière d'Eusèbe dans la *Vita Constantini* dont s'est clairement inspiré l'évêque de Cyr, est propre à Théodoret. Constantin invitait ses troupes à adopter, par une prière commune, le Dieu chrétien comme source de *virtus* et de victoire (*VC* IV, 19-20, cf. I, 27-28, dès le combat contre Maxence), « car elles ne devaient pas, disait-il, mettre leur espoir dans les lances, les armures ou la force du corps » ; de même Constance, aux prises avec Magnence, s'adresse à son armée en reprenant presque les mêmes termes mais cette fois pour la convaincre « de participer aux divins mystères » après avoir revêtu le vêtement du baptême comme une protection contre la mort, en cette vie comme dans l'autre. Tel est le sens de l'initiation évoquée à la fin du texte, qui répond à l'initiation démoniaque précédemment reçue par Julien (3, 5). Le terme de *stolê* au sens de vêtement baptismal se trouve chez CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Catéchèse* 3, 3, *PG* 33, 429A, et Théodoret l'a lui-même utilisé en II, 28, 2, *SC*, 501, p. 462, pour désigner le vêtement liturgique remis par Constantin à Macaire de Jérusalem et destiné à l'administration du baptême. Le baptême, encore au milieu du IVe siècle, était reçu par les adultes et, bien souvent, juste avant la mort, comme ce fut précisément le cas pour Constantin puis pour Constance. Or, à la différence de SOCRATE, II, 47, 3, Théodoret a passé sous silence celui de Constance, conféré par Euzoios, l'évêque homéen d'Antioche, ce que l'*enkômion* sur la piété exemplaire de l'empereur permet de faire oublier.

foyers, car je n'accepterai pas de combattre avec des non-initiés[1]. »

Chapitre 4

Retour des évêques

1 Julien, qui savait bien tout cela, ne laissait pas voir l'impiété de son âme, mais, pour s'attirer la bienveillance de tous, il alla même jusqu'à enjoindre aux évêques expulsés de leurs Églises par Constance et résidant au bout du monde de retourner dans leurs Églises respectives[2]. **2** Une fois donc que cette loi fut établie, le divin Mélèce réintégra Antioche et Alexandrie vit revenir le très renommé Athanase. Eusèbe et Hilaire d'Italie, ainsi que Lucifer à qui avait échu la charge pastorale de l'île de Sardaigne, séjournaient en Thébaïde d'Égypte, où précisément Constance les avait bannis[3]. Ces évêques, réunis avec d'autres qui partageaient

2. Sur cet édit de la fin de l'année 361, voir JULIEN, *Ep.* 46, 110 et 114. Il fut affiché à Alexandrie le 9 février 362 (*Hist. « acéph. »* 3, 2, *SC* 317, p. 150-151 ; *Index LF* 361, *ibid.*, p. 263 ; AMMIEN, XXII, 5, 2-3 ; PHILOSTORGE, VI, 7, et VII, 4 ; RUFIN, I, 28 ; SOCRATE, III, 1, 48 ; SOZOMÈNE, V, 5, 1 et 6).

3. En plaçant le retour de Mélèce avant celui d'Athanase, à la différence de SOCRATE, III, 4, 1 (Athanase) et 9, 3 (Mélèce) (cf. RUFIN, I, 31), Théodoret poursuit son histoire de l'Église d'Antioche, comme le montre la suite. Sitôt rentré d'Arménie, Mélèce occupait l'église appelée l'Ancienne (*infra* 4, 3 et n. 2, p. 198 ; *Chron. pasch. an.* 362). Athanase, caché en Égypte depuis 356, revint à Alexandrie le 21 février 362, douze jours après l'édit d'application du préfet d'Alexandrie Gérontios (*Index LF* 362, p. 262-263). Des trois autres évêques cités, tous trois Occidentaux, seuls Eusèbe (de Verceil) et Lucifer (de Cagliari) se trouvaient alors en Thébaïde (cf. SOCRATE, III, 5, 1-2). Hilaire (de Poitiers), exilé en Phrygie en 356, a été autorisé dès 360 par Constance à rentrer en Gaule (SULPICE SÉVÈRE, *Vita Martini*, 6, 6, *Chron.* II, 42, 1-2, et 45, 2-4). Son association ici à Eusèbe comme évêque « d'Italie » est à rapprocher de SOCRATE, III, 10, 1-2 (cf. RUFIN, I, 31, *De Eusebio et Hilario*) : « Hilaire, évêque de Poitiers (...) l'[=Eusèbe de Verceil] avait précédé ; revenu le premier d'exil en effet, il avait gagné les lieux. Tous deux, donc, combattirent courageusement pour la foi. » Mais Théodoret n'a pas jugé bon de préciser davantage les sièges de ces Occidentaux.

ὁμόφροσι κατὰ ταὐτὸν γενόμενοι χρῆναι τὰς ἐκκλησίας ἔλεγον εἰς μίαν συναγαγεῖν συμφωνίαν. 3 Οὐ γὰρ μόνον αὐτὰς οἱ τἀναντία φρονοῦντες ἐπολιόρκουν, ἀλλὰ καὶ αὐταὶ πρὸς ἑαυτὰς ἐστασίαζον.

Καὶ γὰρ ἐν Ἀντιοχείᾳ διχῇ τὸ ὑγιαῖνον σῶμα τῆς ἐκκλησίας διῄρητο· οἵ τε γὰρ ἐξ ἀρχῆς Εὐσταθίου χάριν τοῦ πανευφήμου τῶν ἄλλων ἀποκριθέντες καθ' ἑαυτοὺς συνηθροίζοντο, καὶ οἱ μετὰ Μελετίου τοῦ θαυμασίου τῆς Ἀρειανικῆς συμμορίας χωρισθέντες ἐν τῇ καλουμένῃ Παλαιᾷ τὰς λειτουργίας ἐπετέλουν τὰς θείας. 4 Καὶ ἦν μὲν τούτων κἀκείνων μία ἡ ὁμολογία τῆς πίστεως· ἑκάτερον γὰρ σύστημα τῆς ἐκτεθείσης ἐν Νικαίᾳ διδασκαλίας ὑπερεμάχει. Μόνη δὲ αὐτοὺς ἔρις ἀπ' ἀλλήλων διίστη καὶ ἡ περὶ τοὺς ἡγουμένους διάθεσις· οὐδὲ γὰρ ἡ θατέρου τελευτὴ διέλυσε τὴν διάστασιν. 5 Πρὸ γὰρ τῆς Μελετίου χειροτονίας Εὐσταθίου τετελευτηκότος καὶ τῶν τῆς εὐσεβείας ἀντεχομένων μετὰ τὴν Μελετίου μὲν ἐξορίαν Εὐζωΐου δὲ χειροτονίαν τῆς τῶν δυσσεβούντων κοινωνίας ἀποκριθέντων καὶ καθ' ἑαυτοὺς ἀθροιζομένων, συναφθῆναι τούτοις οἱ ἀπ' Εὐσταθίου τὴν ἐπωνυμίαν ἔχοντες οὐκ ἐπείσθησαν.

6 Τῆσδε τῆς συναφείας οἱ περὶ τὸν Εὐσέβιον καὶ Λουκίφερα πόρον ἐπεζήτουν εὑρεῖν· καὶ Λουκίφερα μὲν ὁ Εὐσέβιος τὴν Ἀλεξάνδρειαν ἠξίου καταλαβεῖν καὶ

1. Théodoret glisse ici sur le synode convoqué à Alexandrie par Athanase peu avant Pâques 362, qui réunit une quinzaine d'évêques égyptiens auxquels étaient invités à se joindre les exilés de Thébaïde, Eusèbe et Lucifer, ainsi qu'Astérios d'Arabie ; deux diacres y représentèrent le prêtre Paulin. À l'issue de ce synode, un *Tome* fut envoyé aux Antiochiens, qui, sans citer Mélèce, formulait les règles devant permettre de réunir les membres divisés de la communauté antiochienne ; Théodoret n'en dit mot pour dédouaner Athanase et Mélèce de toute responsabilité dans le schisme qui incombe, selon lui, à Lucifer, le consécrateur de Paulin (*infra* 5, 2-3). Seuls Eusèbe et Lucifer, à l'exclusion d'Hilaire, ont été impliqués dans cette tentative de réglement du schisme (cf. *infra* 6 et 5, 1) ainsi introduite par Théodoret (cf. RUFIN, I, 29, SOCRATE, III, 5, 2-6).

leurs sentiments, affirmaient qu'on devait ramener les Églises à la concorde et à l'unité. **3** Car non seulement les adversaires de la doctrine les assaillaient, mais elles connaissaient elles-mêmes des conflits internes[1].

En effet, à Antioche, la partie saine du corps de l'Église était coupée en deux. Les fidèles qui dès le début avaient fait sécession à cause d'Eustathe, digne de toute louange, s'assemblaient entre eux, tandis que les partisans de l'admirable Mélèce, qui s'étaient séparés de la faction arienne, célébraient la divine liturgie dans l'église appelée « l'Ancienne[2] ». **4** Il n'y avait pour les uns et les autres qu'une seule profession de foi, puisque chaque groupe défendait l'enseignement défini à Nicée. Seule la rivalité les divisait, ainsi que leur engagement derrière leurs chefs, puisque la mort de l'un des deux ne put même pas mettre un terme à leur division. **5** Car Eustathe était mort dès avant la consécration de Mélèce et les fidèles attachés à la piété s'étaient séparés de la communauté des impies après l'exil de Mélèce et la consécration d'Euzoios et s'assemblaient entre eux. Mais les fidèles qui se réclamaient du nom d'Eustathe ne se laissèrent pas persuader de s'unir à eux[3].

6 De cette union précisément Eusèbe et Lucifer s'efforçaient de trouver les voies. Eusèbe demanda à Lucifer de se rendre à Alexandrie pour s'entendre là-dessus avec le

2. Cf. ATHANASE, *Tomus ad Ant.* 3, 1 ; *Chron. pasch. an.* 362 ; sur cette église, également appelée l'Apostolique, voir I, 3,1 et II, 32, 11, *SC* 501, p.150 et 492. Les eustathiens ont fait sécession après l'exil d'Eustathe (I, 22, 2, *ibid.* p. 286).

3. Conformément à la version adoptée par l'Église antiochienne, Théodoret place Mélèce dans la lignée d'Eustathe et en fait en quelque sorte son successeur légitime, niant ainsi l'objet de la division entre eustathiens et méléciens : la consécration même de Mélèce (cf. II, 32, 11-13, *SC* 501, p. 492-494). Il rejette du même coup la responsabilité du schisme sur les eustathiens, tout comme Jean Chrysostome l'avait fait avant lui. On notera la désignation des méléciens comme étant « les fidèles attachés à la piété », c'est-à-dire à l'orthodoxie, distingués des « fidèles qui se réclament du nom d'Eustathe », traités comme une secte, à la manière des lucifériens cités peu après (*infra* 4).

Ἀθανασίῳ τῷ μεγάλῳ περὶ τούτου κοινώσασθαι, αὐτὸς δέ γε τὸν περὶ τῆς συμβάσεως ἤθελεν ἀναδέξασθαι πόνον.

5

1 Ἀλλ' ὁ Λουκίφερ εἰς μὲν τὴν Ἀλεξάνδρειαν οὐκ ἀφίκετο, τὴν Ἀντιόχου δὲ πόλιν κατέλαβε. Πολλοὺς δὲ περὶ συμβάσεως λόγους καὶ τούτοις κἀκείνοις προσενεγκών, εἶτα ἰδὼν ἀντιλέγοντας τοὺς τῆς Εὐσταθίου συμμορίας, ἡγεῖτο δὲ ταύτης Παυλῖνος πρεσβύτερος ὤν, ἐχειροτόνησεν αὐτοῖς, οὐκ εὖ γε ποιῶν, τὸν Παυλῖνον ἐπίσκοπον. **2** Τοῦτο τὴν διάστασιν ἐκείνην μακροτέραν εἰργάσατο· πέντε γὰρ καὶ ὀγδοήκοντα διέμεινεν ἔτη μέχρι τῆς Ἀλεξάνδρου τοῦ πάσης εὐφημίας ἀξίου προεδρίας· ὃς τῆς Ἀντιοχέων ἐκκλησίας ἐγχειρισθεὶς τὰ πηδάλια, πάντα πόρον κινήσας καὶ πᾶσαν ὑπὲρ τῆς ὁμονοίας εἰσενεγκὼν σπουδήν τε καὶ προθυμίαν, τὸ κεχωρισμένον μέλος τῷ λοιπῷ τῆς ἐκκλησίας συνήρμοσε σώματι. **3** Τότε δὴ τὴν διάστασιν ὁ Λουκίφερ αὐξήσας πλεῖστον ἐν Ἀντιοχείᾳ διέτριψε χρόνον. Ὁ δέ γε Εὐσέβιος, εἰς τὴν Ἀντιόχειαν ἀφικόμενος καὶ γνοὺς ἐκ τῆς οὐκ ἀγαθῆς ἰατρείας δυσίατον τὸ πάθος γεγενημένον, εἰς τὴν Ἑσπέραν ἀπέπλευσεν. Ὁ δὲ Λουκίφερ εἰς τὴν Σαρδῶ παραγενόμενος ἕτερά τινα τοῖς ἐκκλησιαστικοῖς προστέθεικε δόγμασιν. **4** Οἱ δὲ ταῦτα καταδεξάμενοι ἐκ τῆς τούτου προσηγορίας καὶ τὴν ἐπωνυμίαν ἐδέξαντο· Λουκιφεριανοὶ γὰρ ἐπὶ πλεῖστον ὠνομάζοντο χρόνον. Ἀπέσβη δὲ καὶ τοῦτο τὸ δόγμα καὶ

1. En inversant l'ordre des missions d'Eusèbe et de Lucifer – Alexandrie en réalité pour le premier et Antioche pour le second selon RUFIN, I, 28 et 29, SOCRATE, III, 6, 1, et SOZOMÈNE, V, 12, 1-2 –, la version de Théodoret, favorable à Mélèce, insiste sur la responsabilité de Lucifer, en même temps qu'elle dédouane Athanase de tout contact avec lui.

2. Alexandre fut évêque d'Antioche de 413 à 423 (voir *infra* V, 37, 1-5). Les 85 ans sont à compter à partir de l'exil d'Eustathe, dont la date reste

grand Athanase ; quant à lui, il voulait bien assumer la lourde charge des négociations.

Chapitre 5

Consécration de Paulin

1 Mais Lucifer, au lieu d'aller à Alexandrie, se rendit à Antioche. Après avoir fait valoir auprès des uns et des autres force arguments en faveur de la négociation et constaté l'opposition de ceux du parti d'Eustathe, dont le chef était le prêtre Paulin, il leur consacra Paulin comme évêque, et il eut bien tort de le faire[1]. **2** Ce geste eut pour effet de prolonger la division. Elle dura, en effet, quatre-vingt-cinq ans, jusqu'au pontificat d'Alexandre, digne de toute louange, qui, s'étant vu confier le gouvernail de l'Église d'Antioche, mit tout en œuvre et déploya toute sa bonne volonté et toute son ardeur au service de la concorde, si bien qu'il rattacha au corps de l'Église le membre qui s'en était séparé[2]. **3** Lucifer donc, qui en l'occurrence avait renforcé la division, fit un fort long séjour à Antioche. Eusèbe, quant à lui, arrivé à Antioche, se rendit compte que, du fait d'un traitement qui n'était pas le bon, le mal était devenu inguérissable, et s'embarqua alors pour l'Occident. Quant à Lucifer, de retour en Sardaigne, il fit quelques additions à la doctrine de l'Église. **4** Les fidèles qui les acceptèrent furent désignés par son propre nom, puisqu'on les appela pendant très longtemps lucifériens. Mais cette doctrine s'éteignit aussi et tomba dans l'oubli[3].

discutée (voir R.W. BURGESS, « The Date of the Deposition of Eustathius of Antioch », *JTS* 51, 2000, p. 150-160).

3. Le nom de lucifériens a d'abord été donné à Antioche aux partisans les plus intransigeants de Paulin, puis à Rome, en 380, aux rigoristes qui n'avaient pas accepté les décisions prises par différents conciles occidentaux à la suite de celui d'Alexandrie en 362 à l'égard des évêques ayant accepté la formule homéenne de Rimini, et qui, pour cette raison, rompirent la communion avec Damase. Mais il n'existe aucune preuve que Luci-

παρεδόθη τῇ λήθῃ. Ταῦτα μὲν οὖν μετὰ τὴν ἐπάνοδον τῶν ἐπισκόπων ἐγένετο.

6

1 Ἰουλιανοῦ δὲ τὴν οἰκείαν ἀσέβειαν ἐκκαλύψαντος αἱ πόλεις στάσεων ἐνεπλήσθησαν. Ἀναθαρρήσαντες γὰρ οἱ τῇ τῶν εἰδώλων πλάνῃ δεδουλωμένοι ἀνέῳξαν μὲν τοὺς τῶν εἰδώλων σηκούς, τὰς δὲ μυσαρὰς ἐκείνας καὶ λήθης ἀξίας τελετὰς ἐπετέλουν· καὶ ἧπτον μὲν τὸ ἐπιβώμιον πῦρ, τὴν δὲ γῆν τῷ αἵματι τῶν θυμάτων μιαίνοντες ἐμόλυνον κνίσῃ καὶ καπνῷ τὸν ἀέρα. **2** Ὑπὸ δὲ τῶν θεραπευομένων βακχευόμενοι δαιμόνων, λυττῶντες καὶ κορυβαντιῶντες τὰς ἀγυιὰς περιέθεον βωμολοχίαις τε καὶ κωμῳδίαις κατὰ τῶν ἁγίων ἐχρῶντο, καὶ λοιδορίας καὶ πομπείας οὐδὲν εἶδος ἀπῆν. **3** Οἱ δὲ τῆς εὐσεβείας θιασῶται, φέρειν τὰς τούτων οὐ δυνάμενοι βλασφημίας, ἀντελοιδοροῦντο καὶ τὴν ὑπ' ἐκείνων πρεσβευομένην διήλεγχον πλάνην. **4** Χαλεπαίνοντες δὲ οἱ τῆς ἀσεβείας ἐργάται καὶ θρασύτητος ἐφόδιον ἔχοντες τὴν ἀπὸ τοῦ κρατοῦντος αὐτοῖς προσγενομένην παρρησίαν, πληγὰς αὐτοῖς ἀνηκέστους ἐπέφερον. Ὁ γὰρ

fer ait « ajouté à la doctrine » : voir en dernier lieu J. Ulrich, *Die Anfänge der abendländischen Rezeption des Nizänums*, *PTS* 39, Berlin 1994, p. 217-230 ; et si son intransigeance à l'égard des hérétiques, assimilés par lui aux païens, fut prise pour modèle par les précédents, il n'est pas à l'origine du schisme qui porta son nom (voir M. Simonetti, « Lucifero di Cagliari nella controversa ariana », *Vetera Christianorum*, 35, 1998, p. 279-299, spéc. p. 291-295). Quant aux lucifériens eux-mêmes, ils furent marginalisés après la requête adressée à Théodose en 384 par les prêtres Faustin et Marcellin, connue sous le nom de *Libellus precum* (*Coll. Avell.*, II, *CSEL* 35, 1, p. 5-44 ; voir *Supplique aux empereurs* (*Libellus precum* et *lex Augusta*), *SC* 504, Paris 2006, éd. A. Canellis) ; ceux-ci y protestent, du reste, contre cette appellation de « lucifériens » qu'ils jugent impie et injurieuse, *ibid.* 84-86, p. 30-31, et 104, p. 37 ; voir M. Simonetti, « Appunti per una storia dello scisma luciferiano » dans *Atti del convegno di studi religiosi sardi (Cagliari maggio 1961)*, Padoue 1963, dont l'analyse a été reprise par G.F. Diercks, *CCL* 8, 1978, p. XXXI-XXXV ; E. Amann, « Lucifer de Cagliari », *DACL* 9, 1927, col. 1038-1044 (schisme luciférien).

Voilà donc les événements qui se produisirent après le retour des évêques.

Chapitre 6

Non par humanité mais par jalousie, il ne faisait pas périr ouvertement les fidèles

1 Mais quand Julien eut dévoilé son impiété, les cités furent en proie aux émeutes. En effet, reprenant de l'assurance, ceux qui étaient asservis à l'erreur idolâtrique rouvrirent les sanctuaires de leurs idoles et recommencèrent à célébrer ces mystères infâmes qui méritent l'oubli[1]. Ils allumaient le feu sur les autels, souillaient la terre du sang des victimes, et empestaient l'air d'odeurs de graisse et de fumée. **2** Mis en transes par les démons qu'ils adoraient, enragés et possédés, ils allaient de rue en rue et se livraient à des plaisanteries et à des parodies aux dépens des saints, sans omettre aucune sorte d'injure et d'invective[2]. **3** De leur côté, les adeptes de la piété, qui ne pouvaient tolérer leurs blasphèmes, les injuriaient en retour et pourfendaient l'erreur qu'ils servaient. **4** Exaspérés, les ouvriers de l'impiété trouvaient une provision d'audace dans la liberté de parole que leur accordait le souverain, et leur portaient des

1. Dès son arrivée à Constantinople en décembre 361, Julien ordonna la réouverture des temples, leur restauration et leur reconstruction, restaura les sacrifices aux dieux et rendit aux prêtres païens leurs anciennes immunités (AMMIEN, XXII, 5, 2 ; PHILOSTORGE, VII,1b ; SOCRATE, III, 1, 48 ; SOZOMÈNE, V, 3, 1-2). À ces premiers édits s'ajoute celui sur la restitution aux temples des matériaux et objets de culte, qui fut affiché le 4 février 362 à Alexandrie (*Hist.* « *aceph.* », 3, 1, *SC* 317, p. 148-150).

2. Le nom grec *pompeia* désignait une invective de type rituel, proférée dans un cadre religieux par les participants à une procession, un défilé etc., à l'encontre d'autres participants ou le plus souvent des spectateurs. Les cortèges païens que Théodoret décrit en ce passage relèvent du genre du *kômos*. Il n'y note pas une simple surexcitation, mais une frénésie religieuse. Le modèle en est classique, voire archaïque, mais la vivacité de la représentation pourrait laisser entendre que Théodoret en a été témoin.

παμμίαρος βασιλεύς, δέον προμηθεῖσθαι τῆς τῶν ἀρχομένων εἰρήνης, αὐτὸς τοὺς δήμους κατ' ἀλλήλων ἐξέμηνε. 5 Περιεώρα γὰρ τὰ παρὰ τῶν θρασυτέρων κατὰ τῶν ἐπιεικεστέρων τολμώμενα, καὶ τὰς πολιτικὰς δὲ καὶ στρατιωτικὰς ἀρχὰς τοῖς ὠμοτάτοις καὶ δυσσεβεστάτοις ἐπίστευεν, οἳ προφανῶς μὲν θύειν τοὺς τῆς εὐσεβείας ἐραστὰς οὐκ ἠνάγκαζον, πᾶν δ' εἶδος αὐτοῖς ἐπετίθεσαν ἀτιμίας. Ἀφείλετο γὰρ καὶ τὰ γέρα τὰ παρὰ τοῦ μεγάλου Κωνσταντίνου τοῖς ἱερωμένοις ἀπονενεμημένα.

7

1 Ὁποῖα δὲ οἱ τῇ τῶν εἰδώλων ἀπάτῃ προσδεδεμένοι κατ' ἐκεῖνον ἐτόλμησαν τὸν καιρόν, πάμπολλα μέν ἐστι καὶ συγγραφῆς ἰδίας δεόμενα· ἐγὼ δὲ ὀλίγα ἐκ πολλῶν διηγήσομαι. Ἐν Ἀσκάλωνι μὲν γὰρ καὶ Γάζῃ, πόλεις δὲ αὗται τῆς Παλαιστίνης, ἀνδρῶν ἱερωσύνης ἠξιωμένων καὶ γυναικῶν διὰ βίου τὴν παρθενίαν ἐπηγγελμένων ἀναρρήξαντες τὰς γαστέρας, εἶτα κριθῶν ἐμπλήσαντες,

1. JULIEN, *Ep.* 114, p. 193, 19-20 ; p. 195, 11-24, a proclamé un programme excluant la persécution (cf. SOZOMÈNE V, 5, 1), notamment le procédé inquisitorial du sacrifice obligatoire. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 4, 58, en tire argument pour l'accuser d'avoir voulu priver les chrétiens de la gloire du martyre ; il l'accuse aussi d'avoir laissé aux populations et aux autorités locales le soin de lancer des persécutions en toute impunité (*ibid.* 61), voire avec la complicité de gouverneurs « cruels » (*Disc.* 5, 19). JÉRÔME, *Chron. an.* 362, évoque la *blanda persecutio*, « persécution caressante », utilisée pour faire des apostats ; cf. RUFIN, I, 33, qualifiant Julien de *callidior persecutor*. Sur la politique religieuse de Julien et l'action contre les chrétiens, voir J. BOUFFARTIGUE, « Du prétendu parti païen au prétendu fléau de Dieu. Observations sur l'action antichrétienne de l'empereur Julien », dans *Giuliano imperatore. Le sue idee, i suoi amici, i suoi avversari*, *Rudiae* 10, 1998, p. 61-90, spéc. p. 72-87.

2. SOZOMÈNE, V, 5, 2, mentionne la suppression des immunités dispensant les clercs de la charge curiale (cf. *CTh* XII, 1, 50, du 13 mars 362), ainsi que celle des distributions de grains aux vierges et aux veuves en plus des

coups implacables. L'infâme empereur, au lieu d'avoir à cœur la paix de ses sujets, fut le premier à exciter les populations les unes contre les autres. 5 Il laissait sans réagir les insolents commettre leurs excès contre les honnêtes gens et il confiait les pouvoirs civils et militaires aux agents les plus cruels et les plus impies qui, sans contraindre ouvertement les amants de la piété à sacrifier, leur infligeaient cependant toutes sortes de vexations[1]. Par exemple, il supprima les privilèges que le grand Constantin avait accordés au clergé[2].

Chapitre 7

Nombreux excès de toute sorte commis par les Hellènes contre les chrétiens avec son autorisation

1 Les excès commis dans ces circonstances par ceux qu'enchaînait l'erreur idolâtrique sont innombrables et réclameraient un ouvrage spécial. Pour ma part je n'en rapporterai qu'une petite partie[3]. Par exemple, à Ascalon et à Gaza, qui sont des villes de Palestine, ils s'en prirent à des hommes qui avaient été honorés du sacerdoce et à des femmes qui, tout au long de leur vie, avaient fait profession de virginité : ils leur ouvrirent le ventre, les bourrèrent de

clercs (cf. THÉODORET, I, 11, 3, *SC* 501, p. 236), et précise que l'empereur fit obligation aux bénéficiaires de restituer celles qu'ils avaient perçues ; cf. PHILOSTORGE, VII, 4.

3. Ces « excès » ne sont pas mis au compte de la politique religieuse de Julien, mais à celui d'actes spontanés de païens prenant leur revanche ; voir CHUVIN, *Derniers païens*, p. 49-52. Comme Théodoret le laisse lui-même entendre, il a dû exister très tôt des écrits incluant ces récits de martyres chrétiens. Les exemples retenus ici se trouvent, pour la moitié d'entre eux, chez GRÉGOIRE DE NAZIANZE (*Disc.* 4, 86-90) ; ils figurent aussi, sauf un (Aréthuse), dans le *Chron. pasch. an.* 362 et 363, *PG* 92, 740-745, dont la source est un écrit anonyme homéen d'origine antiochienne de l'époque de Valens, également utilisé par Philostorge et par Théodoret (voir *Introduction* n. 4, p. 43).

προὔθηκαν χοίροις βοράν. 2 Ἐν Σεβαστῇ δὲ, καὶ αὕτη δὲ εἰς τὸ προειρημένον ἔθνος τελεῖ, Ἰωάννου τοῦ Βαπτιστοῦ τὴν θήκην ἀνέῳξαν πυρί τε παρέδοσαν τὰ ὀστᾶ καὶ τὴν κόνιν ἐσκέδασαν. Τὸ δὲ ἐν Φοινίκῃ τολμηθὲν μύσος πῶς ἄν τις ἀδακρυτὶ διηγήσαιτο ; Ἐν Ἡλιουπόλει γὰρ τῇ πρὸς τῷ Λιβάνῳ Κύριλλός τις διάκονος ἦν. 3 Οὗτος ἐν τῇ Κωνσταντίνου βασιλείᾳ ζήλῳ πυρπολούμενος θείῳ πολλὰ τῶν ἐκεῖ προσκυνουμένων εἰδώλων συνέτριψε. Ταύτης μεμνημένοι τῆς πράξεως οἱ δυσώνυμοι οὐ μόνον αὐτὸν ἀνεῖλον, ἀλλὰ καὶ τὴν γαστέρα τεμόντες τοῦ ἥπατος ἀπεγεύσαντο. Τὸν μέντοι πάντα ἐφορῶντα ὀφθαλμὸν οὐ διέφυγον, ἀλλ' ἔδοσαν ἀξίας τοῦ τολμήματος δίκας. 4 Ὅσοι γὰρ δὴ ἐκείνου τοῦ μύσους μετέλαχον ἐστερήθησαν μὲν τῶν ὀδόντων πάντων κατὰ ταὐτὸν ἐκπεπτωκότων, ἐστερήθησαν δὲ γλωττῶν· διέρευσαν γὰρ καὶ αὗται σηπεδόνι περιπεσοῦσαι· ἀφῃρέθησαν δὲ καὶ τὸ βλέπειν καὶ διὰ τῶν παθημάτων ἐκήρυττον τῆς εὐσεβείας τὴν δύναμιν. 5 Ἐν Ἐμέσῃ δὲ τῇ ὁμόρῳ πόλει Διονύσῳ τῷ γύννιδι τὴν νεόδμητον ἀφιέρωσαν ἐκκλησίαν, τὸ καταγέλαστον καὶ ἀνδρόγυνον ἐν αὐτῇ ἱδρύσαντες ἄγαλμα. Ἐν Δοροστόλῳ δὲ, πόλις δὲ αὕτη τῆς Θρᾴκης ἐπίσημος, Αἰμιλιανὸς ὁ

1. Théodoret, suivant l'anonyme homéen (*ap. Chron. Pasch. an.* 362, *PG* 92, 741A), réunit Ascalon et Gaza, toutes deux en Palestine, dans le même événement. GRÉGOIRE DE NAZIANZE le situe à Héliopolis, en Phénicie libanaise, dans une version différente ne concernant que les vierges (*Disc.* 4, 86 et 87, cf. 5, 29) ; cf. SOZOMÈNE, V, 10, 5-7, qui le rapporte aussi à Héliopolis, et y voit la réponse à l'interdiction de la prostitution sacrée dans le temple d'Aphrodite faite par Constantin selon EUSÈBE (*VC* III, 58). Gaza est le lieu d'un pogrom contre les chrétiens, selon GRÉGOIRE, *Disc.* 4, 93, et SOZOMÈNE, V, 9, 1-5, y fait état du martyre de trois Gazéens. Voir BRENNECKE, *Studien*, p. 122.

2. Cet événement est également évoqué par PHILOSTORGE, VII, 4, qui le situe en Palestine mais sans nommer Sébastée (cf. l'anonyme homéen *ap. Chron. pasch. an.* 362, *PG* 92, 740 B8-10, où le lieu est indiqué), et par RUFIN, II, 28, qui nomme Sébastée et déclare tenir son information du moine Philippe de Jérusalem (voir THELAMON, *Païens et chrétiens*, p. 290-294). Voir aussi BRENNECKE, *Studien*, p. 119.

grains d'orge, et les livrèrent en pâture aux porcs[1]. **2** À Sébastée, cité qui fait aussi partie de la province susnommée, ils ouvrirent le tombeau de Jean le Baptiste, livrèrent ses ossements au feu et dispersèrent les cendres[2]. Et l'abomination éhontée commise en Phénicie, comment pourrait-on la raconter sans verser de larmes ? À Héliopolis du Liban, il y avait un diacre nommé Cyrille. **3** Sous le règne de Constantin, enflammé d'un zèle divin, il brisa nombre d'idoles qu'on y adorait. Se souvenant de ses actes, les infâmes, non contents de le tuer, lui ouvrirent le ventre et mangèrent son foie[3]. Mais ils n'échappèrent pas à l'œil qui surveille tout et subirent un châtiment digne de leur crime. **4** Tous ceux qui prirent part à cette abomination perdirent leurs dents qui tombèrent toutes en même temps, puis ils perdirent leur langue qui tomba en pourriture ; ils furent aussi privés de la vue et manifestèrent par leurs souffrances la puissance de la vraie foi. **5** À Émèse, la cité voisine, ils dédièrent à Dionysos l'efféminé l'église nouvellement construite en y dressant la grotesque statue androgyne[4]. À Dorostolos, qui est une ville de Thrace bien connue,

3. Sur la réputation païenne d'Héliopolis au temps de Constantin, voir EUSÈBE, *VC* III, 58, et *infra* IV, 22, 22 et 26, et n. 1, p. 282-283. L'histoire du diacre Cyrille se trouve également dans l'anonyme homéen dont Théodoret est ici le premier témoin (*ap. Chron. pasch. an.* 362, *PG* 92, 741 A5-14 ; BRENNECKE, *Studien*, p. 122-124) ; son supplice – la dévoration du foie – est comparable à celui rapporté pour les vierges d'Héliopolis par Grégoire et Sozomène (*supra* n. 1, p. 118).

4. Émèse, au nord d'Héliopolis, en Phénicie libanaise, était célèbre pour son temple du Soleil. JULIEN, *Misopogon*, 28, 357c, félicite ses habitants pour y avoir incendié les églises, qu'il appelle des tombeaux. L'information fournie par Théodoret concernant la profanation de l'église par l'introduction de l'idole de Dionysos – dont l'aspect efféminé était une constante de la statuaire grecque (CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Protr.* II, 44 ; GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 5, 32) – se trouve dans l'anonyme homéen *ap. Chron. pasch. an.* 362, *PG* 92, 741 A15 ; Paul, qui en était l'évêque, avait souscrit au synode de Séleucie (ÉPIPHANE, *Haer.* 73, 26, 2). Voir BRENNECKE, *Studien*, p. 124.

νικηφόρος ἀγωνιστὴς ὑπὸ Καπετωλίνου τοῦ τῆς Θρᾴκης ἁπάσης ἄρχοντος παρεδόθη πυρί.

6 Τὸ δέ γε Μάρκου τοῦ Ἀρεθουσίων ἐπισκόπου δρᾶμα τῆς Αἰσχύλου καὶ Σοφοκλέους μεγαληγορίας δεῖται, ἵν' ἀξίως τὰ ἐκείνου τραγῳδήσωσι πάθη. Ἐπειδὴ γὰρ οὗτος ἐν τοῖς Κωνσταντίου καιροῖς εἰδωλικόν τινα καταλύσας σηκὸν ἐκκλησίαν ἐδείματο, τὸν Ἰουλιανοῦ μεμαθηκότες Ἀρεθούσιοι σκοπὸν ἐγύμνωσαν τὴν δυσμένειαν. **7** Ὁ δὲ πρῶτον μὲν ἀποδρᾶναι κατὰ τὸν εὐαγγελικὸν ἐπειράθη νόμον· ἐπειδὴ δὲ ἔγνω τῶν ὑπ' αὐτὸν ἀντ' αὐτοῦ συνειλῆφθαί τινας, ἐπανῆκέ τε καὶ ἑαυτὸν τοῖς μιαιφόνοις ἐξέδωκεν. **8** Οἱ δὲ λαβόντες οὔτε ᾤκτειραν ὡς πρεσβύτην οὔτε ᾐδέσθησαν ὡς ἀρετῆς φροντιστήν, ἀλλὰ καὶ βίῳ καὶ λόγῳ τὸν ἄνδρα κοσμούμενον πρῶτον μὲν ᾐκίσαντο, τὸ σῶμα γυμνώσαντες καὶ τοῖς μέλεσιν ἅπασιν ἐπιθέντες τὰς μάστιγας· εἶτα εἰς ὑπονόμους δυσώδεις ἐμβαλόντες κἀκεῖθεν ἀναγαγόντες τῷ πλήθει τῶν μειρακίων παρέδοσαν, ἀφειδῶς αὐτὸν καταπκεντεῖν ταῖς γραφίσι κελεύσαντες. Μετὰ δὲ ταῦτα εἰς γύργαθον ἐμβαλόντες καὶ γάρῳ καὶ μέλιτι χρίσαντες ὑπαίθριον ᾐώρησαν ἐν θέρους ἀκμῇ, σφῆκας ὁμοῦ καὶ μελίττας εἰς θοίνην προκαλούμενοι. Ταῦτα δὲ ἔδρων δυοῖν θάτερον ἀναγκάζοντες, ἢ τὸν σηκὸν τὸν καταλυθέντα δομήσασθαι ἢ τὴν τῆς οἰκοδομίας ἐκτῖσαι δαπάνην. **9** Ὁ δὲ τῶν μὲν χαλεπῶν ἐκείνων παθημάτων ἠνείχετο, δράσειν δὲ τῶν προτεινομένων οὐδὲν ἐπηγγέλλετο. Ἐκεῖνοι δὲ διὰ πενίαν αὐτὸν μὴ παρέχειν ὑπει-

1. Ce martyr est également signalé par JÉRÔME, *Chron. an.* 363, comme ayant renversé des autels païens, *Aemilianus ob ararum subuersionem Dorostori a vicario incenditur ;* l'anonyme homéen (*ap. Chron. pasch. an.* 363, *PG* 92, 745 A14), signale qu'il appartenait à l'armée et donne aussi le nom du vicaire ; voir BRENNECKE, *Studien*, p. 131-132. Durostorum, aujourd'hui Silistri en Bulgarie, était une ville de garnison sur la rive droite du Danube, en Mésie Seconde, dans le diocèse de Thrace dont Capitolinus était alors le vicaire. Cf. *BHG* 33 (H. DELEHAYE, « Saints de Thrace et de Mésie », *AB* 31, 1912, p. 161-300, spéc. 260-265), et 33b, éditée par

Émilien, champion victorieux, fut livré au feu par Capitolinus, gouverneur de toute la Thrace[1].

6 Le drame de Marc, l'évêque d'Aréthuse, réclame les accents grandioses d'Eschyle ou de Sophocle pour faire de ses souffrances la tragédie qu'elles méritent. Il avait, au temps de Constance, détruit un sanctuaire de l'idolâtrie, puis édifié une église. Instruits des intentions de Julien, les Aréthusiens dévoilèrent toute leur malveillance. **7** Tout d'abord, Marc essaya de fuir pour se conformer à la loi de l'Évangile[2]. Mais après qu'il eut appris que plusieurs de ses subordonnés avaient été arrêtés à sa place, il revint et se livra aux meurtriers. **8** Une fois qu'ils s'en furent saisis, ils n'eurent ni pitié pour son grand âge ni respect pour son souci de la vertu. Cet homme dont la vie et la parole faisaient la parure, ils l'outragèrent en dénudant son corps et en le frappant du fouet sur tous les membres. Ensuite, ils le jetèrent dans des égouts puants, d'où ils le retirèrent pour le livrer à une horde de garnements qu'ils invitèrent à le piquer sans merci avec leurs stylets. Après cela, ils le mirent dans une corbeille qu'ils avaient enduite de garum et de miel et le suspendirent en l'air, au plus fort de l'été, attirant ensemble au festin, guêpes et abeilles. Leur but était de le contraindre à l'une de ces deux obligations : soit rebâtir le sanctuaire qu'il avait détruit, soit couvrir les frais de la construction[3]. **9** Marc endurait ces dures souffrances mais refusait de s'engager dans aucun des termes du marché. Eux, de leur côté, supposant que le manque de ressources

F. HALKIN, « Saint Émilien de Durostorum, martyr sous Julien », *AB* 90, 1972, p. 27-35, dont la source est Théodoret.

2. Mt 10, 23 : « Si l'on vous pourchasse dans telle ville, fuyez dans telle autre. »

3. Cf. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 4, 90 ; obligations conformes aux mesures prises par JULIEN, *Ep.* 80, p. 88, 18, concernant la reconstruction des temples (voir *supra* n. 1, p. 115) ; cf. LIBANIOS, *Disc.* 18, 126, et *Ep.* 819 ; SOZOMÈNE, V, 5, 5 ; et 10, 9, pour le cas précis d'Aréthuse.

ληφότες τὰ χρήματα τὰ μὲν ἡμίση τῶν προταθέντων ἠφίεσαν, τἄλλα δὲ ἐκτίνειν ἐκέλευον· ὁ δὲ ἐξηρτημένος καὶ ὑπό τε τῶν γραφίδων κεντούμενος ὑπό τε τῶν σφηκῶν καὶ τῶν μελιττῶν ἐσθιόμενος οὐ μόνον οὐκ ἐδήλου τὰς ἀλγηδόνας, ἀλλὰ καὶ ἐπετώθαζε τοῖς ἀνοσίοις καὶ ἔλεγεν αὐτοὺς μὲν εἶναι χαμαιζήλους καὶ περιγείους, ἑαυτὸν δὲ ὑψηλὸν καὶ μετέωρον. **10** Τέλος δὲ βραχύ τι μόριον τῶν χρημάτων ἐξήτησαν· ὁ δὲ ἴσον εἰς ἀσέβειαν ἔφη τὸ ὀβολὸν γοῦν ἕνα δοῦναι τῷ πάντα δοῦναι. Οὕτως ἡττηθέντες ἀπέλυσαν, ὑπεραγασθέντες τὴν καρτερίαν καὶ διὰ τῶν ἐναντίων εἰς τἀναντία μεταθέντες. Διὰ γὰρ τῆς ἐκείνου γλώττης μετέμαθον τὴν εὐσέβειαν.

8

1 Καὶ ἕτερα δὲ μυρία πανταχοῦ γῆς καὶ θαλάττης κατ᾽ ἐκεῖνον τὸν καιρὸν ὑπὸ τῶν δυσσεβῶν κατὰ τῶν εὐσεβῶν ἐτολμήθη. Καὶ γὰρ προφανῶς λοιπὸν ὁ θεομισὴς κατὰ τῆς εὐσεβείας ἐνομοθέτει. Καὶ πρῶτον μὲν ἀπηγόρευσε τῶν Γαλιλαίων τοὺς παῖδας, οὕτω γὰρ τοῦ σωτῆρος ἡμῶν τοὺς θιασώτας ὠνόμαζε, ποιητικῶν καὶ ῥητορικῶν καὶ φιλοσόφων μεταλαγχάνειν λόγων. **2** « Τοῖς οἰκείοις γάρ, φησί, πτεροῖς κατὰ τὴν παροιμίαν

1. Sur cet événement, connu de Libanios (*Ep.* 819, 6) qui en tire une leçon de modération politique et l'utilise comme argument pour dissuader un fonctionnaire d'inquiéter un de ses amis devenu possesseur de matériaux sacrés, cf. Grégoire, *Disc.* 4, 88-91 (qui commence par révéler que Marc d'Aréthuse a été l'un de ceux qui ont sauvé Julien du massacre en 337, voir J. Bernardi, *SC* 309, p. 31-33), et Sozomène, V, 10, 8-14, dans une version un peu différente. Théodoret continue d'utiliser l'anonyme homéen (voir Brennecke, *Studien*, p. 135, n. 110) ; cf. *BHG* 2248, éditée par F. Halkin, « La Passion de S. Marc d'Aréthuse », *AB* 103, 1985, p. 217-229, spéc. 218-220. Cet évêque de Syrie fut avec Acace le promoteur de la formule homéenne de 359 ; son évolution théologique est à rapprocher de celle de Mélèce.

était la raison qui l'empêchait de verser l'argent, lui accordèrent une remise de moitié en exigeant qu'il payât le reste. Suspendu, percé de coups de stylets, dévoré par les guêpes et les abeilles, non seulement Marc ne manifestait pas de signes de douleur, mais il se moquait des impies, disant qu'ils étaient des nains vivant à ras de terre tandis que lui était élevé dans les hauteurs. **10** Finalement, ils ne demandèrent plus qu'une petite partie de la somme. Marc répliqua que donner ne serait-ce qu'une obole équivaut, en fait d'impiété, à tout donner. Ainsi vaincus, ils le relâchèrent, transportés d'admiration pour son endurance et transformés du tout au tout, car de sa bouche, ils avaient reçu la révélation de la vraie foi[1].

Chapitre 8
Sa législation contre les chrétiens

1 Ce sont des milliers d'autres forfaits qui, partout, sur terre et sur mer, ont été commis à ce moment-là par les impies contre les fidèles. L'ennemi de Dieu finit en effet par légiférer ouvertement contre la piété. Il commença par interdire aux enfants des Galiléens – car c'est ainsi qu'il appelait les disciples de notre Sauveur[2] – d'avoir leur part de l'œuvre des poètes, des orateurs et des philosophes. **2** « Car, dit-il, suivant le proverbe, nous sommes frappés

2. Julien en effet appelle systématiquement ainsi les chrétiens dans tous ses écrits (voir *infra* 21, 5-6 ; cf. ÉPHREM DE NISIBE, *Hymnes contre Julien*, III, 17 ; GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 4, 76 ; SOCRATE, III, 12, 3, éd. Hussey, écartée à tort par Hansen ; SOZOMÈNE, V, 4, 5) ; cette appellation péjorative dans la tradition juive aussi bien que païenne (cf. ÉPICTÈTE, IV, 7, 16), a pour but, sous la plume de Julien, de réduire la prétention universelle des chrétiens en les ravalant à une simple ethnie, en opposition aux Hellènes. Voir S. SCICOLONE, « Le accezioni dell'appellativo "Galilei" in Giuliano », *Aevum* 56, 1972, p. 71-80 ; S. MIMOUNI, « Qui sont les *Galiléens* dans la littérature chrétienne ancienne ? », *Proche Orient Chrétien* 49, 1999, p. 53-67, spéc. p. 58-59 et 66-67.

βαλλόμεθα· ἐκ γὰρ τῶν ἡμετέρων συγγραμμάτων καθοπλιζόμενοι τὸν καθ' ἡμῶν ἀναδέχονται πόλεμον. » Μετὰ τοῦτον ἕτερον τέθεικε νόμον τοὺς Γαλιλαίους κελεύων τῆς στρατιᾶς ἐξελαύνεσθαι.

9

1 Κατὰ τοῦτον τὸν χρόνον Ἀθανάσιος πάλιν ὁ πένταθλος τῆς ἀληθείας ἀγωνιστὴς ἕτερον ὑπέμεινε κίνδυνον. Οὐκ ἐνεγκόντες γὰρ οἱ δαίμονες τῆς Ἀθανασίου γλώττης καὶ προσευχῆς τὴν ἰσχύν, τοὺς οἰκείους ὑπουργοὺς εἰς τὰς κατ' ἐκείνου λοιδορίας καθώπλισαν. Καὶ πολλὰς μὲν καὶ ἄλλας ἀφῆκαν φωνάς, ἀντιβολοῦντες τὸν προστάτην τῆς ἀσεβείας ἐξελάσαι τὸν Ἀθανάσιον, προσέθεσαν δὲ καὶ ταύτην· « Εἰ Ἀθανάσιος μένοι, οὐδεὶς Ἕλλην μενεῖ· ἅπαντας γὰρ εἰς τὸν οἰκεῖον μεταστήσει χορόν. » **2** Ταύτας Ἰουλιανὸς τὰς ἱκετείας δεξάμενος οὐκ ἐξελαθῆναι μόνον προσέταξεν, ἀλλὰ καὶ ἀναιρεθῆναι τὸν Ἀθανάσιον. Τῶν δὲ θιασωτῶν ὀρρωδούντων, προειρηκέναι λέγεται τὴν ταχεῖαν τοῦ θορύβου κατάλυσιν· νέφος γὰρ αὐτὸν προσηγόρευσε διαλυόμενον ὅτι τάχιστα. **3** Ὑπεχώρησε δὲ ὅμως, ἐληλυθέναι τοὺς

1. L'expression apparaît chez ESCHYLE, fr. 139 Nauck. Abondamment citée dans toute l'Antiquité, elle ne figure cependant pas dans GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 4, 5 – source privilégiée par Théodoret –, qui attribue à Julien l'argument motivant la loi scolaire selon lequel les chrétiens ne doivent plus avoir accès à l'éducation grecque qu'ils utilisent pour combattre l'hellénisme (cf. SOCRATE, III, 12, 7, qui cite Julien : « de crainte, dit-il, qu'en aiguisant leur langue, ils ne soient préparés à affronter les discussions avec les Hellènes »).

2. Le texte de la loi est conservé dans *CTh.* XIII, 3, 5 (17 juin 362). Julien a, semble-t-il, commenté lui-même sa loi dans la *Lettre* 61, p. 73-75. Contrairement à la présentation qu'en fait Théodoret à la suite des auteurs chrétiens, cette loi n'interdisait pas aux enfants chrétiens de suivre les enseignements publics, mais soumettait toute nomination de professeur à l'agrément de l'empereur ; dans la lettre, Julien annonçait clairement qu'il entendait écarter les professeurs chrétiens. Cette loi fut

par nos propres flèches[1], puisqu'ils nous font la guerre armés de nos livres. » Après cette loi[2], il en promulgua une autre ordonnant qu'on licenciât de la *militia* les Galiléens[3].

Chapitre 9

Quatrième exil du saint Athanase et sa fuite

1 À cette époque-là, Athanase, le parfait athlète qui combattait pour la vérité, courut encore un autre danger. En effet, les démons, qui ne supportaient pas la force de la parole d'Athanase et de sa prière, armèrent leurs suppôts pour le couvrir d'insultes. Ces derniers se répandirent en cris de toute sorte, suppliant le chef de l'impiété d'expulser Athanase, en ajoutant ceci : « Si Athanase reste, il ne restera plus un seul Hellène, car il les fera tous passer dans son parti[4]. » **2** Julien accueillit ces prières et ordonna non seulement l'expulsion mais l'exécution d'Athanase. Mais ce dernier, alors que les fidèles étaient saisis de crainte, annonça, dit-on, la fin prochaine du désordre, dont il parlait comme d'un nuage tout près de se dissiper. **3** Il partit pour-

condamnée par AMMIEN (XXII, 10, 7), GRÉGOIRE DE NAZIANZE (*Disc.* 4, 5, 96 et 101 ; 5, 39), SOCRATE (III, 12, 7), après RUFIN, I, 33 ; SOZOMÈNE (V, 18, 1). Voir E. GERMINO, *Scuola e cultura nella legislazione di Giuliano l'Apostata*, Naples 2004.

3. La même association – loi scolaire, loi d'épuration – se trouve chez SOCRATE (III, 12, 7 ; 13, 1, cf. RUFIN I, 33 ; et SOZOMÈNE, V, 18, 1). Cette loi d'épuration de l'armée et de l'administration, si toutefois elle a bien existé, n'est attestée que chez ces auteurs chrétiens ; elle répondrait au même principe de recrutement que celui de la loi scolaire : cf. la *Lettre* 83, dans laquelle Julien recommande en termes très généraux de donner la préférence aux fidèles des dieux.

4. Sur la pression exercée par les païens d'Alexandrie sur Julien, cf. SOCRATE, III, 13, 13, en écho à RUFIN, I, 34 ; mais Théodoret fait également état du prosélytisme d'Athanase à l'origine de son expulsion, cf. SOZOMÈNE, V, 15, 1. Dans sa *Lettre* 112 au préfet d'Égypte Ecdicius, Julien s'indigne en effet contre Athanase qui a osé, sous son règne, baptiser des femmes de la bonne société alexandrine.

ἀπεσταλμένους μεμαθηκώς· καὶ πορθμεῖον εὑρὼν παρὰ τὴν ὄχθην τοῦ ποταμοῦ ἐπὶ τὴν Θηβαίων χώραν ἀνήγετο. Ὁ δὲ ἀνελεῖν αὐτὸν προστεταγμένος, πυθόμενος τὴν φυγήν, κατὰ κράτος ἐδίωκεν. Ἑτέρου δέ τινος τῶν γνωρίμων προειληφότος καὶ σφόδρα ἐλαύνειν αὐτὸν εἰρηκότος, τινὲς μὲν τῶν συνόντων ἐπὶ τὴν ἔρημον ἐκκλίνειν ἱκέτευον· αὐτὸς δὲ τῷ κυβερνήτῃ ἐπὶ τὴν Ἀλεξάνδρειαν ἰθῦναι τὸ πορθμεῖον ἐκέλευεν. 4 Οὕτω δὴ αὐτῶν καταντικρὺ τοῦ διώκοντος φερομένων, ἧκεν ὁ τοῦ θανάτου τὰς ἐντολὰς δεδεγμένος καὶ πόσον ἀφέστηκεν ὁ Ἀθανάσιος ἤρετο. Ὁ δὲ πελάζειν τοῦτον εἰπὼν ἐκεῖνον μὲν ἀπέπεμψεν, αὐτὸς δὲ τὴν Ἀλεξάνδρειαν κατέλαβε καὶ τὸ λειπόμενον τῆς Ἰουλιανοῦ βιοτῆς αὐτόθι διέλαθεν.

10

1 Ἰουλιανὸς δὲ Πέρσαις ἐπιστρατεῦσαι βουλόμενος εἰς ἅπαντα μὲν τὰ κατὰ τὴν Ῥωμαίων ἡγεμονίαν χρηστήρια τοὺς εὐνουστάτους τῶν ὑπηκόων ἐξέπεμψεν, αὐτὸς δὲ τὸν Πύθιον τὸν Δαφναῖον ἱκέτευε δηλῶσαί οἱ τὰ ἐσόμενα. Ὁ δὲ τοὺς γειτονεύοντας νεκροὺς ἔφη ἐμποδὼν γίγνεσθαι τῇ μαντείᾳ, καὶ χρῆναι τούτους πρότερον εἰς ἕτερον μετατεθῆναι χωρίον, εἶθ' οὕτως ἀπαγγεῖλαι τὴν πρόρρησιν· « Οὐ γὰρ ἂν εἴποιμί τι

1. L'édit d'expulsion fut affiché à Alexandrie le 24 octobre 362 (*Hist. « acéph. »*, 3, 5, p. 150, et *Index LF* 363, p. 264-265) ; la *Lettre* 110 de Julien aux Alexandrins confirme l'interdiction de séjour d'Athanase à Alexandrie avec menace d'une peine plus lourde s'il n'obtempère pas (cf. SOZOMÈNE, V, 15, 1-2) ; la *Lettre* 111, qui le traite d'avorton, l'étend à toute l'Égypte (cf. la *Lettre* 112 citée *supra* n. 4, p. 125) ; cf. SOCRATE, III, 13, 13. L'anecdote sur la fuite d'Athanase se trouve aussi chez SOCRATE, *ibid.* 14, 1-6, qui utilise RUFIN, I, 35 ; elle se rapporte en réalité à l'époque de Constance (cf. SOZOMÈNE, IV, 10, 4), en 360, quand Athanase est poursuivi par le *dux* Artémios (*Vie grecque de Pachôme*, 137-138, éd. Festugière,

tant, quand il eut appris que les émissaires étaient arrivés. Il trouva un bateau sur le bord du fleuve et remonta en direction de la région de Thèbes. L'homme chargé de le supprimer fut informé de sa fuite et se lança à sa poursuite. Mais une autre personne connue d'Athanase avait pris les devants et lui dit que son poursuivant arrivait à vive allure. Plusieurs de ses compagnons le suppliaient de se dérouter vers le désert, mais Athanase ordonna au pilote de diriger le bateau sur Alexandrie. **4** Tandis qu'ils naviguaient ainsi en sens inverse de leur poursuivant, celui qui avait reçu mission de le mettre à mort survint et demanda à quelle distance se trouvait Athanase. Athanase répondit qu'il était tout près, et l'expédia. Puis il regagna Alexandrie et y demeura caché jusqu'à la fin de la vie de Julien[1].

Chapitre 10

Événements concernant l'Apollonion de Daphné et le saint Babylas

1 Souhaitant faire campagne contre les Perses, Julien envoya les plus dévoués de ses gens auprès de tous les oracles[2] de l'empire romain ; lui-même pria le Pythien de Daphné de lui indiquer l'avenir. La réponse fut que le voisinage des morts faisait obstacle à son oracle et qu'il fallait commencer par les transporter dans un autre endroit ; ensuite, il ferait connaître sa prédiction : « Car je ne pourrai

p. 235), d'où la confusion faite par Théodoret sur le contenu réel de l'édit de Julien ; voir MARTIN, *Athanase*, p. 567-572.

2. Cf. *infra* 21, 1. Julien se rend lui-même à Antioche en juillet 362 (AMMIEN, XXII, 9, 14-15), où il consulte l'oracle d'Apollon à Daphné. Sur l'importance religieuse du séjour de Julien à Antioche, voir l'interprétation d'E. SOLER, « D'Apollonios de Tyane à l'empereur Julien : l'importance d'Antioche comme lieu de pèlerinage et centre philosophique grecs », *Topoi* 2004, suppl. 5, p. 381-399, spéc. p. 392-398.

μὴ τοῦ τεμένους ἐκκαθαρθέντος.» **2** Κατ᾽ ἐκεῖνον δὲ τὸν καιρὸν αὐτόθι κατέκειτο τοῦ καλλινίκου μάρτυρος Βαβυλᾶ καὶ τῶν συναθλησάντων αὐτῷ μειρακίων τὰ λείψανα· καὶ δῆλος ἦν ὁ ψευδόμαντις ὑπὸ τῆς ἐκείνου χάριτος τῆς συνήθους ψευδολογίας εἰργόμενος. Τοῦτο δὴ καὶ Ἰουλιανὸς συνείς, ἐκ γὰρ τῆς παλαιᾶς εὐσεβείας ἐγνώκει τῶν μαρτύρων τὴν δύναμιν, ἄλλο μὲν ἐκεῖθεν οὐδὲν νεκρὸν μετεκόμισε σῶμα, μόνων δὲ τῶν νικηφόρων μαρτύρων τὰ λείψανα τοῖς τοῦ Χριστοῦ θιασώταις μετενεγκεῖν παρηγγύησεν. **3** Οἱ δὲ ἄσμενοι τὸ ἄλσος καταλαβόντες καὶ ἐπὶ ζεύγους τεθεικότες τὴν λάρνακα, πανδημεὶ ταύτης ἡγοῦντο, χορεύοντες καὶ τὴν Δαυϊτικὴν ᾄδοντες μελῳδίαν καὶ καθ᾽ ἕκαστον κῶλον ἐπιφθεγγόμενοι· « *Αἰσχυνθήτωσαν πάντες οἱ προσκυνοῦντες τοῖς γλυπτοῖς*[a].» Ἧτταν γὰρ τοῦ δαίμονος ὑπελάμβανον τοῦ μάρτυρος τὴν μετάθεσιν.

11

1 Ἰουλιανὸς δὲ τὴν ἐντεῦθεν αὐτῷ προσγενομένην αἰσχύνην οὐκ ἐνεγκὼν τῇ ὑστεραίᾳ τοὺς τῆς χορείας ἐκείνης ἡγεμόνας συλληφθῆναι προσέταξε. Σαλούστιος δὲ ὕπαρχος ὢν τηνικαῦτα, καίτοι τῇ δυσσεβείᾳ δουλεύων, πεῖσαι τὸν τύραννον ἐπειράθη δόξης ἐφιεμένοις

10. a. Ps 96,7

1. Cf. JEAN CHRYSOSTOME, *Discours sur Babylas*, 80-82. En plus de cette source concernant Babylas, Théodoret utilise ici librement la tradition chrétienne, y compris homéenne, conservée par l'Église d'Antioche. La première partie de son récit (v. *infra* n. 2, p. 130 pour la seconde) comprend deux séquences : 10, 2-3, le transfert des corps de Babylas, ancien évêque et martyr d'Antioche, et de ses jeunes compagnons, du sanctuaire d'Apollon à Daphné (où ils se trouvaient depuis une dizaine d'années grâce à Gallus), jusqu'au cimetière de la ville, avec la procession triomphale qui l'accompagna, en partie commun avec le récit de CHRYSOSTOME, *ibid.* 87, 90, cf. PHILOSTORGE, VII, 8 et 8a (= *Artemii passio* 53 et 55 ; voir BRENNECKE, *Studien*, p. 137-138) ; et 11, 1-3, le martyre de Théodore qui en

rien dire si le sanctuaire n'est pas purifié[1]. » **2** Or à ce moment-là se trouvaient en ce lieu les restes du glorieux vainqueur, le martyr Babylas, et ceux des jeunes garçons qui avaient lutté à ses côtés. Il était clair que le faux prophète était empêché par la grâce de Babylas de proférer ses habituels mensonges. Julien, qui le savait bien car sa piété d'autrefois lui avait appris la puissance des martyrs, ne fit déplacer aucun autre corps et enjoignit aux partisans du Christ de transporter seulement les restes des victorieux martyrs. **3** Pleins de joie, ceux-ci se rendirent au bois sacré et placèrent le sarcophage sur un chariot qu'ils précédaient en foule, chantant en chœur le poème de David et répétant à chaque verset[2] : « *Honte à tous les adorateurs des idoles*[a] *!* », car ils considéraient le transfert du martyr comme une défaite du démon.

Chapitre 11
Théodore le confesseur

1 Mais Julien, qui ne supportait pas de voir tout cela tourner à sa confusion, fit arrêter dès le lendemain les chefs de ce chœur. Saloustios[3], qui était alors préfet, tenta, quoiqu'il fût asservi à l'impiété, de dissuader le tyran d'of-

découla, absent du récit de Chrysostome ; cf. RUFIN, I, 36-37 ; SOCRATE, III, 18-19 ; SOZOMÈNE, V, 19, 15 – 20, 4. Sur la tradition païenne de l'événement, voir AMMIEN, XXII, 12, 8 : transfert des nombreux corps inhumés autour de la source Castalie que Julien veut purifier et rendre à sa fonction oraculaire. Théodoret avait lui-même déjà évoqué en quelques lignes le silence de la source Castalie et l'incendie du temple d'Apollon après le transfert des « cendres du martyr », dans la *Thérapeutique*, X, 46, et 47-48, t. I, p. 374, 21 et 375, 7-13.

2. Ps 96, 7 ; cf. RUFIN, I, 36 ; absent du récit de Jean Chrysostome.

3. Saturninius Secundus Salutius, ami de Julien, préfet du prétoire d'Orient (*PLRE* I, Secundus 3, p. 814-817). Sur son rôle modérateur auprès de l'empereur dans la persécution contre les chrétiens, voir GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 4, 91, repris par SOZOMÈNE, V, 10, 13 (à propos de Marc d'Aréthuse), sans son nom, et 20, 1 (à propos de Théodore).

τοῖς Χριστιανοῖς μὴ παρασχεῖν τὸ ποθούμενον. 2 Ἰδὼν δὲ ὅμως τὸν βασιλέα ἐγκρατῆ γενέσθαι τοῦ θυμοῦ μὴ δυνάμενον, νέον τινὰ ζήλῳ θείῳ κοσμούμενον βαδίζοντα κατὰ τὴν ἀγορὰν ἁρπάσας καὶ δημοσίᾳ τοῦτον ἐπὶ ξύλου κρεμάσας, ἱμᾶσι μὲν τὰ νῶτα κατέξηνεν, ὄνυξι δὲ διώρυξε τὰς πλευράς· καὶ τοῦτο ποιῶν διετέλεσεν ἕωθεν ἀρξάμενος μέχρι ληγούσης ἡμέρας. Εἶτα αὐτῷ τὰ ἐκ σιδήρου δεσμὰ περιθεὶς φυλαχθῆναι προσέταξε. 3 Ταῦτα ἕωθεν τὸν Ἰουλιανὸν διδάξας καὶ τοῦ νέου τὴν καρτερίαν ἀπαγγείλας, ἑαυτῶν μὲν ἧτταν εἶναι, τῶν δὲ Χριστιανῶν εὔκλειαν ἔλεγε τὰ γινόμενα. Οὕτω πεισθεὶς ὁ θεομισὴς ταῦτα παθεῖν ἑτέρους οὐκ εἴασε, καὶ μέντοι καὶ τὸν Θεόδωρον ἐκέλευσε τῆς εἱρκτῆς ἀφεθῆναι· τοῦτο γὰρ ἦν ὄνομα τῷ νέῳ ἐκείνῳ καὶ γενναίῳ τῆς ἀληθείας ἀγωνιστῇ. Τοῦτον ἤροντό τινες εἰ τῆς ὀδύνης ἐπῄσθετο τὰς πικρὰς ἐκείνας καὶ ὠμοτάτας ὑπομείνας βασάνους· ὁ δὲ ἔφη τὴν μὲν ἀρχὴν ὀλίγης ἀλγηδόνος αἰσθέσθαι, εἶτά οἱ ἐπιφανῆναί τινα ὀθόνῃ μαλακῇ τε καὶ ψυχρᾷ τοῦ προσώπου συνεχῶς ἐκματτόμενον τὸν ἱδρῶτα καὶ παρεγγυῶντα θαρρεῖν· διά τοι τοῦτο καὶ τῶν δημίων παυσαμένων οὐχ ἡσθῆναι ἀλλ' ἀνιαθῆναι ἔφη· συναποστῆναι γὰρ ἔλεγεν καὶ τὸν τὴν ψυχαγωγίαν προσφέροντα.

4 Ὁ δὲ ψευδόμαντις δαίμων τοῦ μὲν μάρτυρος τὸ κλέος ἐπηύξησε, τὸ δὲ οἰκεῖον ἐγύμνωσε ψεῦδος. Σκηπτὸς γὰρ οὐρανόθεν καταπεμφθεὶς τὸν σηκὸν ἐνέπρησεν ἅπαντα καὶ αὐτὸ τοῦ Πυθίου τὸ ἄγαλμα κόνιν λεπτοτάτην ἀπέφηνε· ξύλινον γὰρ ἦν, ἔξωθεν ἀληλιμμένον χρυσῷ. 5 Τοῦτο Ἰουλιανὸς ὁ Ἰουλιανοῦ θεῖος

1. Théodore, à l'origine de la tradition orale (τοῦτον ἤροντό τινες) à laquelle renvoie également JEAN CHRYSOSTOME, *Discours sur Babylas* 78, mais sans le citer, fut l'informateur de RUFIN, I, 37, cf. SOCRATE, III, 19, 6-8 ; SOZOMÈNE, V, 20, 4, λέγεται δὲ πυνθανομένων μετὰ ταῦτά τινων.

2. Théodoret aborde ici la seconde partie de son récit concernant Daphné : l'incendie du temple et de la statue d'Apollon (11, 4-5), suivi de

frir à ces chrétiens avides de gloire l'objet même de leur désir. 2 Mais constatant que, malgré cela, l'empereur était incapable de maîtriser son emportement, il fit saisir un jeune homme paré du zèle de Dieu au moment où il traversait l'agora. Devant tous, il le fit suspendre à un poteau, lui fit déchirer le dos à coups de fouet et écorcher les flancs avec des ongles de fer, et cela sans discontinuer depuis l'aube jusqu'à la fin de la journée. Il le fit alors mettre aux fers, avec ordre de le surveiller. 3 Dès l'aube suivante, il informa Julien et lui décrivit le courage du jeune homme : c'était une défaite pour eux, disait-il, et la gloire pour les chrétiens. Convaincu cette fois, l'ennemi de Dieu ne permit pas que d'autres subissent ce traitement et, mieux encore, il fit tirer de sa prison Théodore – car c'est ainsi que s'appelait ce jeune et valeureux champion de la vérité. À ceux qui lui demandèrent s'il avait ressenti de la douleur pendant qu'il endurait ces tortures aiguës et cruelles, il répondit qu'au début il avait eu un peu mal, puis que quelqu'un lui était apparu qui lui essuyait sans arrêt la sueur du visage avec un linge doux et frais, en l'encourageant à tenir bon ; tant et si bien, dit-il, qu'au moment où les bourreaux s'arrêtèrent, au lieu de se réjouir, il fut tout triste parce que celui qui lui avait apporté cette aide spirituelle s'en était allé lui aussi[1].

4 Le démon faux prophète fit donc croître la gloire du martyr, mais il mit aussi à nu son propre mensonge. Car la foudre envoyée du ciel embrasa tout le sanctuaire et réduisit la statue même du Pythien en cendre impalpable ; en effet elle était en bois recouvert d'un enduit d'or[2]. 5 Julien,

la profanation de la Grande église et du châtiment des sacrilèges (12-13), à quoi il ajoute la conversion du fils d'un prêtre païen qui accompagnait Julien à Daphné (14). L'incendie du temple et de la statue d'Apollon se trouve aussi chez PHILOSTORGE à la suite du transfert de Babylas (VII, 8), mais Photius, considérant le récit « pas très différent des autres », n'a pas jugé bon de le recopier ; cf. également SOZOMÈNE, V, 20, 5-6. Sur l'incendie

νύκτωρ μαθών, τῆς Ἑῴας δὲ ὕπαρχος ἦν, κατὰ τάχος ἐλαύνων τὴν Δάφνην κατέλαβεν, ἐπικουρῆσαι σπουδάζων τῷ παρ' αὐτῶν προσκυνουμένῳ θεῷ. Ἰδὼν δὲ τὸν καλούμενον θεὸν κόνιν γεγενημένον, τοὺς νεωκόρους ᾐκίζετο, παρὰ Χριστιανοῦ τινος τὸν ἐμπρησμὸν γεγενῆσθαι τοπάζων. Οἱ δὲ καὶ αἰκιζόμενοι φάναι τι ψευδὲς οὐκ ἠνέσχοντο· τὸν γὰρ ἐμπρησμὸν ἔλεγον οὐ κάτωθεν ἀλλ' ἄνωθεν λαβεῖν τὴν ἀρχήν, καὶ τῶν πλησιοχώρων δὲ ἀγροίκων τινὲς ἀφικόμενοι ἔφασαν οὐρανόθεν τὸν πρηστῆρα φερόμενον τεθεᾶσθαι.

12

1 Ἀλλὰ καὶ ταῦτα οὕτως γεγενῆσθαι μεμαθηκότες οἱ δυσσεβεῖς κατὰ τοῦ θεοῦ τῶν ὅλων ὡπλίζοντο· καὶ τά τε ἱερὰ σκεύη τοῖς βασιλικοῖς ταμιείοις ὁ τύραννος παραδοθῆναι προσέταξε καὶ τῆς μεγάλης ἐκκλησίας, ἣν Κωνσταντῖνος ἐδείματο, καθηλώσας τὰς θύρας ἄβατον τοῖς εἰς αὐτὴν ἀθροιζομένοις ἀπέφηνεν. Οἱ δὲ τῆς Ἀρείου συμμορίας ταύτην τηνικαῦτα κατεῖχον.

2 Ἰουλιανῷ δέ γε τῷ τῆς Ἑῴας ὑπάρχῳ συνεισῆλθεν εἰς τὸν θεῖον νεὼν Φίλιξ μέν, ταμίας ὢν τῶν βασιλικῶν

lui-même, cf. Jean Chrysostome, *Discours sur Babylas*, 93-95. La date de l'incendie est fournie par Ammien, XXII, 13, 1 : 22 octobre 362 ; il ajoute que le temple était aussi dédié à Artémis. Sur la statue, cf. Libanios, *Disc.* 60, 7, cité par Chrysostome, *Discours sur Babylas*, 112, et Ammien, XXII, 13, 1, qui la dit aussi grande que celle de Zeus à Olympie ; cf. *Artemii passio* 52. Ce récit de l'incendie est absent chez Rufin et chez Socrate. Pour la version de Julien, voir *Misopogon* 33-36, où l'incendie est attribué à Apollon lui-même pour punir la négligence des Antiochiens – réponse aux chrétiens qui voulurent y voir la victoire de leur religion.

1. Julius Julianus, oncle maternel de l'empereur, est en réalité *comes Orientis* (cf. *infra*, 12, 2) de 362 à 363 : *PLRE* I, Iulianus 12, p. 470.

2. Personnel chargé de la garde et de l'entretien d'un temple, de la manutention des offrandes et des opérations de purification. Selon Jean Chrysostome, *Discours sur Babylas* 95, c'est le prêtre d'Apollon lui-même qui fut torturé ; l'*Artemii passio* 53 donne son nom : Eusébios.

l'oncle de Julien, qui était préfet d'Orient[1], apprit la nouvelle au cours de la nuit ; au grand galop, il se rendit à Daphné au secours du dieu qu'ils adoraient. À la vue du prétendu dieu réduit en cendres, il mit les néocores[2] à la torture, supposant que l'incendie était l'œuvre d'un chrétien. Mais ceux-ci, même sous la torture, se refusèrent à mentir : ils déclarèrent que l'incendie n'avait pas pris par le bas mais par le haut ; et des paysans des environs arrivés sur place dirent aussi qu'ils avaient vu le feu tomber du ciel.

Chapitre 12

Confiscation des biens sacrés et suppression des allocations de vivres[3]

1 Mais les impies avaient beau se rendre compte que les choses s'étaient ainsi passées, ils s'armèrent contre le Dieu de l'univers. Le tyran fit remettre les vases sacrés au trésor impérial et, après avoir fait clouer les portes de la grande église que Constantin avait construite, il la déclara interdite aux réunions des fidèles. C'était la faction d'Arius qui alors l'occupait[4].

2 Julien, le préfet d'Orient, entra dans le temple divin accompagné de Félix qui était intendant des trésors impé-

3. Seule la première partie du titre correspond au contenu du chapitre ; pour la seconde partie, voir *supra* 6, 5, p. 117.

4. Il s'agit de l'église octogonale commencée sous Constantin et dédicacée sous Constance le 6 janvier 341 : voir DOWNEY, *History of Antioch*, p. 347-350 et 358-359. Elle était alors occupée par l'évêque homéen Euzoios (*infra* 3), depuis le premier exil de Mélèce sous Constance fin 360 (voir *supra* III, 4, 5). Sur sa fermeture sur ordre de l'empereur Julien après l'incendie du temple d'Apollon, voir AMMIEN, XXII, 13, 2, « car il soupçonnait les chrétiens » ; JÉRÔME, *Chron. an.* 363. SOZOMÈNE, V, 8, 1, l'élargit à toutes les églises d'Antioche et mentionne la fuite des clercs à l'exception du prêtre Théodorêtos, gardien des vases sacrés (voir BRENNECKE, *Studien*, p. 147 ; P. FRANCHI DE' CAVALIERI, *Note agiografiche* VI, *ST* 33, Rome 1920, p. 57-101, spéc. p. 86-88, y voit une confusion avec Théodore).

θησαυρῶν, Ἐλπίδιος δέ, τῶν ἰδίων τοῦ βασιλέως χρημάτων τε καὶ κτημάτων τὴν ἡγεμονίαν πεπιστευμένος· κόμητα δὲ πριβάτων τὸν τοιοῦτον Ῥωμαῖοι προσαγορεύειν εἰώθασιν. 3 Καὶ τὸν Φίλικα δὲ καὶ τὸν Ἐλπίδιόν φασι Χριστιανοὺς ὄντας ἀποστῆναι τῆς εὐσεβείας χαριζομένους τῷ δυσσεβεῖ βασιλεῖ. Ὁ δὲ Ἰουλιανὸς οὖρον μὲν κατὰ τῆς ἱερᾶς τραπέζης ἐξέκρινε, τὸν δὲ Εὐζώϊον πειραθέντα κωλῦσαι κατὰ τῆς κόρρης ἐπάταξε· φάναι δὲ λέγεται ὡς ἔρημα τὰ Χριστιανῶν τῆς θείας ὑπάρχει κηδεμονίας. 4 Ὁ δὲ Φίλιξ τῶν ἱερῶν σκευῶν τὴν πολυτέλειαν θεασάμενος, Κωνσταντῖνος γὰρ καὶ Κωνστάντιος φιλοτίμως ταῦτα κατεσκεύασαν· « Ἰδού, ἔφη, ἐν ὁποίοις σκεύεσιν ὑπηρετεῖται ὁ Μαρίας υἱός. »

13

1 Ἀλλὰ τῶν δυσσεβῶν τούτων καὶ μανικῶν τολμημάτων οὐκ εἰς μακρὰν ἔτισαν δίκας. Ἰουλιανὸς μὲν γὰρ παραυτίκα νόσῳ χαλεπῇ περιπεσὼν ὑπὸ σηπεδόνος διεφθάρη τὰ ἔγκατα, καὶ τὴν κόπρον οὐκέτι διὰ τῶν ἀποκριτικῶν μορίων παρέπεμπεν, ἀλλὰ τὸ μυσαρὸν στόμα, τὸ τῆς βλασφημίας γενόμενον ὄργανον, ἀποκρίσεως ἐγένετο μόριον. 2 Φασὶ δὲ αὐτοῦ τὴν γυναῖκα πίστει λαμπρυνομένην ταῦτα φάναι πρὸς τὸν ὁμόζυγα· « Ὑμνεῖν, ὦ ἄνερ, προσήκει τὸν σωτῆρα Χριστόν, ὅτι σοι διὰ τῆς παιδείας τὴν οἰκείαν ὑπέδειξε δύναμιν· οὐ γὰρ

1. Comte des largesses sacrées, entre l'été ou l'automne 361 et janvier/février 363 (*PLRE* I, Felix 3, p. 332 ; Delmaire, *Largesses sacrées*, p. 120, n° 13).

2. *Comes rei privatae* (*PLRE* I, Helpidius 6, p. 415).

3. Euzoios est l'évêque homéen qui occupait alors le siège épiscopal d'Antioche (voir *supra* n. 4, p. 133). Il pourrait être à l'origine de cette version du récit transmis par la tradition homéenne, qui en fait un confesseur (cf. *infra*, φασί, et λέγεται, « dit-on »). Théodoret ne répugne pas, comme on l'a déjà vu, à utiliser si nécessaire le témoignage d'un adversaire théolo-

riaux[1], et d'Elpidios qui était chargé de la direction des biens et propriétés personnelles de l'empereur – ce que les Romains appellent selon leur usage comte des affaires privées[2]. **3** On dit que Félix et Elpidios, d'abord chrétiens, avaient apostasié pour plaire à l'empereur impie. Or Julien urina contre la sainte table et gifla Euzoios[3] qui tentait de l'en empêcher, tout en déclarant, dit-on, que la sollicitude divine avait déserté la cause des chrétiens. **4** Quant à Félix qui examinait la valeur des vases sacrés – car Constantin et Constance les avaient fait exécuter avec magnificence –, il dit : « Regardez dans quels vases on sert le fils de Marie ! »

Chapitre 13

Événements relatifs à Julien son oncle

1 Mais ces excès impies et insensés ne tardèrent pas à être punis[4]. Bientôt Julien tomba gravement malade. Ses entrailles pourrirent et se décomposèrent ; il ne déféquait plus par les organes excréteurs, mais sa bouche infâme, qui avait été l'organe de son blasphème, devint celui de ses déjections. **2** On dit que sa femme, dont la foi était éclatante, adressa ces mots à son mari : « Mon époux, il est bon de chanter un hymne au Christ Sauveur, puisque par cette leçon il t'a montré sa puissance : tu n'aurais pas su contre

gique pour renforcer sa démonstration sur la persécution de Julien contre les chrétiens, la différence d'opinion n'étant pas ici en cause ; voir BRENNECKE, *Studien*, p. 140-141. Dans la version de SOZOMÈNE évoquée *supra* n. 4, p. 133, le prêtre Théodorêtos subit le martyre, en l'absence de l'évêque.

4. Le destin de ces deux personnages est évoqué, avec leur titre mais sans le nom pour le second, par JEAN CHRYSOSTOME, *Discours sur Babylas*, 92, 10-28, avant l'incendie du temple (93) et la mise à la question du prêtre d'Apollon (95), l'ensemble constituant dans son récit autant de « signes de la puissance du Christ » ; cf. SOZOMÈNE, V, 8, 2-4, où le châtiment de Julien suit immédiatement le sacrilège. En rapportant l'ordalie des deux personnages après l'incendie qui entraîna la fermeture de l'église, Théodoret respecte quant à lui l'ordre normal du récit de la source homéenne.

ἂν ἔγνως τίς ὁ παρὰ σοῦ πολεμούμενος, εἰ τῇ συνήθει μακροθυμίᾳ χρησάμενος ταύτας σοι τὰς θεηλάτους πληγὰς οὐκ ἐπήγαγεν. » **3** Ἐκ τῶνδε τῶν λόγων καὶ τῶν ἐπικειμένων παθῶν συνεὶς τῆς νόσου τὴν αἰτίαν ὁ δείλαιος ἀποδοῦναι τὴν ἐκκλησίαν τὸν βασιλέα ἱκέτευσε τοῖς ταύτης ἐστερημένοις· ἀλλ' οὔτε ἐκεῖνον ἔπεισε καὶ αὐτὸς τοῦ βίου τὸ τέλος ἐδέξατο. **4** Ὁ δὲ Φίλιξ ἐξαπίνης θεήλατον καὶ αὐτὸς δεξάμενος μάστιγα αἷμα πανημέριόν τε καὶ παννύχιον ἐκ τοῦ στόματος ἔφερε, τῶν ἀγγείων τοῦ σώματος πάντοθεν εἰς τοῦτο συρρεόντων τὸ μόριον. **5** Οὕτω δὲ παντὸς δαπανηθέντος τοῦ αἵματος, ἀπέσβη καὶ οὗτος καὶ τῷ αἰωνίῳ παρεπέμφθη θανάτῳ. Οὗτοι μὲν οὖν τῆς δυσσεβείας ταύτας ἔτισαν τὰς δίκας.

14

1 Νέος δέ τις ἱερέως υἱὸς ἐν δυσσεβείᾳ τραφεὶς κατ' ἐκεῖνον τὸν καιρὸν εἰς τὸν τῶν εὐσεβῶν μετέστη χορόν. Γυνὴ γάρ τις ἐπίσημος ἐν εὐλαβείᾳ καὶ τοῦ τῆς διακονίας ἠξιωμένη χαρίσματος συνήθης ἦν τῆς τούτου μητρός. Αὕτη τοῦτον μετὰ τῆς μητρὸς ἀφικνούμενον, ἔτι γὰρ μειρακύλλιον ἦν, ἠσπάζετό τε καὶ προὔτρεπεν εἰς εὐσέβειαν. **2** Καὶ τῆς μητρὸς δὲ τελευτησάσης, ἀφι-

13. 24 ταύτας ἔτισαν τὰς δίκας B P Parm. : ταύτας ἔτισαν δίκας n G S y F, quod mal. Hansen sec. Goeber ταύτης ἔτισαν δίκας V², quod etiam prob. Hansen necnon τοιαύτας ἔτισαν δίκας

---

1. Comme à son ordinaire, Théodoret dramatise le récit en y introduisant un dialogue. PHILOSTORGE, VII, 10, donne une version un peu différente et plus complète ; Elpidios, impliqué dans l'usurpation de Procope, trouva sa punition sous Valens ; un quatrième personnage, qui urina sur l'autel, est ajouté, mais il doit avoir été confondu avec Julien. AMMIEN, XXIII, 1, 5, confirme la mort par hémorragie de Félix.

2. Ce récit de conversion d'un fils et de son père (*infra* 14, 11) qui fait suite à celui de l'incendie est propre à Théodoret ; il constitue le pendant du martyre de Théodore qui succède au transfert des restes de Babylas

qui tu entrais en guerre si, usant de son habituelle magnanimité, il s'était abstenu de t'infliger ces coups qui portent la marque de Dieu. » 3 Ces paroles ainsi que les épreuves qui l'accablaient lui firent comprendre la cause de sa maladie ; dès lors le malheureux pria l'empereur de rendre l'église à ceux qui en avaient été dépossédés, mais il ne put le convaincre, et sa dernière heure arriva. 4 Quant à Félix, il fut soudainement lui aussi frappé du fouet de Dieu : tout au long du jour et de la nuit, il rendait du sang par la bouche, car tous les vaisseaux de son corps se déversaient dans cet organe. 5 Quand tout son sang se fut ainsi écoulé, il s'éteignit à son tour pour être livré à la mort éternelle. Tel fut le châtiment que ces hommes subirent pour leur impiété[1].

Chapitre 14

Le fils du prêtre

1 En revanche, un jeune homme, fils d'un prêtre, qui avait été élevé dans l'impiété, passa en cette occasion dans le chœur des fidèles[2]. Une femme d'une piété admirable, qui avait été jugée digne de la grâce diaconale[3], était une intime de la mère de ce jeune homme. Elle l'accueillait quand il venait avec sa mère, car il était encore tout jeune adolescent, et elle l'exhortait à la piété. 2 Même après la

(*supra* n. 1, p. 128). Dans les deux cas, les récits proviennent des acteurs eux-mêmes et relèvent de la tradition antiochienne : Théodore et ceux qui l'ont connu (voir *supra* n. 1, p. 130), et le jeune homme devenu un vieillard (*infra* 9) laissé dans l'anonymat par Théodoret. Cette double conversion répond à l'apostasie des deux fonctionnaires évoquée en 12, 3, et clôt la séquence consacrée aux événements de Daphné.

3. L'expression τῆς διακονίας χαρίσματος est tirée de Rm 12, 7 (cf. 1 Co 12, 4-5 ; cf. *Constitutions apostoliques* 8, 1, 12). La présence de diaconesses dans l'Église d'Antioche à la fin du IVe siècle est bien attestée ; chargées du soin des femmes, elles les assistaient dans la préparation au baptême.

κνεῖτο πρὸς ταύτην ὁ νέος καὶ τῆς συνήθους διδασκαλίας ἀπήλαυε· παγίως δὲ τὰς συμβουλὰς εἰσδεξάμενος ἤρετο τὴν διδάσκαλον τίς ἂν γένοιτο πόρος δι' οὗ δυνατὸν καὶ τὴν τοῦ πατρὸς δεισιδαιμονίαν φυγεῖν καὶ τῆς παρ' αὐτῶν κηρυττομένης ἀληθείας μεταλαχεῖν. 3 Ἡ δὲ ἔλεγεν χρῆναι τὸν πατέρα φυγεῖν καὶ προτιμῆσαι τὸν αὐτοῦ τε κἀκείνου δημιουργόν, καὶ πόλιν ἑτέραν καταλαβεῖν ἐν ᾗ λαθεῖν δυνατὸν καὶ διαδρᾶναι τοῦ δυσσεβοῦς βασιλέως τὰς χεῖρας· ὑπισχνεῖτο δὲ τούτου προνοήσειν αὐτή. 4 « Ἀτάρ, ἔφη ὁ νέος, ἥξω λοιπὸν καὶ τὴν ἐμαυτοῦ σοι παραδώσω ψυχήν. » Ὀλίγων δὲ διελθουσῶν ἡμερῶν, Ἰουλιανὸς μὲν εἰς τὴν Δάφνην δημοθοινίαν ἐπιτελέσων ἀνῆλθε· συνανῆλθε δὲ καὶ ὁ τούτου πατήρ, ἱερεύς τε ὢν καὶ εἰωθὼς συνέπεσθαι τῷ βασιλεῖ. Τῷ δὲ πατρὶ συνῆν καὶ οὗτος καὶ ὁ τούτου γε ἀδελφός· νεωκόρω γὰρ ἤστην, τὰ βασιλέως ἐδέσματα περιρραίνοντες. 5 Ἑπτὰ δὲ ἡμέρας ἐν τῇ Δάφνῃ πανηγυρίζειν εἰώθεσαν. Τῇ οὖν ἡμέρᾳ τῇ πρώτῃ παραστὰς οὗτος τῇ βασιλέως στιβάδι καὶ τὰ ὄψα κατὰ τὸ ἔθος διαρράνας καὶ τοῦ μύσους ἐμπλήσας, δρόμῳ χρησάμενος τὴν Ἀντιόχου πόλιν κατέλαβε, καὶ πρὸς τὴν θαυμασίαν ἐκείνην ἀφικόμενος ἄνθρωπον· « Ἐγὼ μὲν ἥκω σοι, ἔφη, μὴ ψευσάμενος τὴν ὑπόσχεσιν· σὺ δὲ σωτηρίας ἑκατέρας ἐπιμελήθητι καὶ τὴν ἐπαγγελίαν ἐκπλήρωσον. » 6 Παραυτίκα δὴ οὖν ἐκείνη διαναστᾶσα πρὸς τὸν τοῦ θεοῦ ἄνθρωπον Μελέτιον τὸν νέον ἀπήγαγεν· ὁ δὲ τέως αὐτὸν ἄνω διάγειν ἐν τῷ καταγωγίῳ προσέταξεν. 7 Ὁ δὲ πατὴρ τὸν παῖδα ἐπιζητῶν τήν τε Δάφνην περιενόστει καὶ εἰς τὸ ἄστυ ἀφικόμενος περιήει τὰς

1. Il s'agit de la catéchiste et de la mère du jeune homme.

2. Il s'agit des Apollonies en l'honneur d'Apollon Daphnaios au mois de Lôos (fin juillet/début août). Comme elles étaient tombées en désuétude, JULIEN tenta de leur redonner vie (*Misopogon* 34, 361d).

3. C'est bien évidemment le chrétien qui parle ici ! Existait-il un rite ou un usage consistant à asperger d'eau lustrale les mets d'un banquet ?

mort de sa mère, le jeune homme venait chez elle et profitait de l'enseignement accoutumé. Quand il se fut bien pénétré des conseils qu'il avait reçus, il demanda à celle qui l'instruisait par quel moyen il lui serait possible d'échapper à la superstition de son père pour embrasser la vérité qu'elles[1] lui avaient fait connaître. **3** Elle lui dit qu'il devait fuir son père pour lui préférer leur commun créateur, et se rendre dans une autre ville où il pourrait se cacher et échapper aux mains impies de l'empereur. Et elle promit de s'en occuper personnellement. **4** « Eh bien, dit le jeune homme, je vais revenir et je te confierai mon âme. » Quelques jours plus tard, Julien monta à Daphné pour célébrer un banquet public. Le père du jeune homme monta avec lui, puisqu'il était prêtre et faisait partie de la suite impériale. Le jeune homme ainsi que son frère accompagnaient leur père, car ils étaient néocores et, à ce titre, aspergeaient les mets de l'empereur pour les purifier. **5** Ils avaient coutume de rester sept jours à Daphné pour les fêtes[2]. Le premier jour de leur service à la table de l'empereur, après avoir, selon l'usage, aspergé ses mets et les avoir ainsi remplis de souillure[3], le jeune homme gagna en courant la ville d'Antioche et arriva chez cette femme admirable. « Me voici revenu auprès de toi, dit-il, sans avoir failli à ma promesse. Quant à toi, veille à notre salut à tous deux et remplis ton engagement. » **6** Elle se leva aussitôt et conduisit le jeune homme à Mélèce, l'homme de Dieu, qui lui ordonna de rester pour le moment dans la maison[4], à l'étage supérieur. **7** De son côté, le père courait à travers Daphné à la recherche du garçon ; puis il vint en ville et là,

Selon Ammien, on sait que Julien avait une tendance excessive à multiplier les rites (XXII, 12, 6-7 ; XXV, 4, 17).

4. Il s'agit ici de la résidence privée dans laquelle s'est retiré l'évêque Mélèce autorisé à rentrer d'exil comme les autres évêques par Julien, le palais épiscopal étant occupé par Euzoios, l'évêque en place.

ἀγυιὰς καὶ τοὺς στενωπούς, πάντοσε περιάγων τὼ ὀφθαλμὼ καὶ τοῦτον ἀνιχνεῦσαι ποθῶν. **8** Ἐπειδὴ δὲ κατ' ἐκεῖνο τὸ χωρίον ἐγένετο ἔνθα τὸ καταγώγιον ὁ θεῖος εἶχε Μελέτιος, ἀναβλέψας εἶδεν ἐκεῖνον ἀπὸ τοῦ δρυφάκτου διακύπτοντα καὶ δραμὼν εἵλκυσέ τε καὶ κατήγαγε, καὶ εἰς τὴν οἰκίαν ἀπαγαγὼν πρῶτον μὲν αὐτῷ μάστιγας παμπόλλας ἐπήγαγεν, εἶτα ὀβελοὺς πυρακτώσας καὶ ταῖς χερσὶ καὶ τοῖς ποσὶ καὶ τοῖς νώτοις ἐπέθηκεν, ἔπειτα καθείρξας ἐν τῷ θαλάμῳ καὶ κλεῖθρα ἔξωθεν ἐπιθεὶς εἰς τὴν Δάφνην ἀνῆλθε. **9** Ταῦτα ἐγὼ τοῦ ἀνδρὸς πρεσβύτου ἤδη γεγονότος διηγουμένου ἀκήκοα. Προστέθεικε δὲ καὶ ταῦτα, ὡς ἔνθους γενόμενος καὶ θείας χάριτος ἐμπλησθεὶς συνέτριψε μὲν ἅπαντα τοῦ πατρὸς τὰ εἴδωλα, ἐκωμῴδει δὲ αὐτῶν τὴν ἀσθένειαν· ὕστερον δὲ εἰς νοῦν λαβὼν ὅπερ ἔδρασεν, ἔδεισέ τε τοῦ πατρὸς τὴν παρουσίαν καὶ τὸν δεσπότην Χριστὸν ἠντιβόλησε νεῦσαι καὶ συντρῖψαι τὰ κλεῖθρα καὶ τὰς θύρας ἀναπετάσαι· « Σοῦ γὰρ δὴ ἕνεκα, ἔφη, ταῦτα πέπονθά τε καὶ δέδρακα. » **10** « Ταῦτά μου, ἔφη, λέγοντος, ἐξέπεσε μὲν τὰ κλεῖθρα, ἀνεῴχθησαν δὲ αἱ θύραι· ἐγὼ δὲ πάλιν πρὸς τὴν διδάσκαλον ἔδραμον. Ἡ δὲ σχῆμά μοι γυναικὸς περιθεῖσα καὶ σὺν αὐτῇ γε εἰς τὴν καμάραν καθίσασα τῷ θείῳ με πάλιν Μελετίῳ προσήγαγεν. Ὁ δὲ τῷ τῶν Ἱεροσολύμων με παρέδωκεν ἐπισκόπῳ, Κύριλλος δὲ τηνικαῦτα ἦν, καὶ οὕτω νύκτωρ εἰς τὴν Παλαιστίνην ὡρμήσαμεν. » **11** Μετὰ δὲ τὴν Ἰουλιανοῦ τελευτὴν καὶ τὸν πατέρα οὗτος πρὸς τὴν ἀλήθειαν ἐποδήγησε· καὶ τοῦτο γὰρ ἡμᾶς μετὰ τῶν ἄλλων ἐδίδαξε. Τοῦτον μὲν δὴ τὸν τρόπον οὗτοι πρὸς θεογνωσίαν ποδηγηθέντες τῆς σωτηρίας μετέλαχον.

1. Sur Cyrille de Jérusalem, voir II, 27, 3 et 28, 1-2, *SC* 501, p. 458-462. Consacré par Acace de Césarée et Patrophile de Scythopolis en 348, il est classé par JÉRÔME parmi les amis de Mélèce (*Chron. an.* 348). Exilé avec

il se mit à faire le tour des rues et des ruelles, jetant les yeux de tous côtés, brûlant d'envie de retrouver sa trace. **8** Arrivé à l'endroit où le divin Mélèce avait son habitation, il leva les yeux et vit son fils qui se penchait au balcon ; il courut l'en tirer, le fit descendre, le ramena chez lui et commença par lui administrer force coups de fouet ; puis il fit chauffer les broches et les lui appliqua sur les mains, les pieds et le dos ; ensuite il l'enferma dans sa chambre, la clé à l'extérieur, et remonta à Daphné. **9** C'est une histoire que j'ai entendu raconter par cet homme devenu vieux. Il ajouta encore ce détail : saisi d'inspiration et plein de la grâce divine, le jeune homme avait brisé toutes les idoles de son père en se riant de leur faiblesse. Plus tard, il se rendit compte de ce qu'il avait fait et, dans la crainte d'un retour de son père, il supplia le Seigneur Christ d'exaucer sa prière, de faire sauter les serrures et d'ouvrir la porte toute grande, « car c'est bien pour toi, dit-il, que j'ai subi et fait tout cela ». **10** « Tandis que je prononçais ces mots, continua-t-il, les serrures tombèrent et la porte s'ouvrit. Alors je retournai bien vite chez celle qui m'avait instruit. Elle m'habilla en femme, me fit asseoir avec elle dans sa voiture couverte et me ramena chez le divin Mélèce. Celui-ci me confia à l'évêque de Jérusalem, qui était alors Cyrille[1], et c'est ainsi que la nuit venue nous nous mîmes en route pour la Palestine. » **11** Après la mort de Julien, ce jeune homme guida aussi les pas de son père vers la vérité. C'est une précision qu'il nous a donnée avec le reste. Voilà comment ces personnes, après avoir été guidées vers la connaissance de Dieu, ont eu part au salut.

les homéousiens en 360, il a, comme Mélèce, bénéficié de l'édit de rappel de Julien. L'anecdote, qui met les deux évêques en relation, témoigne en faveur des bons rapports de Mélèce avec certains homéousiens depuis son retour d'exil.

15

1 Ἰουλιανὸς δὲ παρρησιέστερον, μᾶλλον δὲ ἀναιδέστερον, κατὰ τῆς εὐσεβείας ὡπλίζετο, τὸ μὲν τῆς ἐπιεικείας περικείμενος προσωπεῖον, πάγας δὲ κατασκευάζων καὶ θήρατρα πρὸς τὸν τῆς ἀσεβείας ὄλεθρον τοὺς ἐξαπατωμένους ἀγρεύοντα. 2 Πρῶτον μὲν γὰρ τὰς ἐν τῷ ἄστει καὶ τὰς ἐν Δάφνῃ πηγὰς ταῖς μυσαραῖς θυσίαις ἐμόλυνεν ἵν' ἕκαστος ἀπολαύων τοῦ νάματος μεταλαγχάνῃ τοῦ μύσους, ἔπειτα δὲ καὶ τὰ κατὰ τὴν ἀγορὰν προκείμενα τοῦ μιάσματος ἐνεπίμπλα· περιερραίνοντο γὰρ καὶ ἄρτοι καὶ κρέα καὶ ὀπῶραι καὶ λάχανα καὶ τἄλλα ὅσα ἐδώδιμα. 3 Ταῦτα ὁρῶντες οἱ τῆς τοῦ σεσωκότος προσηγορίας τετυχηκότες ἔστενον μὲν καὶ ὠλοφύροντο βδελυττόμενοι τὰ γινόμενα, μετελάμβανον δὲ ὅμως ἀποστολικῷ πειθόμενοι νόμῳ· *πᾶν γάρ φησί τὸ ἐν μακέλλῳ πωλούμενον ἐσθίετε, μηδὲν ἀνακρίνοντες διὰ τὴν συνείδησιν*[a].

4 Δύο δέ τινες ἐν στρατείᾳ διαπρέποντες, ἀσπιδηφόροι γὰρ ἦσαν καὶ βασιλέως πεζέταιροι, ἔν τινι συμποσίῳ θερμότερον τῶν γιγνομένων τὸ μύσος ἐθρήνησαν καὶ τοῖς θαυμασίοις τῶν ἐν Βαβυλῶνι διαπρεψάντων μειρακίων ἐχρήσαντο ῥήμασι· *Παρέδωκας* γὰρ *ἡμᾶς*, ἔλεγον, *βασιλεῖ παρανόμῳ ἀποστάτῃ παρὰ πάντα τὰ ἔθνη τὰ ὄντα ἐπὶ τῆς γῆς*[b]. 5 Ταῦτά τις τῶν ὁμοτραπέζων ἐκείνῳ μεμήνυκεν. Ὁ δὲ παραυτίκα γε

15. a. 1 Co 10, 25   b. Dn 3, 32

1. Théodoret généralise ici ce que l'on sait de la réouverture, accompagnée de rites purificatoires, de la source Castalie par Julien (voir *supra* n. 1, p. 128).
2. Comme il l'a fait pour les fontaines, Théodoret étend le rituel de purification des denrées nécessaires aux sacrifices à l'ensemble des produits en vente sur les marchés. Il est invraisemblable en effet que Julien ait fait procéder à une telle opération, qui constituerait une innovation nulle part attestée.

Chapitre 15
Juventin et Maximin martyrs

1 Quant à Julien, il menait plus franchement, ou plutôt plus impudemment, son combat contre la piété. Il prenait le masque de la mansuétude, mais il tendait des filets et des pièges pour attraper les fidèles abusés et les mener à la ruine que cause l'impiété. **2** Il commença en effet par souiller de sacrifices impurs les fontaines de la ville et celles de Daphné, afin que toute personne qui prenait de l'eau contractât l'impureté[1] ; ensuite ce fut jusqu'aux marchandises exposées au marché qu'il emplit de souillure, puisqu'il faisait asperger le pain, la viande, les fruits, les légumes et tous les aliments consommables[2]. **3** Quand ils voyaient cela, ceux qui avaient reçu le nom sauveur grondaient et se plaignaient, dégoûtés par ces procédés. Mais ils prenaient pourtant de ces aliments pour obéir au précepte de l'Apôtre[3] : *Mangez de tout ce qu'on vend au marché, sans poser de question pour apaiser la conscience*[a].

4 Deux officiers d'élite – ils étaient en effet scutaires et gardes du corps de l'empereur – déplorèrent un peu trop vivement, au cours d'un banquet, l'existence de la souillure et reprirent les mots admirables des jeunes gens qui se distinguèrent à Babylone[4] : « *Tu nous as livrés, disaient-ils, à un roi inique et apostat devant tous les peuples de la terre*[b]. » **5** Un des convives le signala au souverain. Ce dernier fit

3. La citation de Paul concernant les idolothytes est étendue par Théodoret aux fruits et légumes.
4. Le texte biblique a été habilement retouché ; il dit : « Tu nous as livrés aux mains de nos ennemis iniques, les pires des apostats, à un roi inique, le plus mauvais qui soit sur toute la terre. » C'est ici l'unique occurrence du terme *apostatês*, apostat, pour qualifier (implicitement) Julien. Le nom des deux officiers, Juventin et Maximin, est donné à la fin du récit (9).

ἀγαγὼν τοὺς ἀρίστους ἄνδρας ἐκείνους ἐπυνθάνετο τίνα εἴη τὰ εἰρημένα. Οἱ δὲ παρρησίας ἀφορμὴν ὑπειληφότες τὴν τοῦ βασιλέως ἐρώτησιν, τὸν ἀξιέπαινον παραθήξαντες ζῆλον, εἶπον τοιάδε· « Ἐν εὐσεβείᾳ τραφέντες, ὦ βασιλεῦ, καὶ νόμοις ἀξιεπαίνοις δεδουλευκότες, Κωνσταντίνου γὰρ καὶ τῶν ἐκείνου παίδων ἦσαν οἱ νόμοι, ὀλοφυρόμεθα νῦν μύσους ἅπαντα πεπληρωμένα θεώμενοι καὶ ταῖς ἐναγέσι θυσίαις καὶ τὰ βρώματα καὶ τὰ πόματα μολυνόμενα. **6** Ταῦτα καὶ οἴκοι τεθρηνήκαμεν καὶ σοῦ παρόντος ἀποδυρόμεθα· τοῦτο γὰρ δὴ μόνον τῆς σῆς δυσχεραίνομεν βασιλείας. » Τούτων ἀκούσας τῶν λόγων ὁ πραότατος καὶ φιλοσοφώτατος παρὰ τῶν ἐκείνῳ προσομοίων ὀνομαζόμενος τὸ μὲν τῆς ἐπιεικείας ἀπεδύσατο προσωπεῖον, τὸ δὲ τῆς δυσσεβείας ἐγύμνωσε πρόσωπον. **7** Καὶ πικρὰς αὐτοῖς καὶ χαλεπὰς αἰκίας ἐπιθεῖναι κελεύσας, ἐστέρησε μὲν τῆς παρούσης ζωῆς, μᾶλλον δὲ ἠλευθέρωσεν ἐκείνου τοῦ δυστήνου καιροῦ καὶ τοὺς νικηφόρους στεφάνους προὐξένησεν. **8** Αἰτίαν δὲ τῇ τιμωρίᾳ συνήρμοσεν, οὐ τὴν εὐσέβειαν ὑπὲρ ἧς ἀνῃρέθησαν, ἀλλὰ τὴν παροινίαν· ὡς βασιλέα γὰρ ὑβρικότας ἔφησε τιμωρήσασθαι. Ταῦτα δὲ θρυλεῖσθαι προσέταξε, φθονῶν τοῖς τῆς ἀληθείας ἀθληταῖς τῆς τῶν μαρτύρων προσηγορίας τε καὶ τιμῆς. **9** Τούτων ὁ μὲν Ἰοβεντῖνος, ὁ δὲ Μαξιμῖνος προσηγορεύετο. Τούτους ἡ Ἀντιόχου πόλις ὡς ἀγωνιστὰς εὐσεβείας τιμήσασα πολυτελεῖ παραδέδωκε θήκῃ, καὶ μέχρι δὲ τήμερον ἐτησίῳ δημοθοινίᾳ γεραίρονται.

1. L'histoire de Juventin et Maximin se trouve dans JEAN CHRYSOSTOME, *Sur Juventin et Maximin martyrs*, *PG* 50, 571-578, hormis la mention de la souillure des aliments ; la citation de Dn 3, 38 y est également différente. Ce récit, qui trouve sa source dans la tradition antiochienne homéenne (BRENNECKE, *Studien*, p. 144-145), est le premier des quatre cas de sanction frappant des membres de l'armée (16, le commandant des *lanciarii* Valentinien ; 17, un groupe d'officiers de la garde dont le jeune Romain ; 18, Artémios, *dux* d'Égypte), illustrant *a posteriori* la loi sur l'épuration évoquée *supra* 8, 2. C'est dans ce même contexte d'épuration

amener immédiatement ces héros pour leur demander ce qu'ils avaient voulu dire. Estimant que la question de l'empereur leur donnait l'occasion d'user de liberté de parole, ils affûtèrent leur zèle admirable et firent cette réponse : « Élevés dans la piété, ô roi, et au service de lois admirables – il s'agissait des lois de Constantin et de ses fils – nous déplorons aujourd'hui de voir que tout est plein de souillure et que la nourriture et la boisson sont gâtées par les sacrifices impurs. **6** Nous en pleurons chez nous et nous nous en plaignons devant toi. Car c'est à vrai dire sous ton règne la seule chose qui nous chagrine. » À ces mots, cet homme si doux, ce grand philosophe, comme l'appelaient ses pareils, jeta le masque de la mansuétude et mis à nu le visage de l'impiété. **7** Il leur fit infliger de durs et cruels supplices, puis il les priva de la vie présente, ou plutôt les libéra de ce temps malheureux et les gratifia des couronnes de la victoire. **8** En outre il accommoda le motif du châtiment ; ce n'était pas pour une question de religion qu'ils avaient été tués, mais pour outrage : « Ils ont été punis, déclara-t-il, pour un crime de lèse-majesté. » Il fit répéter partout cette version parce qu'il refusait aux athlètes de la vérité le nom et l'honneur des martyrs. **9** L'un d'eux s'appelait Juventin, l'autre Maximin. La ville d'Antioche les a honorés comme champions de la piété en leur attribuant une riche sépulture et, jusqu'à ce jour, on les célèbre chaque année par un banquet public[1].

de l'armée que SOCRATE, III, 13, 2-4, a placé la confession des trois futurs empereurs, Jovien, Valentinien (voir *infra* n. 3, p. 146-147), et Valens, provenant de la source homéenne (BRENNECKE, *Studien* p. 126-127). Sur le refus de faire des martyrs, répété *infra* 17, 8, cf. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 4, 58 ; SOCRATE, III, 12, 5 ; SOZOMÈNE, V, 4, 6-7. Le martyre des deux officiers figure à la date du 29 janvier dans deux calendriers syriaque jacobites : voir P. PEETERS, « La date de la fête des SS. Juventin et Maximin », *AB* 42, 1924, p. 77-82. Selon MALALAS, *Chron.* XIII, 19, leurs restes furent déposés « au martyrion dit le Koimétérion », c'est-à-dire dans le cimetière chrétien près de Daphné.

16

1 Καὶ ἄλλοι δὲ τῶν ἐν τέλει καὶ ἀξιωτάτων παραπλησίῳ παρρησίᾳ χρησάμενοι τῶν ἴσων στεφάνων ἀπήλαυσαν. Καὶ γὰρ Βαλεντινιανὸς ἐκεῖνος ὁ μικρὸν ὕστερον βασιλεύσας, χιλίαρχος δὲ ἦν τηνικαῦτα τῶν περὶ τὰ βασίλεια τεταγμένων λογχοφόρων ἡγούμενος, ὃν εἶχεν ὑπὲρ τῆς εὐσεβείας οὐκ ἀπέκρυψε ζῆλον. **2** Ὁ μὲν γὰρ ἐμβρόντητος ἐκεῖνος εἰς τὸ τῆς Τύχης τέμενος εἰσῄει χορεύων, ἑκατέρωθεν δὲ τῶν θυρῶν εἱστήκεισαν νεωκόροι περιρραντηρίοις τοὺς εἰσιόντας προκαθαίροντες, ὡς ἐνόμιζον. **3** Ἐπειδὴ δὲ τοῦ βασιλέως ἡγούμενος τῇ χλανίδι ῥανίδα πελάσασαν εἶδεν Βαλεντινιανός, ὁ βασιλείας ἑκατέρας τούτου χάριν τετυχηκώς, πὺξ ἔπαισε τὸν νεωκόρον, μεμολύνθαι φήσας, οὐ κεκαθάρθαι. Θεασάμενος δὲ τὸ γεγονὸς ὁ ἐξάγιστος εἴς φρούριον αὐτὸν παρὰ τὴν ἔρημον κείμενον ἐξέπεμψεν, αὐτόθι διάγειν προστεταχώς. **4** Ἀλλ' ἐκεῖνος μὲν ἐνιαυτοῦ καὶ μηνῶν διεληλυθότων ὀλίγων μισθὸν τῆς ὁμο-

1. Le nom grec λογχοφόροι semble correspondre au nom latin *lanciarii*, ainsi que l'a traduit CASSIODORE, *Hist. trip.* VI, 35, 1, ou *lancearii*, porté dès l'époque de Dioclétien par plusieurs légions appartenant au *comitatus*, cf. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 4, 80. Or selon AMMIEN, XVI, 11, 6, Valentinien, en 357, en Gaule, sous Julien, est tribun d'une unité de cavalerie ; ce n'est que sous Jovien qu'il est tribun des *scholae palatinae*, c'est-à-dire de la garde impériale (*ibid.* XXV, 10, 9) ; PHILOSTORGE, VII, 7, l'appelle κόμης τῶν λεγομένων Κουρνούτων ; cf. *Chron. pasch. an.* 363.

2. Ce sanctuaire est représenté sur les monnaies de la ville, de Trajan à Valérien, comme un temple tétrastyle, voir DOWNEY, *History of Antioch*, p. 75, n. 93. Désaffecté à un certain moment, il servit d'école au temps de LIBANIOS (*Ep.* 88, de 359). Il fait partie des temples dans lesquels JULIEN a sacrifié (*Misopogon*, 346 B-4 ; C-1). À l'époque de Théodoret, en 444, il fut transformé en église pour recevoir les restes de saint Ignace martyrisé à Rome, déposés jusque-là dans le cimetière chrétien près de la porte de Daphné (ÉVAGRE, *HE* I, 16, d'après Malalas). Sa localisation dans la ville n'est cependant pas connue.

3. Cette version de la disgrâce de Valentinien pour motif religieux, qui fait du futur empereur un confesseur victime de Julien, appartient à la tra-

Chapitre 16
Valentinien qui plus tard régna

1 Parmi les hauts dignitaires, d'autres aussi, qui firent preuve d'une semblable liberté de parole, ont reçu de pareilles couronnes. Par exemple, ce Valentinien qui régna un peu plus tard – il était alors tribun, commandant les *lanciarii* de la garde impériale[1] – ne cacha pas le zèle qu'il avait pour la piété. **2** Notre furieux faisait son entrée dans le sanctuaire de la Tyché[2] en dansant, tandis que les néocores, debout de chaque côté de la porte, aspergeaient les arrivants pour, comme ils le croyaient, les purifier. **3** Lorsque Valentinien, qui précédait l'empereur, vit qu'une goutte d'eau avait effleuré sa chlamyde, il fit ce qui lui valut de régner sur les deux parties de l'empire : il frappa du poing le néocore, disant qu'il l'avait sali au lieu de le purifier. Le scélérat, qui avait assisté à la scène, le relégua dans un poste frontière aux confins du désert, avec ordre d'y demeurer. **4** Mais au bout d'un an et quelques mois, celui-là reçut l'empire pour prix de sa confession[3].

dition chrétienne et relève de la légende noire de Julien. Elle se retrouve chez RUFIN, II, 2, PHILOSTORGE, VII, 7 (cf. l'anonyme homéen *ap. Chron. pasch. an.* 363, *PG* 92, 744C3-745A5, SOCRATE, III, 13, 4, et SOZOMÈNE, VI, 6, 4-6 ; voir BRENNECKE, *Studien*, p. 126-127) ; Sozomène localise l'incident non à Antioche mais en Gaule. C'est aussi en Gaule, mais pour motif politique, comme nous l'apprend AMMIEN, XVI, 11, 6-7 (écho dans SOZOMÈNE, VI, 6, 6), que le tribun de cavalerie Valentinien fut relevé de son commandement par Julien durant la guerre contre les Alamans en 357, à la suite d'une calomnie, et se retira en Pannonie, son pays natal, où il demeura jusqu'à l'avènement de Jovien en juin 363. Cela permit à AMBROISE, *De obitu Valentiniani* 55, de transformer cette disgrâce politique en refus de la *militia* et des honneurs. Le lieu de relégation, non précisé par Théodoret, varie également : Thèbes d'Égypte selon Philostorge, Mélitène d'Arménie selon Sozomène. Sur ce dossier, voir N. LENSKI, « Were Valentinian, Valens and Jovian Confessors before Julian the Apostate ? », *ZAC* 6, 2002, p. 253-276. La mention chronologique – un an et quelques mois – fait coïncider l'événement avec la présence de Julien à Antioche. Sur l'élévation de Valentinien à l'empire, voir *infra* IV, 1.

λογίας τὴν βασιλείαν ἐδέξατο. 5 Οὐ γὰρ μόνον ἐν ἐκείνῳ τῷ βίῳ τοὺς τῶν θείων ἐπιμελουμένους ὁ δίκαιος γεραίρει κριτής, ἀλλ' ἔστιν ὅτε καὶ παραυτίκα τῶν ἀγαθῶν πόνων ὀρέγει τὰς ἀντιδόσεις, ταῖς ἄρτι χορηγουμέναις δωρεαῖς τὰς ἐλπιζομένας πιστούμενος.

6 Ὁ δὲ τύραννος καὶ ἕτερον κατὰ τῆς εὐσεβείας ἐξεῦρε μηχάνημα. Τοῖς γὰρ στρατιωτικοῖς καταλόγοις κατὰ τὸ παλαιὸν ἔθος διανέμων χρυσίον, καθῆστο μὲν αὐτὸς ἐπὶ θρόνου βασιλικοῦ, προὔθηκε δὲ παρὰ τὸ ἔθος βωμὸν ἀνθράκων πλήρη, καὶ λιβανωτὸν ἐπί τινος τραπέζης παρέθηκε. 7 Προσέταξε δὲ τῶν τὸ χρυσίον κομιζομένων ἕκαστον πρότερον ἐπιβαλεῖν τῷ βωμῷ τὸν λιβανωτόν, εἶτα τὸ χρυσίον παρὰ τῆς αὐτοῦ κομίσασθαι δεξιᾶς. Τήνδε τὴν πάγην οἱ πλεῖστοι μὲν ἠγνόησαν παντελῶς· οἱ δὲ προμεμαθηκότες, σκηψάμενοι νόσον, τὴν χαλεπὴν ἐκείνην διέφυγον θήραν· ἄλλοι δὲ τῶν χρημάτων ὀρεγόμενοι τῆς σφετέρας κατωλιγώρησαν σωτηρίας· ἕτεροι δὲ δειλίᾳ προὔδωκαν τὴν εὐσέβειαν.

17

1 Μετὰ μέντοι τὴν ὀλεθρίαν ἐκείνην τῶν χρημάτων διανομὴν ἔν τινι συσσιτίῳ τινὲς τῶν τὸ χρυσίον εἰληφότων κατὰ ταὐτὸν εἱστιῶντο. Τούτων εἷς φιάλην δεξάμενος οὐ πρότερον ἔπιε πρὶν ἢ τὴν σωτήριον ἐπιθεῖναι σφραγῖδα. 2 Τινὸς δὲ τῶν συσσίτων ἐπιμεμψαμένου καὶ φήσαντος ἐναντίον εἶναι τοῦτο τῷ πρὸ βραχέως γεγενημένῳ, ἤρετο ἐκεῖνος τί τῶν ὑπ' αὐτοῦ πεπραγμένων κέκληκεν ἐναντίον. Ὁ δὲ τοῦ βωμοῦ καὶ τοῦ λιβανωτοῦ καὶ τῆς ἀρνήσεως τῆς γεγενημένης ἀνέμνησε· ταῦτα γὰρ τῆς Χριστιανικῆς ὁμολογίας

1. Cf. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 4, 82. Ce stratagème de Julien est évoqué par LIBANIOS, *Disc.* 18, 168. Il s'agit du *donativum* (cf. SOZOMÈNE, V, 17, 8) à l'occasion de l'anniversaire impérial, dont le rituel, qui ne

5 Car ce n'est pas seulement dans la vie future que le bon juge récompense ceux qui observent les lois divines, mais il arrive aussi qu'il leur offre dès maintenant la contrepartie de leurs nobles peines, en garantissant par des dons immédiats ceux qui relèvent de l'espérance.

6 Le tyran inventa encore une autre machination contre la piété. Pour distribuer l'or aux corps de troupe, selon la coutume ancienne, il s'assit sur le trône impérial, mais contrairement à l'usage, il fit placer devant lui un autel garni de braises et, à côté, de l'encens sur une table. 7 Il ordonna alors que chaque homme venant chercher l'or jetât d'abord de l'encens sur l'autel, puis vînt recevoir l'or qu'il lui remettait de sa propre main. La plupart ne perçurent nullement le piège, mais les gens avertis, feignant d'être malades, échappèrent à ce pénible traquenard. D'autres, attirés par l'argent, firent bon marché de leur salut, tandis que d'autres encore trahirent leur religion par lâcheté[1].

Chapitre 17
Autres confesseurs

1 Toutefois, après cette funeste distribution d'argent, quelques-uns de ceux qui avaient reçu leur pièce d'or s'étaient réunis pour un repas commun. L'un d'eux, qui avait pris la coupe qu'on lui passait, ne but pas avant d'avoir tracé dessus le signe de la croix. 2 Comme un des convives lui en faisait le reproche en disant que ce geste était en désaccord avec ce qui s'était passé juste avant, il lui demanda ce qu'il appelait désaccord dans ce qu'il avait fait. L'autre lui rappela alors l'autel, l'encens, le reniement qui avait eu lieu : voilà qui était à l'opposé de la profession de

comportait plus de cérémonie cultuelle depuis Constantin ou Constance, fut rétabli par Julien (voir DELMAIRE, *Largesses sacrées*, p. 555-558).

ἀντίπαλα. 3 Τούτων ἀκούσαντες τῶν ἑστιωμένων οἱ πλείους ἀνωλόλυξάν τε καὶ ὠλοφύραντο, καὶ πολλὰς τῶν κεφαλῶν ἀποτίλαντες τρίχας ἐξανέστησάν τε τοῦ συμποσίου καὶ διὰ τῆς ἀγορᾶς θέοντες Χριστιανοί τε εἶναι ἐβόων καὶ βασιλικοῖς παρακεκροῦσθαι τεχνάσμασι καὶ παλινῳδίαν ᾄδειν καὶ τὴν ἐξ ἀγνοίας συμβᾶσαν ἧτταν ἀναπαλαίειν. 4 Μετὰ τούτων θέοντες τῶν βοῶν κατέλαβον τὰ βασίλεια, τῶν τοῦ τυράννου σοφισμάτων κατηγοροῦντες καὶ πυρὶ παραδοθῆναι παρακαλοῦντες, ἵνα πυρὶ μιανθέντες διὰ πυρὸς ἑτέρου τὴν κάθαρσιν δέξωνται. Ταῦτα καὶ ὅσα τούτοις προσόμοια παρ' ἐκείνων λεγόμενα ἐξέμηνε τὸν τοῦ ἀλιτηρίου θυμόν. 5 Καὶ πρῶτον μὲν αὐτῶν τὰς κεφαλὰς ἀποτμηθῆναι προσέταξεν. Ἀπαγομένων δὲ αὐτῶν ἔξω τοῦ ἄστεως, ἠκολούθει τὸ τῆς πόλεως πλῆθος, ἀγάμενον αὐτοὺς τῆς εὐψυχίας καὶ τὴν ὑπὲρ τῆς εὐσεβείας παρρησίαν θαυμάζον. 6 Ἐπειδὴ δὲ τὸ χωρίον ἐκεῖνο κατέλαβον ἔνθα τοὺς κακούργους κολάζειν εἰώθασιν, ἐλιπάρησε τὸν δήμιον ὁ τῶν ἄλλων πρεσβύτερος, τοῦ πάντων αὐτῶν νεωτάτου πρῶτον τὴν κεφαλὴν ἐκτεμεῖν, ἵνα μὴ τῶν ἄλλων θεασάμενος τὴν σφαγὴν τὴν δειλίαν εἰσδέξηται. 7 Ἐπειδὴ δὲ ὁ μὲν ἐπέθηκε τῷ δαπέδῳ τὰ γόνατα, ὁ δὲ τὸ ξίφος ἐγύμνωσεν, ἧκέ τις μηνύων τὴν ἄφεσιν καὶ βοῇ κωλύων πόρρωθεν τὴν ἀναίρεσιν. Τότε ὁ νεώτατος τὴν τῆς σφαγῆς δυσχεράνας ἀπαλλαγήν· « Οὐκ ἦν ἄρα, ἔφη, Ῥωμανὸς ἄξιος μάρτυς κληθῆναι Χριστοῦ. » Τοῦτο γὰρ ἦν αὐτῷ ὄνομα. 8 Ἀλλὰ τὴν μὲν σφαγὴν ὁ κακομήχανος ἐκεῖνος ἐκώλυσε, φθόνῳ βαλλόμενος καὶ τῆς εὐκλείας βασκαίνων τοῖς ἀθληταῖς, οὐκ εἴασε δὲ ὅμως αὐτοὺς τὰς πόλεις οἰκεῖν, ἀλλ' εἰς τὰς ἐσχατιὰς τῆς Ῥωμαίων ἡγεμονίας ἐξέπεμψε.

1. Le récit, qui se trouve déjà dans Grégoire de Nazianze, *Disc.* 4, 83-84, a été, selon son ordinaire, dramatisé par Théodoret (cf. Sozomène,

foi chrétienne. **3** À ces mots, la plupart des convives se mirent à se lamenter et à gémir ; après s'être abondamment arraché les cheveux, ils quittèrent le banquet et, traversant la place en courant, ils criaient qu'ils étaient chrétiens, qu'ils avaient été trompés par les ruses de l'empereur, qu'ils se rétractaient et allaient réparer par une lutte nouvelle la défaite qu'ils avaient subie par ignorance. **4** C'est avec tous ces cris qu'ils arrivèrent en courant au palais impérial. Ils dénonçaient les subterfuges du tyran et réclamaient qu'on les livrât au feu, afin que, souillés par le feu, ils fussent purifiés par un autre feu. Ces propos et d'autres du même genre mirent le criminel au comble de la fureur. **5** Il commença par ordonner qu'on leur coupât la tête. Tandis qu'on les emmenait hors de la ville, la cité en foule leur faisait cortège, stupéfaite devant leur courage et pleine d'admiration pour la liberté avec laquelle ils exprimaient leur piété. **6** Lorsqu'ils furent au lieu habituel du châtiment des malfaiteurs, le plus âgé d'entre eux pria le bourreau de couper d'abord la tête au plus jeune, de peur qu'en voyant l'exécution des autres celui-ci ne cédât à la faiblesse. **7** L'homme était agenouillé sur le sol et le bourreau avait déjà tiré l'épée lorsqu'un messager survint annonçant que la peine était remise et poussant de loin de grands cris pour empêcher l'exécution. C'est alors que le plus jeune, contrarié d'échapper à la mort, déclara : « Romain ne méritait donc pas d'être appelé martyr du Christ. » C'est ainsi en effet qu'il s'appelait. **8** Mais si cet artisan du mal empêcha l'exécution par pure jalousie et pour ternir la gloire des athlètes, il ne leur permit pas néanmoins de demeurer dans leurs cités, mais il les relégua aux frontières de l'empire romain[1].

V, 17, 8-12). Sur le refus de Julien de faire des martyrs, dénoncé par les auteurs chrétiens, cf. *supra*, 15, 8, et n. 1, p. 116.

18

1 Καὶ Ἀρτέμιον δέ, στρατηγὸς δὲ οὗτος τῶν ἐν Αἰγύπτῳ στρατιωτῶν ἐγεγόνει, ἐπειδὴ πλεῖστα τῶν εἰδώλων συνέτριψε τὴν ἀρχὴν ἐκείνην ἐν τοῖς Κωνσταντίου χρόνοις λαχών, οὐ μόνον τῶν ὄντων ἐγύμνωσεν ἀλλὰ καὶ τῆς κεφαλῆς τὸ λοιπὸν ἐστέρησε σῶμα.

2 Ταῦτα καὶ τὰ τοιαῦτα δέδρακεν ὁ πραότατος καὶ ὀργῆς ἐγκρατέστατος παρὰ τῶν δυσσεβούντων ὀνομαζόμενος. Ἐγὼ δὲ καὶ γυναικὸς ἀρίστης ἀξιέπαινον διήγημα προσθήσω τῇ συγγραφῇ· κατεφρόνησαν γὰρ τῆς τούτου λύττης καὶ γυναῖκες τῷ θείῳ ζήλῳ καθωπλισμέναι.

19

1 Πουπλία τις ἦν κατ' ἐκεῖνον τὸν χρόνον ὀνομαστοτάτη καὶ πολυθρύλητος ἐκ τῶν τῆς ἀρετῆς

1. À la périphrase sur la fonction d'Artémios, le *kephalaion* 18 a substitué le titre précis de *dux*. Le lieu et la date d'éxécution d'Artémios, ancien *dux Aegypti* en effet (*Index LF* 360 ; AMMIEN, XXII, 11, 2, *ex duce Aegypti*), restent discutés : Constantinople, à la suite des procès de Chalcédoine (AMMIEN, XXII, 3, 1-12) ? ou Antioche, après le 18 juillet 362, date de l'arrivée de Julien ? On ne peut en effet retenir l'affirmation d'AMMIEN, *ibid.*, 11, 8, qui place cette exécution dans un chapitre lié au séjour de Julien à Antioche et en fait la conséquence du massacre de l'évêque homéen d'Alexandrie, Georges ; ce dernier eut lieu en effet le 24 décembre 361, à la suite de l'annonce à Alexandrie de la mort de Constance (*Hist. « aceph. »*, 2, 10). Le motif d'accusation lui non plus n'est pas clair : religieux (*Chron. pasch. an.* 363), visant l'activité anti-païenne du *dux* (AMMIEN, XXII, 11, 7 ; Théodoret) en compagnie de l'évêque dans le cadre de la politique officielle de Constance (cf. JULIEN, *Ep.* 60, écrite après le massacre, où le *dux*, mentionné comme ὁ στρατηγὸς τῆς Αἰγύπτου, sans être explicitement nommé, est mis en cause à propos du pillage du Sérapeum ordonné par l'évêque) ; ou politique : il aurait trempé dans l'exécution de Gallus (*Artemii Passio*, 36 [cf. ZONARAS, XIII, 12, 44]), en contradiction avec 21), ce que conteste F. DUMNER, « Fl. Artemius dux Aegypti », *Archiv für Papyrusforschung* 21, 1971, p. 121-144, qui n'en retient pas moins Antioche comme lieu de son exécution selon la *Passio* (22 et 58), donc après le 18 juillet 362 ; *PLRE* I, Artemius 2, p. 112, ne comporte aucune indication sur ce point. Les homéens en firent un *martyr*

Chapitre 18
Le *dux* Artémios

1 Il y a encore le cas d'Artémios, qui avait été commandant des troupes d'Égypte. Chargé de ce commandement sous le règne de Constance, il avait brisé un grand nombre d'idoles. Non seulement Julien le dépouilla de ses biens, mais au corps qui lui restait il enleva la tête[1].

2 Voilà les actions qu'avec d'autres semblables commit l'homme que les impies qualifiaient de « très doux » et de « parfaitement maître de sa colère[2] ». Mais je vais encore ajouter à mon récit l'histoire admirable d'une femme parfaite, car il y eut aussi des femmes qui, armées du zèle divin, ont méprisé sa rage.

Chapitre 19
La diacre Publia et sa liberté de parole

1 Il y avait à l'époque une femme, Publia, qui, grâce aux exploits de sa vertu, avait atteint le comble de la renommée

chrétien (cf. *Chron. pasch. an.* 363, *PG* 92, 745A6-11, qui toutefois n'indique pas le motif exact de sa condamnation) ; ses reliques furent vénérées dès le règne de Valens dans l'église des Saints Apôtres à Constantinople, et plus tard (sous Anastase) par les orthodoxes eux-mêmes ; cf. la *Passio Artemii* de JEAN LE MOINE, de Rhodes, fin IXe s., à partir d'un récit plus ancien (*BHG* 169y-z) du VIIe s. (éd. J. Bidez, *Philostorgius Kirchengeschichte*, *GCS* 21, Anhang I, p. 151-157 ; Anhang III, p. 166-175) ; B. KOTTER, *Die Schriften des Johannes von Damaskos*, V, *PTS* 29, Berlin-New York 1988, p. 185-186, attribue l'œuvre à Jean Damascène, et en donne une nouvelle édition, p. 202-245 ; mais voir la critique de R.W. BURGESS, « The *Passio S. Artemii*, Philostorgius and the dates of the invention and translations of the relics of Sts Andrew and Luke », *AB* 121, 2003, p. 5-36 ; voir BRENNECKE, *Studien*, p. 127-131. Ni Socrate, ni Sozomène ne font état de cet événement ; voir *Introduction*, p. 53-54.

2. Cf. *supra* 15, 6. S'achève ici une première série de récits destinés à démentir la « mansuétude » de Julien (15, 1 et 6 ; cf. *infra* 22, 3-5), en réponse à ses admirateurs qui, comme AMMIEN, XXV, 4, 9, évoquent par exemple sa *genuina lenitudo* ; pour d'autres traits positifs de Julien, chez Libanios, Eutrope, Eunape, Zosime, et même Prudence, voir P. DE LABRIOLLE, *La réaction païenne*, Paris 1947, p. 428 et 430.

κατορθωμάτων γεγενημένη. Αὕτη καὶ τοῦ γάμου τὸν ζυγὸν πρὸς ὀλίγον δεξαμένη καιρόν, καρπὸν ἀξιάγαστον τῷ θεῷ προσενήνοχεν. Ἰωάννης γάρ, ὁ τῶν ἐν Ἀντιοχείᾳ πρεσβυτέρων ἐπὶ πλεῖστον ἡγησάμενος χρόνον καὶ πολλάκις μὲν τῆς ἀποστολικῆς προεδρίας τὰς ψήφους δεξάμενος, ἀεὶ δὲ τήνδε τὴν ἡγεμονίαν φυγών, ἐξ ἐκείνης τῆς θαυμασίας ἀρούρας ἐβλάστησεν. **2** Αὕτη χορὸν ἔχουσα παρθένων τὴν διὰ βίου παρθενίαν ἐπηγγελμένων ἀεὶ μὲν ὕμνει τὸν πεποιηκότα καὶ σεσωκότα θεόν, τοῦ δὲ βασιλέως παριόντος γεγωνότερον κοινῇ ἔψαλλον, εὐκαταφρόνητον ἡγούμεναι καὶ καταγέλαστον τὸν ἀλάστορα. **3** Ἦιδον δὲ μάλιστα ἐκεῖνα τὰ ᾄσματα ἃ τῶν εἰδώλων κωμῳδεῖ τὴν ἀσθένειαν, καὶ μετὰ τοῦ Δαβὶδ ἔλεγον· « *Τὰ εἴδωλα τῶν ἐθνῶν ἀργύριον καὶ χρυσίον, ἔργα χειρῶν ἀνθρώπων*[a]. » Καὶ μετὰ τὴν τῆς ἀναισθησίας διήγησιν ἔλεγον· « *Ὅμοιοι αὐτοῖς γένοιντο οἱ ποιοῦντες αὐτὰ καὶ πάντες οἱ πεποιθότες ἐπ' αὐτοῖς*[b]. » Τούτων ἀκούσας ἐκεῖνος καὶ λίαν ἀνιαθεὶς σιγᾶν αὐταῖς προσέταξε κατὰ τὸν τῆς παρόδου καιρόν. **4** Ἡ δὲ μικρὸν τῶν ἐκείνου νόμων φροντίσασα, πλείονος τὸν χορὸν προθυμίας ἐνέπλησε, καὶ πάλιν ἐκείνου διιόντος ψάλλειν ἐκέλευσεν· « *Ἀναστήτω ὁ θεὸς καὶ διασκορπισθήτωσαν οἱ ἐχθροὶ αὐτοῦ*[c]. » **5** Ὁ δὲ χαλεπήνας τοῦ χοροῦ τὴν διδάσκαλον ἀχθῆναι προσέταξε. Καὶ γῆρας ἰδὼν αἰδοῦς ἀξιώτατον, οὔτε τοῦ σώματος τὴν πολιὰν ᾤκτειρεν οὔτε τὴν τῆς ψυχῆς τετίμηκεν ἀρετήν, ἀλλά τισι τῶν δορυφόρων ἐκέλευσεν ἐπὶ κόρρης αὐτὴν

19. a. Ps. 113, 12 b. Ps 113, 16 c. Ps 67, 2

1. L'anecdote de Publia, dont il est le seul témoin, achève le récit des histoires recueillies à Antioche par Théodoret. D'anciennes traditions ont voulu identifier ce Jean à Jean Chrysostome, ce qui s'avère impossible. En revanche rien ne s'oppose à l'identification avec l'évêque mélécien Jean d'Apamée (*infra* V, 4, 2) ; voir PARMENTIER, p. XCVII-XCVIII ; BRENNECKE, *Studien*, p. 145.

et de la célébrité. Soumise durant quelque temps au joug du mariage, elle avait offert à Dieu un fruit admirable. En effet Jean, qui, longtemps à la tête des prêtres d'Antioche, recueillit à plusieurs reprises les suffrages pour ce siège apostolique mais se déroba toujours à l'exercice de ce pouvoir, fut une pousse de cet admirable labour[1]. **2** Avec un chœur de jeunes filles qui avaient fait profession de virginité perpétuelle, elle chantait sans arrêt le Dieu créateur et sauveur[2], et quand l'empereur venait à passer elles chantaient à l'unisson plus fort encore, jugeant ce maudit méprisable et ridicule. **3** Elles chantaient surtout ces cantiques qui tournent en dérision l'impuissance des idoles, et disaient avec David : « *Les idoles des nations sont argent et or, œuvres de la main des hommes*[a] » et, après avoir montré que ces idoles sont insensibles, elles disaient : « *Que ceux qui les font leur deviennent semblables, ainsi que tous ceux qui mettent en elles leur espérance*[b] *!* » Julien, qui entendait ces paroles et en était très mécontent, leur enjoignit de se taire au moment de son passage. **4** Mais Publia, qui faisait peu de cas de ses lois, inspira à ce chœur une plus grande ardeur et, comme Julien repassait, elle lui demanda de chanter : « *Que Dieu se lève et que ses ennemis soient dispersés*[c] *!* » **5** Très irrité, Julien fit amener la maîtresse du chœur. Face à sa vieillesse qui exigeait la retenue, Julien n'éprouva ni pitié pour ses cheveux blancs, ni respect pour sa vertu, mais il la fit frapper sur les deux joues par ses

2. Le nom de Publia pourrait désigner cette femme comme romaine. Le cas de dames de la bonne société faisant de leur maison un lieu de réunion pour des jeunes filles ou des veuves ayant décidé de se consacrer à Dieu, et rassemblées dans des activités communes de prière, d'étude et de chant des psaumes, est illustré par le témoignage de la correspondance de Jérôme (384-385). À Constantinople, dans l'hôtellerie qu'elle avait fait construire, Olympias, veuve et diaconesse, était entourée de femmes et de jeunes filles (voir la *Vie d'Olympias*, *SC* 13 *bis*). Le *képhalaion* 19 en fait une « diacre » (cf. *supra* 14, 1), alors que le texte la présente comme « maîtresse de chœur ».

ἑκατέρας παῖσαι καὶ ταῖς χερσὶ φοινίξαι τὰς παρειάς. 6 Ἡ δὲ ὡς ἄκραν τιμὴν δεξαμένη τὴν ἀτιμίαν ἀνελήλυθε μὲν εἰς τὸ δωμάτιον, συνήθως δὲ αὐτὸν ταῖς πνευματικαῖς ἔβαλλε μελῳδίαις, καθάπερ ὁ τῆς μελῳδίας ἐκείνης συγγραφεὺς καὶ διδάσκαλος τὸ πονηρὸν ἐκεῖνο κατέπαυε πνεῦμα τὸ τῷ Σαοὺλ ἐνοχλοῦν[d].

20

1 Καὶ γὰρ οὗτος τοὺς ἀλάστορας εἰσοικισάμενος δαίμονας κορυβαντιῶν διετέλει καὶ κατὰ τῆς εὐσεβείας λυττῶν. Διὰ γὰρ δὴ τοῦτο καὶ τοὺς Ἰουδαίους κατὰ τῶν εἰς Χριστὸν πεπιστευκότων καθώπλισεν. Καὶ πρῶτον μὲν αὐτοὺς συναλίσας ἤρετο τί δή ποτε τοῦ νόμου θύειν κελεύοντος ταῖς θυσίαις οὐ χρῶνται· ἐπειδὴ δὲ ἔφασαν ἑνὶ τόπῳ τὴν σφετέραν περιγεγράφθαι λατρείαν, παραυτίκα προσέταξεν ὁ θεομισὴς ἀνεγεῖραι τὸν καταλυθέντα νεών, τὴν δεσποτικὴν ὑπολαμβάνων ὁ μάταιος πρόρρησιν διελέγχειν. 2 Ἔδειξε δὲ μᾶλλον τὴν ταύτης

d. Cf. 1 S 16, 23

1. Formule chère à Théodoret : cf. III, 7, 8, à propos de Marc d'Aréthuse. Une anecdote du même genre est rapportée par PALLADIOS, *HL* 45, 1, à propos du prêtre et moine Philoromos que Julien fit raser et gifler par de jeunes enfants, pour avoir usé de *parrhêsia* devant lui.

2. Allusion à David, cf. 1S 16, 23. La provocation par le chant de psaumes tournant les idoles en dérision rappelle celle de la procession lors du transfert des restes de Babylas, *supra* 10, 3.

3. Théodoret reprend ici la tradition chrétienne de l'instrumentalisation des juifs par Julien inaugurée par GRÉGOIRE DE NAZIANZE (*Disc.* 5, 3), tradition qui relève de la légende noire de « l'Apostat ». Sur les rapports de Julien avec le judaïsme, voir J. VOGT, *Kaiser Julian und das Judentum*, Leipzig 1939, G.W. BOWERSOCK, *Julian the Apostate*, Londres 1978, p. 88-90 et 120-122 ; C. AZIZA, « Julien et le judaïsme », dans R. BRAUN - J. RICHER, *L'Empereur Julien. De l'histoire à la légende (331-1715)*, Paris 1978, p. 140-158, et L. LUGARESI, *Gregorio di Nazianzo, La morte di Giuliano l'Apostata, Orazione V*, Fiesole (Biblioteca Patristica) 1997, p. 27-51, où l'on trouvera des indications bibliographiques utiles sur le projet de

gardes et rougir à force de gifles[1]. 6 Mais Publia reçut cet affront comme un très grand honneur et remonta chez elle d'où, comme de coutume, elle accablait Julien de ses mélodies spirituelles, tout comme le maître, auteur de cette mélodie[2], réduisait l'esprit mauvais qui tourmentait Saül[d].

Chapitre 20

Événements relatifs aux Juifs : tentative de reconstruction du Temple et châtiment qui leur fut envoyé du ciel

1 En effet Julien, chez qui les démons maléfiques avaient établi leur demeure, continuait dans sa frénésie à manifester sa rage contre la piété. C'est encore pour cela qu'il arma les Juifs contre les fidèles du Christ[3]. Il commença par les réunir et leur demanda pourquoi, alors que la loi leur prescrivait de sacrifier, ils ne faisaient pas de sacrifices. Quand ils eurent déclaré que leur culte était limité à un seul endroit, l'ennemi de Dieu ordonna aussitôt de relever le Temple de ses ruines, en s'imaginant dans sa folie qu'il ferait mentir la prophétie du Seigneur[4]. 2 Mais il en montra

reconstruction du Temple. F. BLANCHETIÈRE, « Julien, philhellène, philosémite, antichrétien : l'affaire du Temple de Jérusalem (363) », *JJS* 31, 1980, p. 61-81, fournit les sources juives.

4. C'est à l'initiative de Julien en effet que les responsables juifs furent convoqués à Antioche et que fut prise la décision de restaurer leur culte sacrificiel (cf. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 5, 3 ; JEAN CHRYSOSTOME, *Discours sur Babylas*, 119 ; *Contre les juifs*, 5, 11, *PG* 48, 900-902 ; SOCRATE, III, 20, 3-4, à la suite de RUFIN, I, 38 ; SOZOMÈNE, V, 22, 4) ; sur la réponse formulée par les Juifs, voir également JULIEN, *Contre les Galiléens*, fr. 85, 25-27 éd. Masaracchia. Il s'agissait pour Julien de permettre la restauration du culte juif dans le cadre de celle du culte sacrificiel dans l'ensemble de l'empire ; les chrétiens interprétèrent cette décision comme la volonté de « faire mentir la prophétie du Seigneur » exprimée dans Mt 24, 2 (cf. Mc 13, 2 ; Lc 21, 6) ; cf. ÉPHREM, *Hymnes contre Julien* ; JEAN CHRYSOSTOME, *Contre les juifs*, 5, 11, et *Contre les juifs et les païens sur la divinité du Christ*, 16 ; PHILOSTORGE, VII, 9 ; SOCRATE, III, 20, 7, après RUFIN, I, 38 ; SOZOMÈNE, V, 22, 5 et 6. Sur la perception des juifs par Julien, voir *Contre les Galiléens*, fr. 72, 16-21 éd. Masaracchia.

ἀλήθειαν. Τούτων γὰρ ἐκεῖνοι τῶν λόγων ἀσπασίως ἀκούσαντες ἅπασι τὰ προστεταγμένα τοῖς κατὰ τὴν οἰκουμένην ὁμοφύλοις ἐδήλωσαν. Οἱ δὲ πάντοθεν συνέθεον, καὶ χρήματα καὶ προθυμίαν εἰς τὴν οἰκοδομίαν εἰσφέροντες. 3 Ἐχορήγησε δὲ ὅτι πλεῖστα καὶ ὁ τοῦτο προστεταχώς, οὐ φιλοτιμίᾳ χρώμενος ἀλλὰ τῇ ἀληθείᾳ μαχόμενος. Συναπέστειλε δὲ καὶ ἄρχοντα τῶν δυσσεβῶν προσταγμάτων ἄξιον ὑπουργόν. Φασὶ δὲ αὐτοὺς καὶ σκαπάνας ἐξ ὕλης ἀργύρου καὶ ἅμας καὶ κοφινίδας κατασκευάσαι.

4 Ἐπειδὴ δὲ ὀρύττειν ἤρξαντο καὶ τὸν χοῦν ἐκφορεῖν, πανημέριον μὲν τοῦτο ἔδρων μυριάδες πολλαί, νύκτωρ δὲ ὁ χοῦς αὐτόματος ἀπὸ τῆς φάραγγος μετετίθετο. Κατέλυσαν δὲ καὶ αὐτὰ τῆς οἰκοδομίας τὰ λείψανα, νεόδμητα πάντα κατασκευάσειν ἐλπίσαντες. 5 Ἐπειδὴ δὲ καὶ γύψου καὶ τιτάνου πολλὰς μεδίμνων συνήθροισαν μυριάδας, ἐξαπίνης ἄνεμοι βίαιοι πνεύσαντες καὶ στρόβιλοι καὶ καταιγίδες καὶ λαίλαπες πάσας ἀθρόως ἐσκέδασαν. Ἔτι δὲ μεμηνότων ἐκείνων καὶ τῇ μακροθυμίᾳ τῇ θείᾳ μὴ σωφρονιζομένων, πρῶτον μὲν σεισμὸς ἐγένετο μέγιστος καὶ τοὺς παντελῶς ἀμυήτους τῶν θείων ἱκανὸς καταπλῆξαι. Ἐπειδὴ δὲ οὐκ ἔδεισαν, πῦρ ἐκ τῶν ὀρυττομένων ἀναδραμὸν θεμελίων πλείστους μὲν τῶν ὀρυττόντων ἐνέπρησε, τοὺς δὲ ἄλλους

1. Selon Ammien, XXIII, 1, 2, il s'agit d'un proche de Julien, Alypios (cf. *Artemii passio* 58), ancien vice-préfet de Bretagne (*PLRE* I, Alypios 4, p. 46-47), secondé par le gouverneur de Palestine ; ils disposeront de l'argent du Trésor (cf. Socrate, III, 20, 6). Le parallèle avec Constantin pour les travaux du Saint-Sépulcre s'impose (cf. la lettre à Macaire de Jérusalem, *supra* I, 17, 6-7, *SC* 501, p. 266). Sur la volonté de Julien de reconstruire le Temple, voir Ammien, XXIII, 1, 2-3, qui en parle comme de la « gloire du règne » ; Julien, *Ep.* 89 ; l'authenticité de la lettre 51 (Wright) est contestée (voir en dernier lieu P. van Nuffelen, « Deux fausses lettres de Julien l'Apostat : la lettre aux Juifs, *Ep.* 51 (Wright) et la lettre à Arsa-

bien plutôt la vérité. Ceux-là en effet, qui avaient entendu avec joie ces paroles, firent connaître les instructions de Julien à leurs congénères du monde entier. Et il en accourait de partout qui apportaient leur argent et leur ardeur pour la construction. **3** Le maître d'œuvre pourvoyait aussi avec la plus grande largesse aux dépenses, non pas pour en tirer de l'honneur, mais pour combattre la vérité. Il envoya même un haut fonctionnaire, digne exécuteur de ses ordres impies[1]. On raconte qu'ils fabriquèrent des pioches, des pelles et des couffins en argent[2].

4 On se mit à creuser et à déblayer la terre : plusieurs dizaines de milliers d'ouvriers y travaillaient à longueur de journée, mais la nuit la terre dévalait toute seule du bord de la tranchée[3]. Ils détruisirent jusqu'aux restes de la première construction en croyant qu'ils referaient tout à neuf. **5** Mais quand ils eurent accumulé des dizaines de milliers de médimnes de gypse et de chaux, brusquement des vents soufflèrent avec violence, accompagnés de tourbillons d'ouragan et de tempête, qui les dispersèrent d'un coup. Et comme ces fous n'étaient pas assagis par la patience divine, il y eut d'abord un formidable tremblement de terre qui aurait pu frapper de stupeur même des gens totalement ignorants des choses divines. Mais comme ils n'avaient toujours pas peur, un feu, jailli des excavations creusées pour les fondations, brûla la plupart des terrassiers et dispersa les

cius, *Ep.* 84 (Bidez) », *Vigiliae Christianae* 55, 2002, p. 131-150, spéc. p. 132-135). Sur les événements eux-mêmes, voir AMMIEN, *loc. cit.* ; GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 5, 4 et 7 ; JEAN CHRYSOSTOME, *Discours sur Babylas*, 119, et *Contre les juifs et les païens sur la divinité du Christ*, 16 ; PHILOSTORGE, VII, 9 ; SOCRATE, III, 20, 8-15, qui suit RUFIN, I, 38-39 ; version reprise en partie par Théodoret (cf. SOZOMÈNE, V, 22, 7-13).

2. Conformément aux prescriptions légales qui prohibent le fer ; cf. PHILOSTORGE, VII 9a (= *Artemii passio* 68). Voir THELAMON, *Païens et chrétiens*, 294-309, p. 299.

3. Ce prodige ne figure pas dans les autres récits.

ἐσκέδασε. **6** Καὶ νύκτωρ δὲ παμπόλλων ἔν τινι πελαζούσῃ καθευδόντων στοᾷ, κατηνέχθη μὲν ἀθρόως σὺν τῷ ὀρόφῳ τὸ οἰκοδόμημα, τοὺς δὲ καθεύδοντας συνέχωσεν ἅπαντας. **7** Κατὰ δὲ τὴν αὐτὴν νύκτα καὶ αὖ πάλιν τῇ ὑστεραίᾳ ὤφθη ἐν τῷ οὐρανῷ τοῦ σωτηρίου σταυροῦ τὸ σχῆμα φωτοειδές· καὶ αὐτὰ δὲ τὰ τῶν Ἰουδαίων ἐσθήματα σταυρῶν ἐπεπλήρωτο, οὐκ ἔτι μέντοι φωτοειδῶν ἀλλ' ἐκ μελαίνης κατεσκευασμένων χροιᾶς. **8** Ταῦτα οἱ ἀντίθεοι θεασάμενοι καὶ τὰς θεηλάτους μάστιγας ὀρρωδήσαντες ἀπέδρασάν τε καὶ τὰ οἰκεῖα κατέλαβον, θεὸν ὁμολογοῦντες τὸν ὑπὸ τῶν προγόνων τῷ ξύλῳ προσηλωθέντα. Ταῦτα ἤκουσε μὲν Ἰουλιανός, παρὰ πάντων γὰρ ᾔδετο, τῷ δὲ Φαραὼ παραπλησίως τὴν καρδίαν ἐσκλήρυνεν.

21

1 Ἐπειδὴ δὲ Πέρσαι τὴν Κωνσταντίου πυθόμενοι τελευτὴν ἀνεθάρρησαν καὶ εἰς τοὺς Ῥωμαίων ὅρους ἀφίκοντο πόλεμον προαγγείλαντες, ἔδοξεν αὐτῷ συναγεῖραι τὴν στρατιάν, τὸν ταύτης οὐκ ἔχοντι πρόμαχον. Πέμψας δὲ εἰς Δελφοὺς καὶ Δῆλον καὶ Δωδώνην καὶ τὰ ἄλλα χρηστήρια, εἰ χρὴ στρατεύειν ἐπηρώτα τοὺς

1. La mention du séisme et de l'incendie à partir des fondations se retrouvent tant chez GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 5, 4, et JEAN CHRYSOSTOME, *Discours sur Babylas*, 119, dont s'inspire Théodoret (cf. aussi SOCRATE, III, 20, 8-10), que chez AMMIEN qui reconnaît le caractère de prodige dans l'arrêt de la construction. La date de l'événement varie : la veille du départ de Julien pour la Perse (le 5 mars selon AMMIEN), le 19 mai 363 selon le Ps.-CYRILLE (début Ve s.), *Lettre sur les juifs*, 5 (S.P. BROCK, « A letter attributed to Cyrill of Jerusalem on the rebuilding of the Temple », *Bulletin of the School of Oriental and African Studies* 40, 1977, p. 267-286, traduction du syriaque p. 274-276), cette dernière confirmée par celle du tremblement de terre en Palestine attestée en mai 363.

2. Théodoret ici encore suit GRÉGOIRE DE NAZIANZE (*Disc.* 5, 4 et 7) qui relie deux traditions : celle de la croix apparue dans le ciel en 351 au temps de Cyrille de Jérusalem et celle de la croix sur les vêtements des Juifs en 363 (cf. SOCRATE, III, 20, 14, à la suite de RUFIN, chez qui, comme

autres[1]. **6** Durant la nuit, alors que beaucoup de gens dormaient sous un portique voisin, le bâtiment s'écroula d'un coup avec son toit et ensevelit tous les dormeurs. **7** Tout au long de la même nuit et encore le lendemain on vit dans le ciel le signe lumineux de la croix du salut. Même les vêtements des Juifs étaient remplis de croix, non pas lumineuses cependant, mais faites de couleur noire[2]. **8** À cette vue, les ennemis de Dieu, tremblant sous les coups de fouet de Dieu, s'enfuirent et rentrèrent chez eux, reconnaissant comme Dieu celui que leurs ancêtres avaient cloué sur la croix. Julien l'apprit, puisque tout le monde en parlait, mais comme le Pharaon il endurcit son cœur[3].

Chapitre 21
Expédition contre les Perses

1 Quand les Perses eurent appris la mort de Constance, ils reprirent confiance et arrivèrent aux frontières romaines, après avoir déclaré la guerre. Julien décida de rassembler l'armée, alors qu'il lui manquait la divinité qui la conduirait au combat[4]. Il envoya consulter Delphes, Délos, Dodone et autres oracles pour demander aux devins

chez Grégoire, la croix s'inscrit sur les vêtements de tous, Juifs et païens). La couleur noire que Théodoret est le seul à donner à ces croix s'explique d'autant mieux si elles ne se trouvent que sur les vêtements des Juifs : le sens du signe se trouve ainsi inversé en signe de mort.

3. Cf. Jean Chrysostome, *Discours sur Babylas*, 121, Socrate, III, 20, 15. La même réaction est prêtée à l'empereur hérétique Valens (*infra* IV, 26, 9). Sur les Juifs déicides, voir *infra* IV, 22, 35.

4. La présentation des événements par Théodoret s'inscrit dans sa vision apologétique. Contrairement à la tradition faisant état d'une politique offensive de Julien contre l'avis de ses généraux (Ammien, XXII, 12, 1-3 ; cf. Libanios, *Disc.* 18, 164 ; 17, 19 ; Grégoire de Nazianze, *Disc.* 5, 8, qui blâme sa « folle présomption »), Théodoret veut montrer que la cause de l'échec de Julien n'est pas à chercher dans sa politique, mais, tout comme chez son prédécesseur Constance (voir II, 33, 6, *SC* 501, p. 498), dans son abandon de la « vraie » religion : tous deux sont abandonnés par la divinité qu'ils ont reniée, à la différence de Constantin.

μάντεις. 2 Οἱ δὲ καὶ στρατεύειν ἐκέλευον καὶ ὑπισχνοῦντο τὴν νίκην. Ἕνα δὲ τῶν χρησμῶν εἰς ἔλεγχον τοῦ ψεύδους ἐνθήσω τῇ συγγραφῇ. Ἔστι δὲ οὗτος· « Νῦν πάντες ὡρμήθημεν θεοὶ νίκης τρόπαια κομίσασθαι παρὰ Θηρὶ ποταμῷ· τῶν δ᾽ ἐγὼ ἡγεμονεύσω θοῦρος πολεμόκλονος Ἄρης. » 3 Τὸ μὲν οὖν τῶν ἐπῶν καταγέλαστον κωμῳδείτωσαν οἱ λόγιον θεὸν καὶ τῶν Μουσῶν ἀρχηγέτην τὸν Πύθιον ὀνομάζοντες· ἐγὼ δὲ αὐτοῦ τὸ ψεῦδος εὑρὼν τὸν ἐξηπατημένον ὀδύρομαι. Θῆρα δὲ ποταμὸν τὸν Τίγριν ὠνόμασαν, ἐπειδήπερ ἐστὶν αὐτοῦ θηρίον ὁμώνυμον. 4 Οὗτος δὲ ἐκ τῶν Ἀρμενίων ἀναβλυστάνων ὀρῶν καὶ διὰ τῆς Ἀσσυρίας ῥέων εἰς τὸν Περσικὸν εἰσβάλλει κόλπον.

5 Ὑπὸ τούτων ὁ δείλαιος βουκοληθεὶς τῶν χρησμῶν καὶ τὴν νίκην ὠνειροπόλει καὶ μετὰ τὴν Περσικὴν μάχην τὸν πρὸς τοὺς Γαλιλαίους ἐφαντάζετο πόλεμον. Τοὺς δὲ Χριστιανοὺς Γαλιλαίους ὠνόμαζεν ἀτιμίαν αὐτοῖς ἐκ τῆς προσηγορίας προσάψειν ἡγούμενος. 6 Ἔδει δὲ αὐτὸν σκοπῆσαι λόγοις ἐντεθραμμένον ὡς ἥκιστα δόξη λυμαίνεται προσηγορίας ἐναλλαγή. Οὐδὲ γὰρ εἰ Σωκράτης ὠνομάσθη Κριτίας καὶ Φάλαρις ὁ Πυθαγόρας προσηγορεύθη λώβης ἂν μετέσχον τινὸς ἐκ τῆς τῶν ὀνομάτων μεταβολῆς· οὐδέ γε ὁ Νηρεὺς Θερσίτης ἐπικληθεὶς ἀπώλεσεν ἂν ὃ παρὰ τῆς φύσεως ἐδέξατο

1. AMMIEN, XXII, 12, 7-8, et PHILOSTORGE, VII, 15, font également état d'une collecte d'oracles et de présages effectuée par Julien avant d'entrer en guerre contre les Perses. Théodoret est le premier témoin de l'oracle qu'il rapporte ici ainsi que dans la *Thérapeutique* X, 23 (voir le répertoire de H.W. PARKE - D.E.W. WORMELL, *The Delphic Oracle* II, Oxford 1956, n° 600, et celui de J. FONTENROSE, *The Delphic Oracle*, Berkeley 1978, n° Q 262).

2. Théodoret a déjà développé ce thème du mensonge des oracles dans la *Thérapeutique* X.

3. Sur cette « guerre » dont Julien aurait menacé les chrétiens après celle contre les Perses, cf. ÉPHREM, *Hymnes contre Julien*, III, 14 ; GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 5, 26 (cf. 4, 74) ; JEAN CHRYSOSTOME, *Discours*

s'il devait entrer en campagne. **2** Tous l'invitaient à le faire et lui promettaient la victoire. Je ne citerai dans cet ouvrage qu'un de ces oracles, pour en prouver le mensonge. Le voici : « Nous tous, les dieux, nous sommes tout prêts aujourd'hui à remporter les trophées de la victoire sur le fleuve féroce, et je les conduirai, moi, l'impétueux Arès, qui excite le tumulte à la guerre[1]. » **3** Que ceux qui donnent au Pythien les titres de dieu des oracles et de guide des Muses débitent cette tirade comique. Quant à moi qui ai découvert son mensonge[2], je plains celui qui s'est laissé égarer. **4** Ce qu'ils ont appelé fleuve féroce, c'est le Tigre, parce que son nom est celui d'une bête sauvage ; ce fleuve, jailli des monts d'Arménie, coule à travers l'Assyrie et se jette dans le golfe Persique.

5 Manœuvré par ces oracles, le malheureux rêvait à la victoire et imaginait, après la guerre contre les Perses, la guerre contre les Galiléens[3]. Il donnait aux chrétiens le nom de Galiléens en pensant les déconsidérer par cette dénomination. **6** Mais lui qui avait été élevé dans les belles lettres aurait dû remarquer qu'un changement de nom n'affecte pas le moins du monde la réputation. Par exemple, si on avait appelé Socrate Critias et Pythagore Phalaris[4], ils n'auraient subi aucun dommage de ce changement de nom ; et aurait-on donné à Nirée le surnom de Thersite[5] qu'il n'aurait pas davantage perdu la beauté qu'il avait reçu de la

sur Babylas 121 ; JÉRÔME, *Chron. an.* 363 ; RUFIN, I, 37 ; SOZOMÈNE, VI, 2, 9 ; OROSE, *Histoire*, VII, 30, 5. Ceci laisse entendre que les Églises prirent très au sérieux la tentative de restauration générale du paganisme par Julien. Sur l'appellation de « Galiléens », voir *supra* 8, 1 et n. 1, p. 123.

4. Critias, chef des Trente tyrans d'Athènes, et Phalaris, tyran d'Agrigente, étaient des exemples classiques de despotes sanguinaires. Socrate et Pythagore ont généralement été respectés par les philosophes chrétiens.

5. Nirée était le plus beau des Grecs après Achille (*Iliade* II, 673-4), et Thersite « le plus laid des hommes venus devant Ilion » (*Iliade* II, 216). Par ces allusions érudites, Théodoret met en valeur sa culture classique pour mieux déprécier, non sans ironie, celle de Julien, qui, « élevé dans les belles lettres », n'en est pas moins dénué de jugement.

κάλλος. 7 Ἀλλὰ τούτων οὐδὲν ὁ ταῦτα πεπαιδευμένος εἰς νοῦν λαβὼν ἐκ τῆς οὐδαμόθεν ἡμῖν ἁρμοττούσης προσηγορίας πημαίνειν ἡμᾶς ὑπέλαβε· καὶ τῇ τῶν χρησμῶν ψευδολογίᾳ πιστεύσας ἠπείλει ταῖς ἐκκλησίαις ἐνιδρῦσαι τῆς δαίμονος τῆς ἀκολάστου τὰ εἴδωλα.

22

1 Μετὰ τούτων δὲ ἀπάρας τῶν ἀπειλῶν ὑφ' ἑνὸς ἀνδρὸς ἐν Βεροίᾳ κατηγωνίσθη. Οὗτος γὰρ ὁ ἀνὴρ καὶ ἄλλως μὲν περιφανὴς ἐτύγχανεν ὤν, τῶν γὰρ αὐτόθι πολιτευομένων ἡγεῖτο, περιφανέστερον δὲ αὐτὸν ὁ ζῆλος ἀπέφηνε. Τὸν γὰρ υἱὸν θεασάμενος εἰς τὴν τότε κρατοῦσαν ἀσέβειαν ἐξοκείλαντα ἐξήλασε τῆς οἰκίας καὶ προφανῶς ἀπεκήρυξεν. 2 Ὁ δὲ ἐν τῷ πελάζοντι τῇ πόλει σταθμῷ τῷ βασιλεῖ προσελθὼν τήν τε οἰκείαν γνώμην καὶ τὴν τοῦ πατρὸς ἐδήλωσεν ἀποκήρυξιν· ὁ δὲ ἡσυχίαν ἄγειν τῷ νέῳ προσέταξε καταλλάξειν ὑποσχόμενος τὸν πατέρα. Ἐπειδὴ δὲ ἀφίκετο εἰς τὴν Βέροιαν, τοὺς ἐν τέλει καὶ ἀξιωτάτους συνεκάλεσεν εἰς ἑστίασιν· ἐν δὲ τούτοις ἦν καὶ ὁ τούτου πατήρ. Τοῦτον δὲ μετὰ τοῦ παιδὸς εἰς τὴν αὐτοῦ στιβάδα κατακλιθῆναι προσέταξε. 3 Τοῦ δὲ ἀρίστου μεσοῦντος ἔφη πρὸς τὸν πατέρα· « Οὐ δίκαιον εἶναί μοι δοκεῖ βιάζεσθαι γνώμην ἑτέρωσε κλινομένην καὶ μετάγειν μὴ βουλομένην εἰς ἕτερα. Μὴ δὴ οὖν βιάσῃ τὸν παῖδα τοῖς σοῖς δόγμασιν ἀκολουθεῖν οὐ βουλόμενον· οὐδὲ γὰρ ἐγώ σε, ἔφη, βιάζομαι τοῖς ἐμοῖς ἕπεσθαι, καίτοι μάλα ῥᾳδίως ἀνα-

1. L'évocation d'Aphrodite ici n'est pas innocente : sa statue en effet se dressait jadis à l'emplacement du Saint Sépulcre et fut détruite par Constantin (cf. I, 16, 5, *SC* 501, p. 262). Théodoret a déjà cité le cas de la statue de Dionysos placée par les païens dans l'église d'Émèse (*supra*, 7, 5).

2. Julien quitta Antioche le 5 mars 363 (AMMIEN, XXIII, 2, 6) ; Bérée (Alep) est une étape sur la route de Carrhes qu'il emprunta (*infra* 26, 1) vers la Mésopotamie.

nature. **7** Mais Julien, ne tenant aucun compte de ce qu'il avait appris, pensait nous nuire avec un nom qui ne s'appliquait à nous en aucune façon et, en se fiant à de faux oracles, il menaçait de dresser dans les églises les statues de la déesse de la luxure[1].

Chapitre 22

Liberté de parole du curiale de Bérée

1 Après ces menaces, s'étant mis en route, il fut vaincu par un seul homme à Bérée[2]. Cet homme, par ailleurs, était non seulement éminent, puisqu'il présidait la curie, mais son zèle le rendit plus éminent encore. Il avait en effet vu son fils glisser vers l'impiété qui prévalait alors et il l'avait chassé de sa maison et publiquement déshérité. **2** Le fils, à l'étape la plus proche de la ville, rencontra l'empereur : il lui révéla sa conviction personnelle et la déchéance dont son père l'avait frappée. Julien engagea le jeune homme à demeurer tranquille, en lui promettant de le réconcilier avec son père. À son arrivée à Bérée, Julien convia à un banquet les autorités et les dignitaires[3]. Parmi eux se trouvait le père du jeune homme. Julien l'invita à venir s'allonger sur son lit avec son fils. **3** Au milieu du repas, il dit au père : « Il ne me semble pas juste de forcer une conscience qui penche différemment et se refuse à changer. Ne force donc pas ton fils à adopter tes croyances alors qu'il ne le veut pas ; moi-même, ajouta-t-il, je ne te force pas à suivre les miennes, bien que je puisse très facilement t'y obliger. »

3. Julien a laissé une trace de son passage devant la curie locale dans sa *Lettre* 98 de mars 363, dans laquelle il raconte comment il y aborda la question religieuse ; il fut applaudi, mais se heurta à une relative indifférence. La tradition chrétienne en a tiré l'anecdote qui suit, transmise par Acace, évêque de Bérée depuis 379 et l'une des sources de Théodoret, seul à l'avoir conservée. En 363, c'est Anatole, un homéen fraîchement rallié à l'*homoousios* à la suite de Mélèce, qui est l'évêque de la cité (SOCRATE, III, 25, 18, n° 25).

γκάσαι δυνάμενος.» 4 Ὁ δὲ τῇ περὶ τὰ θεῖα πίστει τὸν λογισμὸν παραθήξας· «Περὶ τούτου, ἔφη, ὦ βασιλεῦ, τοῦ ἀλάστορος λέγεις τοῦ θεομισοῦς καὶ τὸ ψεῦδος τῆς ἀληθείας προελομένου ;» Ὁ δὲ πάλιν τὸ τῆς πραότητος περιθεὶς προσωπεῖον· «Παῦσαι, ἔφη, ἄνθρωπε, λοιδορούμενος.» Καὶ πρὸς τὸν νέον ἀποκλίνας τὸ πρόσωπον· «Ἐγώ σου, ἔφη, φροντιῶ, ἐπειδή σου τὸν πατέρα δρᾶσαι τοῦτο οὐκ ἔπεισα.» 5 Τοῦδε μέντοι τοῦ διηγήματος οὐ μάτην ἐμνήσθην, ἀλλὰ δεῖξαι βουλόμενος οὐ μόνον τοῦ θαυμασίου ἀνδρὸς τὴν ἀξιάγαστον παρρησίαν, ἀλλ' ὅτι καὶ πλεῖστοι τῆς ἐκείνου κατεφρόνησαν δυναστείας.

23

1 Καὶ γὰρ καὶ ἐν Ἀντιοχείᾳ πάλιν ἀνήρ τις ἄριστος παιδαγωγεῖν μειράκια πεπιστευμένος συνήθης μὲν ἦν, ὡς πλειόνων λόγων ἢ κατὰ παιδαγωγὸν μετασχών, τῷ τηνικαῦτα τῶν διδασκάλων ἡγουμένῳ· Λιβάνιος δὲ ἦν, ὁ ἐν σοφισταῖς πολυθρύλητος. Δυσσεβὴς δὲ οὗτος ὢν καὶ τὴν νίκην προσμένων καὶ τὰς Ἰουλιανοῦ φανταζόμενος ἀπειλάς, ἤρετο τὸν παιδαγωγὸν κωμῳδῶν τὰ ἡμέτερα, «Τί νῦν ποιεῖ, λέγων, τοῦ τέκτονος ὁ υἱός[a] ;» 2 Ὁ δὲ τῆς θείας ἀναπλησθεὶς χάριτος προείρηκε τὸ μετ' ὀλίγον γενόμενον· 3 «Γλωσσόκομον γάρ, ἔφη, ὦ σοφιστά, ὁ τοῦ παντὸς κατασκευάζει δημιουργός, ὃν σὺ κωμῳδῶν τέκτονος υἱὸν προσηγόρευσας.» Ὀλίγων δὲ διελθουσῶν ἡμερῶν, ὁ τοῦ ἀλάστορος ἐκείνου θάνατος ἐμηνύθη καὶ

23. a. Cf. Mt 13, 55

1. La *parrhêsia*, chère à l'évêque de Cyr qui l'attribue d'ordinaire aux grands évêques, est ici le fait d'un laïc (cf. déjà les deux officiers Juventin et Maximin, *supra* 15, 5) ; elle ne débouche cependant sur aucun résultat autre que la leçon de résistance qu'en tire l'évêque pour ses lecteurs.

4 Le père se durcit dans sa résolution, grâce à sa foi en Dieu : « Empereur, dit-il, veux-tu parler de ce misérable ennemi de Dieu qui a préféré le mensonge à la vérité ? » Reprenant le masque de la douceur, Julien lui dit : « Cesse, mon ami, de proférer des injures. » Et, penchant son visage vers le jeune homme : « Je m'occuperai de toi, dit-il, puisque je n'ai pu persuader ton père de le faire. » **5** Ce n'est pas en vain que j'ai rappelé cette histoire : j'ai voulu montrer non seulement l'admirable liberté de parole de cet homme extraordinaire[1], mais aussi le mépris que la plupart des gens opposaient à l'oppression exercée par Julien.

Chapitre 23
Prédiction du pédagogue

1 Il y avait encore à Antioche un homme de grande valeur qui était chargé d'instruire les jeunes gens. Ayant une culture supérieure à celle d'un pédagogue, il était en relation avec le premier des professeurs d'alors, c'est-à-dire Libanios, le plus célébré des sophistes. Mais celui-ci était un impie qui attendait la victoire de Julien et voyait déjà ses menaces exécutées. Il posa au pédagogue cette question, en dérision de nos croyances : « Que fait maintenant le fils du charpentier[a][2] ? » **2** Empli de la grâce de Dieu, le pédagogue prédit ce qui arriva peu après : **3** « Un cercueil, dit-il, voilà mon cher sophiste, ce que le créateur de l'univers, que tu appelles par dérision le fils du charpentier, est en train de fabriquer. » Quelques jours plus tard, on annonça la mort

2. L'appellation ironique « fils du charpentier » est empruntée aux propos des Nazaréens incrédules rapportés en Mt 13, 55. Selon SOZOMÈNE, VI, 2, 9, qui rapporte aussi l'anecdote, ce serait Julien lui-même qui aurait ironisé sur l'incapacité du « fils du charpentier » à défendre les chrétiens, ce à quoi répondit la prédiction d'« un homme d'Église ».

ἐν γλωσσοκόμῳ κείμενος ἐκομίσθη καὶ τῶν ἀπειλῶν ὁ κόμπος μάταιος ἀπεφάνθη.

24

1 Καὶ ὁ τῶν ἀσωμάτων δὲ τὸν βίον ἐν σώματι μιμησάμενος, Ἰουλιανὸν λέγω τὸν Σάβαν ἐπίκλην τῇ Σύρων φωνῇ προσαγορευόμενον, οὗ τὴν πολιτείαν ἐν τῇ Φιλοθέῳ συνεγράψαμεν Ἱστορίᾳ, σπουδαιοτέραν τῷ θεῷ τῶν ὅλων ἱκετείαν προσέφερε, τὰς τοῦ δυσσεβοῦς ἐκείνου μεμαθηκὼς ἀπειλάς. **2** Κατ' ἐκείνην δὲ τὴν ἡμέραν καθ' ἣν ἐκεῖνος ἐδέξατο τὴν σφαγήν, οὗτος ταύτην προσευχόμενος ἔγνω, καίτοι πλειόνων ἢ εἴκοσι σταθμῶν ἐκ τοῦ φροντιστηρίου μέχρι τοῦ στρατοπέδου ἀριθμουμένων. Φασὶ δὲ αὐτὸν ποτνιώμενον καὶ τὸν φιλάνθρωπον ἀντιβολοῦντα δεσπότην ἐπισχεῖν μὲν ἐξαπίνης τὴν τῶν δακρύων φοράν, διαχυθῆναι δὲ καὶ θυμηδίας πλησθῆναι καὶ γανωθῆναι τὸ πρόσωπον καὶ τούτῳ μηνῦσαι τὴν τῆς ψυχῆς ἡδονήν. **3** Ταύτην οἱ συνηθέστεροι τὴν μεταβολὴν αὐτοῦ θεασάμενοι μηνῦσαι σφίσιν ἱκέτευσαν τῆς εὐφροσύνης τὴν ἀφορμήν. Ὁ δὲ τὸν σῦν ἔφη τὸν ἄγριον τὸν τοῦ ἀμπελῶνος τοῦ θείου[a] πολέμιον δίκας εἰσπεπρᾶχθαι τῶν εἰς τοῦτον ἀδικημάτων καὶ κεῖσθαι νεκρόν, τῆς ἐπιβουλῆς πεπαυμένον. Ταῦτα μεμαθηκότες ἐχόρευον ἅπαντες καὶ τῷ

24. a. Cf. Ps 79, 9-14

1. L'annonce de la mort de Julien, qui a donné lieu à plusieurs versions chez les chrétiens (voir *infra* n. 3), répond ici à la dérision du sophiste, traduite dans le style dramatisé cher à Théodoret. La date précise, 26 juin 363, se déduit d'AMMIEN, XXV, 5, 1 ; cf. SOCRATE, III, 21, 17.

2. Cf. *HPh* II, 1, « Julien, surnommé Saba, mot qui veut dire en grec vieillard », sans que cela implique que le porteur de ce surnom soit réellement âgé ; voir CANIVET, *MSTC* p. 238, § 182, n. 14. Sur les menaces proférées par Julien, voir *supra* 21, 7.

3. L'annonce miraculeuse de la mort de Julien est racontée dans *HPh* II, 14, dont la source n'est autre qu'Acace, disciple de Julien Sabas,

du grand scélérat[1]. On le transporta, couché dans un cercueil, et tout le tapage de ses menaces se révéla vain.

Chapitre 24

Prophétie du saint moine Julien

1 Un homme qui, en son corps, a imité la vie des êtres incorporels, je veux parler de ce Julien qu'en syrien on a surnommé Sabas, et dont nous avons décrit la conduite dans l'*Histoire Philothée*, avait adressé au Dieu de l'univers une prière des plus ferventes, quand il eut appris les menaces de l'impie[2]. **2** Or, le jour où celui-ci reçut le coup mortel, il en eut connaissance pendant qu'il priait, bien qu'on puisse compter plus de vingt étapes entre sa retraite et l'armée en campagne[3]. On dit que, pendant qu'il implorait et suppliait le Maître ami des hommes, le flot de ses larmes cessa brusquement, son visage se détendit, se remplit de joie et s'illumina, manifestant ainsi le plaisir de son âme. **3** À la vue de cette transformation, ses intimes le prièrent de leur expliquer la cause de sa bonne humeur. Il leur dit alors que le sanglier[4] qui ravageait la vigne de Dieu[a] avait payé sa dette pour le tort qu'il lui avait fait et qu'il était étendu mort, arrêté dans ses complots. À cette nouvelle, ils se mirent tous à danser de joie[5] et offrirent à

HPh II, 9, et évêque de Bérée de 379 à 437 ; voir CANIVET, *MSTC*, p. 108-109, § 73, et 113-115, § 77-78. Elle figure aussi dans l'*Histoire lausiaque* 4, 4, avec le rêve de Didyme l'Aveugle, cf. SOZOMÈNE, VI, 2, 6-7. La retraite de Julien Saba était en Osrhoène, région comprise entre l'Euphrate et l'Assyrie ou Adiabène, précise Théodoret, *HPh* II, 1 ; voir CANIVET, *MSTC*, § 110.

4. Ce verset biblique (Ps 79, 14) est également évoqué à propos de Julien par GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 5, 27, l. 39. Cf. THÉODORET, II, 25, 1, à propos d'Eudoxe, l'évêque arien d'Antioche.

5. Cf. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 5, 35. Les démonstrations désignées ici par le verbe χορεύειν apparaissent volontiers, dans la littérature chrétienne, comme une manifestation de joie pieuse à la mort d'un ennemi : cf. *infra* III, 28, 1 ; EUSÈBE, *HE* X, 9, 7.

θεῷ τὸν χαριστήριον προσέφερον ὕμνον. 4 Ἔγνωσαν δὲ καὶ παρὰ τῶν τὴν ἐκείνου τελευτὴν μεμηνυκότων αὐτὴν εἶναι καὶ τὴν ἡμέραν καὶ τὴν ὥραν καθ' ἣν ἀνῃρῆσθαι τὸν ἀλιτήριον ὁ θεῖος ἐκεῖνος πρεσβύτης ἔγνω τε καὶ προείρηκε.

25

1 Τὴν ἐκείνου δὲ ἀβουλίαν σαφέστερον ὁ θάνατος ἔδειξε. Διαβὰς γὰρ τὸν ὁρίζοντα ποταμὸν ἀπὸ τῆς Περσῶν τὴν Ῥωμαίων ἡγεμονίαν καὶ τὴν στρατιὰν διαβιβάσας, ἐνέπρησε παραυτίκα τὰ σκάφη, πολεμεῖν ἀναγκάζων, οὐ πείθων, τοὺς στρατιώτας. 2 Οἱ δὲ ἄριστοι στρατηγοὶ προθυμίας ἀναπιμπλάναι τοὺς ἀρχομένους εἰώθασι, κἂν ἀθυμοῦντας ἴδωσι ψυχαγωγοῦσι καὶ ταῖς ἐλπίσιν ἐπαίρουσιν· οὗτος δὲ τὴν ἀγαθὴν εὐθὺς ἀπέκοψεν ἐλπίδα τῆς ἐπανόδου τὴν διαβάθραν ἐμπρήσας. 3 Πρὸς δὲ τούτοις δέον πάντοθεν πορίζειν τοῖς στρατιώταις τὴν ἀναγκαίαν τροφήν, οὔτε ἐκ τῆς οἰκείας ταύτην προσέταξε φέρεσθαι οὔτε τὴν πολεμίαν ληϊζόμενος παρεῖχε τὴν ἀφθονίαν· καταλιπὼν γὰρ τὴν οἰκουμένην διῄει τὴν ἔρημον. 4 Ἐνταῦθα δὴ καὶ ποτοῦ καὶ τροφῆς οἱ στρατιῶται σπανίζοντες, καὶ τῆς πορείας ἡγεμόνας οὐκ ἔχοντες ἀλλ' ἐν ἐρήμῳ χώρᾳ πλανώμενοι, τὴν τοῦ σοφωτάτου βασιλέως ἔγνωσαν ἀβουλίαν. 5 Ὀλοφυρόμενοι δὲ καὶ στένοντες εὗρον ἐξαπίνης κείμενον τὸν κατὰ τοῦ πεποιηκότος λυττήσαντα, καὶ τὸν Ἄρεα τὸν πολεμόκλονον ἐπίκουρον οὐ γενόμενον κατὰ

1. Il s'agit de l'Euphrate.

2. Cf. Grégoire de Nazianze, *Disc.* 5, 12, qui en fait un symptôme de l'incapacité de Julien ; repris par Sozomène, VI, 1, 9, sans le commentaire. Ammien, XXIV, 7, 4, désapprouve cette décision ; Libanios *Disc.* 18, 262 et *Ep.* 132, en souligne le bien-fondé stratégique.

3. Grégoire, *Disc.* 5, 12, note seulement des difficultés de ravitaillement ; cf. Sozomène, VI, 1, 9-11. Jean Chrysostome, *Discours sur Babylas*

Dieu leur chant d'action de grâces. 4 Ils surent aussi par ceux qui leur apprirent cette mort qu'elle avait eu lieu au jour et à l'heure où ce divin vieillard avait su et prédit que le criminel avait été détruit.

Chapitre 25

Mort violente de l'empereur Julien survenue en Perse

1 Sa mort montre encore plus clairement son irréflexion. En effet, aussitôt après avoir traversé le fleuve qui délimite l'empire perse et l'empire romain[1] et l'avoir fait franchir à son armée, il mit sans plus tarder le feu à ses bateaux[2] pour amener ses soldats à combattre par nécessité, non par persuasion. 2 Les grands généraux ont l'habitude de remplir d'ardeur leurs subordonnés, et s'ils les voient abattus, ils les encouragent et raniment leurs espoirs. Julien, au contraire, brisa d'un coup leur espérance en coupant par le feu les ponts du retour. 3 En outre, alors qu'il aurait fallu tirer de partout le ravitaillement nécessaire aux soldats, il ne sut ni en faire venir du territoire romain, ni piller le territoire ennemi pour fournir la quantité suffisante. Car laissant derrière lui la terre habitée, il progressait dans le désert. 4 Là les soldats, manquant de boisson et de vivres[3], sans guide pour les conduire mais errant en plein désert, prirent conscience de l'irréflexion de leur très sage empereur. 5 Tout à leurs gémissements et à leurs plaintes, ils trouvèrent tout à coup à terre celui qui avait porté sa rage contre le Créateur. « Arès qui excite le tumulte à la guerre[4] » n'était pas venu à son secours, comme il l'avait promis ;

122, signale la famine sans en donner la cause. AMMIEN, XXIV, 7, 6-7, précise que l'impossibilité de trouver des vivres sur place est une conséquence directe de la stratégie de la terre brûlée adoptée par les Perses. LIBANIOS, *Disc.* 18, 264, tient à faire savoir que Julien ne s'est pas aventuré dans le désert.

4. Voir l'oracle cité *supra* en 21, 2. Théodoret joue ici de la même dérision que celle précédemment prêtée à LIBANIOS (23, 1).

τὴν ὑπόσχεσιν, καὶ τὸν Λοξίαν τὰ ψευδῆ μαντευσάμενον, καὶ τὸν τερπικέραυνον κατὰ τοῦ κτείναντος τοῖς κεραυνοῖς οὐ χρησάμενον, καὶ τὸν κόμπον τῶν ἀπειλῶν ἐρριμμένον εἰς ἔδαφος. 6 Τὸν μέντοι τὴν δικαίαν ἐκείνην ἐπενεγκόντα πληγὴν οὐδεὶς ἔγνω μέχρι καὶ τήμερον· ἀλλ' οἱ μέν τινα τῶν ἀοράτων ταύτην ἐπενηνοχέναι φασίν, οἱ δὲ τῶν νομάδων ἕνα τῶν Ἰσμαηλιτῶν καλουμένων, ἄλλοι δὲ στρατιώτην τὸν λιμὸν καὶ τὴν ἔρημον δυσχεράναντα. 7 Ἀλλ' εἴτε ἄνθρωπος εἴτε ἄγγελος ὦσε τὸ ξίφος, δῆλον ὡς τοῦτο δέδρακε τοῦ θείου νεύματος γενόμενος ὑπουργός. Ἐκεῖνον δέ γέ φασι δεξάμενον τὴν πληγὴν εὐθὺς πλῆσαι τὴν χεῖρα τοῦ αἵματος καὶ τοῦτο ῥίψαι εἰς τὸν ἀέρα καὶ φάναι· « Νενίκηκας Γαλιλαῖε », καὶ κατὰ ταὐτὸν τήν τε νίκην ὁμολογῆσαι καὶ τὴν βλασφημίαν τολμῆσαι· οὕτως ἐμβρόντητος ἦν.

26

1 Μετὰ δὲ τὴν σφαγὴν αἱ τῆς ἐκείνου γοητείας ἐφωράθησαν μαγγανεῖαι. Κάρραι γὰρ πόλις ἐστὶν ἔτι καὶ νῦν ἔχουσα τῆς ἀσεβείας τὰ λείψανα. 2 Διὰ ταύτης

1. Théodoret désigne systématiquement par ce nom, à l'exemple de la Genèse, des Chroniques et des Juges, les Arabes nomades du désert de Syrie. Voir *infra* IV, 23, 1 et *HPh* IV, 12 ; VI, 4 ; XXVI, 13, 18, 21.

2. Deux des trois hypothèses évoquées par Théodoret se trouvent déjà chez GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 5, 13, sa source principale. Sur les différentes versions émises sur la mort de Julien, voir M.H. DODGEON - S.N.C. LIEU, *The Roman Eastern Frontier and the Persian Wars (AD 226-363)*, Londres 1991, p. 231-274.

3. L'hypothèse d'une mort surnaturelle se trouve déjà avancée par le poète Callistos, « familier de l'empereur », selon SOCRATE, III, 20, 14 ; voir *PLRE* I, Callistus 1. Théodoret juxtapose histoire et légende. À l'ange, instrument de Dieu, se substituera, dans les récits chrétiens postérieurs (dès la seconde moitié du v[e] siècle), le martyr Mercure, lui-même personnage céleste et invisible : voir la mise au point de P. BOULHOL, « La geste des saints et l'histoire du monde. À propos des sources hagiographiques

Loxias avait prophétisé des mensonges : le « Foudroyant » n'avait pas usé de ses foudres contre le meurtrier ; jactances et menaces avaient été jetées au sol ! **6** Personne cependant jusqu'à ce jour n'a su qui lui avait porté ce juste coup. Il y en a qui prétendent que c'est un des êtres invisibles qui le lui a porté, d'autres que c'est un de ces nomades qu'on appelle Ismaélites[1], d'autres que c'est un soldat qui n'en pouvait plus de la faim et du désert[2]. **7** Mais que ce soit un homme ou un ange qui ait tiré l'épée[3], il est évident qu'il fit cela en instrument du dessein de Dieu. On dit qu'au moment où il fut blessé, il remplit sa main de sang et le lança en l'air, en disant : « Tu as vaincu, Galiléen[4] ! » Ainsi, dans le même temps, il reconnaissait une victoire et il osait un blasphème, en insensé qu'il était.

Chapitre 26
Faits de magie dévoilés à Carrhes après sa mort

1 Après cette mort violente, on dévoila les sortilèges de sa magie. Carrhes est une ville qui, encore de nos jours, conserve des restes d'impiété[5]. **2** Ce fou l'avait traversée au

de Malalas », dans *Recherches sur la Chronique de Malalas* I, Centre de Recherches d'Histoire et Civilisation de Byzance, Monographies 15, Paris 2004, p. 103-116, spéc. p. 111-115.

4. Théodoret est le premier à citer cette formule dont l'agressivité triomphante renvoie à la menace prêtée à Julien de faire « la guerre aux Galiléens » (*supra* 21, 4). Elle pourrait bien être la réplique chrétienne de la version mise très tôt en circulation, qui prêtait à Julien mourant ces paroles : « ô Hélios, tu as fait périr Julien » (Eutychianos, inconnu par ailleurs, *ap.* MALALAS, *Chron.* XIII, 25 ; cf. PHILOSTORGE, VII, 15).

5. La longue survie de l'« impiété » à Carrhes (aujourd'hui Harran) est un fait historique : voir M. TARDIEU, « Sâbiens coraniques et sâbiens de Harran », *Journal Asiatique* 274, 1986, 1-44, et *Les paysages reliques*, Paris 1990, p. 128, 132, 139.

ὁ μάταιος τὴν πορείαν ποιούμενος, τὴν γὰρ Ἔδεσαν ὡς εὐσεβείᾳ κοσμουμένην εὐώνυμον καταλελοίπει, εἰς τὸν παρὰ τῶν δυσσεβῶν τιμώμενον σηκὸν εἰσελθὼν καί τινα ἐν τούτῳ σὺν τοῖς κοινωνοῖς τοῦ μύσους ἐπιτελέσας, κλεῖθρα καὶ σήμαντρα ταῖς θύραις ἐπέθηκε, καί τινας ταύταις προσεδρεύειν προσέταξε στρατιώτας μηδένα εἴσω τῶν θυρῶν γενέσθαι μέχρι τῆς ἐπανόδου κελεύσας. **3** Ἐπειδὴ δὲ ὁ θάνατος ἀπηγγέλθη καὶ εὐσεβὴς βασιλεία τὴν δυσσεβῆ διεδέξατο, εἴσω γενόμενοι τοῦ σηκοῦ εὗρον τὴν ἀξιάγαστον τοῦ βασιλέως ἀνδρείαν τε καὶ σοφίαν καὶ πρὸς τούτοις εὐσέβειαν. Εἶδον γὰρ γύναιον ἐκ τῶν τριχῶν ἠωρημένον, ἐκτεταμένας ἔχον τὰς χεῖρας· ἧς ἀνακείρας ὁ ἀλιτήριος τὴν γαστέρα τὴν νίκην δήπουθεν τὴν κατὰ Περσῶν διὰ τοῦ ἥπατος ἔγνω. Τοῦτο μὲν οὖν ἐν Κάρραις ἐφωράθη τὸ μύσος.

27

Ἐν Ἀντιοχείᾳ δὲ πολλὰς μὲν κιβωτοὺς ἐν τοῖς βασιλείοις κεφαλῶν πεπληρωμένας εὑρῆσθαί φασι, πολλὰ δὲ φρέατα σωμάτων ἀνάπλεα νεκρῶν. Ταῦτα γὰρ τῶν δυσωνύμων θεῶν τὰ μαθήματα.

28

1 Ἡ δὲ Ἀντιόχου πόλις τὴν ἐκείνου μεμαθηκυῖα σφαγὴν δημοθοινίας ἐπετέλει καὶ πανηγύρεις· καὶ οὐ

1. De Bérée (*supra* 22, 1), Julien gagna Carrhes, ce que confirment AMMIEN, XXIII, 3, 1, et ZOSIME, III, 12, 2, et 13, 1 ; on notera la présence, dans l'entourage de Julien, de Magnus de Carrhes à qui l'on doit un récit de l'expédition contre les Perses, *Fragmenta Historicorum Graecorum* IV, 4-6, en partie conservé par MALALAS, *Chron.* XIII, 21-23. Le motif concernant la ville d'Édesse est repris par SOZOMÈNE, VI, 1, 1. Sur cette ville, voir JULIEN, *Ep.* 115.

2. Théodoret est le premier à rapporter ce fait ; déjà GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 4, 92 (cf. *Disc.* 5, 13), accusait Julien, de façon générale,

cours de son expédition, car il avait laissé à sa gauche Édesse, qu'il trouvait trop pieuse[1]. Il était entré dans le sanctuaire honoré des impies, y avait accompli certains rites avec ses compagnons d'abomination, puis il avait fait barricader les portes, apposer les scellés, et y avait placé des soldats en faction, avec la consigne de ne laisser entrer personne avant son retour. **3** Mais quand sa mort fut annoncée et que la piété succéda à l'impiété sur le trône, on entra dans le temple et on découvrit l'admirable courage de l'empereur et sa sagesse, et qui plus est, sa piété ! On vit, en effet, une femme suspendue par les cheveux, les bras étendus : le misérable, qui lui avait ouvert le ventre, avait sans nul doute appris par l'examen de son foie sa victoire sur les Perses. Voilà l'abomination qui fut découverte à Carrhes[2].

Chapitre 27
Crânes trouvés dans le palais d'Antioche

À Antioche on a trouvé, dit-on, dans le palais plusieurs caisses pleines de crânes et plusieurs puits remplis de cadavres[3]. Voilà ce qu'enseignent les dieux aux noms exécrés.

Chapitre 28
Festivités populaires à Antioche

1 La cité d'Antioche, à la nouvelle de sa mort violente, célébra des banquets et de grandes fêtes[4]. Non seulement

d'avoir eu fréquemment recours à ce genre de pratique. Sur les sacrifices humain à des fins divinatoires, cf. EUSÈBE, *HE* VII, 10, 4, en Égypte ; RUFIN, II, 24, à Alexandrie ; SOCRATE, III, 13, 11-12, « surtout à Athènes et à Alexandrie » ; THELAMON, *Païens et chrétiens*, p. 233-234.

3. Cf. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 4, 92. Des récits analogues ont circulé à Alexandrie au temps de l'évêque homéen Georges : RUFIN, II, 22, SOCRATE, III, 2, 2-5, repris par SOZOMÈNE, V, 7, 5-7 ; voir MARTIN, *Athanase*, p. 537-538.

4. Les chrétiens d'Antioche, largement majoritaires à cette époque (cf. JULIEN, *Misopogon* 28, 357D), sont à l'origine de ces festivités reli-

μόνον ἐν ταῖς ἐκκλησίαις ἐχόρευον καὶ τοῖς τῶν μαρτύρων σηκοῖς, ἀλλὰ καὶ ἐν τοῖς θεάτροις τοῦ σταυροῦ τὴν νίκην ἐκήρυττον καὶ τοῖς ἐκείνου μαντεύμασιν ἐπετώθαζον. Ἐγὼ δὲ καὶ τὴν ἀξιάγαστον αὐτῶν θήσω φωνήν, ἵνα καὶ τοῖς μεθ' ἡμᾶς ἐσομένοις ἡ ταύτης φυλάττηται μνήμη. 2 Κοινῇ γὰρ πάντες ἐβόων· « Ποῦ σου τὰ μαντεῖα, Μάξιμε μωρέ ; Ἐνίκησεν ὁ θεὸς καὶ ὁ Χριστὸς αὐτοῦ. » Μάξιμος δέ τις ἦν κατ' ἐκεῖνο καιροῦ φιλοσοφίας μὲν πρόσχημα περικείμενος, γοητείᾳ δὲ χρώμενος καὶ προλέγειν τὰ μέλλοντα σεμνυνόμενος. Ὅτι δὲ Ἀντιοχεῖς, παρὰ τῆς μεγίστης ξυνωρίδος Πέτρου καὶ Παύλου τὰ θεῖα δεξάμενοι δόγματα καὶ θερμῶς τὸν τῶν ὅλων δεσπότην καὶ σωτῆρα ποθοῦντες, βδελυττόμενοι ἀεὶ τὸν ἐξάγιστον διετέλεσαν, καὶ αὐτὸς ἐκεῖνος ᾔδει σαφῶς. 3 Διά τοι τοῦτο καὶ λόγον συνέγραψε κατ' αὐτῶν καὶ Μισοπώγωνα τοῦτον ὠνόμασεν.

Ἐγὼ δὲ τὴν ἐπὶ τῇ τελευτῇ τοῦ τυράννου χορείαν τέλος ἐπιθήσω τῇ συγγραφῇ· οὐ γὰρ ὅσιον ὑπέλαβον εὐσεβῆ συνάψαι βασιλείαν τῇ δυσσεβεῖ δυναστείᾳ.

gieuses. Sur le terme σηκός pour désigner les sanctuaires des martyrs, voir II, 24, 9, *SC* 501, p. 448, et n. 3 p. 449-450.

1. Sur Maxime d'Éphèse – le magicien anonyme cité *supra* 3, 5 –, philosophe et théurge, maître vénéré de Julien, voir EUNAPE, *Vie des philosophes*, VII, 1 - 4, 7, p. 40-56.

2. Selon GRÉGOIRE, *Disc.* 5, 41, c'est « un ouvrage que les chrétiens méprisent plus que tout au monde », car Julien y passe sous silence la persécution des chrétiens ; SOCRATE, III, 17, 9, l'évoque dans son contexte.

on dansait dans les églises et dans les sanctuaires des martyrs, mais même dans les théâtres on proclamait la victoire de la croix et l'on brocardait les prédictions de Julien. Je vais citer le mot admirable des Antiochiens, afin que ceux qui viendront après nous en gardent le souvenir. **2** Tous criaient en chœur : « Où sont tes oracles, pauvre fou de Maxime ? Dieu et son Christ ont vaincu ! » Car il y avait, à l'époque, un certain Maxime qui se donnait des airs de philosophie, mais qui, en fait, pratiquait la magie et se vantait de prédire l'avenir[1]. Les Antiochiens, qui tenaient leurs saintes croyances de Pierre et Paul, éminent attelage, et qu'un élan fervent portait vers le Maître et Sauveur de l'univers, continuèrent sans trêve à exécrer le maudit. Et Julien le savait bien. **3** C'est pour cela qu'il écrivit contre eux un discours qu'il intitula *Le Misopogôn*[2].

Pour ma part, je veux terminer ce récit sur ces festivités que provoqua la mort du tyran, car j'ai pensé qu'il serait sacrilège d'enchaîner un règne empreint de piété à un despotisme impie[3].

celui de la réaction d'hostilité des Antiochiens à l'édit du maximum publié par Julien ; cf. SOZOMÈNE, V, 19, 3, qui en retient la qualité du style. Bien que ce pamphlet ne vise pas seulement les chrétiens, il est cité par Théodoret pour exprimer l'unanimité de la haine ressentie contre Julien qui s'y présentait comme le parfait philosophe. Il fut affiché au « Tétrapyle des éléphants près de la Regia », selon MALALAS, *Chron.* XIII, 19. Théodoret ne dit rien du traité *Contre les Galiléens*.

3. Théodoret se démarque ici de SOCRATE qui a inclus dans les derniers chapitres de son livre III consacré au règne de Julien celui de son successeur, le chrétien Jovien (22 et 24-26).

Τὰ κεφάλαια τοῦ δ' λόγου

α'. Περὶ τῆς Ἰοβιανοῦ βασιλείας καὶ εὐσεβείας.
β'. Περὶ τῆς ἐπανόδου τοῦ ἁγίου Ἀθανασίου.
γ'. Ἐπιστολὴ συνοδικὴ πρὸς τὸν βασιλέα Ἰοβιανὸν γραφεῖσα περὶ τῆς πίστεως.
δ'. Περὶ τῶν ἀποδοθέντων σιτηρεσίων ταῖς ἐκκλησίαις.
ε'. Περὶ τῆς τούτου τελευτῆς.
ς'. Περὶ τῆς Βαλεντινιανοῦ βασιλείας, καὶ ὅπως Βάλεντα τὸν ἀδελφὸν κοινωνὸν ἐποιήσατο.
ζ'. Περὶ τῆς Ἀμβροσίου τοῦ ἐπισκόπου χειροτονίας.
η'. Ἐπιστολὴ τοῦ βασιλέως Βαλεντινιανοῦ καὶ Βάλεντος περὶ τοῦ ὁμοουσίου γραφεῖσα πρὸς τὴν Ἀσιανὴν διοίκησιν.
θ'. Συνοδικὸν τῆς ἐν τῷ Ἰλλυρικῷ συναθροισθείσης συνόδου περὶ τῆς πίστεως.
ι'. Περὶ τῆς τῶν Αὐδιάνων αἱρέσεως.
ια'. Περὶ τῆς τῶν Μεσσαλιανῶν αἱρέσεως.
ιβ'. Τίνα τρόπον ὁ Βάλης ἐξέκλινεν εἰς τὴν αἵρεσιν.
ιγ'. Ὅπως τοὺς ἀρετῇ διαλάμποντας τῶν ἐπισκόπων ἐξώρισε.
ιδ'. Περὶ Εὐσεβίου τοῦ ἐπισκόπου Σαμοσάτων καὶ Ἀντιόχου τοῦ πρεσβυτέρου καὶ Εὐολκίου τοῦ διακόνου.
ιε'. Περὶ τοῦ Σαμοσατέων ζήλου.
ις'. Περὶ τοῦ ἁγίου Βάρσου τοῦ ἐπισκόπου Ἐδέσσης καὶ τῶν σὺν αὐτῷ ἐξορισθέντων κληρικῶν.
ιζ'. Περὶ τοῦ ἐν Ἐδέσσῃ γενομένου διωγμοῦ.
ιη'. Περὶ Εὐλογίου καὶ Πρωτογένους τῶν Ἐδεσσηνῶν πρεσβυτέρων.

Contenu du livre IV

ιθʹ. Περὶ τοῦ ἁγίου Βασιλείου τοῦ Καισαρείας ἐπισκόπου, καὶ τῶν κατ' αὐτοῦ γεγενημένων ὑπὸ Βάλεντος τοῦ βασιλέως καὶ Μοδέστου ὑπάρχου.

κʹ. Περὶ τῆς τοῦ ἁγίου Ἀθανασίου τελευτῆς καὶ τῆς Πέτρου χειροτονίας.

καʹ. Περὶ Λουκίου τοῦ Ἀρειανοῦ.

κβʹ. Διήγησις τοῦ μακαρίου Πέτρου τοῦ ἐπισκόπου Ἀλεξανδρείας περὶ τῶν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ συμβεβηκότων.

κγʹ. Περὶ τῆς Μωϋσέως τοῦ μονάζοντος χειροτονίας.

κδʹ. Περὶ τῶν ἐν Κωνσταντινουπόλει τολμηθέντων.

κεʹ. Ὅπως Φλαβιανὸς καὶ Διόδωρος τὴν ἐν Ἀντιοχείᾳ τῶν ὀρθοδόξων συνεκρότουν ἐκκλησίαν.

κϛʹ. Τὰ κατὰ τὸν ἅγιον Ἀφραάτην τὸν μονάζοντα.

κζʹ. Τὰ κατὰ τὸν ἅγιον Ἰουλιανὸν τὸν μονάζοντα.

κηʹ. Τὰ κατὰ τὸν ἅγιον Ἀντώνιον τὸν μονάζοντα.

κθʹ. Τίνες ἄλλοι μονάζοντες κατὰ τοῦτον διέπρεπον τὸν καιρόν.

λʹ. Περὶ Διδύμου τοῦ Ἀλεξανδρέως καὶ Ἐφραῒμ τοῦ Σύρου.

λαʹ. Τίνες ἐν τῇ Ποντικῇ καὶ Ἀσιανῇ διέπρεπον ἐπίσκοποι κατὰ τοῦτον τὸν καιρόν.

λβʹ. Περὶ τῶν παρὰ Βάλεντος τῷ μεγάλῳ Βαλεντινιανῷ περὶ τοῦ πολέμου γραφέντων καὶ τῶν παρ' ἐκείνου πιστῶς ἀντιγραφέντων.

λγʹ. Περὶ τῆς Τερεντίου τοῦ κόμητος εὐσεβείας.

λδʹ. Περὶ τῆς Τραϊανοῦ τοῦ στρατηλάτου παρρησίας.

λεʹ. Περὶ Ἰσαακίου τοῦ ἐν Κωνσταντινουπόλει μονάζοντος.

λϛʹ. Περὶ τῆς Βετρανίωνος τοῦ Σκυθίας ἐπισκόπου παρρησίας.

λζʹ. Περὶ τῆς κατὰ Γότθων Βάλεντος στρατείας καὶ ὅπως ἔτισε τῆς ἀσεβείας δίκας.

ληʹ. Πόθεν οἱ Γότθοι τῆς Ἀρειανικῆς μετέλαχον πλάνης.

19. Le saint Basile évêque de Césarée et ce qui fut entrepris contre lui par l'empereur Valens et le préfet Modestus.
20. Mort du saint Athanase et consécration de Pierre.
21. L'arien Lucius.
22. Récit du bienheureux Pierre évêque d'Alexandrie sur les événements d'Alexandrie.
23. Consécration du moine Moïse.
24. Excès commis à Constantinople.
25. Comment Flavien et Diodore animaient l'Église des orthodoxes à Antioche.
26. Événements relatifs au saint moine Aphraate.
27. Événements relatifs au saint moine Julien.
28. Événements relatifs au saint moine Antoine.
29. Quels autres moines furent remarquables en ce temps-là.
30. Didyme d'Alexandrie et Éphrem le Syrien.
31. Quels évêques furent remarquables dans le Pont et en Asie en ce temps-là.
32. Ce qu'écrivit Valens au grand Valentinien sur la guerre et ce qu'inspiré par la foi celui-ci lui répondit.
33. Piété du comte Térentius.
34. Liberté de parole du général Trajan.
35. Isaac moine de Constantinople.
36. Liberté de parole de Vétranion, évêque de Scythie.
37. Expédition de Valens contre les Goths et châtiment de son impiété.
38. Origine de l'erreur arienne chez les Goths.

ΤΟΜΟΣ ΤΕΤΑΡΤΟΣ
ΤΗΣ ΘΕΟΔΩΡΗΤΟΥ
ΕΚΚΛΗΣΙΑΣΤΙΚΗΣ ΙΣΤΟΡΙΑΣ

1

1 Μετὰ δὲ τὴν Ἰουλιανοῦ σφαγὴν συνελθόντες σὺν τοῖς ὑπάρχοις οἱ στρατηγοὶ ἐβουλεύοντο τίνα χρὴ τὴν βασιλείαν παραλαβεῖν, καὶ τήν τε στρατιὰν ἐν τῇ πολεμίᾳ διασῶσαι τά τε Ῥωμαίων ἀναρρῶσαι πράγματα ἐπὶ ξυροῦ ἀκμῆς ὄντα, τὸ δὴ λεγόμενον, διὰ τὴν τοῦ κατοιχομένου θρασύτητα. **2** Τούτων δὲ περὶ τούτων βουλευομένων, ἡ στρατιὰ συναθροισθεῖσα κατὰ ταὐτὸν Ἰοβιανὸν ἐξήτησε βασιλέα, οὔτε στρατηγὸν ὄντα οὔτε τῶν μετ' ἐκείνους, ἐπίσημον δὲ ἄνδρα καὶ περιφανῆ καὶ πολλῶν ἕνεκα γνώριμον· σῶμά τε γὰρ μέγιστον εἶχε καὶ ψυχὴν μεγαλόφρονα, καὶ ἀριστεύειν ἐν τοῖς πολέμοις εἰώθει καὶ ἐν τοῖς ἀγῶσι τοῖς μείζοσι. Παρρησίᾳ γὰρ κατὰ τῆς ἀσεβείας χρησάμενος τοῦ τυράννου τὴν δυναστείαν οὐκ ἔδεισεν, ἀλλὰ κατὰ τὴν προθυμίαν τοῖς τοῦ σωτῆρος ἡμῶν μάρτυσι συνετέτακτο.

1. Cette image, aussi flatteuse que vague, en particulier sur les titres de Jovien, veut être celle du « bon empereur » dont la marque essentielle est « la piété » (*infra* 2, 2 ; cf. RUFIN, II, 1). Elle est contredite sur les titres par les témoignages d'AMMIEN, XXV, 15, 1-6, et de ZOSIME, III, 30 : ce Pannonien était en effet *primicerius domesticorum protectorum* (cf. JÉRÔME,

LIVRE IV
DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE
DE THÉODORET

Chapitre 1
Le règne de Jovien et sa piété

1 Après la mort sanglante de Julien, les généraux réunis avec les préfets délibérèrent sur l'homme qui devait recevoir le pouvoir, sauvegarder l'armée en territoire ennemi et raffermir les affaires de Rome qu'avaient mises sur le fil du rasoir, comme on dit, l'imprudence du disparu. **2** Au cours de leur délibération, l'armée, rassemblée en un même endroit, réclama Jovien comme empereur, encore qu'il ne fût ni général, ni de l'état-major, mais personnage en vue, distingué et connu à plusieurs titres. Il avait, en effet, belle taille et beau caractère et il était coutumier des hauts faits dans la guerre mais aussi dans de plus beaux combats[1]. Car à l'impiété il opposa la liberté de parole et, loin de redouter la puissance du tyran, il se rangea par son courage parmi les

Chron. an. 363 ; SOZOMÈNE, VI, 3), et appartenait donc, comme tel, à l'état-major ; face au désaccord des armées d'Orient et d'Occident, il fut acclamé par une minorité dès le lendemain de la mort de Julien, le 27 juin 363. Ses « combats contre l'impiété » sont une allusion à la tradition chrétienne qui en fait, avec Valentinien et Valens, un confesseur sous Julien ; voir la note 1, p. 184-185.

3 Τότε δὴ οἱ στρατηγοί τῆς στρατιᾶς τὴν συμφωνίαν θείαν ψῆφον ὑπολαβόντες ἤγαγον εἰς μέσον τὸν πάντα ἄριστον ἄνδρα ἐκεῖνον, καὶ βῆμα σχεδιάσαντες ὑψηλὸν ἔστησαν ἐπὶ τούτου. **4** Εἶτα πάντων αὐτῷ τὰ βασιλικὰ προσενηνοχότων προσρήματα καὶ Αὔγουστον προσαγορευσάντων καὶ Καίσαρα, τῇ συνήθει παρρησίᾳ χρησάμενος ὁ ἀξιάγαστος ἐκεῖνος ἀνήρ, καὶ μήτε τοὺς ἄρχοντας δείσας μήτε τῶν στρατιωτῶν τὴν ἐπὶ τὰ χείρω μεταβολήν · « Οὐ δύναμαι, ἔφη, Χριστιανὸς ὢν τῶν τοιούτων ἄρχειν οὐδὲ τῆς Ἰουλιανοῦ στρατιᾶς βασιλεύειν πονηρὰ παιδευθείσης μαθήματα · οἱ γὰρ τοιοῦτοι, τῆς θείας προμηθείας γεγυμνωμένοι, εὐάλωτοί τέ εἰσιν καὶ λίαν εὐεπιχείρητοι, καὶ ἐπίχαρτοι τοῖς πολεμίοις γενήσονται. » **5** Τούτων ἀκούσαντες τῶν λόγων οἱ στρατιῶται κοινὴν ἀφῆκαν φωνήν · « Μὴ ἐνδοιάσῃς, ὦ βασιλεῦ, μηδὲ τὴν ἡμετέραν ὡς πονηρὰν φύγῃς ἡγεμονίαν · Χριστιανῶν γὰρ βασιλεύσεις καὶ μαθήμασιν εὐσεβέσι συντεθραμμένων. **6** Οἱ μὲν γὰρ ἐν ἡμῖν γεραίτεροι καὶ τῆς Κωνσταντίνου διδασκαλίας ἀπήλαυσαν, οἱ δὲ μετ' ἐκείνους τῶν Κωνσταντίου μετέλαχον παιδευμάτων · τούτου δὲ τοῦ τεθνεῶτος ὀλίγος τῆς ἡγεμονίας ὁ χρόνος καὶ οὐχ ἱκανὸς οὐδὲ τοῖς ἐξηπατημένοις ἐνιδρῦσαι τὴν λώβην. »

2

1 Ἐπὶ τούτοις ἡσθεὶς τοῖς λόγοις ὁ βασιλεὺς ἐβουλεύετο λοιπὸν περὶ τῆς τῶν κοινῶν σωτηρίας καὶ ὅπως ἐκ τῆς πολεμίας ἀπήμαντον ἀπαγάγοι τὴν στρατιάν. **2** Οὐκ ἐδεήθη δὲ βουλευμάτων πολλῶν, ἀλλὰ τῶν τῆς

1. Selon Socrate, III, 22, 2-3, alors qu'il était tribun militaire, il avait préféré rendre son ceinturon plutôt que de souscrire à l'édit de Julien obligeant l'armée à sacrifier ; mais Julien l'avait ensuite gardé comme officier à cause de la guerre contre les Perses. Rufin, II, 1, le qualifie d'*imperator et confessor*, sans autre justification ; voir N. Lenski, « Were Valentinian,

martyrs de notre Sauveur[1]. 3 Alors donc les généraux prenant l'accord de l'armée pour une décision divine, présentèrent cet homme valeureux à tous égards et le firent monter sur une grande estrade qu'ils improvisèrent. 4 Puis, tandis qu'ils lui adressaient tous les acclamations impériales avec les titres d'Auguste et de César, cet homme digne d'admiration, avec sa liberté de parole habituelle, sans craindre les officiers ni un revirement fâcheux des soldats, déclara : « Je ne puis, comme chrétien, commander de pareilles troupes, ni régner sur l'armée de Julien qui a reçu de mauvais enseignements. De tels hommes, privés de l'appui divin, sont une proie facile à saisir et feront le jeu de l'ennemi. » 5 À ces mots, les soldats lancèrent d'une seule voix : « N'hésite pas, empereur, et ne refuse pas de nous commander comme si c'était mal, car tu régneras sur des chrétiens qui ont reçu un enseignement religieux. 6 En effet, les plus anciens parmi nous ont bénéficié de la prédication de Constantin, leurs cadets ont été instruits par Constance, et le peu de temps qu'a duré le règne de celui qui vient de mourir n'a pas même suffi à enraciner la lèpre chez ceux qui ont été trompés[2]. »

Chapitre 2
Retour du saint Athanase

1 Satisfait de ces déclarations, l'empereur tint alors conseil pour assurer le salut de tous et ramener l'armée saine et sauve du territoire ennemi. 2 Sans avoir besoin de

Valens and Jovian Confessors before Julian the Apostate ? », *ZAC* 6, 2002, p. 253-276.

2. Cf. SOCRATE, III, 22, 4-5, d'après RUFIN, II, 1 ; SOZOMÈNE, VI, 3, 1 ; et *supra* III, 3, 5, sur la christianisation de l'armée par Constantin et par ses fils ; mais celle-ci était loin d'être tout entière chrétienne. AMMIEN, XXV, 5, 3-6, donne un récit bien différent.

εὐσεβείας σπερμάτων ἐτρύγησε τοὺς καρπούς. Παραυτίκα γὰρ τὴν οἰκείαν ἔδειξε προμήθειαν ὁ τῶν ὅλων θεὸς καὶ τὴν φαινομένην ἔλυσεν ἀπορίαν. Τὴν γὰρ τούτου βασιλείαν ὁ Περσῶν μεμαθηκὼς βασιλεὺς πρέσβεις ἀπέστειλεν ὑπὲρ εἰρήνης πρεσβευσομένους· εἶτα τροφὰς τοῖς στρατιώταις ἐξέπεμψε, καὶ ἀγορὰν αὐτοῖς ἐν τῇ ἐρήμῳ γενέσθαι προσέταξε. 3 Τριακοντούτεις δὴ οὖν σπονδὰς ποιησάμενος ἐρρωμένην τὴν στρατιὰν τῆς πολεμίας ἐξέβαλε. Παραυτίκα δὲ τῆς ὑπ' αὐτοῦ βασιλευομένης γῆς ἐπιβάς, πρῶτον μὲν ἔγραφε νόμον καὶ τοὺς ἐπισκόπους ἐπανελθεῖν ἐκ τῆς ἐξορίας διαγορεύοντα καὶ τὰς ἐκκλησίας ἀποδοθῆναι παρεγγυῶντα τοῖς τὴν ἐκτεθεῖσαν ἐν Νικαίᾳ πίστιν διατετηρηκόσιν ἀκήρατον. 4 Ἐπέστειλε δὲ καὶ πρὸς Ἀθανάσιον ἐκεῖνον τὸν τούτων πρόμαχον τῶν δογμάτων γραφῆναί οἱ παρακαλῶν τὴν ἀκριβῆ περὶ τῶν θείων διδασκαλίαν. 5 Ὁ δὲ τοὺς λογιμωτέρους τῶν ἐπισκόπων ἀγείρας ἀντέγραφε τὴν ἐν Νικαίᾳ ἐκτεθεῖσαν πίστιν φυλάττειν παρακαλῶν ὡς τοῖς ἀποστολικοῖς συμβαίνουσαν δόγμασιν. Ἐνθήσω δὲ καὶ τὴν ἐπιστολήν τῆς τῶν ἐντευξομένων προμηθούμενος ὠφελείας.

1. Cette paix de trente ans, présentée comme le fruit de la providence divine par Théodoret (cf. RUFIN, II, 1), a été l'objet d'appréciations divergentes chez les historiens de l'Antiquité, comme chez les modernes (voir J. FONTAINE dans son édition d'AMMIEN, t. IV, 2, p. 259, n. 649) ; tantôt jugée nécessaire (THÉMISTIOS, *Disc.* 5 et 8, panégyriste de Jovien, hostile à Julien ; PHILOSTORGE, VIII, 1 ; SOCRATE, III, 22, 6, tout en reconnaissant qu'elle portait atteinte à l'honneur des Romains ; SOZOMÈNE, VI, 3, 2), mais plus souvent déshonorante pour les Romains obligés de rendre, outre le territoire transtigritan annexé par Dioclétien, les villes de Nisibe et de Singara, romaines depuis Septime Sévère et qui n'avaient pourtant pas été prises, ainsi que la moitié de l'Arménie (LIBANIOS, *Disc.* 18, 276-280 ; cf. 24, 9 ; AMMIEN, XXV, 7, 13, *ignobile decreto*, et 14 ; EUTROPE, *Brevarium* X, 17, 1, *ignobilem ;* ZOSIME, III, 31, 2 ; *Chron. pasch. an.* 363).

2. Jovien se trouve à Antioche à partir d'octobre 363 (AMMIEN, XXV, 10, 1-4 ; cf. *infra* 5, 1). Sa loi de rappel des évêques – en réalité peu nombreux – est mentionnée par SOCRATE, III, 24, 4 (selon qui elle concernait les évêques exilés par Constance qui n'étaient pas encore revenus sous Julien), et par PHILOSTORGE, VIII, 5 ; elle est conforme à sa volonté de paix

longues consultations, il n'eut qu'à cueillir le fruit de la piété qu'il avait semée. Immédiatement en effet le Dieu de l'univers manifesta sa prévoyance et leva la difficulté qui était apparue : le roi des Perses, informé de son accession à l'empire, dépêcha des ambassadeurs pour traiter de la paix, puis envoya des vivres aux troupes et leur fixa un point de distribution dans le désert. **3** Et c'est ainsi qu'après avoir conclu un traité de trente ans, l'empereur tira son armée indemne du territoire ennemi[1]. Dès son entrée dans le territoire sur lequel il régnait désormais, il commença par rédiger une loi qui prescrivait aux évêques de revenir d'exil et invitait à rendre leurs églises à ceux qui avaient maintenu intacte la foi définie à Nicée[2]. **4** Il adressa aussi un message à Athanase, le fameux champion de cette doctrine, l'invitant à lui remettre par écrit l'enseignement exact de la religion. **5** Celui-ci, après avoir réuni les évêques particulièrement compétents en la matière, lui répondit en l'exhortant à garder la foi définie à Nicée parce qu'elle était en accord avec la doctrine des apôtres[3]. Je vais citer aussi la lettre en pensant au profit des lecteurs[4].

et d'unité de l'Église soulignée par SOCRATE (*ibid.* 25, 5 et 19) – conforme en cela à la politique de Constance –, ainsi qu'à son esprit de tolérance que lui reconnaît le païen Thémistios (*ibid.* 20-21, citant le *Discours* 5, sur le consulat de Jovien). Mais cette loi n'impliquait nullement que l'on rendît les églises aux nicéens, contrairement à ce qu'affirme Théodoret. Contre ce « mythe » d'un Jovien nicéen, tel que le présentent Théodoret et les autres historiens ecclésiastiques, voir BRENNECKE, *Studien*, p. 178-181 ; MARTIN, *Athanase*, p. 575-576.

3. Comme RUFIN, II, 1, Théodoret ne retient de cet épisode que ce qui regarde Athanase. La lettre de convocation de Jovien (*infra* 3, 2) est perdue ; ÉPIPHANE, *Haer.* 68, 11, et SOZOMÈNE, VI, 5, 1, y font allusion. Elle ne doit pas être confondue avec celle signalée par SOCRATE, III, 24, 3, la première, qui concerne seulement le rappel d'exil d'Athanase (= *CPG* II, 2136, *Athanasius Werke* II, 8, p. 357 ; *PG* 26, 813AB) ; cf. *Hist. « aceph. »*, 4, 4, p. 152. En réalité, Athanase, accompagné de quelques évêques, se rendit dès l'annonce de la mort de Julien auprès de Jovien qui se trouvait encore à Hiérapolis ; puis il le rencontra à nouveau, un peu plus tard à Antioche, pour lui remettre sa profession de foi.

4. Sur cette lettre, voir l'*Introduction*, p. 37, n. 2. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 21, 33, y fait largement allusion. SOCRATE (III, 25, 7-18) et

3

1 « Τῷ εὐλαβεστάτῳ καὶ φιλανθρωποτάτῳ Νικητῇ Αὐγούστῳ Ἰοβιανῷ Ἀθανάσιος καὶ οἱ λοιποὶ ἐπίσκοποι οἱ ἐλθόντες ἐκ προσώπου πάντων τῶν ἀπὸ τῆς Αἰγύπτου καὶ Θηβαΐδος καὶ Λιβύων ἐπισκόπων.

Πρέπουσα θεοφιλεῖ βασιλεῖ φιλομαθὴς προαίρεσις καὶ πόθος τῶν οὐρανίων· οὕτως γὰρ ἀληθῶς καὶ τὴν καρδίαν ἔχεις *ἐν χειρὶ θεοῦ*[a] καὶ τὴν βασιλείαν μετ' εἰρήνης πολλαῖς ἐτῶν περιόδοις ἐπιτελέσεις. 2 Θελησάσης τοίνυν τῆς σῆς εὐσεβείας μαθεῖν παρ' ἡμῶν τὴν τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας πίστιν, εὐχαριστήσαντες ἐπὶ τούτῳ τῷ κυρίῳ ἐβουλευσάμεθα πάντων μᾶλλον τὴν παρὰ τῶν πατέρων ὁμολογηθεῖσαν ἐν Νικαίᾳ πίστιν ὑπομνῆσαι τὴν σὴν θεοσέβειαν. 3 Ταύτην γὰρ ἀθετήσαντές τινες ἡμῖν μὲν ποικίλως ἐπεβούλευσαν ὅτι μὴ πειθόμεθα τῇ Ἀρειανῇ αἱρέσει, αἴτιοι δὲ γεγόνασιν αἱρέσεως καὶ σχισμάτων τῇ καθολικῇ ἐκκλησίᾳ. Ἡ μὲν ἀληθὴς καὶ εὐσεβὴς εἰς τὸν κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστὸν πίστις φανερὰ πᾶσι καθέστηκε καὶ ἐκ τῶν θείων

3. a. Pr 21, 1

---

après lui SOZOMÈNE (VI, 4, 7-10, résumé) ont préféré retenir la synodale de Mélèce d'Antioche reconnaissant l'*homoousios* nicéen, également envoyée à Jovien. La lettre d'Athanase est une réponse à cette synodale ; elle assimile les méléciens aux homéens qui renient l'*homoousios*, et aux macédoniens qui « blasphèment contre le Saint-Esprit ». Le choix de l'évêque de Cyr pourrait être interprété comme étant le signe d'un certain embarras devant la synodale mélécienne proche de la position homéousienne, posant l'évêque d'Antioche désormais comme chef de l'orthodoxie en Orient, face à l'évêque d'Alexandrie. Il s'explique en réalité par la volonté délibérée de faire de l'évêque d'Antioche un nicéen dès son élection (II, 32, 3-5, *SC* 501, p. 488-490).

1. Une telle adresse pourrait laisser croire – comme certains, à commencer par le rédacteur du sommaire, l'ont fait – à une synodale. Or la chronologie précise des déplacements d'Athanase après la mort de Julien, telle qu'elle est fournie par l'*Hist. « acéph. »*, 4, 4, p. 152, rend la tenue d'un

Chapitre 3

Lettre synodale à l'empereur Jovien sur la foi

1 « Au Très Pieux et Très Bienveillant Vainqueur Auguste Jovien, Athanase et les autres évêques venus au nom de tous les évêques d'Égypte, de Thébaïde et des Libyes[1].

Il sied à un empereur ami de Dieu de chercher à s'informer et de désirer les biens du ciel, car c'est vraiment ainsi que tu places ton cœur *entre les mains de Dieu*[a] et que tu conserveras l'empire dans la paix, pour de longues années[2]. **2** Puisque donc Ta Piété a bien voulu s'informer auprès de nous sur la foi de l'Église catholique[3], nous en avons rendu grâce au Seigneur et nous avons décidé de rappeler avant tout à Ta Dévotion la foi qui a été confessée par les Pères à Nicée. **3** C'est en effet après avoir répudié cette foi que certains ont manigancé maints complots contre nous, parce que nous ne suivons pas l'hérésie d'Arius, et qu'ils sont devenus des causes d'hérésie et de schisme dans l'Église catholique. La foi véritable et orthodoxe dans le Christ Jésus Notre Seigneur est mise sous les yeux de tous et on

synode à Alexandrie en 363, avant comme après son voyage en Orient, totalement impossible. Plutôt que d'un synode, difficile à imaginer en dehors d'Alexandrie (VALESIUS, *PG* 82, 1563, repris par J. ZACHHUBER, « The Antiochene Synode of AD 363 and the Beginnings of Neo-Nicenism », *ZAC* 4, 2000, p. 83-101, spéc. p. 97, le plaçait à Antioche), mieux vaut s'en tenir au texte lui-même qui fait état d'une réunion à Antioche des évêques égyptiens ayant accompagné Athanase dans ce voyage, comme l'a, du reste, compris Théodoret dont l'introduction, *supra* 2, 5, est rédigée à partir de l'en-tête de la lettre elle-même. Les souscriptions n'en ont malheureusement pas été conservées.

2. Ce membre de phrase a disparu dans les mss d'Athanase, le règne de Jovien n'ayant duré que quelques mois. Théodoret dispose donc du texte intégral conservé dans les archives épiscopales d'Antioche.

3. Allusion à une lettre, perdue, de Jovien, voir *supra* n. 3, p. 187. Officier chrétien sous Constance, Jovien pouvait fort bien avoir adopté la foi homéenne officielle, comme l'a fait remarquer H.G. Brennecke.

γραφῶν γιγνωσκομένη τε καὶ ἀναγιγνωσκομένη[b]. 4 Ἐν ταύτῃ γὰρ καὶ οἱ ἅγιοι τελειωθέντες ἐμαρτυρήθησαν[c] καὶ νῦν ἀναλύσαντές εἰσιν ἐν κυρίῳ. Ἔμεινε δὲ ἀεὶ ἡ πίστις διὰ παντὸς ἀβλαβής, εἰ μὴ πονηρία τινῶν αἱρετικῶν παραποιῆσαι ταύτην ἐτόλμησεν. Ἄρειος γάρ τις καὶ οἱ σὺν αὐτῷ διαφθεῖραι ταύτην καὶ ἀσέβειαν κατ' αὐτῆς ἐπεισαγαγεῖν ἐπεχείρησαν, φάσκοντες ἐξ οὐκ ὄντων καὶ κτίσμα καὶ ποίημα καὶ τρεπτὸν εἶναι τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ, πολλούς τε ἐν τούτοις ἠπάτησαν, ὥστε καὶ τοὺς δοκοῦντας εἶναί τι[d] συναπαχθῆναι αὐτῶν τῇ δυσφημίᾳ. 5 Καὶ φθάσαντες μὲν οἱ ἅγιοι πατέρες ἡμῶν, συνελθόντες ὡς προεῖπον ἐν τῇ κατὰ Νίκαιαν συνόδῳ, τὴν μὲν Ἀρειανὴν αἵρεσιν ἀνεθεμάτισαν, τὴν δὲ τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας πίστιν ὡμολόγησαν ἐγγράφως, ὥστε ταύτης πανταχοῦ κηρυττομένης ἀποσβεσθῆναι τὴν ἀναφθεῖσαν αἵρεσιν παρὰ τῶν αἱρετικῶν. 6 Ἦν μὲν οὖν αὕτη κατὰ πᾶσαν ἐκκλησίαν γιγνωσκομένη τε καὶ κηρυττομένη. 7 Ἀλλ' ἐπειδὴ τὴν Ἀρειανὴν αἵρεσιν ἀνανεῶσαι βουλόμενοι τινὲς μὲν αὐτὴν τὴν ἐν Νικαίᾳ παρὰ τῶν πατέρων ὁμολογηθεῖσαν πίστιν τετολμήκασιν ἀθετῆσαι, τινὲς δὲ σχηματίζονται ὁμολογεῖν αὐτήν, ταῖς δὲ ἀληθείαις ἀρνοῦνται, παρερμηνεύοντες τὸ ὁμοούσιον, καὶ οὗτοι βλασφημοῦντες τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον ἐν τῷ φάσκειν αὐτοὺς κτίσμα εἶναι καὶ ποίημα διὰ τοῦ υἱοῦ γεγονός, ἀναγκαίως θεωρήσαντες τὴν ἐκ τῆς τοιαύτης βλασφημίας βλάβην γιγνομένην κατὰ τῶν λαῶν, ἐπιδοῦναι τῇ σῇ εὐσεβείᾳ τὴν ἐν Νικαίᾳ ὁμολογηθεῖσαν πίστιν ἐσπουδάσαμεν, ἵνα γνῷ σου ἡ θεοσέβεια μεθ' ὅσης ἀκριβείας γέγραπται καὶ ὅσον πλανῶνται οἱ παρ' αὐτὴν διδάσκοντες. 8 Γίγνωσκε, θεοφιλέστατε Αὔγουστε, ὅτι αὕτη μὲν ἐξ αἰῶνος κηρυττομένη, ταύτην δὲ ὡμολόγησαν οἱ ἐν Νικαίᾳ συνελθόντες πατέρες καὶ

b. 2 Co 3, 2 c. Cf. He 11, 2 d. Cf. Ga 2, 6

3. 49. αὕτη μὲν B Timotheus : αὕτη μὲν ἡ V^2 r F αὕτη ἐστὶν ἡ y αὕτη μέν ἐστιν ἡ coni. Parm. uide p. 65

peut *la connaître et la lire*[b] dans les divines Écritures. 4 C'est avec cette foi en effet que les saints, en leur accomplissement, ont rendu leur témoignage[c] et que, s'en étant allés, ils sont maintenant dans le Seigneur. Et la foi serait toujours et continuellement intacte, si la malice de quelques hérétiques n'avait osé la faire dévier. Car un certain Arius et ses partisans ont entrepris de la corrompre et d'introduire l'impiété contre elle en prétendant que le Fils de Dieu est issu du non-être, qu'il est une créature, une fabrication, et qu'il est sujet au changement ; et ils en ont égaré beaucoup avec ces allégations, au point que même ceux qui semblaient avoir quelque autorité[d] ont été détournés par leur blasphème. **5** Mais, prenant les devants, nos saints Pères, réunis comme je l'ai dit au concile de Nicée, anathématisèrent l'hérésie arienne et confessèrent par écrit la foi de l'Église catholique, si bien que cette foi étant partout proclamée ils éteignirent l'hérésie que les hérétiques venaient d'allumer. **6** Cette foi était donc connue et proclamée dans toutes les Églises. **7** Mais puisque certains, dans leur volonté de renouveler l'hérésie arienne, ont eu l'audace de répudier la foi même qui avait été confessée par les Pères à Nicée, et que certains autres feignent de la confesser, mais en réalité la renient en faussant l'interprétation de l'*homoousion*, et que ces gens-là blasphèment contre l'Esprit saint quand ils prétendent que c'est une créature et une fabrication du Fils, nous avons, comme il se doit, considéré le tort causé aux fidèles par un tel blasphème, et nous avons cru de notre devoir de présenter à Ta Piété la foi confessée à Nicée, afin que Ta Dévotion sache avec quelle précision elle a été rédigée et combien se trompent ceux qui donnent un enseignement contraire. **8** Tu dois savoir, très religieux Auguste, que cette foi est celle qui a été proclamée depuis toujours, que c'est elle que les Pères réunis à Nicée ont

ταύτῃ σύμψηφοι τυγχάνουσι πᾶσαι αἱ κατὰ τόπον ἐκκλησίαι, αἵ τε κατὰ τὴν Σπανίαν καὶ Βρεττανίαν καὶ Γαλλίας, καὶ τῆς Ἰταλίας πάσης καὶ Δαλματίας, Δακίας τε καὶ Μυσίας, Μακεδονίας καὶ πάσης Ἑλλάδος, καὶ αἱ κατὰ τὴν Ἀφρικὴν πᾶσαι καὶ Σαρδανίαν καὶ Κύπρον καὶ Κρήτην, Παμφυλίαν τε καὶ Λυκίαν καὶ Ἰσαυρίαν, καὶ αἱ κατὰ πᾶσαν Αἴγυπτον καὶ Λιβύας καὶ Πόντον καὶ Καππαδοκίαν καὶ τὰ πλησίον μέρη, καὶ αἱ κατὰ τὴν Ἀνατολὴν ἐκκλησίαι, πάρεξ ὀλίγων τῶν τὰ Ἀρείου φρονούντων. **9** Πάντων γὰρ τῶν προειρημένων τῇ πείρᾳ ἐγνώκαμεν τὴν γνώμην καὶ γράμματα ἔχομεν. Καὶ οἴδαμεν, θεοφιλέστατε Αὔγουστε, ὅτι κἂν ὀλίγοι τινὲς ἀντιλέγωσι ταύτῃ τῇ πίστει, οὐ δύνανται πρόκριμα ποιεῖν πάσῃ τῇ οἰκουμένῃ. Πολλῷ γὰρ χρόνῳ βλαβέντες ἀπὸ τῆς Ἀρειανῆς αἱρέσεως φιλονεικότερον νῦν ἀνθίστανται τῇ εὐσεβείᾳ. Καὶ ὑπὲρ τοῦ γιγνώσκειν τὴν σὴν εὐσέβειαν, καίτοι γιγνώσκουσαν, ὅμως ἐσπουδάσαμεν τὴν ἐν Νικαίᾳ πίστιν ὁμολογηθεῖσαν ὑπὸ τριακοσίων δέκα καὶ ὀκτὼ ἐπισκόπων ὑποτάξαι. Ἔστι δὲ αὕτη ἡ ἐν Νικαίᾳ πίστις·

10 "Πιστεύομεν εἰς ἕνα θεόν, πατέρα παντοκράτορα, πάντων ὁρατῶν τε καὶ ἀοράτων ποιητήν· καὶ εἰς ἕνα κύριον Ἰησοῦν Χριστόν, τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ γεννηθέντα ἐκ τοῦ πατρὸς μονογενῆ, τουτέστιν ἐκ τῆς οὐσίας τοῦ πατρός, θεὸν ἐκ θεοῦ, φῶς ἐκ φωτός, θεὸν ἀληθινὸν ἐκ θεοῦ ἀληθινοῦ, γεννηθέντα, οὐ ποιηθέντα, ὁμοούσιον τῷ πατρί, δι' οὗ τὰ πάντα ἐγένετο τά τε ἐν τῷ οὐρανῷ καὶ τὰ ἐπὶ τῆς γῆς, τὸν δι' ἡμᾶς τοὺς ἀνθρώπους καὶ διὰ τὴν ἡμετέραν σωτηρίαν κατελθόντα, σαρκωθέντα, ἐνανθρω-

53 δαλματίας δακίας Athanasius Timotheus quos sec. Parm. : δαλματίας καππαδοκίας B V[2] καμπανίας δαλματίας δακίας y καππανίας καὶ δαλματίας καππαδοκίας F δαλματίας καμπανίας r uide p. 66 || 57 αἱ H p. c. Athanasius Timotheus Parm. : om. cett. uide p. 66

1. On remarquera ici la reprise de la formule d'introduction de la foi de Nicée utilisée quelques lignes plus haut (3, 7) : τὴν ἐν Νικαίᾳ ὁμολογη-

confessée et que c'est à elle qu'adhèrent toutes les Églises de chaque pays, d'Espagne, de Bretagne, des Gaules, de l'Italie entière, de Dalmatie, de Dacie et de Mésie, de Macédoine et de la Grèce entière, toutes les Églises d'Afrique, de Sardaigne, de Chypre, de Crète, de Pamphylie et de Lycie et d'Isaurie, toutes celles d'Égypte, des Libyes, du Pont, de Cappadoce et des parties voisines, et les Églises d'Orient, à l'exception de la minorité qui professe les dires d'Arius. **9** Car de tous ceux que nous venons de citer, nous connaissons par expérience la pensée et nous possédons des lettres. Et nous savons, très religieux Auguste, que si une petite minorité s'oppose à cette foi son avis ne peut l'emporter sur celui de l'univers entier. De fait, contaminée depuis longtemps par l'hérésie arienne, elle s'oppose aujourd'hui à la piété avec un esprit plus querelleur. Aussi pour informer Ta Piété qui le sait cependant, avons-nous cru de notre devoir de lui soumettre la foi confessée à Nicée par trois cent dix-huit évêques [1]. Voici la foi de Nicée :

10 “ Nous croyons en un seul Dieu, Père souverain, créateur de toutes choses visibles et invisibles, et en un seul Seigneur Jésus Christ, le Fils de Dieu, Fils unique engendré du Père, c'est à dire de la substance du Père, Dieu de Dieu, Lumière de Lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré, non pas créé, consubstantiel (*homoousios*) au Père, par qui tout a été fait, ce qui est au ciel et ce qui est sur la terre ; lui qui, pour nous les hommes et pour notre salut, est descendu, a

θεῖσαν πίστιν ἐσπουδάσαμεν. Un seul des mss d'Athanase, l'*Ambrosianus* 235 (xvi[e] s.), comporte la mention du nombre symbolique des *318*, telle qu'on la trouve dans ceux de Théodoret, là où les autres portent simplement ὑπὸ τῶν ἐπισκόπων, tandis que Timothée donne le nombre de « trois cents ». Sur ce nombre, voir I, 7, 3, et 11, 1, *SC* 501, p. 200 et 234. Compte tenu de la remarque de la note 2, p. 189 suggérant que Théodoret a eu en main le texte de la version intégrale de la lettre, on ne donnera pas raison à M. Aubineau qui voulait y voir une interpolation de Théodoret lui-même, ce qui ne correspond pas, du reste, à la pratique ordinaire de respect du document par l'évêque de Cyr, comme l'a fait justement remarquer L. Parmentier dans son introduction.

πήσαντα, παθόντα καὶ ἀναστάντα τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ, ἀνελθόντα εἰς τοὺς οὐρανούς, ἐρχόμενον κρῖναι ζῶντας καὶ νεκρούς· καὶ εἰς τὸ ἅγιον πνεῦμα. **11** Τοὺς δὲ λέγοντας ὅτι ἦν ποτε ὅτε οὐκ ἦν, καὶ πρὶν γεννηθῆναι οὐκ ἦν, καὶ ὅτι ἐξ οὐκ ὄντων ἐγένετο, ἢ ἐξ ἑτέρας ὑποστάσεως ἢ οὐσίας φάσκοντας εἶναι, ἢ κτιστὸν ἢ τρεπτὸν ἢ ἀλλοιωτὸν τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ, τούτους ἀναθεματίζει ἡ ἁγία καθολικὴ καὶ ἀποστολικὴ ἐκκλησία. »

12 Ταύτῃ τῇ πίστει, θεοφιλέστατε Αὔγουστε, ἐπιμένειν ἀναγκαῖον ὡς θείᾳ καὶ ἀποστολικῇ, καὶ μηδένα μετακινεῖν[e] αὐτὴν πιθανολογίαις καὶ λογομαχίαις· ὅπερ ἐποίησαν ἐξ ἀρχῆς οἱ Ἀρειομανῖται ἐξ οὐκ ὄντων τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ λέγοντες, καὶ ὅτι ἦν ποτε ὅτε οὐκ ἦν, καὶ κτιστὸς καὶ ποιητὸς καὶ τρεπτός ἐστι. Διὰ τοῦτο γάρ, καθὰ προείπαμεν, καὶ ἡ ἐν Νικαίᾳ σύνοδος ἀνεθεμάτισε τὴν τοιαύτην αἵρεσιν, τὴν δὲ τῆς ἀληθείας πίστιν ὡμολόγησεν. **13** Οὐ γὰρ ἁπλῶς ὅμοιον εἰρήκασι τὸν υἱὸν τῷ πατρί, ἵνα μὴ ἁπλῶς ὅμοιος θεοῦ, ἀλλ' ἐκ θεοῦ θεὸς ἀληθινὸς πιστεύηται, ἀλλὰ καὶ ὁμοούσιον ἔγραψαν, ὅπερ ἴδιόν ἐστι γνησίου καὶ ἀληθινοῦ υἱοῦ, ἐξ ἀληθινοῦ καὶ φύσει πατρός. **14** Ἀλλ' οὐδὲ ἀπηλλοτρίωσαν τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον ἀπὸ τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ, ἀλλὰ μᾶλλον συνεδόξασαν αὐτὸ τῷ πατρὶ καὶ τῷ υἱῷ ἐν τῇ μιᾷ τῆς ἁγίας τριάδος πίστει διὰ τὸ καὶ μίαν εἶναι τὴν ἐν τῇ ἁγίᾳ τριάδι θεότητα. »

4

1 Τούτοις ὁ βασιλεὺς τοῖς γράμμασιν ἐντυχὼν ἐβεβαίωσεν ἣν εἶχε περὶ τῶν θείων γνῶσίν τε καὶ διάθεσιν.

e. Cf. Col 1, 23

1. Sur le contexte dans lequel se situe cette lettre et le sens de la glose d'Athanase sur la foi de Nicée, voir MARTIN, *Athanase*, p. 574-587; MORALES, *La théologie trinitaire*, p. 390-396.

pris chair, s'est fait homme, a souffert et est ressuscité le troisième jour, est monté aux cieux, doit venir juger vivants et morts ; et à l'Esprit saint. **11** Quant à ceux qui disent qu'il y eut un temps où il n'était pas et qu'avant d'avoir été engendré il n'était pas, et qu'il a été fait à partir du non-être, ou qui prétendent qu'il provient d'une autre hypostase (*hupostasis*) ou substance (*ousia*), ou bien que le Fils de Dieu est créé, ou sujet au changement ou à la mutation, la sainte Église catholique et apostolique les anathématise. "

12 C'est dans cette foi, très religieux Auguste, qu'il faut demeurer, en pensant qu'elle vient de Dieu et des apôtres, et personne ne doit la bouleverser[e] avec des raisons spécieuses et des querelles de mots. C'est précisément ce qu'ont fait depuis le début les fous d'Arius en disant que le Fils de Dieu vient du non-être, qu'il y eut un temps où il n'était pas et qu'il est une créature, une fabrication, sujet au changement. Voilà pourquoi, comme nous l'avons déjà dit, le concile de Nicée a anathématisé une telle hérésie et a confessé la foi de la vérité. **13** Car ils n'ont pas dit simplement que le Fils est semblable (*homoios*) au Père, afin qu'on ne croie pas qu'il est simplement semblable à Dieu, mais qu'il est vrai Dieu de Dieu ; au contraire, ils ont aussi écrit « consubstantiel » (*homoousios*), ce qui est le propre d'un Fils naturel et vrai, d'un vrai Père selon la nature. **14** Mais ils n'ont pas non plus séparé l'Esprit saint du Père et du Fils, plutôt ils l'ont glorifié avec le Père et le Fils dans l'unique foi en la sainte Trinité, parce qu'il n'y a qu'une seule divinité dans la sainte Trinité[1]. »

Chapitre 4

Rétablissement des allocations aux Églises

1 La lecture de cette lettre conforta l'empereur dans ses connaissances théologiques et dans ses bonnes dispositions.

Καὶ νόμον ἕτερον ἔγραψε τοῦ σίτου τὴν σύνταξιν ἀποδοθῆναι ταῖς ἐκκλησίαις κελεύσας ἣν ὁ μέγας Κωνσταντῖνος ἀπένειμεν. Ἰουλιανὸς γὰρ καὶ ταύτην ἐκεκωλύκει τὴν χορηγίαν, ἅτε δὴ τὸν κατὰ τοῦ θεοῦ καὶ σωτῆρος ἡμῶν ἀναδεξάμενος πόλεμον. 2 Ἐπειδὴ δὲ ὁ ἐκ τῆς ἐκείνου δυσσεβείας ἐπισκήψας λιμὸς ἐπεῖχεν εἰσπράττειν τὰς εἰσφοράς, τῆς Κωνσταντίνου συντάξεως τὸ τριτημόριον Ἰοβιανὸς τὸ τηνικαῦτα παρασχεθῆναι προσέταξεν, ὑποσχόμενος τοῦ λιμοῦ παυσαμένου τέλειον παρέξειν τὸ σιτηρέσιον.

5

1 Τοιούτοις νόμοις τὰ τῆς βασιλείας κατακοσμήσας προοίμια, ἀπὸ τῆς Ἀντιοχέων ἐπὶ τὸν Βόσπορον ὥρμησεν. Ἐν Δαδαστάνῃ δέ, κώμῃ δὲ αὕτῃ Βιθυνῶν καὶ Γαλατῶν ἐν μεθορίῳ κειμένῃ, τοῦδε τοῦ βίου τὸ τέλος ἐδέξατο, αὐτὸς μὲν μετὰ μεγίστων καὶ καλλίστων ἐφοδίων ἀπάρας, τοὺς δὲ τῆς βασιλικῆς ἐκείνης ἡμερότητος γεγευμένους ἐν ὀδύνῃ καταλιπών. 2 Οἶμαι δὲ τῶν ὅλων τὸν πρύτανιν τὴν ἡμετέραν διελέγχοντα πονηρίαν καὶ δεικνύναι ἡμῖν τὰ ἀγαθὰ καὶ τούτων ἡμᾶς πάλιν γυμνοῦν, καὶ δι' ἐκείνου μὲν διδάσκειν ὡς μάλα εὐπετῶς παρέχειν ἃ βούλεται δύναται, διὰ δὲ τούτου

1. C'est la seconde loi de Jovien retenue par Théodoret, après celle du rappel des exilés dans leurs églises (*supra* 2, 3). Sur les péripéties de cette subvention destinée aux clercs, aux vierges et aux veuves inscrites sur les listes, voir I, 11, 2-3, *SC* 501, p. 237, et III, 6, 5. Elles sont également évoquées par SOZOMÈNE, V, 5, 2-4, et VI, 3, 4, mais sans mention de la réduction. À la cause invoquée ici par Jovien pour réduire la subvention au tiers pourrait s'ajouter l'augmentation du nombre de clercs qui rendait la charge fiscale insoutenable, ce qui explique que la promesse de la rétablir dans sa totalité n'ait jamais été réalisée par la suite (voir la réflexion de Théodoret lui-même, *ibid.* ; DELMAIRE, *Largesses sacrées*, p. 648-650 ; E. WIPSZYCKA, « La sovvenzione costantiniana in favore del clero »,

Il fit une autre loi qui ordonnait de rétablir pour les Églises la subvention en blé que Constantin le Grand leur avait attribuée. En effet, Julien avait supprimé aussi cette fourniture, parce qu'il avait alors déclaré la guerre à notre Dieu Sauveur. **2** Mais, puisque la famine qui s'était abattue par suite de son impiété empêchait de lever les impositions, Jovien prescrivit alors de verser le tiers de la subvention de Constantin, avec la promesse, lorsque la famine aurait cessé, de fournir la totalité de l'allocation en blé[1].

Chapitre 5
Mort de Jovien

1 Après avoir par de telles lois si bien inauguré son règne, Jovien quitta Antioche pour le Bosphore. Mais à Dadastana, bourg situé aux confins de la Bithynie et de la Galatie, il parvint au terme de cette vie[2]. Il s'en allait avec un immense et magnifique viatique, mais en laissant dans la peine ceux qui avaient goûté à son impériale mansuétude[3]. **2** Je crois que le maître de l'univers, qui veut nous convaincre de notre malice, nous fait voir le bonheur, et puis nous l'ôte, pour nous apprendre, dans le premier cas, qu'il peut très facilement nous accorder ce qu'il veut et, dans le second, pour nous convaincre aussi que nous ne

Atti della Accademia Nazionale dei Lincei, Rendiconti, ser. IX, vol. VIII, fasc. 3, Rome 1997, p. 483-498, spéc. p. 485).

2. Cf. SOCRATE, III, 26, 1-5, et IV, 1, 1, qui en précise la date, le 17 février 364, après « sept mois » de règne ; huit selon RUFIN, II, 1 (à la suite de JÉRÔME, *Chron. an.* 364), repris par SOZOMÈNE, VI, 6, 1, qui en indique les causes éventuelles (cf. PHILOSTORGE, VIII, 8 ; AMMIEN, XXV, 10, 13).

3. Sur la réputation de tolérance laissée par Jovien, voir le panégyrique du païen THÉMISTIOS, *Disc.* 5, prononcé en janvier 364 pour fêter son consulat, auquel fait allusion SOCRATE, III, 26, 3. Rappelons qu'une des premières mesures prises par lui fut la reconnaissance de la liberté de culte, *CTh* IX, 16, 9 (cf. PHILOSTORGE, VIII, 5).

καὶ διελέγχειν ὡς οὐκ ἀξίους τῶν ἀγαθῶν καὶ ἐπὶ τὸν ἀμείνω βίον προτρέπειν.

6

1 Τότε μέντοι τὴν ἀθρόαν τελευτὴν τοῦ βασιλέως οἱ στρατιῶται μεμαθηκότες ἐθρήνησαν μὲν ὡς πατέρα τὸν ἀπελθόντα, Βαλεντινιανὸν δὲ ἐκεῖνον, τὸν τῇ χειρὶ τὸν νεωκόρον πατάξαντα καὶ εἰς τὸ φρούριον ἐκπεμφθέντα, βασιλέα προὐβάλοντο, οὐκ ἀνδρείᾳ μόνον ἀλλὰ καὶ φρονήσει καὶ σωφροσύνῃ καὶ δικαιοσύνῃ καὶ μεγέθει σώματος διαπρέποντα. 2 Οὕτω δὲ ἦν βασιλικός τε καὶ μεγαλόφρων ὡς τῆς στρατιᾶς πειραθείσης κοινωνὸν αὐτῷ προβαλέσθαι τῆς βασιλείας ἐκεῖνο φάναι τὸ παρὰ πάντων ᾀδόμενον· « Ὑμέτερον ἦν, ὦ στρατιῶται, βασιλέως οὐκ ὄντος, ἐμοὶ δοῦναι τῆς βασιλείας τὰς ἡνίας· ἐπειδὴ δὲ ταύτην ἐδεξάμην ἐγώ, ἐμὸν λοιπὸν καὶ οὐχ ὑμέτερον τὸ περὶ τῶν κοινῶν διασκοπεῖσθαι πραγμάτων. » 3 Τούσδε τοὺς λόγους καὶ θαυμάσαντες καὶ στέρξαντες οἱ στρατιῶται εἵποντο τοῖς ἐκείνου νεύμασιν ἰθυνόμενοι. Ὁ δὲ τὸν ἀδελφὸν ἐκ Πανονίας μεταπεμψάμενος, ὡς οὐκ ὤφελε, κοινωνὸν ποιεῖται τῆς βασιλείας οὐδέπω τὴν τῶν δογμάτων διαφθορὰν εἰσδεξάμενον· καὶ τῆς Ἀσίας αὐτῷ παραδοὺς τὰ

1. Voir *supra* III, 16, 1-3. Valentinien, tribun des scutaires et Pannonien lui aussi, fut proclamé empereur par l'armée à Nicée, le 23 février 364 (plutôt que le 25, selon SOCRATE, IV, 1, 1) : AMMIEN, XXVI, 1, 3 et 5 ; JÉRÔME, *Chron. an.* 364 ; PHILOSTORGE, VIII, 8 ; SOZOMÈNE, VI, 6, 2-6. L'insistance mise par Théodoret sur la « piété » du successeur de Jovien est à la mesure de sa crainte exprimée au livre III face à l'« impiété » de Julien ; on lira à ce sujet les pages suggestives de P. VEYNE dans *Quand notre monde est devenu chrétien (312-394)*, Paris 2007, p. 186-190 : « La parenthèse chrétienne va-t-elle se refermer ? ».

2. Cf. PHILOSTORGE, VIII, 8 ; SOZOMÈNE, VI, 6, 8-9 ; voir à ce sujet la version d'AMMIEN, XXVI, 2, 2-11.

3. Valens fut présenté par Valentinien à l'armée le 28 mars 364 à Constantinople et proclamé Auguste (AMMIEN, XXVI, 4, 3 ; PHILOSTORGE, VIII, 8 ; JÉRÔME, *Chron. an.* 364 ; SOCRATE, IV, 1, 4, trente jours après sa

méritons pas le bonheur et pour nous tourner vers la vie meilleure.

Chapitre 6

Règne de Valentinien et comment il s'associa son frère Valens

1 Assurément, à la nouvelle de la mort subite de l'empereur, les soldats pleurèrent comme un père celui qui s'en allait ; puis ils proposèrent comme empereur ce Valentinien qui, pour avoir frappé de la main le gardien du temple, avait été envoyé dans une forteresse[1]. Il ne se distinguait pas seulement par son courage, mais aussi par son jugement, sa tempérance, sa justice et sa belle prestance. **2** Il était si royal et si élevé d'esprit que, lorsque l'armée tenta de lui proposer un associé pour l'empire, il fit cette déclaration qu'on se répétait à l'envi : « C'était votre affaire, soldats, quand il n'y avait pas d'empereur, de me donner les rênes de l'empire, mais, puisque maintenant je les ai reçues, c'est désormais mon affaire et non la vôtre de veiller aux affaires publiques. » **3** Saisis d'admiration devant ces paroles, les soldats, satisfaits, lui obéissaient au doigt et à l'œil[2]. Il fit venir son frère de Pannonie et, pour notre malheur, il l'associa à l'empire, alors qu'il n'avait pas encore fait siens les dogmes corrompus[3]. Il lui confia le sceptre de l'Asie et

proclamation). Suivant la tradition historiographique homéenne, reprise par SOCRATE, III, 13, 3-4 et IV, 1, 9, Valens, comme Jovien et Valentinien, avait, sous Julien, préféré rendre son ceinturon plutôt que sacrifier, mais Julien les avait tous trois réintégrés dans l'armée à cause de la guerre contre les Perses ; Théodoret, qui utilise ailleurs cette tradition, a préféré écarter le nom de Valens (voir BRENNECKE, *Studien*, p. 126-127). Il crédite cependant cet empereur, au contraire de Socrate, d'une foi orthodoxe au départ et en tire la preuve dans l'adresse de la lettre aux évêques d'Orient (7, 9), où son nom est associé à celui de Valentinien (8, 1). Il faut sans doute voir là la volonté de disculper Valentinien, dont il fait, comme Socrate, un nicéen convaincu, de ce choix qu'il juge désastreux pour la chrétienté orthodoxe d'Orient.

σκῆπτρα καὶ μέντοι καὶ τῆς Αἰγύπτου, ἑαυτῷ τὴν Εὐρώπην ἀπένειμε. 4 Καὶ τὴν Ἑσπέραν καταλαβὼν πᾶσαν αὐτὴν ἐξεπαίδευσεν εὐνομίαν ἀπὸ τῶν τῆς εὐσεβείας κηρυγμάτων ἀρξάμενος.

7

1 Αὐξεντίου γάρ, ὃς τὴν Ἀρείου μὲν εἰσεδέξατο λώβην, Μεδιολάνου δὲ τὴν ἐκκλησίαν πεπιστευμένος ἐν πλείσταις ἀπεκηρύχθη συνόδοις, τὸν βίον ὑπεξελθόντος, μεταπεμψάμενος τοὺς ἐπισκόπους ὁ βασιλεὺς τοιοῖσδε πρὸς αὐτοὺς ἐχρήσατο λόγοις· 2 « Ἴστε σαφῶς ἅτε δὴ τοῖς θείοις λογίοις ἐντεθραμμένοι ὁποῖον εἶναι προσήκει τὸν ἀρχιερωσύνης ἠξιωμένον, καὶ ὡς οὐ χρὴ λόγῳ μόνον ἀλλὰ καὶ βίῳ τοὺς ἀρχομένους ῥυθμίζειν καὶ πάσης ἀρετῆς ἑαυτὸν ἀρχέτυπον προτιθέναι καὶ μάρτυρα ἔχειν τῆς διδασκαλίας τὴν πολιτείαν. 3 Τοιοῦτον δὴ οὖν καὶ νῦν τοῖς ἀρχιερατικοῖς ἐγκαθιδρύσατε θώκοις, ὅπως καὶ ἡμεῖς οἱ τὴν βασιλείαν ἰθύνοντες εἰλικρινῶς αὐτῷ τὰς ἡμετέρας ὑποκλίνωμεν κεφαλὰς καὶ τοὺς παρ' ἐκείνου γιγνομένους ἐλέγχους, ἀνθρώπους γὰρ ὄντας καὶ προσπταίειν ἀνάγκη, ὡς ἰατρικὴν ἀσπαζώμεθα θεραπείαν. » 4 Ταῦτα τοῦ βασιλέως εἰρηκότος, αὐτὸν ἡ σύνοδος ἠξίου ψηφίσασθαι σοφόν τε ὄντα καὶ εὐσεβείᾳ

1. Après le partage de l'empire début juin 364 à Naïssus (AMMIEN, XXVI, 5), Valentinien se sépara de Valens à Sirmium fin août (PHILOSTORGE, VIII, 8), pour s'installer à Milan. Les deux frères ne devaient plus se revoir. Avec le dernier membre de phrase, Théodoret annonce les deux longs développements qui vont suivre, tous deux placés là à titre d'exemple de la piété de l'empereur d'Occident dont il fait le modèle du « bon empereur » : 1. l'élection d'Ambroise à Milan (7, 1-8), un récit dont il est le propre metteur en scène ; 2. le synode en Illyricum, en réponse à la contestation des évêques d'Asie et de Phrygie (7, 9 - 9, 9). « C'est ainsi, conclut-il (10, 1), que l'empereur pleinement béni prit le plus grand soin de la doctrine des apôtres. »

même de l'Égypte, se réservant pour lui-même l'Europe. **4** Puis il partit pour l'Occident où il inculqua partout la justice, en commençant par faire proclamer la vraie foi[1].

Chapitre 7

Consécration de l'évêque Ambroise

1 (6, 5) Par exemple Auxence, qui avait contracté la lèpre d'Arius, mais avait été excommunié dans plusieurs synodes alors qu'il avait la charge de l'Église de Milan, avait quitté cette vie[2]. L'empereur fit venir les évêques et s'adressa à eux en ces termes : **2** (6, 6) « Vous savez parfaitement, puisque vous êtes nourris des divines Écritures, les qualités qui conviennent pour être digne de l'épiscopat : on ne doit pas seulement par la parole, mais aussi par la vie, diriger ses subordonnés, on doit s'offrir soi-même comme le modèle de toutes les vertus et faire de sa vie le témoignage de ce qu'on enseigne. **3** (6, 7) C'est donc bien un tel homme que vous devez installer sur le trône épiscopal, pour que nous aussi qui dirigeons l'empire nous puissions en toute sincérité incliner la tête devant lui et accueillir de sa part les réprimandes – étant des hommes, nous trébuchons inévitablement – comme un traitement médical. » **4** (7, 1) Après cette déclaration, le synode demanda à l'empereur de désigner une personne sage, dont la piété soit la parure. Mais il

2. Auxence disparaît en octobre 374 (Jérôme, *Chron. an.* 374) sans avoir désigné de successeur. Déposé par le concile de Rimini le 21 juillet 359, il n'avait cependant pas quitté son siège. Le dernier concile en date le concernant est celui de Rome en 370/371 (voir les lettres de Damase et d'Athanase citées en II, 22, 5, et 23, 4, *SC* 501, p. 436 et 442), qui n'eut pas plus d'effet. En 364, Valentinien avait refusé d'intervenir (Hilaire, *Contre Auxence*, 7-9 ; Meslin, *Les ariens d'Occident*, p. 42-43), ce qu'évite de préciser Théodoret en évoquant simplement sa mort, afin de ne pas ternir l'image de l'empereur nicéen qu'il veut en donner (cf. III, 16, 1-5 ; et *infra* IV, 8 ; 32 ; V, 21, 3). — Nous adoptons ici la numérotation indiquée dans la marge par les manuscrits, correspondant au sommaire, tout en laissant entre parenthèses la numérotation antérieure, voir *Introduction* p. 77-78.

κοσμούμενον. Ὁ δὲ ἔφη· « Μεῖζον ἢ καθ' ἡμᾶς τὸ ἐγχείρημα· ὑμεῖς γὰρ τῆς θείας ἠξιωμένοι χάριτος καὶ τὴν αἴγλην ἐκείνην εἰσδεδεγμένοι ἄμεινον ψηφιεῖσθε. » Οὗτοι μὲν οὖν ἐξελθόντες καθ' ἑαυτοὺς ἐβουλεύοντο· οἱ δὲ τὴν πόλιν ἐκείνην οἰκοῦντες ἐστασίαζον, οἱ μὲν τοῦτον, οἱ δὲ ἐκεῖνον προβληθῆναι φιλονεικοῦντες. **5** Οἱ μὲν γὰρ τῆς Αὐξεντίου νόσου μετειληχότες τοὺς ὁμόφρονας ἐψηφίζοντο, οἱ δὲ τῆς ὑγιαινούσης μοίρας ὁμογνώμονα πάλιν ἐζήτουν ἔχειν ἡγούμενον. Ταύτην Ἀμβρόσιος ὁ τοῦ ἔθνους τὴν πολιτικὴν ἡγεμονίαν πεπιστευμένος τὴν στάσιν μαθὼν καὶ δείσας μή τι νεώτερον γένηται τὴν ἐκκλησίαν σὺν τάχει κατέλαβεν. **6** Οἱ δὲ τῆς διαμάχης ἐκείνης παυσάμενοι κοινὴν ἀφῆκαν φωνήν Ἀμβρόσιον σφίσιν ἐξαιτοῦντες προβληθῆναι ποιμένα. Ἔτι δὲ οὗτος ἀμύητος ἦν. Ταῦτα μαθὼν ὁ βασιλεὺς προσέταξε παραυτίκα καὶ μυηθῆναι καὶ χειροτονηθῆναι τὸν ἀξιέπαινον ἄνδρα· ᾔδει γὰρ αὐτοῦ πάσης μὲν στάθμης εὐθυτέραν οὖσαν τὴν γνώμην, παντὸς δὲ κανόνος ἀκριβεστέρας τὰς ψήφους. **7** Ὑπέλαβε δὲ καὶ θείαν εἶναι τὴν ψῆφον, ἐκ τῆς τῶν τἀναντία φρονούντων τεκμαιρόμενος συμφωνίας. Ἐπειδὴ δὲ καὶ τῆς θείας τοῦ παναγίου βαπτίσματος ἀπήλαυσε δωρεᾶς καὶ τὴν ἀρχιερατικὴν ἐδέξατο χάριν, τοῦτον ὁ πάντα ἄριστος βασιλεὺς προσενηνοχέναι λέγεται τῷ σωτῆρι καὶ δεσπότῃ τὸν ὕμνον, καὶ γὰρ τοῖς γεγενημένοις παρῆν·

1. Contrairement à ce que rapporte ici Théodoret, Valentinien, conformément à sa volonté affirmée de non-intervention dans les affaires religieuses (cf. AMBROISE, *Ep.* 75, 23 ; SOZOMÈNE, VI, 7, 2) n'a joué aucun rôle dans l'élection d'Ambroise ; voir PAULIN DE MILAN, *Vita Ambrosii*, 6-9 ; RUFIN, II, 11 ; SOCRATE, IV, 30 ; SOZOMÈNE, VI, 24, 2-5. Il n'était, du reste, pas présent à Milan à ce moment-là, mais résidait à Trèves, en Gaule. La mise en scène de l'évêque de Cyr n'a d'autre but que de donner l'image de la soumission du « bon » empereur aux évêques.

2. Les principaux éléments du récit – discorde entre homéens et nicéens, risque d'émeute et intervention du gouverneur de la province, le *consularis Aemiliae et Liguriae* Ambroise, son élection unanime bien qu'il

dit : « L'affaire nous dépasse. Vous, en effet, qui avez été jugés dignes de la grâce de Dieu et avez reçu cette lumière, vous ferez un meilleur choix[1]. » Les évêques sortirent donc pour délibérer entre eux, tandis que les habitants de la ville s'agitaient en partis rivaux, les uns pour promouvoir celui-ci, les autres celui-là. **5** (2) Certains, en effet, contaminés par la maladie d'Auxence, choisissaient des gens de même opinion, d'autres qui étaient du bon parti cherchaient au contraire un chef qui eût les mêmes idées. Informé de cette émeute, Ambroise à qui était confié le pouvoir civil de la province, craignit un coup de force et se rendit en toute hâte à l'église. **6** (3) Ils cessèrent alors de se quereller et, d'une seule voix, réclamèrent qu'Ambroise leur fût donné comme pasteur. Or Ambroise n'était pas encore initié[2]. À cette nouvelle, l'empereur ordonna aussitôt qu'un homme de ce mérite soit baptisé et consacré, car il savait que sa conscience était plus droite qu'un fil à plomb et ses jugements plus rigoureux qu'une règle. **7** (4) Il considéra que c'était un choix divin, comme le lui prouvait l'accord des partis opposés[3]. Après qu'Ambroise eut bénéficié du don divin du très saint baptême et reçu la grâce de l'épiscopat, l'empereur parfait en tous points adressa, dit-on, cet hymne au Seigneur et maître, car il

ne fût pas baptisé – sont communs à ceux de PAULIN DE MILAN, *Vita Ambrosii*, 6-9, RUFIN, II, 11, SOCRATE, IV, 30, SOZOMÈNE, VI, 24, 2-3 ; y compris le silence sur le refus d'Ambroise, sauf chez PAULIN (7) et SOZOMÈNE (4) ; Y.-M. DUVAL, « Ambroise, de son élection à sa consécration », dans *Ambrosius episcopus*, II, *Atti del Congresso internazionale di studi ambrosiani nel XV centenario della elevazione di sant'Ambrogio alla catedra episcopale, Studia pastristica mediolanensia* 7, Milan 1976, p. 243-283, s'est volontairement limité aux textes de Rufin et de Paulin de Milan.

3. Informé par une *relatio*, Valentinien fut satisfait du choix d'un de ses gouverneurs dans lequel il vit la confirmation par Dieu de son propre choix, et autorisa la consécration, ce que la tradition (λέγεται) traduisit en lui prêtant des prières d'action de grâce (cf. RUFIN, II, 11 ; SOZOMÈNE, VI, 24, 4).

8 « Χάρις σοι, δέσποτα παντοκράτορ καὶ σῶτερ ἡμέτερε, ὅτι τῷδε τῷ ἀνδρὶ ἐγὼ μὲν ἐνεχείρισα σώματα, σὺ δὲ ψυχάς, καὶ τὰς ἐμὰς ψήφους δικαίας ἀπέφηνας. » Ἐπειδὴ δὲ ὀλίγων διελθουσῶν ἡμερῶν ὁ θεῖος Ἀμβρόσιος σὺν παρρησίᾳ πλείστῃ τῷ βασιλεῖ διαλεγόμενος ἐπεμέμψατό τισιν ὡς οὐκ εὖ παρὰ τῶν ἀρχόντων γεγενημένοις, « Ταύτην σου, ἔφη ὁ βασιλεύς, καὶ πάλαι ᾔδειν τὴν παρρησίαν καὶ σαφῶς ἐπιστάμενος οὐ μόνον οὐκ ἀντεῖπον, ἀλλὰ καὶ σύμψηφος τῆς χειροτονίας γεγένημαι. Ἰάτρευε οὖν, ὡς ὁ θεῖος ὑπαγορεύει νόμος, τὰ τῶν ἡμετέρων ψυχῶν πλημμελήματα. » Ταῦτα μὲν οὖν ἐν Μεδιολάνῳ καὶ εἶπε καὶ δέδρακε.

9 Μαθὼν δέ τινας ἐν τῇ Ἀσίᾳ καὶ ἐν τῇ Φρυγίᾳ περὶ τῶν θείων ἀμφισβητοῦντας δογμάτων, ἐν μὲν τῷ Ἰλλυρικῷ σύνοδον γενέσθαι προσέταξε, τὰ δὲ παρ' ἐκείνων καὶ ψηφισθέντα καὶ κυρωθέντα τοῖς ἀμφισβητοῦσιν ἐξέπεμψεν. Ἐψηφίσαντο δὲ οἱ συνελθόντες τὴν ἐν Νικαίᾳ ἐκτεθεῖσαν πίστιν κρατεῖν. **10** Ἐπέστειλε δὲ καὶ αὐτός, κοινωνὸν τῶν γραμμάτων τὸν ἀδελφὸν ποιησάμενος, ἐμμένειν τοῖς δεδογμένοις παρεγγυῶν. Ἀναγνώσομαι δὲ καὶ τὸν νόμον, σαφῶς αὐτοῦ κηρύττοντα τὴν εὐσέβειαν, ὡσαύτως δὲ καὶ τὴν τηνικαῦτα τοῦ Βάλεντος περὶ τὰ θεῖα δόγματα ὑγείαν δηλοῦντα.

7. 62-63 ἀναγνώσομαι δὲ καὶ τὸν νόμον Π Parm. : ἀναγκαῖον δὲ καὶ τὸν νόμον <αὐτὸν ἐνθεῖναι> coni. Hansen uide p. 66

---

1. La date de la consécration par les évêques reste discutée : 1[er] ou 7 décembre 374, le 7 pouvant marquer la ratification officielle par Valentinien ; voir T.D. Barnes, « Ambrose and Gratian », *L'antiquité tardive*, 7, 1999, p.165-174, spéc. p. 165. Mais, contrairement à ce qu'affirme Théodoret, l'empereur n'y assistait pas.

2. Par cette anecdote finale, Théodoret parachève l'image idéalisée de l'empereur soumis aux évêques, déjà esquissée en 7, 3, Valentinien acceptant de se soumettre au traitement médical, ὡς ἰατρικὴν (...) θεραπείαν, de l'évêque, image reprise ici, ἰάτρευε, en référence implicite à celle du Christ médecin, annonçant le conflit avec Théodose lors du drame de Thessalonique (*infra* V, 18).

assistait à la cérémonie[1] : **8** (5) « Grâces à toi, maître tout-puissant, notre Sauveur, parce qu'à l'homme que voici j'ai confié des corps et toi des âmes et que tu as montré que mon choix était juste. » Quelques jours plus tard, le divin Ambroise, au cours d'un entretien qu'il avait en toute liberté de parole avec l'empereur, se plaignit de certaines affaires qui n'auraient pas été bien menées par les hauts fonctionnaires. « Autrefois déjà je connaissais ta liberté de parole, dit l'empereur, et, la connaissant bien, loin de m'opposer à ta consécration, j'y ai donné mon assentiment. Soigne donc, comme le prescrit la loi divine, les écarts de nos âmes[2]. » Voilà donc ce qu'il dit et fit à Milan. **9** (6) Apprenant qu'en Asie et en Phrygie certains contestaient les dogmes divins, l'empereur ordonna la tenue d'un synode en Illyricum et adressa aux contestataires les textes votés et sanctionnés par les évêques. Par ce vote, les évêques assemblés avaient confirmé la foi exposée à Nicée[3]. **10** (7) Il expédia pour sa part une lettre à laquelle il associa son frère, pour exhorter à s'en tenir à ce qui était défini. Je vais lire encore la loi qui proclame clairement sa piété, comme elle montre aussi l'intégrité de Valens à ce moment-là en matière de théologie[4].

3. Ce concile occidental n'est attesté que par ce chapitre de Théodoret, voir l'*Introduction*, p. 38 n. 5 et suiv. D'après les documents cités, la réunion en fut suscitée par la contestation de la divinité de l'Esprit saint (*infra* 9, 3) par des évêques homéousiens d'Asie, ce que confirme la lettre 243 de Basile de Césarée aux « évêques de Gaule et d'Italie » (III, p. 72). Selon la profession de foi jointe (*infra* 8, 8-11), ce concile d'Illyricum s'inscrit dans la suite des conciles de Gaule et d'Italie contre Rimini (8, 9), dont le dernier en date, celui des 90 évêques d'Italie et de Gaule réuni à Rome en 371 par Damase, a déjà été cité dans l'*HE* (voir la synodale *Confidimus quidem* adressée, elle aussi, « aux évêques d'Illyrie », II, 22, *SC* 501, p. 432). Il pourrait donc participer de l'entreprise de reconquête de l'Illyricum commencée par Damase et activement poursuivie par Ambroise et s'être tenu entre 371 et 375, avant le 17 novembre, date de la mort de Valentinien; mais cette hypothèse peut aussi bien être contestée, voir *Introduction*, p. 39 et note 1.

4. Sur cette proclamation de l'orthodoxie nicéenne, en contradiction avec la politique de neutralité religieuse adoptée depuis le début par Valentinien, voir l'*Introduction* p. 39. L'intitulé, non corrigé (*ibid.*), permet

8

1 « Αὐτοκράτορες Μέγιστοι Ἀεισέβαστοι Νικηταὶ Αὔγουστοι Οὐαλεντινιανὸς καὶ Οὐάλης καὶ Γρατιανὸς ἐπισκόποις διοικήσεως Ἀσιανῆς, Φρυγίας, Καροφρυγίας Πακατιανῆς, ἐν κυρίῳ χαίρειν.

Συνόδου τηλικαύτης συγκροτηθείσης ἐν τῷ Ἰλλυρικῷ καὶ ζητήσεως πολλῆς γενομένης περὶ τοῦ σωτηρίου λόγου, ἀπέδειξαν οἱ τρισμακαριώτατοι ἐπίσκοποι τὴν τριάδα ὁμοούσιον πατρὸς καὶ υἱοῦ καὶ ἁγίου πνεύματος· ἥν, οὐδ' ὅλως ἐκκλίνοντες λειτουργίας τὰς κατὰ τὸ δίκαιον ἐπιβαλλούσας αὐτοῖς, θρησκεύουσι τὴν θρησκείαν *τοῦ μεγάλου βασιλέως*[a]. **2** Κηρύττειν δὲ ταύτην προσέταξε τὸ ἡμέτερον κράτος, οὕτως μέντοι ἵνα μὴ λέγωσί τινες ὅτι ἀνήκαμεν θρησκείᾳ βασιλέως τοῦ διέποντος τὴν γῆν ταύτην μὴ ἀν<τ>εχόμενοι τοῦ ἐντειλαμένου ἡμῖν τὰ περὶ τῆς σωτηρίας. Ὡς γάρ φησι τὸ εὐαγγέλιον τοῦ Χριστοῦ ἡμῶν, ὅπερ ἐπίκρισιν ταύτην ἔχει· *Ἀπόδοτε τὰ τοῦ Καίσαρος τῷ Καίσαρι καὶ τὰ*

8. a. Mt 5, 35

---

8. 14 μὴ ἀντεχόμενοι Scheidw. : μὴ ἀνεχόμενοι V^2 r y F W μίαν ἐχόμενοι B

---

d'expliquer que Théodoret ait utilisé la lettre dans le cadre de la démonstration qu'il s'est proposé de faire sur « la proclamation de la vraie foi » par Valentinien (cf. *supra* 6, 4, et n. 1, p. 200) et sur « l'intégrité de Valens à ce moment-là » (cf. *supra* 6, 3, et n. 3, p. 198-199), cette dernière mention laissant supposer que Valens n'a pas encore reçu le baptême des mains de l'arien Eudoxe traité dans une séquence postérieure (12, 2-13, 1). On ne peut pour autant en tirer une preuve chronologique. La lettre, qualifiée de loi, *nomos*, par Théodoret, lui a valu d'être appelée « édit », voire même « rescrit » par certains historiens modernes. Le verbe ἀναγνώσομαι, « je vais lire », qui introduit la phrase et dont c'est l'unique occurrence, est vraisemblablement une faute de la tradition manuscrite, voir la note philologique p. 66.

1. La lettre, traduite du latin, est adressée aux mêmes destinataires que ceux de la synodale citée peu après (9, 1). Ces évêques, après leur démarche auprès des Occidentaux en 366, s'étaient divisés entre homéou-

Chapitre 8

Lettre de l'empereur Valentinien et de Valens sur l'*homoousios* adressée au diocèse d'Asie

1 « Les Empereurs Très Grands, Toujours Augustes, Vainqueurs, les Augustes Valentinien, Valens et Gratien, aux évêques du diocèse d'Asie : Phrygie, Carophrygie Pacatiane, salut dans le Seigneur[1].

À l'occasion du grand concile qui s'est tenu en Illyricum et de l'enquête approfondie qui y a été faite concernant l'enseignement du salut, les évêques trois fois bienheureux ont déclaré que la Trinité du Père, du Fils et de l'Esprit saint est consubstantielle (*homoousios*)[2] et, sans négliger en rien le culte qui leur est dû, c'est à elle qu'ils vouent l'adoration due au *Grand Roi*[a]. **2** Aussi notre pouvoir a-t-il ordonné de la proclamer, de telle manière qu'on ne puisse dire que nous avons permis l'adoration du roi qui gouverne cette terre sans rendre honneur à celui qui nous a donné les préceptes du salut. Car c'est ce que dit l'Évangile de notre Christ, qui contient cette sentence : *Rendez à César ce qui*

siens et macédoniens (SOZOMÈNE, VI, 12, 2-4), ces derniers rejetant la divinité de l'Esprit saint. La province de Phrygie, anciennement associée à la Carie, en fut séparée par Dioclétien entre 302 et 305 puis divisée en *prima* et *secunda* par la réforme de Constantin et Licinius (liste de Vérone, 314) ; ces deux provinces devinrent respectivement *Pacatiana* et *Salutaris* sous Constantin ou Constance au plus tard, toutes deux relevant du diocèse d'Asie ; voir C. PIETRI, « Les provinces "salutaires" : géographie administrative et politique de la conversion sous l'empire chrétien », *Mélanges offerts à G. Sanders*, *Instrumenta patristica*, XXIII, La Haye 1991, p. 319-338, spéc. p. 323 (= *Christiana Respublica*, *CEFR* 234, I, Rome 1997, p. 609-628, spéc. p. 613) ; S. DESTEPHEN, *Le clergé des provinces du diocèse d'Asie (IVe-VIIe s.). Étude de prosopographie* (thèse dactylographiée), Paris 2004, p. 190-191. La *Carophrygie Pacatiane* laisserait entendre une réforme impliquant à nouveau la réunion de la Carie avec, cette fois, une partie seulement de la « Phrygie, l'ancienne *Salutaris* étant désignée comme « Phrygie ». Voir *LRE*, *Maps* I et II.

2. Cette première phrase reprend le début de la synodale, *infra* 9, 1.

τοῦ θεοῦ τῷ θεῷ[b]. 3 Τί λέγετε ὑμεῖς, οἱ ἐπίσκοποι καὶ προεστῶτες τοῦ σωτηρίου λόγου ; Εἰ οὕτως ἔχει τὰ τῆς ἀποδείξεως ὑμῶν, οὕτω μέντοι ἀγαπῶντες ἀλλήλους[c], παύσασθε ἀποχρᾶσθαι ἀξιώματι βασιλέως καὶ μὴ διώκετε τοὺς ἀκριβῶς τῷ θεῷ λειτουργοῦντας, ὧν ταῖς εὐχαῖς καὶ πόλεμοι καταπαύονται ἐπὶ τῆς γῆς καὶ ἀγγέλων ἀποστατῶν ἐπιβάσεις ἀποστρέφονται. 4 Καὶ πάντας δαίμονας φθοριμαίους διὰ δεήσεως ἐπιστομίζουσιν, καὶ τὰ δημόσια κατὰ τοὺς νόμους εἰσκομίζειν ἴσασιν, καὶ οὐκ ἀντιλέγουσι τῇ τοῦ κρατοῦντος ἐξουσίᾳ, ἀλλ' εἰλικρινῶς καὶ τὴν τοῦ ἄνω θεοῦ βασιλέως ἐντολὴν φυλάττουσι καὶ τοῖς ἡμετέροις νόμοις ὑποτάσσονται. Ὑμεῖς δὲ ἀπειθεῖς ἐδείχθητε εἶναι. Ἡμεῖς μὲν ἐχρησάμεθα τῷ Ἄλφα ἕως τοῦ Ω[d] · ὑμεῖς δὲ ἑαυτοῖς ἀπεδώκατε. 5 Ἡμεῖς μέντοι καθαροὺς ἑαυτοὺς ἀφ' ὑμῶν εἶναι θέλοντες, ὡς καὶ Πιλᾶτος ἐπὶ τῆς ἐξετάσεως τοῦ ἐν ἡμῖν πολιτευομένου Χριστοῦ, μὴ θέλοντος αὐτὸν ἀνελεῖν, καὶ ὑπὲρ τοῦ παθεῖν τὸν † παρακληθέντα † ἐπιστραφεὶς ἐπὶ τὰ τῆς Ἀνατολῆς μέρη καὶ αἰτήσας ὕδωρ ἐπὶ χειρῶν ἐνίψατο αὐτοῦ τὰς χεῖρας λέγων · « *Ἀθῶός εἰμι ἀπὸ τοῦ αἵματος τοῦ δικαίου τούτου*[e] », οὕτως καὶ τὸ ἡμέτερον κράτος διὰ παντὸς ἐνετείλατο μὴ διώκειν μήτε ἐπικλύζειν μήτε ζηλοῦν τοὺς ἐργαζομένους τὸ χωρίον τοῦ Χριστοῦ, μήτε τοὺς διοικητὰς ἀπελαύνειν *τοῦ μεγάλου βασιλέως*[a], ἵνα μὴ σήμερον μὲν ἐπὶ τοῦ ἡμετέρου κράτους αὔξειν δόξητε καὶ μεταξὺ τοῦ † παρακεκλημένου † παθεῖν τὰ τῆς διαθήκης αὐτοῦ, ὡς

b. Mt 22, 21 c. Cf. Jn 13, 34 ; 15, 12 et 17 ; Rm 13, 8 ; 1 Th 4, 9 d. Cf. Ap 1, 8 ; 21, 6 ; 22, 13 e. Mt 27, 24

35.44 παρακληθέντα... παρακεκλημένου non intelleguntur : uide p. 66-67

1. Cette comparaison fait de Pilate le modèle du « bon empereur » qui se veut pur du sang des justes en refusant de condamner les évêques orthodoxes, « serviteurs du Grand Roi » et des empereurs ; elle s'inscrit

est à César et à Dieu ce qui est à Dieu[b]. **3** Mais vous, les évêques qui présidez à l'enseignement du salut, que dites-vous ? Si c'est bien là ce que vous prétendez faire tout en vous aimant les uns les autres[c] de cette façon, cessez d'abuser de la dignité impériale et ne persécutez pas ceux qui s'acquittent scrupuleusement de leurs obligations envers Dieu, eux dont les prières arrêtent les guerres sur la terre et repoussent les assauts des anges rebelles. **4** Ils brident tous les démons nuisibles par leur intercession, savent affecter les ressources collectives selon les lois, ne contestent pas l'autorité du pouvoir, mais, avec la même rigueur, observent le commandement de Dieu, le souverain d'en haut, et sont soumis à nos propres lois, alors que vous, au contraire, vous vous montrez désobéissants. Nous, nous sommes en relation avec celui qui va de l'Alpha à l'Oméga[d]. Vous, au contraire, vous ramenez tout à vous. **5** Aussi bien, puisque nous voulons nous garder purs de votre contagion – comme Pilate, lorsqu'il interrogeait le Christ au temps de sa vie parmi nous, et qu'il ne voulait pas le faire mourir, afin qu'eût à souffrir † celui qui en avait été prié † alors qu'on le lui réclamait pour le supplice, se tourna du côté de l'Orient, demanda de l'eau sur ses mains et se les lava en disant : « *Je suis innocent du sang de ce juste*[e] » –, de même aussi notre pouvoir a-t-il partout ordonné de ne pas persécuter, ni accabler, ni jalouser ceux qui cultivent le champ du Christ, ni de chasser les serviteurs du *Grand Roi*[a 1], afin que vous ne sembliez pas grandir aujourd'hui sous notre pouvoir puis souffir à la suite de † celui qui a été prié † l'application

dans le cadre d'une violente diatribe contre les mauvais évêques qui les persécutent. On notera cette inversion de l'image du gouverneur de Judée en général connoté négativement chez les historiens, ce qui les a empêchés de comprendre le sens de ce passage (voir par ex. PIETRI, *Roma Christiana*, I, p. 784-785, qui considère l'ensemble du dossier comme l'œuvre d'un faussaire). Pour l'expression « celui qui en avait été prié » – et plus loin, « celui qui a été prié » – résultant d'une traduction qui inverse le sens de l'original latin, voir la note philologique, p. 66-67.

ἐπὶ *Ζαχαρίου τοῦ αἵματος*[f]. 6 Ἀλλ' οἱ μετ' αὐτοῦ μεταξὺ τῆς ἀφίξεως ὑπὸ τοῦ ἄνωθεν βασιλέως ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ ἐρράγησαν, παραδοθέντες εἰς κρίσιν θανάτου, μετὰ τοῦ συνδραμόντος αὐτοῖς φθοριμαίου δαίμονος.

7 Τοῦτο προσετάξαμεν ἐπὶ Ἀμιγητίου καὶ Κικερωνίου καὶ Δαμάσου καὶ Λάμπωνος καὶ Βρεντησίου ἀκροατῶν γενομένων. Ἅπερ καὶ αὐτὰ τὰ πραχθέντα ἀπεστάλκαμεν πρὸς ὑμᾶς ἵνα γνῶναι ἔχητε τὰ πραχθέντα ἐν τῇ ἐναρέτῳ συνόδῳ. »

Τούτοις συνέζευξε τοῖς γράμμασι καὶ τῆς συνόδου τὰ δόγματα ἐν κεφαλαίῳ ταῦτα δηλώσας·

8 « Ὁμολογοῦμεν ἀκολούθως τῇ μεγάλῃ καὶ ὀρθοδόξῳ συνόδῳ ὁμοούσιον εἶναι τῷ πατρὶ τὸν υἱόν· καὶ οὐχ οὕτω νοοῦμεν τὸ ὁμοούσιον ὡς καὶ πάλαι τινὲς ἐξηγήσαντο μὴ ἀληθινῶς ὑπογράψαντες, καὶ νῦν ἕτεροι πατέρας ἐκείνους καλοῦντες, τὴν δύναμιν τῆς λέξεως ἀθετήσαντες καὶ ἑπόμενοι τοῖς γράψασι τὸ ὅμοιον δηλοῦσθαι διὰ τοῦ ὁμοουσίου, καθ' ὃ οὐδενὶ τῶν λοιπῶν κτισμάτων τῶν δι' αὐτοῦ γενομένων ἐμφερὴς ὁ υἱός, ἀλλ' ἢ μόνῳ τῷ πατρὶ ἀφωμοίωται. 9 Οἱ γὰρ ταῦτα ἐξηγούμενοι κτίσμα ἐξαίρετον ἀσεβῶς τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ δογματίζουσιν. Ἡμεῖς δὲ φρονοῦμεν, ὡς καὶ αἱ σύνοδοι νῦν αἵ τε κατὰ Ῥώμην καὶ ἡ κατὰ Γαλλίαν, μίαν εἶναι

f. Mt 23, 35 ; Lc 11, 51

1. Cette très mauvaise traduction de l'original latin dont nous nous sommes efforcés de restituer le sens ne peut être comprise qu'à partir de la référence à Mt 23, 35 et Lc 11, 51. « Ceux qui étaient avec lui » nous semble renvoyer aux Juifs qui entouraient Pilate.

2. Ces représentants de l'empereur, qui avaient assisté au synode, ne sont pas autrement connus.

3. Cette phrase de liaison se trouvait vraisemblablement dans le dossier utilisé par Théodoret ; elle introduit les *Actes* annoncés à la fin de la lettre impériale, comprenant la profession de foi (résumée d'une phrase dans la lettre, cf. 8, 1), ainsi que la synodale, citées à la suite.

4. Cette profession de foi, qui est celle du concile d'Illyricum, est rédigée dans un grec correct autorisant à supposer sa rédaction par un groupe

de sa parole sur *le sang de Zacharie*[f]. **6** Mais ceux qui étaient avec lui, après la venue de notre roi Jésus Christ envoyé par celui d'en haut, ont été mis en pièces, livrés au jugement de la mort avec le démon pernicieux qui les accompagnait[1].

7 Nous avons donné cet ordre en présence d'Amigêtios, Cicéronius, Damase, Lampon et Brentêsios, qui avaient été envoyés comme auditeurs[2]. Nous vous envoyons aussi les *Actes*, afin que vous puissiez connaître ce qui s'est fait dans cet excellent synode. »

Valentinien joignit à sa lettre, la doctrine du synode, dont il avait donné un résumé[3] :

8 « Nous confessons[4], conformément au grand concile orthodoxe, que le Fils est consubstantiel (*homoousios*) au Père. Nous n'entendons pas consubstantiel comme certains qui, autrefois, n'ont pas donné leur signature sincèrement, ou d'autres qui, aujourd'hui, en appelant ceux-ci leurs pères, ont édulcoré le mot à la suite de ceux qui ont écrit que par *homoousios* on voulait dire semblable (*homoion*), en ce sens que le Fils n'est semblable à aucune des autres créatures qui ont été faites par son intermédiaire, mais qu'il n'a de similitude qu'avec le seul Père. **9** En effet, ceux qui donnent cette explication ont l'impiété d'enseigner que le Fils de Dieu est une créature exceptionnelle[5]. Quant à nous, nous pensons avec les conciles récents, ceux de Rome

d'évêques hellénophones. PARMENTIER, p. LXXX-LXXXI, la tenait pour un document antiochien sans rapport avec les deux autres textes traduits du latin, hypothèse adoptée par la grande majorité des historiens après lui, à l'exception de ZEILLER, *Les origines chrétiennes*, p. 318-319, qui défendait l'unité du dossier. Comme les deux autres textes, elle affirme en effet l'*homoousios* des trois personnes.

5. C'est l'homéisme de Rimini-Constantinople qui est dénoncé ici. Cette dénonciation de l'interprétation de l'*homoousios* dans le sens de l'*homoios* est reprise des Pères de Nicée (cf. ATHANASE, *De fide*, *supra* 3, 13). C'était déjà celle fournie par Eusèbe de Césarée dans la lettre à ses fidèles citée en I, 12, 13, *SC* 501, p. 246, ce que la profession rappelle dès le début (πάλαι τινὲς).

καὶ τὴν αὐτὴν οὐσίαν τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος, ἐν τρισὶ προσώποις, ὅ ἐστιν ἐν τρισὶ τελείαις ὑποστάσεσιν. **10** Ὁμολογοῦμεν δὲ κατὰ τὴν ἔκθεσιν τὴν ἐν Νικαίᾳ, καὶ σεσαρκῶσθαι τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ τὸν ὁμοούσιον ἐκ τῆς ἁγίας παρθένου Μαρίας, καὶ ἐν ἀνθρώποις ἐσκηνωκέναι, καὶ πεπληρωκέναι πᾶσαν τὴν ὑπὲρ ἡμῶν οἰκονομίαν, ἐν γενέσει καὶ πάθει καὶ ἀναστάσει καὶ τῇ εἰς οὐρανοὺς ἀναβάσει· καὶ πάλιν ἥξειν ἀποδιδόντα τὴν ὁμοίωσιν ἡμῖν τὴν θείαν παρ' ἑαυτοῦ, θεὸν ὄντα σαρκοφόρον καὶ ἄνθρωπον θεοφόρον. **11** Καὶ τοὺς τοῖς προειρημένοις ἐναντία φρονοῦντας ἀναθεματίζομεν, καὶ τοὺς μὴ γνησίως ἀναθεματίζοντας τὸν εἰπόντα ὅτι πρὶν γεννηθῆναι οὐκ ἦν ὁ υἱός, ἀλλὰ γράψαντας ὅτι καὶ πρὶν ἐνεργείᾳ γεννηθῆναι δυνάμει ἦν ἐν τῷ πατρί. Τοῦτο γὰρ καὶ ἐπὶ πάντων τῶν κτισμάτων ἐστὶ τῶν μὴ ἀεὶ ὄντων μετὰ τοῦ θεοῦ, καθ' ὃ ὁ υἱὸς ἀεὶ μετὰ τοῦ πατρός ἐστιν, ἀϊδίῳ γεννήσει γεγεννημένος. »

1. Le dernier en date est celui de Rome de 371, voir *supra* n. 3, p. 205.

2. Cette reconnaissance de la distinction entre *ousia* et *hupostasis* encore confondues dans la synodale de Damase est à souligner ; l'affirmation des trois hypostases se trouve ainsi pour la première fois exprimée en Occident, résultat d'un rapprochement avec les évêques orientaux autour de Basile de Césarée. La formule elle-même, μίαν (...) οὐσίαν τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος ἐν τρισὶ προσώποις, ὅ ἐστιν ἐν τρισὶ τελείαις ὑποστάσεσιν – une seule et même *ousia* en trois *prosôpois*, traduction du latin *personis* glosée en trois *hupostasesin* – est présente dans la lettre synodale de Constantinople en 382, les termes de *prosôpois* et d'*hupostasesin* se trouvant inversés : οὐσίας μιᾶς τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος ἐν τρισὶ τελειοτάταις ὑποστάσεσιν, ἤγουν τρισὶ τελείοις προσώποις, *infra*, V, 9, 11. Elle est à rapprocher de celle de Basile, *mia ousia, treis hypostaseis*, une seule substance et trois hypostases ; elle est aussi redevable à la reflexion théologique d'HILAIRE DE POITIERS qui, à la suite d'Athanase, insiste sur l'unité de substance, *una substantia*, tout en distinguant les personnes, contre le sabellianisme (*De Syn.*, 32 ; *De Trinitate*, VII, 39 ; IX, 14) ; elle sera dénoncée, quelques années plus tard, comme un « blasphème », *blasfemiam aput Sirmium* affirmant « trois dieux tout-puissants, trois éternels, trois égaux, trois véritables... », par l'évêque homéen PALLADIUS DE RATIARIA, dans

et celui de Gaule[1], que la substance du Père, du Fils, et de l'Esprit saint est une et identique, en trois personnes, c'est-à-dire en trois hypostases parfaites[2]. **10** Nous confessons aussi, selon l'exposé de Nicée, que le Fils consubstantiel de Dieu a pris chair de la sainte Vierge Marie, qu'il a habité parmi les hommes, qu'il a accompli toute l'économie de notre salut par sa naissance, sa passion, sa résurrection et sa montée aux cieux ; qu'il en reviendra pour nous communiquer la divine ressemblance que nous tenons de lui, étant Dieu revêtu de la chair et homme revêtu de la divinité[3]. **11** Quant à ceux qui ont des sentiments contraires à ce que nous venons de dire, nous les anathématisons, ainsi que ceux qui n'anathématisent pas sincèrement celui qui a dit qu'avant d'être engendré le Fils n'était pas, mais qui ont écrit qu'avant d'être engendré en acte, il était en puissance dans le Père. Car cela vaut pour toutes les créatures qui ne sont pas éternellement avec Dieu, tandis que le Fils est éternellement avec le Père, ayant été engendré d'une génération éternelle. »

son *Apologie des condamnés d'Aquilée*, dirigée contre Ambroise et le *Tome de Damase*, fol. 345v, *Scolies ariennes* 128-129, p. 311-312, un document qui pourrait confirmer l'existence de ce concile bien que les termes utilisés par Palladius ne soient pas strictement tirés de la synodale (*contra*, N.B. McLynn, « The *Apology* of Palladius : Nature and Purpose », *JTS* 42, 1991, p. 57-66, selon qui le *blasphème* renvoie au *De Fide* d'Ambroise). La lettre impériale, comme la synodale, emploient le terme de « Trinité consubstantielle », qu'on retrouve également dans la synodale de 382 qui lui ajoute deux autres qualificatifs, *non créée* et *coéternelle* (*infra* V, 9, 11). Le synode d'Alexandrie de 362, où furent jetées les bases d'une théologie de l'Esprit saint, insistait lui aussi sur cette notion (voir Morales, *La théologie trinitaire*, p. 375-378, 384-389).

3. On notera l'insistance mise sur ce développement de l'incarnation par rapport à Nicée, en réponse à l'affirmation d'Apollinaire qu'« il ne faut pas adorer l'homme revêtu de la divinité mais Dien revêtu de la chair », τὸ δεῖν προσκυνεῖν μὴ ἄνθρωπον θεοφόρον ἀλλὰ θεὸν σαρκοφόρον, *ap.* Grégoire de Nazianze, *Lettres théologiques*, II, 18, p. 80 ; Parmentier, p. xlvii, la tient pour suspecte de nestorianisme.

Ταῦτα μὲν οὖν ὁ βασιλεὺς ἐν κεφαλαίῳ δεδήλωκεν· ἐγὼ δὲ καὶ αὐτὰ τῆς συνόδου τὰ γράμματα ἐνθήσω τῇ συγγραφῇ.

9

1 « Οἱ ἐπίσκοποι τοῦ Ἰλλυρικοῦ ταῖς ἐκκλησίαις τοῦ θεοῦ καὶ ἐπισκόποις διοικήσεως Ἀσιανῆς, Φρυγίας, Καροφρυγίας Πακατιανῆς ἐν κυρίῳ χαίρειν.

Συνελθόντων ἡμῶν ἐπὶ τὸ αὐτὸ καὶ ζητήσεως πολλῆς γενομένης περὶ τοῦ σωτηρίου λόγου, ἀπεδείξαμεν ὁμοούσιον εἶναι τὴν τριάδα πατρὸς καὶ υἱοῦ καὶ ἁγίου πνεύματος. Καὶ ἦν δίκαιον γράμματα ἀποχαράξαι πρὸς ὑμᾶς, οὐ σοφίσμασι τὰ τῆς θρησκείας τῆς τριάδος γράφοντας, ἀλλ' ἐν ταπεινοφροσύνῃ[a] καταξιωθέντας. 2 Τουτὶ ἡμῶν τὸ γράμμα ἀπεστάλκαμεν διὰ τοῦ ἀγαπητοῦ ἀδελφοῦ ἡμῶν καὶ συλλειτουργοῦ Ἐλπιδίου τοῦ πρεσβυτέρου, οὐ ταῖς τῶν ἡμετέρων ἐν χερσὶν γραμμάτων †, ἀλλ' ἐν ταῖς τοῦ σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ βίβλοις· *Ἐγὼ μέν εἰμι Παύλου, ἐγὼ δὲ Ἀπολλώ, ἐγὼ δὲ Κηφᾶ. Μὴ Παῦλος ἐσταυρώθη ὑπὲρ ὑμῶν, ἢ εἰς τὸ ὄνομα Παύλου ἐβαπτίσθητε*[b]; 3 Καὶ ταῦτα μὲν ἤρκει τῇ ἡμετέρᾳ ταπεινώσει, μήτε τὸ καθόλου γράμματα ἀποχαράξαι πρὸς ὑμᾶς, διὰ τὸν τηλικοῦτον φόβον ὃν αὐτόθι κηρύσσετε πάσῃ τῇ ὑφ' ὑμᾶς ἐπαρχίᾳ, ἀποχωρίζοντες τὸ ἅγιον πνεῦμα ἀπὸ τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ. Ἀνάγκην οὖν ἔσχομεν πέμψαι πρὸς ὑμᾶς τὸν κύριον ἡμῶν καὶ συλλειτουργὸν Ἐλπίδιον ἀπὸ τῆς βασιλευούσης Ῥωμαίων ἀρχῆς τοῦτο τὸ γράμμα ἔχοντα, καταμαθόντα εἴ γε ἄρα οὕτως ἔχει τὸ κήρυγμα ὑμῶν. 4 Οἱ γὰρ μὴ ὁμοούσιον τὴν τριάδα κηρύττοντες

9. a. Cf. Col 2, 18 b. 1 Co 1, 12-13

---

9. 12 οὐ ταῖς B : οὐ ταῖς γὰρ F Parm. qui uerba cruce not. οὐ γὰρ ταῖς y οὐ γὰρ ἐν ταῖς W A p.c. οὐ τοῖς n s τῆς γὰρ V² || ἐν om. y F W ||

Telle est donc cette doctrine dont l'empereur avait donné un résumé. Mais je vais insérer dans le récit la lettre même du synode.

Chapitre 9

Synodale du synode réuni en Illyricum sur la foi

1 « Les évêques d'Illyricum aux Églises de Dieu et aux évêques du diocèse d'Asie : Phrygie, Carophrygie Pacatiane, salut dans le Seigneur.

Nous nous sommes réunis en assemblée et, après enquête approfondie sur la doctrine du salut, nous avons démontré que la Trinité du Père, du Fils et de l'Esprit saint est consubstantielle (*homoousios*). Il était juste de vous écrire une lettre, à vous qui n'écrivez pas de sophismes sur le culte de la Trinité, mais qui méritez l'estime pour votre humilité[a]. 2 Nous vous envoyons cette lettre par notre frère bien aimé et collègue, le prêtre Elpidios[1] ; le fait est que ce n'est pas dans les <...> des lettres écrites de notre main, mais dans les livres de notre sauveur Jésus Christ qu'il est écrit : *Moi je suis de Paul, moi d'Apollô, moi de Céphas. Est-ce que Paul a été crucifié pour vous, ou est-ce au nom de Paul que vous avez été baptisés*[b] *?* 3 Notre humilité se serait bien contentée de cette référence et de ne pas vous écrire de lettre du tout ; mais à cause de la peur si forte que vous inspirez par votre prédication à toute la province qui vous est soumise, en dissociant l'Esprit saint du Père et du Fils, la nécessité nous obligeait donc à vous envoyer le seigneur Elpidios, notre collègue, avec cette lettre de la part du pouvoir impérial de Rome pour savoir si votre prédication est bien telle. 4 En effet, que ceux qui ne prêchent pas la Trinité

12-13 τῶν – γραμμάτων om. H || χερσὶν γραμμάτων om. et lacunam indic. P || 13 ante ἀλλ' add. θαρροῦντες r uide p. 67

1. Ce prêtre probablement illyrien, nommé à quatre reprises dans la synodale, n'est pas autrement connu.

ἀνάθεμα ἔστωσαν, καὶ εἴ τις τούτοις φωραθείη κοινωνῶν, ἀνάθεμα ἔστω· τοῖς δὲ κηρύττουσιν ὁμοούσιον τὴν τριάδα ἡ βασιλεία τῶν οὐρανῶν ἡτοίμασται. Παρακαλοῦμεν οὖν ὑμᾶς, ἀδελφοί, μὴ ἑτεροδιδασκαλεῖν, μὴ ἑτεροκαινοδοξεῖν, ἀλλ' ὁμοούσιον ἀεὶ καὶ διὰ παντὸς κηρύττοντες τὴν τριάδα δυνηθῆτε κληρονομῆσαι τὴν τοῦ θεοῦ βασιλείαν[c].

Περὶ τούτου γράφοντες καὶ ὑπόμνησιν ἔχοντες ἐχαράξαμεν τουτὶ ἡμῶν τὸ γράμμα· καὶ περὶ τῶν καθισταμένων ἐπισκόπων ἢ κατασταθέντων συλλειτουργῶν, ἐὰν μὲν εἶεν ἐκ τῶν τέλει χρησαμένων ἐπισκόπων ὑγιεῖς †· εἰ δὲ μή, ἐξ αὐτοῦ τοῦ πρεσβυτερίου· 5 ὁμοίως τε καὶ πρεσβυτέρους καὶ διακόνους, ἐξ αὐτοῦ τοῦ ἱερατικοῦ τάγματος, ἵνα ὦσιν ἀνεπίληπτοι πανταχόθεν, καὶ μὴ ἀπὸ τοῦ βουλευτηρίου καὶ στρατιωτικῆς ἀρχῆς. Εἰς τοῦτο οὖν αὐτὸ οὐκ ἠβουλήθημεν διὰ πολλῶν ἀποχαράξαι, διὰ τὸ ἀποσταλῆναι ἕνα ἐκ πάντων τὸν κύριον ἡμῶν καὶ συλλειτουργὸν Ἐλπίδιον, ἐπισπούδως καταμαθόντα τὸ κήρυγμα ὑμῶν, εἴ γε οὕτως ἔχει ὥσπερ ἀκηκόαμεν παρὰ τοῦ κυρίου ἡμῶν τοῦ συλλειτουργοῦ Εὐσταθίου.

6 Λοιπὸν εἰ καί ποτε ἐν πλάνοις γεγενημένοι ἦτε, ἀποθέμενοι τὸν παλαιὸν ἄνθρωπον ἐνδύσασθε τὸν καινόν[d]. Καὶ γὰρ καὶ ὁ αὐτὸς ἀδελφὸς καὶ συλλειτουργὸς Ἐλπίδιος διδάξει ὑμᾶς κηρῦξαι τὴν ἀληθῆ πίστιν· ὅτι ἡ ἁγία τριάς, ἡ ὁμοούσιος τῷ θεῷ καὶ πατρί, σὺν υἱῷ καὶ ἁγίῳ πνεύματι ἡγίασται, δεδόξασται, πεφανέρωται, πατὴρ ἐν υἱῷ, υἱὸς ἐν πατρί, σὺν ἁγίῳ πνεύματι εἰς τοὺς αἰῶνας. 7 Φανερωθέντος γὰρ τούτου, φανερῶς

c. Cf. 1 Co 6, 9 d. Cf. Col 3, 9-10

36-37 ὑγιεῖς, εἰ δὲ μή corruptum : uide p. 67 || 39 μὴ r y : om. B V[2] F, quos sec. Parm. uide p. 67-68 || 45 τοῦ[2] B : om. V[2] N s y F W καὶ H quem sec. Parm.

consubstantielle soient anathèmes, et si quelqu'un est pris en flagrant délit de communion avec eux, qu'il soit anathème. Mais pour ceux qui prêchent la Trinité consubstantielle le royaume des cieux a été préparé. Nous vous exhortons donc, frères, à ne pas enseigner autrement, à ne pas dévier, mais à prêcher toujours et partout la Trinité consubstantielle, pour que vous puissiez hériter du royaume de Dieu[c].

Voilà ce que nous voulions écrire et rappeler en rédigeant la présente lettre ; et au sujet des évêques à établir ou des collègues déjà établis, s'il y en a, parmi les évêques ayant déjà exercé, qui sont sains <...>, sinon qu'on les prenne au sein même du *presbyterium* ; **5** et pareillement pour les prêtres et les diacres, qu'ils soient pris dans les rangs même du clergé afin qu'ils soient en tout irréprochables, mais ni dans la curie, ni dans la *militia*[1]. Si nous n'avons pas voulu écrire longuement, c'est parce qu'un seul de nous tous, le seigneur Elpidios, notre collègue, est envoyé pour s'informer soigneusement sur votre prédication et savoir si elle est conforme à ce que nous avons entendu dire par le seigneur Eustathe notre collègue[2].

6 En tout cas, si jamais il vous était arrivé de tomber dans l'erreur, dépouillez le vieil homme et revêtez-vous du nouveau[d]. C'est en effet encore le même frère et collègue Elpidios qui vous apprendra à prêcher la vraie foi, c'est-à-dire que la sainte Trinité, qui est consubstantielle à Dieu et Père avec le Fils et l'Esprit saint, a été sanctifiée, glorifiée, manifestée, le Père dans le Fils, le Fils dans le Père avec l'Esprit saint pour les siècles. **7** Cela ayant été manifesté, nous pour-

1. Pour la lacune, voir la note philologique, p. 67. Il s'agit ici de régler la situation des Églises aux prises avec un clergé macédonien qui niait la divinité de l'Esprit saint. Sur l'interdiction de prendre des clercs parmi les curiales et les fonctionnaires, *CTh* XVI, 2, 17 (367), et 21 (371).

2. Il s'agit d'un évêque illyrien, inconnu par ailleurs, comme le suggérait déjà LE NAIN DE TILLEMONT, *Mémoires* VI, Note 86 sur les ariens, et non d'Eustathe de Sébastée selon l'hypothèse de PARMENTIER, p. LXXX.

δυνησόμεθα τὴν ἁγίαν τριάδα ὁμολογεῖν ὁμοούσιον, κατὰ τὴν πάλαι ἐκτεθεῖσαν πίστιν τὴν ἐν Νικαίᾳ, ἣν καὶ οἱ πατέρες ἐβεβαίωσαν. **8** Κηρυττομένης οὖν τῆς πίστεως ταύτης, δυνησόμεθα τοῦ ἀλιτηρίου δαίμονος ἐκφυγεῖν τὰς μεθοδίας· σβεσθέντος γὰρ τούτου, δυνησόμεθα εἰρηνικοῖς γράμμασιν ἑαυτοὺς προσκυνεῖν ἐν εἰρήνῃ διάγοντες. Ἐγράψαμεν οὖν ὑμῖν ἵνα εἰδέναι ἔχητε τοὺς καθαιρεθέντας Ἀρειομανίτας τοὺς μὴ ὁμολογοῦντας ἐκ τῆς οὐσίας τοῦ πατρὸς τὸν υἱὸν μήτε τὸ ἅγιον πνεῦμα, ὧν τὰ ὀνόματα ὑπετάξαμεν· **9** Πολυχρόνιος, Τηλέμαχος, Φαῦστος, Ἀσκληπιάδης, Ἀμάντιος, Κλεόπατρος. Καὶ ταῦτα μὲν οὕτως εἰς δόξαν πατρὸς καὶ υἱοῦ καὶ ἁγίου πνεύματος, εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων, ἀμήν. Ἐρρῶσθαι ὑμᾶς εὐχόμεθα τῷ πατρὶ καὶ τῷ υἱῷ σωτῆρι Χριστῷ, σὺν ἁγίῳ πνεύματι, πολλαῖς ἐτῶν περιόδοις. »

10

1 Ὁ μὲν δὴ πανεύφημος βασιλεὺς τοσαύτην τῶν ἀποστολικῶν δογμάτων ἐποιεῖτο φροντίδα. Αὐδαῖος δέ τις, Σύρος καὶ τὸ γένος καὶ τὴν φωνήν, καινῶν εὑρετὴς δογμάτων κατ' ἐκεῖνον ἐγένετο τὸν καιρόν, πάλαι μὲν τῶν πονηρῶν ὠδίνων ἀρξάμενος, τότε δὲ δῆλος γενόμενος· **2** Πρῶτον μὲν γὰρ ἀνοήτως νενοηκὼς τὸ *Ποιήσωμεν*

1. Ces six évêques homéens d'Illyricum ne sont pas autrement connus. Ajoutés au prêtre Elpidius précédemment cité et aux cinq noms également inconnus des auditeurs impériaux mentionnés dans la lettre impériale, ils ont fait douter, à tort, PARMENTIER et d'autres après lui, de l'authenticité des deux documents, « très mauvaises traductions du latin », que l'éditeur estimait « sinon faux, du moins arrangés », p. LXXXI.

2. Opposés aux chapitres précédents (7-9) destinés à démontrer la piété de Valentinien (cf. 10, 1), les chapitres 10 et 11, consacrés à deux hérésies orientales déjà traitées dans le *Compendium*, servent de transition à Théodoret pour traiter du passage de Valens à l'impiété (cf. 12, 1), ce qui explique le bouleversement de la chronologie. Audios, diacre d'Édesse,

rons manifestement confesser que la sainte Trinité est consubstantielle, suivant la foi jadis exposée à Nicée, que les Pères aussi ont confirmée. **8** Si c'est donc cette foi que l'on prêche, nous pourrons échapper aux artifices du démon criminel. Car, s'il est affaibli, nous pourrons vivre en paix et nous saluer mutuellement par des lettres pacifiques. Nous vous avons donc écrit pour que vous puissiez savoir quels sont les ariens qui ont été déposés, ceux qui ne confessent pas que le Fils et l'Esprit saint sont de la substance du Père. **9** Nous vous en citons les noms : Polychronios, Télémaque, Faustus, Asklêpiadês, Amantios, Kleopatros[1]. Voilà, pour la gloire du Père, du Fils et de l'Esprit saint, pour les siècles des siècles. Amen. Nous prions le Père et le Fils sauveur avec l'Esprit saint, pour que vous vous portiez bien pendant de nombreuses années. »

Chapitre 10
Hérésie des audiens

1 C'est ainsi que l'empereur, pleinement béni, accordait toute son attention à la doctrine des apôtres. Mais à cette époque, un certain Audaios, Syrien d'origine et de langue, était l'inventeur d'une doctrine nouvelle[2]. De longue date il en avait commencé le vilain enfantement et désormais il la produisait au grand jour. **2** Tout d'abord en effet, ayant sottement interprété les mots *Faisons l'homme à notre*

répandit sa théorie d'abord parmi les moines de Syrie ; l'évêque de Cyr résume ici une partie du chapitre du *Compendium* (IV, 10) consacré aux Audiens, tout en y ajoutant de nouvelles informations. L'anthropomorphisme que défend cette doctrine n'est pas sans rappeler celui des moines égyptiens hostiles aux théories d'Origène, voir P. Évieux, à propos de la 14e lettre festale de Théophile d'Alexandrie, *SC* 372, Paris, 1996, p. 22-25. Audios fut par la suite banni par Constance chez les Goths, dans la province de Scythie, où il répandit aussi sa doctrine (Épiphane, *Haer.* 70, 14, 5).

ἄνθρωπον κατ' εἰκόνα ἡμετέραν καὶ καθ' ὁμοίωσιν[a], ἀνθρωπείαν ἔχειν μορφὴν τὸ θεῖον ὑπέλαβε, καὶ τὰ τοῦ σώματος περικεῖσθαι ἐτόπασε μόρια, τῆς θείας γραφῆς οὐ κατιδὼν τὴν διάνοιαν. 3 Πολλάκις γὰρ ταῖς θείαις ἐνεργείαις τὰ τῶν ἀνθρωπίνων μορίων ὀνόματα περιτίθησιν, ἐπειδὴ ῥᾷον οἱ τῶν λεπτοτέρων ἐπαίειν οὐ δυνάμενοι διὰ τούτων τοῦ θεοῦ τὴν προμήθειαν μανθάνουσι. Προστέθεικε δὲ τῇδε τῇ δυσσεβείᾳ καὶ ἕτερα παραπλήσια. Ἐκ γὰρ τῆς τοῦ Μάνεντος πλάνης ἐρανισάμενος οὔτε τοῦ πυρὸς οὔτε τοῦ σκότους ἔφη εἶναι δημιουργὸν τὸν τῶν ὅλων θεόν. 4 Ἀλλὰ ταῦτα μὲν καὶ ὅσα τοιαῦτα κατακρύπτουσιν οἱ τῆς ἐκείνου συμμορίας. Φάσκουσι δὲ τῶν ἐκκλησιαστικῶν ἀπεσχοινίσθαι συλλόγων, ἐπειδὴ τινὲς μὲν τὸν ἐπάρατον εἰσπράττουσι τόκον, τινὲς δὲ γυναιξὶν οὐ νόμῳ γάμου συνοικοῦντες παρανόμως βιοῦσιν, οἱ δὲ τούτων ἀπηλλαγμένοι τούτοις ἀδεῶς κοινωνοῦσι. Διὰ ταῦτά φασιν ἐκεῖνοι καθ' ἑαυτοὺς βιοτεύειν, τὴν τῶν δογμάτων ἀποκρύπτοντες βλασφημίαν. Ἔστι μέντοι καὶ ἡ σκῆψις ἀλαζονείας μεστὴ καὶ τῆς Φαρισαϊκῆς διδασκαλίας ἀπόγονος. 5 Καὶ γὰρ ἐκεῖνοι κατηγόρουν τοῦ τῶν ψυχῶν καὶ σωμάτων ἰατροῦ, τοῖς ἱεροῖς λέγοντες ἀποστόλοις· « *Ἵνα τί μετὰ τῶν τελωνῶν καὶ ἁμαρτωλῶν ἐσθίει ὁ διδάσκαλος ὑμῶν*[b] » ; Καὶ διὰ τοῦ προφήτου δὲ περὶ τῶν τοιούτων φησὶν ὁ θεός· « *Οἱ λέγοντες· Καθαρός εἰμι*[c], *μή μου ἅπτου*[d]· *οὗτος καπνὸς τοῦ θυμοῦ μου*[c]. » Ἀλλὰ τὴν τούτων διελέγχειν ἄνοιαν οὐ τοῦ παρόντος καιροῦ· οὗ δὴ ἕνεκα ἐπὶ τὰ λοιπὰ βαδιοῦμαι τῆς διηγήσεως.

10. a. Gn 1, 26 b. Mt 9, 11 c. Is 65, 5 d. Cf. Jn 20, 17

1. Théodoret dénonce ici l'influence du dualisme mésopotamien, contre lequel il a par ailleurs combattu (voir CANIVET, *MSTC*, p. 264,

image et à notre ressemblance[a], il se figura que la divinité avait une forme humaine et s'imagina qu'elle possédait les membres corporels, sans saisir le sens de la divine Écriture. **3** Souvent, en effet, celle-ci applique aux actions divines les noms des membres du corps, car il est plus facile à ceux qui ne peuvent pas comprendre les expressions plus subtiles de s'instruire ainsi de la Providence divine. Mais à cette impiété, il en ajouta encore d'autres du même genre. Il emprunta, par exemple, à l'erreur de Manès en disant que le Dieu de l'univers n'était pas le créateur du feu, ni des ténèbres[1]. **4** Mais ces idées-là et tant d'autres semblables, ses partisans les dissimulent. Ils affirment au contraire s'être mis à l'écart des assemblées dans les églises parce qu'il y a là des gens qui pratiquent une usure abominable, d'autres qui vivent illégalement en cohabitant avec des femmes sans respecter la loi du mariage, tandis que ceux qui sont indemnes de ces vices ne craignent pas de communier avec eux. C'est pour cela qu'ils prétendent vivre entre eux, cachant ainsi le caractère blasphématoire de leurs doctrines. Ce n'est qu'un prétexte plein d'arrogance, fruit de l'enseignement pharisaïque. **5** Les pharisiens, en effet, accusaient le médecin des âmes et des corps, en disant aux saints apôtres : « *Pourquoi votre maître mange-t-il avec les publicains et les pécheurs*[b] *?* » Par la bouche du prophète, Dieu dit de leurs pareils : « *Ceux qui disent : Je suis pur*[c], *ne me touche pas*[d]. *Celui-là est la fumée de ma fureur*[c]. » Mais ce n'est pas le moment de réfuter leur sottise. Aussi vais-je passer à la suite du récit.

n. 33), sur certaines tendances extrêmes du monachisme syrien, poussant, au nom du Dieu de lumière, à rejeter le feu et les ténèbres, artifices du mal ; ce qui explique, entre autres, la volonté de ces moines charismatiques de vivre séparés de l'Église officielle.

11

1 Κατὰ τοῦτον τὸν χρόνον καὶ ἡ τῶν Μεσσαλιανῶν ἐβλάστησεν αἵρεσις· εὐχίτας δὲ τούτους προσαγορεύουσιν οἱ εἰς τὴν Ἑλλάδα φωνὴν τοὔνομα μεταβάλλοντες. Ἔχουσι δὲ καὶ ἑτέραν προσηγορίαν ἐκ τοῦ πράγματος γενομένην· ἐνθουσιασταὶ γὰρ καλοῦνται, δαίμονός τινος ἐνέργειαν εἰσδεχόμενοι καὶ πνεύματος ἁγίου παρουσίαν ταύτην ὑπολαμβάνοντες. Οἱ δὲ τελείαν τὴν νόσον εἰσδεδεγμένοι ἀποστρέφονται μὲν τὴν τῶν χειρῶν ἐργασίαν ὡς πονηρίαν, ὕπνῳ δὲ σφὰς αὐτοὺς ἐκδιδόντες τὰς τῶν ὀνείρων φαντασίας προφητείας ἀποκαλοῦσι. **2** Ταύτης ἐγένοντο τῆς αἱρέσεως ἀρχηγοὶ Δαδώης τε καὶ Σάβας καὶ Ἀδέλφιος καὶ Ἑρμᾶς καὶ Συμεώνης καὶ ἄλλοι πρὸς τούτοις, οἳ τῆς μὲν ἐκκλησιαστικῆς οὐκ ἀπέστησαν κοινωνίας, οὐδὲν οὔτε ὀνινάναι οὔτε λωβᾶσθαι φάσκοντες τὴν θείαν τροφὴν περὶ ἧς ὁ δεσπότης ἔφη Χριστός· « *Ὁ τρώγων μου τὴν σάρκα καὶ πίνων μου τὸ αἷμα*[a] *ζήσεται εἰς τὸν αἰῶνα*[b]. » Κρύπτειν δὲ τὴν νόσον πειρώμενοι καὶ μετὰ ἐλέγχους ἀναιδῶς ἐξαρνοῦνται καὶ ἀποκηρύττουσι τοὺς ταῦτα φρονοῦντας ἅπερ ἐν ταῖς ψυχαῖς περιφέρουσι.

3 Λητώϊος μὲν οὖν ὁ τὴν Μελιτηνῶν ἐκκλησίαν ἰθύνας, ἀνὴρ ζήλῳ θείῳ κοσμούμενος, πολλὰ τῆς νόσου ταύτης σπάσαντα θεασάμενος μοναστήρια, μᾶλλον δὲ σπήλαια λῃστρικά, ἐνέπρησε ταῦτα καὶ τοὺς λύκους ἐκ

11. a. Jn 6, 54 et 56 b. Jn 6, 58

---

1. Ces *messaliens*, définis comme « ceux qui prient » en syriaque, *eukhitai*, « diseurs de prières » en grec, ou encore « enthousiastes » parce qu'animés par l'esprit mauvais selon leurs adversaires, ont, eux aussi, déjà fait l'objet d'un chapitre du *Compendium* (IV, 11). Ce mouvement ascétique, apparu en Mésopotamie et à Antioche dans la seconde moitié du IV[e] siècle selon Éphrem et ÉPIPHANE, *Haer.* 80, qui sont les premiers à le dénoncer, s'est développé en Syrie et en Asie mineure principalement

Chapitre 11
Hérésie des messaliens

1 À cette époque germa aussi l'hérésie des messaliens, qu'on appelle euchites selon la traduction grecque de ce nom. Mais ils portent encore une autre dénomination tirée des faits. On les appelle, en effet, enthousiastes, parce qu'ils reçoivent l'impulsion d'un démon qu'ils prennent pour la présence de l'Esprit saint[1]. Ceux qui sont entièrement atteints de la maladie rejettent le travail manuel comme un mal et, s'adonnant au sommeil, ils appellent prophéties leurs rêves. 2 Les chefs de file de cette hérésie sont Dadoês, Sabbas, Adelphios, Hermas, Sumeônês et d'autres encore qui ne se sont pas séparés de la communauté de l'Église, tout en déclarant qu'on ne retire ni profit ni dommage de la divine nourriture dont le Seigneur Christ a dit : « *Celui qui mange ma chair et boit mon sang*[a] *vivra éternellement*[b]. » Mais ils essaient de cacher leur maladie et, même après qu'on en a prouvé la réalité, ils continuent à la nier sans pudeur et vont jusqu'à désavouer ceux qui partagent ces opinions qu'eux-mêmes ont dans l'esprit.

3 C'est pourquoi Létoios qui, paré d'un saint zèle, dirigeait l'Église de Mélitène et avait constaté que beaucoup de monastères, ou plutôt de cavernes de voleurs, avaient attrapé cette maladie, y mit le feu et chassa les loups de la

dans les milieux monastiques. Le témoignage de première main de Théodoret constitue la principale information sur les origines du mouvement ; voir P. CANIVET, « Théodoret et le messalianisme », *Revue Mabillon*, 51, 1961, p. 26-34 ; *Id.*, *MSTC*, p. 221-223 et n. 64 et 69 ; A. GUILLAUMONT, « Messaliens », *DS* X, 1980, col. 1074-1083 ; V. DESPREZ, *Le monachisme primitif*, *Spirit. Or.* 72, 1998, p. 331-337 ; Kl. FITSCHEN, *Messalianismus und Antimessalianismus : ein Beispiel ostkirclichen Ketzergeschichte*, Göttingen 1998, avec le compte rendu de V. DESPREZ dans *Collectanea cisterciensia* 63, 2001/4, p. 67-71.

τῆς ποίμνης ἐξήλασεν. 4 Ὡσαύτως δὲ καὶ Ἀμφιλόχιος ὁ πανεύφημος τὴν Λυκαόνων μητρόπολιν νέμειν πεπιστευμένος καὶ ἅπαν ἰθύνων τὸ ἔθνος, ἐπισκήψασαν αὐτόσε τὴν λύμην ταύτην μαθὼν ἐξανέστησε πάλιν καὶ τὰ ὑπ' αὐτοῦ νεμόμενα τῆς λώβης ἐκείνης ἠλευθέρωσε ποίμνια. 5 Φλαβιανὸς δὲ ὁ πολυθρύλητος τῆς Ἀντιοχέων ἀρχιερεύς ἐν Ἐδέσσῃ τούτους διάγειν μαθὼν τὸν οἰκεῖον τοῖς πελάζουσιν ἐγχριπτομένους ἰόν, συμμορίαν μοναχῶν ἀποστείλας, ἤγαγέ τε εἰς τὴν Ἀντιόχειαν καὶ τὴν νόσον ἐξαρνουμένους τόνδε τὸν τρόπον διήλεγξε. 6 Τοὺς μὲν γὰρ κατηγόρους ἔφη συκοφαντεῖν καὶ τοὺς μάρτυρας ψεύδεσθαι· τὸν δὲ Ἀδέλφιον ἄγαν ὄντα πρεσβύτην ἠπίως τε καλέσας καὶ πλησίον καθεσθῆναι κελεύσας· « Ἡμεῖς, ἔφη, ὦ πρεσβύτα, τὸν πλείω βεβιωκότες βίον, ἀκριβέστερον καὶ τὴν ἀνθρωπείαν ἐμάθομεν φύσιν καὶ τὰ τῶν ἀντιπάλων δαιμόνων ἔγνωμεν μηχανήματα, πείρᾳ δὲ καὶ τὴν τῆς χάριτος ἐδιδάχθημεν χορηγίαν· οὗτοι δὲ νέοι ὄντες καὶ τούτων οὐδὲν ἀκριβῶς ἐπιστάμενοι πνευματικωτέρων ἐπακοῦσαι λόγων οὐ φέρουσι. Τοιγάρτοι εἰπέ μοι ὅπως φατὲ καὶ τὸ πνεῦμα τὸ ἐναντίον ὑποχωρεῖν καὶ τοῦ παναγίου πνεύματος τὴν χάριν ἐπιφοιτᾶν. » 7 Τούτοις ὁ πρεσβύτης ἐκεῖνος τοῖς λόγοις καταθελχθεὶς ἐξήμεσεν ἅπαντα τὸν κεκρυμμένον ἰόν, καὶ ἔφη μηδεμίαν μὲν ἐκ τοῦ θείου βαπτίσματος ὠφέλειαν τοῖς ἀξιουμένοις ἐγγίνεσθαι, μόνην δὲ τὴν σπουδαίαν εὐχὴν τὸν δαίμονα τὸν ἔνοικον ἐξελαύνειν. Ἕλκειν γὰρ ἕκαστον τῶν τικτομένων ἔλεγεν ἐκ τοῦ προπάτορος, ὥσπερ τὴν φύσιν.

1. L'ordre d'exposition des premières condamnations subies par les messaliens adopté ici par Théodoret, différent de celui du *Compendium* (1. Flavien, 2. Létoios, 3. Amphiloque), ne respecte pas la chronologie mais cherche plutôt à créer un effet de progression dramatique. Létoios occupe le siège de Mélitène en Arménie Seconde, où il succède à Otréios, présent au concile de Constantinople de 381. PHOTIUS, *Bibl.* 52, 12b, p. 38, cite Létoios à la suite de Flavien d'Antioche, comme destinataire de la synodale d'Amphiloque.

bergerie[1]. **4** Pareillement, Amphiloque, le pleinement béni, à qui avait été confié le soin de paître la métropole de Lycaonie et qui dirigeait la province tout entière, quand il apprit que cette peste s'y était abattue, se leva à son tour et délivra de ce fléau les troupeaux qu'il faisait paître[2]. **5** Quant à Flavien, le très illustre pontife d'Antioche, ayant appris qu'à Édesse ils ne cessaient de jeter leur venin sur qui les approchait, par un message il convoqua un groupe de moines à Antioche et, en dépit de leurs dénégations, il fit la preuve de leur maladie de la manière suivante : **6** les accusateurs, dit-il, sont des calomniateurs et les témoins des menteurs. Puis il manda avec douceur Adelphios qui était d'un âge très avancé, le fit asseoir auprès de lui et lui dit : « Vénérable, nous qui sommes avancés en âge et qui avons acquis une connaissance assez précise de la nature humaine, nous connaissons les ruses de nos adversaires, les démons, nous avons aussi été instruits par expérience de ce qu'est le don de la grâce. Mais ces jeunes gens, qui ne savent rien de précis à ce sujet, n'aiment guère écouter des paroles un peu spirituelles. Dis-moi alors comment vous expliquez le départ de l'esprit contraire et la venue de la grâce de l'Esprit saint. » **7** Le vieillard, chatouillé par ces paroles, vomit tout le venin qu'il cachait et déclara que le saint baptême n'était d'aucune utilité pour ceux qui le recevaient, mais que seule la prière assidue chassait le démon qui loge en nous. Il expliquait que chaque nouveau-né tient de notre premier ancêtre à la fois sa nature et sa servitude à

2. D'après PHOTIUS, *Bibl.* 52, 12b, p. 36-37, Amphiloque d'Iconium réunit un synode à Sidè en Pamphylie ; mais la chronologie qu'il suit est erronée : le synode est postérieur, et non antérieur à celui de Flavien (*ibid.*, p. 37-38) qui chassa les messaliens de Syrie (381), les contraignant à se retirer en Pamphylie, et, du même coup, obligea ultérieurement Amphiloque à réunir un synode (383). Celui-ci envoya la synodale à ses confrères des provinces voisines, Syrie et Arménie. D'après le *Compendium*, Théodoret en connaît les *Actes*. Sur cette chronologie, voir C. STEWART, « *Working the Earth of the Heart* ». *The messalian controversy in History, Texts and Language to ad 431*, Oxford 1991. Sur Amphiloque, voir la notice de S.J. VOICU dans *DECA* I, p. 104.

οὕτω δὴ καὶ τὴν τῶν δαιμόνων δουλείαν· τούτων δὲ ὑπὸ τῆς σπουδαίας ἐλαυνομένων εὐχῆς ἐπιφοιτᾶν λοιπὸν τὸ πανάγιον πνεῦμα αἰσθητῶς καὶ ὁρατῶς τὴν οἰκείαν παρουσίαν σημαῖνον καὶ τό τε σῶμα τῆς τῶν παθῶν κινήσεως ἐλευθεροῦν καὶ τὴν ψυχὴν τῆς ἐπὶ τὰ χείρω ῥοπῆς παντελῶς ἀπαλλάττειν, ὡς μηκέτι δεῖσθαι λοιπὸν μήτε νηστείας πιεζούσης τὸ σῶμα μήτε διδασκαλίας χαλινούσης καὶ βαίνειν εὔτακτα παιδευούσης. Οὐ μόνον δὲ ὁ τούτου τετυχηκὼς τῶν τοῦ σώματος ἀπαλλάττεται σκιρτημάτων, ἀλλὰ καὶ σαφῶς τὰ μέλλοντα προορᾷ καὶ τὴν τριάδα τὴν θείαν τοῖς ὀφθαλμοῖς θεωρεῖ. **8** Οὕτως ὁ θεῖος Φλαβιανὸς τὴν δυσώδη διορύξας πηγὴν καὶ γυμνῶσαι παρασκευάσας τὰ θανατικὰ νάματα, πρὸς τὸν δύστηνον ἔφη πρεσβύτην· « *Πεπαλαιωμένε ἡμερῶν κακῶν*[c], *ἐλέγξαι σε τὸ σὸν στόμα καὶ οὐκ ἐγώ· τὰ δὲ χείλη σου καταμαρτυρήσαι σου*[d]. » Δήλης δὲ ταύτης τῆς νόσου γεγενημένης τῆς μὲν Συρίας ἐξηλάθησαν, εἰς δὲ τὴν Παμφυλίαν ἐχώρησαν καὶ ταύτην τῆς λώβης ἐνέπλησαν.

12

1 Ἐγὼ δὲ τῆς ἱστορίας τὰ λοιπὰ διηγήσομαι καὶ τῆς καταιγίδος ἢ τὰς πολλὰς κατὰ τῶν ἐκκλησιῶν τρικυμίας

c. Dn 13, 52 d. Jb 15, 6

11. 68 καταμαρτυρήσαι V² n G P : -ρῆσαι y B S F -ρήσαισαν J. Damasc. -ρήσουσι Georg. Mon. uide p. 68

1. Cette exposition de la doctrine des messaliens se retrouve pour l'essentiel dans les propositions tirées de l'*Asceticon* du Ps.-Macaire, présentées sous forme de *képhalaia* et anathématisées au concile d'Éphèse de 431 ; voir A. GUILLAUMONT, art. cité *supra* n. 1, p. 222-223 ; V. DESPREZ, art. cité *supra* n. 1, p. 222-223, p. 334-337 ; P. MARAVAL, « Messalianisme », dans *Dictionnaire critique de théologie*, dir. Y. Lacoste, Paris 1991, col. 719-721 : C. STEWART, cité note 2, page précédente, met l'accent sur l'incompréhen-

l'égard des démons : une fois ceux-ci chassés par la prière assidue, l'Esprit saint n'a plus qu'à s'installer, signalant sa présence d'une façon sensible et visible ; il libère le corps du mouvement des passions et affranchit totalement l'âme du penchant au mal, de sorte qu'elle n'a plus besoin désormais ni de jeûne pour accabler le corps, ni d'enseignement pour le réfréner et lui apprendre à marcher au pas. Celui qui a obtenu sa présence n'est pas seulement affranchi des sursauts du corps, mais il prévoit clairement l'avenir et contemple de ses yeux la Trinité divine [1]. **8** C'est ainsi que le divin Flavien, après avoir débouché la source nauséabonde et mis au jour les eaux pestilentielles, dit au misérable vieillard : « *Ô toi, chargé de jours et de malice*[c], *que ce soit ta bouche qui te convainque et non pas moi, et que tes lèvres rendent témoignage contre toi*[d2] *!* » Cette maladie ainsi dénoncée, ils furent chassés de Syrie et se retirèrent en Pamphylie qu'ils contaminèrent entièrement.

Chapitre 12

De quelle manière Valens inclina vers l'hérésie

1 Je vais raconter la suite de l'histoire en exposant les débuts de la tempête qui déchaîna ses flots redoublés

sion par les évêques grecs des catégories traditionnelles de la chrétienté syriaque utilisées par les ascètes messaliens.

2. Le synode convoqué après 381 par Flavien à Antioche, réunissant les chefs messaliens dont le vieil Adelphios, constitue en réalité la première condamnation officielle de leur doctrine. PHOTIUS, *Bibl.* 52, 12b, p. 37-38, précise qu'un peu plus de trente diacres et prêtres y ont assisté, ainsi que Bizos de Séleucie, Marouthas de Sufarène en Mésopotamie, et un certain Samos, ce qui laisse entendre que la réunion se déroula dans le *presbyterium*. Théodoret prend, une fois de plus, plaisir à dramatiser un récit dont la source est manifestement antiochienne. Après ces premières condamnations, d'autres se succédèrent, qui furent le fait des évêques de Constantinople, Attikos (406-425), et Sisinnios (427), puis du concile d'Éphèse (431) (PHOTIUS, *Bibl.* 52, 13a, p. 38-39).

ἐκίνησε τὴν ἀρχὴν ἐπιδείξω. Ὁ γὰρ Βάλης τὴν βασιλείαν παραλαβὼν τοῖς ἀποστολικοῖς τὰ πρῶτα δόγμασιν ἐκοσμεῖτο. Τῶν δὲ Γότθων τὸν Ἴστρον διαβάντων καὶ τὴν Θρᾴκην ληϊζομένων στρατιάν τε συναθροῖσαι καὶ στρατεῦσαι κατ' αὐτῶν ἐβουλεύσατο. 2 Ἔδοξε δὲ αὐτῷ μὴ γυμνὸν τῆς θείας παρατάξασθαι χάριτος, ἀλλὰ τῇ τοῦ παναγίου βαπτίσματος πανοπλίᾳ φραξάμενον. Καὶ τοῦτο μὲν εὖ γε ἔδοξε καὶ μάλα σοφῶς· τὸ δὲ μετὰ τοῦτο πολλὴν τῆς ψυχῆς μαλακίαν καὶ τῆς ἀληθείας προδοσίαν δηλοῖ. 3 Τὸ γὰρ ὅμοιον πέπονθεν ὁ ταλαίπωρος πάθος Ἀδὰμ τῷ προπάτορι. Τοῖς γὰρ τῆς ὁμόζυγος λόγοις καὶ οὗτος καταθελχθεὶς ἐξηνδραποδίσθη, καὶ γέγονεν οὐ δορυάλωτος, ἀλλ' ἀπατηλῶν καὶ γυναικείων ῥημάτων ὑπήκοος. 4 Τῆς γάρ τοι Ἀρειανικῆς ἐξαπάτης ἐκείνη πρότερον θήραμα γενομένη συνεθήρευσε καὶ τοῦτον καὶ σὺν αὐτῇ πεσεῖν εἰς τὸ τῆς βλασφημίας ἀνέπεισε βάραθρον. Ἡγεῖτο δὲ ξεναγῶν καὶ μυσταγωγῶν ὁ Εὐδόξιος· αὐτὸς γὰρ ἔτι τῆς ἐκκλησίας Κωνσταντινουπόλεως κατεῖχε τοὺς οἴακας, οὐκ ἰθύνων ἀλλὰ βαπτίζων τὸ σκάφος. 5 Τότε δὴ οὖν παρ' αὐτὸν τῆς μυήσεως τὸν καιρὸν ὅρκοις δεσμεῖ τὸν τρισάθλιον, ὥστε καὶ τῇ τοῦ δόγματος δυσσεβείᾳ προσμεῖναι, καὶ τοὺς τἀναντία φρονοῦντας πάντοθεν ἐξελάσαι.

1. On retrouve ici l'insistance mise par Théodoret sur l'orthodoxie initiale de Valens (voir *supra* 6, 3, et n. 3, p. 198-199 ; 7, 10, et n. 4, p. 205-206).

2. Dès le printemps 364, des razzias ont lieu en Thrace selon AMMIEN, XXVI, 4, 5, mais la guerre générale ne s'annonce que dans l'été 365. La campagne contre les Goths fut menée à partir de Marcianopolis du printemps 367 à 370. Son rappel n'est que le prétexte, pour l'évêque, à évoquer le baptême arien de Valens.

3. Dans la ligne de défense qu'il a adoptée concernant Valens, Théodoret relie l'hétérodoxie de l'empereur à son baptême par l'évêque arien de la capitale, Eudoxe (voir II, 32(31), 1, *SC* 501, p. 487), et l'attribue à l'influence de sa femme Dominica, une arienne zélée qui, elle-même, subissait l'ascendant d'Eudoxe. Or ce baptême est intervenu dès la fin de l'année

contre les Églises. Quand il accéda à l'empire, Valens se distingua d'abord par sa fidélité à la doctrine des apôtres[1]. Les Goths avaient franchi le Danube et ils pillaient la Thrace : l'empereur résolut alors de concentrer ses troupes et de faire campagne contre eux[2]. **2** Il estima ne pas devoir les affronter démuni de la grâce divine, mais couvert de l'armure du très saint baptême. En cela, certes, il jugea bien et avec grande sagesse. Mais la suite montre combien il était lâche en son âme et traître à la vérité. **3** Le malheureux subit en effet le même sort qu'Adam, notre premier père. Séduit par les discours de son épouse, il tomba en esclavage et devint, non un captif pris à la guerre, mais un homme soumis aux paroles trompeuses d'une femme. **4** Déjà en proie à l'erreur arienne, elle captura à son tour son mari et le persuada de se jeter avec elle dans le gouffre du blasphème. Guide et mystagogue, Eudoxe le conduisait, car il tenait encore la barre de l'Église de Constantinople, non pas pour diriger l'esquif, mais pour le couler. **5** (13, 1) C'est donc alors, au moment même de l'initiation, qu'il enchaîna par des serments le pauvre malheureux, de façon à le contraindre à persévérer dans l'impiété de la doctrine et à chasser de partout ceux qui pensaient différemment[3].

364 ou au début de 365, avant son départ pour Antioche, selon SOCRATE, IV, 1, 6 (cf. SOZOMÈNE, VI, 6, 10, *SC* 495, p. 276, n. 4) ; ce que peut aussi laisser entendre JÉRÔME, *Chron. an.* 366. Valens a en effet continué la politique d'unité religieuse menée depuis Constance et imposé la foi homéenne officielle de Rimini-Constantinople dès le début de son règne, comme l'atteste son édit du printemps 365 (voir note 1, pages suivantes). La comparaison implicite avec Ève, sur qui pèse la responsabilité de la faute, innocente Valens, ainsi transformé en malheureux Adam. Sur l'influence de l'entourage palatin qui avait déjà orienté la politique religieuse de Constance, voir PIETRI, *Roma Christiana*, II, p. 365, après GWATKIN, *Studies of Arianism*, p. 238. — Nous suivons la numérotation des chapitres telle qu'elle figure dans les manuscrits : voir *Introduction*, p. 77-78.

13

1 Οὕτω τὴν ἀποστολικὴν ἐκεῖνος διδασκαλίαν καταλιπών, τῆς ἐναντίας μερίδος ἐγένετο· καὶ βραχέος διεληλυθότος χρόνου τὰ λειπόμενα τῶν ὀμωμοσμένων ἐπλήρωσεν. 2 Ἐξήλασε μὲν γὰρ ἐκ τῆς Ἀντιόχου τὸν μέγαν Μελέτιον, ἐκ δὲ Σαμοσάτων τὸν θεῖον Εὐσέβιον, Λαοδίκειαν δὲ Πελαγίου τοῦ θαυμασίου ποιμένος ἐστέρησεν· ὃς ἐδέξατο μὲν νέος ὢν τὸν τοῦ γάμου ζυγόν, ἐν αὐτῇ δὲ τῇ παστάδι, τῇ πρώτῃ τῶν γάμων ἡμέρᾳ, τὴν ἁγνείαν ἔπεισε τῆς κοινωνίας προτιμῆσαι τὴν νύμφην καὶ φιλοστοργίαν ἀδελφικὴν ἀντὶ γαμικῆς συναφείας ἔχειν αὐτὴν ἐξεπαίδευσεν. 3 Οὕτω μὲν δὴ τὴν σωφροσύνην κατώρθωσεν. Εἶχε δὲ καὶ τὰς ταύτης ἀδελφὰς ἀρετὰς ἐν ἑαυτῷ σὺν αὐτῇ χορευούσας· οὗ δὴ ἕνεκα ψήφῳ κοινῇ τὴν προεδρίαν ἐδέξατο. Ἀλλ' ὅμως οὐδὲ αἱ τῆς πολιτείας ἀκτῖνες κατῄδεσαν τὸν τῆς ἀληθείας πολέμιον· ἀλλὰ τοῦτον μὲν εἰς τὴν Ἀραβίαν ἐξέπεμψεν, εἰς δὲ τὴν Ἀρμενίαν τὸν θεῖον Μελέτιον, εἰς δέ γε τὴν Θρᾴκην Εὐσέβιον τὸν τοῖς ἀποστολικοῖς ἱδρῶσι περιρρεόμενον.

1. Des évêques exilés par Valens, Théodoret ne retient que trois noms emblématiques car tout trois syriens, Mélèce d'Antioche, et deux de ses amis, Eusèbe de Samosate et Pélage de Laodicée, dont il va exalter la mémoire à partir de sources locales qu'il est le seul à fournir (voir PARMENTIER, *Introduction*, p. XCV). Et il se contente d'une vague indication chronologique : peu de temps après le baptême de Valens. Peut-il s'agir de l'édit promulgué à Constantinople en avril 365, connu par l'*Hist. « aceph. »*, 5, 1, p. 158-160 (cf. SOZOMÈNE, VI, 12, 5 ; SOCRATE, IV, 13, 3, qui n'en donne pas le contenu, l'attribue « à la suscitation d'Eudoxe ») ? Cet édit ne concerne que les évêques bannis sous Constance et rappelés sous Julien, ce qui est le cas d'Athanase – non retenu par Théodoret – et de Mélèce, mais non d'Eusèbe et de Pélage. Ces deux évêques ont été victimes de la seconde vague de bannissement qui frappa les nicéens après l'été 370, lors de l'installation de Valens à Antioche (SOCRATE, IV, 17, 1),

Chapitre 13

Comment il exila ceux des évêques qui brillaient par leur vertu

1 Après avoir ainsi abandonné l'enseignement des apôtres, Valens passa au parti opposé. Il ne s'écoula guère de temps avant qu'il ne s'acquittât du reste de ses serments. **2** En effet, il bannit de la ville d'Antioche le grand Mélèce, de Samosate le divin Eusèbe, et il enleva à Laodicée Pélage, son admirable pasteur[1]. Pélage s'était marié tout jeune ; dans la chambre conjugale, le premier jour de ses noces, il persuada son épouse de préférer l'état de pureté à l'union et lui apprit à remplacer les rapports conjugaux par une amitié fraternelle. **3** Il avait donné une bien belle preuve de chasteté, mais il possédait aussi les vertus qui en sont sœurs et forment chœur avec elle. C'est pourquoi il reçut l'épiscopat d'un commun suffrage[2]. Et pourtant même le rayonnement de sa conduite n'inspira pas de respect à l'ennemi de la vérité : bien au contraire, il relégua Pélage en Arabie, le divin Mélèce en Arménie et en Thrace Eusèbe, tout ruisselant de sueurs apostoliques.

mesure touchant également Mélèce, revenu entre temps à Antioche, et qui entame là son troisième exil. L'association des trois évêques suffit à expliquer la contraction des deux derniers exils subis par Mélèce (et reconnus ailleurs par Théodoret, *Ep.* 151, *PG* 83, 1440) en un seul.

2. Pélage a été, comme Mélèce, consacré par l'homéen Acace de Césarée en 360 (PHILOSTORGE, V, 1). Il fait partie du groupe des méléciens réunis à Antioche qui, en 363, sous Jovien, reconnaît le symbole de Nicée (SOCRATE, III, 25, 18, 17e souscription ; SOZOMÈNE, VI, 4, 10, le cite, dans sa sélection des souscriptions, en troisième position après Mélèce et Eusèbe) ; on le retrouve à Tyane en 366 (SOZOMÈNE, VI, 12). Sur la pratique de la chasteté dans le mariage, qui se multiplie à la fin du IVe siècle, voir É. PATLAGEAN, *Pauvreté économique et pauvreté sociale à Byzance, 4e-7e siècles*, Paris 1977, p. 131 ; MARTIN, *Athanase*, p. 753-758.

14

1 Οὗτος γὰρ πολλὰς τῶν ἐκκλησιῶν ἐρήμους εἶναι ποιμένων μαθών, στρατιωτικὸν ἀμπεχόμενος σχῆμα καὶ τιάρᾳ καλύπτων τὴν κεφαλήν, καὶ τὴν Συρίαν περιῄει καὶ τὴν Φοινίκην καὶ τὴν Παλαιστίνην πρεσβυτέρους χειροτονῶν καὶ διακόνους καὶ τὰ ἄλλα τάγματα τῆς ἐκκλησίας ἀναπληρῶν· εἰ δέ ποτε καὶ ἐπισκόπων ὁμογνωμόνων ἐπέτυχε, καὶ προέδρους ταῖς δεομέναις ἐκκλησίαις προὐβάλλετο.

2 Ὁπόσην δὲ ἀνδρείαν τε καὶ σοφίαν ἐπεδείξατο βασιλικὸν δεξάμενος νόμον ὃς ἐκέλευεν αὐτὸν τὴν Θρᾴκην καταλαβεῖν ἀναγκαῖον οἶμαι τοὺς ἀγνοοῦντας μαθεῖν. Ἀφίκετο μὲν γὰρ ὁ τοῦτον κομίζων τὸν νόμον περὶ δείλην ὀψίαν· ὁ δέ οἱ σιγῆσαί τε παρηγγύησε καὶ κρύψαι τῆς ἀφίξεως τὴν αἰτίαν. **3** « Εἰ γὰρ μάθοι, ἔφη, τὸ πλῆθος ζήλῳ θείῳ συντεθραμμένον, σὲ μὲν κατακοντιοῦσιν, ἐγὼ δὲ τὰς ὑπὲρ τῆς σῆς τελευτῆς εἰσπραχθήσομαι δίκας. » Ταῦτα εἰπὼν καὶ τὴν ἑσπερινὴν λειτουργίαν συνήθως ἐπιτελέσας, περὶ αὐτὰς τοῦ ὕπνου τὰς εἰσβολάς, ἑνὶ θαρρήσας τῶν οἰκετῶν, μόνος ἐξελήλυθεν ὁ πρεσβύτης βαδίζων· εἵπετο δὲ ὁ θεράπων, προσκεφάλαιον μόνον καὶ βιβλίον κομίζων. **4** Καταλαβὼν δὲ τοῦ ποταμοῦ τὴν ὄχθην, παρ' αὐτοὺς γὰρ τοῦ ἄστεως τοὺς περιβόλους ὁ Εὐφράτης ἔχει τὸν πόρον,

1. Ce récit de Théodoret, qui tient son information de l'Église de Samosate, a été repris dans les versions grecques (*BHG* 2133-2135) et syriaque (*BHO* 294, où il constitue une interpolation) d'une *Vie d'Eusèbe*, comme on l'a déjà vu au livre II, 32, 5 et 33, 1-5 (*SC* 501, *Introduction* p. 77 et n. 2 pour la bibliographie) ; voir également *infra* V, 4, 5-7. L'évêque de Samosate a participé à la consécration de Mélèce aux côtés d'Acace de Césarée en 360. Il est présent au synode d'Antioche réuni par Mélèce en 363, après son premier exil. L'activité pastorale dont il est ici question a pu se dérouler peu avant le départ en exil d'Eusèbe, au moment où l'Église néo-nicéenne est mise en difficulté par Valens, ce qui explique sa manière de procéder ; toutefois, pour les évêques, il n'en respecte pas moins le

Chapitre 14

L'évêque Eusèbe de Samosate, le prêtre Antiochos et le diacre Euolkios

1 (13, 4) En effet, quand celui-ci eut appris que nombre d'Églises étaient privées de pasteurs, il revêtit la tenue militaire, se couvrit la tête d'un bonnet de soldat et se mit à parcourir la Syrie, la Phénicie et la Palestine pour ordonner des prêtres et des diacres et combler les vides des autres degrés ecclésiastiques, et s'il venait à rencontrer des évêques qui partageaient ses convictions, il les plaçait aussi à la tête des Églises qui en manquaient[1].

2 (14, 1) Quel courage et quelle sagesse il manifesta lorsqu'il reçut l'édit impérial lui ordonnant de se rendre en Thrace, je pense nécessaire de l'apprendre à ceux qui l'ignorent. Lorsque le porteur de l'édit arriva dans la soirée, l'évêque lui conseilla de se taire et de tenir cachée la raison de sa venue. **3** (2) « Car si le peuple vient à l'apprendre, dit-il, lui qui a été élevé dans l'amour divin, ils t'abattront et moi je serai condamné à cause de ta mort. » Après avoir dit cela et accompli, selon l'habitude, la liturgie vespérale, vers l'heure où l'on est envahi par le sommeil, ayant mis un seul de ses domestiques dans la confidence, le vieillard sortit tout seul à pied, suivi du serviteur qui ne portait qu'un coussin et un livre. **4** (3) Arrivé au bord du fleuve, car l'Euphrate coule le long des remparts de la ville, il monta sur un

canon qui veut que la consécration soit faite par trois évêques ; l'habit militaire dont il juge utile de se revêtir devait lui fournir une plus grande sécurité dans ses déplacements ; sur la *tiara*, bonnet rond, *rotundum pilleolum*, que certains nomment encore *galerus* (voir la description fournie par JÉRÔME, *Ep.* 64, 13, à propos des vêtements du Grand Prêtre) ; d'après la *Souda*, *s.v.* πῖλος, Adler, IV, p.131, elle est l'équivalent du *pileus*, bonnet de feutre militaire (voir P. SOUTHERN - K.D. DIXON, *The later Roman Army*, Londres 1996, p. 123-124, et pl. 18). Sur l'exil en Thrace, GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *ap.* BASILE, *Ep.* 166 et 167 ; BASILE, *Ep.* 237, 239, 241 et 268.

ἐπέβη τε πορθμείου καὶ τοῖς ἐρέταις ἐλαύνειν ἐπὶ τὸ Ζεῦγμα προσέταξεν. Ἡμέρας δὲ γενομένης ὁ μὲν τὸ Ζεῦγμα κατέλαβεν, τὰ δὲ Σαμόσατα ὀδυρμῶν ἦν καὶ θρήνων μεστά. 5 Τοῦ γὰρ οἰκέτου ἐκείνου τοῖς γνωρίμοις τὰ προστεταγμένα μηνύσαντος, καὶ τίνας μὲν αὐτῷ συνεκδημῆσαι προσήκει, ποίας δὲ βίβλους κομίσαι, ὠλοφύροντο μὲν ἅπαντες τοῦ ποιμένος τὴν στέρησιν, πλήρης δὲ ὁ τοῦ ποταμοῦ πόρος τῶν πλεόντων ἐγένετο. 6 Ἐπειδὴ δὲ ἀφίκοντο καὶ τὸν ποθούμενον εἶδον ποιμένα, ὀδυρόμενοι μὲν καὶ στένοντες καὶ πηγὰς δακρύων προχέοντες πείθειν ἐπειρῶντο μένειν, καὶ μὴ προέσθαι τοῖς λύκοις τὰ πρόβατα. 7 Ἐπειδὴ δὲ οὐκ ἔπεισαν, ἤκουσαν δὲ αὐτοῦ τὸν ἀποστολικὸν ἀναγινώσκοντος νόμον ὃς διαγορεύει σαφῶς *ἀρχαῖς καὶ ἐξουσίαις ὑποτάσσεσθαι*[a], οἱ μὲν αὐτῷ χρυσίον προσήνεγκαν, οἱ δὲ ἀργύριον, ἄλλοι δὲ ἐσθῆτα, ἕτεροι δὲ οἰκέτας, ὡς εἰς ξένην καὶ ἑκὰς κειμένην ἀπαίροντι γῆν. 8 Ὁ δὲ σμικρά τινα παρὰ τῶν γνωριμωτέρων λαβὼν καὶ διδασκαλίαις ἅπαντας καὶ προσευχαῖς καθοπλίσας καὶ τῶν ἀποστολικῶν ὑπερμαχεῖν δογμάτων παρεγγυήσας ἐπὶ τὸν Ἴστρον ἀπῆρεν. Οἱ δὲ τὸ σφέτερον ἄστυ καταλαβόντες καὶ ἀλλήλους παραθήξαντες προσέμενον τῶν λύκων τὰς προσβολάς·

15

1 Διηγήσομαι δὲ καὶ τῆς τούτων πίστεως τὸ θερμόν τε καὶ ἀκραιφνές, ἀδικεῖν νομίζων εἰ μὴ διὰ τῆς συγγραφῆς ἀείμνηστος γένοιτο. Ἐπειδὴ γὰρ οἱ τῆς Ἀρείου συμμορίας τοῦ πάντα ἀρίστου ποιμένος τὴν ποίμνην

14. a. Tt 3,1

1. Zeugma, à une centaine de kilomètres en aval de Samosate (72 *milles* selon PLINE L'ANCIEN, *Hist. nat.* VI, 24, 86), peut donc être atteint en bateau en un peu plus d'une nuit ; c'est aussi un important carrefour routier et une station militaire, ce qui explique qu'Eusèbe ait pu y rejoindre un convoi se rendant à Antioche, puis, par mer, sur le Danube.

bateau et ordonna aux rameurs de prendre la direction de Zeugma. Le jour venu, tandis qu'il atteignait Zeugma, à Samosate ce n'étaient que pleurs et lamentations. **5** (4) En effet le domestique en question avait fait connaître à ses proches les instructions qu'il avait reçues : qui pouvait partir avec lui et quels livres il fallait emporter. Tous déplorèrent alors de se voir privés de leur pasteur, et le cours du fleuve se remplit d'une foule de gens montés sur des embarcations. **6** (5) Quand, à leur arrivée, ils virent leur pasteur regretté, alors, tout en pleurs, gémissant et versant des flots de larmes, ils essayèrent de le persuader de rester et de ne pas abandonner les brebis aux loups. **7** (6) Mais ils n'y réussirent pas : ils l'entendaient, au contraire, lire le précepte de l'Apôtre qui ordonne clairement d'*être soumis aux magistrats et aux autorités*[a] . Aussi les uns lui offraient-ils de l'or, les autres de l'argent, d'autres des vêtements, d'autres encore des domestiques, puisqu'il partait pour une terre étrangère et lointaine. **8** (7) Mais lui n'accepta que quelques menus objets de la part des plus proches et, après les avoir tous munis d'instructions et de prières et les avoir exhortés à se battre pour les enseignements des apôtres, il partit pour le Danube[1]. Ils retournèrent alors dans leur ville et s'entraînèrent mutuellement à la lutte en attendant l'attaque des loups.

Chapitre 15

Zèle des gens de Samosate

1 Je vais parler aussi de l'ardeur et de la sincérité de leur foi, car j'estime qu'il serait injuste que mon livre n'en assure pas l'éternelle mémoire. Le parti d'Arius, après avoir dépouillé le troupeau de ce pasteur en tous points parfait,

On notera que les deux autres clercs de Samosate, mentionnés dans le titre, n'apparaissent qu'à la fin du chapitre suivant (*infra* 15, 8).

γυμνώσαντες ἕτερον ἀντ' ἐκείνου προὐβάλοντο πρόεδρον, οὐδεὶς τῶν τὴν πόλιν ἐκείνην οἰκούντων, οὐ πενίᾳ συζῶν, οὐ πλούτῳ κομῶν, οὐκ οἰκέτης, οὐ χειροτέχνης, οὐ γηπόνος, οὐ φυτοκόμος, οὐκ ἀνήρ, οὐ γυνή, οὐ νέος, οὐ πρεσβύτης, εἰς ἐκκλησιαστικὸν συνήθως ἀφίκετο σύλλογον· μόνος δὲ διῆγεν ἐκεῖνος, οὐδενὸς αὐτὸν οὔτε ὁρῶντος οὔτε λόγου μεταδιδόντος, καίτοι φασὶν αὐτὸν ἐπιεικείᾳ συνεζηκέναι πολλῇ. Ἐρῶ δὲ καὶ τούτου τεκμήριον. 2 Ἐπειδὴ γὰρ λούσασθαι βουληθέντος οἱ οἰκέται τοῦ βαλανείου τὰς θύρας ἔκλεισαν τοὺς εἰσελθεῖν βουλομένους κωλύοντες, πλῆθος πρὸ τῶν θυρῶν θεασάμενος ἀναπετάσαι ταύτας ἐκέλευσε καὶ ἀδεῶς τοῦ λουτροῦ τοὺς πάντας κοινωνῆσαι προσέταξε. Ταὐτὸ δὲ τοῦτο καὶ ἔνδον ἐν τοῖς θόλοις πεποίηκε. Λουομένῳ γὰρ αὐτῷ παρεστηκότας ἰδὼν συμμετασχεῖν τῶν θερμῶν ὑδάτων ἐκέλευσεν· οἱ δὲ σιγῶντες εἱστήκεισαν. Ὁ δὲ τιμὴν τὴν στάσιν ὑπολαβών, θᾶττον ἀναβὰς ἐξελήλυθεν. 3 Οἱ δὲ τοῦ τῆς αἱρέσεως ἄγους καὶ τὸ ὕδωρ μετεσχηκέναι νομίσαντες ἐκεῖνο μὲν τοῖς ὑπονόμοις παρέπεμψαν, ἕτερον δὲ αὐτοῖς κερασθῆναι προσέταξαν. Τοῦτο μαθὼν ἐκεῖνος ᾤχετο τὴν πόλιν καταλιπών, πόλιν οἰκεῖν ἀπεχθανομένην καὶ κοινὴν δυσμένειαν ἔχουσαν ἀβέλτερον εἶναι νομίσας καὶ λίαν ἀνόητον.

4 Τοῦ δὲ Εὐνομίου τὰ Σαμόσατα καταλιπόντος (οὕτω γὰρ ὠνομάζετο), Λούκιον αὐτοῖς ἀντ' ἐκείνου προὐβάλοντο, προφανῆ λύκον καὶ τῶν προβάτων ἐπίβουλον. Ἀλλὰ καὶ ποιμένος ἔρημα ὄντα τὰ πρόβατα

1. Il s'agit d'Eunome, dont le nom est donné à la fin du récit (*infra* 4).

2. Cette histoire n'est pas sans rappeler celle de Mélèce en 358, contraint de quitter le siège de Sébastée dont la commmunauté restait attachée à Eustathe, l'évêque déposé, histoire sur laquelle Théodoret avait préféré rester très discret (II, 32, 3, *SC* 501, p. 488 et n. 2). Ce thème de la contamination physique dont est porteur l'hérétique se trouve déjà dans le *Compendium*, II, 3, à propos de Cérinthe (cf. IRÉNÉE, *Adv. haer.* III, 3, 4, repris par EUSÈBE, *HE* III, 28, 6 et IV, 14, 6). La *Lettre* 219 de BASILE « au clergé de Samosate » (en 375) fait cependant état de dissensions internes dans le clergé.

proposa à sa place un autre évêque[1], mais aucun des habitants de la ville, pauvre ou riche, domestique, artisan, laboureur ou jardinier, homme ou femme, jeune ou vieux, ne vint comme à l'accoutumée à l'assemblée ecclésiale. L'homme se trouvait tout seul, sans que personne daignât le regarder ou lui parler. On dit pourtant qu'il avait un caractère très modéré. Et j'en donnerai une preuve. **2** Un jour qu'il avait décidé d'aller aux bains, les domestiques en fermèrent la porte pour empêcher qu'on y entrât, mais, s'étant aperçu que la foule était devant la porte, il la fit ouvrir toute grande et pria tout le monde de partager le bain sans se gêner. Il se comporta de la même manière dans le bain chaud. Ayant remarqué en effet qu'ils se tenaient debout sur le bord pendant qu'il se lavait, il leur dit de profiter avec lui de l'eau chaude. Mais ils restaient là sans rien dire. Prenant leur attitude pour une marque de respect, il se leva précipitamment et sortit. **3** Eux, au contraire, pensant que même l'eau avait été souillée au contact de l'hérésie, la jetèrent toute à l'égout et en firent préparer une autre pour eux. Quand il eut appris cela, il abandonna la partie et quitta la ville, parce qu'il estimait stupide et vide de sens d'habiter une ville qui le détestait et lui était entièrement hostile[2].

4 Après qu'Eunome – c'est ainsi qu'il s'appelait – eut quitté Samosate, ils leur proposèrent à sa place Lucius, un vrai loup à l'affût des brebis[3]. Mais, bien que privées de

3. Cet ancien prêtre et chef de la communauté homéenne d'Alexandrie avait échoué à s'y faire reconnaître comme évêque en 367 (*Hist. « aceph. »*, 5, 11-13, p. 166-168) ; il dut attendre la mort d'Athanase en mai 373 pour y revenir (voir *infra* 21, 3 ; MARTIN, *Athanase*, p. 790). Entre temps, il occupa donc le siège de Samosate, soit entre 370/371 et 373. L'information, que Théodoret est seul à fournir, trouve confirmation dans la lettre de Pierre d'Alexandrie citée *infra*, 22, 11 (cf. 20, 5) ; elle pourrait remettre en cause la date d'exil d'Eusèbe (voir *supra* n. 1, p. 230-231), traditionnellement placée en été 374 selon l'interprétation de la *Lettre* 198 de BASILE DE CÉSARÉE par SCHWARTZ, *GS* 3 p. 45 ; cf. PIETRI, *Roma Christiana* I, p. 807, n. 1). On notera le jeu de mots entre *Loukios* et *lukos*, le loup, image de l'hérétique (cf. II, 4, 3, *SC* 501, p. 342 et n. 2).

τὰ ποιμένων εἰργάζετο· διετέλεσαν γὰρ τὴν ἀποστολικὴν διδασκαλίαν φυλάττοντες ἄσυλον. 5 Ὅπως δὲ καὶ τοῦτον ἅπαντες ἐμυσάττοντο ἕτερον διδάξει διήγημα. Μειράκια γὰρ δὴ κατὰ τὴν ἀγορὰν σφαῖραν ἀλλήλοις ἀντέπεμπον, τερπόμενα τῇ παιδιᾷ. 6 Τούτου δὲ παριόντος συνέβη τὴν σφαῖραν ἐκπεσοῦσαν διὰ τῶν τοῦ ὄνου διαβῆναι ποδῶν. Οἱ δὲ ἀνωλόλυξαν μύσους ἀναπλησθῆναι τὴν σφαῖραν ὑπειληφότες· ὁ δὲ συνεὶς ἐκέλευσεν ἑνὶ τῶν ἑπομένων προσμεῖναι καὶ γνῶναι τὸ δρώμενον. 7 Οἱ δὲ παῖδες πῦρ ἀνάψαντες καὶ τὴν σφαῖραν διὰ τῆς φλογὸς ἀκοντίσαντες οὕτω καθαίρειν ὑπέλαβον. Καὶ οἶδα μὲν ὡς μειρακιῶδες τοῦτο καὶ τῆς παλαιᾶς λείψανον συνηθείας, ἱκανὸν δὲ ὅμως τεκμηριῶσαι τὸ μῖσος ὁπόσον εἶχεν ἡ πόλις ἐκείνη περὶ τὴν Ἀρείου συμμορίαν.

8 Ὁ μέντοι Λούκιος οὐκ ἐζήλωσε τὴν Εὐνομίου πραότητα, ἀλλὰ πολλοὺς μὲν καὶ ἄλλους τῶν ἱερωμένων ἐξοστρακίσαι τοὺς ἄρχοντας ἔπεισε, τοὺς δέ γε διαφερόντως τῶν θείων ὑπερμαχοῦντας δογμάτων εἰς αὐτὰ ἐξέπεμψε τῆς Ῥωμαίων ἡγεμονίας τὰ τέρματα· Εὐόλκιον μὲν διακονίας ἠξιωμένον εἰς Ὄασιν εἰς τὸ ἔρημον πολυθρύλητον, Ἀντίοχον δέ καὶ τῇ Εὐσεβίου τοῦ μεγάλου συγγενείᾳ κοσμούμενον, ἀδελφιδοῦς γὰρ αὐτοῦ ἐτύγχανεν ὤν, καὶ πολλοῖς οἰκείοις κατορθώμασι λαμπρυνόμενον, καὶ μὲν δὴ καὶ ἱερωσύνης ἠξιωμένον, εἴς τινα τῆς Ἀρμενίας ἐσχατιάν. 9 Ὅπως δὲ οὗτος τῶν θείων ὑπερήθλει δογμάτων τὰ μετὰ ταῦτα δηλώσει. Ἐπειδὴ γὰρ ὁ θεῖος Εὐσέβιος μετὰ τοὺς πολλοὺς ἀγῶνας καὶ τὰς ἰσαρίθμους νίκας καὶ τὸ τῶν μαρτύρων ἐδέξατο τέλος, συνῆλθε μὲν συνήθως τοῦ ἔθνους ἡ σύνοδος, ἀφίκετο δὲ καὶ Ἰοβῖνος, τῆς Πέρρης τηνικαῦτα ἐπίσκοπος ὤν. 10 Ὀλίγον δέ τινα χρόνον οὗτος τῆς τῶν

1. La Grande Oasis, dans le désert occidental d'Égypte, est un lieu traditionnel d'exil ; voir MARTIN, *Athanase*, p. 26, n. 45 ; p. 492 (évêques atha-

pasteur, les brebis faisaient le travail des pasteurs, continuant de conserver intact l'enseignement des apôtres. 5 Comment ils éprouvèrent tous de la répulsion pour lui aussi, un autre récit le montrera. Des garçons s'amusaient sur l'agora à se renvoyer une balle. 6 Au moment où il passait, voilà que la balle roula sous les pieds de son âne. Eux poussèrent des cris, persuadés que la balle avait été contaminée par la souillure. Il s'en rendit compte et pria quelqu'un de sa suite de s'arrêter pour voir ce qui se passait. 7 Or les enfants allumèrent un feu et lancèrent la balle à travers les flammes, pensant ainsi la purifier. Je sais bien que ce geste est puéril, survivance d'une vieille coutume, mais il suffit cependant à prouver la haine que cette ville éprouvait pour le parti d'Arius.

8 Cependant Lucius n'imita pas la douceur d'Eunome, mais il persuada les autorités de bannir beaucoup d'autres ministres consacrés et, notamment, il envoya jusqu'aux extrémités de l'empire romain ceux qui s'étaient distingués dans la défense de la sainte doctrine : Euolkios, qui avait été appelé au diaconat, à l'Oasis, dans le fameux désert[1] ; Antiochos, également connu pour sa parenté avec le grand Eusèbe dont il était le neveu, et célèbre par ses nombreux mérites personnels, qui lui aussi avait été appelé au sacerdoce, au fin fond de l'Arménie ; 9 comment il luttait pour la sainte doctrine, ce qui suit le montrera. Quand le divin Eusèbe, après ses nombreux combats qui furent autant de victoires, eut obtenu aussi la mort des martyrs[2], le synode de la province se réunit selon la coutume et Iovinus, qui était alors évêque de Perrhé[3], s'y rendit. 10 Il s'était accom-

nasiens persécutés par Georges en 356) ; p. 627 et 790 (persécution de Lucius en 373) ; c'est aussi là qu'avait été envoyé l'évêque de Constantinople Nestorios, ami de Théodoret, après sa retraite, en 433, d'abord à Antioche puis à Pétra ; il devait y demeurer au moins jusqu'en 451.

2. Le récit de sa mort, postérieure à son retour d'exil en 379, est rapporté *infra*, V, 4, 8-9.

3. La cité de Perrhé, en Commagène, est située au nord ouest de Samosate, dans la même province, l'Euphratène.

ἀρειανιζόντων ἠνέσχετο κοινωνίας. Πάντων δὴ οὖν τὸν Ἀντίοχον ψηφισαμένων τοῦ θείου διάδοχον καὶ παρὰ τὴν ἱερὰν τράπεζαν ἀγαγόντων τε καὶ κλῖναι βιασαμένων τὰ γόνατα, ἐπειδὴ στραφεὶς εἶδε τὸν Ἰοβῖνον τὴν δεξιὰν ἐπιτιθέντα τῇ κεφαλῇ, ἀπεσείσατό τε τὴν χεῖρα καὶ τῶν χειροτονούντων ἀποκριθῆναι προσέταξε, λέγων μὴ ἀνέξεσθαι δεξιᾶς δεξαμένης διὰ βλασφημίας τελεσθέντα μυστήρια. **11** Ἀλλὰ ταῦτα μὲν μετ' οὐ πολὺν χρόνον ἐγένετο· τότε δὲ εἰς τὴν Ἀρμενίαν τὴν ἐνδοτέραν ἀπήχθη. Ὁ δὲ θεῖος Εὐσέβιος παρὰ τὸν Ἴστρον διῆγε, τῶν Γότθων τὴν Θρᾴκην ληϊζομένων καὶ τὰς πόλεις πολιορκούντων, ὡς τὰ παρ' ἐκείνου γραφέντα δηλοῖ.

16

1 Βάρσην δέ, οὗ καὶ νῦν πολὺ τὸ κλέος οὐκ ἐν Ἐδέσσῃ μόνον ἧν ἴθυνε καὶ ταῖς ταύτης πλησιοχώροις πόλεσιν, ἀλλὰ καὶ ἐν Φοινίκῃ καὶ ἐν Αἰγύπτῳ καὶ Θηβαΐδι, ταῦτα γὰρ πάντα διελήλυθε τὰ ἔθνη διὰ τὴν τῆς ἀρετῆς περιφερόμενος λαμπηδόνα, πρῶτον μὲν αὐτὸν ὁ Βάλης Ἄραδον οἰκεῖν τὴν νῆσον προσέταξεν· ἐπειδὴ δὲ ἔγνω μυρία πάντοθεν πρὸς αὐτὸν συρρέοντα πλήθη, ἀποστολικῆς γὰρ χάριτος ἀνάπλεως ὢν λόγῳ τὰς νόσους ἐξήλαυνεν, εἰς Ὀξύρυγχον αὐτὸν τὴν Αἰγυπτίαν ἐξέπεμψε πόλιν. **2** Ὡς δὲ κἀκεῖ τὸ τούτου κλέος συνήγειρεν ἅπαντας, εἰς φρούριον ἔσχατον τοῖς ἐκεῖ

1. Il pourrait s'agir de lettres, comme le pense PARMENTIER, p. XCV, telles que celles dont témoignent Grégoire de Nazianze (*supra* n. 1, p. 232-233) et BASILE DE CÉSARÉE (voir *Ep.* 237 et 239 ; 268 [de 378]).

2. Les chapitres 16 à 18 concernent l'histoire de l'Église d'Édesse pour laquelle Théodoret a recours à une source locale. Selon la *Chronique d'Édesse, an.* 672, 684 et 689, éd. I. Guidi, t. IV, p. 5, Barsès, évêque de cette Église de 361 à mars 378, fut exilé en septembre 373. Les trois provinces mentionnées sont celles dans lesquelles se trouvent ses trois lieux d'exil

modé pendant une courte période de la communion avec les arianisants. Ils élirent donc tous Antiochos comme successeur du saint homme puis le conduisirent près de la table sainte et l'obligèrent à s'agenouiller. Quand, en se retournant, il vit que Iovinus lui posait la main sur la tête, alors, il repoussa avec force cette main et exigea qu'il fût exclu du nombre des consécrateurs, en disant qu'il n'accepterait pas une main qui avait reçu le sacrement des mystères accomplis dans le blasphème. **11** Mais cela se passa un peu plus tard. Pour lors, il fut déporté en Arménie intérieure. Quant au divin Eusèbe, il séjourna dans la région du Danube, tandis que les Goths pillaient la Thrace et assiégeaient les villes, comme le montrent ses écrits[1].

Chapitre 16

Le saint Barsès, évêque d'Édesse et les clercs exilés avec lui

1 Quant à Barsès, sa réputation est encore grande aujourd'hui, et pas seulement à Édesse qu'il gouvernait[2] et dans les villes des environs, mais encore en Phénicie, en Égypte et en Thébaïde, car il parcourut toutes ces provinces, emmené de lieu en lieu à cause de l'éclat de sa vertu. Valens l'assigna d'abord à résidence dans l'île d'Arados. Mais quand il sut que des foules énormes affluaient de partout vers lui – car, rempli de la grâce apostolique, il chassait les maladies par la parole – il l'expédia dans la ville égyptienne d'Oxyrhynchos. **2** Mais là encore, sa réputation soulevait les foules. Ce vieillard, qui était digne du royaume céleste, fut alors déporté dans un fortin éloigné qui

successifs ordonnés par Valens, information que l'évêque de Cyr est seul à produire. Barsès a lui aussi fait partie des correspondants de BASILE (*Ep.* 264 et 267, de 377).

γειτονεῦον βαρβάροις, Φηνὼ δὲ τούτῳ ὄνομα, ὁ τῶν οὐρανῶν ἄξιος ἀπήχθη πρεσβύτης. **3** Ἐν δὲ τῇ Ἀράδῳ φασὶ τὴν ἐκείνου μέχρι καὶ τήμερον μεμενηκέναι κλίνην, πλείστης ἀξιουμένην τιμῆς. Πολλοὶ γὰρ τῶν ἀρρωστούντων ἐπ' ἐκείνης κατακλινόμενοι τὴν ὑγείαν διὰ τῆς πίστεως δρέπονται.

17

1 Πάλιν τοίνυν ὁ Βάλης τὴν ποίμνην τοῦ ποιμένος γυμνώσας λύκον ἀντὶ ποιμένος ἐπέστησεν. Ἐπειδὴ δὲ ἅπαντες τὴν πόλιν καταλιπόντες πρὸ τοῦ ἄστεως συνηθροίζοντο, ἀφίκετο μὲν αὐτὸς εἰς τὴν Ἔδεσσαν, τῷ δὲ ὑπάρχῳ προσέταξε, Μόδεστος δὲ τηνικαῦτα ἦν, τούς τε ὑπ' αὐτὸν στρατιώτας ἀθροῖσαι οἳ τὰς εἰσφορὰς εἰσπράττειν εἰώθασι καὶ τῆς ὁπλιτικῆς δυνάμεως τοὺς παρόντας παραλαβεῖν καὶ τὸ συναθροιζόμενον σκεδάσαι πλῆθος, καὶ ῥάβδοις παίοντας καὶ ῥοπάλοις καὶ τοῖς ἄλλοις πολεμικοῖς ὀργάνοις εἰ δεήσοι χρωμένους. **2** Ὑπὸ τὴν ἕω τοίνυν ὁ ὕπαρχος τὸ κελευόμενον ἔδρα. Διιὼν δὲ τὴν ἀγορὰν εἶδε γύναιον βρέφος φέρον ἐν ταῖς χερσὶ καὶ μάλα γε ἐπειγόμενον· καὶ γὰρ καὶ τὴν τῶν ἡγουμένων διέκοψε τάξιν, πάντων ἐκείνων καταφρονήσασα. **3** Ψυχὴ γὰρ ὑπὸ θείου ζήλου πυρπολουμένη οὐδὲν ἀνθρώπινον εἰσδέχεται δέος, ἀλλὰ τὰ

1. Ce nom n'est pas autrement connu ; il ne doit pas être confondu avec Phaeno en Palestine, où se trouvaient des mines de cuivre. Certains mss indiquent *Philô* ; un village de ce nom, non identifié par ailleurs, figure en Cyrénaïque, selon Ptolémée, *Géogr.* IV, 4, 7. Comme pour les clercs de Samosate (voir *supra* n. 1, 234-235), les « clercs exilés » avec Barsès, annoncés dans le titre, n'apparaissent que deux chapitres plus loin, avec l'histoire d'Euloge et de Protogène (*infra* 18).

2. Pas plus que celui du successeur de Pélage à Laodicée (*supra* 13, 3), le nom de cet évêque hétérodoxe n'est mentionné.

3. Cette partie du récit est rapportée par RUFIN, II, 5 (cf. SOCRATE, IV, 18 ; SOZOMÈNE, VI, 18, 2-7), dans une optique différente, celui-ci voulant opposer « l'extrême modération » du préfet, païen selon lui (hétérodoxe selon SOZOMÈNE, *ibid.* 3, qui, comme Théodoret, en donne aussi le nom), à

s'appelle Phêno[1], au voisinage des Barbares de la région. **3** On dit qu'à Arados on a conservé jusqu'à présent son lit, entouré de grands honneurs, car beaucoup de malades qui s'y étendent recouvrent la santé pour prix de leur foi.

Chapitre 17
Persécution à Édesse

1 Et encore une fois, après avoir privé le troupeau de son pasteur, Valens imposa donc un loup au lieu d'un pasteur[2]. Mais, alors que tous abandonnaient la cité pour se rassembler devant la ville, il se rendit en personne à Édesse et ordonna au préfet, qui était alors Modestus, de réunir les soldats de sa juridiction qui lèvent ordinairement les impôts et de prendre avec lui les fantassins qui étaient présents, pour disperser la foule rassemblée en la frappant à coups de verges et de gourdins et en recourant, au besoin, aux armes de guerre[3]. **2** Au lever du jour, le préfet mit les ordres à exécution. Traversant alors l'agora, il vit une femme avec un bébé dans les bras, qui se hâtait, car elle coupait la première ligne de soldats sans un regard pour tous ces gens. **3** Une âme enflammée d'une sainte ardeur ne cède en effet à aucune crainte humaine, mais considère les

la « démence de l'empereur » ; la persécution est occasionnée par la visite de Valens au martyrium de Thomas, ce que ne précise pas Théodoret. Sur la carrière de Flavius Domitius Modestus, préfet de Constantinople puis préfet du prétoire d'Orient, païen sous Julien, baptisé par les homéens sous Valens d'après Grégoire de Nazianze, *Disc.* 43, 48, voir *PLRE* I, p. 605-608 ; Dagron, *Constantinople*, p. 246-247. Ammien, XXIX, 1, 10, 11, fustige son « adulation honteuse », *turpi adulatione*, auprès de Valens, pour se ménager ses bonnes grâces, allant jusqu'à aviver « la monstrueuse sauvagerie », *prodigiosa feritas*, des procès d'Antioche de 371-372 ; Grégoire, *Disc.* 43, 48 insiste sur les excès de son comportement dans le traitement des chrétiens nicéens. Comme à Antioche, ceux-ci, chassés des églises d'Édesse, faisaient leurs assemblées hors les murs (*Chron. d'Édesse an.* 684 (sept. 373).

τοιαῦτα δείματα γέλωτα νομίζει καὶ παιδιάν. Τότε δὴ ταύτην ὁ ὕπαρχος θεασάμενος καὶ συνεὶς τὸ γιγνόμενον, ἤγαγέ τε καὶ ἤρετο ὅποι βαδίζοι. Ἡ δέ· « Μεμάθηκα, ἔφη, τὰς κατὰ τῶν θείων θεραπόντων τυρευθείσας ἐπιβουλὰς καὶ θέλω τοὺς ὁμοπίστους καταλαβεῖν, ὀριγνωμένη ἵνα σὺν ἐκείνοις δέξωμαι τὰς ὑφ' ὑμῶν ἐπιφερομένας σφαγάς. — 4 Τὸ δὲ βρέφος, ἔφη ὁ ὕπαρχος, τί δή ποτε φέρεις ; » Ἡ δὲ ἔφη· « Ἵνα καὶ τοῦτό μοι τῆς ἀξιεράστου τελευτῆς κοινωνήσῃ. » Ταῦτα ὁ ὕπαρχος παρὰ τῆς ἀνθρώπου μαθὼν καὶ διὰ ταύτης τὴν ἁπάντων ἐγνωκὼς προθυμίαν, ἀπήγγειλέ τε τῷ βασιλεῖ καὶ τὸν ἐσόμενον μάτην ἐδήλωσε φόνον· « Δύσκλειαν γάρ, ἔφη, μόνον ἐκ τοῦ δρωμένου δρεψόμεθα, ἐκείνων δὲ τὴν προθυμίαν οὐ σβέσομεν. »

5 Ἀλλὰ ταῦτα εἰπὼν τὸ μὲν πλῆθος πεῖραν λαβεῖν τῶν προσδοκηθέντων οὐκ εἴασε λυπηρῶν· τοὺς δὲ τούτων ἡγουμένους, πρεσβυτέρους φημὶ καὶ διακόνους, ἀγαγεῖν τε προσετάχθη καὶ δυοῖν θάτερον, ἢ πεῖσαι κοινωνῆσαι τῷ λύκῳ, ἢ τοῦ ἄστεως ἐξελάσαι καὶ εἴς τινας ἐσχατιὰς παραπέμψαι. 6 Ἐπειδὴ δὲ συνήθροισεν ἅπαντας, ἠπίοις χρώμενος λόγοις πείθειν ἐπειρᾶτο ταῖς βασιλέως νομοθεσίαις ἀκολουθεῖν· παραπληξίας γὰρ ἔλεγεν εἶναι μεστὸν τῷ βασιλεῖ τηλικούτων καὶ τοσούτων ἡγουμένῳ εὐαριθμήτους ἀντιτείνειν ἀνθρώπους.

7 Ἐπειδὴ δὲ σιγῶντες εἱστήκεισαν ἅπαντες, πρὸς τὸν τούτων ἡγούμενον, Εὐλόγιος δὲ ἦν, ἀνὴρ ἀξιέπαινος, εἶπεν ὁ ὕπαρχος· « Τί δή ποτε οὐκ ἀποκρίνῃ πρὸς τὰ παρ' ἡμῶν εἰρημένα ; » · ὁ δέ· « Οὐκ ᾠήθην, ἔφη, χρῆναι μηδὲν ἐρωτηθεὶς ἀποκρίνεσθαι. — 8 Καὶ μήν, ὁ ὕπαρχος ἔφη, πολλοὺς διεξελήλυθα λόγους παραινῶν ὑμῖν τὰ συνοίσοντα. » Ὁ δὲ Εὐλόγιος πρὸς ἅπαντας ἔφη ἐκεῖνα

1. L'attitude de raison prêtée ici au préfet Modestus est à rapprocher de celle de son collègue païen Salutius lors de la persécution déclenchée à

menaces de ce genre comme ridicules et puériles. C'est alors qu'à cette vue, se rendant compte de ce qui se passait, le préfet la fit amener et lui demanda où elle allait. Elle répondit : « J'ai appris le complot tramé contre les serviteurs de Dieu et je veux rejoindre ceux qui partagent ma foi avec le désir de recevoir avec eux la mort que vous leur apportez ! — **4** Mais le bébé, dit le préfet, pourquoi donc l'emportes-tu ? » – « C'est afin, répliqua-t-elle, qu'il puisse aussi partager avec moi cette mort enviable. » Ainsi renseigné par cette personne et connaissant par elle la détermination de tous, le préfet fit son rapport à l'empereur et montra qu'on allait commettre un massacre inutile, « car, fit-il observer, nous ne retirerons de cette action qu'une gloire ignominieuse sans éteindre leur détermination[1] ».

5 En s'exprimant ainsi, il évita à la foule de faire l'expérience des peines qui l'attendaient, mais il reçut l'ordre de convoquer les chefs, je veux dire les prêtres et les diacres : de deux choses l'une, ou il les persuaderait d'entrer en communion avec le loup, ou il les chasserait de la ville et les enverrait au bout du monde. **6** Une fois qu'il les eut tous rassemblés, il essaya avec des paroles apaisantes de les persuader d'obéir aux lois impériales : c'était pure folie, disait-il, qu'une poignée d'hommes s'opposât à l'empereur qui gouverne tant de vastes régions.

7 (18,1) Mais ils demeuraient tous là, en silence. Alors le préfet s'adressa à leur chef qui était Euloge, un homme digne de louange : « Pourquoi donc ne réponds-tu pas à ce que nous avons dit ? » Il répliqua : « Je ne pensais pas qu'il fallait répondre, puisque tu n'avais rien demandé. — **8** (2) Et pourtant, reprit le préfet, je vous ai tenu assez de discours pour vous engager à veiller à vos intérêts ! » Euloge

Antioche par Julien évoquée *supra* III, 11, 1-2. La suite du récit est propre à Théodoret.

εἰρῆσθαι, καὶ ἄτοπον ὑπειληφέναι τοὺς ἄλλους παρωσάμενον ἀποκρίνασθαι. « Εἰ δὲ ἐμὲ μόνον ἔροιο, τὴν γνώμην δηλώσω τὴν ἐμαυτοῦ. — Τοιγάρτοι, ἔφη ὁ ὕπαρχος, κοινώνησον τῷ βασιλεῖ. » **9** Ὁ δὲ εἰρωνικῶς τε καὶ μάλα χαριέντως · « Προσφέρει γάρ, ἔφη, καὶ μετὰ τῆς βασιλείας καὶ τῆς ἱερωσύνης μετέλαχεν ; » Ὁ δὲ ὕπαρχος τῆς εἰρωνείας αἰσθόμενος ἐχαλέπηνε, καὶ λοιδορίαις κατὰ τοῦ πρεσβύτου χρησάμενος καὶ ταῦτα προστέθεικεν · « Οὐ τοῦτο εἶπον, ἐμβρόντητε, ἀλλ' οἷς κοινωνεῖ ὁ βασιλεύς κοινωνῆσαι ὑμῖν παρήνεσα. » **10** Ἐπειδὴ δὲ εἶπεν ὁ πρεσβύτης καὶ ποιμένα ἔχειν καὶ τοῖς ἐκείνου νεύμασιν ἕπεσθαι ὀγδοήκοντα κατὰ ταὐτὸν συλλαβὼν εἰς τὴν Θρᾴκην ἐξέπεμψεν. Ἀπαγόμενοι δὲ θεραπείας ἀπήλαυον ὅτι μάλιστα πλείστης · καὶ πόλεις γὰρ ὑπήντων καὶ κῶμαι γεραίρουσαι τοὺς νικηφόρους ἀγωνιστάς. Ἀλλ' ὁ φθόνος τοὺς ἀντιπάλους ὁπλίσας φάναι τῷ βασιλεῖ παρεσκεύασεν, ὡς τιμὴν παμπόλλην τοῖς ἀνδράσιν ἐκείνοις ἡ νομισθεῖσα προὐξένησεν ἀτιμία. **11** Ταῦτα μαθὼν ὁ Βάλης ἀνὰ δύο διαιρεθῆναι προσέταξε, καὶ τοὺς μὲν εἰς τὴν Θρᾴκην, τοὺς δὲ εἰς τὰς τῆς Ἀραβίας ἐσχατιάς, ἄλλους δὲ εἰς τὰς τῆς Θηβαΐδος διασπαρῆναι πολίχνας. **12** Φασὶ δὲ καὶ οὓς ἡ φύσις συνέζευξε διαζεῦξαι τοὺς ὠμοτάτους, καὶ ἀδελφοὺς ὄντας ἀπ' ἀλλήλων χωρίσαι. Εὐλόγιον δὲ τὸν τῶν ἄλλων ἡγούμενον καὶ Πρωτογένην τὸν μετ' ἐκεῖνον εἰς Ἀντινὼ τὴν Θηβαίων ἐξέπεμψεν.

18

1 Ἐγὼ δὲ οὐδὲ τὴν τούτων ἀρετὴν παραδώσω τῇ λήθῃ. Ἐπειδὴ γὰρ ὁμογνώμονα τὸν τῆς πόλεως εὑρόντες ἐπίσκοπον τῶν ἐκκλησιαστικῶν ἐκοινώνουν συλλόγων,

1. Aréiôn qui occupe le siège depuis 346/347, d'après les listes dont nous disposons (voir MARTIN, *Athanase*, Tableau p. 781) pourrait, bien qu'âgé, être cet évêque.

répliqua que ces propos s'adressaient à tout le monde et qu'il trouvait déplacé de répondre à l'exclusion des autres : « Si tu m'interroges moi seul, je t'exprimerai mon opinion personnelle. – Eh bien ! dit le préfet, entre en communion avec l'empereur. » **9** (3) Avec ironie et beaucoup d'esprit, Euloge dit : « Car il présente l'offrande et, en plus de l'empire, il a aussi reçu le sacerdoce ? » Sensible à l'ironie et irrité, le préfet traita le vieillard avec grossièreté en ajoutant : « Ce n'est pas ce que j'ai dit, imbécile ; mais ceux avec qui l'empereur est en communion, c'est avec eux que je vous ai conseillé de communier. » **10** (4) Après que le vieillard lui eut dit qu'il avait aussi un pasteur dont il suivait les instructions, il fit arrêter quatre-vingts personnes d'un coup et les envoya en Thrace. En cours de route, ils bénéficièrent des plus grandes attentions, car les villes et les bourgs allaient à leur rencontre pour faire honneur aux lutteurs victorieux. Mais la jalousie arma leurs adversaires et leur fit dire à l'empereur que la peine prétendûment infamante avait valu à ces hommes une renommée universelle. **11** (5) À cette nouvelle, Valens donna l'ordre de les diviser en groupes de deux et de les disperser, les uns en Thrace, les autres au fin fond de l'Arabie, d'autres dans les petites villes de la Thébaïde. **12** (6) On dit que ces sauvages désunissaient ceux que la nature avait unis, séparant les frères les uns des autres. Quant à Euloge leur chef et à Protogène qui l'accompagnait, il les déporta à Antinoupolis en Thébaïde.

Chapitre 18

Euloge et Protogène, prêtres d'Édesse

1 (7). Mais je ne laisserai pas non plus leur vertu sombrer dans l'oubli. Ayant reconnu que l'évêque de la ville[1] partageait leurs convictions, ils participaient aux assemblées

μάλα δὲ ὀλίγους εἶδον συναθροιζομένους, καὶ πυθόμενοι ἔγνωσαν Ἕλληνας εἶναι τοὺς τὴν πόλιν οἰκοῦντας· ἤλγησαν μὲν ὡς εἰκὸς καὶ τὴν ἀπιστίαν ἐθρήνησαν, οὐ μὴν ἀποχρῆναι ἐνόμισαν τὸ θρηνεῖν, ἀλλ' εἰς δύναμιν τῆς τούτων ἰατρείας ἐπεμελήθησαν. 2 Ὁ μὲν γὰρ θεῖος Εὐλόγιος ἐν οἰκίσκῳ καθειργμένος πανημέριον καὶ παννύχιον τὸν τῶν ὅλων ἠντιβόλει θεόν. Πρωτογένης δὲ ὁ ἀξιάγαστος τὰ Εὐνομίου γράμματα πεπαιδευμένος καὶ γράφειν εἰς τάχος ἠσκημένος τόπον εὑρὼν ἐπιτήδειον καὶ τοῦτον διδασκαλεῖον καὶ παιδαγωγεῖον ἀποφήνας μειρακίων κατέστη διδάσκαλος, καὶ κατὰ ταὐτὸν γράφειν τε εἰς τάχος ἐδίδασκε καὶ τὰ θεῖα ἐξεπαίδευε λόγια. 3 Δαυϊτικάς τε γὰρ αὐτοῖς ὑπηγόρευε μελῳδίας καὶ τῆς ἀποστολικῆς διδασκαλίας ἐκμανθάνειν τὰ πρόσφορα παρεσκεύαζεν. Ἑνὸς δὲ τῶν μειρακίων νόσῳ περιπεσόντος ἀφίκετό τε εἰς τὴν οἰκίαν καὶ τῆς δεξιᾶς τοῦ νοσοῦντος ἀψάμενος προσευχῇ τὴν νόσον ἐξήλασε. Τοῦτο μεμαθηκότες οἱ τῶν ἄλλων παίδων πατέρες ἦγόν τε αὐτὸν εἰς τὰς οἰκίας καὶ τοῖς ἀρρωστοῦσιν ἐπικουρεῖν ἠντιβόλουν. 4 Ὁ δὲ οὐ πρότερον ἔφη τὸν θεὸν ἱκετεύσειν ἀπελάσαι τὴν νόσον πρὶν ἀξιωθῆναι τὸν ἄρρωστον τῆς τοῦ βαπτίσματος δωρεᾶς. Οἱ δὲ προθύμως ὑπήκουον· κατήπειγε γὰρ αὐτοὺς τῆς ὑγείας ὁ πόθος· καὶ κατὰ ταὐτὸν ψυχῆς τε καὶ σώματος τὴν ὑγείαν ἐδρέποντο. 5 Εἰ δέ ποτέ τινα τῶν ἐρρωμένων ἔπεισε τῆς θείας μεταλαχεῖν χάριτος, ἀπῆγε τοῦτον

1. L. Parmentier, « Eunomios tachygraphe », *Revue de Philologie*, 33, 1909, p. 238-245, a parfaitement rendu compte de la nécessité de maintenir la *lectio difficilior*, τὰ Εὐνομίου γράμματα, mal comprise déjà des Anciens, qui, associée et expliquée par le membre de phrase suivant, désigne le système d'écriture rapide (tachygraphie) qu'Eunome apprenait à ses élèves. Sur la pratique de la tachygraphie du secrétaire d'Aèce : Socrate, II, 35, 14, et Nicétas Choniate, V, 31, plus précis et dont la source est Théodore de Mopsueste ; sur son enseignement en remplacement d'Aèce : la *Souda*, *s.v.* Αὐξέντιος. Sur l'existence de papyrus tachygraphiques à Antinoupolis à la fin du IVe s. : R.A. Pack, *Greek and Latin*

dans l'église, mais ils constataient qu'il y avait bien peu de fidèles à se réunir. S'étant aperçu après enquête que les habitants de la ville étaient Hellènes, ils en furent naturellement affligés et déplorèrent leur incroyance. Mais ils pensèrent qu'il ne suffisait pas de la déplorer, et mirent tout leur pouvoir en œuvre pour les guérir. **2** (8) Ainsi le divin Euloge, enfermé dans une petite maison, passait-il le jour et la nuit à supplier le Dieu de l'univers. De son côté, l'admirable Protogène, qui avait appris la méthode d'Eunome et s'était entraîné à la tachygraphie[1], trouva un endroit commode dont il fit une école avec une salle de classe et s'installa comme maître des jeunes garçons pour leur apprendre la tachygraphie et leur enseigner les divines Écritures[2]. **3** (9) Il leur expliquait les chants de David et leur faisait apprendre par cœur l'essentiel de la doctrine des apôtres. Or un des jeunes garçons étant tombé malade, il se rendit chez lui, prit la main droite du malade et, par sa prière, chassa la maladie. À cette nouvelle les pères des autres enfants vinrent le supplier de se rendre chez eux pour secourir leurs malades. **4** (10) Alors il répondit qu'il ne prierait pas Dieu d'éloigner la maladie avant que le malade ne soit digne de recevoir le don du baptême. Ils l'écoutaient volontiers, car le désir de la santé les y poussaient et, en même temps, ils recueillaient la santé de l'âme et du corps. **5** (11) Et si jamais il décidait un bien portant à recevoir la

Literary Texts from Graeco-Roman Egypt, Ann Arbor 1965^{2}, p. 140 ; S. Torallas Tovar – K.A. Worp, *To the origins of Greek stenography (P. Monts. Roca I)*, *Orientalia Montserratensia* 1, Barcelone 2006.

2. H.-I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris, 1947, p. 430-431, a montré le caractère exceptionnel de cette école religieuse, bien dans la tradition de l'école syriaque. Il n'en existait pas moins à cette époque à Édesse une école de théologie, elle-même héritière de l'institution de type hellénistique présente au moins dès le IIe siècle (H.J.W. Drijvers, « The school of Edessa : Greek learning and local culture », *Centres of Learning : learning and location in pre-modern Europe and the Near-East*, Leyde 1995, p. 49-59).

πρὸς τὸν Εὐλόγιον, καὶ πατάσσων τὴν θύραν ἀνοῖξαι παρεκάλει καὶ τὴν δεσποτικὴν ἐπιθεῖναι τῷ θηρευθέντι σφραγίδα. 6 Ἐκείνου δὲ δυσχεραίνοντος ὡς διακοπτομένης τῆς προσευχῆς οὗτος ἔλεγεν ἀναγκαιοτέραν εἶναι τῶν πλανωμένων τὴν σωτηρίαν. Ἐθαύμαζον δὲ ἅπαντες τὸν Πρωτογένην θεώμενοι τοιαῦτα μὲν θαυματουργοῦντα, τοσούτοις δὲ τοῦ τῆς θεογνωσίας μεταδιδόντα φωτός, καὶ τῷ Εὐλογίῳ τῶν πρωτείων παραχωροῦντα καὶ τοὺς ἀγρευομένους ἐκείνῳ προσάγοντα. 7 Ἐτόπαζον δὴ οὖν εἰκότως πολλῷ πλείονα εἶναι τὴν ἐκείνου καὶ ὑπερτέραν ἀρετήν. Ἐπειδὴ δὲ τοῦ κλύδωνος παυσαμένου καὶ καθαρᾶς γενομένης γαλήνης ἐπανελθεῖν προσετάχθησαν, προὔπεμψαν αὐτοὺς ἅπαντες ὀλοφυρόμενοι καὶ δακρύοντες, οὐχ ἥκιστα δὲ ὁ τῆς ἐκκλησίας ἡγούμενος τῆς ἐκείνων γεωργίας ἐστερημένος. 8 Ἐπειδὴ δὲ τὴν ἐνεγκοῦσαν κατέλαβον, ὁ μὲν θεῖος Εὐλόγιος, Βάρσου τοῦ μεγάλου μεταστάντος εἰς τὸν ἄλυπον βίον, τῆς ὑπ' ἐκείνου κυβερνωμένης ἐκκλησίας ἐπιστεύθη τοὺς οἴακας· ὁ δὲ ἀξιάγαστος Πρωτογένης γεωργεῖν ἐτάχθη τὰς Κάρρας, πόλιν κεχερσωμένην καὶ ἀκανθῶν Ἑλληνικῶν πεπληρωμένην καὶ πολλῆς δεομένην φιλοπονίας. Ταῦτα μὲν οὖν μετὰ τὴν τῶν ἐκκλησιῶν εἰρήνην ἐγένετο.

19

1 Ὁ δὲ Βάλης πᾶσαν ὡς ἔπος εἰπεῖν ἐκκλησίαν τοῦ ποιμένος γυμνώσας εἰς τὴν Καισάρειαν ὥρμησεν ἧς

1. Euloge est consacré par Eusèbe de Samosate, lui-même de retour d'exil en décembre 378, *infra* V, 4, 6 ; *Chron. d'Édesse*, *an. 689*, p. 5, mort de Barsès en mars 378 ; p. 6, élection d'Euloge début 379 ; l'évêque est présent au synode d'Antioche du printemps 379 ; voir MARTIN, *Athanase*, p. 799-801 et n. 33. ÉGÉRIE, qui l'a rencontré en avril 384 lors de son périple, le qualifie (sans le nommer) de moine et confesseur, *Itin.* 19, 5.

grâce divine, il le conduisait à Euloge, frappait pour qu'il lui ouvrît sa porte et qu'il imposât à sa capture le sceau du Seigneur. 6 (12) Et quand Euloge était mécontent de voir qu'on interrompait sa prière, il lui disait que le salut des égarés est plus important. Tous admiraient Protogène parce qu'ils le voyaient faire de pareils prodiges et répandre sur tant de gens la lumière de la connaissance de Dieu, tout en cédant la première place à Euloge et en lui amenant le produit de sa chasse. 7 (13) Ils supposaient donc non sans de bonnes raisons que la vertu d'Euloge l'emportait de beaucoup sur la sienne et lui était supérieure. Quand la tempête eut cessé et que la mer eut retrouvé sa sérénité, ils reçurent l'ordre de rentrer. Tous alors leur firent escorte en pleurant et en gémissant, et surtout le chef de l'Église, privé qu'il était désormais de leur labour. 8 (14) Et quand ils arrivèrent au pays de leur naissance, le divin Euloge – le grand Barsès étant passé à la vie sans larmes – se vit confier la barre de l'Église que celui-ci avait gouvernée[1]. Quant à l'admirable Protogène, il fut chargé de cultiver Carrhes, une ville encore à défricher et pleine des chardons de l'hellénisme[2], requérant beaucoup de peine. Voilà donc ce qui arriva, la paix des Églises une fois revenue.

Chapitre 19

Le saint Basile évêque de Césarée et ce qui fut entrepris contre lui par l'empereur Valens et le préfet Modestus

1 Quant à Valens, qui avait pour ainsi dire dépouillé toutes les Églises de leurs pasteurs, il se jeta sur Césarée,

2. Sur la réputation païenne de cette ville opposée à Édesse la chrétienne : *supra* III, 26, 1, et *infra* V, 4, 6, et *HPh*, 17, 5. Protogène en devint l'évêque après le concile de Constantinople de 381 auquel son prédécesseur, Vitos, assista. Il est lui aussi qualifié de moine et confesseur par ÉGÉRIE, *Itin.* 20, 2 et 9, qui relève l'excellence de sa culture biblique.

οἰκήτορες Καππαδόκαι, ἡγεῖτο δὲ ταύτης τηνικαῦτα Βασίλειος ὁ τῆς οἰκουμένης φωστήρ. Προὔπεμψε δὲ τὸν ὕπαρχον ἐντειλάμενος ἢ πεῖσαι τὸν Βασίλειον τὴν πρὸς Εὐδόξιον ἀσπάσασθαι κοινωνίαν ἢ μὴ πειθόμενον ἐξελάσαι. 2 Τοῦ γὰρ ἀνδρὸς τὸ κλέος προπεπυσμένος πρώτῳ προσβαλεῖν οὐκ ἠθέλησεν ἵνα μὴ γενναίως τὴν προσβολὴν δεξάμενος καὶ ταύτην ἀποκρουσάμενος ἀνδρείας τοῖς ἄλλοις ἀρχέτυπος γένηται. Ἀλλ' ἀράχνης ἱστῷ τὸ μηχάνημα παραπλήσιον ὤφθη. 3 Ἤρκεσε γὰρ τοῖς ἄλλοις ἀρχιερεῦσιν εἰς ὠφέλειαν τὰ παλαιὰ διηγήματα, καὶ οἷόν τινες πύργοι τὸν τῆς πίστεως περίβολον ἀκλινῆ διετήρησαν. Ὁ μέντοι ὕπαρχος εἰς τὴν Καισάρειαν ἀφικόμενος καὶ Βασίλειον τὸν μέγαν μεταπεμψάμενος τιμῆς τε ἠξίωσε καὶ λόγοις πρὸς αὐτὸν ἠπίοις ἐχρήσατο, εἶξαί τε τῷ καιρῷ παραινῶν καὶ μὴ προέσθαι τοσαύτας ἐκκλησίας δι' ὀλίγην δογμάτων ἀκρίβειαν· ὑπισχνεῖτο δὲ καὶ τὴν βασιλέως φιλίαν καὶ τὰς ἐκ ταύτης δι' αὐτοῦ πολλοῖς ἐσομένας εὐεργεσίας. 4 Ὁ δὲ θεῖος ἐκεῖνος ἀνὴρ μειρακίοις ἔφη τούτους ἁρμόττειν τοὺς λόγους. 5 « Ἐκεῖνοι γὰρ καὶ οἱ ἐκείνοις προσόμοιοι περὶ τὰ τοιαῦτα κεχήνασιν· οἱ δὲ τοῖς θείοις λογίοις ἐντεθραμμένοι προέσθαι μὲν τῶν θείων δογμάτων οὐδεμίαν ἀνέχονται συλλαβήν, ὑπὲρ δὲ τούτων, εἰ δέοι, καὶ πάσας τοῦ θανάτου τὰς ἰδέας ἀσπάζονται. Τὴν δὲ βασιλέως φιλίαν μέγα μὲν ἡγοῦμαι μετ' εὐσε-

1. Valens a quitté Constantinople peu avant la mort d'Eudoxe en avril 370, pour se rendre à Antioche ; après un arrêt forcé à Nicomédie (voir *infra* n. 1, p. 293 ; Socrate, IV, 14, 1 ; 15, 2 ; 16, 1 ; Sozomène, VI, 13, 1 et 3), il règle sur sa route la question arménienne avec Sapor (Ammien, XXIX, 1, 1-4) ; ceci explique sa présence à Césarée de Cappadoce fin 370, où il met à exécution son intention de soumettre Basile qui vient de remplacer Eusèbe sur le siège épiscopal en septembre 370 (Grégoire de Nazianze, *Disc.* 43, 51-52, et *infra* n. 2, p. 256-257, pour la date ; Sozomène, VI, 16, 1). Il fait ensuite son entrée à Antioche en 371 (Ammien, XXIX, 1, 4).

2. Grégoire de Nysse, *Contre Eunome* I, 127, p. 61 (*PG* 45, 289C5-11), autorise à confirmer ce premier interrogatoire du préfet du prétoire Modestus, dont le nom n'est donné que plus loin, *ibid.* 140 (293C5). Mais

dont les habitants sont cappadociens, et que dirigeait alors Basile, la lumière du monde[1]. Il y avait envoyé en avant le préfet avec consigne ou de décider Basile à adhérer à la communion d'Eudoxe, ou, s'il refusait, de l'exiler[2]. 2 Connaissant déjà la réputation du personnage, il ne voulut pas s'en prendre à lui en premier, pour éviter qu'en encaissant l'attaque et en y répondant avec vigueur il ne devînt pour les autres un exemple de courage. 3 Mais la machination se révéla pareille à une toile d'araignée, car les récits d'autrefois suffirent à encourager les autres évêques qui, comme des tours, maintinrent bien ferme le rempart de la foi[3]. Toujours est-il que, dès son arrivée à Césarée, le préfet fit venir le grand Basile, le traita avec honneur et usa de paroles aimables pour l'amener à se plier aux circonstances et à ne pas abandonner tant d'Églises pour une petite précision dogmatique[4]. Il lui promettait en outre l'amitié de l'empereur et les avantages qui, par son entremise, en résulteraient pour beaucoup. 4 Mais cet homme divin répondit que ces propos étaient bons pour des adolescents. 5 « Ceux-ci et ceux qui sont comme eux restent là-devant bouche bée, mais ceux qui ont été nourris des divines Écritures refusent d'abandonner ne serait-ce qu'une syllabe des dogmes divins et, pour les défendre s'il le faut, ils vont au devant de tous les genres de mort. Quant à l'amitié de l'empereur, j'en fais grand cas lorsqu'elle est

l'évêque homéen de la capitale n'est plus alors Eudoxe, mort au printemps 370, peu de temps après le départ de l'empereur, mais Démophile (PHILOSTORGE, IX, 8 ; SOCRATE, IV, 14, 3 ; SOZOMÈNE, VI, 13, 1). Sur Modestus, préfet du prétoire d'Orient de 369 à 377, voir *supra* n. 3, p. 242-243.

3. Conformément à son procédé du récit en boucle, Théodoret annonce ici par avance (voir *infra* 16) l'échec du préfet dont la machination est comparée à la toile d'araignée, modèle biblique du procédé criminel des impies (Is 59, 5 et 6) et de sa fragilité (Jb 8, 14).

4. Ce que demande Modestus à Basile, troquer *homoousios* pour *homoios*, paraît peu de chose en effet, mais il y va de la foi nicéenne de Basile dont la réponse ne se fait pas attendre (*infra* 5) : il ne saurait abandonner « ne serait-ce qu'une syllabe » de cette foi, celle précisément qui sépare *homoousios* d'*homoios*.

θείας, δίχα δὲ ταύτης ὀλεθρίαν ἀποκαλῶ. » **6** Τοῦ δὲ ὑπάρχου χαλεπήναντος καὶ ἀνόητον εἶναι φήσαντος, ὁ θεῖος ἔφη Βασίλειος· « Ταύτην ἔχειν εἰς ἀεὶ τὴν ἄνοιαν εὔχομαι. » Ἐπειδὴ δὲ ἐξελθεῖν προσετάχθη καὶ τὸ πρακτέον βουλεύσασθαι καὶ τῇ ὑστεραίᾳ δηλῶσαι τὴν γνώμην, συνῆπτο δὲ τοῖς λόγοις καὶ ἀπειλή, φάναι λέγεται ὁ πανεύφημος ἐκεῖνος ἀνήρ· « Ἐγὼ μὲν ὁ αὐτός σοι καὶ αὔριον ἥξω· σὺ δὲ μὴ μεταβάλῃς τὴν γνώμην, ἀλλὰ χρῆσαι ταῖς ἀπειλαῖς. » **7** Μετὰ τούσδε τοὺς λόγους ὁ ὕπαρχος ὑπαντήσας τῷ βασιλεῖ ἀπήγγειλέ τε τὰ εἰρημένα καὶ τὴν τοῦ ἀνδρὸς ἀνεδίδαξεν ἀρετήν, καὶ τὸ τῆς ψυχῆς ἀνδρεῖον καὶ θαρραλέον ἐμήνυσε. Καὶ τότε μὲν σιγήσας ὁ βασιλεὺς εἰσελήλυθεν.

8 Ἐπειδὴ δὲ κατὰ τῆς οἰκίας εἶδεν θεηλάτους καταπεμφθείσας πληγάς, ὅ τε γὰρ υἱὸς αὐτοῦ ἀρρωστήσας παρ' αὐτὰς ἦν τοῦ θανάτου τὰς πύλας καὶ τὴν γαμετὴν διάφορα ἐπολιόρκει παθήματα, καὶ τὴν αἰτίαν ἐπέγνω τῶν σκυθρωπῶν, τὸν θεῖον ἄνθρωπον ὃν κολάσειν ἠπείλησεν ἐλθεῖν εἰς τὴν οἰκίαν ἠντιβόλησεν. **9** Οἱ δὲ στρατηγοὶ τοῖς βασιλικοῖς διηκόνουν προστάγμασι. Τότε ὁ μέγας Βασίλειος καταλαβὼν τὰ βασίλεια καὶ τὸν τοῦ βασιλέως υἱὸν παρ' αὐτὴν ὄντα τὴν τελευτὴν θεασάμενος, πρὸς τὴν ζωὴν τοῦτον ἀναστρέψειν ὑπέσχετο εἰ τοῦ παναγίου διὰ τῶν εὐσεβούντων ἀξιωθείη βαπτίσματος· καὶ ταῦτα εἰπὼν ἐξελήλυθεν. **10** Ὁ δὲ τῶν ὅρκων κατὰ τὸν ἀνόητον μεμνημένος Ἡρώδην τοῖς συμπαροῦσιν αὐτῷ ἐκ τῆς Ἀρείου συμμορίας βαπτίσαι τὸ παιδίον

1. Cette réplique de Basile à l'invitation du préfet à la réflexion, absente du récit de Grégoire de Nazianze, se trouve avec la même introduction par λέγεται (cf. Rufin, II, 9, *fertur*) chez Socrate, IV, 26, 1, qui a ajouté une allusion à l'opportunisme religieux de Modestus ; tandis que chez Sozomène, VI, 16, 5-6, elle introduit un long développement. Elle appartient à la seconde phase de cette histoire, qui se déroule à Antioche et non plus à Césarée (*infra* n. 1, p. 258-259).

2. L'entretien entre Modestus et Basile (déjà présent chez Grégoire de Nysse, *Contre Eunome* I, 131- 138, p. 62-64, *PG* 45, 292A8-294B), ainsi que le rapport du préfet à l'empereur, sont relatés, non sans d'importantes

liée à la piété, mais sans elle j'affirme qu'elle est funeste ! » 6 Le préfet se fâcha et déclara que c'était absurde. Le divin Basile lui dit : « Je souhaite conserver cette absurdité pour toujours ! » Il reçut alors l'ordre de se retirer, de réfléchir à ce qu'il devait faire et d'indiquer le lendemain sa décision ; et des menaces accompagnaient aussi ces paroles. On dit que cet homme d'une parfaite sainteté déclara : « Pour ma part, je serai le même, tu verras, encore demain. Et toi, ne change pas de décision, et mets tes menaces à exécution[1] ! » **7** Après cet entretien, le préfet alla à la rencontre de l'empereur pour lui rapporter la conversation et l'informer sur la valeur du personnage, en soulignant son courage et sa force d'âme. L'empereur garda alors le silence et fit son entrée[2].

8 Or quand il vit les coups qu'une force divine avait infligés à sa maison – son fils, tombé malade, était aux portes mêmes de la mort et divers maux assiégeaient sa femme – et qu'il eut reconnu la cause de ces malheurs, il supplia l'homme divin qu'il avait menacé de châtiments de venir à sa résidence. **9** Les officiers transmirent les ordres impériaux. Alors le grand Basile, arrivant au palais et voyant le fils de l'empereur près de la fin, promit qu'il reviendrait à la vie si le très saint baptême lui était administré par des mains pieuses, puis cela dit, se retira. **10** L'empereur, à qui revint comme à ce fou d'Hérode la mémoire de ses serments[3], fit baptiser l'enfant par les membres de son entou-

différences dans les dialogues, par GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 43, 48-53, où le récit s'achève non pas sur le silence mais sur l'admiration de l'empereur qui entra ensuite *à l'église* : *infra* 11 et 13, avec une inversion (11 : entrée ; 13 : admiration ; cf. SOZOMÈNE, VI, 16, 6-7). En choisissant d'interrompre abruptement le récit à cet endroit, Théodoret, qui s'inspire pourtant de l'*Oratio* 43 et non du *Contre Eunome*, le prive de sa conséquence logique, pourtant formulée au § 1, la suspension de la mesure d'exil menaçant Basile, mais il en tire un effet de suspense.

3. Cf. Mt 14, 7-9, à propos de la fille d'Hérodiade et de Jean Baptiste. Sur les serments de Valens à l'homéen Eudoxe, voir *supra* 13, 1.

προσέταξε· τὸ δὲ παραυτίκα τοῦ βίου τὸ τέλος ἐδέξατο.

11 Μεταμεληθεὶς δὲ Βάλης καὶ τὴν ἐπιβλαβῆ τῶν ὅρκων ἀλήθειαν λογισάμενος, εἴς τε τὸν θεῖον νεὼν εἰσελήλυθε καὶ τῆς τοῦ μεγάλου Βασιλείου διδασκαλίας ἀπήλαυσε καὶ τῷ θυσιαστηρίῳ τὰ εἰωθότα προσενήνοχε δῶρα. Καὶ εἴσω δὲ αὐτῶν τῶν παραπετασμάτων ἔνθα καθῆστο γενέσθαι κελεύσας πολλοὺς πρὸς αὐτὸν περὶ τῶν θείων δογμάτων ἐποιήσατο λόγους καὶ δὴ καὶ λέγοντος ἤκουσεν. 12 Παρῆν δέ τις Δημοσθένης καλούμενος τῶν βασιλικῶν προμηθούμενος ὄψων, ὃς τῷ διδασκάλῳ τῆς οἰκουμένης ἐπιμεμψάμενος ἐβαρβάρισεν. Ὁ δὲ θεῖος Βασίλειος μειδιάσας· « Ἐθεασάμεθα, ἔφη, καὶ Δημοσθένην ἀγράμματον. » Ἐπειδὴ δὲ ἐκεῖνος πλέον δυσχεράνας ἠπείλησε· « Σόν ἐστιν, ἔφη ὁ μέγας Βασίλειος, τῆς τῶν ζωμῶν καρυκείας φροντίζειν· δογμάτων γὰρ θείων ἐπαΐειν οὐ δύνασαι, βεβυσμένας ἔχων τὰς ἀκοάς. » Ταῦτα μὲν δὴ πρὸς τοῦτον ἔφη. 13 Ὁ δὲ βασιλεὺς οὕτως ἠγάσθη τὸν ἄνδρα ὡς καὶ χωρία τὰ κάλλιστα ὧν εἶχεν αὐτόθι τοῖς ὑπ' αὐτοῦ φροντιζομένοις δωρήσασθαι πένησιν, οἳ τὸ σῶμα ἅπαν λελωβημένοι πλείονος ὅτι μάλιστα θεραπείας προσδέονται.

1. Laissant le récit en suspens, cette brève séquence sur la maladie du jeune fils de Valens, sortie de son contexte, est traitée par l'évêque de Cyr comme un *exemplum* antiarien. Dans le récit de GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 43, 54, en effet, il s'agit d'un événement postérieur, et l'intervention de Basile auprès de l'enfant mourant y est mise en relation avec l'abrogation de l'édit d'exil frappant l'évêque de Césarée pour la seconde fois (voir *infra* n. 1, p. 258-259). Le nom de l'enfant, *Galatês*, absent ici, est donné par SOCRATE, IV, 26, 20, et SOZOMÈNE, VI, 16, 2, qui font également état de cet épisode (cf. *Chron. pasch. an.* 364). Sur ce jeune Valentinianus Galatès, né le 18 janvier 366 (*Chron. min.* I, p. 241), sans doute en Galatie : *PLRE* I, p. 381, en corrigeant le lieu et la date de la mort, à Antioche, vraisemblablement en 372.

2. On retrouve ici le fil de la première séquence du récit (εἰσελήλυθε reprend en effet εἰσελήλυθεν du § 7), cf. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 43, 52-53, beaucoup plus développé, et indiquant la date du 6 janvier, jour de l'Épiphanie, pour l'entrée de Valens dans l'église de Césarée :

rage qui appartenaient au parti d'Arius. Mais ce fut aussitôt la fin de la vie que cet enfant reçut[1].

11 Valens se repentit et mesura combien pouvait être nocif le respect des serments. Il entra dans le temple divin[2], fit son profit de la leçon du grand Basile et apporta à l'autel les dons accoutumés. Basile le fit venir derrière les rideaux, là où il siégeait et il lui tint force discours sur les dogmes divins et l'écouta aussi parler. **12** Or il y avait là un dénommé Démosthène, préposé aux cuisines impériales, qui adressa au docteur de l'univers des reproches en commettant des barbarismes. Alors le divin Basile dit en souriant : « Nous aurons tout vu, même un Démosthène illettré ! » Celui-ci, encore plus fâché, se fit menaçant. « Ton affaire, dit le grand Basile, c'est d'assaisonner les sauces, car, avec tes oreilles bouchées, tu ne peux rien entendre aux dogmes divins ! » Voilà donc ce qu'il lui dit[3]. **13** Quant à l'empereur, il admira tellement Basile qu'il lui offrit les plus beaux terrains qu'il possédait là pour les pauvres dont il s'occupait et qui, perclus de tout le corps, ont le plus grand besoin d'être soignés[4].

l'année 371 (plutôt que 372 retenue par P.J. FEDWICK, *Basil of Caesarea : Christian, Humanist, Ascetic*, Toronto 1981, p. 13) peut se laisser déduire de la volonté de Valens d'agir vite (voir *supra* 19, 1 et n. 1, p. 252).

3. L'évêque de Cyr a placé ici, en la troussant à sa façon, l'intervention de Démosthène dont il fait, non sans humour, un « préposé aux cuisines impériales » ; il s'inspire là encore de GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 43, 47, qui cite Démosthène à la suite des *castrenses palatii* parmi les fonctionnaires impériaux chargés de faire pression sur Basile, et le compare avec « le chef des cuisiniers Nabuzardan » (4 Rg 25, 8 ; Jr 47, 1 [LXX]). GRÉGOIRE DE NYSSE, *Contre Eunome* I, 139, p. 64 (*PG* 45, 293B 8-12), avait lui-même comparé ce « chef des cuisines » au « cuisinier Nabuzardan », ce commandant de la garde de Nabuchodonosor (4 Rg 25, 9 et 11) qui incendia le Temple de Jérusalem et déporta les Juifs. Voir *PLRE* I, p. 249, Demosthenes 1.

4. L'admiration de l'empereur, coupée ici de son objet véritable (voir *supra* n. 2, p. 254-255), provient en effet selon le récit de GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 43, 51, de la liberté de parole de Basile et de la résistance dont il fit preuve devant Modestus qui le rapporta à Valens (voir *supra* 7) ; et elle n'a pas pour fonction première de susciter la philanthropie impé-

14 Τὴν μὲν οὖν πρώτην τοῦ Βάλεντος προσβολὴν οὕτω διέφυγεν ὁ μέγας Βασίλειος. Ἐπειδὴ δὲ πάλιν ἧκεν αὐτόσε καὶ τῶν προτέρων ἐπιλελησμένος, ὑπὸ γὰρ τῶν ἐξαπατώντων ἐπολιορκεῖτο τὴν γνώμην, τῆς τῶν ἐναντίων αὐτὸν αὖθις γενέσθαι μερίδος παρῄνεσεν, εἶτα μὴ πείσας τὸν περὶ τῆς ἐξορίας γραφῆναι νόμον ἐκέλευσε. **15** Τοῦτον δὲ τῇ χειρὶ πειραθεὶς βεβαιῶσαι οὐδεμίαν στοιχείου κεραίαν ἐξέτεινεν· ὁ γὰρ κάλαμος συνετρίβη. Ἐπειδὴ δὲ καὶ ὁ δεύτερος καὶ ὁ τρίτος κάλαμος ταὐτὸ πάθος ὑπέμεινε καὶ βεβαιῶσαι τὸν δυσσεβῆ νόμον ἐκεῖνον ἐφιλονείκει, ἐσείσθη μὲν ἡ δεξιὰ καὶ τρόμον ἐδέξατο· δείματος δὲ πλήρης ἡ ψυχὴ γενομένη ἀμφοῖν τοῖν χεροῖν τὸν χάρτην διέρρηξε. **16** Καὶ πέπεικε τῶν ὅλων ὁ πρύτανις ὡς καὶ τοὺς ἄλλους αὐτὸς ἐνδέδωκεν ἐκεῖνα παθεῖν, καὶ τοῦτον τῶν ἐπιβουλῶν ἀπέφηνε κρείττονα, διὰ μὲν τῶν περὶ τοῦτον γεγενημένων τὴν δύναμιν τὴν οἰκείαν δεικνύς, διὰ δὲ τῆς ἑτέρας οἰκονομίας τῶν ἀρίστων ἀνδρῶν τὴν ἀνδρείαν κηρύττων.

riale à laquelle l'hôtellerie-hospice de Basile, créée dès le début de son épiscopat, ne doit sans doute rien au départ, mais d'arrêter les violences exercées sur l'évêque (*infra* 14). Il n'est cependant pas impossible que Valens, qui, en 372, recourt aux bons services de Basile en Arménie, lui ait fait don de domaines impériaux pour le remercier (voir DELMAIRE, *Largesses sacrées*, p. 623-624). Sur la célèbre institution basilienne : BASILE, *Ep.* 94 (*katagôgion* ; 150, 3 (*ptôkhotropheion*) ; GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 43, 63 ; SOZOMÈNE, VI, 34, 9.

1. Théodoret est le seul à situer implicitement cette seconde séquence du récit à Césarée, et à supposer deux séjours de Valens, qui réside alors à Antioche, dans la capitale cappadocienne, en un temps relativement bref. AMMIEN, XXIX, 1, 4, situe l'entrée de l'empereur dans la capitale syrienne après la paix avec Sapor II, en 371, date généralement retenue à la suite de O. SEECK, « Zur Chronologie und Quellenkritik des Ammianus Marcellinus », *Hermes*, 1906, p. 523. Dans une lettre à Grégoire de Nazianze datée de cette même année (71, 2), Basile s'attend à être exilé. GRÉGOIRE DE NYSSE, *Contre Eunome* I, 140-141, p. 65 (*PG* 45, 293C9-D2), fait état d'une seconde convocation de Basile au tribunal du préfet Modestus. C'est à ce second épisode que renvoie le récit de RUFIN, II, 9, développé par

14 C'est donc ainsi que le grand Basile échappa à la première attaque de Valens. Mais quand l'empereur vint là de nouveau, il avait oublié ce qui s'était passé la première fois, car il était assiégé par des gens qui cherchaient à le tromper, et il renouvela ses instances pour le faire entrer dans le parti adverse ; par la suite, faute d'avoir pu le persuader, il fit rédiger l'édit d'exil[1]. **15** Mais quand il essaya de le signer de sa main, il ne put même pas tracer l'amorce d'une lettre, car le calame se brisa. Après qu'un deuxième calame, puis un troisième, eurent subi le même sort et alors qu'il mettait son point d'honneur à signer cet édit impie, sa main droite s'agita et fut prise d'un tremblement. Saisi de crainte, il déchira le papier des deux mains[2]. **16** Le maître de l'univers avait ainsi prouvé que c'était lui qui avait permis que les autres endurassent ces malheurs et qui avait fait paraître Basile supérieur à toutes les embûches. À travers ce qui était arrivé à Basile, il avait montré sa propre puissance, à travers le destin ménagé aux autres, il proclamait le courage

SOCRATE, IV, 26, 16-24, qui le situe explicitement à Antioche (16). Comme chez GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 43, 54, qui en est la source, il est relié à l'intervention de Basile auprès du fils mourant de l'empereur, et à la suspension de la sentence contre lui qui en découle. GRÉGOIRE DE NYSSE, *Contre Eunome* I, 143, p. 65 (296A), ne dit mot de cette histoire, pas plus que de la prétendue admiration de l'empereur pour « la valeur du personnage » (*supra* 7), et centre son propre récit sur la seule résistance de Basile comparé à un roc dans la tempête, qui vaut au « seul peuple de Cappadoce d'échapper aux malheurs qui frappaient toutes les Églises », oubliant ainsi Athanase et l'Égypte (voir SOCRATE, IV, 20, 1).

2. L'abrogation de l'exil donne lieu, chez l'évêque de Cyr, à un nouvel *exemplum*, de type miraculeux cette fois. Ce récit hagiographique se trouve, à la suite des deux premières séquences concernant Basile comme chez Théodoret (entretien avec le préfet, maladie, baptême arien et mort du fils de Valens), dans l'*Encomium in magnum Basilium* attribué à ÉPHREM (*BHG* 246), qui pourrait avoir trouvé là une de ses sources (éd. S. G. Mercati, *S. Ephrem Syri opera*, Rome 1915, I, 1, p. 143-178). GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 43, 54, dans un raccouci saisissant, y fait allusion : « La main du méchant qui écrivait est retenue, le saint est sauvé. »

Ἐνταῦθα μὲν οὖν ὁ Βάλης προσβαλὼν τῆς ἐλπίδος ἐψεύσθη.

20

1 Ἐν Ἀλεξανδρείᾳ δέ, Ἀθανασίου τοῦ νικηφόρου μετὰ τοὺς πολλοὺς ἀγῶνας καὶ τοὺς ἰσαρίθμους στεφάνους λύσιν τῶν πόνων εἰληφότος καὶ εἰς τὴν πόνων ἐλευθέραν βιοτὴν μεταστάντος, Πέτρος ἀνὴρ ἄριστος τὴν προεδρίαν ἐδέξατο, πρώτης μὲν τῆς μακαρίας ἐκείνης ψηφισαμένης αὐτὸν κεφαλῆς, πάντων δὲ συμψήφων γεγενημένων, καὶ τῶν ἱερωμένων καὶ τῶν ἐν τέλει καὶ ἀξιωτάτων. **2** Καὶ ὁ λαὸς δὲ ἅπας ταῖς εὐφημίαις ἐδήλου τὴν ἡδονήν· τῶν γὰρ Ἀθανασίου συμμετέσχεν ἱδρώτων καὶ ἐνδημοῦντί τε καὶ ἀποδημοῦντι συνῆν καὶ τοὺς παντοδαποὺς σὺν ἐκείνῳ κινδύνους ὑπέμεινεν. Διά τοι τοῦτο καὶ τῶν ἀρχιερέων συνέδραμον οἱ πελάζοντες, καὶ τὰς ἀσκητικὰς καταλιπόντες παλαίστρας οἱ ἐν ἐκείναις διάγοντες τὸν Ἀθανασίου θρόνον κληρονομῆσαι τὸν Πέτρον ἠξίουν.

3 Ἐπειδὴ δὲ τοῖς ἀρχιερατικοῖς αὐτὸν ἐνίδρυσαν θώκοις, εὐθὺς ὁ τοῦ ἔθνους ἡγούμενος τὸν ἑλληνικὸν καὶ Ἰουδαϊκὸν ὅμιλον συναθροίσας τοὺς τῆς ἐκκλησίας ἐκύκλωσε περιβόλους ἐξιέναι τῷ Πέτρῳ παρεγγυῶν·

1. C'est le pasteur qui parle ici : récapitulant, comme à son habitude, la morale de cette histoire « exemplaire », il justifie par la Providence divine la différence de traitement de Basile et des « autres évêques » (*supra* 3 et n. 3, p. 253), qui ont su, eux aussi, résister mais n'en ont pas moins souffert l'exil. C'est aussi cette optique pastorale qui est à l'origine du brouillage des sources et du récit lui-même, où l'hagiographe l'emporte sur l'historien.

2. Athanase disparaît le 2 mai 373 après avoir désigné Pierre, « un ancien du presbyterium » pour successeur (*Index LF* XLV (373), p. 277 ; *Hist. « aceph. »*, 5, 14, p. 168, le 3 mai ; cf. RUFIN, II, 3, en partie repris par SOCRATE, IV, 20, 2, avec une erreur sur la date consulaire ; SOZOMÈNE, VI, 19, 1). Sur la carrière de Pierre avant son élection : MARTIN, *Athanase*, p. 789, et n. 2 et 3.

de ces héros[1]. C'est donc ainsi que Valens fut déçu dans l'espoir qu'il avait nourri en portant son attaque.

Chapitre 20

Mort du saint Athanase et consécration de Pierre

1 À Alexandrie, lorsque le victorieux Athanase, après maints combats et autant de couronnes, eut été déchargé de ses peines et fut passé dans une vie libre de peines, Pierre, un homme parfait, reçut la direction de l'Église. Le bienheureux maître avait été le premier à le choisir, puis tous ceux qui étaient présents l'élirent, les prêtres ainsi que les magistrats des plus hauts rangs. **2** Et le peuple tout entier manifestait sa joie par ses acclamations. Il avait en effet partagé les sueurs d'Athanase et avait été à ses côtés aussi bien à Alexandrie qu'en exil, en courant avec lui toutes sortes de dangers[2]. C'est pourquoi les évêques voisins accoururent, ainsi que les ascètes qui, délaissant les palestres où ils vivaient, estimaient que Pierre méritait d'hériter du trône d'Athanase[3].

3 (21, 1) Mais sitôt qu'ils l'eurent installé sur le siège épiscopal, le gouverneur de la province, qui avait rassemblé la foule des Hellènes et des Juifs, fit encercler l'enceinte de l'église[4], en ordonnant à Pierre de sortir et en le menaçant

3. Le peuple chrétien d'Alexandrie ne fait qu'entériner par ses acclamations le choix du prédécesseur (voir n. précédente), lui-même confirmé par les prêtres et les notables associés à l'élection ; la consécration du nouvel évêque revenait aux évêques d'Égypte, et pas seulement aux « voisins » d'Alexandrie, conformément à « la règle ecclésiastique » (*infra* *Lettre de Pierre*, 22, 9), mais la nouveauté vient ici de la présence des moines (*ibid.* 10), dont le nombre s'est particulièrement accru dans la seconde moitié du IVe siècle, désormais associés à ce grand événement.

4. Chargé d'exécuter l'édit de Valens expulsant Pierre, le gouverneur d'Alexandrie et d'Égypte, Aelius Palladius (*infra* 22, 1 et 26), prend possession de l'église de la Théonas (22, 2) ; Théodoret résume à partir d'ici la lettre de Pierre qu'il va citer au ch. 22.

καὶ γὰρ ἄκοντα ἐξελάσειν ἠπείλει. Ἐποίει δὲ ταῦτα τῷ βασιλεῖ μὲν δῆθεν τὰ θυμήρη πραγματευόμενος καὶ τοὺς τἀναντία φρονοῦντας ἀναπιμπλὰς συμφορῶν, τῇ δέ γε ἀληθείᾳ τῆς δυσσεβοῦς ὀργῆς ἐμφορούμενος. **4** Τῆς γὰρ τῶν εἰδώλων θεραπείας ἐξήρτητο, καὶ λαμπροτάτην ὑπελάμβανεν ἑορτὴν τῆς ἐκκλησίας τὴν ζάλην. Πέτρος μὲν οὖν ὁ θαυμάσιος τὸν ἀδόκητον θεασάμενος πόλεμον λαθὼν ἐξελήλυθε καὶ σκάφους ἐπιβὰς εἰς τὴν Ῥώμην ἀπῆρεν.

5 Ὀλίγων δὲ διελθουσῶν ἡμερῶν, Εὐζώϊος ἀπὸ Ἀντιοχείας Λούκιον ἄγων ἀφίκετο καὶ τὰς ἐκκλησίας ἐκείνῳ παρέδωκεν, οὗ τῆς δυσσεβείας καὶ παρανομίας καὶ τὰ Σαμόσατα πεῖραν ἔλαβε. Τὸ δὲ πλῆθος ταῖς Ἀθανασίου διδασκαλίαις ἐντεθραμμένον, εἶτα ἐναντίαν τροφὴν θεασάμενον, τῶν ἐκκλησιαστικῶν ἀπέστη συλλόγων. **6** Ὁ δὲ Λούκιος δορυφόροις κεχρημένος τοῖς τῶν εἰδώλων θεραπευταῖς τοὺς μὲν ᾐκίζετο, τοὺς δὲ καθεῖργε, τοὺς δὲ δραπετεύειν ἠνάγκαζεν, ἄλλων δέ, βαρβάρων δίκην, ἐπόρθει τὰς οἰκίας. Ἀλλὰ ταῦτα ἄμεινον ὁ ἀξιάγαστος Πέτρος ἐν ἐπιστολῇ διηγήσατο· ἐγὼ δὲ μίαν ἀνοσιουργίαν τοῦ Λουκίου διηγησάμενος ἐκείνην ἐνθήσω τῇ συγγραφῇ τὴν ἐπιστολήν.

21

1 Ἄνδρες ἐν Αἰγύπτῳ τὴν τῶν ἀγγέλων πολιτείαν ζηλώσαντες τοὺς μὲν πολιτικοὺς θορύβους ἀπέδρασαν, τὴν ἐν ἐρήμῳ δὲ προείλαντο βιοτὴν καὶ τὴν ψαμμώδη καὶ ἄκαρπον καρποφόρον ἀπέφηναν, καρπὸν τῷ θεῷ ἥδιστόν τε καὶ κάλλιστον φέροντες ἣν ἐνομοθέτησεν

1. Lucius y avait remplacé Eunome en 370/371, et laissé un fort mauvais souvenir (*supra* 15, 4-8, et n. 3, p. 237).

2. Théodoret interrompt son récit de l'intronisation de Lucius à Alexandrie tel qu'il figure dans la lettre de Pierre brièvement résumée, car il suit ici le même déroulement que SOCRATE, IV, 24, 1-17, qui, tout en ayant fait auparavant état de la lettre (22, 2), utilise explicitement RUFIN

de l'expulser s'il résistait. Il agissait ainsi, disait-il, pour plaire à l'empereur en accablant de maux ceux qui avaient des opinions différentes, mais en réalité parce qu'il débordait d'une colère impie. **4** (21, 2) Il était en effet attaché au culte des idoles et il accueillait la tempête sur les Églises comme une merveilleuse fête. Devant cette guerre inattendue, l'admirable Pierre sortit donc en cachette et prit un bateau pour aller à Rome.

5 (21, 3) Quelques jours plus tard, Euzoios arriva d'Antioche, amenant avec lui Lucius, et livra les églises à cet homme dont Samosate avait mesuré par expérience l'impiété et la malhonnêteté[1]. Mais le peuple qui avait été formé par les enseignements d'Athanase, mis ensuite en présence d'une nourriture toute différente, déserta les assemblées de l'église. **6** (21, 4) Quant à Lucius, ayant pris les serviteurs des idoles comme gardes du corps, il maltraitait ou emprisonnait, forçait certains à s'enfuir et quant à d'autres, à la manière des barbares, il dévastait leurs maisons. Mais tout cela, l'admirable Pierre l'a beaucoup mieux raconté dans une lettre qu'après avoir raconté une des scélératesses de Lucius j'insérerai dans mon texte[2].

Chapitre 21

L'arien Lucius

1 (5) Il y a en Égypte des hommes qui rivalisent avec la vie des anges ; fuyant les agitations de la ville, ils ont choisi de vivre au désert que, de sablonneux et aride, ils ont rendu productif, offrant à Dieu pour fruit délicieux et superbe la

(II, 4). Il introduit cette nouvelle histoire pour faire ressortir, comme RUFIN, la noirceur de l'hétérodoxe persécuteur qui a parti lié avec les païens, et montrer que, faute d'évêque, ce sont les moines désormais qui prennent le relais dans la défense de l'orthodoxie ; cf. SOCRATE, IV, 24, 12-17, et SOZOMÈNE, VI, 20, 6-10. Les écarts sont sensibles d'un récit à l'autre. Le récit de Rufin a fait l'objet d'une analyse par THELAMON, *Païens et chrétiens*, p. 378-402, dont la dernière partie (p. 395-402) intéresse le propos de Théodoret.

ἀρετήν. 2 Ταύτης πολλοὶ μὲν ἦρξαν καὶ ἄλλοι τῆς πολιτείας, παιδοτρίβης δὲ ἄριστος τῶν ἀσκητικῶν ἐγένετο συνταγμάτων Ἀντώνιος ἐκεῖνος ὁ πολυύμνητος ἀρετῆς παλαίστραν τοῖς ἀσκηταῖς ἀποφήνας τὴν ἔρημον. 3 Τοὺς ἐκείνου οὖν θιασώτας, αὐτὸς γὰρ μετὰ τῶν μεγίστων τε καὶ καλλίστων φορτίων εἰς τοὺς ἀπηνέμους λιμένας καθώρμιστο, ὁ δύστηνος ἐξήλασεν καὶ τρισάθλιος. Τοὺς δὲ τῶν θείων ἐκείνων ἡγουμένους χορῶν, Μακάριόν τε τὸν ἀοίδιμον καὶ τὸν ἐκείνου γε ὁμώνυμον καὶ Ἰσίδωρον καὶ τοὺς ἄλλους ἐκ τῶν σπηλαίων ἐξαγαγὼν εἴς τινα νῆσον ἐξέπεμψεν ὑπὸ δυσσεβῶν οἰκουμένην ἀνθρώπων καὶ μηδένα πώποτε δεξαμένην εὐσεβείας διδάσκαλον. 4 Τοῦ δὲ πορθμίου τῇ γῇ τῆς νήσου πελάσαντος ὁ δαίμων ὁ παρ' ἐκείνοις τιμώμενος τὸ ἱδρυμένον καταλιπὼν εἴδωλον, ὅπερ εἶχε παλαιὸν οἰκητήριον, τὴν τοῦ ἱερέως ἐξέμηνε θυγατέρα καὶ βακχευομένην πρὸς τὴν ἀκτὴν ἐξήγαγεν ᾗ τὸ πορθμίον οἱ ἐρέται προσώρμισαν· ὀργάνῳ δὲ τῇ γλώττῃ χρησάμενος τῆς κόρης ἐβόα δι' αὐτῆς ἅπερ ἐν Φιλίπποις ἡ τὸ πνεῦμα τοῦ Πύθωνος ἔχουσα[a]. 5 Ἤκουον δὲ ἅπαντες καὶ ἄνδρες καὶ γυναῖκες ἐκείνου τοῦ δαίμονος λέγοντος· « Ὦ τῆς ὑμετέρας δυναστείας, ὦ θεράποντες

21. a. Cf. Ac 16, 16

21. 18-23 πορθμίου... πορθμίον B V² G S : πορθμείου... πορθμεῖον n P y F Parm.

1. Rufin, II, 4, fournit deux noms, Heraclides et Pambus (Pambô), et prend soin de préciser qu'il était « présent personnellement » auprès de ceux dont il a été « le compagnon dans la persécution » (cf. *Apol. ad Anastasium* 2), ce qui ne l'empêche cependant pas de se tromper sur le nom du préfet d'Alexandrie, Tatianus (II, 2), au lieu de Palladius (voir *infra*).

2. Antoine est mort en janvier 356 : Sérapion de Thmouis, *Lettre aux disciples d'Antoine* (version arménienne), *aux moines Isaac et Sarmatas* (version syr.) ; Jérôme, *Chron. an.* 356 ; le 17 janvier, selon le *Synaxaire de Constantinople*, col. 397.

3. Les trois noms se trouvent dans Rufin, II, 4, les deux derniers seulement dans Socrate, IV, 24, 12. Sur Macaire l'Égyptien, ou le Grand, de

vertu qu'il a érigée en loi. 2 (6) Beaucoup inaugurèrent ce genre de vie, mais le meilleur pédotribe des troupes ascétiques fut cet Antoine tant célébré qui a signifié aux ascètes que le désert était une palestre de vertu. 3 (7) Quant à ses disciples[1] – car, lui-même avait atteint le port à l'abri des tempêtes avec une immense et merveilleuse cargaison[2] –, le funeste et trois fois misérable Lucius les exila. Et les chefs de ces chœurs divins, le célèbre Macaire et son homonyme, ainsi qu'Isidore et les autres, il les arracha à leurs grottes[3] et les relégua dans une île peuplée d'impies qui n'avait jamais reçu de maître de piété[4]. 4 (8) Quand le bateau s'approcha du rivage de l'île, le démon vénéré chez eux abandonna l'idole consacrée où il demeurait depuis bien des temps, et s'en fut frapper de folie la fille du prêtre qu'il poussa en état de transe vers le rivage où les rameurs avaient accosté. En utilisant comme instrument la langue de la jeune fille, il criait à travers elle ce qu'avait crié à Philippes[5] la possédée de l'esprit de Python[a]. 5 (9) Et tous, hommes et femmes, entendaient ce démon qui disait : « Oh ! puissance qui est la vôtre, serviteurs du Christ ! Par

Scété : A. Guillaumont, *s.v. DS* X, Paris 1980, col. 11-13 ; sur Macaire d'Alexandrie, prêtre de Nitrie et des Kellia, *Id.* col. 4-5 ; sur Isidôros, prêtre de Scété contemporain du Grand Macaire : *Les Apophtegmes des Pères*, J.-C. Guy, Introduction, *SC* 387, Paris 1993, p. 57-59. Quant au terme de grottes (*spêlaia*) utilisé ici pour désigner les habitations des moines, il ne convient guère pour ceux de Scété et de Nitrie qui vivaient dans des cellules construites (*kellia*), et non dans des grottes pouvant être aussi d'anciens tombeaux, comme c'était le cas dans la vallée ; mais Théodoret n'est pas familier de cet univers monastique égyptien.

4. Le nom de cette île, que Rufin qualifie de *paludium*, « marécageuse », ne se trouve dans aucun des récits mentionnés. Cette notation laisserait penser qu'elle pouvait se trouver dans le Delta. D'autres petites communautés païennes ont longtemps continué d'exister, ainsi isolées dans les marécages, comme celle du lac Maréotis au temps de Jean l'Aumônier, au début du VIIe siècle (Léonce de Néapolis, *Vie*, 8).

5. Cette référence à Ac 16, 16, renvoyant au séjour de Paul à Philippes, est propre au récit de Théodoret.

τοῦ Χριστοῦ, πανταχόθεν παρ' ὑμῶν ἐληλάμεθα ἀπὸ πόλεων καὶ κωμῶν, ἀπὸ ὀρέων καὶ βουνῶν, ἀπὸ τῆς οἰκητόρων ἐστερημένης ἐρήμου. 6 Ἠλπίσαμεν ἐν τῷδε τῷ νησυδρίῳ διάγοντες τῶν ὑμετέρων ἀπηλλάχθαι βελῶν, καὶ τῆς ἐλπίδος ἐψεύσθημεν · ἐνταῦθα γὰρ ὑμᾶς ἐξέπεμψαν οἱ διώκοντες, οὐχ ἵνα ὑμᾶς ἀνιάσωσιν, ἀλλ' ἵνα ἡμᾶς δι' ὑμῶν ἐξελάσωσιν. Ἀφιστάμεθα καὶ τῆς νησίδος · ταῖς γὰρ τῆς ἀρετῆς ὑμῶν ἀκτῖσι βαλλόμεθα. » 7 Ταῦτα λέγοντες καὶ τὰ τούτοις προσόμοια, εἰς μὲν τὸ ἔδαφος τὴν κόρην κατέβαλον, αὐτοὶ δὲ φροῦδοι πάμπαν ἐγένοντο. Ὁ δὲ θεῖος ἐκεῖνος χορὸς προσευξάμενος τὴν κόρην ἀνέστησεν καὶ τῷ γεγεννηκότι σωφρονοῦσάν τε καὶ ἐρρωμένην ἀπέδωκεν · οἱ δὲ τοῦ θαύματος θεαταὶ πρὸ τῶν ἁγίων ἐκείνων ποδῶν κυλινδούμενοι τῶν τῆς σωτηρίας ἐφοδίων μεταλαχεῖν ἠντιβόλησαν. 8 Καὶ τὸ μὲν τῶν εἰδώλων κατέλυσαν τέμενος, ταῖς δὲ τῆς διδασκαλίας ἀκτῖσι καταυγασθέντες τῆς τοῦ παναγίου βαπτίσματος ἠξιώθησαν χάριτος. 9 Τούτων ἐν τῷ ἄστει δήλων γεγενημένων, πανδημεὶ συνῆλθον ἅπαντες τῷ Λουκίῳ λοιδορούμενοι καὶ θεήλατον σφᾶς ὀργὴν καταλήψεσθαι λέγοντες εἰ μὴ τῶν ἁγίων ἐκείνων ὁ θεῖος ἀφεθείη χορός · οὕτω δείσας ὁ Λούκιος τὸν τῆς πόλεως θόρυβον ἐπανελθεῖν τοῖς θεσπεσίοις ἀνδράσιν ἐπέτρεψεν εἰς τὰ σπήλαια.

10 Ἱκανὰ μὲν δὴ καὶ ταῦτα δεῖξαι τὴν ἐκείνου βδελυρίαν τε καὶ ἀσέβειαν · σαφέστερον δὲ τὰς τολμηθείσας διδάξει παρανομίας τοῦ θαυμασίου Πέτρου τὰ γράμματα. Ἐγὼ δὲ τὸ μῆκος φεύγων τὰ ἐν μέσῳ κείμενα τῆς ἐπιστολῆς ἐνθήσω τῇ συγγραφῇ.

1. Ces paroles mises dans la bouche du démon diffèrent de celles de Rufin. Elles détournent le projet de persécution de Lucius en une entreprise de conversion à la foi orthodoxe.

2. Le baptême, absent du récit de Rufin, figure chez Socrate, IV, 24, 17 ; dans le schéma de conversion utilisé ici, il en est la manifestation la plus concrète, après la destruction des idoles et du sanctuaire qui les abrite.

3. Il s'agit d'Alexandrie.

vous nous avons été expulsés de partout, des cités et des bourgs, des montagnes et des collines, du désert vide d'habitants. **6** (10) En séjournant dans cet îlot, nous avions espéré échapper à vos coups, mais notre espoir a été trompé, car ce n'est pas pour vous affliger que vos persécuteurs vous ont envoyés ici, mais pour nous expulser par votre entremise, et nous nous en allons de cet îlot, car nous sommes frappés par les rayons de votre vertu[1]. » **7** (11) Sur ces mots et d'autres du même genre, ils laissèrent tomber la jeune fille à terre tandis qu'eux-mêmes partaient pour toujours. Mais le chœur divin, s'étant mis à prier, releva la jeune fille et la rendit à son père saine de corps et d'esprit. Les témoins du miracle se roulaient aux pieds de ces saints en les suppliant de leur accorder les moyens du salut. **8** (12) Et ils détruisirent le sanctuaire des idoles puis, illuminés par les rayons de l'enseignement, ils furent jugés dignes de la grâce du très saint baptême[2]. **9** (13) Quand l'événement fut connu dans la ville[3], de partout on accourut en foule pour conspuer Lucius et l'on disait que la colère divine s'abattrait sur eux si le chœur divin de ces saints n'était pas rendu à la liberté. C'est ainsi que Lucius, par crainte d'une émeute de la cité, permit à ces hommes inspirés de s'en retourner dans leurs grottes.

10 (14) Voilà qui suffit à montrer l'impudence et l'impiété de ce personnage. Mais les illégalités qu'il a osé commettre, la lettre de l'admirable Pierre en donnera une idée plus claire. Pour éviter les longueurs, j'insérerai dans le récit la partie centrale de la lettre[4].

4. Théodoret est le seul à la citer (voir l'*Introduction*, p. 38), bien qu'elle ait été envoyée à toutes les Églises (cf. BASILE DE CÉSARÉE, *Ep.* 139, message de réconfort « aux Alexandrins » privés de leur pasteur). GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 25, 13, p. 186, y renvoie explicitement pour décrire la persécution de Lucius à Alexandrie (*Disc.* 25, 11-14, p. 180-190), et implicitement dans le *Disc.* 33, 3, p. 162, 16-17. La lettre elle-même est écrite d'Alexandrie, avant la fuite de Pierre à Rome, ce que précise SOCRATE, IV, 22, 2.

22

1 « Ὁ τοῦ ἔθνους ἡγεμονεύων Παλλάδιος ἐθνικὸς ὢν τὴν αἵρεσιν καὶ τῶν εἰδώλων ἀεὶ προκυλινδούμενος κατὰ Χριστοῦ στρατεύεσθαι πολλάκις μελετήσας, τὰ προειρημένα συναθροίσας πλήθη, ὁρμᾷ κατὰ τῆς ἐκκλησίας ὡς ὑποτάξαι βαρβάρους ἐπειγόμενος. Τότε δὴ τὰ χείριστα γέγονεν. Ἀλλὰ καὶ μόνον ὑπαγορεῦσαι θέλων τῆς μνήμης ὀδύνην μοι παρασχούσης ἐπαφῆκα δακρύων ἄμετρον φοράν· καὶ ἐπὶ πολὺ ἔμεινα ἂν τοῦτο πάσχων, εἰ μὴ θείῳ λογισμῷ λωφῆσαι παρεσκεύασα. 2 Ἐν γὰρ τῇ καλουμένῃ ἐκκλησίᾳ Θεωνᾶ ἐπεισελθόντα τὰ πλήθη ἀντὶ ῥημάτων σεμνῶν εἰδώλων εὐφημίας ἐπήφιον, ἀντὶ θείων γραφῶν ἀναγνώσεως κρότους χειρῶν ἀσέμνους καὶ κεκλασμένας μετ' αἰσχρότητος φωνάς, κατὰ τῶν τοῦ Χριστοῦ παρθένων ὕβρεις, ἃς ἡ γλῶττα προφέρειν οὐκ ἀνέχεται· *αἰσχρὸν γάρ ἐστι καὶ λέγειν*[a]. 3 Καὶ γὰρ μόνον τις τῶν εὖ φρονούντων ταῦτα ἀκούσας ἔθυσε τὰς ἀκοάς, καὶ μᾶλλον ηὔξατο ἂν γενέσθαι κωφὸς ἢ αὐτήκοος γενέσθαι τῆς αἰσχρολογίας αὐτῶν.

Ἀλλ' εἴθε λόγοις ἀρκούμενοι μόνον ἐξημάρτανον καὶ μὴ πράξει τὴν τῶν λόγων ἐνίκων ἀσέλγειαν· εὐύποιστος γὰρ ἡ λοιδορία, κἂν οἷα δή ποτ' οὖν τυγχάνῃ, παρ' οἷς οἰκεῖ Χριστοῦ φρόνησις καὶ θεῖα διδάγματα. 4 Αὐτοὶ τοίνυν οὗτοι, *ὀργῆς σκεύη* τυγχάνοντες *κατηρτισμένα*

22. a. Ep 5, 12

1. Aelius Palladius, Palestinien, surnommé *Le Barbier*, a succédé à Olympius Palladius, Samosatéen, à la préfecture d'Alexandrie et d'Égypte au cours de l'année 371 (*Index LF* XLIII (371) p. 275). Il y demeura jusqu'en 374 ; *PLRE* I, p. 661. Pierre insiste sur son attachement au culte païen (*infra* 26).

2. Cette église, construite par l'évêque Alexandre (312-328) et dédiée au nom de l'un de ses prédécesseurs, Théonas (282-300), resta longtemps l'église épiscopale malgré l'édification de la Grande église dans le Césa-

Chapitre 22

Récit du bienheureux Pierre évêque d'Alexandrie sur les événements d'Alexandrie

1 « Palladios, le gouverneur actuel de la province, un païen de conviction qui se prosterne encore devant les idoles[1], s'est souvent exercé à attaquer le Christ, en rassemblant les foules dont nous avons parlé pour les pousser contre l'Église, comme s'il était pressé de soumettre des barbares ! Cette fois, le pire est arrivé. Mais il me suffit de vouloir en parler pour que, au souvenir de cette douleur, je me mette à pleurer sans mesure. Et j'en aurais souffert encore davantage, si je n'avais trouvé dans une divine pensée un soulagement. **2** En effet la foule qui était entrée dans l'église appelée Theônas[2], au lieu de paroles respectueuses, faisait entendre des louanges à l'adresse des idoles, au lieu de la lecture des divines Écritures des battements de mains irrespectueux avec de grossières inflexions de voix, contre les vierges du Christ des insultes, que la langue n'ose répéter, car *même le dire est honteux*[a]. **3** Car un homme de bon sens ne saurait entendre cela sans se boucher aussitôt les oreilles, et on souhaiterait plutôt être devenu sourd que d'avoir entendu leurs obscénités.

Mais plût au ciel qu'ils se fussent contentés de pécher en paroles, sans que leurs gestes ne dépassassent la trivialité de leurs paroles ! Car l'injure, quelle qu'elle puisse être, est tolérable pour ceux qu'habitent la sagesse du Christ et les divins enseignements. **4** Ces gens-là, donc, vrais *vases de*

réum sous Constance. Elle fut souvent le lieu d'affrontements entre chrétiens (voir, entre autres, « *Hist. acéph.* », 1, 10, p. 144 ; *Index LF* XI (339), p. 237, XXVIII (356), p. 257). Son emplacement, traditionnellement fixé à l'Ouest de la ville, a été récemment remis en cause par J. Gascou, « Les églises d'Alexandrie : questions de méthode », *Études alexandrines* 3, *Alexandrie médiévale* 1, IFAO, Le Caire 1998, p. 23-44, spéc. p. 40-42, qui propose, avec de bons arguments, de la situer plutôt à l'Est.

εἰς ἀπώλειαν[b], τὴν ῥῖνα σιμώσαντες, ψόφον ἀσελγῆ ἀπὸ τῶν μυκτήρων μακρόν καὶ ἵν' οὕτως εἴπω ὡς ἀπὸ κρουνοῦ προχέοντες, τὴν μὲν ἐσθῆτα διέρρησσον τῶν ἁγίων τοῦ Χριστοῦ παρθένων ὧν ἡ ἄσκησις τύπον ἁγίων <προτέρων> ἐχαρακτήριζεν, ὡς δ' ἡ φύσις ἔχει γυμνὰς <ἀνὰ> πᾶσαν τὴν πόλιν ἐθριάμβευον, διαπαίζοντες μετὰ ἀσελγείας ὃν τρόπον ἐβούλοντο, καὶ ὅλως ὠμὰ καὶ ξένα τὰ γενόμενα. **5** Εἰ γοῦν τις ἐπὶ τούτοις συμπαθῶν ἐκώλυεν παραινέσεως χρώμενος λόγοις, τραυματίας ἀπελύετο. Ἀλλὰ φεῦ τῶν συμφορῶν, πολλαὶ βίαιον φθορὰν ὑπέστησαν σώματος, πολλαὶ τῶν παρθένων ῥοπάλοις κατὰ κεφαλῆς τυπτόμεναι ἔμενον ἀχανεῖς, οὐκ ἐπιτρεπομένων τῶν σωμάτων οὐδὲ τῇ ὁσίᾳ παραδίδοσθαι· πολλὰ οὖν μέχρι σήμερον τῶν γονέων ὀδυρομένων οὐχ εὑρίσκεται σώματα.

6 Ἀλλὰ τί τὰ μικρὰ πρὸς τὰ μεγάλα διεξέρχομαι ; Τί δὲ τούτοις ἐμβραδύνω καὶ μὴ σφοδρῶς ἐπὶ τὰ κατεπείγοντα βαίνω ; Ἐφ' οἷς εὖ οἶδ' ὅτι θαυμάσετε καὶ μενεῖτε ἐπὶ πολὺ σὺν ἡμῖν ἀχανεῖς, ἐξιστάμενοι τῆς φιλανθρωπίας τὸν κύριον ὅτι μὴ ἄρδην τὸ ὅλον συνέστειλεν. Ἃ γὰρ κατὰ τὸ γεγραμμένον μήτε *γέγονε* μήτε ἠκούσθη *ἐν ταῖς ἡμέραις τῶν πατέρων ἡμῶν*[c], ταῦτα ἐπ' αὐτοῦ τοῦ θυσιαστηρίου ἐπετέλουν οἱ δυσσεβεῖς. **7** Ὡς γὰρ ἐν κρηπῖδι σκηνῆς ἀτάκτου παῖδα τὴν ἄρρενα φύσιν ἐξαρνησάμενον καὶ τὴν γυναικείαν ποθήσαντα *στίβει τοὺς ὀφθαλμοὺς*[d] κατὰ τὸ γεγραμμένον διαχρισάμενον καὶ φύκει τὰς ὄψεις ἐρυθήναντα ὡς τὰ παρ' αὐτοῖς εἴδωλα θηλυμόρφῳ τῷ σχήματι ἐπ' αὐτοῦ τοῦ θυσιαστηρίου, ἔνθα κάθοδον τοῦ ἁγίου

b. Rm 9, 22 c. Jl 1, 2 d. Jr 4, 30

22. 29 προτέρων Hansen : om. Π *angelorum* Cass. ἀγγέλων coni. Christoph. Parm. uide p. 68 || 30 ἀνὰ coni. Val. Hansen : om. Π *per totam... urbem* Cass.

colère préparés pour la perdition[b], plissèrent le nez et firent sortir longuement de leurs narines un bruit grossier comme pour ainsi dire d'un tuyau[1] ; puis ils déchirèrent les vêtements des vierges saintes du Christ, que l'ascèse modelait à l'image des premiers saints[2], et triomphalement les conduisirent nues, dans l'état de nature, à travers toute la ville, en se moquant d'elles avec grossièreté, au gré de leurs caprices et selon un comportement parfaitement cruel et barbare. **5** Si quelqu'un de compatissant s'interposait en tentant de faire la leçon, il était écarté à grands coups. Hélas, que de malheurs ! Beaucoup furent violées ; beaucoup de vierges frappées à la tête à coups de bâton restaient à terre sans que leurs corps puissent même recevoir les honneurs d'une sépulture. C'est pourquoi nombre de corps n'ont pas encore été retrouvés à ce jour, malgré les doléances des parents.

6 Mais pourquoi, à côté des grands malheurs, m'étendre ainsi sur les petits ? Pourquoi m'attarder sur ces événements au lieu d'aller droit au plus urgent ? Je sais bien que vous vous en étonnerez et qu'avec nous vous demeurerez sans voix, stupéfaits de la bonté du Seigneur qui n'a pas tout anéanti. Car, comme dit l'Écriture, ce qui n'a pas *eu lieu*, ce qui n'a pas été entendu *aux jours de nos pères*[c], voilà ce que les impies ont accompli sur l'autel même. **7** C'était en effet comme sur un plateau de théâtre licencieux. Un garçon, qui n'acceptait pas sa virilité et avait envie d'être femme, *s'était souligné les yeux avec du noir*[d] selon l'Écriture, et mis du rouge sur les joues comme ils font à leurs idoles, pour se donner des allures de femme. Sur l'autel lui-même, là où nous appelons la descente de l'Esprit saint, ils

1. Certains bruits, émis avec le nez, avaient une signification obscène et sexuelle caractérisée (voir le dossier réuni par C. BOST-POUDERON, « Le ronflement des Tarsiens : l'interprétation du Discours XXXIII de Dion de Pruse », *REG* 113, 2000, p. 636-651, spéc. p. 642-643).
2. Allusion à Adam et Ève avant la chute, Gn 2, 25.

πνεύματος ἐπικαλούμεθα, εὐκύκλῳ τῇ στροφῇ ὧδε κἀκεῖσε τὼ χεῖρε σχηματιζόμενον ὀρχεῖσθαι παρεσκεύασαν, πλατὺ μὲν γελῶντες, ἀθέσμους δὲ ἐπαφιέντες φωνάς. **8** Οἱ δὲ πάλιν καὶ τοῦτο <μικρὸν> πρὸς ἀταξίαν ἡγησάμενοι καὶ τὰ παρῳχηκότα εὐπρεπῆ μᾶλλον ἤπερ ἄθεσμα λογισάμενοι ἐξ αὐτῶν ἕνα γνωριμώτατον ἐν αἰσχρότητι ὁμοῦ τὴν ἐσθῆτα καὶ τὴν αἰδῶ γυμνωσάμενον ὡς ἡ φύσις ἔχει σχήματος τῷ τῆς ἐκκλησίας ἐπιϐιϐάσαντες θρόνῳ δημηγόρον αἰσχρὸν κατὰ Χριστοῦ προσηγόρευσαν. **9** Ἀντὶ γὰρ θείων ῥημάτων αἰσχρότητα προὐϐάλλετο, ἀντὶ σεμνῶν λόγων ἀσέλγειαν, ἀντ᾽ εὐσεϐείας ἀσέϐειαν, ἀντὶ ἐγκρατείας πορνείαν, μοιχείαν, ἀρσενοκοιτίαν, κλοπήν, πόσιν καὶ βρῶσιν τῷ βίῳ πρὸς τοῖς ἄλλοις εἰσηγούμενος εἶναι χρήσιμα.

Τούτων δὲ οὕτως ἐχόντων κἀμοῦ τῆς ἐκκλησίας ὑπαναχωρήσαντος, πῶς γὰρ οὐχί, ὅπου στρατιωτῶν ἔφοδοι, ὅπου δῆμος πρὸς ἀταξίαν ἀργυρώνητος, ὅπου φιλοτιμίαι χρημάτων καὶ ἐθνικῶν πλήθη μετὰ μεγίστων ὑποσχέσεων ; ἡμέτερος δῆθεν ἀποστέλλεται διάδοχος χρυσίῳ τὴν ἐπισκοπὴν ὡς ἀξίωμα κοσμικὸν ὠνησάμενος Λούκιός τις, λύκου τὴν πονηρίαν καὶ τὰς πράξεις ἔχειν ἐσπουδακώς, οὐκ ἐπισκόπων ὀρθοδόξων συνόδῳ, οὐ ψήφῳ κληρικῶν ἀληθινῶν, οὐκ αἰτήσει λαῶν ὡς οἱ τῆς ἐκκλησίας διαγορεύουσι θεσμοί. **10** Τῷ δὴ τοιούτῳ συνῆσαν, ἁπλῇ γὰρ εἰσόδῳ τῆς πόλεως ἐπιϐαίνειν οὐκ

57 μικρὸν nos : om. Π *qui rursus hoc paruulum iudicantes* Cass. || 73 ὠνησάμενος H prob. Scheidw. : *comparans* Cass. ἡγησάμενος cett. quos sec. Parm.

---

1. Cette scène singulière figure parmi celles auxquelles fait allusion Grégoire de Nazianze dans son *Disc.* 33, 3, après Pâques 379, pour dénoncer les méfaits ariens récemment survenus (cf. *Disc.* 43, 46). La description du jeune efféminé évoque incontestablement quelques réminiscences de divinités orientales ; c'est pourquoi, dans la traduction latine de la lettre par Cassiodore, *Hist. Trip.* VII, 40, 9, *CSEL* 71, p. 445, R. Hanslik, l'éditeur, a choisi de corriger la forme inconnue *acystum* présente devant *celebrare* traduisant ὀρχεῖσθαι en *Azizum* ; mais cette correction ne peut

le poussèrent à danser, et lui se mit à décrire des cercles parfaits en faisant des figures avec les bras[1] ; ils riaient à gorge déployée et poussaient des cris obscènes. **8** Et encore, ces gens-là, considérant cela comme peu de chose en matière de licence et estimant ce qui venait de se passer plutôt convenable qu'abject, firent monter sur le trône de l'église l'un d'entre eux, bien connu pour sa conduite infâme, après qu'il se fut dépouillé de son vêtement, découvrant ses parties honteuses pour se retrouver à l'état de nature ; et ils le saluèrent alors qu'il proférait des ignominies contre le Christ. **9** Car au lieu de saintes paroles, il en lançait de honteuses, au lieu de discours respectueux des grossièretés, au lieu de piété l'impiété, au lieu de la chasteté la prostitution, l'adultère, les mœurs contre nature, le vol, enseignant pour finir que le boire et le manger étaient plus utiles que tout le reste pour vivre.

Les choses se passant ainsi, je m'étais discrètement retiré de l'église, car comment faire autrement avec les interventions des soldats, le peuple payé pour déchaîner la licence, avec les disputes pour l'argent, et la foule des païens qui affluait attirée par de grandes promesses ? Voilà qu'est envoyé notre successeur, un homme pour qui l'épiscopat s'achetait comme une charge mondaine et qui avait adopté avec empressement la méchanceté et les manières d'un loup, un certain Lucius[2], envoyé non pas par un synode d'évêques orthodoxes, ni par le suffrage des clercs, ni à la demande des fidèles, comme le prescrivent les règles ecclésiastiques. **10** Et qui plus est, se trouvaient avec lui – car il ne pouvait faire une simple entrée dans la ville –, non pas

être retenue, car ce dieu syrien ne figure pas parmi les divinités orientales susceptibles d'avoir reçu un culte à Alexandrie ; voir H.J.W. DRIJVERS, « The cult of Azizos and Monimos at Edessa », *Ex orbe religionum : studia Geo Widengren*, *Suppl. Numen* 21, Leyde 1992, I, p. 355-371.

2. Cf. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 25, 11, p. 182, 17, « le pasteur des loups ». Sur le jeu de mots *Loukios/lukos*, voir *supra* 15, 4 et n. 3, p. 237.

ἠδύνατο, οὐκ ἐπισκόπων τινές, οὐ πρεσβυτέρων, οὐ διακόνων, οὐ λαῶν πλήθη, οὐ προῆγον τοῦτον μονάζοντες ὕμνους ἐκ γραφῶν ἀναμέλποντες, ἀλλ' Εὐζώϊος ἦν, ὁ πρώην μὲν σὺν Ἀρείῳ καθαιρεθείς, διάκονος ὢν τῆς καθ' ἡμᾶς Ἀλεξανδρείας, ἐν τῇ κατὰ Νίκαιαν ἁγίᾳ καὶ μεγάλῃ συνόδῳ, ἄρτι δὲ προστασίᾳ τὴν Ἀντιοχέων λυμαινόμενος, καὶ ὁ τῶν † κομητατησίων δὲ † λαργιτιόνων κόμης, στρατιωτῶν ἐπαγόμενος ἄμετρον πληθύν, ὁ ἐν πάσῃ ἀσεβείᾳ ἀεὶ γνωριζόμενος Μάγνος τοὔνομα· ὃς ἐν τοῖς Ἰουλιανοῦ καιροῖς τὴν Βηρυτίων ἐκκλησίαν ἐμπρήσας, Φοινίκων δ' αὕτη πόλις ἐπιφανής, ἐπὶ τοῖς τοῦ τῆς μακαρίας μνήμης Ἰοβιανοῦ χρόνοις ἐξ οἰκείων ταύτην ἀνορθῶσαι κατηναγκάσθη, ὀλίγου καὶ τὴν κεφαλὴν τμηθείς εἰ μὴ φιλανθρωπίας ἐκ πολλῆς περιδρομῆς ἔτυχε βασιλικῆς.

Ἀναλογίσασθαι τοίνυν ἐκ τούτου τὸν ὑμέτερον ζῆλον προσήκει, ὃν διεγερθῆναι πρὸς ἐκδικίαν τῶν γενομένων παρακαλῶ, οἷα καὶ ἡλίκα τὰ πλημμεληθέντα κατὰ τῆς τοῦ θεοῦ ἐκκλησίας τοιούτου τυράννου τοῦ προειρημένου καθ' ἡμῶν ἐπαναστάντος. **11** Ἅμα γὰρ ὁ παρὰ τῆς ὑμετέρας θεοσεβείας καὶ τῶν ἁπανταχοῦ ὀρθοδόξων ἐπισκόπων πολλάκις ἀπαγορευθεὶς Λούκιος τῆς πρὸς αὐτὸν ἀπεχθῶς διακειμένης ἐπ' εὐλόγοις ταῖς προφάσεσιν ἐπέστη πόλεως. **12** Οὐ γὰρ μόνον ὡς ὁ δύσφημος ἐν Ψαλμοῖς ἄφρων λέγει· "*Οὐκ ἔστι θεός*[e]

e. Ps 13, 1

85 κομητατησίων δὲ non intellegitur uide p. 68

1. Cf. Socrate, IV, 21, 2-3 ; Sozomène, VI, 19, 2. Euzoios a remplacé Mélèce, exilé un mois après son élection, en 360 (*supra* II, 32, 10, *SC* 501, p. 492).

2. Cf. Socrate, IV, 21, 4 ; Sozomène, VI, 19, 2 ; sauf pour l'affaire de l'église de Béryte dont Théodoret est le seul à faire état. Grégoire de Nazianze, *Disc.* 25, 12, sans indiquer son nom, décrit Magnus comme un opportuniste, semblable en cela à Modestus (cf. *Disc.* 43, 48), et dans le *Disc.* 33, 3, il le compare, comme Démosthène (*supra* n. 3, p. 257), à Nabu-

quelques évêques, prêtres et diacres, avec la foule des fidèles, ni non plus les moines pour le précéder en chantant des psaumes tirés de l'Écriture, mais Euzoios, celui qui fut déposé naguère avec Arius, alors qu'il était diacre de notre Église d'Alexandrie, dans le grand et saint concile de Nicée, et qui tout récemment a souillé par sa présidence celle d'Antioche[1], et avec lui, à la tête d'une foule innombrable de soldats, le comte des Largesses Sacrées, le dénommé Magnus, bien connu pour son impiété en tout genre : c'est lui qui, au temps de Julien, avait incendié l'église de Béryte, ville célèbre de Phénicie, et qui, au temps de Jovien de bienheureuse mémoire, fut contraint de la reconstruire à ses frais, et peu s'en fallut qu'il eut la tête tranchée, si maintes démarches ne lui avaient valu un geste d'impériale clémence[2].

Il faut donc qu'à la suite de cela vous retrouviez la ferveur qui est en vous et que je vous invite à réveiller pour prendre en compte la nature et la gravité des fautes commises contre l'Église de Dieu depuis que cet usurpateur que je viens de nommer s'est dressé contre nous. **11** En effet plusieurs fois rejeté par Votre Piété et par les évêques orthodoxes du monde entier, ce Lucius, voilà qu'il est placé à la tête d'une ville qui, pour de justes motifs, lui voue des sentiments hostiles[3]. **12** Car il ne se contente pas de dire que le Christ *n'est pas Dieu*[e], comme cet *insensé* qui blas-

zardan. Fils d'un rhéteur phénicien, élève de Libanios et lui-même rhéteur et avocat, Vindaonius Magnus fut recommandé par son maître au préfet Modestus pour exercer la charge de comte des Largesses sacrées (*PLRE* I, p. 536) ; il effectue ici une mission hors du *comitatus* avec commandement militaire et juridiction criminelle (Delmaire, *Largesses sacrées* p. 67 où le nom de l'évêque doit être corrigé, 96 et 97, 101, 103 et 105).

3. Pierre fait ici allusion à deux événements concernant Lucius : 1. l'émeute du 25 septembre 367 où, haï comme successeur de Georges tant des païens que des chrétiens partisans d'Athanase, il échappa de justesse à la foule qui le huait (*Hist. « acéph. »*, 5, 11-13, p. 166-168, cf. 2, 8-9) ; 2. son passage sur le siège de Samosate entre 370/371 et 373, déjà évoqué par Théodoret qui le tient d'une autre source (*supra*, 15, 4-8 ; cf. 21, 3).

ἀληθινὸς ὁ Χριστός", ἀλλὰ καὶ τοῖς ἐπιτηδεύμασι διεφθάρη καὶ διέφθειρε[e], χαίρων ἐπὶ ταῖς κατὰ τοῦ σωτῆρος πεμπομέναις βλασφημίαις παρὰ τῶν τῇ κτίσει λατρευόντων παρὰ τὸν κτίσαντα[f]. Πῶς γὰρ οὐχί, ὅπου γε παραπλήσιον Ἕλλησιν ἔχων τὸ φρόνημα πρόσφατον[g] τολμᾷ ὁ ἀλιτήριος σέβειν θεόν; **13** Ἐπ' ὄψεσι γὰρ αὐτῷ τούτους τοὺς ἐπαίνους ἔπεμπον· "Καλῶς ἦλθες, ἐπίσκοπε, υἱὸν μὴ λέγων· ὁ Σάραπίς σε φιλῶν εἰσήνεγκε", τὸ πάτριον εἴδωλον ἑαυτῶν ὀνομάζοντες.

Αὐτίκα ῥοπῆς οὐδεμιᾶς παρελθούσης ὁ προειρημένος Μάγνος, ὁ τῆς ἀσεβείας αὐτοῦ κοινωνὸς ἀδιαίρετος καὶ δορυφόρος πικρὸς καὶ σατράπης ὠμότατος, συναθροίσας καὶ τὰ ὑπὸ τὴν ἑαυτοῦ φροντίδα ἐπανακείμενα πλήθη, πρεσβυτέρους καὶ διακόνους τὸν ἀριθμὸν ἐννεακαίδεκα συλλαβόμενος, ὧν τινες τὸ ὀγδοηκοστὸν ὑπερβεβήκασιν ἔτος, ὡς ἁλόντας ἐπὶ μυσαρῷ τινι καὶ νόμῳ Ῥωμαίων ἐχθρῷ, δημόσιον ὁρίσας κριτήριον κατηνάγκαζεν, οὐκ εἰδὼς τοὺς ὑπὲρ τῆς ἀρετῆς Χριστιανῶν νόμους, τὴν πατρῴαν παρὰ τῶν ἀποστόλων διὰ τῶν πατέρων ἀποδοθεῖσαν ἡμῖν προδιδόναι πίστιν, ἡδόμενον ἐπὶ τούτῳ καὶ τὸν φιλανθρωπότατον Αὔγουστον Οὐάλεντα διισχυριζόμενος. **14** "Πείσθητε, τάλανες, λέγων μεγάλῃ τῇ φωνῇ, τῷ τῶν Ἀρειανῶν φρονήματι πείσθητε· συγγνωμονήσει γὰρ ὑμῖν τὸ θεῖον, κἂν ἀληθῆ σέβητε θρησκείαν, οὐκ αὐθαιρέτως ἀλλὰ πρὸς ἀνάγκην τοῦτο πράξασι. Τῇ μὲν γὰρ ἀνάγκῃ ἀπολογία περιλείπεται, τῷ δὲ αὐθαιρέτῳ ἀκολουθεῖ κατηγορία. **15** Διὸ τοιούτους λογισμοὺς πρὸ ὀφθαλμῶν τιθέμενοι ἥκετε πρόθυμοι, μελλησμὸν ἀποθέμενοι πάντα, τῷ Ἀρείου

f. Rm 1, 25 g. Ps 80, 10

1. Ces quolibets païens faisant de Lucius un *philosérapis* expriment la revanche des fidèles de la grande divinité des Alexandrins qu'avait insultée douze ans plus tôt l'évêque Georges, prédécesseur homéen de Lucius, ce qui lui avait valu d'être massacré par la foule. Pierre les détourne volontairement de leur sens pour faire de Lucius un allié des païens, dans la ligne d'ATHANASE qui leur faisait déjà dire : « Constance est devenu païen

phème dans les Psaumes, mais, qui plus est, *par sa conduite il est corrompu et corrupteur*[e] : il se réjouit en effet des blasphèmes lancés contre le Sauveur par *ceux qui servent la créature au lieu du Créateur*[f]. Comment en serait-il autrement alors que, partageant quasiment l'opinion des hellènes, le scélérat a l'audace d'adorer *un dieu récent*[g] ? **13** Publiquement en effet, ils lui lançaient des éloges de ce genre : "Tu es le bienvenu, évêque, toi qui nies le Fils ; c'est Sarapis qui t'a fait venir parce qu'il t'aime." Ils nommaient ainsi leur idole ancestrale[1].

Aussitôt et sans qu'aucun incident fût intervenu, le susdit Magnus, l'inséparable compagnon de son impiété, méchant garde du corps et très cruel satrape, après avoir rassemblé la foule de ceux qui partageaient son opinion, fit arrêter des prêtres et des diacres au nombre de dix-neuf, dont certains avaient dépassé les quatre-vingts ans, comme s'ils avaient été convaincus d'un acte abominable et contraire à la loi romaine. Il installa un tribunal public[2] et les obligea, au mépris des lois chrétiennes qui protègent la vertu, à renier la foi ancestrale qui, à travers les Pères, nous a été transmise par les apôtres, en soutenant avec force que le très bienveillant Auguste Valens en tirerait plaisir. **14** "Ralliez-vous, malheureux, criait-il à tue-tête, ralliez-vous à l'opinion des ariens, car la divinité vous sera indulgente puisque, même si vous croyez à la vraie religion, vous l'aurez fait non pas librement mais sous la contrainte. La contrainte laisse une place à la défense, mais l'accusation suit l'acte librement décidé. **15** Dès lors, ayant ce raisonnement en tête, venez de bon cœur sans plus attendre, souscrire à la doctrine d'Arius que prêche

et les ariens ont reconnu nos idoles » (*Hist. Ar.* 56, 2), et dénonçait une telle alliance à propos des émeutes de 339 et de 356 qui le chassèrent de la ville : *Ep. encycl.* 3, 2 (339) ; *Apol. ad Const.* 28 (356) ; *Hist. Ar.* 56, 2 ; 74, 2 (356).

2. C'est dans un bain public, près du port, que Magnus installe son tribunal (*infra* 23). Sa fonction est de faire souscrire à l'Église la foi homéenne officielle (cf. Modestus, *supra* 19, 1).

ὑπογράφοντες δόγματι, ὃ νῦν κηρύττει ὀνομαστὶ λέγων Λούκιος, εὖ εἰδότες ὡς πειθαρχοῦντες χρήματα καὶ πόρους καὶ γέρα παρὰ βασιλέως ἕξετε, ἀπαναινόμενοι δὲ εἱρκτῆς καὶ στρεβλῶν καὶ βασάνων καὶ μαστίγων καὶ δαμαστηρίων πεῖραν λήψεσθε, χρημάτων ὁμοῦ καὶ κτημάτων στερηθέντες καὶ τῆς πατρίδος μεταναστάντες, εἰς χαλεποὺς οἰκῆσαι τόπους κατακριθήσεσθε."

16 Ἀλλ' οὗτος μὲν ὁ γενναῖος ἀπάτῃ τὴν ἀπειλὴν κεράσας μεταναστῆναι τῆς εὐσεβοῦς τοὺς πάντας καὶ προὐτρέπετο καὶ κατηνάγκαζε γνώμης. Οἱ δὲ πικρότερον βασάνου πάσης τὴν εἰς εὐσέβειαν προδοσίαν ἡγησάμενοι, ἔχει γὰρ οὕτω, τοιοῖσδε πρὸς αὐτὸν ἀναγκαζόμενοι ἀπήντησαν ῥήμασιν, ἀρετῇ καὶ γενναίῳ φρονήματι ὁμοῦ τὴν ἀπάτην καὶ τὰς ἀπειλὰς ὑποτάξαντες· **17** "Πέπαυσο λοιπόν, πέπαυσο τούτοις ἡμᾶς ἐκφοβῶν τοῖς ῥήμασιν· ἔπεχε εἰκαῖα προφέρειν ῥήματα· ἡμεῖς οὔτε νέηλυν οὔτε *πρόσφατον*[g] σέβοντες θεόν, κἂν ἐπαφρίζῃς κυμαίνων εἰκῇ καὶ προσρήσσῃς ὡς βίαιος ἄνεμος, τοῖς εὐσεβείας ἄχρι θανάτου ἐμπολιτευόμεθα δόγμασιν, οὐκ ἀδύναμον, οὐκ ἄσοφον, οὐ χωρὶς ἀληθείας πώποτε φρονήσαντες θεόν, οὐ ποτὲ μὲν ὄντα πατέρα, ποτὲ δὲ μὴ ὄντα, κατὰ τὸν δυσσεβῆ τοῦτον Ἀρειανόν, χρονικὸν ἢ πρόσκαιρον δοξάζοντες τὸν υἱόν. **18** Εἰ γὰρ κτίσμα κατὰ τοὺς Ἀρειομανίτας ὁ υἱός, οὐχ ὑπάρχων πατρί, εἰς τὸ εἶναι συστήσεται καὶ ὁ πατήρ, οὐχ ὑφεστῶτος τοῦ υἱοῦ οὐκ ὢν ποτε κατ' αὐτοὺς πατήρ. Εἰ δὲ ἀεὶ πατήρ ἐστιν, ὑφεστῶτος δηλονότι τοῦ ἐξ αὐτοῦ ἀληθινοῦ καὶ οὐ κατὰ ἀπόρροιαν γεννήματος, ἀπαθὴς γὰρ ὁ θεός, πῶς οὐκ ἄφρων καὶ μανιώδης ὁ 'ἦν ὅτε οὐκ ἦν' φρονῶν τὸν υἱόν, δι' οὗ τὰ πάντα εἰς τὸ εἶναι κατὰ χάριν συνέστη; Οἱ γοῦν ἡμέτεροι κατὰ πᾶσαν τὴν οἰκουμένην πατέρες, ὧν ἐκπεσόντες οὗτοι εἰκότως ἀπάτορες γεγόνασιν, ἐν Νικαίᾳ συνελθόντες, ἀναθεματίσαντες τὴν Ἀρείου κακοδοξίαν ἧς ὁ νεώτερος οὗτος νῦν προΐσταται, οὐχ ἑτεροούσιον, ὃ νῦν ἡμᾶς εἰπεῖν καταναγκάζεις, τὸν υἱὸν εἰρήκασι τοῦ πατρός·

actuellement Lucius en l'appelant par son nom. Sachez-le bien, si vous acceptez, vous recevrez de l'empereur argent, subsides, honneurs, mais si vous refusez, vous connaîtrez prison, instruments de torture, question, fouets et carcans, vous serez dépouillés de votre argent et de vos biens, et éloignés de votre patrie, condamnés à vivre en des lieux affreux."

16 Mais, tandis que ce noble personnage, mêlant la menace à la ruse, les poussait sous la contrainte à se détourner tous de la pieuse doctrine, ceux qui pensaient, comme il se doit, que trahir la piété est pire que n'importe quelle torture, furent forcés par de telles paroles à lui répondre, en dominant par la vertu et une noble pensée à la fois la ruse et les menaces : **17** "Cesse donc désormais, cesse de nous effrayer avec ces paroles ! Arrête de prononcer de vaines paroles ! Ce n'est ni un dieu nouveau, ni un *dieu récent*[g] que nous adorons, et tu as beau écumer comme les vagues et te déchaîner comme un ouragan, nous demeurerons attachés aux dogmes de la piété jusqu'à la mort, sans avoir jamais pensé que Dieu fut dépourvu de force et de sagesse et privé de vérité, ni qu'un temps il fut père et qu'un temps il ne le fût pas, selon cet arien impie, ni avoir cru que le Fils n'existe que dans le temps ou le moment. **18** En effet si, selon ces ariens déments, le Fils est une créature, non existant dans le Père, alors le Père aussi devra se constituer dans l'être, puisque, tant que le Fils n'existe pas, il ne peut pas, toujours selon eux, être Père. Mais si, au contraire, il est toujours Père et qu'existe manifestement celui qui est engendré véritablement de lui et non produit par émanation – car Dieu est impassible – comment n'est-il pas insensé et dément celui qui pense qu'"il fut un temps où il n'était pas', à propos du Fils par qui tout a été établi dans l'être par grâce ? Précisément, par toute la terre, nos Pères – dont ces gens-là se sont séparés, devenant ainsi, en toute logique, privés de père – réunis à Nicée ont anathématisé la doctrine erronée d'Arius dont ce nouveau venu se fait aujourd'hui le champion, et ils n'ont pas dit que le Fils est 'd'une autre substance (*hétéroousios*) que le Père', comme

ἀλλ' ἐκ τῆς αὐτοῦ οὐσίας· ὃ καλῶς μετ' εὐσεβοῦς διανοίας νοήσαντες ἐκ πολλῆς τῶν θείων ῥημάτων συλλογῆς ὁμοούσιον ὡμολόγησαν."

19 Τὰ δὴ τοιαῦτα καὶ τὰ τούτοις παραπλήσια λέγοντας καθεῖρξεν ἡμερῶν πολλῶν, οἰόμενος τῆς εὐσεβοῦς μετακινήσειν γνώμης. Οἱ δὲ μᾶλλον, ὥσπερ ἐν σταδίῳ τῶν ἀθλητῶν οἱ γενναιότατοι, δειλίαν πᾶσαν ἀποσβέσαντες, ἐπαλείφοντες ἑαυτοὺς τοῖς τῶν πατέρων διὰ θείων λογισμῶν ἀνδραγαθήμασι, γενναιότερον εἶχον περὶ τὴν εὐσέβειαν τὸ φρόνημα, γυμνάσιον ἀρετῆς τὰς στρέβλας ἡγούμενοι. **20** Οὕτω τοίνυν ἀγωνιζομένων καὶ *θέατρον* ὡς ὁ μακάριος ἀπόστολος γράφει γενομένων *καὶ ἀγγέλοις καὶ ἀνθρώποις*[h], ἐπέτρεχεν ἡ πόλις ἅπασα ἀθλητὰς θεασομένη Χριστοῦ καρτερίᾳ τοῦ βασανίζοντος δικαστοῦ νικῶντας τὰς μάστιγας καὶ τρόπαια δι' ὑπομονῆς κατὰ ἀσεβείας ἐπαίροντας καὶ θριάμβους κατὰ Ἀρειανῶν ἐπιδεικνυμένους· οὓς ὑποτάξας ὁ πικρὸς οὗτος πολέμιος δι' ἀπειλῶν καὶ ἀπάτης τοῖς εἰς Χριστὸν ἀσεβοῦσιν ἐκδώσειν ἐνόμιζεν.

21 Ἀποκακήσας τοιγαροῦν ταῖς τῶν βασάνων δι' ἐπινοίας χαλεπῆς προσβολαῖς, ἁπάντων τῶν λαῶν ὀδυρομένων ποικίλως διὰ πολλὰ τῷ θρήνῳ, ὁ πικρὸς καὶ πάσης ἀποδέων φιλανθρωπίας τὰ συνήθη πάλιν πρὸς ἀταξίαν συναθροίσας πλήθη ἐπὶ κρίσιν αὐτούς, μᾶλλον δὲ ἔωλον κατάκρισιν, καλεῖ πρὸς τῷ τῆς θαλάσσης λιμένι, πολυωνήτων συνήθως κατ' αὐτῶν ἐπαφιεμένων τῶν βοῶν παρὰ τῶν εἰδωλολατρῶν καὶ τῶν Ἰουδαίων. **22** Καὶ μὴ θελησάντων εἶξαι τῇ προφανεῖ δυσσεβείᾳ

h. 1 Co 4, 9

182 θεασομένη Val. prob. Hansen *contemplatura* Cass. : θεασα- Π Parm.

1. Ce *topos* de la participation des juifs aux manifestations contre les chrétiens, aux côtés des païens associés aux ariens, est déjà présent dans la

tu veux nous forcer à le dire maintenant, mais 'de sa propre substance'. Cela ils l'ont bien compris justement dans leur pieuse réflexion, à partir d'un ample recueil de paroles divines, et l'ont d'un commun accord appelé consubstantiel (*homoousios*)."

19 Comme ils disaient cela et d'autres choses du même genre, il les fit emprisonner pendant plusieurs jours, dans l'idée que cela ébranlerait leur pieuse conviction. Mais eux, bien au contraire, comme au stade les plus vaillants des athlètes, éteignirent toute lâcheté, s'enduisirent des belles actions des Pères grâce à de divines pensées, et renforcèrent la vaillance de leur cœur pour la piété, considérant les tortures comme un gymnase de la vertu. **20** C'est pourquoi, tandis qu'ils combattaient ainsi et étaient devenus, comme l'écrit le bienheureux Apôtre, *un spectacle pour les anges et les hommes*[h], la ville entière accourut pour regarder les athlètes du Christ en train de vaincre par leur courage les fouets de leur juge tortionnaire, de dresser par leur patience des trophées contre l'impiété et d'étaler leur triomphe contre les ariens. Voilà ceux que ce méchant adversaire pensait à force de menaces et de ruse séduire et livrer aux impies qui outrageaient le Christ.

21 Aussi finit-il par se lasser de se mettre l'esprit en peine pour inventer des tortures. Alors que tous les fidèles se plaignaient partout et de mille manières en se lamentant, ce méchant homme, qui était aussi dépourvu de toute humanité, rassembla à nouveau la foule qui le suivait habituellement pour mettre le désordre, et les convoqua au port maritime pour un jugement, ou plutôt pour une condamnation déjà acquise, tandis que les cris, payés cher selon la coutume, étaient poussés contre eux par les idolâtres et les juifs[1]. **22** Devant leur refus de céder à l'impiété évidente

lettre d'Alexandre d'Alexandrie (voir I, 4, 5, *SC* 501, p.156). Il trouve son explication dans leur non-reconnaissance commune de la divinité du Fils.

τῶν Ἀρειομανιτῶν ἀποφαίνεται, τῶν λαῶν πρὸ τοῦ δικαστηρίου πάντων ὀδυρομένων, τῆς Ἀλεξανδρείας μεταναστάντας τὴν Ἡλιούπολιν τῆς Φοινίκης οἰκῆσαι, ἔνθα τῶν ἐνοικούντων οὐδεὶς κἂν ἀκοῦσαι τὸ τοῦ Χριστοῦ ἀνέχεται ὄνομα· εἰδωλικοὶ γὰρ οἱ πάντες. 23 Παραυτὰ σκάφους ἐπιβῆναι προστάξας, αὐτὸς ἑστηκὼς ἐπὶ τοῦ λιμένος, πλησίον γὰρ ἐν δημοσίῳ λουτρῷ τὴν κατάκρισιν κατ' αὐτῶν ὥρισε, γυμνὸν ἐπιδεικνύμενος τὸ ξίφος, νομίσας ἐκ τούτου φοβεῖν τοὺς τῇ διστόμῳ μαχαίρᾳ τοὺς πολεμίους δαίμονας πολλάκις κατατρώσαντας, οὕτω δὴ οὖν ἀποπλεῖν αὐτοὺς κελεύει, οὐκ ἐμβαλλομένους ἐπιτήδεια, οὐ παραμύθιόν τι τὸ σύνολον τῆς ἐξορίας ἔχοντας, καὶ τὸ θαυμαστὸν καὶ ἄπιστον, τῆς θαλάττης ἐπαφριζούσης καὶ δυσχερῶς οἶμαι δι' αὐτὸ τοῦτο φερούσης καὶ μὴ βουλομένης, ἵν' οὕτως εἴπω, δι' ὑποδοχῆς τῶν ἀνδρῶν ἀδίκῳ κοινωνῆσαι κελεύσματι· ἐνέφαινε γὰρ καὶ τοῖς ἀγνοοῦσι [καὶ] τοῦ κρίναντος τὴν βάρβαρον προαίρεσιν.

24 Ἔστι γοῦν ἀληθῶς εἰπεῖν· *ἐξέστη ὁ οὐρανὸς ἐπὶ τούτῳ*[i]. Ἐστέναξε γὰρ ἡ πόλις ἅπασα καὶ μέχρι δὲ νῦν θρηνεῖ. Καὶ οἱ μὲν ἀλλεπάλλῃ τῇ χειρὶ κτύπον ἐκ στηθῶν μακρὸν ἀπέπεμπον, οἱ δὲ τὰς χεῖρας ὁμοῦ καὶ τοὺς ὀφθαλμοὺς εἰς οὐρανὸν ἀνέτεινον τὴν βίαν διαμαρτυρόμενοι, μόνον οὐχὶ λέγοντες· *Ἄκουε, οὐρανέ, καὶ ἐνωτίζου, γῆ*[j], ὅτι παράνομα τὰ γιγνόμενα. Καὶ ὅλως οἰμωγῆς τὸ πᾶν ἐπεπλήρωτο, καὶ μέλη καὶ θρῆνος ἦν ἐν πάσῃ τῇ πόλει χορεύων, καὶ ποταμὸς ἐκ δακρύων

i. Jr 2, 12 j. Is 1, 2

213 καὶ delendum censet Hansen

1. C'est la splendeur de son sanctuaire dédié à Jupiter-Baal et à sa parèdre Atargatis-Astartè-Vénus associés à Mercure, véritable triade capitoline, qui vaut à la colonie romaine d'Héliopolis de Phénicie (Baalbek) sa renommée (Y. HAJJAR, *La triade d'Héliopolis-Baalbek. Son culte et sa diffusion à travers les textes littéraires et les documents iconographiques et épigraphiques*, EPRO 59, Leyde 1977, I et II). Sur la réputation qui lui est ici prêtée, que l'on rapprochera de celle de Carrhes (Harran), signalée

des ariens insensés, il déclare, en présence des fidèles qui se lamentaient tous devant le tribunal, qu'ils sont chassés d'Alexandrie et devront aller habiter à Héliopolis de Phénicie où pas un seul habitant ne supporterait même d'entendre le nom du Christ, car ils sont tous idolâtres[1]. **23** Après quoi il ordonne de les embarquer sur des navires. Lui-même, debout sur le port – c'est à côté, en effet, dans le bain public, qu'il avait rendu sa sentence contre eux –, il exhibait son épée nue, croyant ainsi faire peur à ceux qui maintes fois avaient blessé de leur arme à double tranchant les démons ennemis. Ainsi donc, il leur ordonne de gagner le large, sans qu'ils puissent embarquer le nécessaire, sans qu'ils aient la moindre consolation à leur exil ; et, chose merveilleuse et incroyable, la mer se couvrit d'écume, supportant difficilement, je crois, une telle situation, et refusant, si je puis dire, de s'associer, en portant ces hommes, à un ordre criminel ; elle montrait même aux ignorants le parti pris barbare du juge.

24 On peut donc vraiment dire : *Le ciel en frémit*[i], car la cité tout entière a gémi et se lamente encore maintenant. Les uns faisaient jaillir de leurs poitrines un long bruit en la frappant alternativement des deux mains, les autres levaient les mains en même temps que les yeux vers le ciel en le prenant à témoin de la violence, disant : *Écoute, ciel, terre, prête l'oreille*[j], ou tout comme, parce que ce qui se passe est contraire aux lois. Et tout était absolument rempli de gémissements ; hymnes et thrènes remplissaient toute la ville du bruit d'un chœur funèbre, et un fleuve de larmes

supra III, 26, 1-3, voir *HPh*, 9, 9, p. 423, et n. 2. Sous Constantin, qui y avait fondé une église (EUSÈBE, *VC* III, 58), un diacre avait détruit des statues, ce qui lui valut d'être puni par les païens sous Julien, *supra* III, 7, 3. En dépit de la destruction du temple sous Théodose (*Chron. pasch. an.* 379), le paganisme résista encore longtemps jusqu'à sa réduction par la violence ordonnée par Tibère II (578-582) (JEAN D'ÉPHÈSE, *HE* III, 27, *CSCO* 106 [trad. latine], p. 114) ; voir CHUVIN, *Derniers païens*, p. 146-149 ; Y. HAJJAR, *La triade d'Héliopolis-Baalbek, iconographie, théologie, cultes et sanctuaires*, Montréal 1985, Appendice II, p. 379-383.

σχεδὸν καλύπτων πλημμύρᾳ τὴν θάλατταν τοῖς ἅπασιν ἄφνω προσεγίνετο. 25 Ὅτε τοίνυν ὁ προειρημένος ἐπὶ τοῦ λιμένος παρὼν τοῖς ἐρέσσουσιν ὑφοῦν τὰ ἱστία προσέταττε, τότε σύμμικτος οἰμωγὴ παρθένων καὶ γυναικῶν, πρεσβυτῶν καὶ νέων, καὶ θρῆνοι προσπεπλεγμένοι δάκρυσιν ὀξέσιν, καὶ τῶν ἁπάντων βοαὶ τῆς ἐπαφριζούσης θαλάσσης <εἰς> τὸν προσρησσόμενον σωρὸν τῷ κύματι κτύπον ἐκάλυπτον.

26 Ἀλλ' οὕτω τῶν προειρημένων ἀποπλεόντων εἰς τὴν Ἡλιούπολιν, ἔνθα δεισιδαιμονῶν πᾶς, ἔνθα τοῦ διαβόλου τὰ πρὸς ἡδονὴν ἐπιτηδεύματα, ἔνθα θηρίων ἐφέστια φοβερά, ὄρη γὰρ κύκλῳ πανταχόθεν οὐρανῷ προσπελάζοντα, οἱ πάντες λοιπὸν μέσῃ τῇ πόλει, κοινῇ καὶ ἕκαστος ἰδίᾳ ὀλοφυρόμενοι καὶ στεναγμῶν ἐπιπέμποντες ῥήματα, οὐδὲ δακρύειν ἐπετρέποντο κελεύσει τοῦ τῆς πόλεως ἐπάρχου Παλλαδίου, δεισιδαιμονεστάτου καὶ αὐτοῦ τυγχάνοντος. Πολλοὶ γὰρ τῶν κλαιόντων ἁρπαζόμενοι καὶ φυλακιζόμενοι πρότερον, εἶτ' αἰκιζόμενοι, ξεόμενοι, βασανιζόμενοι, τοῖς Φενησίοις καὶ Προκονησίοις παρεδίδοντο μετάλλοις, ἄνθρωποι τῆς ἐκκλησίας δι' ἔνθεον ζῆλον ὑπέρμαχοι. 27 Οἱ πλείους γὰρ ἦσαν μονάζοντες, ἐρημίαν οἰκοῦντες δι' ἄσκησιν· μεθ' ὧν εἴκοσι καὶ τριῶν τυγχανόντων μικρὸν ὕστερον ὁ διάκονος ὁ παρὰ τοῦ ἀγαπητοῦ ἡμῶν Δαμάσου τοῦ τῆς Ῥώμης ἐπισκόπου κομίσας ἡμῖν ὁμοῦ παρακλητικὰ καὶ κοινωνικὰ γράμματα ὀπίσω τὼ χεῖρε δεθεὶς ὑπὸ δημίων δημοσίᾳ ἤγετο, ὥσπερ τις τῶν

229 καὶ nos : αἱ Π quos sec. Parm. καὶ αἱ prop. Scheidw. || 230 εἰς nos : om Π cruce not. Parm.

1. La condamnation *ad metalla*, englobant les mines et les carrières, a déjà été utilisée contre les chrétiens pendant la persécution déclenchée par Dioclétien. On retrouve ici les mines de cuivre de Phaeno en Phénicie (*infra* 28 ; cf. EUSÈBE, *HE* VIII, 13, 5 ; *Les martyrs de Palestine*, VII, 2 ; XIII, 1 ; ATHANASE, *Hist. Ar.* 60, 1, envoi d'un sous-diacre en 356), auxquelles s'ajoutent les carrières de marbre de Proconnèse en Propontide (cf. CASSIEN, *Coll.* XVIII, 7, allusion à une collecte organisée pour ceux qui vien-

cachant presque la mer de son flux, soudain, les submergea tous. **25** Quand donc le personnage susnommé, debout sur le port, donna l'ordre aux marins de hisser les voiles, alors la plainte mêlée des jeunes filles et des femmes, des vieillards et des jeunes gens, les lamentations qui s'ajoutaient aux larmes brûlantes, et les cris de la foule couvrirent le bruit de la mer écumant contre le môle battu par les flots.

26 Mais, tandis que les personnes susdites faisaient voile vers Héliopolis, là où tout est superstition, où le diable fait régner la jouissance, où les bêtes sauvages ont d'affreux repaires, les montagnes qui l'entourent de toutes parts touchant presque le ciel, tous ceux qui étaient restés en ville, en groupe ou en privé, à se lamenter en accompagnant leurs propos de gémissements, se virent interdire même de pleurer par ordre du préfet de la ville Palladios, lui aussi très adonné à la superstition. Beaucoup de ceux qui pleuraient furent en effet arrêtés et incarcérés, puis maltraités, écorchés, torturés et livrés aux mines de Phennésos et de Proconnèse[1] ; c'étaient des hommes dont le zèle inspiré faisait des champions de l'Église. **27** La plupart en effet étaient des moines qui, par ascèse, vivaient au désert. Au nombre de vingt-trois[2], ils furent rejoints un peu plus tard par le diacre qui nous avait apporté de la part de notre bien-aimé Damase, l'évêque de Rome, des lettres d'exhortation et de communion[3] : les deux mains attachées derrière le dos, il fut amené par les bourreaux sur requête

nent d'être déportés « dans les mines du Pont et de l'Arménie ») ; voir DELMAIRE, *Largesses sacrées*, p 426-427.

2. À ces moines, présents à Alexandrie à l'occasion de l'élection de Pierre (*supra* 10), s'ajoutèrent ceux restés à Nitrie, victimes à leur tour de descentes de l'armée, « comme s'il s'agissait de barbares », selon les témoignages de JÉRÔME, *Chron. an.* 375, et de RUFIN, II, 3, lui-même alors présent (*ibid.* 4).

3. On ne sait rien de plus sur ce diacre romain dont la présence à Alexandrie à ce moment-là témoigne de la reconnaissance des liens de communion entre les deux Églises.

κακούργων περιβόητος· **28** ὃς φονέων βασάνοις ἐπέκεινα κοινωνήσας, λίθοις καὶ μολιβδίσι κατ' αὐτῶν τῶν αὐχένων ἐπὶ πολὺ μαστιζόμενος ἐπέβαινε σκάφους ἐπὶ θαλάττης παραπλησίως τοῖς ἄλλοις τοῦ θείου σταυροῦ τὸ σημεῖον ἐπὶ μετώπου χαρακτηρίσας, οὐ τημελείας, οὐ θεραπείας τυχών, τοῖς κατὰ Φέννησον παραδοθῆναι μετάλλοις· ἔστι δὲ ταῦτα τοῦ χαλκοῦ.

29 Ἔτι γοῦν βασανίζοντος τοῦ δικαστοῦ ἁπαλὰ παιδαρίων σώματα, τινὲς παραυτὰ μεμενήκασιν, οὐδ' ὁσίᾳ κοινωνήσαντες, γονέων καὶ ἀδελφῶν καὶ συγγενῶν καὶ πάσης ὡς ἔπος εἰπεῖν τῆς πόλεως μίαν αὐτοῖς αἰτούντων δοθῆναι τὴν ὑστάτην ταύτην παράκλησιν. **30** Ἀλλ' ὢ πολλῆς ἀπανθρωπίας τοῦ δικάσαντος, μᾶλλον δὲ τοῦ κατακρίναντος, οἱ δι' εὐσέβειαν ἀθλήσαντες φονεῦσιν οὐ συνεκρίνοντο, ἄταφοι μένοντες τὰ σώματα· οἱ καλῶς ἀγωνιζόμενοι θηρίοις καὶ πτηνοῖς πρὸς βορὰν ἐρρίπτοντο· οἱ συμπαθῆσαι βεβουλημένοι πατράσι διὰ τὴν συνείδησιν τὴν κεφαλὴν ὡς παράνομα δράσαντες ἀπετέμνοντο. **31** Ποῖος νόμος Ῥωμαίων, ποία δὲ γνώμη βαρβάρων τοὺς πατράσι συμπαθοῦντας ἠμύνατο ; Ποῦ τις τῶν παλαιῶν ποτε ἔδρασέ τι τοιοῦτον παράνομον ; Ἐκέλευσέ ποτε Φαραὼ ἀναιρεῖσθαι τῶν Ἑβραίων τὰ ἄρρενα· ἀλλὰ φθόνος καὶ δέος ὑπέβαλε τοῦτο τὸ πρόσταγμα. **32** Πόσῳ τὰ τότε τῶν νῦν φιλανθρωπότερα ; Πόσῳ ποθεινὰ πρὸς αἵρεσιν ἀδικήματος ; Πόσῳ βελτίονα πρὸς σύγκρισιν ἀνομήματος, κἂν ἀλλήλων αἱ κακίαι μὴ χωρίζωνται ; Ἄπιστα τὰ λεγόμενα, ἀπάνθρωπα καὶ δεινά, ὠμὰ καὶ βάρβαρα, ἀνελεῆ καὶ πικρά. Ἀλλ' ἐν τούτοις ἐγαυρίων οἱ τῆς Ἀρείου μανίας ὑπήκοοι χορεύοντες.

33 Τῆς δὲ πόλεως πάσης ὀλοφυρομένης, *οὐκ ἦν γὰρ οἰκία ἐν ᾗ οὐκ ἦν τεθνηκώς*[k], ὡς ἐν τῇ Ἐξόδῳ γέγρα-

k. Ex 12, 30

publique, comme un malfaiteur notoire. **28** Après avoir subi les tortures réservées aux criminels et bien davantage, le cou chargé de pierres et de masses de plomb, longuement fouetté, il embarqua comme les autres, après s'être marqué le front du signe du divin salut, sans égards ni soin, pour être livré aux mines de Phennésos, qui sont des mines de cuivre.

29 Tandis que le juge soumettait encore à la question les corps délicats de jeunes enfants, certains gisaient là, sans avoir eu droit au rite sacré, alors que leurs parents, leurs frères, leurs proches et la ville tout entière, pourrait-on dire, demandaient qu'au moins leur soit donnée cette ultime consolation. **30** Mais, ô comble d'inhumanité de la part de celui qui avait jugé, ou plutôt condamné, ceux qui s'étaient battus par piété n'étaient pas jugés à l'égal des meurtriers, puisque leurs corps restaient sans sépulture ; ceux qui menaient le bon combat étaient jetés en pâture aux bêtes fauves et aux oiseaux ; ceux à qui la conscience faisait un devoir de compatir aux épreuves de leurs pères avaient la tête tranchée comme s'ils avaient agi contre les lois. **31** Quelle loi chez les Romains, quel verdict chez les Barbares punit ceux qui compatissent aux souffrances de leurs pères ? Où, chez les Anciens, trouve-t-on un homme qui ait jamais commis une telle atteinte aux lois? Jadis, Pharaon ordonna de faire périr les mâles des Hébreux, mais la jalousie et la crainte inspiraient cette mesure. **32** Combien les persécutions d'autrefois étaient plus humaines que celles d'aujourd'hui ! Combien peut-on les regretter face à une injustice délibérée ! combien peut-on les préférer, comparées à un tel mépris des lois, quand bien même les méfaits subis dans les deux cas ne sont pas différents. On raconte des choses incroyables, d'une terrible inhumanité, d'une cruauté barbare, d'une impitoyable dureté. Mais, de tout cela, ceux qui sont assujettis à la folie d'Arius tiraient fierté en dansant avec insolence.

33 Bien que toute la ville fût en deuil, *car il n'y avait pas de maison où il n'y eût un mort*[k], comme il est écrit dans

πται, οὐκ ἠρέμησαν πάλιν οἱ τὴν ἕξιν ἀκόρεστον πρὸς παρανομίαν ἀσκήσαντες. **34** Ἐπὶ γὰρ τὰ χείρω τὴν προαίρεσιν γυμνάζοντες, μέχρι τῶν τῆς ἐπαρχίας ἐπισκόπων τὸν ἴδιον τῆς κακίας ἰὸν ἐπεκτείνοντες, δορυφόρῳ πρὸς ἀδικίας τῷ τῶν λαργιτιόνων χρώμενοι κόμητι τῷ προειρημένῳ Μάγνῳ, τοὺς μὲν βουλευτηρίῳ παρέδοσαν, τοὺς δὲ ἄλλους ὃν ἐβούλοντο τρόπον ἐνήδρευον πανταχόθεν πρὸς ἀσέβειαν τοὺς πάντας θηρεῦσαι βουλόμενοι, οὐδὲν ἀφέντες ἀτόλμητον· ἀλλὰ γὰρ καὶ πάντα περιερχόμενοι, κατὰ τὸν ἴδιον τῆς αἱρέσεως πατέρα διάβολον, *ζητοῦντες τίνα καταπιεῖν*[l]. **35** Καθόλου τοίνυν παρὰ πάντων ἀπορούμενοι, ἕνδεκα τῶν ἀπὸ τῆς Αἰγύπτου τὸν ἀριθμὸν ἐπισκόπων, ἄνδρας ἐκ παιδίου μέχρι γήρως τὴν ἔρημον ἀσκήσεως χάριν οἰκήσαντας καὶ λόγῳ καὶ πράξει τὰς ἡδονὰς ὑποτάξαντας, καὶ τὴν εὐσεβῆ πίστιν ἀνεπαισχύντως κηρύττοντας καὶ τὰ τῆς εὐσεβείας γαλουχηθέντας δόγματα, καὶ νίκην πολλάκις κατὰ δαιμόνων ἐπάραντας ἀρετῇ δυσωποῦντας τὸν ἀντίπαλον, καὶ τὴν Ἀρειανὴν σοφωτάτῳ λόγῳ στηλιτεύοντας αἵρεσιν, ὄργανον ὠμότητος τὸν προειρημένον ἔχοντες, ὑπερορίους πεποιήκασιν ἐν οἰκουμένῃ παρὰ τῶν κυριοκτόνων Ἰουδαίων πόλει, τοὔνομα Διοκαισαρείᾳ. **36** Καὶ ὅμως, ὡς ὁ ᾅδης ἐπὶ θανάτῳ τῶν ἀδελφῶν οὐκ ἐμπιπλάμενοι[m], ἁπανταχοῦ γῆς ἐτόλμησαν οἱ παράφρονες καὶ ἀθέλτεροι τῆς οἰκείας ὠμότητος καταλεῖψαι μνημόσυνα, ἐκ κακῶν ἔχειν τὸ γνώρισμα βουλόμενοι. Ἰδοὺ γὰρ πάλιν κληρικοὺς τῆς

l. 1 P 5, 8 m. Cf. Pr 27, 20

---

1. Les noms de ces onze évêques, anciens moines de Nitrie et de Scété, sont connus grâce à la lettre que leur adressèrent les clercs d'Ancyre à Diocésarée, *ap.* ÉPIPHANE, *Haer.* 72, 11. Par recoupement avec la liste épiscopale de 368 qui indique les sièges, on peut citer Isidore d'Hermoupolis *parva* et Isaac de Phragonis. Pour plus de détails : MARTIN, *Athanase*, p. 792-793.

l'Exode, les gens qui avaient cultivé une insatiable habitude du crime ne se tinrent pas encore tranquilles. **34** Exerçant leur volonté de commettre le pire et projetant le venin de leur méchanceté jusqu'aux évêques de la province, ils utilisèrent le susnommé Magnus, comte des Largesses, comme fer de lance de l'injustice pour livrer les uns au tribunal et tendre à leur guise des pièges aux autres, soucieux de les porter au tableau de chasse de l'impiété, sans omettre aucun forfait mais au contraire rodant partout comme le propre père de l'hérésie, le diable, *cherchant qui dévorer*[l]. **35** Ainsi donc, comme ils étaient mis partout en difficulté par tous, voilà que des évêques d'Égypte, au nombre de onze, qui, de l'enfance à la vieillesse, avaient habité le désert pour s'y exercer [1], qui avaient soumis le plaisir à la raison et à l'ascèse, qui sans avoir à en rougir proclamaient la foi de la piété, nourris du lait de la pieuse doctrine, qui maintes fois remportèrent la victoire sur les démons en remplissant de confusion l'adversaire par leur vertu et qui savaient clouer au pilori par leur très sage discours l'hérésie arienne, voilà que ces évêques, l'instrument de la cruauté n'étant autre que le susnommé, sont exilés dans une ville habitée par des juifs meurtriers du Seigneur, du nom de Diocésarée[2]. **36** Et insatiables comme l'Hadès[m], non rassasiés par la mort des frères, partout sur terre ces fous et ces sots eurent le front de laisser le souvenir de leur propre cruauté, voulant tirer des maux qu'ils infligeaient un titre de gloire. Voici en effet qu'à leur tour des clercs de l'Église

2. Diocésarée de Palestine est l'ancienne Séphoris, capitale de la Galilée ; ce nouveau nom lui fut donné par Hadrien. Elle comptait dix-huit synagogues sous Constantin, mais fut détruite par le César Gallus pendant la révolte juive sous Constance (voir R. WENNING, *s.v.*, *Lexikon für Theologie und Kirche* 9, 2000, col. 473-474). Mélanie l'Ancienne y rejoignit plus tard les exilés (PALLADIOS, *HL* 46, 3 ; cf. JÉRÔME, *Ep.* 4, 2, datée de l'automne 375, selon lequel elle a fait le voyage de Nitrie à Jérusalem avec Rufin).

καθολικῆς ἐκκλησίας ἐν Ἀντιοχείᾳ διατρίβοντας ἅμα σπουδαίοις μονάζουσι τὰ τῆς δραματουργίας αὐτῶν διαμαρτύρασθαι προθεμένους, βασιλικὰς ἠχήσαντες κατ' αὐτῶν ἀκοάς τὴν Νεοκαισάρειαν τοῦ Πόντου οἰκεῖν παρεσκεύασαν, οἳ τάχα καὶ τοῦ ζῆν ἐστερήθησαν διὰ τὴν τῶν τόπων ἀγριότητα. »

37 Τοιαύτας ὁ καιρὸς ἐκεῖνος ἐδέξατο τραγῳδίας, σιγῆς μὲν καὶ λήθης ἀξίας, ἐν συγγράμμασι δὲ τιθεμένας εἰς ἔλεγχον τῶν κατὰ τοῦ μονογενοῦς κινησάντων τὰς γλώττας· οἳ τὴν τῆς βλασφημίας εἰσδεξάμενοι λύτταν οὐ μόνον τὸν τῶν ὅλων δεσπότην τοξεύειν ἐπιχειροῦσιν, ἀλλὰ καὶ κατὰ τῶν εὔνων αὐτοῦ θεραπόντων τὸν ἄσπονδον ἀνεδέξαντο πόλεμον.

23

1 Κατ' ἐκεῖνον τὸν χρόνον τῶν Ἰσμαηλιτῶν τὰ φῦλα τὰς πελαζούσας τῆς Ῥωμαίων ἡγεμονίας ἐληΐζετο χώρας. Μαβία δὲ τούτων ἡγεῖτο, οὐχ ὁρῶσα μὲν ἣν ἔλαχε φύσιν, ἀνδρείῳ δὲ φρονήματι κεχρημένη. Αὕτη μετὰ παμπόλλας συμπλοκὰς σπεισαμένη, εἶτα τῆς θεογνωσίας εἰσδεξαμένη τὸ φῶς, ᾔτησεν ἀρχιερέα προβληθῆναι τῷ ἔθνει Μωϋσῆν τινα ἐν μεθορίῳ τῆς Αἰγύπτου καὶ Παλαιστίνης ἐσκηνημένον. **2** Ταύτην δεξάμενος ὁ Βάλης τὴν αἴτησιν, εἰς τὴν Ἀλεξάνδρειαν

1. La métropole du Pont polémoniaque, dont le nom, tiré d'un César, ne figure pas dans STRABON, *Géogr.* XII, consacré au Pont, se trouve dans la riche et profonde vallée du Lycus encadrée de montagnes boisées. Pierre d'Alexandrie lui attribue le *topos* attaché d'ordinaire au Pont dont Marcion était originaire, depuis TERTULLIEN, *Contre Marcion*, I, 3 (signalé par X. Loriot dans une communication à la Société Nationale des Antiquaires de France en 1996, non publiée), *topos* avec lequel rompt GRÉGOIRE DE NYSSE, *Vie de Grégoire le Thaumaturge*, *GNO* X, 1, p. 7 (*PG* 46, 897C-D), qui le décrit comme une terre fertile et accueillante aux étrangers.

catholique venus partager à Antioche la vie zélée des solitaires dans l'intention de leur faire connaître le drame qu'ils avaient vécu, ces clercs, ils les envoyèrent, après avoir rebattu contre eux les oreilles impériales, en résidence à Néocésarée du Pont, où ils furent vite privés aussi de la vie à cause de la sauvagerie des lieux[1]. »

37 Voilà les tragédies qui se sont succédé à cette époque. Elles devraient être tues et oubliées, mais elles méritent une place dans les livres pour réfuter les discours de ceux qui se sont démenés contre le Monogène, eux qui ont contracté la rage du blasphème et n'entreprennent pas seulement de toucher de leurs traits le maître de l'univers, mais se sont engagés dans une guerre sans merci contre ses bons serviteurs.

Chapitre 23

Consécration du moine Moïse

1 À cette époque-là, les tribus des Ismaélites razziaient les territoires voisins de l'empire romain. Mavia était à leur tête[2]. Sans prêter attention à la nature qui lui était échue, mais tirant parti de son caractère viril, cette femme avait fait la paix au terme de nombreux combats, puis, après avoir reçu la lumière de la connaissance divine, elle avait demandé qu'on nommât comme évêque pour son peuple un certain Moïse qui vivait sous la tente aux confins de l'Égypte et de la Palestine[3]. **2** Quand Valens reçut cette demande, il fit venir l'homme de Dieu à Alexandrie, qui

2. Sur les Ismaélites, encore appelés Saracènes, cf. *supra* III, 25, 6 et n. 2, p. 273 ; sur cette Mavia/*Mauvia* qualifiée de *Saracenorum gentis regina*, reine des Saracènes, par RUFIN, II, 6, voir THELAMON, *Païens et chrétiens*, p. 123-147, spéc. p. 128-136.

3. Le récit de Théodoret, tout entier centré sur l'opposition du moine Moïse à l'arianisme de Lucius, perd de vue l'opposition politique entre Mauvia et les Romains, sans rien dire des conditions de la paix obtenue par Mauvia (cf. SOCRATE, IV, 36 ; SOZOMÈNE, VI, 38), n'en retient que l'aspect religieux.

ἀπαχθῆναι τὸν θεῖον ἄνδρα προσέταξε, κἀκεῖθεν αὐτὸν τὴν ἀρχιερατικὴν ὑποδέξασθαι χάριν· ἐκείνη γὰρ μᾶλλον ἐπέλαζεν. Ἐπειδὴ δὲ ἀπήχθη καὶ τὸν Λούκιον εἶδεν ἐπιθεῖναί οἱ τὴν χεῖρα πειρώμενον· « Μὴ γένοιτο, ἔφη, παρὰ τῆς σῆς με χειροτονηθῆναι χειρός· **3** οὐκ ἐπιφοιτᾷ γάρ σοῦ καλοῦντος ἡ χάρις τοῦ πνεύματος. » Ὁ δὲ Λούκιος· « Πόθεν ταῦτα, ἔφη, τοπάζων λέγεις ; » ὁ δέ· « Οὐ τοπάζω, εἶπεν, ἀλλ' οἶδα σαφῶς· τοῖς τε γὰρ ἀποστολικοῖς δόγμασι διαμάχῃ καὶ ἀντίπαλα φθέγγῃ, καὶ τοῖς βλασφήμοις λόγοις συμβαίνει τὰ παρανόμως γιγνόμενα. **4** Τίς γὰρ διὰ σὲ δυσσεβὴς τοῖς ἐκκλησιαστικοῖς συλλόγοις οὐκ ἐπεκώμασεν ; Τίς τῶν ἀξιεπαίνων ἀνδρῶν οὐκ ἐλήλαται ; Ποίαν θηριωδίαν βαρβαρικὴν οὐκ ἀπέκρυψε τὰ παρὰ σοῦ καθ' ἑκάστην ἡμέραν τολμώμενα ; » Ταῦτα ὁ μὲν θαρραλέως ἔλεγεν, ὁ δὲ φονῶν ἤκουε· καὶ σφαγῆς μὲν ἐφίετο, ἐδεδίει δὲ μὴ πάλιν ἐξάψῃ τὸν διαπαυσάμενον πόλεμον. **5** Οὗ δὴ χάριν ἑτέροις αὐτὸν ἐπισκόποις προσαχθῆναι προσέταξεν οὓς ἐκεῖνος ἐξῄτησε. Μετὰ τῆσδε τῆς ἀξιαγάστου πίστεως τὴν ἀρχιερατικὴν εἰσδεξάμενος χάριν, πρὸς τοὺς αἰτήσαντας παρεγένετο καὶ ταῖς ἀποστολικαῖς διδασκαλίαις τε καὶ θαυματουργίαις πρὸς τὴν ἀλήθειαν ἐποδήγησεν. **6** Ἐν μὲν οὖν τῇ Ἀλεξανδρείᾳ τοιαῦτα ὑπό τε Λουκίου ἐτολμήθη καὶ ὑπὸ τῆς θείας προμηθείας ᾠκονομήθη.

24

1 Ἐν δὲ Κωνσταντινουπόλει σκάφος εὐσεβῶν πρεσβυτέρων ἐμπλήσαντες οἱ τῆς ἀνοσίου συμμορίας ἀφῆκαν ἀνερμάτιστον εἰς τὸ πέλαγος· εἶτά τινας τῶν ὁμογνωμόνων εἰς πορθμεῖον ἕτερον ἐμβιβάσαντες πῦρ ἐπαφεῖναι τῷ σκάφει τῶν πρεσβυτέρων ἐκέλευσαν. οὗ γενομένου πυρὶ καὶ θαλάττῃ μαχόμενοι τέλος τῷ

était plus proche, pour qu'il y reçût la grâce de l'épiscopat. Quand on l'eut amené et qu'il vit Lucius prêt à lui imposer la main : « Non, dit-il, il n'est pas possible que je sois consacré par ta main, 3 car la grâce de l'Esprit ne vient pas si c'est toi qui l'invoques. » Lucius répliqua : « D'où peux-tu supposer une chose pareille ? – Je ne fais pas de supposition, dit-il, mais je le sais. Car tu combats les enseignements des apôtres et tu profères des paroles qui les contredisent, et ce qui s'est produit au mépris des lois s'accorde avec ces propos blasphématoires. 4 Par exemple, quel impie, grâce à toi, ne s'est pas livré à des manifestations indécentes lors d'assemblées dans l'église ? Qui, parmi les honnêtes gens, n'a pas été expulsé ? Quelle férocité barbare ne s'est pas dissimulée sous les excès commis chaque jour en ton nom ? » Il dit cela avec courage, mais l'autre vit rouge ; il avait envie de tuer, mais craignait de rallumer une guerre qui venait de cesser. 5 C'est bien pour cette raison qu'il ordonna qu'on présentât Moïse aux autres évêques que celui-ci avait demandés[1]. Après avoir reçu la grâce de l'épiscopat avec la foi admirable que nous avons vue, il rejoignit les fidèles qui avaient fait appel à lui et, par ses enseignements apostoliques et ses miracles, les guida vers la vérité. 6 Voilà donc ce qu'à Alexandrie Lucius eut l'audace de faire, et ce qui fut accompli par la divine Providence.

Chapitre 24
Excès commis à Constantinople

1 À Constantinople, ceux de la faction impie emplirent une embarcation de saints prêtres et l'envoyèrent en pleine mer sans aucun lest. Puis ils firent monter dans un autre bateau plusieurs de leurs affidés et leur ordonnèrent de mettre le feu à l'embarcation des prêtres. Ceci fait, combattus par le feu et par la mer, ils furent finale-

1. Ces « autres évêques » sont, selon Rufin, ceux « chassés en exil » par Lucius.

βυθῷ παρεπέμφθησαν καὶ τοῦ μαρτυρίου τὸν στέφανον ἀνεδήσαντο.

25

1 Ἐν Ἀντιοχείᾳ δὲ ὁ Βάλης χρόνον διατρίψας ὅτι μάλιστα πλεῖστον, ἅπασι μὲν ἄδειαν ἐδεδώκει καὶ Ἕλλησι καὶ Ἰουδαίοις καὶ τοῖς ἄλλοις ὅσοι τὸ Χριστιανῶν ὄνομα περικείμενοι τἀναντία ταῖς εὐαγγελικαῖς διδασκαλίαις κηρύττουσι. **2** Καὶ γὰρ τὰς Ἑλληνικὰς τελετὰς ἐπετέλουν οἱ τῇ πλάνῃ δεδουλωμένοι, καὶ τὴν μετὰ Ἰουλιανὸν ὑπὸ Ἰοβιανοῦ σβεσθεῖσαν ἐξαπάτην ἀνθῆσαι πάλιν συνεχώρησεν οὗτος· καὶ τὰ Διάσια καὶ τὰ Διονύσια καὶ τὰ τῆς Δήμητρος ὄργια οὐκ ἐν παραβύστῳ ἐπλήρουν ὡς ἐν εὐσεβεῖ βασιλείᾳ, ἀλλὰ διὰ μέσης τῆς ἀγορᾶς βακχεύοντες ἔτρεχον. **3** Μόνοις δὲ πολέμιος ἦν τοῖς τὴν ἀποστολικὴν διδασκαλίαν πρεσβεύουσι. Πρῶτον μὲν γὰρ αὐτοὺς τῶν ἱερῶν ἐξήλασεν οἴκων· αὐτοῖς γὰρ Ἰοβιανὸς ὁ πανεύφημος ἐδεδώκει

1. S'inspirant de GRÉGOIRE DE NAZIANZE qui y fait allusion à plusieurs reprises (*Disc.* 25, 10 ; 33, 9 ; 43, 46), Théodoret résume en quelques lignes un épisode dramatique survenu dans le golfe d'Izmit en Propontide, et dont s'empara la tradition hagiographique locale (cf. SOCRATE, IV, 16 ; SOZOMÈNE, VI, 14, 3-4 ; voir les illustrations du *Disc.* 33 de Grégoire de Nazianze dans le *Parisinus gr. 510*, IX[e] siècle, fol. 367 v) : les chefs d'une délégation de prêtres de Constantinople (80 selon la tradition), homéousiens sans doute, venue à Nicomédie peu après l'élection en avril 370 de l'arien Démophile au siège de la capitale pour protester auprès de l'empereur Valens contre les abus du nouvel évêque, sont exécutés, sur son ordre, par le préfet Modestus (voir DAGRON, *Constantinople*, p. 447 et n. 1 ; SIMONETTI, *La crisi ariana*, p. 403 et n. 6). À la suite de Grégoire, Théodoret n'en retient que ce qui lui permet de faire ressortir la noirceur des ariens, en les rendant responsables de l'acte qui, dans le récit de Socrate, est attribué aux matelots aux ordres du préfet Modestus.

2. Théodoret fait vraisemblablement allusion ici à l'édit de tolérance accordé par Valentinien et Valens en 364, au début de leur règne (*CTh* IX, 16, 9, 29 mai 371), cf. *infra* V, 21, 3 ; AMMIEN, XXX, 9, 5 ; ZOSIME, IV, 3, 3. Dès 365, Valens avait quitté Constantinople pour se rendre à Antioche, mais il dut rebrousser chemin à cause de l'usurpation de Procope ; ce n'est

ment envoyés par le fond et ceignirent la couronne du martyre[1].

Chapitre 25

Comment Flavien et Diodore animaient l'Église des orthodoxes à Antioche

1 (24, 2). À Antioche, où il passa le plus de temps qu'il put, Valens avait donné pleine liberté à tous, Hellènes et Juifs ainsi qu'à ceux qui, sous couvert du nom de chrétiens, proclament le contraire des enseignements évangéliques[2]. **2** (24, 3) De ce fait, les esclaves de l'erreur célébraient les mystères hellènes et lui-même permit à l'imposture qui, après Julien, s'était éteinte sous Jovien, de refleurir. Ils accomplissaient les Diasies, les Dionysies et les mystères de Déméter, non pas en cachette comme sous de pieux empereurs, mais ils couraient au beau milieu de l'agora en faisant les bacchants[3]. **3** (24, 4) N'étaient combattus que les fidèles qui respectaient l'enseignement des apôtres. Il commença en effet par les chasser des saintes demeures, car Jovien, digne de toute louange, leur avait

qu'à partir de 371 qu'il prit ses quartiers d'hiver dans la capitale syrienne (AMMIEN, XXIX, 1, 4), où il demeura jusqu'en 377, soit la moitié de son règne.

3. Cf. *infra* V, 21, 4 ; sur ce maintien des pratiques païennes à Antioche, et particulièrement des Dionysies, fréquemment représentées sur les mosaïques (D. LEVI, *Antioch mosaic pavements*, Princeton 1947, Pl. VIIc, XVI, XXVII-XXIX, LVIII), voir les *Homélies* de Jean Chrysostome prononcées à Antioche de 386 à 397 qui les dénoncent, et les réflexions de FESTUGIÈRE, *Antioche*, p. 11 et 12 ; le même, p. 234, n. 1, cite une lettre de LIBANIOS (1480, 5) faisant état de la lecture publique d'une lettre d'un de ses correspondants au temple de Dionysos lors de la célébration de la fête. Les Diasies étaient des fêtes organisées en l'honneur de Zeus, patron d'Antioche, comprenant des Jeux olympiques en juillet et août, qui ne cesseront, d'après Malalas, qu'en 520 (voir DOWNEY, *History of Antioch*, p. 231 et 325 ; J.H.W.G. LIEBESCHUETZ, *Antioch. City and imperial administration in the Later Roman Empire*, Oxford 1972, p. 230-231 ; SOLER, *Le sacré et le salut à Antioche*, p. 9 -10).

καὶ τὴν νεόδμητον ἐκκλησίαν. Ἐπειδὴ δὲ παρὰ τὴν τοῦ ὄρους συνιόντες κρηπῖδα ὕμνοις τε τὸν δεσπότην ἐγέραιρον καὶ τῶν θείων λογίων ἀπήλαυον, τῶν ἐναντίων τοῦ ἀέρος ἀνεχόμενοι προσβολῶν καὶ ποτὲ μὲν ὑετοῦ καὶ νιφετοῦ καὶ κρυμοῦ, ποτὲ δὲ σφοδροτάτου φλογμοῦ, οὐδὲ τῆς ἐπιπόνου ταύτης ὠφελείας αὐτοὺς μεταλαχεῖν συνεχώρησεν, ἀλλ' ἀποστείλας στρατιώτας ἐσκέδασεν.

4 Ἀλλὰ Φλαβιανὸς καὶ Διόδωρος καθάπερ τινὲς πρόβολοι τὰ προσβάλλοντα διέλυον κύματα. Μελετίου γὰρ τοῦ σφετέρου ποιμένος ἑκὰς διάγειν ἠναγκασμένου οὗτοι τῆς ποίμνης ἐπεμελοῦντο, τοῖς μὲν λύκοις ἀντιτάττοντες τὴν οἰκείαν ἀνδρείαν τε καὶ σοφίαν, τοῖς δὲ προβάτοις προσφέροντες τὴν ἁρμόττουσαν θεραπείαν. Ἐκ δὴ οὖν τῆς ὑπωρείας ἐξελαθέντες παρὰ τὰς ὄχθας τοῦ γείτονος ποταμοῦ τὰ πρόβατα ἔνεμον. 5 Οὐ γὰρ ἠνέσχοντο κατὰ τοὺς ἐν Βαβυλῶνι δορυαλώτους

1. Il s'agit de la Grande église octogonale construite à l'initiative de Constantin à partir de 327 (Jérôme, *Chron. an.* 327, l'appelle « dorée »), consacrée par Constance en 341, et dont Eusèbe de Césarée a laissé une description sans toutefois la localiser (*VC* III, 50, 2 ; *Triakontaétérikos*, IX, 15) ; elle a été identifiée à l'édifice à plan centré, octogonal, surmonté d'une coupole, représenté sur la mosaïque de Yaqto (Daphné). Downey, *History of Antioch*, p. 342-347 ; A. Grabar, *Martyrium*, I, Paris, 1946, p. 214-227 ; G. Poccardi, « Antioche de Syrie. Pour un nouveau plan urbain de l'île de l'Oronte (Ville Neuve) du IIIe au Ve siècle », *MEFRA* 106, 2, 1994, p. 993-1023, spéc. p. 1005-1014 ; tous la situent dans l'île près du palais impérial, mais voir la critique argumentée de C. Saliou, « À propos de la *Taurianê pulê* : remarques sur la localisation présumée de la Grande Église d'Antioche », *Syria* 77, 2000, p. 217-226, qui écarte cette interprétation et conclut sur notre ignorance « dans l'état actuel de la documentation ». La grande procession décrite *infra*, V, 37, 4, s'écoulant parallèlement au fleuve depuis l'ouest de la ville « jusqu'au très grand temple », pourrait suggérer une localisation au nord-est, à proximité du forum de Valens, en face de la nouvelle ville et du palais impérial, et non dans l'île. Fermée par Julien après les incidents de Daphné (*supra* III, 12, 1), elle avait sans doute été réoccupée par Euzoios, l'évêque légitime d'Antioche, après la mort de l'empereur (voir *supra* n. 2, p. 186-187) ; les méléciens, quant à eux, occupaient, selon Théodoret, l'église « apostolique » dans la

remis aussi l'église qui venait d'être construite[1]. Les fidèles se rassemblèrent alors au pied de la montagne[2] pour louer le maître par des hymnes et recueillir les divines paroles, soumis aux atteintes contraires du temps, tantôt la pluie, la neige, le gel, tantôt la chaleur torride. Mais, loin de leur permettre de profiter de cet avantage péniblement acquis, il envoya des soldats pour les disperser[3].

4 (25, 1) Flavien et Diodore, comme des digues, brisaient l'assaut des vagues. En effet, tandis que Mélèce, leur pasteur, avait été contraint d'aller vivre au loin, ils prenaient soin du troupeau[4], opposant aux loups leur propre courage et leur sagesse, et apportant aux brebis l'assistance appropriée. Expulsés du pied de la montagne, c'est alors donc qu'ils paissaient les brebis sur les bords du fleuve tout proche. 5 (2) Car ils ne se résignaient pas, comme les captifs

vieille ville, où ils se réunissaient depuis l'élection d'Euzoios à la suite de l'exil de Mélèce (II, 32, 11, SC 501, p. 492, et *supra* III, 4, 3) ; c'est de cette église qu'ils furent chassés sur ordre de Valens.

2. Le mont Silpios se trouve à l'extérieur des remparts, à l'est - sud-est de la ville. Sur ce mont criblé de grottes, haut lieu du monachisme antiochien (*infra* 28, 3), voir FESTUGIÈRE, *Antioche*, p. 276, 326 ; CANIVET, *MSTC*, p. 157-159.

3. Une description analogue se trouve dans deux chapitres de l'*Histoire philothée*, l'un concernant Julien Sabas (II, 15), où le récit se déroule lors du second exil de Mélèce, au début du règne de Valens, en 365/366, l'autre concernant Aphraate (VIII, 5), qui serait à placer au cours du troisième exil de Mélèce (371-378), plus précisément au printemps 377 (FESTUGIÈRE, *Antioche*, p. 271), quand Valens se trouve effectivement à Antioche (mais voir *infra* n. 1, p. 304-305 et n. 1, p. 306-307, sur la mise en doute de la réalité de l'événement). Cette confusion chronologique explique le rapprochement des deux personnages opéré plus loin par Théodoret (*infra* 27, 1 et n. 3, p. 303).

4. Cf. *HPh* VIII, 6 et 7. Flavien et Diodore ont déjà, comme laïcs sous Constance, défendus l'Église d'Antioche contre l'évêque homéen Léonce, en développant la pratique antiphonique auprès des fidèles (cf. II, 24, 7-9, *SC* 501, p. 448). C'est comme prêtres cette fois, qu'ils poursuivent leur tâche au service de leur évêque, Mélèce, durant son second (365-367 [?] cf. *HPh* II, 16), puis son troisième exil (371-378). Malgré le flou chronologique entretenu par Théodoret sur les différents exils de Mélèce (voir *supra* IV, 13, 2, et n. 1, p. 230), il ne peut s'agir ici que du troisième.

κρεμάσαι τὰ ὄργανα[a], ἀλλ' ὕμνουν τὸν ποιητήν τε καὶ εὐεργέτην *ἐν παντὶ τόπῳ τῆς δεσποτείας αὐτοῦ*[b]. **6** Ἀλλ' οὐδὲ τὴν ἐν τῷδε τῷ χωρίῳ σύνοδον ἤνεγκε τῶν εὐσεβῶν ὁ μόνων τῶν τὸν δεσπότην Χριστὸν θεολογούντων πολέμιος. Πάλιν δὴ οὖν τῶν θαυμασίων ἐκείνων ὑποποιμένων ἡ ξυνωρίς, εἰς τὸ πολεμικὸν γυμνάσιον τὰ θεῖα πρόβατα συναγείρουσα τὴν πνευματικὴν ἐπεδείκνυ πόαν. Καὶ Διόδωρος μὲν ὁ σοφώτατός τε καὶ ἀνδρειότατος, οἷά τις ποταμὸς διειδής τε καὶ μέγας, τοῖς μὲν οἰκείοις τὴν ἀρδείαν προσέφερε, τὰς δὲ τῶν ἐναντίων βλασφημίας ἐπέκλυζε. **7** Καὶ τὴν μὲν τοῦ γένους οὐκ ἐλογίζετο περιφάνειαν, τὴν δὲ ὑπὲρ τῆς πίστεως ταλαιπωρίαν ἀσπασίως ὑπέμενεν. Φλαβιανὸς δὲ ὁ ἄριστος ἐξ εὐπατριδῶν μὲν καὶ αὐτὸς ἐπεφύκει, εὐγένειαν δὲ τὴν εὐσέβειαν ὑπελάμβανε μόνην, καὶ οἷόν τις παιδοτρίβης τὸν μέγαν Διόδωρον καθάπερ τινὰ πένταθλον ἤλειφεν ἀθλητήν. Κατ' ἐκεῖνον γὰρ τὸν καιρὸν ἐν μὲν τοῖς ἐκκλησιαστικοῖς οὐκ ἐδημηγόρει συλλόγοις, τοῖς δὲ τοῦτο δρῶσι πολλὴν παρεῖχεν ἀφθονίαν ἐνθυμημάτων τε καὶ γραφικῶν νοημάτων. **8** Καὶ οἱ μὲν ἔτεινον κατὰ τῆς Ἀρείου βλασφημίας τὰ τόξα, οὗτος δὲ καθάπερ ἔκ τινος ὁπλοθήκης ἐκ τῆς διανοίας τὰ βέλη

25. a. Ps 136, 1-2 b. Ps 102, 22

1. Cette comparaison avec les captifs de Babylone du Ps 136, a été développée plus longuement dans l'*HPh* VIII, 6, où le nom d'Aphraate a été joint à ceux de Flavien et de Diodore.

2. Seuls les méléciens sont concernés ici, à l'exclusion des eustathiens. Selon SOCRATE, III, 9, 4, ceux-ci avaient obtenu d'Euzoios une des petites églises de la vieille ville, par respect pour Paulin devenu leur évêque, que l'empereur Valens n'envoya jamais en exil « à cause de sa piété extraordinaire », *ibid.* IV, 2, 5, et V, 5, 1 (cf. SOZOMÈNE, VI, 7, 10, et VII, 3, 1) ; en réalité Euzoios utilisait les eustathiens contre son rival Mélèce. Quoi qu'il en soit, Théodoret n'a que dédain pour eux.

3. Ce « gymnase » était une sorte de champ de Mars qui se trouvait devant la porte nord de la Ville Neuve, au nord-nord-ouest de celle-ci, sur la rive droite de l'Oronte, cf. *infra* 26, 4, et *HPh* II, 15 et 19 ; VIII, 8 ; *Peti-*

de Babylone[1], *à suspendre leurs instruments*[a], mais ils chantaient le créateur et bienfaiteur *en tout lieu de son empire*[b]. **6** (3) Mais l'adversaire de ceux-là seuls qui professent la divinité du Christ maître[2] ne permit même pas à ces fidèles de se rassembler en cet endroit. Et voilà donc qu'à nouveau l'attelage de ces admirables auxiliaires du pasteur, regroupant les saintes brebis sur le champ de manœuvre[3], leur présenta l'herbe spirituelle. Diodore, plein de sagesse et de courage, tel un grand fleuve limpide, abreuvait les siens[4], tout en submergeant les blasphèmes des adversaires. **7** (4) Il ne prenait pas en compte l'éclat de sa famille, mais supportait avec joie de peiner pour la foi. Quant à l'excellent Flavien, lui aussi bien né, la piété était pour lui la seule noblesse et tel un pédotribe, il préparait à la lutte le grand Diodore comme un athlète complet. À ce moment-là en effet il ne prenait pas la parole lors des assemblées dans l'église, mais il procurait à ceux qui le faisaient une foule de réflexions et de pensées tirées de l'Écriture, **8** (5) et eux tendaient leurs arcs contre les blasphèmes d'Arius, tandis que lui leur présentait les flèches qu'il tirait de sa pensée comme d'un carquois. Par ailleurs, au cours de

tiones arianorum 1, *AthanasiusWerke* II, 8, p. 358 (= *PG* 26, 820), εἰς κάμπον ἐν τῇ Ῥωμανησίᾳ πύλῃ (cf. l'Hebdomon à Constantinople : ἐν τῷ κάμπῳ τοῦ Ἑβδόμου, *Synax.*, col. 80). Ceci explique que JÉRÔME, *Ep.* 15, 3, ait pu appeler les méléciens les *campenses* (voir FESTUGIÈRE, *Antioche*, p. 249, n. 3). Sur l'attelage, ξυνωρίς, cf. II, 24, 8, *SC* 501, p. 448, 48 ; à noter aussi, le terme ὑποποιμένων, rarement utilisé, pour qualifier la situation des deux prêtres ; Théodoret continue ici de filer la métaphore du pasteur (ποιμένος) utilisée quelques lignes plus haut à propos de Mélèce ; ce terme a lui-même été substitué à l'*hapax* ὑποποιμαίνοντας, « assistants du pasteur », de l'*HPh* VIII, 7, qui précise qu'ils occupaient « le second siège en dignité » (après l'évêque) dans le *presbyterium*. Flavien et Diodore avaient été consacrés par lui peut-être dès 360, sinon à son retour d'exil sous Julien, en 362 ou 363.

4. Sur les prêches de Diodore « au-delà du fleuve » Oronte pendant la persécution de Valens, voir JEAN CHRYSOSTOME, *Éloge de Diodore*, 4, *PG* 52, 764, cité par FACUNDUS D'HERMIANE, *Défense des trois chapitres*, IV, 2, 31, *SC* 478, p. 160.

προσέφερεν· οἴκοι μέντοι καὶ δημοσίᾳ διαλεγόμενος τῶν αἱρετικῶν τὰς ἄρκυς ῥᾳδίως διέσπα καὶ ἀράχνια ἐδείκνυ τὰ ἐκείνων προβλήματα.

26

1 Συνηγωνίζετο δὲ τούτοις καὶ Ἀφραάτης ἐκεῖνος, οὗ τὴν πολιτείαν ἐν τῇ Φιλοθέῳ συνεγράψαμεν Ἱστορίᾳ. **2** Τὴν γὰρ τῶν προβάτων σωτηρίαν προτιμήσας τῆς ἡσυχίας, τὴν ἀσκητικὴν καταλιμπάνων καλύβην τῶν ποιμενικῶν ἱδρώτων ἠνείχετο. Ὁπόσον μὲν οὖν οὗτος ἀρετῆς συνέλεξε πλοῦτον, περιττὸν ἡγοῦμαι νῦν λέγειν, ἐν ἑτέρᾳ πραγματείᾳ ταῦτα συγγεγραφώς· ἓν δὲ μόνον τῶν ἐκείνου διηγήσομαι μάλα προσῆκον τῇδε τῇ ἱστορίᾳ. **3** Βορρᾶθεν μὲν Ὀρόντης ὁ ποταμὸς παραρρεῖ τὰ βασίλεια, ἐκ δὲ μεσημβρίας στοὰ μεγίστη διόροφος τῷ τῆς πόλεως ἐπῳκοδόμηται περιβόλῳ, πύργους ὑψηλοὺς ἑκατέρωθεν ἔχουσα. **4** Μεταξὺ δὲ τῶν τε βασιλείων καὶ τοῦ ποταμοῦ λεωφόρος ἐστὶν ὑποδεχομένη τοὺς ἐκ τῶν τῇδε πυλῶν ἐκ τοῦ ἄστεως ἐξιόντας καὶ εἰς τοὺς προαστείους ἀγροὺς παραπέμπουσα. Διὰ ταύτης Ἀφραάτης παριὼν ὁ θεσπέσιος εἰς τὸ πολεμικὸν ἀπῄει γυμνάσιον, τῶν θείων προβάτων τὴν προσήκουσαν ποιησόμενος θεραπείαν. **5** Τοῦτον ἄνωθεν ἐκ τῆς βασιλείου στοᾶς διακύπτων ὁ βασιλεὺς εἶδε σισύραν τε ἀνα-

1. Sur cette image de la toile d'araignée pour désigner la fragilité de l'argumentation des adversaires, cf. *supra* IV, 19, 2.

2. Cf. *HPh* VIII (*supra* n. 4, p. 297) ; ici ch. 8, Théodoret choisit d'en donner une nouvelle version, plus en rapport avec l'objectif essentiellement antiarien de l'*HE*. Le dialogue qui va suivre y prend une tournure beaucoup plus vive et directe. Aphraate est assimilé à un compagnon de lutte de Flavien et Diodore (συνηγωνίζετο), tout comme Athanase a été le συναγωνιστής d'Eustathe (cf. I, 8, 6, *SC* 501, p. 212, 32).

3. Le personnage d'Aphraate, tel qu'il est présenté ici, est repris du modèle d'ascète fourni par Julien Sabas, cf. *HPh* II, 16, 39-40 (les sueurs), 17, 1-2 (l'adieu à la vie tranquille), 21, 1-2 (l'ἀσκητικὴ καλύβη, cabane

discussions qu'il tenait en privé et en public, il déchirait aisément les filets des hérétiques et montrait que leurs arguments n'étaient que toiles d'araignée[1].

Chapitre 26

Événements relatifs au saint moine Aphraate

1 (25, 5). Ils avaient aussi comme compagnon de lutte cet Aphraate, dont nous avons écrit la *Vie* dans l'*Histoire philothée*[2]. **2** (6) Faisant en effet plus de cas du salut des brebis que de sa tranquillité, il avait abandonné sa cabane d'ascète pour prendre sa part des sueurs pastorales[3]. Je crois donc superflu de dire maintenant la somme de richesses qu'il amassa en fait de vertu, puisque je l'ai écrit dans un autre ouvrage, et je ne raconterai qu'une seule de ses actions, tout à fait en rapport avec la présente histoire. **3** (26, 1) Du côté nord, l'Oronte coule le long du palais, tandis que du côté sud, un très grand portique à deux étages est construit contre le rempart de la ville, avec deux hautes tours de chaque côté. **4** (2) Entre le palais et le fleuve, il y a une rue qui reçoit ceux qui sortent de la ville par les portes de ce côté et les conduit aux champs des faubourgs. C'est par cette rue que passait Aphraate l'inspiré quand il se rendait au champ de manœuvre pour assurer aux brebis de Dieu les soins qui leur convenaient[4]. **5** (3) L'empereur, qui se penchait du haut du portique impérial, le vit vêtu de sa

d'ascète, voir Festugière, *Antioche*, p. 326 ; Canivet, *MSTC*, p. 210-211) ; et, comme pour Julien, *HPh* II, 15, 8, Théodoret ajoute qu'il ne racontera qu'« une seule de ses actions ».

4. Cette précision topographique ne figure pas dans la version de l'*HPh* VIII, 8. Elle recoupe la description de Libanios, *Antiochikos* (*Disc.* XI), 508, 2-3, trad. Festugière, *Antioche*, p. 25, avec le commentaire de R. Martin p. 45-46 ; plan repris de D.N. Wilber, p. 37 ; pour une critique de l'orientation de ce plan : G. Poccardi, art. cité *supra* n. 1, p. 296-297. Cf. *HPh* II, 19, à propos de Julien Sabas.

θεβλημένον καὶ ἐν γήρᾳ βαθεῖ συντόνως βαδίζοντα· καί τινος εἰρηκότος ὡς Ἀφραάτης οὗτος, οὗ τὸ τῆς πόλεως ἐξήρτηται πλῆθος, ἔφη πρὸς αὐτόν· « Ποῦ σὺ βαδίζεις, εἰπέ. » Ὁ δὲ σοφῶς ἅμα καὶ προσφόρως· « Ὑπὲρ τῆς σῆς, ἔφη, προσευξόμενος βασιλείας. — Ἀλλ' οἴκοι σε μένειν ἐχρῆν, ὁ βασιλεὺς ἔφη, καὶ ἔνδον κατὰ τὸν μοναχικὸν προσεύχεσθαι νόμον. » **6** Ὁ δὲ θεῖος ἐκεῖνος ἀνήρ· « Εὖ μάλα, ἔφη, λέγεις, ὦ βασιλεῦ· τοῦτό με δρᾶν ἔδει. Καὶ τοῦτο δρῶν μέχρι καὶ νῦν διετέλεσα, ἕως εἰρήνης ἀπήλαυε τοῦ σωτῆρος τὰ πρόβατα. Ἐπειδὴ δὲ πολὺν ὑπομεμένηκε θόρυβον καὶ πολὺς ἐπικρέμαται κίνδυνος μὴ θηριάλωτα γένηται, πάντα κινεῖν πόρον ἀνάγκη καὶ διασώζειν τὰ θρέμματα. **7** Εἰπὲ γάρ μοι, ἔφη, ὦ βασιλεῦ, εἰ κόρη τις ἐτύγχανον ἔνδον ἐν θαλάμῳ καθημένη καὶ ταλασίας ἐπιμελουμένη, εἶτα ἐθεασάμην ἐμπεσοῦσαν φλόγα καὶ τὴν πατρῴαν οἰκίαν νεμομένην, τί με δρᾶσαι προσῆκεν, εἰπέ μοι ; ἔνδον καθῆσθαι καὶ τὴν οἰκίαν ἐμπιπραμένην περιορᾶν καὶ τῆς φλογὸς προσμένειν τὴν ἐμβολήν, ἢ τῷ θαλάμῳ χαίρειν εἰποῦσαν διαθέειν ἄνω καὶ κάτω καὶ ὑδροφορεῖν καὶ σβεννύναι τὴν φλόγα ; Δῆλον ὅτι τοῦτο ἐρεῖς· τοῦτο γὰρ κόρης ἀγχίνου τε καὶ φρενήρους. **8** Τοῦτο δρῶ νῦν, ὦ βασιλεῦ. Σοῦ γὰρ εἰς τὴν πατρῴαν ἡμῶν οἰκίαν ἐμβαλόντος τὴν φλόγα, περιθέομεν κατασβέσαι ταύτην πειρώμενοι. » Ταῦτα ὁ μὲν εἶπεν, ὁ δὲ σιγήσας ἠπείλησεν. Εἷς δὲ τῶν περὶ τὸν βασιλικὸν κοιτῶνα θρασύτερον ἀπειλήσας τῷ θείῳ ἀνδρί τοιόνδε τι πέπονθε.

9 Τοῦ βαλανείου πεπιστευμένος τὴν ἐπιμέλειαν εὐθὺς μετὰ τούσδε τοὺς λόγους κατῆλθε τοῦτο εὐτρε-

1. La *sisura* est une peau de chèvre qui a conservé son poil ; c'est le vêtement typique du moine, cf. Julien Sabas, *HPh* II, 19, 5.

2. La réaction prêtée ici à Valens, plus conforme à la fin négative du récit, est apparemment en contradiction avec la conclusion rapportée dans l'*HPh* VIII, 8, où l'empereur « convaincu par la valeur de l'argument, *approuva* par son silence ». Le même silence impérial suit le récit de la

sisyre[1] et marchant d'un bon pas en dépit de son grand âge. Quelqu'un lui dit que c'était Aphraate à qui tout le peuple de la ville était attaché. Il lui demanda : « Où vas-tu, dis-moi ? » L'homme répondit avec autant de sagesse que d'à propos : « Prier pour ton règne. – Mais tu aurais dû rester chez toi, dit l'empereur, et prier à l'intérieur, selon la règle monastique. » **6** (4) Cet homme divin répliqua : « C'est très juste ce que tu dis là, empereur, c'est ce que j'aurais dû faire. Et c'est ce que je n'ai cessé de faire jusqu'à maintenant, tant que les brebis du Sauveur jouissaient de la paix. Mais puisqu'elles sont profondément perturbées et qu'un grand danger les menace de devenir la proie des bêtes sauvages, il faut prendre toute espèce de moyens pour sauver le troupeau. **7** (5) Dis-moi, par exemple, empereur, si j'étais une jeune fille, assise à l'intérieur de ma chambre, occupée à filer la laine, et que j'eusse vu une flamme fondre sur la maison paternelle et la dévorer, que conviendrait-il que je fasse, dis-moi ? Rester assise à l'intérieur, regarder tranquillement brûler la maison et attendre l'assaut des flammes, ou quitter ma chambre, courir de haut en bas pour apporter de l'eau et éteindre les flammes ? Évidemment ceci, me diras-tu, parce que ce serait agir en fille douée de présence d'esprit et de bon sens. **8** (6) C'est ce que je suis en train de faire, empereur. Tu as mis le feu à notre maison paternelle et nous courons de tous côtés pour essayer de l'éteindre. » Voilà ce qu'il dit. L'empereur garda un silence menaçant[2]. Mais un des chambellans impériaux, qui osa menacer ouvertement l'homme divin, subit le châtiment que voici[3] :

9 (7) Comme il était chargé de s'occuper du bain, il descendit aussitôt après cette algarade pour en préparer un à

parrhêsia de Basile, *supra* 19, 7, à laquelle répond celle d'Aphraate, qualifié d'« homme divin ».

3. Cf. *HPh* VIII, 9-10, là encore résumée et réécrite pour l'*HE*. Il s'agit bien d'un *exemplum* antiarien, comparable à celui du récit de Basile, *supra* 19, 8-10.

πίσων τῷ βασιλεῖ· εἴσω δὲ γενόμενος καὶ τὰς φρένας πληγεὶς εἰς τὸ θερμότατον ὕδωρ τὸ ἄκρατον κατελήλυθέ τε καὶ τετελεύτηκεν. **10** Καθῆστο δὲ ὁ βασιλεὺς προσμένων ἐκεῖνον ὥστε οἱ μηνῦσαι τὴν εἴσοδον. Ἐπειδὴ δὲ πολὺς ἀνηλώθη καιρός ἀπέστειλεν ἑτέρους ὁ βασιλεὺς τῆς μελλήσεως τὴν αἰτίαν μηνύσοντας. Οἱ δὲ εἴσω γενόμενοι καὶ πάντα περισκοπήσαντες εὗρον ἐκεῖνον ἐν τῷ ἀκράτῳ τεθνεῶτα καὶ διαλυθέντα θερμῷ. **11** Καὶ τούτου δήλου γενομένου τῷ βασιλεῖ, ἔγνωσαν μὲν τῆς Ἀφραάτου προσευχῆς τὴν ἰσχύν, τῶν δογμάτων δὲ τῶν δυσσεβῶν οὐκ ἐξέστησαν, ἀλλ' ἐσκλήρυναν κατὰ τὸν Φαραὼ τὴν καρδίαν[a] αὐτῶν· καὶ τὴν τοῦ ἵππου δὲ θαυματουργίαν μεμαθηκώς, ὁ ἐμβρόντητος μεμένηκε κατὰ τῆς εὐσεβείας λυττῶν.

27

1 Κατὰ τοῦτον δὲ τὸν καιρὸν καὶ Ἰουλιανὸς ἐκεῖνος ὁ πολυύμνητος, οὗ καὶ πρόσθεν ἐμνήσθην, καταλιπεῖν μὲν τὴν ἔρημον, εἰς δὲ τὴν Ἀντιόχειαν εἰσελθεῖν ἠναγκάσθη. Ἐπειδὴ γὰρ οἱ τῷ ψεύδει συντεθραμμένοι καὶ τὰς συκοφαντίας μάλα ῥᾳδίως ὑφαίνοντες, οἱ τὰ Ἀρείου λέγω φρονοῦντες, τὸν μέγαν ἄνδρα ἐκεῖνον ἰσχυρίζοντο τῆς σφετέρας εἶναι συμμορίας, ἀπέστειλαν οἱ τῆς ἀληθείας φωστῆρες Φλαβιανὸς καὶ Διόδωρος καὶ Ἀφραάτης ἄνδρα ἀρετῆς ἀθλητήν, Ἀκάκιόν φημι τὸν χρόνῳ ὕστερον μάλα σοφῶς τὴν Βεροιαίων ἐκκλησίαν ἰθύναντα,

26. a. Cf. Ex 7, 22

1. Non rapporté ici, ce « miracle », qui fait suite au précédent dans l'*HPh* VIII, 11-12, concerne la guérison du cheval de l'empereur opérée par Aphraate, et s'achève sur le même endurcissement des « ennemis de la vérité », sans toutefois la référence à Pharaon (Ex 7, 22). Cette référence, présente ici, est traditionnellement utilisée chez les Pères comme modèle de refus de la conversion en même temps que de la manifestation de la toute puissance de Dieu à travers le châtiment. Celui du chambellan annonce ici celui de l'empereur, sa mort par le feu (*infra* 37, 2), présent

l'empereur. Une fois entré à l'intérieur, saisi de folie, il descendit dans l'eau bouillante avant qu'elle ne fut mélangée et mourut. **10** (8) L'empereur était assis à attendre que celui-ci lui fit signe d'entrer. Au bout d'un bon moment, l'empereur envoya d'autres gens pour lui faire savoir la cause du retard. Entrés à l'intérieur et après avoir tout bien examiné, ils le trouvèrent mort dans l'eau non refroidie, tout ramolli par la chaleur. **11** (9) Quand l'affaire eut été rapportée à l'empereur, ils reconnurent la force de la prière d'Aphraate, mais ne se détachèrent pas pour autant de leurs croyances impies ; au contraire, comme Pharaon, ils endurcirent leurs cœurs[a], et, bien qu'il eût appris le miracle du cheval, l'insensé demeura tout aussi enragé contre la piété[1].

Chapitre 27

Événements relatifs au saint moine Julien

1 C'est encore à cette époque que ce fameux Julien qu'on célèbre tant et dont j'ai déjà aussi fait mention, fut contraint de quitter le désert pour se rendre à Antioche. En effet, puisque les adeptes du mensonge toujours si habiles à tisser des calomnies, je veux dire les disciples d'Arius, prétendaient que ce grand homme était de leur faction, les flambeaux de la vérité, Flavien, Diodore et Aphraate, envoyèrent un athlète de la vertu, j'ai nommé Acace qui plus tard dirigea avec beaucoup de sagesse l'Église de

dans l'*HPh* VIII, 12. Le caractère hagiographique de l'ensemble du récit a fait douter de la réalité de la rencontre entre Aphraate et Valens : Festugière laissait déjà entendre qu'elle avait pu être fictive et la mettait au compte du « folklore antiochien sur Aphraate », *Antioche*, p. 274. Théodoret, qui a rencontré une fois l'ascète quand il était encore jeune garçon (μειράκιον) et accompagnait sa mère, soit trente ans après l'événement supposé, *HPh* VIII, 15, est resté impressionné par le héros de son enfance qu'il a tenu à mettre en scène.

πρὸς τὸν πανεύφημον ἄνδρα ἐκεῖνον ἀντιβολοῦντες πολλὰς ἀνθρώπων μυριάδας οἰκτεῖραι καὶ τῶν μὲν ἐναντίων τὴν ψευδολογίαν ἐλέγξαι, τὰ δὲ τῆς ἀληθείας βεβαιῶσαι κηρύγματα. 2 Καὶ ὅσα μὲν οὗτος καὶ ἀπιὼν καὶ ἐπανιὼν καὶ ἐν αὐτῇ δὲ τῇ μεγίστῃ πόλει τεθαυματούργηκεν ἐν τῇ Φιλοθέῳ ἡμῖν συγγέγραπται Ἱστορίᾳ, ἣ ῥᾴδιον ἐντυχεῖν τοὺς ταῦτα βουλομένους μαθεῖν. 3 Ὅτι δὲ ἅπαν τὸ τῆς πόλεως πλῆθος εἰς τὸν ἡμέτερον συνήθροισε σύλλογον οὐδένα ἐνδοιάζειν οἶμαι τῶν τὴν ἀνθρωπείαν φύσιν ἐπεσκεμμένων· πέφυκε γὰρ τὰ παράδοξα ἕλκειν ἅπαντας ὡς ἐπίπαν πρὸς ἑαυτά. 4 Ὅτι δὲ καὶ μεγάλα εἰργάσατο θαύματα μαρτυροῦσι καὶ οἱ τῆς ἀληθείας πολέμιοι.

28

1 Τοῦτο δὲ καὶ ἐν Ἀλεξανδρείᾳ πρὸ τοῦδε τοῦ χρόνου πεποίηκεν ἐν τοῖς Κωνσταντίου καιροῖς Ἀντώνιος ἐκεῖνος ὁ πάνυ. Καταλιπὼν γὰρ τὴν ἔρημον ἅπαν ἐκεῖνο περιῄει τὸ ἄστυ διδάσκων ἅπαντας ὡς τῆς ἀποστολικῆς διδασκαλίας κήρυξ ἐστὶν Ἀθανάσιος καὶ ὡς ἀντίπαλοι τῆς ἀληθείας οἱ τῆς Ἀρείου συμμορίας. 2 Οὕτως ᾔδεσαν

1. Théodoret a rapporté la vie de Julien Sabas dans l'*HPh* II ; l'épisode, résumé ici, de sa venue à Antioche en 365/366, lors du second exil de Mélèce – et non du troisième comme le laisse entendre la formule vague du début du paragraphe – se trouve aux ch. 16-20 ; Théodoret le tient de son ami Acace de Bérée alors moine à Gindaros, à 47 km au nord-est d'Antioche, chargé d'aller quérir l'ascète (*HPh* II, 18 et 22 ; CANIVET, *MSTC*, p. 163-165). En le plaçant délibérément après l'intervention attribuée à Aphraate, le narrateur fait de Julien, du même coup, un personnage secondaire, juste bon à créer l'effet d'accumulation recherché. Une fois de plus, l'hagiographie, jugée plus efficace aux yeux de Théodoret (voir note précédente), aura pris le pas sur l'histoire. Nous sommes ainsi autorisés à douter de la véracité de la présence d'Aphraate à Antioche dès le deuxième exil de Mélèce comme le pensait FESTUGIÈRE, *Antioche*, p. 267-269. Tout se passe au contraire comme si la venue de Julien Sabas à An-tioche en 365 avait servi de modèle à la rencontre entre Aphraate et

Bérée, pour chercher cet homme digne de toute louange, en le suppliant d'avoir pitié de tant de milliers d'hommes et de réfuter la fausse doctrine des adversaires, tout en confirmant la proclamation de la vérité[1]. **2** Les miracles de Julien, durant ses voyages d'aller et de retour et jusque dans la grande ville ont été relatés par nos soins dans l'*Histoire philothée*, où l'on pourra aisément en prendre connaissance, si on le désire[2]. **3** Qu'il a amené tout le peuple de la ville à notre assemblée, aucun de ceux qui ont quelque expérience de la nature humaine n'en doute, je pense, car les miracles attirent généralement tout le monde à soi ; **4** et qu'il a aussi accompli de grands miracles, même les ennemis de la vérité en témoignent.

Chapitre 28

Événements relatifs au saint moine Antoine

1 (27, 4) C'est aussi ce qu'a opéré à Alexandrie, à l'époque précédente, au temps de Constance, ce fameux Antoine. En effet, après avoir laissé le désert, il parcourut la ville entière, en expliquant à tout le monde qu'Athanase était le héraut de l'enseignement des apôtres et ceux de la faction d'Arius les adversaires de la vérité[3]. **2** (27, 5) C'est

Valens quelques années plus tard (voir déjà la présentation de l'ascète en 26, 2, *supra* n. 3, p. 300-301). La mention d'Aphraate à côté de Flavien et Diodore déjà présente dans l'*HPh* II, 16, 9, et reprise ici, fait, du reste, figure de pièce rapportée. L'ascète perse n'a vraisemblablement pas quitté Édesse pour Antioche avant 370. Sur la prétention des « disciples d'Arius » à faire de Julien un des leurs, cf. ATHANASE, *Vita Ant.*, 69, 1, à propos de l'ascète égyptien évoqué *infra* (28).

2. *HPh* II, 17-22.

3. Comme Julien (*supra* 27, 1), Antoine avait été considéré comme un des leurs par les ariens, au dire d'ATHANASE, *Vita Ant.* 69, 1 ; *Index LF* X (338), p. 237 ; sur ces textes dont l'interprétation est contestée : A. MARTIN, « Athanase d'Alexandrie, l'Église et les moines : à propos de la *Vie d'Antoine* », *Revue des Sciences Religieuses*, 71/2, 1997, p. 171-188, spéc. p. 176-179.

οἱ θεῖοι ἄνδρες ἐκεῖνοι τὰ πρόσφορα ἑκάστῳ προσαρμόττειν καιρῷ, καὶ πηνίκα μὲν χρὴ τὴν ἡσυχίαν ἀσπάζεσθαι, πηνίκα δὲ προτιμᾶν τὰς πόλεις τῆς ἐρημίας.

29

1 Ἦσαν δὲ καὶ ἄλλοι κατ᾽ ἐκεῖνον τὸν καιρὸν τὰς τῆς μοναχικῆς φιλοσοφίας ἀφιέντες μαρμαρυγάς· ἐν μὲν τῇ Χαλκιδέων ἐρήμῳ Ἄβιτος καὶ Μαρκιανὸς καὶ Ἀβραάμης καὶ ἕτεροι πρὸς τούτοις οὐκ εὐαρίθμητοι, ἐν παθητοῖς σώμασι τὴν ἀπαθῆ βιοτὴν μελετῶντες· ἐν δὲ τῇ Ἀπαμέων χώρᾳ Ἀγαπητὸς καὶ Συμεώνης καὶ Παῦλος· ἐν δὲ τῇ Ζευγματέων Πούπλιος καὶ Παῦλος καὶ ἄλλοι τὴν ἄκραν φιλοσοφίαν συλλέγοντες. Ἐν δὲ τῇ Κυρρεστῶν ὁ μὲν πανεύφημος Ἀκεψεμᾶς ἐν οἰκίσκῳ καθεῖρκτο καὶ ἑξηκοντούτην χρόνον τοῦτον ἐθίω τὸν τρόπον οὔτε ὁρώμενος οὔτε φθεγγόμενος· **2** Ζευγμάτιος δὲ ὁ ἀξιάγαστος, καίτοι τὸ βλέπειν ἀφῃρημένος, περιῄει στηρίζων τὰ πρόβατα καὶ τοῖς λύκοις μαχόμενος, οὗ δὴ χάριν αὐτοῦ τὴν ἀσκητικὴν καλύβην ἐνέπρησαν. Ἀλλὰ
11 Τραϊανὸς ὁ πιστότατος στρατηγὸς ἑτέραν ἐδείματο καὶ τῆς ἄλλης θεραπείας μετέδωκεν. Ἐν δὲ τῇ Ἀντιοχέων, Μαριανὸς καὶ Εὐσέβιος καὶ Ἀμμιανός, Παλλάδιός τε καὶ Συμεώνης καὶ Ἀβραάμης καὶ ἄλλοι πρὸς τούτοις τὴν εἰκόνα τὴν θείαν ἀκήρατον διασώσαντες. Καὶ τούτων δὲ κἀκείνων τὸν βίον ἀνάγραπτον πεποιήκαμεν. **3** Καὶ τὸ ὄρος δὲ τὸ τῇ μεγίστῃ παρακείμενον πόλει λειμῶσι

29. 8 Κυρρεστῶν B : Κυρεστῶν cett. Parm. *Cyrrestis* Cass uide p. 69

---

1. Après Aphraate et Julien, ce chapitre et le suivant continuent d'accumuler les exemples de moines, tous syriens, à l'exception de Didyme, là où SOCRATE, IV, 23, à la suite de RUFIN, II, 4, privilégiait les égyptiens à cause de la persécution qu'ils subirent sous Valens.

2. Voir *infra* 34.

3. Si la majorité de ces moines syriens se trouvent en effet dans l'*HPh* – c'est le cas d'Avit, Marcien et Abraamês, Agapet et Suméonês

ainsi que ces hommes divins savaient s'adapter aux nécessités propres à chaque circonstance, le moment où il faut rechercher la solitude, et celui où il faut préférer les villes au désert.

Chapitre 29 (28)

Quels autres moines furent remarquables en ce temps-là

1 Il y en avait encore d'autres en ce temps-là qui faisaient rayonner la vie monastique[1] : dans le désert de Chalcis, Avit, Marcien, Abraamês et d'autres encore avec eux, en nombre incalculable, qui, dans des corps passibles, menaient la vie impassible ; dans la région d'Apamée, Agapet, Sumeônês et Paul ; dans celle de Zeugma, Publius et Paul et d'autres qui représentaient le sommet de la philosophie. Dans celle de Cyr, le fameux Akepsemas, s'étant enfermé dans une cellule, mena ce genre de vie durant une soixantaine d'années, sans être vu de personne ni prononcer une parole, **2** et l'admirable Zeugmatios, quoique privé de la vue, circulait pour fortifier les brebis et combattre les loups ; c'est pourquoi ils brûlèrent sa cabane d'ascète, mais le général Trajan, qui était très croyant[2], lui en fit construire une autre et lui accorda par ailleurs toute sa sollicitude ; dans la région d'Antioche, Marianos, Eusèbe et Ammien, Palladios, Sumeônês et Abraamês, et d'autres encore avec eux, conservaient intacte l'image divine. Nous avons écrit aussi la vie de ces hommes-là[3]. **3** La montagne qui est située près de la grande ville a fleuri également de

(III), Marianos, Eusèbe et Ammien (IV), Publius (V), Sumeônês (VI), Palladios, Abraamês (VII), Akepsimas (XV) – certains ne sont mentionnés qu'ici, Paul en Apamène, un autre Paul dans la région de Zeugma, et Zeugmatios dans la région de Cyr, et cela avec la même indifférence que précédemment pour la chronologie puisque certains ont connu la persécution de Valens tandis que d'autres, comme Akepsimas, sont contemporains de Théodoret ; voir CANIVET, *MSTC*, tableau, p. 85-86, et *index*.

παραπλησίοις ὡράϊστο· καὶ γὰρ ἐν τούτῳ Πέτρος ὁ Γαλάτης διέλαμπε, καὶ ὁ τούτου γε ὁμώνυμος ὁ Αἰγύπτιος, καὶ Ῥωμανὸς καὶ Σευῆρος καὶ Ζήνων, Μωϋσῆς τε καὶ Μάλχος καὶ ἄλλοι πλεῖστοι, παρὰ μὲν τῶν πολλῶν ἀγνοούμενοι, παρὰ δὲ τοῦ θεοῦ γινωσκόμενοι.

30

1 Κατὰ τοῦτον τὸν χρόνον ἐν Ἐδέσσῃ μὲν Ἐφραῒμ ὁ θαυμάσιος, ἐν Ἀλεξανδρείᾳ δὲ διέπρεπε Δίδυμος, κατὰ τῶν ἀντιπάλων τῆς ἀληθείας δογμάτων συγγράφοντες. Καὶ οὗτος μὲν τῇ Σύρων κεχρημένος φωνῇ τῆς πνευματικῆς χάριτος τὰς ἀκτίνας ἠφίει· παιδείας γὰρ οὐ γεγευμένος Ἑλληνικῆς τούς τε πολυσχιδεῖς τῶν Ἑλλήνων διήλεγξε πλάνους καὶ πάσης αἱρετικῆς κακοτεχνίας ἐγύμνωσε τὴν ἀσθένειαν. **2** Καὶ ἐπειδὴ Ἁρμόνιος ὁ Βαρδησάνου ᾠδάς τινας συνετεθείκει πάλαι καὶ τῇ τοῦ μέλους ἡδονῇ τὴν ἀσέβειαν κεράσας κατεκήλει τοὺς ἀκούοντας καὶ πρὸς ὄλεθρον ἤγρευε, τὴν ἁρμονίαν τοῦ μέλους ἐκεῖθεν λαβὼν ἀνέμιξε τὴν εὐσέβειαν καὶ προσενήνοχε τοῖς ἀκούουσιν ἥδιστον ὁμοῦ καὶ ὀνησιφόρον φάρμακον. **3** Ταῦτα καὶ νῦν τὰ ᾄσματα φαιδροτέρας τῶν νικηφόρων μαρτύρων τὰς πανηγύρεις ποιεῖ. Ὁ δὲ Δίδυμος παιδόθεν τῆς ὀπτικῆς ἐστερημένος αἰσθήσεως καὶ ποιητικῶν καὶ ῥητορικῶν μετέλαχε παιδευμάτων· ἀριθμητικῆς τε καὶ γεωμετρίας καὶ

1. Les ascètes d'Antioche, distincts de ceux de l'Antiochène, sont ceux du mont Silpius (Festugière, *Antioche*, p. 277 ; Canivet, *MSTC*, p. 157-163). Sur les sept noms retenus, toujours avec la même indifférence pour la chronologie, quatre ont une notice dans l'*HPh* – Pierre le Galate (IX), Romanos (XI), Zénon et Moïse (XII) – trois autres n'étant mentionnés qu'ici, Pierre l'Égyptien, Sévère et Malchos.

2. Sur Éphrem, voir II, 31, 11, *SC* 501, p. 484-485; et n. 2. Il dut quitter Nisibe, sa ville natale, après l'occupation de la ville par les Perses, pour Édesse où il mourut en 373 (on aura noté l'inversion des noms des deux moines dans le titre).

semblables prairies. C'est là en effet que brillèrent Pierre le Galate, ainsi que l'Égyptien son homonyme, et Romain et Sevère et Zénon, Moïse et Malchos[1] et bien d'autres qui sont ignorés de la foule, mais connus de Dieu.

Chapitre 30 (29)

Didyme d'Alexandrie et Éphrem le Syrien

1 À cette époque, l'admirable Éphrem à Édesse et Didyme à Alexandrie se faisaient remarquer par leurs ouvrages contre les adversaires de la vérité. Le premier, qui utilisait le syriaque, rayonnait de la grâce de l'Esprit : sans avoir goûté à la culture grecque, il réfutait les multiples erreurs des Hellènes et il dévoilait les procédés frauduleux de chaque hérésie[2]. **2** Étant donné qu'Harmonios, le fils de Bardesane, avait autrefois composé des hymnes[3] et qu'en mêlant l'impiété au charme de la mélodie, il envoûtait les auditeurs et les attrapait pour les perdre, Éphrem lui emprunta l'harmonie de ses chants, en y joignant la piété, et offrit aux auditeurs un remède à la fois fort agréable et utile. **3** Ces chants embellissent encore aujourd'hui les panégyries en l'honneur des victorieux martyrs[4]. Quant à Didyme, privé de la vue dès l'enfance, il reçut une formation poétique et rhétorique ; il acquit par l'oreille les

3. Sur Bardesane (154-222) : voir J. TEIXIDOR, *Bardesane d'Édesse. La première philosophie syriaque*, Paris 1992, avec la critique de H.J.W. DRIJVERS dans *Vigiliae Christianae* 50, 1996, p. 159-177, spéc. p. 162-177 ; A. CAMPLANI, « Rivisitando Bardesane », *Cristianesimo nella storia* 19, 1998, p. 519-596. Selon Éphrem, il a composé des hymnes en syriaque (*madrasè*), et son fils Harmonios en grec ; les refrains en étaient chantés par des chœurs alternés (voir J. GÉLINEAU, *Antiphona : Recherches sur les formes liturgiques de la psalmodie aux premiers siècles*, Paris 1968 ; F. CASSINGENA, « Le “scribe des secrets” ou Les confessions poétiques d'Éphrem de Nisibe », *Le Muséon* 120, 2007, p. 172-210, spéc. p. 173-174).

4. Voir II, 24, 9, *SC* 501, p. 448, et 449, n. 3.

ἀστρονομίας καὶ τῶν Ἀριστοτέλους συλλογισμῶν καὶ τῆς Πλάτωνος εὐεπείας διὰ τῶν ἀκοῶν εἰσεδέξατο τὰ μαθήματα, οὐχ ὡς ἀλήθειαν ἐκπαιδεύοντα, ἀλλ᾽ ὡς ὅπλα τῆς ἀληθείας κατὰ τοῦ ψεύδους γιγνόμενα. 4 Καὶ μέντοι καὶ τῆς θείας γραφῆς μεμάθηκεν οὐ μόνον τὰ γράμματα, ἀλλὰ καὶ τὰ τούτων νοήματα. Ἐν μὲν οὖν ἀσκηταῖς καὶ τῆς ἀρετῆς φροντισταῖς οὗτοι κατ᾽ ἐκεῖνον διέλαμπον τὸν καιρόν.

31

1 Ἐν ἐπισκόποις δὲ Γρηγόριος ἑκάτερος, ὅ τε Ναζιανζοῦ καὶ ὁ Νύσσης, ὁ μὲν ἀδελφός, ὁ δὲ σύσκηνός τε καὶ συνεργὸς τοῦ μεγάλου Βασιλείου τυγχάνων. Οὗτοι μὲν οὖν ἐν Καππαδοκίᾳ τῆς εὐσεβείας ὑπερμαχοῦντες ἠρίστευον. 2 Συνηρίστευε δὲ αὐτοῖς καὶ Πέτρος γεννήτορας μὲν Βασιλείῳ καὶ Γρηγορίῳ τοὺς αὐτοὺς ἐσχηκώς, τῆς δὲ θύραθεν παιδείας οὐ μετειληχὼς σὺν ἐκείνοις, τὰς δὲ τοῦ βίου μαρμαρυγὰς ἀφιείς. 3 Ἐν Πισιδίᾳ δὲ Ὄπτιμος καὶ Ἀμφιλόχιος ἐν Λυκαονίᾳ γενναίως ὑπὲρ τῆς προγονικῆς παραταττόμενοι πίστεως τὰς ἐναντίας ἀπεκρούοντο προσβολάς. Ἐν δέ γε τῇ Ἑσπέρᾳ Δάμασος μὲν τῆς Ῥώμης ἡγούμενος, Ἀμβρόσιος δὲ Μεδιόλανον ἰθύνειν πεπιστευμένος καὶ τοὺς πόρρωθεν ἀκοντίζοντες ἔβαλλον. 4 Καὶ μετὰ τούτων οἱ τὰς ἐσχατιὰς οἰκεῖν ἠναγκασμένοι γράμμασι καὶ τοὺς οἰκείους ἐστήριζον καὶ τοὺς πολεμίους κατέλυον.

1. À la différence de SOCRATE, IV, 25, 6-8, et contrairement à ce qu'il avait lui-même annoncé (*supra* 29, 1), Théodoret ne dit rien de l'œuvre de Didyme (vers 313-398), sans doute à cause de ses liens avec celle d'Origène. Mais, pas plus que SOCRATE, il ne fait état d'une quelconque « direction de l'école des sciences sacrées » d'Alexandrie, comme l'écrit SOZOMÈNE, III, 15, 1, à la suite de RUFIN, II, 7.

2. Ces cinq noms d'évêques orientaux retenus – contre deux pour l'Occident – sont aussi les premiers de la liste des présents au concile de Constantinople de 381, *infra* V, 8, 2 et 4 ; trois cappadociens, l'ami et les

sciences de l'arithmétique, de la géométrie, de l'astronomie, de la logique d'Aristote et du beau style de Platon, non parce qu'elles apprennent la vérité, mais parce qu'elles sont des armes de la vérité contre le mensonge. **4** Il n'empêche qu'il a aussi étudié non seulement la lettre de la sainte Écriture, mais aussi les idées qui y sont contenues[1]. Voilà donc les hommes qui en ce temps brillaient chez les ascètes et ceux dont la vertu occupait les méditations.

Chapitre 31 (30)

Quels évêques furent remarquables dans le Pont et en Asie en ce temps-là

1 Chez les évêques, il y avait les deux Grégoire, celui de Nazianze et celui de Nysse, celui-ci frère et celui-là ami et collaborateur du grand Basile. C'est donc en Cappadoce qu'ils combattaient en héros pour la piété. **2** Pierre partageait leur héroïsme ; il avait les mêmes parents que Basile et Grégoire, et quoique n'ayant pas reçu avec eux l'éducation profane, il faisait rayonner la splendeur de sa vie. **3** Optimus en Pisidie et Amphiloque en Lycaonie, qui se battaient généreusement pour défendre la foi ancestrale, brisaient les attaques ennemies[2]. En Occident, Damase qui dirigeait Rome et Ambroise qui avait reçu le soin de gouverner Milan lançaient aussi leurs traits sur les adversaires lointains[3]. **4** Avec eux, ceux qui avaient été contraints d'habi-ter aux confins écrivaient pour réconforter les leurs

deux frères de Basile de Césarée, Grégoire de Nazianze, devenu évêque de Constantinople en 378, Grégoire de Nysse et Pierre dont Théodoret omet d'indiquer le siège et la région (Sébastée en Arménie), Optimos d'Antioche de Pisidie et Amphiloque d'Iconium en Lycaonie.

3. Damase (366-384) et Ambroise (374 [voir *supra* IV, 7] - 397) sont cités à cause de leurs implications dans la lutte pour l'orthodoxie en Orient (*infra* V, 10 et 11 pour Damase, 13, 3-5, et 18 pour Ambroise et sa fameuse *parrhêsia*).

5 Ἀντιρρόπους γὰρ τῷ μεγέθει τοῦ κλύδωνος ἔδωκε κυβερνήτας τῶν ὅλων ὁ πρύτανις, καὶ τῇ τῶν πολέμων σφοδρότητι τὴν τῶν στρατηγῶν ἀντέταξεν ἀρετήν, καὶ πρόσφορα τῇ τοῦ καιροῦ δυσκολίᾳ τὰ ἀλεξίκακα ἔδωκε φάρμακα.

32

1 Οὐ μόνον δὲ ταύτης τῆς προμηθείας ταῖς ἐκκλησίαις μετέδωκεν ὁ φιλάνθρωπος κύριος, ἀλλὰ καὶ ἑτέρας αὐτὰς κηδεμονίας ἠξίωσε. Τὸ γὰρ τῶν Γότθων ἔθνος παρακινήσας εἰς πόλεμον ἐπὶ τὸν Βόσπορον εἵλκυσε τὸν κατὰ μόνων τῶν εὐσεβῶν μεμαθηκότα στρατεύειν. Τότε δὴ τὴν οἰκείαν ἀσθένειαν ὁ μάταιος ἐγνωκὼς ἀπέστειλε πρὸς τὸν ἀδελφὸν στρατιὰν ἐξαιτῶν. Ὁ δὲ ἐπέστειλεν ὡς οὐχ ὅσιον ἐπαμύνειν ἀνδρὶ πολεμοῦντι θεῷ, δίκαιον δὲ τὴν τούτου καταπαύειν θρασύτητα. Ταῦτα τὸν δείλαιον ἐκεῖνον μείζονος ἀνίας ἐνέπλησεν· οὐ μὴν ἐξέληξε τῆς θρασύτητος, ἀλλ' ἐπέμεινε κατὰ τῆς ἀληθείας παραταττόμενος.

1. Allusion à Flavien et Diodore qui remplacèrent Mélèce ; cf. *HPh* VIII, 5, 10-11 ; 6, 25-26 ; 7, 5 ; avec les mêmes métaphores maritimes et militaires.

2. Théodoret adopte ici l'interprétation nicéenne de la défaite de Valens qu'Ambroise fut le premier à formuler (*De fide*, II, 16, 139-142). Sur les causes de l'agitation des Goths en Thrace après leur installation à l'automne 376, voir STEIN-PALANQUE, I, p. 188-189 ; Valens y fit transférer les légions d'Arménie en 377 (AMMIEN, XXXI, 7, 2) ; il ne quitta Antioche pour Constantinople qu'au printemps 378.

3. On est ici en pleine hagiographie valentinienne, ce que le titre du chapitre contribue à amplifier. C'est avec Gratien, son neveu, en effet, et non « son frère » Valentinien mort depuis déjà plus de deux ans (17 nov. 375), que des tractations ont eu lieu sur l'aide militaire de l'Occident (AMMIEN, XXXI, 7, 3 et 4 ; 10, 3 et 5) ; voir STEIN-PALANQUE, I, p. 189. Mais avec le refus de Valentinien tel que Théodoret l'imagine commence la série des signes annonciateurs de la mort du « misérable » Valens. De la mort (peu glorieuse, convenons-en !) du premier il n'a pas encore été question en effet (voir la brève allusion *infra* V, 1, 2), Théodoret n'ayant

et anéantir les ennemis. 5 Le maître de l'univers donna en effet des pilotes pour contrebalancer la violence de la vague, il mobilisa la valeur des stratèges[1] face à la violence des guerres et il donna les remèdes salutaires appropriés au malheur des temps.

Chapitre 32 (31)

Ce qu'écrivit Valens au grand Valentinien sur la guerre et ce qu'inspiré par la foi celui-ci lui répondit

1 Mais le Seigneur, dans sa bonté, ne se contenta pas de veiller ainsi aux intérêts des Églises, il les jugea encore dignes d'une autre marque de sollicitude. En effet, une fois qu'il eut poussé la nation des Goths à prendre les armes, il attira vers le Bosphore l'homme qui ne savait se battre que contre les hommes pieux[2]. Conscient alors de sa faiblesse, celui-ci envoya demander à son frère une armée[3]. Ce dernier lui fit répondre qu'il n'était pas permis de porter secours à quelqu'un qui combattait contre Dieu, mais qu'il était juste de mettre un terme à ses excès. Ceci augmenta la contrariété du misérable[4]. Il ne se départit pourtant pas de ses excès, mais continua à se ranger contre la vérité[5].

rien dit de lui depuis son départ pour l'Occident en 10, 1. Valentinien est mort d'un flux de sang provoqué par un accès de colère (AMMIEN, XXX, 6, 3-4).

4. Valens n'a pas attendu, au contraire, les renforts de Gratien retardé par sa campagne contre les Alamans, malgré un message l'adjurant de ne pas passer à l'offensive avant leur jonction (AMMIEN, XXXI, 10, 20 ; 12, 4-7) ; voir STEIN-PALANQUE, I, p. 190. AMMIEN fournit une tout autre explication, fondée sur la jalousie de Valens devant les succès de Gratien face aux Alamans, et ceux que Sébastianus vient de remporter sur les Goths. Le refus prêté à Valentinien par Théodoret n'est pas sans évoquer celui, réel, auquel fut contraint quelque dix ans auparavant, l'empereur d'Occident menacé par les Alamans, après la demande de Valens alors aux prises avec l'usurpation de Procope (nov. 365).

5. Contrairement à JÉRÔME, *Chron. an.* 378, repris par RUFIN, II, 13, qui estimait que « poussé par un repentir tardif », Valens, avant son départ d'Antioche, avait ordonné le rappel des exilés, Théodoret insiste sur « l'en-

33

1 Ἐπανῆκε μὲν γὰρ ἀπὸ τῆς Ἀρμενίας Τερέντιος τρόπαια στήσας· ἦν δὲ στρατηγὸς ἄριστος καὶ εὐσεβείᾳ κοσμούμενος. Τούτῳ δωρεὰν ὁ Βάλης αἰτῆσαι προσέταξεν· ὁ δὲ ἀπήγγειλεν ἥνπερ ἔδει τὸν εὐσεβείᾳ συντεθραμμένον. Ἤιτησε γὰρ οὐ χρυσὸν οὐδὲ ἄργυρον, οὐ χωρίον, οὐ δυναστείαν, οὐκ οἰκίαν, ἀλλ' ἐκκλησίαν παρασχεθῆναι μίαν τοῖς τῆς ἀποστολικῆς διδασκαλίας προκινδυνεύουσιν. **2** Ὁ δὲ τὴν ἱκετείαν δεξάμενος καὶ γνοὺς τὰ ἐγκείμενα χαλεπήνας διέρρηξε καὶ οἱ ἄλλα τινὰ αἰτῆσαι προσέταξεν. Ὁ δὲ τῆς ἱκεσίας συλλέξας τὰ ῥήγματα· « Ἐδεξάμην, ἔφη, ὦ βασιλεῦ, καὶ ἔχω τὸ δῶρον καὶ ἕτερον οὐκ αἰτήσω· σκοποῦ γὰρ κριτὴς ὁ τῶν ὅλων κριτής. »

34

1 Ἐπειδὴ δὲ τὸν Βόσπορον διαβὰς εἰς τὴν Θρᾴκην ἀφίκετο, πρῶτον μὲν ἐν Κωνσταντινουπόλει πλεῖστον διέτριψε χρόνον δειμαίνων τὸν πόλεμον· Τραϊανὸν δὲ σὺν τῇ στρατιᾷ τὸν στρατηγὸν κατὰ τῶν βαρβάρων ἀπέστειλεν. **2** Ἐπειδὴ δὲ ἡττηθεὶς ἐπανῆλθεν ἐκεῖνος,

durcissement de l'ennemi de la vérité » (voir *supra* 26, 9). Sur ce point de la politique religieuse de Valens encore en débat aujourd'hui, voir MARTIN, *Athanase*, p. 797-801.

1. Sur Térentius, *comes* et *dux Armeniae* (AMMIEN, XXVII, 12, 10 ; XXXI, 1, 2) : *PLRE* I, p. 881-882. Son retour d'Arménie pourrait se situer après l'assassinat en 374 du roi d'Arménie, Pap, soupçonné de trahison et dénoncé par le *dux* à Valens alors à Antioche. Il figure parmi les correspondants de BASILE, *Ep.* 99 (372), 214 (375), qui le dit retiré de la vie publique, cf. 105 et 215 (375). L'anecdote rapportée ici, de même que les trois qui suivent et dont Théodoret est le plus ancien, sinon l'unique témoin, est à mettre au compte des signes annonciateurs de la mort de

Chapitre 33 (32)

Piété du comte Térentius

1 Térentius était rentré d'Arménie après avoir dressé ses trophées. C'était un excellent général qui brillait par sa piété[1]. Valens l'invita à demander une récompense. Sa réponse fut celle qui convenait à un homme élevé dans la piété. En effet il ne demanda ni or, ni argent, ni terre, ni pouvoir, ni maison, mais qu'on remît seulement une église aux fidèles qui s'exposaient pour l'enseignement des apôtres[2]. 2 L'empereur reçut la supplique et prit connaissance de son contenu ; mécontent, il la déchira et ordonna à Térentius de demander autre chose. Térentius ramassa les morceaux de la supplique : « Empereur, dit-il, j'ai reçu et je tiens ma récompense, et je n'en demanderai pas d'autre, car le juge de l'univers est aussi juge de la fin visée. »

Chapitre 34 (33)

Liberté de parole du général Trajan

1 Après avoir traversé le Bosphore, Valens arriva en Thrace. Il commença par faire un séjour prolongé à Constantinople dans la crainte de la guerre, puis il envoya le général Trajan avec l'armée contre les Barbares. 2 Mais lorsque après sa défaite, celui-ci fut de retour, Valens lui

Valens envisagés par l'apologète, et commencés avec le recours à Valentinien (voir *supra* n. 3, p. 314).

2. Rien ne permet de situer la scène de cette anecdote dont Théodoret est le seul témoin, sinon l'indication du retour de Térentius, en 374 (voir n. précédente), à Antioche où se trouve alors la cour impériale. La demande d'église concernerait en ce cas les méléciens. Elle rappelle celle faite par Athanase à Constance lors de son passage à Antioche en 346 (II, 12, 2-3, *SC* 501, p. 384-386, et n. 2).

ἐλοιδορεῖτο λίαν ὁ Βάλης, μαλακίαν αὐτῷ καὶ δειλίαν ἐγκαλῶν. Ὁ δὲ παρρησίᾳ χρησάμενος ἀνδρὶ γενναίῳ πρεπούσῃ· « Οὐκ ἐγώ, ἔφη, ὦ βασιλεῦ, ἥττημαι· ἀλλὰ σὺ προΐῃ τὴν νίκην κατὰ τοῦ θεοῦ παραταττόμενος καὶ τὴν ἐκείνου ῥοπὴν προξενῶν τοῖς βαρβάροις· παρὰ σοῦ γὰρ πολεμούμενος ἐκείνοις συντάττεται. **3** Τῷ δὲ θεῷ ἡ νίκη ἕπεται καὶ τοῖς ὑπὸ τοῦ θεοῦ στρατηγουμένοις προσγίνεται. Ἢ οὐκ οἶσθα, ἔφη, τίνας τῶν ἐκκλησιῶν ἐξελάσας, τίσι παρέδωκας ταύτας ; » Ταῦτα καὶ Ἀρίνθεος καὶ Βίκτωρ, στρατηγὼ γὰρ ἤστην καὶ τούτω, συνωμολογησάτην οὕτως ἔχειν καὶ τῷ βασιλεῖ μὴ χαλεπαίνειν παρῃνεσάτην ἐπ' ἐλέγχοις ἀληθείᾳ συνεζευγμένοις.

35

1 Φασὶ δὲ καὶ Ἰσαάκην σκηνὴν αὐτόθι μοναχικὴν ἔχοντα, ἐπειδὴ εἶδεν αὐτὸν συνεξιόντα τῇ στρατιᾷ, βοῇ χρησάμενον φάναι· « Ποῖ βαδίζεις, ὦ βασιλεῦ, κατὰ θεοῦ στρατευόμενος καὶ τοῦτον οὐκ ἔχων ἐπίκουρον ;

1. Valens arrive à Constantinople le 30 mai 378 et en repart sous la pression d'une émeute populaire (AMMIEN, XXXI, 11, 1) le 11 juin 378 (SOCRATE, IV, 38, 1 et 5 ; *Chron. min.*, I, p. 243). Le *magister peditum* Trajan commandait alors, avec Profuturus, l'armée d'Arménie venue en Thrace ; malgré leur jonction avec celle d'Illyrie, ils durent faire retraite sur Marcianopolis après une bataille indécise livrée au lieu-dit *Ad Salices*, les Saules (AMMIEN, XXXI, 7, 1-16, et 8, 1) ; Trajan est alors remplacé par le comte Sébastianus (XXXI, 11, 1), puis rappelé peu avant la bataille d'Andrinople (XXXI, 12, 1) où ils périront tous les deux (XXXI, 13, 8, 18). Sur la carrière de Trajan, ancien *dux Aegypti* (367-368), *comes rei militaris* (371-374), et *magister peditum* en 377-378, voir *PLRE* I, p. 921-922.

2. Cette réplique, mise au compte de Trajan et dont Théodoret est le seul témoin, est une simple illustration de l'interprétation nicéenne de la défaite de Valens. L'orthodoxie de Trajan a déjà été soulignée par Théodoret, voir *supra* 29, 2. Sur le lien entre victoire et foi orthodoxe en Dieu, voir *infra* V, 14, 1, à propos de l'usurpateur Maxime et de l'empereur arien Valentinien II.

3. Ces deux maîtres des milices qui avaient négocié la paix avec les Goths en 369 (AMMIEN, XXVII, 5, 9) font alors partie de l'état-major de Valens au sein duquel, contre l'avis de Sébastianus, Victor conseille à

lança des injures en l'accusant de mollesse et de lâcheté[1]. Mais, avec la liberté de parole qui convient à un homme généreux, il répliqua : « Ce n'est pas moi, Empereur, qui ai été battu, mais toi qui as laissé échapper la victoire en prenant parti contre Dieu et en faisant aux Barbares la faveur de le faire pencher de leur côté ; puisque tu le combats, il se range en effet avec eux. **3** La victoire accompagne Dieu et arrive de surcroît à ceux qui ont Dieu pour les mener à l'attaque. Ignores-tu, dit-il, qui tu as chassé des églises et à qui tu les as livrées[2] ? » Arinthéus et Victor, qui étaient également tous les deux généraux, confirmèrent qu'il en était bien ainsi et prièrent l'empereur de ne pas s'irriter contre des arguments arrimés à la vérité[3].

Chapitre 35 (34)

Isaakês moine de Constantinople

1 On dit aussi que le moine Isaakês, qui avait sa tente en cet endroit, interpella l'empereur qu'il vit sortir avec son armée[4], en lui criant : « Où vas-tu, Empereur, toi qui fais campagne contre Dieu au lieu de l'avoir comme protecteur ?

Valens d'attendre les renforts de Gratien (AMMIEN, XXXI, 12, 6). Tous deux comptent également, comme Trajan, parmi les correspondants chrétiens de Basile, *Ep.* 179 (374) à Arintheus ; *Ep.* 152 et 153 (vers 373) à Victor, et Arintheus parmi ceux de GRÉGOIRE DE NAZIANZE (*Ep.* 133 et 134). Voir *PLRE* I, Fl. Arintheus, p. 102-103, Victor 4, p. 957-959.

4. Selon PALLADIOS, *Dial.* I, VI, 8-10, 15-19 et VIII, 77-79, 220, I, p. 126, 128, 162, 177, Isaakès était d'origine syrienne et partageait son hostilité contre Jean Chrysostome avec des évêques, syriens eux aussi, parmi lesquels Acace de Bérée ; cet ami de Théodoret pourrait donc être son informateur. L'anecdote figure également chez SOZOMÈNE (VI, 40, 1-5), qui fait aussi d'Isaakès le fondateur du parti hostile à Jean (VIII, 9, 4-5), ce que Théodoret a préféré passer sous silence. La *Vita S. Isaacii*, un document du VI[e]/VIII[e] siècle, *Acta Sanctorum*, mai VII, p. 246-255, a repris et développé l'anecdote (p. 246-248) ; voir G. DAGRON, *Les moines et la ville : le monachisme à Constantinople jusqu'au concile de Chalcédoine*, *Travaux et Mémoires* 4, Paris 1970, p. 232, 262-265.

Αὐτὸς γὰρ κατὰ σοῦ τοὺς βαρβάρους κεκίνηκεν, ἐπειδὴ καὶ σὺ κατ' αὐτοῦ πολλὰς γλώττας εἰς βλασφημίαν παρέθηξας καὶ τοὺς ἐκεῖνον ὑμνοῦντας τῶν θείων οἴκων ἐξήλασας. 2 Παῦσαι δὴ οὖν πολεμῶν καὶ παύσει τὸν πόλεμον. Ἀπόδος ταῖς ποίμναις τοὺς ἀρίστους νομέας καὶ λήψῃ τὴν νίκην ἀπονητί. Εἰ δὲ τούτων μηδὲν δεδρακὼς παρατάξαιο, μαθήσῃ τῇ πείρᾳ ὅπως *σκληρὸν τὸ πρὸς κέντρα λακτίζειν*[a]· οὔτε γὰρ ἐπανήξεις καὶ προσαπολέσεις τὴν στρατιάν. » 3 Ὀργισθεὶς δὲ ὁ βασιλεύς· « Καὶ ἐπανήξω, ἔφη, καὶ κατακτενῶ σε καὶ τῆς ψευδοῦς προαγορεύσεως εἰσπράξομαι δίκας. » Ὁ δὲ ἥκιστα δείσας τὴν ἀπειλὴν ἔφη βοῶν· « Κτεῖνον, εἰ φωραθείη τῶν λόγων τὸ ψεῦδος. »

36

1 Καὶ Βετρανίων δέ παντοδαπῇ μὲν λαμπρυνόμενος ἀρετῇ, πάσης δὲ τῆς Σκυθίας τὰς πόλεις ἀρχιερατικῶς ἰθύνειν πεπιστευμένος, ἐπύρσευσέ τε τῷ ζήλῳ τὸ φρόνημα καὶ τὴν τῶν δογμάτων διαφθορὰν καὶ τὰς κατὰ τῶν ἁγίων παρανομίας τοῦ Βάλεντος ἤλεγξε, καὶ μετὰ τοῦ θειοτάτου Δαβὶδ ἐβόα· *Ἐλάλουν ἐν τοῖς μαρτυρίοις σου ἐναντίον βασιλέων καὶ οὐκ ᾐσχυνόμην*[a].

37

1 Ὁ δὲ τῶν συμβούλων ἐκείνων τῶν ἀρίστων καταφρονήσας, τὴν μὲν στρατιὰν εἰς τὴν παράταξιν πρού-

35. a. Ac 26, 14
36. a. Ps 118, 46

---

1. Vétranion, un ascète, était évêque de Tomi, métropole de la province de Scythie, au sud du delta du Danube, et seul siège épiscopal d'où il dirigeait les communautés de toute la province « selon une ancienne coutume » : SOZOMÈNE, VI, 21, 3 et VII, 19 ; voir ZEILLER, *Les origines chrétiennes*, p. 169-171 (qui ne cite cependant pas Théodoret), et 431-432. D'après le récit qu'en fait SOZOMÈNE (VI, 4-6), l'évêque aurait été exilé par Valens, présent dans la ville, pour avoir refusé la foi homéenne, puis

Car c'est lui qui a mobilisé contre toi les Barbares, après que tu as aiguisé contre lui nombre de langues pour le blasphème et que tu as chassé des maisons de Dieu les fidèles qui le chantaient. **2** Arrête donc de faire la guerre et il arrêtera la guerre. Rends aux troupeaux leurs excellents pasteurs et tu remporteras sans peine la victoire. Mais si tu prends tes dispositions de combat sans avoir rien fait de tout cela, tu apprendras par expérience combien *il est dur de regimber contre l'aiguillon*[a], car tu ne reviendras pas et tu mèneras ton armée à sa perte. » **3** L'empereur en colère lui dit : « Et je reviendrai et je te tuerai et j'obtiendrai justice de ta fausse prophétie ! » Mais lui, sans la moindre crainte de la menace, lui cria : « Tue-moi, si mes paroles s'avèrent mensongères ! »

Chapitre 36 (35)

Liberté de parole de Vétranion, évêque de Scythie

1 Et encore Vétranion, qui brillait de toutes les facettes de la vertu et avait reçu le soin de diriger comme évêque les cités de la Scythie entière[1], le cœur enflammé de zèle, dénonça la corruption de la doctrine et les injustices de Valens contre les saints et, avec le très divin David cria : *De toi j'ai porté témoignage devant les rois et n'ai pas eu honte*[a] *!*

Chapitre 37 (36)

Expédition de Valens contre les Goths et châtiment de son impiété

1 Mais, au mépris de ces excellents conseillers, Valens fit monter son armée en ligne, tandis que lui-même, installé

rapidement rappelé, ce qui, si l'anecdote était véridique, ne pourrait guère avoir eu lieu qu'en 369 à l'occasion du traité avec les Goths. Le but de Théodoret étant de regrouper les signes annonciateurs de la mort de Valens, ceci explique son apparente indifférence pour la chronologie.

πεμψεν, αὐτὸς δὲ ἔν τινι κώμῃ καθήμενος τὴν νίκην προσέμενεν. Οἱ δὲ στρατιῶται τῶν βαρβάρων οὐκ ἐνεγκόντες τὴν ῥύμην ἐτρέποντο καὶ κατεκτείνοντο διωκόμενοι· καὶ οἱ μὲν ἔφευγον κατὰ τάχος, οἱ δὲ κατὰ κράτος ἐδίωκον. 2 Καταλαβόντες δὲ τὴν κώμην ἐκείνην οἱ βάρβαροι ἔνθα ὁ Βάλης τὴν ἧτταν μεμαθηκὼς ἐπειράθη λαθεῖν, πῦρ ἐμβαλόντες ἐνέπρησαν σὺν τῇ κώμῃ καὶ τὸν τῆς εὐσεβείας ἀντίπαλον. Οὕτω μὲν οὖν ἐκεῖνος κἀν τῷ παρόντι βίῳ ποινὴν ἔτισεν ὑπὲρ ὧν ἐπλημμέλησεν.

38

1 Ἐγὼ δὲ προὔργου νομίζω διδάξαι τοὺς ἀγνοοῦντας ὅπως οἵδε οἱ βάρβαροι τὴν Ἀρειανικὴν εἰσεδέξαντο νόσον. Ὅτε τὸν Ἴστρον διαβάντες πρὸς τὸν Βάλεντα τὴν εἰρήνην ἐσπείσαντο, τηνικαῦτα παρὼν Εὐδόξιος ὁ δυσώνυμος ὑπέθετο τῷ βασιλεῖ πεῖσαί οἱ κοινωνῆσαι τοὺς Γότθους· πάλαι γὰρ τὰς τῆς θεογνωσίας ἀκτῖνας δεξάμενοι τοῖς ἀποστολικοῖς ἐνετρέφοντο δόγμασι. 2 « Βεβαιοτέραν γάρ, ἔφη, τὸ κοινὸν τοῦ φρονήματος τὴν εἰρήνην ἐργάσεται. » Ταύτην ἐπαινέσας τὴν γνώμην ὁ Βάλης προὔτεινε τοῖς ἐκείνων ἡγεμόσι τῶν δογμάτων

1. Sur la défaite d'Andrinople, le 9 août 378, et la mort de Valens, voir AMMIEN, XXXI, 12, 10-13 ; 13, 8, 12-17, qui en donne deux versions ; *Chron. min.* I, p. 243 ; JÉRÔME, *Chron. an.* 378 ; RUFIN, II, 13 ; SOCRATE, IV, 38, 7 ; SOZOMÈNE, VI , 40, 2-5 ; PHILOSTORGE, IX, 17. De même que chez RUFIN, cette mort revêt, comme annoncé, le caractère de châtiment divin.

2. L'explication paraît en effet nécessaire à Théodoret pour justifier que « Dieu se soit rangé du côté de (ces) Barbares » (*supra* 34, 2, et 35, 1) ariens.

3. C'est en 376 que les Goths de Fritigern négocièrent un accord les autorisant à traverser le Danube et à s'installer en Thrace (cf. AMMIEN, XXXI, 4). Selon Théodoret, le traité politique aurait eu une contrepartie religieuse (cf. JORDANÈS, *Getica* XXV, 131-132) – ce qui n'aurait rien de surprenant dans le cadre de la politique entre Rome et les Barbares

dans un village, attendait la victoire. Mais les soldats, incapables de soutenir la ruée des Barbares, tournèrent le dos et furent tués dans la poursuite, les uns fuyant à toute vitesse, les autres les poursuivant à toute force. **2** Entrant dans le village où Valens, à l'annonce du désastre, tentait de se cacher, ils mirent le feu et brûlèrent, avec le village, l'ennemi de la piété[1]. Voilà donc comment ce dernier, dès cette vie, paya pour toutes les fautes qu'il avait commises.

Chapitre 38 (37)

Origine de l'erreur arienne chez les Goths

1 Quant à moi, je crois utile d'apprendre à ceux qui l'ignorent comment ces Barbares ont été contaminés par la maladie arienne[2]. Lorsque après avoir traversé le Danube ils conclurent la paix avec Valens, l'infâme Eudoxe, alors présent, conseilla à l'empereur de persuader les Goths de partager sa communion. Ils avaient en effet reçu autrefois les rayons de la divine connaissance et ils étaient nourris de la doctrine des apôtres. **2** « La communauté de pensée, dit-il, rendra la paix plus solide. » Valens apprécia cette opinion et proposa à leurs chefs l'union doctrinale[3] ;

(P.J. Heather, « The crossing of the Danube and the Gothic conversion », *GRBS* 27, 1986, p. 289-318). Mais, à cette date, Eudoxe, disparu depuis 370, a été remplacé par Démophile. Indifférent à la chronologie, Théodoret donne en réalité ici sa version de la tradition nicéenne de la conversion des Goths au christianisme dont Socrate (II, 41, 23) est le premier témoin, version selon laquelle ceux-ci partagèrent d'abord la foi de Nicée avant de se laisser corrompre par la foi homéenne d'Eudoxe au concile de Constantinople en 360. Un *Theophilus Gothiae* (mentionné par Socrate) est bien présent sur les listes de Nicée mais il représente les Goths de Chersonnèse (Crimée), et non les Goths danubiens dont il s'agit ici (et sur la conversion desquels Socrate, IV, 33, 4-5, donne un récit différent, plus conforme à la réalité). La formation de la tradition nicéenne trouverait son origine dans l'indifférenciation des deux groupes. Théodoret a transféré ce que dit Socrate (II, 41, 23) d'Eudoxe et de la formule homéenne de Constanti-

τὴν συμφωνίαν· οἱ δὲ οὐκ ἀνέξεσθαι ἔλεγον τὴν πατρῴαν καταλείψειν διδασκαλίαν. 3 Κατ' ἐκεῖνον δὲ τὸν χρόνον Οὐλφίλας αὐτῶν ἐπίσκοπος ἦν, ᾧ μάλα ἐπείθοντο, καὶ τοὺς ἐκείνου λόγους ἀκινήτους ὑπελάμβανον νόμους. Τοῦτον καὶ λόγοις κατακηλήσας Εὐδόξιος καὶ χρήμασι δελεάσας πεῖσαι παρεσκεύασε τοὺς βαρβάρους τὴν βασιλέως κοινωνίαν ἀσπάσασθαι. 4 Ἔπεισε δὲ φήσας ἐκ φιλοτιμίας γεγενῆσθαι τὴν ἔριν, δογμάτων δὲ μηδεμίαν εἶναι διαφοράν. Οὗ δὴ εἵνεκα μέχρι καὶ τήμερον οἱ Γότθοι μείζονα μὲν τὸν πατέρα λέγουσι τοῦ υἱοῦ, κτίσμα δὲ τὸν υἱὸν εἰπεῖν οὐκ ἀνέχονται, καίτοι κοινωνοῦντες τοῖς λέγουσιν. 5 Ἀλλ' ὅμως οὐ παντάπασι τὴν πατρῴαν διδασκαλίαν κατέλιπον· καὶ γὰρ Οὐλφίλας Εὐδοξίῳ καὶ Βάλεντι κοινωνῆσαι πείθων αὐτοὺς οὐκ εἶναι δογμάτων ἔφη διαφοράν, ἀλλὰ ματαίαν ἔριν ἐργάσασθαι τὴν διάστασιν.

nople signée par Ulfila en 360 sous Constance, à l'époque de l'empereur Valens qui partage la même foi homéenne. La version arienne considère, au contraire, que les Goths sont ariens depuis le début (voir n. suivante). Sur ces questions, encore très débattues : E.A. Thompson, *The Visigoths in the Time of Ulfila*, Oxford 1966, ch. 4 et 5 ; *Scolies ariennes* (=*SA*), introduction, *SC* 267, p. 144-172 ; D. et L. Stiernon, art. *Gotthia*, dans *DHGE* 21, 1985, col. 862-918, spéc. 867-877 ; P.J. Heather, « Goths and Huns c. 320-405 », dans *The Cambridge Ancient History*, XIII, *The Late Empire AD. 337-405*, 487-515, p. 496-509 ; A. Chauvot, « Les migrations des Barbares et leur connaissance du christianisme », dans *Histoire du christianisme*, p. 861-882, spéc. p. 862-868 ; H. Sivan, « Ulfila's own conversion », *HTR* 89/4, 1996, p. 373-386.

1. Ulfila – qui descend de Cappadociens faits prisonniers par les Goths durant leurs raids au IIIe siècle (Philostorge, II, 5) – a, selon la tradition nicéenne que suit toujours Théodoret (cf. Sozomène, VI, 37, 8-9), d'abord été nicéen avant d'embrasser la foi homéenne, tandis que la tradition arienne en fait un arien convaincu, comme l'ensemble des Goths, depuis le début : Auxentius de Durostorum (Mésie), *Ep. de fide Ulfilae*, *ap.* Maximinus, dans *SA*, 42-63, *SC* 267, p. 236-250 ; Philostorge, II, 5 ;

mais les Goths disaient qu'ils ne supporteraient pas d'abandonner l'enseignement de leurs pères. **3** Or à cette époque-là Ulfila était leur évêque[1] et, pleins de soumission envers lui, ils prenaient ses paroles pour des lois immuables. Eudoxe l'enjôla à son tour par des mots et l'appâta avec de l'argent, le préparant ainsi à persuader les Barbares d'embrasser la communion de l'empereur. **4** Il le persuada en affirmant que la discorde était née de l'ambition et qu'il n'y avait aucune différence de doctrine. De là vient que jusqu'à aujourd'hui encore les Goths affirment que le Père est plus grand que le Fils, mais refusent de dire que le Fils est une créature, tout en étant en communion avec ceux qui le disent. **5** Mais ils n'abandonnèrent pourtant pas complètement l'enseignement de leurs pères, car Ulfila, pour les persuader d'entrer en communion avec Eudoxe et Valens, leur dit qu'il n'y avait pas de différence doctrinale, mais que la division était le produit d'une vaine discorde[2].

voir H. Sivan, art. cité n. précédente ; sur son subordinatianisme radical, voir M. Simonetti, « L'arianismo di Ulfila », *Romanobarbarica* 1, 1976, p. 297-323. La date de son ordination comme évêque des Goths par Eusèbe de Nicomédie (Philostorge, II, 5) traditionellement retenue, 341, a été remise en cause par T.D. Barnes, « The consecration of Ulfila », *JTS* 41/2, 1990, p. 541-545, qui propose 336, à la suite d'une ambassade auprès de Constantin. Sur la carrière d'Ulfila, voir Auxentius, *SA*, 55-62 p. 244-250 ; sur sa doctrine, *ibid.* 42-54, p. 236-244. Réfugié en Mésie inférieure à la suite d'une persécution païenne, il y vécut jusqu'en 383, avant de se rendre à Constantinople où il mourut en juin, après avoir remis sa profession de foi à l'empereur Théodose (*ibid.* 63, p. 250).

2. Après avoir reconnu aux Goths une foi nettement subordinatianiste sans toutefois aller jusqu'à l'anoméisme – comme l'atteste, du reste, la profession de foi d'Ulfila transmise par Auxentius (voir n. précédente), Théodoret, par un renversement de sens du propos prêté à Eudoxe sur l'absence de différence doctrinale, en vient à les absoudre en en faisant des orthodoxes implicites, ce qui est le but recherché.

Κεφάλαια τοῦ ε´ λόγου

Contenu du livre V

λη΄. Περὶ τῆς ὕστερον γεγενημένης τοῖς πεπολεμηκόσιν Ἰωάννῃ τῷ ἐπισκόπῳ μεταμελείας καὶ τῆς τῶν λειψάνων αὐτοῦ μετακομιδῆς.

λθ΄. Περὶ τῆς πίστεως Θεοδοσίου τοῦ βασιλέως καὶ τῶν ἀδελφῶν αὐτοῦ.

μ΄. Περὶ Θεοδότου τοῦ ἐπισκόπου Ἀντιοχείας.

μα΄. Περὶ τοῦ ἐν Περσίδι διωγμοῦ καὶ τῶν ἐκεῖ μαρτυρησάντων.

μβ΄. Περὶ Θεοδώρου τοῦ ἐπισκόπου Μοψουεστίας.

ΤΟΜΟΣ ΠΕΜΠΤΟΣ ΤΗΣ ΘΕΟΔΩΡΗΤΟΥ ΕΚΚΛΗΣΙΑΣΤΙΚΗΣ ΙΣΤΟΡΙΑΣ

1

1 Ὅπως μὲν ἐπὶ πλεῖστον φέρει τοὺς κατ' αὐτοῦ λυττῶντας ὁ δεσπότης θεὸς καὶ ὅπως κολάζει τοὺς οὐκ εἰς δέον τῇ μακροθυμίᾳ χρωμένους, τοιαῦτα καὶ δεδρακὼς καὶ πεπονθὼς ὁ Βάλης ἐδίδαξεν ἀκριβῶς. Οἷον γάρ τισι σταθμοῖς καὶ ζυγοῖς οἴκτῳ καὶ δικαιοσύνῃ χρώμενος ὁ φιλάνθρωπος, ὅταν ἴδῃ τινὰ τῷ μεγέθει τῶν πλημμελημάτων ὑπερβάλλοντα τῆς φιλανθρωπίας τὰ μέτρα, τῇ δικαίᾳ τιμωρίᾳ κωλύει τὴν ἐπὶ τὰ πρόσω φοράν. Γρατιανὸς δέ ὁ Βαλεντινιανοῦ μὲν υἱός, Βάλεντος δὲ ἀδελφιδοῦς, πᾶσαν τὴν Ῥωμαίων ἡγεμονίαν παρέλαβε. 2 Πάλαι μὲν γὰρ τῆς Εὐρώπης παρειλήφει τὰ σκῆπτρα μετὰ τὴν τοῦ πατρὸς τελευτήν· καὶ ἐκείνου δέ γε περιόντος ἐκοινώνει τῆς βασιλείας. Προσέλαβεν οὖν καὶ τὴν Ἀσίαν καὶ τὰ λειπόμενα τῆς Λιβύης ἄπαιδος ἀναιρεθέντος τοῦ Βάλεντος.

1. À la mort de Valentinien le 17 novembre 375, Gratien, Auguste depuis 367, qui résidait à Trèves, dut accepter la proclamation par les troupes à Aquincum (Budapest), le 22 novembre, de son jeune frère Valentinien, le fils de Justine, comme Auguste à qui il laissa l'Illyricum (AMMIEN, XXX, 10, 6 ; SOCRATE, IV, 31, 7 ; PHILOSTORGE, IX, 16). Après la

LIVRE V
DE L'*HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE*
DE THÉODORET

Chapitre 1
Piété de l'empereur Gratien

1 Jusqu'à quel point Dieu notre maître supporte ceux qui se déchaînent contre lui et comment il punit ceux qui abusent de sa patience, Valens, par ses actions et ses épreuves, l'a bien montré. Dans son amour pour les hommes, usant de la miséricorde et de la justice comme de poids et de balances, dès qu'il voit quelqu'un dépasser par la grandeur de ses fautes la mesure de sa bonté, Dieu empêche par un juste châtiment qu'on aille plus avant. Gratien, fils de Valentinien et neveu de Valens, hérita de tout l'empire romain. **2** Il avait en effet déjà reçu les sceptres de l'Europe après la mort de son père, et comme l'autre empereur était encore vivant, il partageait l'Empire avec lui. Il reçut donc aussi l'Asie et le reste de la Libye quand Valens disparut sans laisser d'enfants[1].

mort de Valens le 9 août 378, il dut faire face à la situation catastrophique en Orient (AMMIEN, XXXI, 11, 6). On notera que Théodoret recourt ici à la géographie plutôt qu'à l'administration en nommant les continents et non les circonscriptions administratives, comme il le fait ailleurs (voir par exemple *infra* 2, 3).

2

1 Εὐθὺς μέντοι τὴν εὐσέβειαν ἣν εἶχεν ἐκδηλοτέραν κατέστησε καὶ τῆς βασιλείας τὰς ἀπαρχὰς τῷ παμβασιλεῖ τῶν ὅλων προσήνεγκε. Νόμον γὰρ ἔγραψε καὶ τοὺς ἐληλαμένους ποιμένας ἐπανελθεῖν κελεύων καὶ τοῖς σφετέροις ἀποδοθῆναι ποιμνίοις καὶ τοὺς θείους οἴκους παραδοθῆναι τοῖς τὴν Δαμάσου κοινωνίαν προαιρουμένοις. 2 Δάμασος δὲ οὗτος Ῥώμης ἐπίσκοπος ἦν καὶ ἀξιεπαίνῳ βίῳ κοσμούμενος καὶ πάντα λέγειν καὶ πράττειν ὑπὲρ τῶν ἀποστολικῶν δογμάτων αἱρούμενος· μετὰ Λιβέριον δὲ τὴν τῆς ἐκκλησίας παρειλήφει κηδεμονίαν. 3 Συνεξέπεμψε δὲ τῷ νόμῳ καὶ Σάπωρα τὸν στρατηγὸν ὀνομαστότατον τηνικάδε ὄντα· καὶ τῆς μὲν Ἀρείου βλασφημίας τοὺς κήρυκας οἷόν τινας θῆρας τῶν ἱερῶν σηκῶν ἐξελάσαι, τοῖς δὲ ἀρίστοις ποιμέσι καὶ τοῖς θείοις ποιμνίοις τούτους ἀποδοῦναι προσέταξε. Καὶ ἐν

1. Comme Socrate, V, 2, 1 (cf. Sozomène, VII, 1, 3), Théodoret porte le rappel des évêques exilés au crédit de Gratien et non de Valens comme le fait Jérôme, *Chron. an.* 378, suivi par Rufin, II, 13 ; mais il s'abstient de mentionner l'édit de tolérance, dans le droit fil de la politique religieuse de Valentinien, qui lui est associé ; cet édit de 378 publié à Sirmium, dont le texte n'a pas été conservé, stipulait la liberté de culte pour toutes les confessions, à l'exception toutefois des eunomiens, des photiniens et des manichéens ; seule la mention de son abrogation figure dans le *Code théodosien* (XVI, 5, 5, du 3 août 379, voir *SC* 497, 2005, p. 233, n. 2). Théodoret attribue également à Gratien la restitution des églises « à ceux qui partagent la foi de Damase », anticipant ainsi la restitution de celles d'Antioche à Mélèce (*infra* 3, 16) dont il veut de toute évidence montrer le lien avec Rome (voir *infra* n. 5, p. 341-343). Cette « foi de Damase » pourrait bien renvoyer à la collection synodale romaine connue par le *Codex Veronensis 60*, qui l'a conservée, sous le nom d'*Exemplum synodi habitae Romae episcoporum XCIII ex rescripto imperii*, comprenant, outre la synodale *Confidimus quidem* de 371 (citée en II, 22, 2-12, *SC* 501, p. 434-440), trois items *ex parte decreti*, précisant la foi trinitaire et christologique, que Damase venait d'envoyer aux Orientaux, voir. Field, *On the Communion of Damasus*, p. 10-20 (cf. *infra* n. 2, p. 340). La mention du rescrit impérial, qui entérine la foi damasienne, pourrait être référée à l'acte de Gratien en 378.

Chapitre 2
Retour des évêques

1 En tout cas, Gratien affirma aussitôt au grand jour sa piété et offrit les prémices de l'empire au souverain de tout l'univers. Il rédigea en effet une loi ordonnant de faire revenir les pasteurs exilés, de les rendre à leurs troupeaux et de remettre les maisons de Dieu aux fidèles qui avaient choisi la communion de Damase[1]. 2 Ce Damase était l'évêque de Rome, honoré pour sa vie exemplaire, toujours prêt à parler et à agir en faveur de la doctrine des apôtres ; après Libère, il avait reçu le soin de cette Église[2]. 3 En même temps que sa loi, Gratien envoya aussi le général Sapor alors en grand renom[3]. Quant aux hérauts du blasphème arien, telles des bêtes féroces, il les fit chasser des enceintes sacrées et ordonna de rendre celles-ci aux meilleurs pasteurs et aux saints troupeaux[4]. Cet ordre fut exécuté sans

C'est au nom de cette foi que, selon Théodoret, sera rétablie l'unité à Antioche (*infra*, 3, 9, 10, 11, 12).

2. Damase a succédé à Libère en 366 (voir II, 22, 1, *SC* 501, p. 434). Faut-il voir dans cette défense active de la doctrine qui lui est à juste titre prêtée une allusion aux longues et dures tractations avec les Orientaux menées par Basile de Césarée entre 372 et 378, qui ont laissé des traces dans les trois items du décret damasien cité *supra* n. 1 ?

3. La mission du *stratêgos* Sapor en Orient est présentée par Théodoret, seul à en faire état, comme faisant suite à l'édit de Gratien ; elle pourrait donc se situer dès l'automne 378 (O. Seeck, « Sapor 4 », *PW* 1920, col. 2356, repris par *PLRE* I, p. 803). La présence de ce *magister militum* à Antioche est par ailleurs attestée en 380/381 par Libanios (*Disc.* 2, 9 ; voir aussi *Lettre* 957).

4. Deux de ces « hérauts du blasphème arien » sont connus : Dorothée, ancien évêque d'Héraclée, qui venait de succéder à Euzoios à Antioche en 376 (Philostorge, IX, 10, et 14 ; Socrate, IV, 35, 4 et V, 3, 2 ; Sozomène, VI, 37, 17), chassé par Sapor ; et Démophile, ancien évêque de Bérée en Thrace et successeur d'Eudoxe à Constantinople depuis 370, chassé par Théodose deux jours après son entrée dans la capitale, le 26 novembre 380 (Philostorge, IX, 10 et 19 ; Socrate, V, 3, 4, et 7, 4-9 ; Sozomène, VII, 5, 5-7). Théodoret met là encore à l'actif de Gratien ce qui fut le fait de Théodose.

ἑκάστῳ μὲν ἔθνει τοῦτό γε ἀδηρίτως ἐγένετο, ἐν Ἀντιοχείᾳ δὲ τῇ τῆς Ἑῴας ἡγουμένῃ ἔρις ἐγένετο περὶ τοῦδε τοιάδε.

3

1 Διχῇ μέν, ὡς καὶ πρόσθεν εἰρήκαμεν, οἱ τῶν ἀποστολικῶν ὑπεραγωνιζόμενοι δογμάτων διῄρηντο. Καὶ οἱ μὲν εὐθὺς μετὰ τὴν κατ᾽ Εὐσταθίου τοῦ μεγάλου τυρευθεῖσαν ἐπιβουλὴν τὴν Ἀρειανικὴν βδελυξάμενοι βδελυρίαν καὶ κατὰ σφᾶς αὐτοὺς ἀθροιζόμενοι, Παυλῖνον εἶχον ἡγούμενον· οἱ δὲ μετὰ τὴν Εὐζωΐου χειροτονίαν σὺν Μελετίῳ τῷ πάνυ τῶν δυσσεβούντων ἀποκριθέντες καὶ τοὺς κινδύνους ἐκείνους οὓς διεξήλθομεν ὑπομείναντες ὑπὸ τῆς Μελετίου σοφωτάτης διδασκαλίας ἰθύνοντο.

2 Πρὸς δὲ τούτοις Ἀπολινάριος ὁ Λαοδικεὺς ἑτέρας συμμορίας ἑαυτὸν ἀπέφηνεν ἀρχηγόν· ὃς τὸ τῆς εὐσεβείας περιθέμενος προσωπεῖον καὶ τῶν ἀποστολικῶν δόξας ὑπερασπίζειν δογμάτων μικρὸν ὕστερον προφανὴς ὤφθη πολέμιος. **3** Καὶ γὰρ περὶ τῆς θείας φύσεως κιβδήλοις ἐχρήσατο λόγοις βαθμούς τινας ἀξιωμάτων γεννήσας, καὶ τὸ τῆς οἰκονομίας μυστήριον ἀτελὲς ἀποφῆναι τετόλμηκε, καὶ τὴν λογικὴν ψυχὴν τὴν ἰθύνειν τὸ σῶμα πεπιστευμένην ἐστερῆσθαι τῆς γεγενημένης ἔφησε σωτηρίας. **4** Οὐκ εἰληφὼς γὰρ ταύτην κατὰ τὸν ἐκείνου λόγον ὁ θεὸς λόγος οὔτε ἰατρείας ἠξίωσεν οὔτε τιμῆς μετέδωκεν· ἀλλὰ τὸ μὲν σῶμα τὸ γήϊνον ὑπὸ τῶν ἀοράτων προσκυνεῖται δυνάμεων, ἡ δὲ ψυχὴ ἡ κατ᾽ εἰκόνα θείαν γεγενημένη κάτω μεμένηκε,

1. Théodoret reprend ici presque dans les mêmes termes la présentation du schisme antiochien donnée *supra* III, 4, 3-5, et 5, 1, qui escamote la cause du maintien du schisme, l'élection de Mélèce jugée invalide par les

discussion dans chaque province, mais à Antioche, la capitale de l'Orient, voici le conflit qui naquit à ce sujet.

Chapitre 3

Amour de la discorde chez Paulin, innovation chez Apollinaire de Laodicée, et amour de Dieu et de la sagesse chez Mélèce

1 Comme nous l'avons dit plus haut, les défenseurs de la doctrine des apôtres étaient divisés en deux : d'un côté pceux qui, aussitôt après le complot machiné contre le grand Eustathe, horrifiés par l'horreur arienne, s'étaient regroupés entre eux avec Paulin pour chef ; de l'autre ceux qui, après la consécration d'Euzoios, s'étaient, avec le fameux Mélèce, détachés des impies, et, soumis aux dangers que nous avons décrits, étaient dirigés par le très sage enseignement de Mélèce[1].

2 En outre, Apollinaire de Laodicée se déclara chef d'une faction différente, lui qui, couvert du masque de la piété et paraissant défendre la doctrine des apôtres, s'en montra un peu plus tard l'adversaire. **3** Il utilisait en effet des raisonnements fallacieux sur la nature divine, après avoir introduit des degrés dans les dignités. Il poussa l'audace jusqu'à rendre vain le mystère de l'économie, puisqu'il affirma que l'âme raisonnable, à qui est confiée la direction du corps, est privée du salut qui a eu lieu. **4** En effet, puisque selon son raisonnement le Dieu Logos n'a pas pris d'âme, il n'a jugé bon ni de la guérir ni de lui donner sa part d'honneur. Mais, alors que le corps fait de terre est adoré par les puissances invisibles, l'âme, au contraire, faite à l'image de Dieu, demeure en bas, couverte par le mépris dû

eustathiens – tandis que Damase et les Occidentaux n'acceptaient pas son transfert de Sébastée à Antioche, jugé contraire aux règles canoniques (voir l'item *Ea gratia*, FIELD, *On the Communion of Damasus*, p. 16, 72-75).

τὴν τῆς ἁμαρτίας ἀτιμίαν περικειμένη. 5 Πολλὰ δὲ πρὸς τούτοις καὶ ἕτερα ἐνεόχμωσεν ἐσφαλμένῃ καὶ τυφλωττούσῃ διανοίᾳ. 6 Ποτὲ μὲν γὰρ συνωμολόγει καὶ αὐτὸς ἐκ τῆς ἁγίας παρθένου προσειλῆφθαι τὴν σάρκα, ποτὲ δὲ οὐρανόθεν ταύτην τῷ θεῷ λόγῳ συγκατεληλυθέναι ἔφησεν, ἄλλοτε δὲ αὐτὸν γεγενῆσθαι σάρκα, οὐδὲν ἐξ ἡμῶν εἰληφότα. Καὶ ἑτέρους δὲ μύθους καὶ λήρους ταῖς θείαις ἐπαγγελίαις συνέζευξεν, οὓς καὶ λέγειν περιττὸν ἐπὶ τοῦ παρόντος νενόμικα. 7 Ἐκεῖνος μὲν οὖν τοιαῦτα λέγων οὐ μόνον τοὺς οἰκείους τῆς λύμης ἐνέπλησεν, ἀλλὰ καί τισι τῶν ἡμετέρων τῆς λώβης μετέδωκε. Χρόνῳ γὰρ ὕστερον τήν τε σφετέραν ὁρῶντες εὐτέλειαν καὶ τὴν τῆς ἐκκλησίας θεώμενοι περιφάνειαν, συνήφθησαν μὲν πλὴν ὀλίγων ἅπαντες καὶ τῆς ἐκκλησιαστικῆς κοινωνίας μετέλαχον· τὴν δὲ προτέραν οὐκ ἀπέθεντο νόσον, ἀλλὰ καὶ πολλοὺς τῶν πάλαι ἐρρωμένων ταύτης ἐνέπλησαν. 8 Ἐκ τῆσδε τῆς ῥίζης ἐν ταῖς ἐκκλησίαις ἐβλάστησεν ἡ μία τῆς σαρκὸς καὶ τῆς θεότητος φύσις καὶ τὸ τῇ θεότητι τοῦ μονογενοῦς προσάπτειν τὸ πάθος καὶ τἄλλα ὅσα τοῖς τε λαοῖς καὶ τοῖς ἱερεῦσι τὴν διαμάχην γεγέννηκεν. Ἀλλὰ ταῦτα μὲν ὕστερον γεγένηται.

9 Τότε δὲ ἀφικομένου Σάπωρος τοῦ στρατηγοῦ καὶ τὸν βασιλικὸν ὑποδείξαντος νόμον, ἰσχυρίζετο μὲν ὁ Παυλῖνος αὐτὸς εἶναι τῆς Δαμάσου μερίδος, ἰσχυρίζετο

1. Apollinaire, évêque de Laodicée depuis 361 ou 363, nicéen convaincu, en admettant contre les ariens une seule nature incarnée du Verbe de Dieu, connut d'abord une certaine célébrité. Mais, refusant au Christ une âme humaine, sa doctrine christologique de l'union substantielle de la chair (*sarx*) et du *pneuma* divin, proche de celle d'Athanase, finit par soulever de nombreuses objections contre lui ; cf. *Compendium*, IV, 8 (Apollinaire) et 9 (Apollinaristes). Voir LIETZMANN, *Apollinaris von Laodicea ;* H. DE RIEDMATTEN, « La christologie d'Apollinaire de Laodicée », *Studia patristica* 2 (*TU* 64), Berlin 1957, p. 208-234 ; C. KANNENGIESSER, « Apollinaire de Laodicée », dans *DECA* I, 1990, p. 184-190 ; A. GRILLMEIER, *Le Christ dans la tradition chrétienne. De l'âge apostolique au concile de Chalcédoine*, traduction française, Paris 2003[2], p. 651-672.

2. Théodoret fait allusion ici à la communauté apollinariste d'Antioche, à la tête de laquelle, depuis 376, se trouvait Vital (*infra* 3, 17), ménagé à cause de sa foi nicéenne, bien que cela fît passer à quatre le nombre des

au péché. 5 En plus de cela, Apollinaire apportait encore d'autres innovations dans l'égarement et l'aveuglement de sa pensée. 6 Par exemple, une fois il reconnaît lui aussi que la chair a été prise de la sainte Vierge, une autre fois il a affirmé qu'elle est descendue du ciel en même temps que le Dieu Logos, une autre fois, qu'il est devenu chair, mais sans avoir rien reçu de nous[1]. Il mêlait encore aux saints Évangiles d'autres fables et sottises, que j'ai estimé inutile de rapporter pour le moment. 7 Or, en disant cela, cet homme n'a pas seulement causé des dommages irréparables chez les siens, mais il a communiqué sa lèpre à plusieurs des nôtres. Car si plus tard, conscients de leur piteux état et voyant la splendeur de l'Église, ils se rallièrent tous, à l'exception de quelques-uns, et participèrent à la communion ecclésiastique[2], loin d'être débarrassés de leur ancienne maladie, ils en infectèrent encore beaucoup parmi les fidèles qui étaient autrefois bien portants. 8 Sur cette même souche poussèrent dans les Églises l'unique nature de la chair et de la divinité, l'attribution de la passion à la divinité du Monogène, et bien d'autres choses qui ont engendré un combat acharné parmi le peuple et les prêtres. Mais cela est arrivé plus tard[3].

9 Pour lors le général Sapor arriva et fit connaître la loi impériale[4]. Paulin soutenait qu'il était, lui, du parti de

évêques à Antioche. Sur la réintégration de la majorité des apollinaristes en 423, au temps de Théodote d'Antioche, voir *infra* 40, 2.

3. C'est le miaphysisme (monophysisme) de Cyrille d'Alexandrie qui est implicitement dénoncé ici (cf. *mia phusis tou Logou sesarkômenê*, une seule nature du Verbe incarnée, une formule d'Apollinaire attribuée à Athanase et reprise par Cyrille) ; Théodoret y voit un développement de l'apollinarisme (voir PARMENTIER, p. C ; CHESNUT, *Histories*, p. 211-212) ; il en va de même pour le théopaschisme, qui attribue au Logos la souffrance et la mort, et que Théodoret vient de critiquer dans l'*Éranistès* (voir également le traité *Contre les théopaschites* rédigé par Nestorius durant son exil près d'Antioche après 431).

4. Théodoret reprend ici le fil du récit commencé en 2, 1 ; sur l'édit de Gratien de 378, voir *supra* n. 1, p. 334-335 ; sur la mission du *stratêgos* Sapor, voir *supra* n. 3, p. 335.

δὲ καὶ Ἀπολινάριος κατακρύπτων τὴν νόσον · ὁ δὲ θεῖος Μελέτιος ἡσυχῇ καθῆστο, τῆς ἐκείνων ἀνεχόμενος ἔριδος. **10** Φλαβιανὸς δὲ ὁ σοφώτατος, τῷ τῶν πρεσβυτέρων ἐγκατειλεγμένος ἔτι χορῷ, πρῶτον μὲν πρὸς τὸν Παυλῖνον ἔφη τοῦ στρατηγοῦ ἐπαΐοντος · « Εἰ τὴν Δαμάσου, ὦ φιλότης, κοινωνίαν ἀσπάζῃ, ἐπίδειξον ἡμῖν σαφῶς τὴν τῶν δογμάτων συγγένειαν · ἐκεῖνος γὰρ μίαν τὴν τῆς τριάδος οὐσίαν ὁμολογῶν τὰς τρεῖς ὑποστάσεις διαρρήδην κηρύττει, σὺ δὲ ἄντικρυς τῶν ὑποστάσεων ἀναιρεῖς τὴν τριάδα. **11** Δεῖξον δὴ οὖν τῶν δογμάτων τὴν συμφωνίαν καὶ λάβε τὰς ἐκκλησίας κατὰ τὸν νόμον. » Οὕτως ἐκεῖνον τοῖς ἐλέγχοις ἐπιστομίσας, πρὸς τὸν Ἀπολινάριον ἔφη · « Θαυμάζω σε, ὦ φιλότης, οὕτως ἀναίδην τῇ ἀληθείᾳ μαχόμενον, καὶ ταῦτα σαφῶς ἐπιστάμενον ὡς ὁ θαυμάσιος Δάμασος τελείαν ὑπὸ τοῦ θεοῦ λόγου τὴν ἡμετέραν φύσιν ἀνειλῆφθαί φησιν, σὺ δὲ τοὐναντίον λέγων διατελεῖς · τὸν γὰρ νοῦν τὸν ἡμέτερον τῆς σωτηρίας ἀποστερεῖς. **12** Εἰ δὲ ψευδῆ φαμεν ταῦτά σου κατηγοροῦντες, νῦν γοῦν τὴν ὑπὸ σοῦ τεχθεῖσαν ἀρνήθητι καινοτομίαν καὶ τὴν Δαμάσου στέρξον διδασκαλίαν καὶ τοὺς θείους λάβε σηκούς. » **13** Ὁ μὲν οὖν σοφώτατος Φλαβιανὸς τοῖς ἀληθέσι λόγοις τὴν ἐκείνων κατέπαυσε παρρησίαν. Μελέτιος δέ, ὁ πάντων ἀνθρώ-

1. Voir *supra* IV, 25, 4-8, et n. 4, p. 297 où Flavien prend en charge, avec Diodore, l'Église d'Antioche pendant les exils de Mélèce.

2. Plutôt qu'à la formule de la synodale *Confidimus quidem* (II, 22, 7, *SC* 501, p. 436), dans laquelle *ousia* et *hupostasis* ne sont pas clairement distinguées, on rapprochera l'expresssion μίαν οὐσίαν (...) τρεῖς ὑποστάσεις de celle qu'on trouve dans un des items de DAMASE envoyé aux Orientaux en 378 : *unius usiae* (...) *tres* (...) *personas* (*Ea gratia*, FIELD, *On the Communion of Damasus*, p. 14, 49-51 ; voir *infra* n. 4, p. 341). Voir également la foi du synode d'Illyricum adressée (entre 371 et 375) aux évêques d'Asie, *supra* IV, 8, 9.

3. Paulin se fondait en effet sur la profession de foi monarchienne des Occidentaux à Sardique qui affirmait : « Unique est l'hypostase du Père,

Damase ; Apollinaire aussi soutenait la même chose, en cachant sa maladie ; quant au divin Mélèce, il assistait, silencieux et patient, à leur affrontement. **10** Alors Flavien, qui figurait encore sur la liste du chœur presbytéral[1], dans sa grande sagesse s'adressa d'abord à Paulin, tandis que le général écoutait attentivement : « Mon ami, si tu es attaché à la communion de Damase, montre-nous clairement la parenté de vos doctrines, car celui-ci, en confessant que l'essence de la Trinité est une, proclame expressément les trois hypostases[2], tandis que toi tu annules sans ambages la Trinité des hypostases[3]. **11** Eh bien, montre-nous l'accord de votre doctrine et occupe les églises en toute légalité. » Après lui avoir ainsi fermé la bouche avec ces arguments, Flavien dit à Apollinaire : « Je m'étonne, mon ami, de te voir combattre ainsi sans vergogne la vérité, alors que tu sais fort bien que l'admirable Damase affirme que notre nature complète a été assumée par le Dieu Logos, et que tu persistes à dire le contraire puisque tu exclus notre intellect du salut[4]. **12** Si nos accusations sont erronées, eh bien, au moins renonce maintenant à l'innovation que tu as engendrée, adhère à l'enseignement de Damase et occupe les saints lieux. » **13** Dans sa grande sagesse, Flavien mit donc un terme à leur liberté de parole par son discours de vérité[5]. De son côté, Mélèce, le plus doux des hommes,

du Fils et de l'Esprit saint que les hérétiques pour leur part appellent substance (*ousia*) » (II, 8, 39, *SC* 501, p. 368).

4. Voir *supra* 3, 4 ; DAMASE a pris position contre les apollinaristes dans une lettre adressée en 375 à Paulin pour le mettre en garde au sujet de Vital (*Per filium meum*, *PL* 13, 354-355) ; ainsi que dans les deux items, *Ea gratia* et *Illud sane*, avant 378, destinés aux Orientaux, en affirmant que le Fils est *dei filium et perfectum hominem suscepisse perfectum* (FIELD, *On the Communion of Damasus*, p. 14, 62-63, cf. p. 18, 98-99). La présence d'Apollinaire dans cette discussion censée concerner l'occupation des églises d'Antioche montre qu'il s'agit d'une mise en scène de Théodoret. Vital, le chef de la communauté apollinariste de la ville, n'apparaît qu'à l'extrême fin du récit (*infra* 3, 17).

5. La *parrhêsia*, liberté de parole, ordinairement utilisée pour faire l'éloge de la capacité de résistance des évêques orthodoxes face à l'adver-

πων πραότατος, φιλοφρόνως ἅμα καὶ ἠπίως ἔφη πρὸς τὸν Παυλῖνον· **14** «Ἐπειδὴ καὶ ἐμοὶ τῶνδε τῶν προβάτων τὴν ἐπιμέλειαν ὁ τῶν προβάτων ἐνεχείρισε κύριος καὶ σὺ τῶν ἄλλων ἀναδέδεξαι τὴν φροντίδα, κοινωνεῖ δὲ ἀλλήλοις τῆς εὐσεβείας τὰ θρέμματα, συνάψωμεν, ὦ φιλότης, τὰ ποίμνια καὶ τὴν περὶ τῆς ἡγεμονίας καταλύσωμεν διαμάχην· κοινῇ δὲ τὰ πρόβατα νέμοντες κοινὴν αὐτοῖς προσενέγκωμεν θεραπείαν. **15** Εἰ δὲ ὁ μέσος θῶκος τὴν ἔριν γεννᾷ, ἐγὼ καὶ ταύτην ἐξελάσαι πειράσομαι. Ἐν γὰρ τούτῳ τὸ θεῖον προτεθεικὼς εὐαγγέλιον, ἑκατέρωθεν ἡμᾶς καθῆσθαι παρεγγυῶ. Καὶ εἰ μὲν πρῶτος ἐγὼ δεξαίμην τοῦ βίου τὸ πέρας, μόνος σχήσεις, ὦ φιλότης, τὴν τῆς ποίμνης ἡγεμονίαν· εἰ δὲ σὺ πρότερος τοῦτο πάθοις, ἐγὼ πάλιν εἰς δύναμιν τῶν προβάτων ἐπιμελήσομαι.» **16** Ταῦτα ἠπίως μὲν ἅμα καὶ φιλοφρόνως ὁ θεῖος εἶπε Μελέτιος, ὁ δὲ Παυλῖνος οὐκ ἔστερξεν. Ὁ δὲ στρατηγὸς κριτὴς τῶν εἰρημένων

saire, attribuée ici à Paulin et à Apollinaire, a valeur ironique. À cette *parrhêsia* mensongère est opposé l'éloquent silence de Mélèce (cf. *supra* 9) ; c'est le prêtre Flavien (futur successeur de Mélèce), et non l'évêque en effet, qui renvoie dos à dos les deux hétérodoxes, le sabellien et l'apollinariste, « en leur fermant la bouche ». Mélèce a pourtant dû, lui aussi, souscrire à « la foi de Damase », à la suite du synode de plus de cent cinquante évêques orientaux réuni à Antioche au printemps 379, pour récupérer les églises enlevées à Dorothée. La longue mise en scène utilisée par Théodoret, qui le passe soigneusement sous silence (comme il l'a fait pour celui de 363), lui permet de démontrer au contraire avec insistance que, des trois protagonistes impliqués, seul Mélèce est habilité à occuper les églises : sa légitimité n'a en effet jamais été mise en cause par l'apologiste ; et pourtant, la reconnaissance de la « foi de Damase » par Mélèce et les Orientaux n'a pas suffi à légitimer ce dernier auprès de l'évêque de Rome qui continue à privilégier Paulin – malgré l'opinion de FIELD, *On the Communion of Damasus*, p. 132-133, selon laquelle l'Église romaine aurait reconnu Mélèce comme évêque d'Antioche entre 379 et 381. Sur le synode antiochien de 379, voir *infra* 9, 13 ; GRÉGOIRE DE NYSSE, *Vie de Macrine*. 15, 1-2, *SC* 178, p. 190 ; et le texte qui clôt le dossier de la collection de Vérone (fragment III), FIELD, *On the Communion of Damasus*, p. 20 : SCHWARTZ, *GS* 3, p. 37-38, 53-54 ; G. BARDY, « Le concile d'Antioche

s'adressa à Paulin avec autant de bienveillance que de modération : **14** « Puisque le Seigneur des brebis m'a confié à moi aussi le soin des brebis qui sont ici, et que toi, tu as reçu la charge des autres brebis, et que les rejetons du troupeau ont en commun la piété, réunissons-les, mon ami, et cessons de nous battre pour les diriger. Faisons paître ensemble nos brebis, procurons-leur une commune sollicitude. **15** Si le trône du milieu fait naître la querelle, je ferai en sorte qu'elle soit aussi évitée. En plaçant sur ce trône le saint Évangile, je propose que nous nous asseyons de chaque côté. Et si jamais je suis le premier à disparaître, tu auras seul, mon ami, la direction du troupeau. Mais si c'est à toi que cela doit arriver, je reprendrai autant qu'il est possible le soin des brebis. » **16** C'est sur ce ton de modération et de bienveillance que le divin Mélèce s'exprima, mais Paulin ne se résigna pas[1]. Alors, le général, s'étant fait juge des

(379) », *Revue bénédictine* 45, 1933, p. 198-213 ; PIETRI, *Roma Christiana*, I, p. 845-849 ; pour la date, MARTIN, *Athanase*, p. 806, n. 55.

1. *Exit* Apollinaire – dont la présence ici ne vaut que pour dénoncer l'hérésie christologique – demeure Paulin, toujours en communion avec les Occidentaux, ce que dénonce implicitement Théodoret. Sur la tentative de réunion des deux communautés, eustathienne et mélécienne, au retour d'exil de Mélèce, Théodoret donne ici la version mélécienne – qui permet de justifier l'élection de Flavien (*infra* 24, 1) – tandis que SOCRATE, V, 5, 2-6, en fournit la version paulinienne, très hostile à Flavien (cf. SOZOMÈNE, VII, 3, 2-6). Telles qu'elles sont rapportées, ces deux versions ont circulé à l'époque de Flavien. Si elle a eu lieu, cette tentative devrait plutôt s'être déroulée quand Mélèce était en position de force, donc après la restitution des églises par Sapor. À l'issue du concile d'Aquilée de septembre 381, avant que la mort de Mélèce soit connue en Occident, AMBROISE, *Ep. extra coll.* 6 (12), 4, qui soutient Paulin, fait état d'une proposition des Occidentaux suspendant toute élection tant qu'un des deux évêques sera en vie, ce qui est assez proche du propos prêté ici à Mélèce. Pour d'autres interprétations de ces textes, CAVALLERA, p. 232-243 ; SIMONETTI, *La crisi ariana*, p. 447-448 et n. 41 ; PIETRI, *Histoire du christianisme*, p. 386. On notera la contradiction de la version mélécienne, qui fait état de « la piété commune » entre Mélèce et Paulin, avec l'accusation de sabellianisme lancée par Flavien contre Paulin rapportée auparavant (*supra* 10). Paulin, jamais exilé par Valens et considéré comme nicéen, a conservé son église, ce que laisse entendre la dernière phrase.

γενόμενος τῷ μεγάλῳ Μελετίῳ τὰς ἐκκλησίας παρέδωκεν, ὁ δὲ Παυλῖνος διέμεινε τῶν ἐξ ἀρχῆς ἀποκριθέντων προβάτων ἡγούμενος.

17 Ἀπολινάριος δὲ τῆς τῶν ἐκκλησιῶν ἡγεμονίας διαμαρτὼν διαρρήδην λοιπὸν τὴν καινοτομηθεῖσαν διδασκαλίαν ἐκήρυττε καὶ τῆς αἱρέσεως ἑαυτὸν ἀπέφηνεν ἀρχηγόν. Καὶ αὐτὸς μὲν ἐν Λαοδικείᾳ τὰ πλεῖστα διέτριβεν· ἐν Ἀντιοχείᾳ δὲ ἤδη πρότερον ἐκεχειροτονήκει Βιτάλιον, βίῳ μὲν ἀρίστῳ κοσμούμενον καὶ τοῖς ἀποστολικοῖς δόγμασιν ἐντεθραμμένον, ὕστερον δὲ τὴν νόσον δεξάμενον.

18 Ὁ δὲ θεῖος Μελέτιος Διόδωρον ἐκεῖνον, οὗ καὶ πρόσθεν ἐμνήσθην, τὸν ἐν τῷ παγχαλέπῳ κλύδωνι ἀβάπτιστον τὸ τῆς ἐκκλησίας διασώσαντα σκάφος, Ταρσῶν κατέστησε ποιμένα καὶ τὸ Κιλίκων αὐτῷ ἐνεχείρισεν ἔθνος. Ἀπαμείας δὲ τὴν ἀρχιερατικὴν ἐπιμέλειαν Ἰωάννῃ πεπίστευκεν, ὃς εἶχε μὲν καὶ τοῦ γένους τὴν περιφάνειαν, κατορθώμασι δὲ μᾶλλον οἰκείοις ἢ προγονικοῖς ἐλαμπρύνετο· κατὰ ταὐτὸν γὰρ αὐτὸν καὶ λόγος ἐκόσμει καὶ βίος. **19** Οὗτος ἐν τῷ τῆς ζάλης καιρῷ τὸν τῶν ὁμοπίστων ἐκυβέρνησε σύλλογον, συνεργὸν δὲ εἶχε τὸν ἀξιέπαινον Στέφανον. Ἀλλὰ καὶ τοῦτον ὁ θεῖος Μελέτιος εἰς ἑτέρους ἀγῶνας μετέστησε. Μαθὼν γὰρ ὑπὸ τῆς Εὐδοξίου λώβης διεφθάρθαι τὴν Γερμανίκειαν, τοῦτον ἀπέστειλεν ἰατρὸν ἀλεξίκακον· καὶ διὰ πάσης γὰρ ἧκτο παιδείας Ἑλληνικῆς καὶ τοῖς

1. Ordonné prêtre par Mélèce sous Julien (SOZOMÈNE, VI, 25, 1-2 ; *Chron. pasch. an.* 362), Vital, devenu disciple d'Apollinaire après le second exil de Mélèce, s'était rendu en 375 à Rome auprès de Damase pour lui soumettre sa foi ; celui-ci commença par la reconnaître, avant de mettre en garde, à plusieurs reprises, Paulin, le seul évêque d'Antioche tenu par lui pour orthodoxe, contre sa christologie. Refusant de se soumettre à la procédure romaine (voir la lettre de Damase à Paulin citée *supra* n. 4, p. 341 ; cf. l'item *Illud sane*, FIELD, *On the Communion of Damasus*, p. 18, 19-21). Vital, peu après son retour, quitta, avec les apollinaristes d'Antioche, la communauté paulinienne pour former une communauté séparée dont il devint l'évêque, consacré par Apollinaire de Laodicée, fin 375/376.

propos échangés, remit les églises au grand Mélèce et Paulin continua de diriger les brebis séparées depuis le début.

17 (4, 1) Apollinaire, qui n'avait pas réussi à diriger les Églises, continua désormais à prêcher ouvertement ses innovations doctrinales et apparut comme auteur de l'hérésie. Il vécut à Laodicée la plupart de son temps, mais à Antioche il avait déjà consacré Vital qui, remarquable par l'excellence de sa vie et nourri de la doctrine des apôtres, fut contaminé par la suite[1].

18 (4, 2) Le divin Mélèce établit comme pasteur de Tarse, avec charge de la province de Cilicie, ce fameux Diodore, dont j'ai aussi fait mention plus haut, celui qui avait maintenu la barque de l'Église saine et sauve dans les périls de la tempête[2]. Il confia la charge épiscopale d'Apamée à Jean qui, tout en ayant l'éclat de la race, brillait plus par ses propres mérites que par ceux de ses ancêtres, puisque sa parole et sa vie l'honoraient au même titre. 19 (4, 3) En plein ouragan, c'est lui qui dirigeait l'assemblée de ceux qui partageaient la même foi[3], avec pour auxiliaire l'honorable Étienne. Mais le divin Mélèce engagea encore ce dernier dans d'autres combats. Quand il eut appris en effet que Germanicie avait été atteinte par la lèpre d'Eudoxe[4], il l'envoya comme médecin secourable, car il était passé par le cycle complet des études helléniques et avait été nourri

Il dénonça le sabellianisme de Paulin (ÉPIPHANE, *Haer.* 77, 20, 7), ce qui suffit à le rendre sympathique à Théodoret. Voir SIMONETTI, *La crisi ariana*, p. 424-427 ; PIETRI, *Roma Christiana* I, p. 811-818.

2. D'abord laïc, puis prêtre, il avait pris en charge l'Église d'Antioche avec Flavien pendant les exils de Mélèce ; voir *supra* n. 1, p. 340.

3. Cela laisse entendre que, comme Flavien et Diodore à Antioche, Jean, simple prêtre, avait pris en charge la communauté d'Apamée pendant la persécution de Valens.

4. Eudoxe a quitté le siège de Germanicie en Euphratésie pour celui d'Antioche en 357 (voir II, 25, 1, *SC* 501, p. 452). Il faut donc lui supposer au moins un successeur avant Étienne, malgré l'absence d'information (voir M. LE QUIEN, *Oriens christianus*, II, Paris 1740, col. 939-940).

θείοις ἐνετέθραπτο δόγμασι. 20 Καὶ τῆς ἐλπίδος οὐκ ἐψεύσθη· τῇ γὰρ πνευματικῇ χρώμενος διδασκαλίᾳ μετέβαλε τοὺς λύκους εἰς πρόβατα.

4

1 Ὁ δὲ μέγας Εὐσέβιος ἐκ τῆς ὑπερορίας ἐπανελθὼν Ἀκάκιον μέν, οὗ πολὺ τὸ κλέος, ἐν Βεροίᾳ κεχειροτόνηκεν, ἐν Ἱεραπόλει δὲ Θεόδοτον, οὗ τὴν ἀσκητικὴν πολιτείαν μέχρι καὶ τήμερον ᾄδουσιν ἅπαντες, Εὐσέβιον δὲ Χαλκίδος, Κύρου δὲ τῆς ἡμετέρας Ἰσίδωρον· ἀξιαγάστω δὲ ἤστην ἄμφω καὶ ζήλῳ θείῳ κεκοσμημένω. 2 Φασὶ δὲ αὐτὸν καὶ Εὐλόγιον ἐκεῖνον, τὸν ὑπὲρ τῶν ἀποστολικῶν ἠγωνισμένον δογμάτων καὶ εἰς τὴν Ἀντινὼ μετὰ Πρωτογένους ἀπεσταλμένον, τῆς Ἐδέσσης κεχειροτονηκέναι ποιμένα· Βάρσης γὰρ ὁ θεσπέσιος ἤδη τοῦ βίου τὸ τέλος ἐδέδεκτο. Εὐλόγιος δὲ Πρωτογένην, τῶν ἀγώνων τὸν κοινωνόν, ταῖς Κάρραις ἐπέστησεν, ἰατρὸν ἀλεξίκακον οὐκ εὖ διακειμένῃ δωρησάμενος πόλει. 3 Ὁ δὲ θεῖος Εὐσέβιος ἔσχατον ἐπίσκοπον Μάριν τῇ Δολίχῃ κεχειροτόνηκε· πολίχνη δὲ αὕτη σμικρὰ καὶ τῆς Ἀρειανικῆς νόσου κατ' ἐκεῖνο καιροῦ μετειλήφει. Τοῦτον τὸν Μάριν ἀξιέπαινον ὄντα καὶ πολλοῖς εἴδεσιν ἀρετῆς ἠγλαϊσμένον ἐνιδρῦσαι τοῖς ἱερατικοῖς ἐθελήσας θώκοις ὁ μέγας Εὐσέβιος τὴν Δολίχην κατέλαβεν. 4 Εἰσιόντι δὲ αὐτῷ γυνή τις τῆς Ἀρειανικῆς νόσου ἐμπεπλησμένη κέραμον ἄνωθεν ἐπαφῆκεν ἀπὸ τοῦ στέγους, ὃς τήν τε κεφαλὴν συνέτριψε καὶ μετ' ὀλίγον εἰς τὸν ἀμείνω βίον παρέπεμψεν. 5 Ὁ δὲ τελευτῶν παρηγγύησεν, ὅρκοις

4. 14-19 δολίχῃ... δολίχην V prob. Hansen post Goeber : δολιχῇ... δολιχὴν cett. Parm.

---

1. Théodoret est le seul à fournir ces renseignements sur cette double fournée épiscopale opérée par Mélèce et Eusèbe de Samosate dès leur retour d'exil, destinée à renforcer la position mélécienne en Orient. Eulogios d'Édesse et Diodore de Tarse figurent en effet parmi les signataires

dans la sainte doctrine. **20** (4, 4) Il ne trompa pas ses espérances, car, grâce à son enseignement rempli de l'Esprit, il transforma les loups en brebis.

Chapitre 4

Eusèbe évêque de Samosate

1 (5) Le grand Eusèbe, au retour de sa relégation, consacra à Bérée Acace dont grande est la renommée, à Hiérapolis Théodote dont tout le monde jusqu'à nos jours chante la vie ascétique, Eusèbe pour Chalcis et pour notre Cyr Isidore, tous deux admirables et parés d'une divine ardeur. **2** (6) On dit que c'est lui également qui consacra comme pasteur d'Édesse cet Euloge qui, après avoir combattu pour la doctrine des apôtres, avait été relégué à Antinoupolis avec Protogène ; Barsès, l'inspiré, s'était en effet déjà vu accorder le terme de sa vie. Euloge avait préposé à Carrhes Protogène, son compagnon de lutte, offrant à cette ville plutôt mal disposée un médecin secourable. **3** (7) Enfin, le divin Eusèbe consacra Maris évêque de Doliché, une toute petite ville qui, à ce moment-là, avait contracté la maladie arienne[1]. Pour installer sur le siège sacerdotal ce Maris, personnage honorable qui brillait de toutes sortes de vertus, le grand Eusèbe se rendit à Doliché. **4** (8) Tandis qu'il y entrait, une femme infectée de la maladie arienne lui jeta du haut du toit une tuile qui lui écrasa la tête et le fit en peu de temps passer à la vie meilleure. **5** (9) Mais, en mourant, il

du synode d'Antioche de 379 (voir SCHWARTZ, *GS* 3, p. 37 ; FIELD, *On the Communion of Damasus*, p. 20). Sur Euloge et Protogène, *supra* IV, 18 ; sur la mauvaise réputation de Carrhes, encore majoritairement païenne, *ibid.* 18, 8, et III, 26, 1. On ajoutera à cette liste le nom de Zénon – présent lui aussi au synode de 379 – un mélécien nommé à Tyr contre l'évêque Diodore qui y avait été installé sur le témoignage d'Athanase selon RUFIN, II, 21, et qui pourrait bien être un apollinariste. Ces évêques sont également présents à Constantinople en 381.

τοὺς παρόντας πεδήσας, μηδεμίαν τὴν τοῦτο δράσασαν εἰσπρᾶξαι ποινήν, καὶ τὸν οἰκεῖον γὰρ ἐζήλου δεσπότην, ὃς περὶ τῶν ἐσταυρωκότων ἔφη · « *Πάτερ, ἄφες αὐτοῖς, οὐ γὰρ οἴδασι τί ποιοῦσι*[a] », καὶ τὸν ὁμόδουλον Στέφανον μετὰ τὰς πολλὰς τῶν λίθων νιφάδας βοήσαντα · « *Κύριε, μὴ στήσῃς αὐτοῖς τὴν ἁμαρτίαν ταύτην*[b]. » Τοιοῦτον μετὰ τοὺς παντοδαποὺς ἀγῶνας ὁ μέγας Εὐσέβιος ἐδέξατο τέλος · καὶ τοὺς ἐν Θρᾴκῃ βαρβάρους διαφυγὼν τὰς τῶν δυσσεβῶν αἱρετικῶν οὐ διέφυγε χεῖρας, ἀλλὰ δι' ἐκείνων τὸν τοῦ μαρτυρίου στέφανον ἀνεδήσατο. **6** Ταῦτα μὲν οὖν μετὰ τὴν ἐπάνοδον τῶν ἐπισκόπων ἐγένετο. Γρατιανὸς δὲ τὴν Θρᾴκην δῃουμένην μαθὼν ὑπὸ τῶν τὸν Βάλεντα κεκαυκότων βαρβάρων, καταλιπὼν τὴν Ἰταλίαν εἰς τὴν Πανονίαν ἀφίκετο.

5

1 Κατ' ἐκεῖνον δὲ τὸν καιρὸν Θεοδόσιος διά τε τὴν τῶν προγόνων περιφάνειαν καὶ διὰ τὴν οἰκείαν ἀνδρείαν ὀνομαστότατος ἦν, καὶ τούτου χάριν ὑπὸ τοῦ φθόνου τῶν ὁμοτίμων τε καὶ ὁμοφύλων βαλλόμενος ἐν ταῖς Σπανίαις διέτριβεν · ἐν ἐκείναις γὰρ ἔφυ τε καὶ ἐτράφη. Ἀπορῶν δὴ οὖν ὁ βασιλεὺς ὅ τι χρὴ δρᾶσαι, φυσηθέντες γὰρ ἐκ τῆς νίκης οἱ βάρβαροι δύσμαχοι

4. a. Lc 23, 34 b. Ac 7, 60

---

31 ἐδέξατο V r y prob. Hansen post Goeber : ἐδέξατο τὸ B^4 F Parm.

---

1. Avec ce témoignage, là encore unique, fourni par Théodoret, s'achèvent les éléments repris dans la *Vie d'Eusèbe de Samosate* (versions en grec et en syriaque), dont on a pu suivre les traces au long des livres précédents (voir *supra* IV, 14 et n. 1, p. 232-233). GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 33, 5, fait une brève allusion à cette mort « à coup de pierres », sans nommer explicitement Eusèbe ; cf. la synodale de Constantinople de 382, *infra* 9, 4 et n. 1, p. 367.

2. Gratien n'a pas attendu le désastre d'Andrinople pour quitter l'Italie et se porter au secours de Valens, voir *supra* IV, 32, n. 4, p. 315. Après la

fit jurer aux gens qui étaient là de ne point tirer vengeance de la femme qui avait commis cet acte, car il imitait son propre maître qui, à propos de ceux qui le crucifiaient, dit : « *Père, pardonne-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font*[a] », ainsi qu'Étienne, son compagnon au service du même maître, qui, sous la pluie de pierres, s'écriait : « *Seigneur, ne leur impute pas cette faute*[b]. » Telle fut la fin qu'après des combats de toutes sortes, reçut le grand Eusèbe : échappant aux Barbares de Thrace, il n'échappa pas aux hérétiques impies, mais grâce à eux il ceignit la couronne du martyre[1]. 6 (10) Ces événements suivirent donc le retour des évêques.

À la nouvelle que la Thrace avait été ravagée par les Barbares qui avaient brûlé Valens, Gratien quitta l'Italie pour se rendre en Pannonie[2].

Chapitre 5
Le commandement de Théodose

1 À ce moment-là, Théodose jouissait de la grande notoriété que lui valaient l'éclat de ses ancêtres et sa valeur personnelle ; écarté pour cette raison par la jalousie de ses pairs et de ses compagnons, il vivait en Espagne, où il était né et avait été élevé[3]. Or, l'empereur hésitait sur ce qu'il fallait faire, car, gonflés par leur victoire, les Barbares étaient et paraissaient invincibles. Il pensa donc que la pro-

défaite, il s'installa à Sirmium où il résida jusqu'en février 379 (SEECK, *Regesten*, p. 250).

3. Originaire de Cauca en Galice (ZOSIME, IV, 24, 4) où sa famille possédait d'importantes propriétés, Théodose, après avoir commencé sa carrière auprès de son père en Bretagne (*Pan. Lat.*, XII, 8, 3) puis en Mésie comme *dux* (AMMIEN, XXIX, 6, 14-16), dut se retirer sur ses terres (*Pan. Lat.* XII, 9, 1-4) après la disgrâce brutale subie par son père, maître de cavalerie en Occident, accusé de magie et condamné à mort en 376 (JÉRÔME, *Chron. an.* 376 ; AMBROISE, *De obitu Theodosii*, 53 ; SOCRATE, IV, 19, 6) ; voir L. CRACCO RUGGINI, « Apoteosi e politica senatoriale nel IV s. d. C. : il dittico dei Symmachi al British Museum », *Rivista storica italiana*, 89, 1977, p. 425-489, spéc. p. 440 et n. 64 ; *PLRE* I, p. 904-905.

ἦσάν τε καὶ ἐδόκουν, τὴν Θεοδοσίου στρατηγίαν λύσιν ὑπέλαβε τῶν κακῶν. 2 Αὐτίκα δὴ οὖν ἐκ τῶν Σπανιῶν τὸν ἄνδρα μεταπεμψάμενος καὶ στρατηγὸν χειροτονήσας μετὰ τῆς συνειλεγμένης ἐξέπεμψε στρατιᾶς. Ὁ δὲ τῇ πίστει φραξάμενος θαρσαλέως ἐξώρμησε· καὶ τῆς Θρᾴκης ἐπιβὰς καὶ τοὺς βαρβάρους θεασάμενος ὁμόσε χωροῦντας, ἔταξε τὴν στρατιὰν ὡς εἰς μάχην. Ἀψιμαχίας δὲ γενομένης οὐκ ἐνεγκόντες ἐκεῖνοι τὴν ἐμβολὴν τὴν τάξιν κατέλιπον. 3 Τῆς δὲ τροπῆς γενομένης, οἱ μὲν ἔφευγον, οἱ δὲ κατὰ κράτος ἐδίωκον. Πολὺς δὲ φόνος τῶν βαρβάρων ἐγένετο· οὐ μόνον γὰρ ὑπὸ Ῥωμαίων ἀλλὰ καὶ ὑπ' ἀλλήλων ἐκτείνοντο. 4 Οὕτω δὲ τῶν πλείστων ἀναιρεθέντων, ὀλίγων δὲ τῶν λαθεῖν δυνηθέντων διαβάντων τὸν Ἴστρον, εὐθὺς ὁ ἄριστος στρατηγός ἣν εἶχε στρατιὰν ἐν ταῖς πελαζούσαις πόλεσι διελὼν αὐτὸς πρὸς τὸν βασιλέα Γρατιανὸν κατὰ τάχος ἐλαύνων ἀφίκετο, τῶν οἰκείων τροπαίων γενόμενος ἄγγελος. 5 Καὶ πιστὰ μὲν λέγειν οὐδὲ αὐτῷ ἐδόκει τῷ βασιλεῖ, ὑπερεκπληττομένῳ τὸ γεγονός· οἱ δὲ ταῖς ἀκίσι τοῦ φθόνου βαλλόμενοι καὶ πεφευγέναι αὐτὸν ἔλεγον καὶ διεφθαρκέναι τὴν στρατιάν. Ὁ δὲ τοὺς ἀντιτεταγμένους ἐξῄτησεν ἀποστεῖλαι καὶ γνῶναι τῶν ἀνῃρημένων βαρβάρων τὸ πλῆθος. 6 Ῥᾴδιον δὲ ἔφη καὶ ἀπὸ τῶν σκύλων ἐπιγνῶναι τὸν ἀριθμόν. Τούτοις εἴξας τοῖς λόγοις ὁ βασιλεὺς ἀπέστειλε τοὺς ὀψομένους τὰ πεπραγμένα καὶ ταῦτα μηνύσοντας.

6

1 Ὁ δὲ ἄριστος στρατηγὸς αὐτόθι μείνας ὄψιν εἶδε θεσπεσίαν τινὰ καὶ παρ' αὐτοῦ σαφῶς αὐτῷ δειχθεῖσαν

1. Cette nomination comme *magister equitum* contre les Goths suivit de peu l'installation de Gratien à Sirmium en août 378 (*Pan. Lat.*, XII, 10, 2-3 ; Zosime, IV, 24, 4).

motion de Théodose au commandement mettrait un terme aux malheurs. 2 Aussi rappela-t-il l'homme immédiatement d'Espagne, le nomma général et l'envoya avec l'armée qui avait été levée[1]. Fortifié par sa foi, celui-ci s'élança avec courage. Il pénétra en Thrace et, ayant vu que les Barbares prenaient position en face de lui, il disposa ses troupes pour le combat. Après un engagement, les Barbares, qui n'avaient pas supporté le choc, se débandèrent. 3 Et ce fut la retraite, les uns fuyant, les autres les poursuivant à toute force. Il y eut un grand carnage de Barbares, car non seulement ils étaient tués par les Romains, mais ils s'entretuaient les uns les autres. 4 La plupart ayant ainsi péri, quelques-uns réussirent à traverser le Danube sans se faire voir. Bientôt, l'excellent général, qui avait réparti son armée dans les villes voisines, arriva lui-même au grand galop auprès de l'empereur Gratien, se faisant messager de sa propre victoire. 5 Son récit paraissait incroyable, même à l'empereur stupéfait de l'événement. Quant aux autres, qui étaient piqués par la jalousie, ils prétendaient qu'il avait pris la fuite et perdu l'armée. Mais Théodose demanda que ses adversaires envoient des gens pour constater la quantité de Barbares qui avaient péri. 6 « Il est facile, dit-il, rien que d'après leurs dépouilles, d'en reconnaître le nombre. » L'empereur acquiesça à la proposition et envoya des gens pour examiner les faits et lui en faire rapport[2].

Chapitre 6

Son règne et ce qu'il a vu en songe

1 L'excellent général, qui était resté sur place, eut une vision extraordinaire qui, de toute évidence, lui était

2. Théodoret est le seul témoin de cette campagne de Thrace qu'il place peu après le désastre d'Andrinople, en août 378 : le chrétien Théodose efface ainsi d'emblée le mauvais souvenir de l'arien Valens, et sa victoire le qualifie pour l'empire.

τοῦ τῶν ὅλων θεοῦ. Ἐδόκει γὰρ ὁρᾶν τὸν θεῖον Μελέτιον τῆς Ἀντιοχέων ἐκκλησίας τὸν πρόεδρον χλανίδα τε αὐτῷ περιτιθέντα βασιλικὴν καὶ παραπλησίῳ στεφάνῳ κοσμοῦντα τὴν κεφαλήν. **2** Ταῦτα νύκτωρ ἰδὼν ἐμήνυσεν ἕωθεν τῶν συνήθων τινί. Ὁ δὲ σαφὲς εἶναι τὸ ἐνύπνιον ἔφη καὶ μηδὲν αἰνιγματῶδες μηδὲ ἀμφίβολον ἔχειν. Ὀλίγων δὲ ἄγαν διελθουσῶν ἡμερῶν ἐπανῆλθον μὲν τῶν πεπραγμένων οἱ ἔφοροι καὶ κατηκοντίσθαι τὰς πολλὰς τῶν βαρβάρων ἔφησαν μυριάδας. **3** Πεισθεὶς δὲ ὁ βασιλεὺς ὡς ἄριστα ψηφισάμενος αὐτὸν στρατηγὸν βασιλέα κεχειροτόνηκε καὶ τῆς Βάλεντος μοίρας τὰ σκῆπτρα παρέδωκε. Καὶ αὐτὸς μὲν ἐπὶ τὴν Ἰταλίαν ἐξώρμησεν, ἐκεῖνον δὲ εἰς τὴν δοθεῖσαν ἡγεμονίαν ἐξέπεμψεν.

7

1 Εὐθὺς δὴ οὖν τὴν βασιλείαν παραλαβὼν τῆς τῶν ἐκκλησιῶν πρὸ τῶν ἄλλων συμφωνίας ἐπεμελήθη καὶ τοὺς τῆς οἰκείας ἡγεμονίας ἐπισκόπους εἰς τὴν Κωνσταν-

1. Cette vision que Théodose aurait eu à Sirmium, et dont Théodoret est le seul témoin, est à mettre au compte de la légende mélécienne postérieurement élaborée par l'Église d'Antioche dont elle contribue à légitimer le chef face aux Occidentaux défenseurs de Paulin, comme le montre la suite (*infra* 8, 1). Si le manteau et la couronne constituent bien les insignes dont se revêt le nouvel empereur, le geste accompli par Mélèce ne doit pas être pour autant lu comme le signe d'un rituel de couronnement par l'Église, dont l'existence n'est pas attesté, ni à cette époque, ni aux siècles postérieurs ; voir par exemple la description du cérémonial utilisé pour Léon I[er] en 457 par Pierre le Patrice, maître des offices de Justinien, cité par CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *Le livre des cérémonies*, I, 91, et l'analyse de DAGRON, *Empereur et prêtre*, p. 79-105 (qui ne mentionne cependant pas ce texte de Théodoret) ; et la reproduction du sardonyx de Romulus représentant Honorius, où Constance III couronne le jeune Valentinien III (423), dans l'*Atlas de l'Antiquité chrétienne* de F. VAN DER MEER, Bruxelles 1960, p. 75, 181.

2. C'est le 19 janvier 379 (plutôt que le 16 retenu par SOCRATE, V, 2, 3) à Sirmium que Gratien proclama Théodose Auguste (*Chron. min.* I, 243).

envoyée par le Dieu de l'univers en personne. Il lui sembla voir le divin Mélèce, le chef de l'Église d'Antioche, qui le revêtait d'un manteau impérial et lui posait sur la tête une couronne de même sorte. **2** Il avait eu cette vision pendant la nuit[1]. Dès le matin, il en parla à l'un de ses familiers, qui lui dit que le rêve était clair, sans rien d'énigmatique ni d'ambigu. À peine quelques jours s'étaient-ils passés que les inspecteurs envoyés pour examiner les faits revinrent et déclarèrent que des dizaines de milliers de Barbares étaient tombés sous les traits. **3** L'empereur, convaincu d'avoir choisi en sa personne un excellent général, le consacra empereur et lui remit le sceptre de la portion d'empire de Valens[2]. Quant à lui, il repartit pour l'Italie et envoya Théodose gouverner le domaine qu'il lui avait donné.

Chapitre 7

Quelles furent les personnalités les plus en vue à la tête de l'impiété d'Arius

1 (6, 3) Dès qu'il fut en possession du pouvoir, Théodose s'occupa avant toute autre chose de l'accord des Églises et convoqua les évêques de son territoire à Constantinople[3].

avec en charge l'Orient. Le nouvel empereur arriva à Thessalonique (ZOSIME, IV, 25, 1) le 17 juin ; à la suite d'une grave maladie, il reçut le baptême des mains de l'évêque du lieu, le nicéen Acholios ; il ne fit son entrée à Constantinople que le 24 novembre 380 (SOCRATE, V, 6, 2-6 ; *Chron. pasch. an.* 380 ; voir SEECK, *Regesten*, p. 251 et 255). Théodoret ne dit mot de ces événements : il passe immédiatement à Constantinople et au synode que Théodose y convoqua.

3. Le texte et la date de convocation du concile n'ont pas été conservés (SOCRATE, V, 8, 1) ; RITTER, *Das Konzil von Konstantinopel*, p. 34-35, la place avant la maladie de l'empereur à Thessalonique, entre avril et juillet 380, mais une date plus tardive (fin 380/début 381), une fois Théodose à Constantinople où se trouve déjà Mélèce, peut tout aussi bien convenir. Quoi qu'il en soit, quelque deux ans séparent la nomination de Théodose et la convocation au synode ; un tel raccourci du temps s'explique par l'intérêt quasi-exclusif de Théodoret pour l'histoire religieuse. On notera qu'il

τινούπολιν δραμεῖν παρηγγύησεν. 2 Αὕτη γὰρ μόνη τῆς Ἀρειανικῆς ἐνεπέπληστο λώβης· ἡ γὰρ Ἑσπέρα τῆς νόσου ταύτης ἐλευθέρα διέμεινε. Κωνσταντῖνος μὲν γὰρ ὁ τῶν Κωνσταντίνου παίδων πρεσβύτατος καὶ Κώνστας ὁ νεώτατος τὴν πατρῴαν πίστιν ἀκήρατον διετήρησαν· καὶ αὖ πάλιν Βαλεντινιανὸς ὁ τῆς Ἑσπέρας βασιλεὺς ἀκραιφνῆ διεφύλαξε τὴν εὐσέβειαν.

3 Τὸ δὲ τμῆμα τὸ ἑῷον πολλαχόθεν τὴν λώβην ταύτην ἐδέξατο. Ἄρειός τε γάρ Ἀλεξανδρείας τῆς Αἰγυπτίας πρεσβύτερος ὢν ἐκεῖ τὴν βλασφημίαν ἐγέννησε· καὶ Εὐσέβιος καὶ Πατρόφιλος καὶ Ἀέτιος οἱ Παλαιστῖνοι, καὶ Παυλῖνος καὶ Γρηγόριος οἱ Φοίνικες, καὶ ὁ Λαοδικείας Θεόδοτος καὶ ὁ μετὰ τοῦτον Γεώργιος, καὶ μετὰ τούτων Ἀθανάσιός τε καὶ Νάρκισσος οἱ Κίλικες τὰ κακῶς καταβληθέντα ἐξέθρεψαν σπέρματα. Εὐσέβιός τε καὶ Θεογόνιος οἱ Βιθυνοὶ καὶ Μηνόφαντος ὁ Ἐφέσιος καὶ Θεόδωρος ὁ Περίνθιος καὶ Μάρις ὁ Χαλκηδόνιος καὶ ἕτεροί τινες ἀπὸ τῆς Θρᾴκης ἀπὸ κακίας μόνης ἐπίσημοι μέχρι πολλοῦ διετέλεσαν τῶν ζιζανίων τὴν σπορὰν ἀρδεύοντές τε καὶ διαθάλποντες. Τοῖς δὲ κακοῖς συνέπραξε γεωργοῖς Κωνσταντίου ἡ εὐκολία καὶ ἡ Βάλεντος μοχθηρία. 4 Τούτου δὴ εἵνεκα μόνης τῆς οἰκείας βασιλείας τοὺς ἐπισκόπους εἰς τὴν Κωνσταντινούπολιν συναθροισθῆναι προσέταξεν.

ne dit rien non plus de l'édit promulgué préalablement à Thessalonique le 28 février 380 enjoignant à tous les peuples de professer la foi de Pierre enseignée aux Romains et « que suivent le pape Damase et l'évêque Pierre d'Alexandrie » (*CTh* XVI, 1, 2, p. 114) – une formule encore toute occidentale qui pourrait faire allusion au concile romain de 377/378 auquel était présent Pierre, et à la *confession de foi* ou *Tome de Damase* qui suivit (*infra* 10, 5 et 11, 1) ; même silence sur l'édit du 10 janvier 381 (*CTh* XVI, 5, 6, p. 234-236) interdisant, au nom de la foi de Nicée, les assemblées des hérétiques, et ordonnant la restitution des églises catholiques aux nicéens : il considère sans doute que la question a déjà été réglée, quand bien même ceci ne vaut que pour Antioche (cf. *supra* 3).

2 (6, 4) C'était en effet la seule partie de l'empire qui était envahie par la lèpre arienne, car l'Occident était demeuré à l'abri de cette maladie. En effet Constantin, l'aîné des fils de Constantin, et Constant, le plus jeune, avaient maintenu intacte la foi de leur père ; et, à son tour, Valentinien, l'empereur d'Occident, avait conservé la piété dans son intégrité.

3 (7,1) La partie orientale de l'empire fut atteinte par cette lèpre de plusieurs côtés. Arius en effet était prêtre d'Alexandrie d'Égypte, où il accoucha de son blasphème ; les Palestiniens Eusèbe, Patrophile et Aèce, les Phéniciens Paulin et Grégoire ainsi que Théodote de Laodicée et Georges son successeur, et, avec eux, les Ciliciens Athanase et Narcisse nourrirent les graines ensemencées pour le mal. Les Bithyniens Eusèbe et Théognis, ainsi que Ménophante d'Éphèse, Théodore de Périnthe, Maris de Chalcédoine et plusieurs autres de Thrace qui n'étaient célèbres que par leur méchanceté passèrent tout leur temps à arroser et à faire mûrir les germes d'ivraie[1]. La complaisance de Constance et la perversité de Valens vinrent en aide à ces funestes cultivateurs. 4 (2) C'est pourquoi Théodose n'ordonna qu'aux évêques de son propre empire de se réunir à Constantinople.

1. L'image classique de la croissance végétale est utilisée ici pour résumer le développement de l'hérésie arienne à partir d'Alexandrie dans tout l'Orient, selon l'ordre de la géographie administrative, en commençant par le diocèse d'Orient, regroupant des évêques de Palestine (Eusèbe de Césarée, Patrophile de Scythopolis et Aèce de Lydda), de Phénicie (Paulin de Tyr et Grégoire de Béryte), de Syrie avec Théodote et son successeur Georges de Laodicée – que Théodoret classe avec les précédents – et de Cilicie (Athanase d'Anazarbe et Narcisse de Néronias) ; et les autres, ceux de Bithynie (Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée), d'Asie (Ménophante d'Éphèse), et de Thrace (Théodore de Périnthe, Maris de Chalcédoine et quelques autres non cités). Leurs noms se trouvent, pour certains, dans la lettre d'Arius à Eusèbe de Nicomédie (voir I, 5, 2, *SC* 501, p. 192), pour d'autres dans le groupe des partisans d'Arius (I, 7, 14, *ibid.* p. 206-208), ou encore dans celui des alliés d'Eusèbe de Nicomédie parmi les adversaires d'Eustathe d'Antioche (I, 21, 4, *ibid.* p. 282).

8

1 Ἐπειδὴ δὲ ἀφίκοντο, πεντήκοντα δὲ ἦσαν καὶ ἑκατόν, παρηγγύησε μηδένα οἱ μηνῦσαι ὅστις ὁ μέγας εἴη Μελέτιος· ἐβούλετο γὰρ ἐκ τῆς τοῦ ἐνυπνίου μνήμης μηνυθῆναι τὸν ἄνδρα. Καὶ ἐπειδὴ εἰς τὸν βασίλειον εἰσελήλυθεν οἶκον ἅπας ἐκεῖνος τῶν ἐπισκόπων ὁ ὅμιλος, τοὺς ἄλλους καταλιπὼν ἅπαντας τῷ μεγάλῳ Μελετίῳ προσέδραμε, καὶ οἷόν τις παῖς φιλοπάτωρ διὰ χρόνου μακροῦ θέας πατρικῆς ἀπολαύσας περιεπτύσσετό τε καὶ κατεφίλει καὶ ὀφθαλμοὺς καὶ χείλη καὶ στέρνα καὶ τὴν κεφαλὴν καὶ τὴν στεφανώσασαν δεξιάν· ἐδήλωσε δὲ καὶ τὴν ὄψιν ἣν εἶδε. Φιλοφρονησάμενος δὲ καὶ τοὺς ἄλλους ἅπαντας βουλεύσασθαι περὶ τῶν προκειμένων ὡς πατέρας ἠξίωσε.

2 Κατ' ἐκεῖνον δὲ τὸν χρόνον ὁ τὴν Ναζιανζὸν τὰ τελευταῖα ποιμάνας ἐν Κωνσταντινουπόλει διέτριβε, ταῖς Ἀρειανικαῖς ἀντιταττόμενος βλασφημίαις· καὶ τόν τε θεῖον λαὸν ταῖς εὐαγγελικαῖς ἄρδων διδασκαλίαις τούς τε τῆς ποίμνης ἔξω πλανωμένους ἀγρεύων καὶ τῆς ὀλεθρίου πόας ἐλευθερῶν, οὕτω τὴν ποίμνην ἐκείνην ἐξ ὀλίγης μεγάλην ἀπέφηνε. **3** Τοῦτον ἰδὼν ὁ θεῖος Μελέ-

1. Ce chiffre, qui a servi à désigner le concile lui-même (cf. concile de Chalcédoine, c. 28 ; SOCRATE, V, 8, 4 ; SOZOMÈNE, VII, 7, 2), est confirmé par la liste, révisée postérieurement, contenant, selon les manuscrits conservés en grec, en syriaque, et en latin, 146 ou 148 noms – y compris ceux d'un certain nombre de prêtres – regroupés par provinces (MANSI, III, col. 568-572 ; *EOMIA* II, 3, p. 434-464 ; voir R.-G. COQUIN, « Le *Corpus Canonum* copte. Un nouveau complément : le ms. *IFAO, copte* 6 », *Orientalia*, 50, 1981, p. 40-86, spéc. p. 80, et n. 150). Les Actes du concile n'ont pas été conservés.

2. Placée dans le cadre de la séance inaugurale au palais impérial, cette mise en scène achève le récit de la légende mélécienne commencé *supra* 6, 1. Elle trouve son point de départ dans les bonnes relations que Mélèce, présent très tôt dans la capitale avant le début du concile (SOCRATE, V, 8,

Chapitre 8
Synode réuni à Constantinople

1 (7, 2) Lorsqu'ils furent arrivés – ils étaient cent cinquante[1] –, il demanda que personne ne lui indiquât lequel était le grand Mélèce, car il voulait que l'homme lui fût indiqué par le souvenir qu'il gardait de son rêve. Une fois que le corps épiscopal fut entré au complet dans le palais impérial, l'empereur laissa de côté tous les autres pour courir auprès du grand Mélèce et, comme un enfant affectueux qui après un long temps jouit de la vue de son père, il le serrait dans ses bras, lui baisait les yeux, les lèvres, la poitrine, la tête et la main droite qui l'avait couronné. Et il raconta la vision qu'il avait eue. Puis, après avoir aussi salué tous les autres évêques, il leur demanda de délibérer comme des Pères sur les questions proposées[2].

2 (8, 1) À ce moment-là, le pasteur qui avait en dernier lieu dirigé Nazianze se trouvait à Constantinople, où il tenait tête aux blasphèmes des ariens. En abreuvant le peuple de Dieu de ses enseignements évangéliques, en se mettant en chasse des brebis égarées loin du troupeau et en les délivrant de l'herbe mortelle, il rendit ainsi grand, de petit qu'il était, ce troupeau[3]. 3 (2) Le divin Mélèce, l'ayant

4 ; SOZOMÈNE, VII, 7, 3) et soucieux de se faire légitimer, noua avec le nouvel empereur pressé de voir l'unité de l'Église d'Orient enfin rétablie. À la différence de l'empereur Constantin, Théodose ne participa pas directement aux séances du concile qui se tinrent sans doute dans l'Église des Saints-Apôtres. Des questions proposées, théologiques et disciplinaires, Théodoret ne retient que les secondes qu'il réduit à la succession de Constantinople.

3. Théodoret procède ici à un retour en arrière afin de justifier l'élection de Grégoire de Nazianze sur le siège de Constantinople occupé par les ariens depuis Eusèbe. C'est en effet après la mort de Basile de Césarée l'été 378 que GRÉGOIRE, retiré à Séleucie d'Isaurie, avait accepté de prendre en charge la petite communauté nicéenne de Constantinople, qui l'avait appelé, sans doute sur la suggestion de Basile (*Disc.* 43, 2, p. 121).

τιος καὶ τῶν τὸν κανόνα γεγραφότων τὸν σκοπὸν ἐπιστάμενος, τὰς γὰρ τῆς φιλαρχίας ἀφορμὰς περικόπτοντες ἐκώλυσαν τὴν μετάθεσιν, ἐβεβαίωσε τῷ θειοτάτῳ Γρηγορίῳ τὴν τῆς Κωνσταντινουπόλεως προεδρίαν. Ὀλίγου δὲ διελθόντος χρόνου ὁ μὲν θεῖος Μελέτιος εἰς τὴν ἄλυπον μετέστη ζωὴν ὑπὸ πάντων τῶν λόγου μετειληχότων ταῖς ἐπιταφίοις ταινιωθεὶς εὐφημίαις. 4 Τιμόθεος δὲ ὁ τῆς Ἀλεξανδρέων ἐπίσκοπος, ὃς Πέτρον διεδέξατο τὸν τῆς Ἀθανασίου προεδρίας κληρονόμον γενόμενον, ἀντὶ τοῦ θαυμασίου Γρηγορίου Μάξιμόν τινα κεχειροτόνηκε κυνικόν εὐθὺς αὐτοῦ τὰς κυνικὰς ἀποκείρας τρίχας· καὶ τῆς Ἀπολιναρίου δὲ τερθρείας ἀνάπλεως οὗτος ἦν. 5 Ἀλλ' οὐκ ἤνεγκαν τοῦ γεγενημένου τὴν ἀτοπίαν οἱ τηνικαῦτα συνειλεγμένοι.

D'abord destiné par Basile en 372 au nouveau siège de Sasimes où il refusa de se rendre, il avait administré l'Église de Nazianze durant un an, après la mort, en 374, de son père, l'évêque du lieu, avant de se retirer à Séleucie. À Constantinople, qui se trouvait alors dans une situation de grande « anarchie religieuse » (G. Dagron), il rassembla les nicéens dans une maison particulière qui deviendra l'*Anastasia* (*Autobiographie*, v. 1079-1080 ; SOCRATE, V, 7, 1 ; RUFIN, II, 9 ; SOZOMÈNE, VII, 5, 1) ; c'est là que furent, entre autres, donnés les cinq grands *Discours théologiques* sur la Trinité (*Disc.* 27-31, *SC* 250). Voir DAGRON, *Constantinople*, p. 447-452 ; J. GRIBOMONT, « Grégoire de Nazianze », dans *DECA* I, p. 1108-1111.

1. La présence de Mélèce à Constantinople avant le concile, mise ici directement en relation avec l'installation de Grégoire à Constantinople (cf. SOCRATE, V, 8, 4 ; SOZOMÈNE, VII, 7, 3), pourrait s'expliquer aussi par la nécessité d'une légitimation par Théodose face aux prétentions du très nicéen Paulin reconnu par les Occidentaux. Grégoire fut consacré pour la petite communauté de l'Anastasia dans des conditions obscures, sans doute avec la caution de Mélèce, ami de Basile, conscient de la non canonicité de l'acte – un argument mis en avant par les adversaires de Grégoire – justifiée par avance ici par le combat « contre les ariens ». Il fut intronisé dans la basilique des Saints-Apôtres par l'empereur Théodose le 27 novembre 380, après l'expulsion de l'arien Démophile, avec l'appui de l'armée et en présence d'une foule hostile ; la communauté nicéenne de la capitale est encore en effet, contrairement à ce que dit ici Théodoret, une très petite minorité (GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Disc.* 42, 2 ; *Autobiographie*, v. 1325-1395, p. 111-114). Mais il ne sera reconnu officiellement qu'en mai 381, par le concile de Constantinople alors placé sous la présidence de Mélèce (*Autobiographie*, v. 1525-1527, p. 119), ce dont Théodoret se fait implicitement l'écho en évoquant la mort de Mélèce peu après. Le canon

vu et connaissant l'intention des auteurs du canon – pour couper court aux tentatives ambitieuses, ils avaient interdit les translations – assura pour le très divin Grégoire la solidité du siège de Constantinople[1]. Peu de temps après, le divin Mélèce passa à la vie sans larmes, enrubanné des éloges funèbres de tous ceux qui avaient reçu sa parole[2]. **4** (3) Mais Timothée, l'évêque d'Alexandrie qui succéda à Pierre[3], l'héritier du siège d'Athanase, avait consacré, face à l'admirable Grégoire, Maxime, un cynique, après lui avoir coupé sa chevelure cynique ; et cet homme était plein des arguties d'Apollinaire. **5** (4) Mais les évêques assemblés à Constantinople n'acceptèrent pas l'absurdité de ce qui venait de se passer[4]. C'étaient des hommes estimables,

15 de Nicée contre les translations évoqué ici – Grégoire restait évêque de Sasimes, quand bien même il n'avait jamais pris possession de son siège – avait déjà été opposé par les Occidentaux à la reconnaissance de Mélèce contre Paulin ; il allait être brandi contre Grégoire par Timothée d'Alexandrie (*Autobiographie*, v. 1809-1811), l'obligeant finalement à se retirer.

2. Mélèce disparait brutalement en mai 381, alors qu'il présidait le concile (*Autobiographie*, v. 1573-1582, p. 121) ; GRÉGOIRE DE NYSSE prononça son oraison funèbre à Constantinople (*GNO* IX, p. 441-457 [= *PG* 46, 852-864]). Sa popularité donna lieu au développement d'une importante hagiographie dont le discours du prêtre Jean Chrysostome, prononcé en 386 à Antioche où le corps de l'évêque avait été rapatrié (SOCRATE, V, 9, 4) et déposé dans le martyrium de saint Babylas encore inachevé, constitue le meilleur spécimen (*Sur Mélèce d'Antioche*, *PG* 50, 515-520). Sa mort rouvrait la question de la succession d'Antioche, qui fut âprement débattue au concile (*Autobiographie*, v. 1583-1589, p. 121), mais sur laquelle Théodoret choisit de faire silence.

3. Timothée succède à Pierre, son frère, au printemps 381, peu de temps avant le concile de Constantinople (*Hist. « acéph.* » 5, 14, p. 168 ; SOCRATE, IV, 37, 3 ; SOZOMÈNE, VII, 7, 3).

4. La consécration de Maxime – dont Théodoret fait un apollinariste conformément à sa polémique latente contre le monophysisme alexandrin (cf. *infra* 8, 4) – avait eu lieu en mai 380 ; elle s'était déroulée de nuit dans l'Anastasia et avait été le fait de quelques évêques égyptiens envoyés par Pierre d'Alexandrie, à l'instigation de Maxime. Le philosophe cynique avait d'abord été bien accueilli par Grégoire qui fit même son panégyrique comme confesseur en Égypte pendant la persécution de Lucius (*Disc.* 25). Cette consécration, « contraire aux règles ecclésiastiques », fut

Ἦσαν δὲ ἄνδρες ἀξιάγαστοι καὶ ζήλου θείου καὶ σοφίας ἀνάπλεοι· Ἑλλάδιος μὲν ὁ τῆς τοῦ μεγάλου Βασιλείου προεδρίας διάδοχος, Γρηγόριος δὲ καὶ Πέτρος οἱ τοὺς αὐτοὺς Βασιλείῳ πατέρας αὐχήσαντες· Ἀμφιλόχιος δὲ Λυκαόνων ἡγεῖτο καὶ Πισιδῶν Ὄπτιμος καὶ Κιλίκων Διόδωρος. **6** Παρῆν δὲ καὶ Πελάγιος ὁ Λαοδικείας καὶ Εὐλόγιος ὁ Ἐδέσσης καὶ Ἀκάκιος καὶ Ἰσίδωρος ὁ ἡμέτερος καὶ Κύριλλος ὁ τῶν Ἱεροσολύμων καὶ Γελάσιος ὁ Καισαρείας τῆς Παλαιστίνης λόγῳ καὶ βίῳ κοσμούμενος, καὶ ἕτεροι πλεῖστοι τῆς ἀρετῆς ἀθληταί. **7** Τότε δὴ οὖν οὗτοι πάντες τῶν Αἰγυπτίων σφᾶς αὐτοὺς ἀποκρίναντες σὺν τῷ μεγάλῳ Γρηγορίῳ τὰς πανηγύρεις ἐπετέλουν τὰς θείας.

Ὁ δὲ θεῖος παρεκάλει Γρηγόριος συμφωνίας πέρι συνηθροισμένους τὴν πρὸς ἀλλήλους ὁμόνοιαν προτιμῆσαι τῆς ἑνὸς ἀνδρὸς ἀδικίας. **8** « Ἐγώ τε γάρ, ἔφη, τῶν πλειόνων φροντίδων ἀπαλλαγεὶς τὴν ἐμοὶ φίλην ἀπολήψομαι ἡσυχίαν, καὶ ὑμεῖς τὴν τριπόθητον εἰρήνην

condamnée par DAMASE (*Ep.* 5, *Decursis litteris*, à Acholios de Thessalonique, *PL* 13, 369), et rejetée par Théodose qui éconduisit Maxime venu à Thessalonique se faire reconnaître (avant le 14 juillet 380 ; voir SEECK, *Regesten*, p. 255). Et Pierre lui-même le chassa d'Égypte (*Autobiographie*, v. 834-1023, p. 92-99). Le concile de Constantinople le condamna à son tour dès les premières séances, ce que rappelle ici le narrateur. Voir M.-O. GOULET-CAZÉ, dans *Hermes* 136, 2008, p. 97-118.

1. Le récit du concile, très orienté, que propose Théodoret est celui de l'Église mélécienne d'Antioche ; en plus de Grégoire de Nazianze, les douze évêques dont les noms sont cités – et qui figurent dans les souscriptions conservées sauf un, Pierre de Sébastée – appartiennent tous au clan de Basile et de Mélèce : Helladios, successeur de Basile à Césarée, Grégoire de Nysse et Pierre de Sébastée, ses frères, Amphiloque nommé par lui sur le siège d'Iconium, Optimus d'Antioche de Pisidie, Diodore de Tarse, Pélage de Laodicée, Euloge d'Édesse, Acace de Bérée, Isidore de Cyr, le prédécesseur de Théodoret, Cyrille de Jérusalem et Gélase de Césarée de Palestine, le successeur d'Acace ; ce qui suffit à écarter Paulin, absent du concile. La majorité des provinces représentées dans la liste des 146/148 noms citée *supra* n. 1, p. 356, sont également celles dans lesquelles la position nicéenne défendue par Mélèce depuis les synodes d'Antioche de 363 et 379 l'emporte, ce qui correspond également à la politique reli-

pleins d'un saint zèle et de sagesse : Helladios, successeur au siège du grand Basile, Grégoire et Pierre qui étaient fiers d'avoir les mêmes parents que Basile ; Amphiloque qui gouvernait la Lycaonie, Optimus la Pisidie et Diodore la Cilicie. **6** (5) Étaient aussi présents Pélage de Laodicée, Euloge d'Édesse, Acace, notre Isidore, Cyrille de Jérusalem, Gélase de Césarée de Palestine, remarquable par sa parole et sa vie, et bien d'autres athlètes de la vertu[1]. **7** (6) Ces évêques, s'étant tous et chacun séparés des Égyptiens, célébrèrent avec le grand Grégoire les saintes fêtes[2].

Mais le divin Grégoire exhorta les Pères assemblés pour la concorde à faire passer la bonne entente mutuelle avant la faute d'un seul homme[3] : **8** (7) « Quant à moi, dit-il, une fois libéré de mes nombreux soucis, je recouvrerai le repos qui m'est cher, et vous, vous recouvrerez la paix tant désirée

gieuse soutenue par l'empereur Théodose. Théodoret ne dit rien des 36 évêques macédoniens également convoqués mais qui, n'acceptant pas Nicée, refusèrent de siéger (SOCRATE, V, 8, 7-10 ; SOZOMÈNE, VII, 7, 2) ; leur foi homéousienne rappelait sans doute trop celle défendue par Mélèce depuis le synode de 363.

2. Les Égyptiens, avec Timothée d'Alexandrie qui vient tout juste d'être consacré, ne sont arrivés au concile qu'après la mort de Mélèce, début juin (*Autobiographie*, v. 1798-1802, p. 130). Théodoret, qui, jusqu'ici, en a résumé à sa manière les premiers travaux consacrés, en grande partie, au choix de l'évêque de la capitale, évoque très succinctement la poursuite des séances désormais placées sous la présidence de GRÉGOIRE (*Autobiographie*, v. 1589, p. 121), dont il exalte l'esprit de concorde et de paix. Or celui-ci échoua à résoudre les divisions suscitées par la succession d'Antioche et se heurta au refus opposé par Timothée, ainsi que par Acholios de Thessalonique, en accord avec le pape Damase, de reconnaître sa propre consécration sur le siège de Constantinople (*Autobiographie*, v. 1809-1811, p. 130), refus manifesté par le boycott de la liturgie qu'il présida pendant les fêtes de la Pentecôte.

3. Contrairement aux apparences, il ne s'agit plus de Maxime dont Théodoret vient d'évoquer le sort (3 et 4), mais de Paulin d'Antioche, pomme de discorde du concile, sur lequel, en contradiction avec l'opinion de Grégoire, il a préféré se taire. Usant de conciliation, Grégoire l'avait en effet proposé à la succession de Mélèce, proposition violemment rejetée par les méléciens présents au concile (*Autobiographie*, v. 1591-1702, p. 122-126).

μετὰ τὸν μακρὸν ἐκεῖνον καὶ χαλεπὸν ἀπολήψεσθε πόλεμον. Τῶν γὰρ λίαν ἀτοπωτάτων ἄρτι τῶν πολεμικῶν ἀπαλλαγέντας βελῶν ἀλλήλους βάλλειν καὶ τὴν οἰκείαν ἀναλίσκειν ἰσχύν· ἐπίχαρτοι γὰρ οὕτω τοῖς δυσμενέσιν ἐσόμεθα. Ἄνδρα δὴ οὖν ἐπιζητήσαντες ἀξιέπαινον καὶ νοῦν ἔχοντα τῶν φροντίδων τὸ πλῆθος καὶ δέξασθαι καὶ εὖ διαθεῖναι δυνάμενον ἀρχιερέα προβάλλεσθε.» **9** Ταύταις οἱ ἄριστοι ποιμένες ταῖς ὑποθήκαις πεισθέντες Νεκτάριον εὐπατρίδην ἄνδρα καὶ περιφανείᾳ γένους κοσμούμενον καὶ τοῖς τῆς ἀρετῆς εἴδεσι λαμπρυνόμενον ἐπίσκοπον τῆς μεγίστης ἐκείνης ἐχειροτόνησαν πόλεως· τὸν δὲ Μάξιμον, ὡς τῆς Ἀπολιναρίου φρενοβλαβείας μετειληχότα τῆς ἀρχιερατικῆς ἀξίας γυμνώσαντες ἀπεκήρυξαν. **10** Καὶ κανόνας δὲ περὶ τῆς ἐκκλησιαστικῆς γράψαντες εὐκοσμίας καὶ τὴν ἐκτεθεῖσαν ἐν Νικαίᾳ πίστιν βεβαίαν μένειν διαγορεύσαντες εἰς τὰς οἰκείας ἐπανῆλθον πατρίδας.

11 Τοῦ δὲ ἐπιγενομένου θέρους εἰς ἐκείνην αὖθις τὴν πόλιν οἱ πλεῖστοι τούτων παραγενόμενοι, ἐκκλησιαστικαὶ γὰρ αὐτοὺς πάλιν συνεκάλεσαν χρεῖαι, συνοδικὴν ἐπιστολὴν τῶν τῆς Ἑσπέρας ἐπισκόπων ἐδέξαντο εἰς τὴν Ῥώμην αὐτοὺς ἀφικέσθαι προτρέπουσαν ὡς

1. Il est difficile de reconnaître dans ce fragment l'un des deux discours qui figurent dans l'*Autobiographie* et dans lesquels Grégoire évoque son désir de retrouver la solitude. Toutefois, le contenu du premier, concernant la succession d'Antioche (v. 1591-1679, p. 122-125), correspond mieux à la situation de « longue et pénible guerre » évoquée ici qu'à son intervention finale devant le concile après sa décision de démissionner (v. 1828-1855, p. 131-132). On admirera la discrétion du narrateur sur cette démission !

2. Cf. Socrate, V, 8, 12 ; Sozomène, VII, 8, 1. Sénateur originaire de Tarse (*PLRE* I, p. 621), Nectaire fut choisi par l'empereur Théodose sur une liste de quelques noms proposés par les évêques du concile (Dagron, *Constantinople*, p. 452-453, 461-463). Néophyte, il fut baptisé avant d'être consacré.

3. Le quatrième canon reprend la condamnation énoncée au début du concile (*supra* 4, et n. 4, p. 359-360) ; voir *Les conciles œcuméniques*, II, 1, p. 88 ; *I canoni dei concili della chiesa antica*, I. *I concili greci*, Studia Ephemeridis Augustinianum 95, Rome 2006, p. 42.

après cette longue et pénible guerre. C'est en effet vraiment le comble de l'absurdité, lorsque, débarrassés des traits de l'adversaire, on tire les uns sur les autres et on gâche ses propres forces, parce que de la sorte nous ferons la joie des malveillants. Ainsi donc, après avoir recherché un homme honorable et intelligent, capable de prendre sur lui la masse des préoccupations et de les traiter convenablement, désignez-le comme évêque[1]. » **9** (8) Les excellents pasteurs suivirent ces conseils et consacrèrent évêque de cette grande ville Nectaire, un noble qui, paré de l'éclat de la naissance, reflétait tous les aspects de la vertu[2]. Quant à Maxime, qui était atteint de la démence d'Apollinaire, ils le dépouillèrent de la dignité épiscopale et le destituèrent[3]. **10** (9) Puis, après avoir rédigé des canons sur la discipline ecclésiastique et prescrit de maintenir ferme la foi définie à Nicée[4], ils retournèrent dans leurs patries.

11 (10) L'été suivant, ces évêques s'étaient à nouveau assemblés dans cette ville, où les affaires ecclésiastiques les avaient rappelés ; ils reçurent des évêques d'Occident une lettre synodale les pressant de venir à Rome où un grand

4. Quatre canons ont été décrétés par le concile avant sa clôture le 9 juillet 381, dont le troisième établit « la primauté d'honneur après l'évêque de Rome » pour l'évêque de Constantinople, ce que feint d'ignorer Théodoret (I, 3, 3, SC 501, p. 150-152, et n. 2, et *infra* V, 42, 3-8) ; voir DAGRON, *Constantinople*, p. 454-461. Le premier canon réaffirme la foi de Nicée qu'un *Tomos* contenant une profession de foi, avec les anathèmes, aujourd'hui perdu, eut pour objet de développer, en particulier sur l'égalité d'honneur et de divinité de l'Esprit saint (voir la synodale de 382, *infra* 9, 13 ; THÉODORE DE MOPSUESTE, *Homélies catéchétiques* IX, 16, *ST* 145, p. 237-238), en conformité avec le *Tome de Damase* de 378 (*infra* 11, 1) ; c'est ce qui lui vaudra d'être citée au concile de Chalcédoine, lors de sa deuxième session, et de conférer au concile de Constantinople le statut d'« œcuménique » ; voir *Les conciles œcuméniques*, II, 1, introduction, p. 67-69 ; texte et traduction du symbole, p. 72-73 ; RITTER, *Das Konzil von Konstantinopel*, p. 240-253 ; *Id.*, « Zum Homousios von Nizäa und Konstantinopel », *Kerygma und Logos, Festschrift C. Andresen*, Göttingen 1979, p. 404-423 ; SIMONETTI, *La crisi ariana*, p. 539-542 ; *Histoire du christianisme*, 2, p. 389-391.

συνόδου μεγίστης αὐτόθι συγκροτουμένης. 12 Ἀλλὰ τὴν μὲν ἀποδημίαν παρῃτήσαντο ὡς οὐδὲν ἔχουσαν κέρδος· ἐπέστειλαν δὲ τόν τε κλύδωνα τὸν κατὰ τῶν ἐκκλησιῶν ἐπαναστάντα σημαίνοντες καὶ τὴν γεγενημένην αὐτῶν ἀμέλειαν αἰνιττόμενοι, ἐν κεφαλαίῳ δὲ καὶ τὸ ἀποστολικὸν τοῖς γράμμασιν ἐνέθηκαν φρόνημα. Σαφέστερον δὲ τὴν τῶν γεγραφότων ἀνδρείαν τε καὶ σοφίαν αὐτὰ δηλώσει τὰ γράμματα.

9

1 « Κυρίοις τιμιωτάτοις καὶ εὐλαβεστάτοις ἀδελφοῖς καὶ συλλειτουργοῖς Δαμάσῳ, Ἀμβροσίῳ, Βρίττωνι, Οὐαλεριανῷ, Ἀχολίῳ, Ἀνεμίῳ, Βασιλείῳ καὶ τοῖς λοιποῖς ἁγίοις ἐπισκόποις τοῖς συνεληλυθόσιν ἐν τῇ μεγαλοπόλει Ῥώμῃ ἡ ἁγία σύνοδος τῶν ὀρθοδόξων ἐπισκόπων τῶν συνεληλυθότων ἐν τῇ μεγαλοπόλει Κωνσταντινουπόλει ἐν κυρίῳ χαίρειν.

Τὸ μὲν ὡς ἀγνοοῦσαν διδάσκειν τὴν ὑμετέραν εὐλάβειαν καὶ διηγεῖσθαι τῶν παθημάτων τὸ πλῆθος τῶν ἐπαχθέντων ἡμῖν παρὰ τῆς τῶν Ἀρειανῶν δυναστείας περιττὸν ἴσως. 2 Οὔτε γὰρ οὕτω πάρεργον τὰ καθ' ἡμᾶς κρίνειν τὴν ὑμετέραν ἡγούμεθα θεοσέβειαν ὡς δεῖσθαι τοῦ μαθεῖν ταῦτα οἷς ἐχρῆν συναλγεῖν, οὔτε τοιοῦτοί τινες οἱ περισχόντες ἡμᾶς χειμῶνες ὡς λανθάνειν

1. Ce résumé destiné à introduire la synodale de 382 retient les deux premiers points développés par les Pères : leur amertume face au comportement des Occidentaux durant la persécution de Valens (cf. 9, 1-8), et leur fidélité à la foi apostolique (9, 9-13), sans laisser la moindre illusion sur une éventuelle entente sur le troisième et dernier concernant la question disciplinaire (9, 14-18) : aller à Rome « ne leur rapporterait rien », en particulier sur la question de la succession d'Antioche.

2. La synodale n'a été conservée que par Théodoret (cf. la traduction latine de CASSIODORE, *Hist. trip.* IX, 14, *CSEL* 71, p. 510-516). Ce second synode de Constantinople, convoqué par l'empereur Théodose, devait confirmer les décisions prises par les Orientaux, en particulier en matière de succession épiscopale, raison suffisante aux yeux de Théodoret pour que la synodale en ait été citée, plutôt que celle de 381.

synode avait été convoqué. **12** (11) Mais ils déclinèrent l'invitation à ce voyage, qui ne leur rapporterait rien, et ils envoyèrent un message pour leur faire connaître la tempête qui s'était levée contre les Églises, en évoquant à mots couverts l'indifférence qui avait été la leur. Ils insérèrent aussi dans cette lettre un résumé de la pensée apostolique[1]. Le texte même montrera plus clairement la vigueur et la sagesse des rédacteurs[2].

Chapitre 9

Synodale du synode réuni à Constantinople écrite aux évêques d'Occident

1 « Aux Seigneurs très vénérés, très révérends frères et collègues dans l'épiscopat, Damase, Ambroise, Britto, Valérien, Acholios, Anemios, Basile et à tous les saints autres évêques assemblés dans la grande cité de Rome[3], le saint synode des évêques orthodoxes assemblés dans la grande cité de Constantinople, salut dans le Seigneur.

Informer Votre Révérence, comme si elle était ignorante, et exposer le nombre des maux qui nous ont été infligés par la tyrannie des ariens, peut paraître superflu. **2** Nous ne pensons pas en effet que votre Piété attache à nos malheurs si peu d'importance qu'il faille qu'en soient informés ceux-là même qui devraient partager nos souffrances, ni que les tempêtes qui nous ont assaillis soient telles qu'elles passent

3. Il s'agit des principaux évêques d'Occident réunis à Rome en concile en 382, en même temps que ceux de Constantinople : le pape Damase, Ambroise de Milan, Britto de Trèves, Valérien d'Aquilée, Acholios de Thessalonique, Anemios de Sirmium ; le siège de Basile n'est pas autrement connu. Réclamé aux empereurs par Ambroise qui ne reconnaissait pas les décisions disciplinaires de 381 (AMBROISE, *Ep. extra coll.* 6 [12]), le synode, convoqué par l'empereur Gratien, voulait être œcuménique (JÉRÔME, *Ep.* 108, 6), mais les Orientaux s'excusèrent (voir la synodale de Constantinople de 382, *infra* 9, 9). Paulin d'Antioche cependant y assista, accompagné d'Épiphane de Salamine (JÉRÔME, *Ep.* 108, 6 ; 127, 7).

ὑπὸ σμικρότητος· ὅ τε χρόνος τῶν διωγμῶν νεαρός, ἔναυλον ἔτι φυλάττων τὴν μνήμην οὐ τοῖς πεπονθόσι μόνον, ἀλλὰ καὶ τοῖς δι' ἀγάπην τὰ τῶν πεπονθότων οἰκειουμένοις. **3** Χθὲς γὰρ ὡς εἰπεῖν ἔτι καὶ πρώην οἱ μὲν τῶν τῆς ἐξορίας λυθέντες δεσμῶν εἰς τὰς ἑαυτῶν ἐκκλησίας διὰ μυρίων ἐπανήκασι θλίψεων, τῶν δὲ καὶ τελειωθέντων ἐν ταῖς ἐξορίαις ἐπανεκομίσθη τὰ λείψανα. **4** Τινὲς δὲ καὶ μετὰ τὴν τῆς ἐξορίας ἐπάνοδον, ἔτι βράζοντι τῷ τῶν αἱρετικῶν περιπεσόντες θυμῷ, πικρότερα τῶν ἐπὶ τῆς ἀλλοτρίας ἐπὶ τῆς οἰκείας ὑπέμειναν, λίθοις παρ' αὐτῶν τελειωθέντες κατὰ τὸν μακάριον Στέφανον· ἄλλοι διαφόροις καταξανθέντες αἰκίαις ἔτι *τὰ στίγματα τοῦ Χριστοῦ*[a] καὶ τοὺς *μώλωπας*[b] *ἐν τῷ σώματι*[a] περιφέρουσι. **5** Χρημάτων δὲ ζημίας καὶ προ<σ>τιμήσεις πόλεων, καὶ τὰς τῶν καθ' ἕνα δημεύσεις καὶ συσκευὰς καὶ ὕβρεις καὶ δεσμωτήρια τίς ἂν ἐξαριθμήσασθαι δύναιτο ; Πᾶσαι γὰρ ὄντως ἐφ' ἡμᾶς αἱ θλίψεις ἐπληθύνθησαν ὑπὲρ ἀριθμόν, ἴσως μὲν ἐπειδὴ δίκας ἁμαρτημάτων ἐτίναμεν, ἴσως δὲ καὶ τοῦ φιλανθρώπου θεοῦ διὰ τοῦ πλήθους τῶν παθημάτων ἡμᾶς γυμνάζοντος. Τούτων μὲν οὖν τῷ θεῷ χάρις ὃς καὶ διὰ τοσούτων θλίψεων τοὺς ἑαυτοῦ δούλους ἐπαίδευσε καὶ κατὰ τὸ πλῆθος τῶν οἰκτιρμῶν αὐτοῦ πάλιν *ἐξήγαγεν ἡμᾶς εἰς ἀναψυχήν*[c]. **6** Ἡμῖν δὲ μακρᾶς μὲν ἔδει σχολῆς καὶ πολλοῦ χρόνου καὶ πόνου πρὸς τὴν τῶν ἐκκλησιῶν ἐπανόρθωσιν, ἵν' ὥσπερ ἐκ μακρᾶς ἀρρωστίας ταῖς κατὰ μικρὸν ἐπιμελείαις τὸ σῶμα τῆς ἐκκλησίας ἐκνοσηλεύοντες, πρὸς τὴν ἀρχαίαν τῆς εὐσεβείας ὑγίειαν ἐπαναγάγωμεν. **7** Καὶ γὰρ εἰ τὰ μάλιστα δοκοῦμεν τῆς τῶν διωγμῶν ἀπηλλάχθαι σφοδρότητος καὶ τὰς ἐκκλησίας χρονίως παρὰ τῶν αἱρετικῶν

9. a. Ga 6, 17 b. Is 53, 5 c. Ps 65, 12

9. 29 προστιμήσεις coni. Val. : προτιμήσεις Π

inaperçues par leur insignifiance. Le temps des persécutions est encore récent et la mémoire en conserve l'écho non seulement chez ceux qui ont souffert, mais aussi chez ceux qui, par charité, ont partagé leurs souffrances. **3** Hier encore pour ainsi dire, et tout dernièrement, les uns, déliés des liens de l'exil, ont rejoint leurs Églises après d'innombrables épreuves, tandis que d'autres sont morts en exil, et ce sont leurs restes qu'on a rapportés. **4** Il en est aussi qui, après leur retour d'exil, tombant sous la colère encore bouillonnante des hérétiques, ont enduré chez eux des choses plus dures qu'en terre étrangère, lapidés par eux, comme le bienheureux Étienne[1] ; d'autres, déchirés par divers supplices, portent encore *dans leurs corps les stigmates*[a] et les *meurtrissures*[b] *du Christ.* **5** Quant aux amendes pécuniaires et aux peines imposées de surcroît par les cités, aux saisies faites sur les particuliers, aux coups montés, aux violences et aux prisons, qui pourrait les dénombrer ? En effet les tribulations se sont vraiment toutes accumulées sur nous, innombrables, peut-être en punition de nos péchés, peut-être parce que Dieu qui nous aime nous mettait à l'épreuve à travers la multitude de nos souffrances. Pour ces raisons, grâces soient à Dieu qui, même par tant de tribulations, a instruit ses serviteurs et, selon l'abondance de ses miséricordes, *nous* a ramenés *au rafraîchissement*[c]. **6** Mais à nous, il fallait bien plus de loisir, beaucoup de temps et de peine pour remettre les Églises debout, afin que, comme au sortir d'une longue maladie, en traitant avec des soins appliqués à petites doses le corps de l'Église, nous le ramenions à la bonne santé que la piété avait autrefois. **7** Certes il peut paraître que nous soyons complètement délivrés de la violence des persécutions et que nous venions de récupérer les églises longtemps occu-

1. Cela renvoie à la lapidation d'Eusèbe de Samosate par une femme arienne à Doliché, *supra* V, 4, 4.

κατασχεθείσας ἀρτίως ἀνακομίζεσθαι, πλὴν ἀλλὰ βαρεῖς ἡμῖν *οἱ λύκοι*[d] καὶ μετὰ τὸ τῆς μάνδρας ἐξωσθῆναι κατὰ τὰς νάπας τὰ ποίμνια διαρπάζοντες, ἀντισυνάξεις τολμῶντες, δήμων κινοῦντες ἐπαναστάσεις, ὀκνοῦντες οὐδὲν εἰς τὴν τῶν ἐκκλησιῶν βλάβην, ἦν μὲν οὖν, ὅπερ εἰρήκαμεν, ἀναγκαῖον πλείονα ἡμᾶς προσασχοληθῆναι χρόνον.

8 Ἐπειδὴ μέντοι τὴν ἀδελφικὴν περὶ ἡμᾶς ἀγάπην ἐπιδεικνύμενοι, σύνοδον ἐπὶ τῆς Ῥώμης θεοῦ βουλήσει συγκροτοῦντες καὶ ἡμᾶς ὡς οἰκεῖα μέλη προσεκαλέσασθε διὰ τῶν τοῦ θεοφιλεστάτου βασιλέως γραμμάτων, ἵν' ἐπειδὴ τότε τὰς θλίψεις μόνοι κατεδικάσθημεν, νῦν ἐν τῇ τῶν αὐτοκρατόρων περὶ τὴν εὐσέβειαν συμφωνίᾳ μὴ *χωρὶς ἡμῶν βασιλεύσητε, ἀλλὰ καὶ ἡμεῖς ὑμῖν* κατὰ τὴν ἀποστολικὴν φωνὴν *συμβασιλεύσωμεν*[e], εὐχὴ μὲν ἦν ἡμῖν, εἰ δυνατόν, ἅπασιν ἀθρόως καταλιποῦσι τὰς ἐκκλησίας τῷ πόθῳ ἢ τῇ χρείᾳ χαρίσασθαι. **9** *Τίς γὰρ ἡμῖν δώσει πτέρυγας ὡσεὶ περιστερᾶς, καὶ πετασθησόμεθα καὶ* πρὸς ὑμᾶς *καταπαύσομεν*[f]; Ἐπειδὴ δὲ τοῦτο παντελῶς ἐγύμνου τὰς ἐκκλησίας ἄρτι τῆς ἀνανεώσεως ἀρχομένας καὶ τὸ πρᾶγμα παντάπασιν ἦν τοῖς πολλοῖς ἀδύνατον, συνδεδραμήκειμεν γὰρ εἰς τὴν Κωνσταντινούπολιν ἐκ τῶν πέρυσι γραμμάτων τῶν παρὰ τῆς ὑμετέρας τιμιότητος μετὰ τὴν ἐν Ἀκυληΐᾳ σύνοδον πρὸς τὸν θεοφιλέστατον βασιλέα Θεοδόσιον ἐπισταλθέντων, πρὸς μόνην ταύτην τὴν ἀποδημίαν τὴν μέχρι Κωνσταντινουπόλεως παρασκευασάμενοι, καὶ περὶ ταύτης μόνης τῆς συνόδου τῶν ἐν ταῖς ἐπαρχίαις μεινάντων ἐπισκόπων συγκατάθεσιν ἐπαγόμενοι, μείζονος δὲ ἀποδημίας μήτε προσδοκήσαντες χρείαν μήτε προακούσαντες ὅλως πρὶν ἐν Κωνσταντινουπόλει συνελθεῖν, πρὸς δὲ τούτοις καὶ τῆς

d. Ac 20, 29 e. 1 Co 4, 8 f. Ps 54, 7

1. Allusion à la lettre d'AMBROISE aux empereurs, *Ep. extra coll.* 9 (13), contestant l'élection de Flavien à Antioche et celle de Nectaire à Constan-

pées par les hérétiques, si ce n'est que *les loups*[d] sont pour nous redoutables, qui, après avoir été repoussés de la bergerie, ravissent encore les troupeaux dispersés dans les vallons, osent faire des assemblées rivales, provoquent des séditions populaires sans nullement hésiter à nuire aux Églises, mais il fallait, comme nous l'avons dit, y consacrer davantage de temps.

8 Cependant, puisque, pour manifester votre charité fraternelle à notre égard, vous nous avez invités nous aussi, comme vos propres membres, au synode que, avec la volonté de Dieu, vous convoquez à Rome par la lettre de l'empereur très cher à Dieu, afin que, alors que nous avions été seuls à subir les tribulations et que maintenant la concorde religieuse règne entre les empereurs, *vous ne régniez pas sans nous*, mais que nous aussi, selon la parole de l'Apôtre, *nous régnions avec vous*[e], notre souhait à tous, s'il eût été possible, était de quitter les Églises et de satisfaire notre désir plutôt que notre intérêt : **9** *Qui nous donnera en effet des ailes comme celles de la colombe pour nous envoler et nous reposer*[f] auprès de vous ? Mais cela avait pour effet de dégarnir complètement les Églises qui venaient juste de commencer leur renaissance, et la chose était tout à fait impossible à la plupart des évêques. En effet nous nous étions rassemblés à Constantinople à la suite de la lettre de l'an passé qui avait été envoyée par Votre Révérence après le concile d'Aquilée à l'empereur Théodose très cher à Dieu[1]. Nous ne nous étions préparés que pour ce seul voyage à Constantinople, n'apportant l'accord des évêques qui étaient restés dans leurs provinces que pour ce seul synode, sans avoir envisagé la nécessité d'un plus long voyage ni en avoir du tout entendu parler avant la réunion de Constantinople ; en outre, l'échéance fixée était trop

tinople. Maxime était venu l'année précédente à Aquilée pour se faire reconnaître par le concile et avait obtenu gain de cause grâce au soutien d'Ambroise.

προθεσμίας διὰ στενότητα μήτε πρὸς παρασκευὴν μακροτέρας ἀποδημίας ἐνδιδούσης καιρὸν μήτε πάντας τοὺς ἐν ταῖς ἐπαρχίαις κοινωνικοὺς ἐπισκόπους ὑπομνησθῆναι καὶ τὰς παρ' αὐτῶν συγκαταθέσεις λαβεῖν. ἐπειδὴ ταῦτα καὶ πολλὰ πρὸς τούτοις ἕτερα τὴν τῶν πλειόνων ἄφιξιν διεκώλυσεν, ὃ δεύτερον ἦν εἴς τε τὴν τῶν πραγμάτων ἐπανόρθωσιν καὶ τὴν τῆς ὑμετέρας περὶ ἡμᾶς ἀγάπης ἀπόδειξιν, τοῦτο πεποιήκαμεν, τοὺς αἰδεσιμωτάτους καὶ τιμιωτάτους ἀδελφοὺς καὶ συλλειτουργοὺς ἡμῶν ἐπισκόπους Κυριακόν, Εὐσέβιον καὶ Πρισκιανὸν προθύμως καμεῖν ἄχρις ὑμῶν δυσωπήσαντες· δι' ὧν καὶ τὴν ἡμετέραν προαίρεσιν εἰρηνικὴν οὖσαν καὶ σκοπὸν ἑνώσεως ἔχουσαν ἐπιδείκνυμεν, καὶ τὸν ζῆλον ἡμῶν τὸν ὑπὲρ τῆς ὑγιοῦς πίστεως φανερὸν ποιοῦμεν.

10 Ἡμεῖς γὰρ εἴτε διωγμούς, εἴτε θλίψεις, εἴτε βασιλείους ἀπειλάς, εἴτε τὰς τῶν ἀρχόντων ὠμότητας, εἴτε τινὰ πειρασμὸν ἕτερον παρὰ τῶν αἱρετικῶν ὑπεμείναμεν, ὑπὲρ τῆς εὐαγγελικῆς πίστεως τῆς ἐν Νικαίᾳ τῆς Βιθυνίας παρὰ τῶν τιη' πατέρων κυρωθείσης ὑπέστημεν. **11** Ταύτην γὰρ καὶ ὑμῖν καὶ ἡμῖν καὶ πᾶσι τοῖς μὴ διαστρέφουσι τὸν λόγον τῆς ἀληθοῦς πίστεως συναρέσκειν δεῖ ἣν μόλις ποτὲ πρεσβυτάτην τε οὖσαν καὶ ἀκόλουθον τῷ βαπτίσματι, καὶ διδάσκουσαν ἡμᾶς πιστεύειν εἰς τὸ ὄνομα τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος, δηλαδὴ θεότητος καὶ δυνάμεως καὶ οὐσίας μιᾶς τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος πιστευομένης ὁμοτίμου τε τῆς ἀξίας καὶ συναϊδίου τῆς βασιλείας, ἐν τρισὶ τελειοτάταις ὑποστάσεσιν ἤγουν τρισὶ τελείοις προσώποις, ὡς μήτε τὴν

100 δεῖ cruce not. Parm. haud recte || ἣν μόλις ποτὲ nos : ἣν μόλις ποτὲ Π μόλις ποτὲ secl. Christoph., quem sec. Parm. uide p. 69

1. Cyriaque d'Adana, en Cilicie, Eusèbe d'Épiphaneia ou de Chalcis, en Syrie, et Priscianus de Nicopolis, en Palestine, ont tous trois assisté et

rapprochée, aussi bien pour préparer à temps un voyage plus long que pour avertir tous les évêques de notre communion restés dans leurs provinces et recueillir leur accord. Puisque ces motifs, et beaucoup d'autres encore, empêchaient la plupart de venir, voici ce qu'à défaut nous avons fait pour l'amélioration des affaires et pour vous permettre de démontrer votre charité envers nous : nous avons instamment prié les très vénérables et très honorables frères et nos collègues dans l'épiscopat Cyriaque, Eusèbe et Priscianus[1] de prendre la peine de se rendre de bon cœur auprès de vous. Par leur intermédiaire, nous montrons que nous voulons la paix et avons l'union pour but, et nous manifestons clairement notre zèle pour la foi saine.

10 Nous en effet, que ce soient les persécutions, les tribulations, les menaces de l'empereur, les brutalités des gouverneurs ou quelque autre épreuve de la part des hérétiques que nous ayons subies, nous les avons supportées pour la foi évangélique, celle qui a été ratifiée à Nicée de Bithynie par les trois 318 Pères. **11** Cette foi en effet doit trouver plus que jamais approbation auprès de vous, de nous et de tous ceux qui ne pervertissent pas la parole de la vraie foi, parce qu'elle est très ancienne, conforme au baptême, et qu'elle nous enseigne à croire au nom du Père, et du Fils, et de l'Esprit saint, faisant un évident objet de foi de la divinité, de la puissance et de l'unique substance du Père, et du Fils, et de l'Esprit saint, de leur dignité égale en honneur, et de leur souveraineté égale en éternité, en trois hypostases très parfaites c'est-à-dire en trois personnes parfaites[2], de sorte qu'il n'y ait pas place

souscrit au concile de 381 (*EOMIA* II, 3, p. 445, 52 ; 441, 27 ou 32 ; p. 437, 8). Sur l'élection d'Eusèbe de Chalcis en 379 par Eusèbe de Samosate, voir *supra* V, 4, 1.

2. Une seule *ousia* en trois hypostases ou personnes, on reconnaît là la théologie développée par Basile de Césarée et les Cappadociens, et soutenue par Mélèce d'Antioche depuis 363. Voir également *supra* n. 2, p. 340.

Σαβελλίου νόσον χώραν λαβεῖν συγχεομένων τῶν ὑποστάσεων εἴτ' οὖν τῶν ἰδιοτήτων ἀναιρουμένων, μήτε μὴν τὴν Εὐνομιανῶν καὶ Ἀρειανῶν καὶ Πνευματομάχων βλασφημίαν ἰσχύειν, τῆς οὐσίας ἢ τῆς φύσεως ἢ τῆς θεότητος τεμνομένης καὶ τῇ ἀκτίστῳ καὶ ὁμοουσίῳ καὶ συναϊδίῳ τριάδι μεταγενεστέρας τινὸς ἢ κτιστῆς ἢ ἑτεροουσίου φύσεως ἐπαγομένης. **12** Καὶ τὸν τῆς ἐνανθρωπήσεως δὲ τοῦ κυρίου λόγον ἀδιάστροφον σώζομεν οὔτε ἄψυχον οὔτε ἄνουν ἢ ἀτελῆ τὴν τῆς σαρκὸς οἰκονομίαν παραδεχόμενοι, ὅλον δὲ εἰδότες τέλειον μὲν πρὸ αἰώνων ὄντα θεὸν λόγον, τέλειον δὲ ἄνθρωπον ἐπ' ἐσχάτων τῶν ἡμερῶν διὰ τὴν ἡμετέραν σωτηρίαν γενόμενον.

13 Τὰ μὲν οὖν κατὰ τὴν πίστιν τὴν παρ' ἡμῶν ἀνυποστόλως κηρυττομένην ὡς ἐν κεφαλαίῳ τοιαῦτα· περὶ ὧν καὶ ἐπὶ πλεῖον ψυχαγωγηθῆναι δυνήσεσθε, τῷ τε ἐν Ἀντιοχείᾳ τόμῳ παρὰ τῆς ἐκεῖ συνελθούσης συνόδου γεγενημένῳ καταξιώσαντες ἐντυχεῖν καὶ τῷ πέρυσιν ἐν Κωνσταντινουπόλει παρὰ τῆς οἰκουμενικῆς ἐκτεθέντι συνόδου, ἐν οἷς πλατύτερον τὴν πίστιν ὡμολογήσαμεν καὶ τῶν ἔναγχος καινοτομηθεισῶν αἱρέσεων ἀναθεματισμὸν ἔγγραφον πεποιήκαμεν.

14 Περὶ δὲ τῶν οἰκονομιῶν τῶν κατὰ μέρος ἐν ταῖς ἐκκλησίαις παλαιός τε, ὡς ἴστε, θεσμὸς κεκράτηκε καὶ τῶν ἐν Νικαίᾳ ἁγίων πατέρων ὅρος καθ' ἑκάστην ἐπαρχίαν τοὺς τῆς ἐπαρχίας καί, εἴπερ ἐκεῖνοι βούλοιντο, σὺν αὐτοῖς τοὺς ὁμόρους πρὸς τὸ συμφέρον ποιεῖσθαι τὰς

1. Cf. canon 1 du concile de 381 (*Les conciles œcuméniques*, II, 1, p. 86-87), résumé des anathèmes, où les pneumatomaques sont également appelés semi-ariens, parce que, tout en reconnaissant la divinité du Fils, ils nient celle de l'Esprit saint. La première occurrence du terme se trouve dans la *Lettre à Sérapion* d'Athanase, I, 32, p. 163, de 359/360. Les pneumatomaques avaient quitté le concile dès la première séance.

2. Il s'agit du synode de cent cinquante-trois évêques réuni à Antioche par Mélèce au printemps 379 et dont le *Tome* doctrinal, qui ne doit pas être confondu avec le dossier de la collection de Vérone cité *supra* n. 5, p. 341-343, contenant seulement l'attestation et les souscriptions du

pour la maladie de Sabellius qui confond les hypostases et donc détruit les propriétés, et que force ne soit pas donnée au blasphème des eunomiens, des ariens et des pneumatomaques[1] qui mutile ou la substance ou la nature ou la divinité, et qui introduit dans la Trinité incréée, consubstantielle et coéternelle, une sorte de nature postérieure, ou créée, ou d'une autre substance. **12** Nous conservons sans la pervertir la doctrine de l'incarnation du Seigneur, en refusant une économie de la chair sans âme, ou sans intellect, ou incomplète, car nous savons que le Logos est Dieu absolument complet avant les siècles, et qu'il est devenu homme complet en ces derniers jours pour notre salut.

13 Voilà donc, en résumé, la foi que nous proclamons sans détour. Sur ce sujet, vous pourrez vous laisser convaincre davantage encore si vous daignez lire le Tome d'Antioche rédigé par le synode qui s'y est tenu[2], ainsi que l'exposé produit l'an dernier à Constantinople par le concile œcuménique[3], dans lesquels nous avons plus largement confessé notre foi et avons rédigé un texte d'anathème contre les hérésies inventées récemment.

14 Pour ce qui concerne l'organisation propre des Églises, comme vous le savez, une ancienne coutume demeure en vigueur, ainsi qu'une définition des saints Pères de Nicée selon laquelle, dans chaque province, les évêques de la province et, s'ils y consentent, leurs collègues des provinces limitrophes, procèdent avec eux aux ordina-

synode, fut envoyé aux Occidentaux (voir SIMONETTI, *La crisi ariana*, p. 447, n. 40). La formule de foi contenue dans ce *Tome* ne nous est pas parvenue ; on peut cependant estimer qu'elle préludait à celle du synode de Constantinople de 381, souscrite par les mêmes évêques.

3. Il s'agit de la profession de foi et des anathèmes (résumés dans le canon 1) aujourd'hui perdus (*supra* n. 4, p. 363). Lue au concile de Chalcédoine, celle-ci vaudra au concile d'être reconnu comme « œcuménique » au même titre que celui de Nicée dont il réaffirmait la foi (*Les conciles œcuméniques*, II, 1, p. 68-69). Mais ici le terme renvoie seulement à l'ensemble de l'empire d'Orient sous la domination de Théodose, qui confirma les décrets du concile par un édit du 30 juillet 381 (*CTh* XVI, 1, 3, p. 116-118).

χειροτονίας· **15** οἷς ἀκολούθως τάς τε λοιπὰς ἐκκλησίας παρ' ἡμῖν οἰκονομεῖσθαι γινώσκετε καὶ τῶν ἐπισημοτάτων ἐκκλησιῶν ἀναδεδεῖχθαι τοὺς ἱερεῖς. Ὅθεν τῆς μὲν ἐν Κωνσταντινουπόλει νεοπαγοῦς, ὡς ἂν εἴποι τις, ἐκκλησίας ἣν ὥσπερ *ἐκ στόματος λέοντος*[g] τῆς τῶν αἱρετικῶν βλασφημίας ὑπόγυον ἐξηρπάσαμεν *διὰ τῶν οἰκτιρμῶν τοῦ θεοῦ*[h], τὸν αἰδεσιμώτατον καὶ θεοφιλέστατον Νεκτάριον ἐπίσκοπον κεχειροτονήκαμεν ἐπὶ τῆς οἰκουμενικῆς συνόδου μετὰ κοινῆς ὁμονοίας, ὑπ' ὄψεσι καὶ τοῦ θεοφιλεστάτου βασιλέως Θεοδοσίου παντός τε τοῦ κλήρου καὶ πάσης ἐπιψηφιζομένης τῆς πόλεως. **16** Τῆς δὲ πρεσβυτάτης καὶ ὄντως ἀποστολικῆς ἐκκλησίας τῆς ἐν Ἀντιοχείᾳ τῆς Συρίας, ἐν ᾗ πρώτῃ τὸ τίμιον τῶν Χριστιανῶν ἐχρημάτισεν ὄνομα, τὸν αἰδεσιμώτατον καὶ θεοφιλέστατον ἐπίσκοπον Φλαβιανὸν οἵ τε τῆς ἐπαρχίας καὶ τῆς ἀνατολικῆς διοικήσεως συνδραμόντες κανονικῶς ἐχειροτόνησαν, πάσης συμψήφου τῆς ἐκκλησίας ὥσπερ διὰ μιᾶς φωνῆς τὸν ἄνδρα τιμησάσης· ἥνπερ ἔνθεσμον χειροτονίαν ἐδέξατο καὶ τὸ τῆς συνόδου κοινόν. **17** Τῆς δέ γε μητρὸς ἁπασῶν τῶν ἐκκλησιῶν τῆς ἐν Ἱεροσολύμοις τὸν αἰδεσιμώτατον καὶ θεοφιλέστατον Κύριλλον ἐπίσκοπον εἶναι γνωρίζομεν, κανονικῶς τε παρὰ τῶν τῆς ἐπαρχίας χειροτονηθέντα πάλαι καὶ πλεῖστα πρὸς τοὺς Ἀρειανοὺς ἐν διαφόροις χρόνοις ἀθλήσαντα. Οἷς ὡς ἐνθέσμως καὶ κανονικῶς παρ' ἡμῖν κεκρατηκόσι καὶ τὴν ὑμετέραν συγχαίρειν παρακαλοῦμεν εὐλάβειαν, τῆς πνευματικῆς μεσιτευούσης ἀγάπης καὶ τοῦ κυριακοῦ φόβου πᾶσαν μὲν

g. 2 Tm 4, 17 h. Rm 12, 1

1. Cf. canon 4 de Nicée (*Les conciles œcuméniques*, II, 1, p. 38-39). Le canon 2 de Constantinople précise les limites des diocèses (*ibid.* p. 88-89).
2. Nectaire fut élu en juillet 381 par le concile de Constantinople après la mort de Mélèce (*supra* 8, 9 et n. 2, p. 362).
3. Le prêtre Flavien avait accompagné Mélèce à Constantinople (souscriptions, MANSI, III, 568 ; *EOMIA* II, 3, p. 441, 31) ; il fut élu contre Paulin

tions, selon les besoins[1]. **15** Vous savez que chez nous toutes les Églises sont administrées suivant ces règles par lesquelles sont aussi désignés les évêques des Églises les plus illustres. C'est pourquoi pour l'Église de Constantinople qu'on pourrait dire nouvellement constituée et que nous venons d'arracher au blasphème des hérétiques comme *de la gueule du lion*[g], *par la miséricorde de Dieu*[h], nous avons consacré évêque le très vénérable et très cher à Dieu Nectaire, à la suite du concile œcuménique, d'un commun accord, et en présence de l'empereur Théodose très cher à Dieu, de tout le clergé et de toute la ville qui l'avait décidé par vote[2]. **16** Pour la très ancienne et véritablement apostolique Église d'Antioche de Syrie, la première où les chrétiens furent honorés de ce nom, c'est le très vénérable et très cher à Dieu l'évêque Flavien que ceux de la province et du diocèse d'Orient réunis ont consacrés canoniquement, après que toute l'Église par un vote unanime, comme d'une seule voix, eut honoré l'homme, consécration que le synode tout entier, par son consentement, reconnut également comme valide[3]. **17** Pour la mère de toutes les Églises, celle de Jérusalem, nous reconnaissons le très vénérable et très cher à Dieu Cyrille comme évêque, depuis longtemps consacré canoniquement par ceux de la province et qui, en diverses circonstances, s'est bien battu contre les ariens[4]. Nous invitons Votre Révérence à féliciter ces hommes qui chez nous sont légalement et canoniquement en charge, avec l'assistance de l'Esprit de charité et la crainte du Sei-

au retour du concile après juillet 381 (*infra* V, 24, 1). Cette confirmation de la légitimité de Nectaire et de Flavien par le concile répond à la contestation des deux évêques par l'Occident (*supra* n. 1, p. 368-369) ; la légitimité de Timothée à Alexandrie n'ayant soulevé aucune protestation, il n'y a pas lieu de s'étonner du silence du concile sur ce siège.

4. Cette reconnaissance insistante de la légitimité et de l'orthodoxie de Cyrille, présent au concile de Constantinople de 381 (Mansi, III, 568 ; *EOMIA*, p. 437, 4), répond à la tradition défavorable à son égard depuis sa consécration par Acace de Césarée et Patrophile de Scythopolis en 348 (voir II, 27, 3, *SC* 501, p. 456-458 et n. 4, p. 458).

καταστέλλοντος ἀνθρωπίνην προσπάθειαν, τὴν δὲ τῶν ἐκκλησιῶν οἰκοδομὴν προτιμοτέραν ποιοῦντος τῆς πρὸς τὸν καθ' ἕνα συνηθείας ἢ χάριτος. **18** Οὕτω γὰρ τοῦ τε τῆς πίστεως συμφωνηθέντος λόγου καὶ τῆς Χριστιανικῆς κυρωθείσης ἐν ἡμῖν ἀγάπης παυσόμεθα λέγοντες τὸ παρὰ τῶν ἀποστόλων κατεγνωσμένον· *Ἐγὼ μέν εἰμι Παύλου, ἐγὼ δὲ Ἀπολλώ, ἐγὼ δὲ Κηφᾶ*[i], πάντες δὲ *Χριστοῦ*[i] φανέντες, ὃς ἐν ἡμῖν οὐ *μεμέρισται*[j], θεοῦ καταξιοῦντος ἄσχιστον τὸ σῶμα τῆς ἐκκλησίας τηρήσομεν καὶ *τῷ βήματι τοῦ κυρίου*[k] *μετὰ παρρησίας*[l] *παραστησόμεθα*[k]. »

19 Ταῦτα κατά τε τῆς Ἀρείου καὶ Ἀετίου καὶ Εὐνομίου μανίας, καὶ μέντοι καὶ κατὰ Σαβελλίου καὶ Φωτεινοῦ καὶ Μαρκέλλου, Παύλου τε τοῦ Σαμοσατέως καὶ Μακεδονίου γεγράφασιν. Ὡσαύτως δὲ καὶ τὴν Ἀπολιναρίου καινοτομίαν προφανῶς ἀπεκήρυξαν εἰρηκότες· « Καὶ τὸν τῆς ἐνανθρωπήσεως δὲ τοῦ κυρίου λόγον ἀδιάστροφον σώζομεν, οὔτε ἄψυχον οὔτε ἄνουν ἢ ἀτελῆ τὴν τῆς σαρκὸς οἰκονομίαν παραδεχόμενοι. »

20 Καὶ Δάμασος δὲ ὁ πανεύφημος ταύτην μαθὼν ἀναφυεῖσαν τὴν αἵρεσιν οὐκ Ἀπολινάριον μόνον ἀλλὰ καὶ Τιμόθεον τὸν ἐκείνου γε φοιτητὴν καθελὼν ἀπεκήρυξε· καὶ τοῦτο τοῖς τὴν Ἑῴαν ἰθύνουσιν ἐπισκόποις διὰ γραμμάτων δεδήλωκεν, ἅπερ ἐνθεῖναι τῇ συγγραφῇ νενόμικα χρήσιμον.

i. 1 Co 1, 12   j. 1 Co 1, 13   k. Rm 14, 10   l. He 4, 16

1. Théodoret ne renvoie pas seulement ici à la synodale mais implicitement aux anathèmes du canon 1 (cf. *supra* 13) qui citent Photin et, pour la première fois, les marcelliens, auxquels il juge bon d'ajouter Paul de Samosate (cf. *Tome aux Antiochiens*, 3, 3 et 6, 3) ; et il cite le nom de Macédonios (de Constantinople) comme chef de file des pneumatomaques (cf. *infra* 42, 8) également appelés semi-ariens dans le canon 1 (sur cette désignation de Macédonios comme hérésiarque, à partir duquel, à la fin des années 370, les pneumatomaques seront assimilés aux « macédoniens », voir DAGRON, *Constantinople*, p. 441-442 ; W.D. HAUSCHILD, *Die Pneumatomachen. Eine*

gneur pour contenir tout penchant humain et faire plus de cas de l'édification des Églises que des relations personnelles et des faveurs particulières. **18** De même, puisque la doctrine de foi a fait l'unanimité et que la charité chrétienne a été confirmée en nous, nous cesserons de dire ce que les apôtres condamnent : *Moi je suis de Paul, moi d'Apollo, moi de Céphas*[i], mais, montrant que nous sommes tous du Christ qui *n'est pas divisé*[j] en nous, nous garderons sans déchirures, selon la volonté de Dieu, le corps de l'Église et *nous nous présenterons*[k] *avec confiance*[l] *au tribunal*[k] du Seigneur. »

19 Cette synodale est dirigée contre la folie d'Arius, d'Aèce et d'Eunome, et naturellement contre celle de Sabellius, de Photin, de Marcel, de Paul de Samosate et de Macédonios. Pareillement elle a aussi condamné clairement l'innovation d'Apollinaire par ces mots : « Nous conservons sans la pervertir la doctrine de l'incarnation du Seigneur, en refusant une économie de la chair sans âme, ou sans intellect, ou incomplète[1]. »

20 De son côté Damase, digne de toute louange, informé de la nouvelle poussée de cette hérésie, déposa et excommunia non seulement Apollinaire, mais aussi son disciple Timothée. Il l'a fait savoir aux évêques qui dirigent l'Orient par une lettre que j'ai cru bon d'insérer dans mon récit[2].

Untersuchung zur Dogmengeschichte des vierten Jahrhunderts, Diss., Hambourg 1967 ; M. SIMONETTI, « Macedonius - Macédoniens », et « Semi-ariens », *DECA* II, p. 1515-1516 et 2261-2262) ; et il insiste, pour finir, sur la condamnation de l'hérésie d'Apollinaire qu'il cite nommément (cf. canon 1 : l'hérésie *des apollinaristes*) en reprenant mot pour mot le texte de la synodale (*supra* 12), hérésie que lui-même a déjà combattue. La lutte contre les apollinaristes tient en effet fort à cœur à l'évêque de Cyr, qui en a fait depuis le début du livre V le fil rouge de son récit (cf. *supra*, 3, 2-8, 9, 11, 12 ; 8, 4, 9), comme le montre encore son choix des deux documents qui suivent.

2. C'est à partir de la condamnation d'Apollinaire par les Orientaux que Théodoret fait le lien avec les deux documents romains qui suivent, ce qui explique l'inversion chronologique, voir l'*Introduction* p. 23. La lettre de Damase est associée par une brève phrase de liaison (*infra* 10, 6) au

10

1 Ἐπιστολὴ Δαμάσου ἐπισκόπου Ῥώμης.

« Ὅτι τῇ ἀποστολικῇ καθέδρᾳ τὴν ὀφειλομένην αἰδῶ ἡ ἀγάπη ὑμῶν ἀπονέμει ἑαυτοῖς τὸ πλεῖστον παρέχεσθε, υἱοὶ τιμιώτατοι. Καὶ γὰρ εἰ τὰ μάλιστα ἐν τῇ ἁγίᾳ ἐκκλησίᾳ, ἐν ᾗ ὁ ἅγιος ἀπόστολος καθεζόμενος ἐδίδαξε πῶς προσήκει ἡμᾶς τοὺς οἴακας ἰθύνειν οὓς ἀνεδεξάμεθα, ὅμως ὁμολογοῦμεν ἑαυτοὺς ἐλάττονας εἶναι τῆς τιμῆς, ἀλλὰ διὰ τοῦτο οἵῳ δή ποτε τρόπῳ σπουδάζομεν εἴ πως δυνηθείημεν πρὸς τὴν δόξαν τῆς μακαριότητος αὐτοῦ παραγενέσθαι.

2 Γινώσκετε τοίνυν ὅτι τὸν πάλαι Τιμόθεον τὸν βέβηλον, τὸν μαθητὴν τοῦ Ἀπολιναρίου τοῦ αἱρετικοῦ, μετὰ τοῦ ἀσεβοῦς αὐτοῦ δόγματος καθείλομεν, καὶ οὐδαμῶς πιστεύομεν αὐτοῦ τὰ λείψανα λόγῳ τινὶ τοῦ λοιποῦ ἰσχύειν. **3** Εἰ δ' ἔτι ἐκεῖνος ὁ ὄφις ὁ παλαιὸς[a] ἅπαξ καὶ δεύτερον καταδηχθεὶς πρὸς ἰδίαν τιμωρίαν ἀναζῇ, ὅστις ἐκτὸς τῆς ἐκκλησίας ὑπάρχει, ὃς σφῆλαι τοῖς ἑαυτοῦ θανατηφόροις φαρμάκοις τινὰς ἀπίστους διαπειράζων

10. a. Cf. Ap 20, 2

---

10. 16 ὅστις subici uerbo ὄφις censet Scheidw. uide p. 69

---

document suivant considéré comme une lettre synodale romaine (11). Ces deux documents, dont les destinataires sont différents, ont vraisemblablement appartenu au même dossier, ce qui explique que Théodoret les ait cru tous les deux destinés aux évêques d'Orient ; CASSIODORE les a retraduits en latin (*Hist. trip.* IX, 15, p. 516-522).

1. Cette lettre, dépourvue d'adresse, n'est conservée que dans la traduction grecque qu'en donne Théodoret avec l'intitulé tel qu'il l'a trouvé dans le dossier – intitulé qui a été développé dans le titre donné au chapitre.

2. Contrairement à ce qu'écrit Théodoret dans l'introduction du document (*supra* 9, 20), Damase ne s'adresse pas à des évêques, qu'il salue toujours dans ses lettres du titre de « très chers frères » (cf. II, 22, 2, *SC* 501, p. 434). Les correspondants, qualifiés ici et un peu plus loin (10, 6) de « très chers fils », sont vraisemblablement les membres restés orthodoxes de la

Chapitre 10

Synodale de Damase évêque de Rome écrite contre Apollinaire et Timothée

1 Lettre de Damase, évêque de Rome[1].

« En accordant au siège apostolique le respect qui lui est dû, Votre Charité, très chers fils[2], se grandit elle-même au plus haut point. Car même si, tout spécialement dans la sainte Église dans laquelle le saint Apôtre a siégé et a enseigné comment tenir le gouvernail à nous transmis, nous confessons cependant que nous sommes inférieurs à cette dignité. Du moins pour cette raison nous faisons des efforts de toute sorte pour approcher de la gloire du bienheureux.

2 Sachez-le donc : celui qui fut autrefois Timothée, devenu profanateur et disciple de l'hérétique Apollinaire, nous l'avons condamné en même temps que sa doctrine impie[3], et nous ne croyons pas du tout que ce qu'il aura laissé ait à l'avenir le moindre crédit. **3** Puisque l'antique serpent[a], une fois et deux fois mordu, revit pour son propre châtiment, lui qui se trouve hors de l'Église et qui ne cesse de tenter certains infidèles pour les faire succomber par son

communauté de Béryte dont Timothée était l'évêque (voir SIMONETTI, *La crisi ariana*, p. 447, n. 40 ; PIETRI, *Histoire du christianisme*, p. 386).

3. Après avoir implicitement reconnu sa méprise (*supra* 1), Damase tient à condamner et le nom et la doctrine de Timothée. Jouant sur l'étymologie du nom *Timotheos*, il oppose à la rectitude dans la foi qu'il avait jadis témoignée le reniement manifesté ensuite par son adhésion à la doctrine apollinariste. Avant 373 en effet Timothée, muni de la recommandation d'Athanase obtenue par Apollinaire, que lui valait « son zèle contre l'impiété d'Arius », avait été reçu par Damase à Rome et en était revenu avec une lettre de communion pour l'évêque de Laodicée (LÉONCE DE BYZANCE, *Adv. fraudes Apollinaristarum*, *PG* 86, 2, 1976 A). C'est seulement quelque temps plus tard (fin 375/début 376) qu'après avoir reçu Vital, autre disciple d'Apollinaire, l'évêque de Rome prit conscience du caractère hétérodoxe de la doctrine de ce dernier (voir *supra* n. 4, p. 341 et n. 1, p. 344-345), et condamna à son tour Timothée (PIETRI, *Roma Christiana*, I, p. 841-844).

οὐ παύεται, ταύτην ὥσπερ φθοράν τινα ἐκκλίνατε. Ὅμως ὑμεῖς μεμνημένοι τῆς ἀποστολικῆς πίστεως, ταύτης μάλιστα ἥτις ἐν Νικαίᾳ παρὰ τῶν πατέρων ἐγγράφως ἐξετέθη, βεβαίῳ βαθμῷ ἰσχυρῶς τῇ πίστει ἀμετακίνητοι διαμείνατε[b]· καὶ μὴ ματαιολογίας καὶ ἠφανισμένας ζητήσεις κατὰ ταύτης ὑπομείνητε ἀκούειν τοὺς κληρικοὺς ἢ τοὺς λαϊκοὺς ὑμῶν. 4 Ἤδη γὰρ ἅπαξ τύπον ἐδώκαμεν, ἵνα ὁ γινώσκων ἑαυτὸν Χριστιανὸν ἐκεῖνο φυλάττοι ὅπερ παρὰ τῶν ἀποστόλων παρεδόθη, λέγοντος τοῦ ἁγίου Παύλου· *Εἴ τις ὑμᾶς εὐαγγελίζεται παρ' ὃ παρελάβετε, ἀνάθεμα ἔστω*[c]. Ὁ γὰρ Χριστὸς ὁ υἱὸς τοῦ θεοῦ ὁ κύριος ἡμῶν τῷ γένει τῶν ἀνθρώπων διὰ τοῦ ἰδίου πάθους πληρεστάτην ἀπέδωκε τὴν σωτηρίαν, ἵνα ὅλον τὸν ἄνθρωπον ταῖς ἁμαρτίαις ἐνεχόμενον πάσης ἁμαρτίας ἐλευθερώσῃ. 5 Τοῦτον εἴ τις ἤτοι ἀνθρωπότητος ἢ θεότητος ἔλαττον ἐσχηκέναι εἴποι, πνεύματος διαβόλου πεπληρωμένος *τῆς γεέννης υἱὸν*[d] ἑαυτὸν ἀποδείκνυσι.

Τί τοίνυν πάλιν παρ' ἐμοῦ ζητεῖτε τὴν καθαίρεσιν Τιμοθέου, ὃς καὶ ἐνταῦθα κρίσει τῆς ἀποστολικῆς καθέδρας, παρόντος καὶ Πέτρου τοῦ ἐπισκόπου τῆς Ἀλεξανδρέων πόλεως, καθῃρέθη ἅμα τῷ διδασκάλῳ αὐτοῦ Ἀπολιναρίῳ, ὃς καὶ ἐν ἡμέρᾳ τῆς κρίσεως τὰς ὀφειλομένας τιμωρίας καὶ βασάνους ὑπομενεῖ ; 6 Εἰ δέ τινας κουφοτέρους πείθει ἐκεῖνος, ὥς τινα ἐλπίδα ἔχων, ὅστις τὴν ἀληθῆ ἐλπίδα τὴν εἰς Χριστὸν τῇ ὁμολογίᾳ μετέβαλε, μετὰ τούτου ὁμοίως ἀπολεῖται ὅστις δή ποτε

b. Cf. Col 1, 23 c. Ga 1, 9 d. Mt 23, 15

1. Damase renvoie ses destinataires au concile de Rome réuni en présence de Pierre d'Alexandrie, où Timothée, depuis peu consacré évêque de Béryte par Apollinaire, envoyé par celui-ci pour se faire reconnaître (voir Léonce de Byzance cité n. 3, p. précédente), fut condamné, ainsi que les apollinaristes qui le furent pour la première fois par les Occidentaux (RUFIN, II, 20, cite un passage de la lettre comme étant une décision du concile : « Si quelqu'un vient à dire que le Christ a moins d'humanité ou moins de divinité », cf. *supra* 5 ; SOZOMÈNE, VI, 25, 6) ; c'est pourquoi

venin mortel, détournez-vous de cela comme d'une peste. Vous, cependant, qui vous souvenez de la foi des apôtres, spécialement de celle qui a été exposée par écrit à Nicée par les Pères, demeurez immuables dans la foi[b], fermes sur cette base solide, et ne tolérez pas que, chez vous, clercs ou laïcs prêtent l'oreille à de vaines paroles et à des recherches dépassées contre cette foi. **4** Car nous avons déjà, une fois pour toutes, donné pour principe que celui qui se reconnaît comme chrétien conserve ce qui lui a été donné par les apôtres, comme le dit saint Paul : "*Si quelqu'un vous annonce un évangile différent de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème*[c]." En effet, le Christ, Fils de Dieu, notre Seigneur, a apporté par sa passion la plénitude du salut au genre humain, pour que l'homme tout entier soumis aux péchés fût libéré par lui de tout péché. **5** Si quelqu'un vient à dire que le Christ a moins d'humanité ou moins de divinité, c'est parce qu'il est rempli de l'esprit du diable et se montre *fils de la géhenne*[d].

Pourquoi donc attendez-vous à nouveau de moi la déposition de Timothée, puisque ici même, par sentence du siège apostolique, et en présence de Pierre, évêque d'Alexandrie, il a été déposé en même temps que son maître Apollinaire, qui, au jour du jugement, subira les châtiments et les supplices qui lui sont dus[1] ? **6** Si Timothée amène des personnes plus fragiles à ses idées comme porteur de quelque espérance, lui qui dans sa confession de foi a altéré la véritable espérance dans le Christ, avec lui périra pareillement

Damase a pu dire à ses destinataires qu'il a été non pas une mais « deux fois mordu » (*supra* 3), Timothée n'ayant sans doute pas quitté son siège après la première condamnation fin 375/376. La condamnation allait bientôt être confirmée par Pierre à son retour à Alexandrie à l'été 378, puis par le synode d'Antioche en 379 et par celui de Constantinople en 381 (cf. RUFIN, II, 20, qui ne cite cependant pas Antioche), synode auquel assitait Timothée d'après les souscriptions conservées (voir MANSI, III, 568 ; *EOMIA* II, 3, p. 439, 18). Notons que cette lettre condamne nommément non seulement Timothée mais aussi Apollinaire, à la différence des autres documents romains mentionnés.

βούλεται τῷ κανόνι τῆς ἐκκλησίας ἀντιπαλαῖσαι. Ὁ θεὸς ὑμᾶς ὑγιαίνοντας διαφυλάττοι, υἱοὶ τιμιώτατοι. »

Καὶ ἄλλα δέ τινα συναθροισθέντες ἐν τῇ μεγάλῃ Ῥώμῃ γεγράφασι κατὰ διαφόρων αἱρέσεων, ἅπερ ἀναγκαῖον ᾠήθην ἐνθεῖναι τῇ συγγραφῇ.

11

1 Ὁμολογία τῆς καθολικῆς πίστεως, ἣν ὁ πάπας Δάμασος ἀπέστειλε πρὸς τὸν ἐπίσκοπον Παυλῖνον ἐν τῇ Μακεδονίᾳ, ὃς ἐγένετο ἐν Θεσσαλονίκῃ.

« Ἐπειδὴ μετὰ τὴν ἐν Νικαίᾳ σύνοδον αὕτη ἡ πλάνη ἀνέκυψεν ὥστε τολμᾶν τινας βεβήλῳ στόματι εἰπεῖν τὸ

1. Cette brève introduction à la « confession de la foi catholique » du même Damase montre que le document se trouvait à la suite du précédent dans le dossier utilisé par Théodoret (voir *supra* n. 2, p. 379-380), qui le considère également comme une lettre synodale « contre les hérésies » destinée aux Orientaux (cf. *supra* 9, 20), ce que contredit l'intitulé mais non le contenu du document. Ainsi associée à la lettre de Damase condamnant Timothée, cette « foi de Damase » peut être rapprochée du concile romain de 377/378 : elle aura été envoyée aux Orientaux peu après ce synode (cf. THÉODORE DE MOPSUESTE, *Homélies catéchétiques* IX, 1, *ST* 145, p. 215). Plus connue sous le nom de *Tomus Damasi* dans les collections canoniques qui en font état postérieurement (voir note suivante), elle est considérée par la plupart des historiens comme la réponse à une lettre encyclique des Orientaux contre le pneumatomaque Eustathe de Sébastée, contre Apollinaire, et contre Paulin accusé de sabellianisme (cf. BASILE, *Ep.* 263). Publiée sous forme de « décrets contre différentes hérésies », elle revêt un caractère composite, ce qui a permis à FIELD, *On the Communion of Damasus*, p. 137-188, de remettre en cause la date traditionnellement admise (377/378), pour proposer une rédaction finale en 382. On ajoutera que le premier canon du second synode de Constantinople de 382 fait, sous le nom de « Tome des Occidentaux », vraisemblablement état de ce document, au nom duquel ont été reçus « ceux qui, à Antioche, professent une seule divinité du Père et du Fils et de l'Esprit saint », autrement dit les Pauliniens (voir SCHWARTZ, *GS* 3, p. 38, n. 1, et 54, n. 2).

2. À en juger par ce titre, les décisions du concile romain sont connues de Théodoret par la copie traduite en grec qu'en avait donnée Damase dans une lettre adressée à l'évêque Paulin d'Antioche (texte retraduit en latin par CASSIODORE, *Hist. trip.* IX, 16, p. 518-522, qui a subdivisé en deux

quiconque veut s'opposer à la règle de l'Église. Que Dieu vous garde en bonne santé, très chers fils. »

Réunis dans la grande Rome, les évêques ont rédigé encore d'autres décrets contre différentes hérésies. J'ai jugé nécessaire de les insérer dans mon récit[1].

Chapitre 11

Autre synodale du même contre différentes hérésies

1 Confession de la foi catholique que le Pape Damase a adressée à l'évêque Paulin qui se trouvait alors en Macédoine, à Thessalonique[2].

« Puisque après le concile de Nicée, l'erreur que voici a repris le dessus, au point que certains osèrent dire d'une

le neuvième anathématisme, portant ainsi à vingt-cinq leur nombre). L'existence de ce document dans les archives romaines est confirmée par la mention qu'en fait le pape Célestin dans un discours tenu au synode de Rome d'août 430 : il y cite le 6e anathématisme d'après le texte de la lettre adressée « par (s)on prédécesseur Damase » *ad Paulinum episcopum Antiochenae ecclesiae* (fragment dans ARNOBE LE JEUNE, *Conflictus* II, 13, 692-696, *CCL* 25A, p. 113, qui ajoute « une autre lettre du même à Paulin » [= *Ep.* 3, *Per filium meum*] citant le même anathématisme dans une version plus développée, *ibid.* 697-702). Différente de celle figurant dans les archives de Rome, l'adresse aurait été, selon PARMENTIER, p. LXXXII, volontairement modifiée par Théodoret, qui manifesterait ainsi son hostilité à Paulin en remplaçant le titre d'évêque d'Antioche par une notation relative à un séjour de celui-ci à Thessalonique, détail qu'il est le seul à fournir. On fera cependant remarquer que, dans ce cas, il suffisait à Théodoret de supprimer l'adresse gênante. Or, loin de là, il reproduit ici la copie adressée à Paulin et non l'original envoyé aux Orientaux, copie dans laquelle le nom de Paulin est accompagné de son titre d'évêque ; seule la mention ἐν τῇ Μακεδονίᾳ, qui ne figure pas dans les plus anciens manuscrits syriaques, notons-le, pourrait être une glose, mal placée, destinée à situer Thessalonique. De plus, on ne peut exclure l'éventualité d'un séjour de Paulin à Thessalonique, dont le nicéen Acholios était l'évêque, fort lié aux Occidentaux, et cela dès 379/380 – plutôt que 382/383 généralement retenu à cause de sa venue au concile de Rome signalée par JÉRÔME (*Ep.* 108, 6 et 127, 7) – pour faire confirmer sa légitimité, comme a tenté de le faire Maxime, auprès de Théodose, nouvel empereur d'Orient, alors en

πνεῦμα τὸ ἅγιον γεγενῆσθαι διὰ τοῦ υἱοῦ, ἀναθεματίζομεν τοὺς μὴ μετὰ πάσης ἐλευθερίας κηρύττοντας σὺν τῷ πατρὶ καὶ τῷ υἱῷ τῆς μιᾶς καὶ τῆς αὐτῆς οὐσίας τε καὶ ἐξουσίας ὑπάρχειν τὸ ἅγιον πνεῦμα.

2 Ὁμοίως δὲ ἀναθεματίζομεν καὶ τοὺς τῇ τοῦ Σαβελλίου ἀκολουθοῦντας πλάνῃ τὸν αὐτὸν λέγοντας καὶ πατέρα εἶναι καὶ υἱόν.

Ἀναθεματίζομεν Ἄρειον καὶ Εὐνόμιον, οἳ τῇ ἴσῃ δυσσεβείᾳ, εἰ καὶ τοῖς ῥήμασι διαφέροντες, τὸν υἱὸν καὶ τὸ ἅγιον πνεῦμα κτίσμα εἶναι διισχυρίζονται.

Ἀναθεματίζομεν τοὺς Μακεδονιανούς, οἵτινες ἐκ τῆς τοῦ Ἀρείου ῥίζης καταγόμενοι οὐχὶ τὴν ἀσέβειαν ἀλλὰ τὴν προσηγορίαν ἐνήλλαξαν.

3 Ἀναθεματίζομεν Φωτεινόν, ὃς τὴν τοῦ Ἐβίωνος αἵρεσιν ἀνακαινίζων τὸν κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστὸν μόνον ἐκ τῆς Μαρίας ὡμολόγει.

Ἀναθεματίζομεν καὶ τοὺς δύο υἱοὺς εἶναι διισχυριζομένους, ἕνα πρὸ τῶν αἰώνων καὶ ἄλλον μετὰ τὴν τῆς σαρκὸς ἐκ τῆς Μαρίας ἀνάληψιν.

Ἀναθεματίζομεν κἀκείνους οἵτινες ἀντὶ λογικῆς ψυχῆς διισχυρίζονται ὅτι ὁ τοῦ θεοῦ λόγος ἐστράφη ἐν τῇ ἀνθρωπίνῃ σαρκί. 4 Αὐτὸς γὰρ ὁ υἱὸς ὁ τοῦ θεοῦ λόγος οὐχὶ ἀντὶ τῆς λογικῆς καὶ νοερᾶς ψυχῆς ἐν τῷ ἑαυτοῦ σώματι γέγονεν, ἀλλὰ τὴν ἡμετέραν, τουτέστι λογικὴν καὶ νοεράν, ἄνευ τῆς ἁμαρτίας, ψυχὴν ἀνέλαβέ τε καὶ ἔσωσεν.

5 Ἀναθεματίζομεν καὶ τοὺς λέγοντας τὸν λόγον τοῦ θεοῦ τῇ ἐκτάσει καὶ τῇ συστολῇ ἀπὸ τοῦ πατρὸς κεχωρίσθαι, καὶ ἀνυπόστατον αὐτὸν ἢ μέλλειν τελευτᾶν βλασφημοῦντας.

résidence dans la ville. Deux rédactions différentes du texte latin ont été conservées, toutes deux dans des collections canoniques : F, la plus ancienne, qui renvoie au « concile réuni à Rome par les évêques catholiques », à la suite du symbole de Nicée, et comprend les 24 anathèmes, et M, version courte remaniée, contenant seulement les huit premiers, ad

bouche profanatrice que l'Esprit saint était advenu par le Fils, (I) nous anathématisons ceux qui ne proclament pas en toute franchise que l'Esprit est avec le Père et le Fils d'une seule et même substance et de même puissance.

2 (II) Pareillement, nous anathématisons ceux qui suivent l'erreur de Sabellius et disent que le Père est le même que le Fils.

(III) Nous anathématisons Arius et Eunome qui, avec une égale impiété, même s'ils diffèrent par les mots, soutiennent que le Fils et l'Esprit saint sont une créature.

(IV) Nous anathématisons les macédoniens qui, issus de la souche d'Arius, n'ont pas changé d'impiété mais de nom.

3 (V) Nous anathématisons Photin qui, renouvelant l'hérésie d'Ébion, a confessé que notre Seigneur Jésus Christ est seulement de Marie.

(VI) Nous anathématisons aussi ceux qui soutiennent qu'il y a deux fils, un avant les siècles et un autre après l'acquisition de la chair par Marie.

(VII) Nous anathématisons aussi tous ceux qui, en remplacement d'une âme raisonnable, ont soutenu que le Logos de Dieu a vécu dans une chair humaine. 4 En effet le Fils en personne, le Logos de Dieu, n'est pas venu dans son propre corps en remplacement d'une âme douée de raison et d'intelligence, mais il a pris et sauvé notre âme, c'est-à-dire une âme douée de raison et d'intelligence, sans le péché.

5 (VIII) Nous anathématisons aussi ceux qui disent que le Logos de Dieu s'est séparé du Père par extension et par contraction, et qui le blasphèment comme dépourvu d'hypostase ou destiné à avoir une fin.

Paulinum Antiochenum episcopum ; à quoi il faut ajouter la copie, quelque peu différente de F, sur laquelle a été faite la traduction grecque utilisée par Théodoret (voir l'édition en parallèle de ces textes dans *EOMIA* I, 2, p. 283-294) ; SIMONETTI, *La crisi ariana*, p. 432, n. 103 ; PIETRI, *Roma Christiana*, I, p. 873-876 ; FIELD, *On the Communion of Damasus*, p. 139-143.

Τοὺς δὲ ἀπὸ ἐκκλησιῶν εἰς ἑτέρας ἐκκλησίας μετελθόντας ἄχρι τοσούτου ἀπὸ τῆς ἡμετέρας κοινωνίας ἀλλοτρίους ἔχομεν ἄχρις οὗ πρὸς αὐτὰς ἐπανέλθωσι τὰς πόλεις ἐν αἷς πρῶτον ἐχειροτονήθησαν. 6 Ἐὰν δέ τις, ἄλλου ἀπὸ τόπου εἰς τόπον μετελθόντος, ἐν τόπῳ τοῦ ζῶντος ἐχειροτονήθη, ἄχρι τοσούτου σχολάσῃ ἀπὸ τοῦ ἱερατικοῦ ἀξιώματος ὁ τὴν ἰδίαν πόλιν καταλείψας ἄχρις οὗ ὁ διαδεξάμενος αὐτὸν ἀναπαύσηται ἐν κυρίῳ.

Εἴ τις μὴ εἴπῃ ἀεὶ τὸν πατέρα καὶ ἀεὶ τὸν υἱὸν καὶ ἀεὶ τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον εἶναι, ἀνάθεμα ἔστω.

7 Εἴ τις μὴ εἴπῃ τὸν υἱὸν γεννηθέντα ἐκ τοῦ πατρός, τουτέστιν ἐκ τῆς οὐσίας τῆς θείας αὐτοῦ, ἀνάθεμα ἔστω.

Εἴ τις μὴ εἴπῃ ἀληθινὸν θεὸν τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ ὡς ἀληθινὸν θεὸν τὸν πατέρα αὐτοῦ, καὶ πάντα δύνασθαι καὶ πάντα εἰδέναι, καὶ τῷ πατρὶ ἴσον, ἀνάθεμα ἔστω.

Εἴ τις εἴπῃ ὅτι ἐν σαρκὶ διάγων ὁ υἱὸς τοῦ θεοῦ ὅτε ἦν ἐν τῇ γῇ ἐν τοῖς οὐρανοῖς καὶ σὺν τῷ πατρὶ οὐκ ἦν, ἀνάθεμα ἔστω.

8 Εἴ τις εἴπῃ ὅτι ἐν τῷ πάθει τοῦ σταυροῦ τὴν ὀδύνην ὑπέμεινεν ὁ υἱὸς τοῦ θεοῦ καὶ θεὸς καὶ οὐχὶ ἡ σὰρξ σὺν τῇ ψυχῇ ἥνπερ ἐνεδύσατο, *μορφὴν δούλου*[a] ἥνπερ ἑαυτῷ ἀνέλαβεν, ὡς εἴρηκεν ἡ ἁγία γραφή, ἀνάθεμα ἔστω.

9 Εἴ τις μὴ εἴπῃ ὅτι ἐν τῇ σαρκὶ ἥνπερ ἀνέλαβε καθέζεται ἐν τῇ δεξιᾷ τοῦ πατρός, ἐν ᾗ καὶ ἐλεύσεται κρῖναι ζῶντας καὶ νεκρούς, ἀνάθεμα ἔστω.

Εἴ τις μὴ εἴπῃ τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον ἐκ τοῦ πατρὸς εἶναι ἀληθῶς καὶ κυρίως, ὡς καὶ τὸν υἱὸν ἐκ τῆς θείας οὐσίας καὶ θεὸν θεοῦ λόγον, ἀνάθεμα ἔστω.

8. a. Ph 2, 7

---

11. 57 καὶ θεὸς nos coll. Theodoreti Dialog. III (*PG* 83, 296d) : om *B* καὶ θεὸς λόγος V F W θεότητι r y θεὸς Parm. coll. Cass.

(IX) Quant à ceux qui sont passés d'une Église à une autre, nous les tenons pour étrangers à notre communion, jusqu'à ce qu'ils regagnent la cité dans laquelle ils ont été tout d'abord consacrés. 6 Mais si quelqu'un, après qu'un autre est passé d'un lieu à un autre, a été consacré à sa place alors que cet autre est toujours en vie, celui qui aura quitté sa cité d'origine sera suspendu de la dignité sacerdotale jusqu'à ce que son successeur repose dans le Seigneur.

(X) Si quelqu'un ne dit pas que toujours est le Père, toujours est le Fils et toujours l'Esprit saint, qu'il soit anathème.

7 (XI) Si quelqu'un ne dit pas le Fils engendré du Père, c'est-à-dire de sa substance divine, qu'il soit anathème.

(XII) Si quelqu'un ne dit pas vrai Dieu le Fils de Dieu, comme vrai Dieu est son Père, qu'il peut tout et sait tout, et qu'il est égal au Père, qu'il soit anathème.

(XIII) Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu vivant dans la chair, alors qu'il était sur la terre, n'était pas aussi dans le ciel avec le Père, qu'il soit anathème.

8 (XIV) Si quelqu'un dit que, dans la passion de la croix, celui qui a supporté la douleur est le Fils de Dieu et Dieu, et non pas la chair avec l'âme qu'il a revêtue – une *forme d'esclave*[a] qu'il a assumée, comme l'a dit la sainte Écriture – qu'il soit anathème.

9 (XV) Si quelqu'un ne dit pas qu'il est assis à la droite du Père dans la chair qu'il a assumée – dans laquelle également il viendra juger les vivants et les morts – qu'il soit anathème.

(XVI) Si quelqu'un ne dit pas que l'Esprit saint est vraiment et proprement du Père, comme aussi le Fils est de la substance divine et Dieu Logos de Dieu, qu'il soit anathème.

Εἴ τις μὴ εἴπῃ πάντα δύνασθαι τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον καὶ πάντα εἰδέναι καὶ πανταχοῦ παρεῖναι, ὡς καὶ τὸν υἱὸν καὶ τὸν πατέρα, ἀνάθεμα ἔστω.

10 Εἴ τις εἴπῃ τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον ποίημα ἢ διὰ τοῦ υἱοῦ γεγενῆσθαι, ἀνάθεμα ἔστω.

Εἴ τις μὴ εἴπῃ πάντα διὰ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος τὸν πατέρα πεποιηκέναι, τουτέστι *τὰ ὁρατὰ καὶ τὰ ἀόρατα*[b], ἀνάθεμα ἔστω.

11 Εἴ τις μὴ εἴπῃ τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος μίαν θεότητα, ἐξουσίαν, θειότητα, δυναστείαν, μίαν δόξαν, κυριότητα, μίαν βασιλείαν, μίαν θέλησιν καὶ ἀλήθειαν, ἀνάθεμα ἔστω.

Εἴ τις τρία πρόσωπα μὴ εἴπῃ ἀληθινά τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος, ἴσα, ἀεὶ ζῶντα, τὰ πάντα κατέχοντα *τὰ ὁρατὰ καὶ τὰ ἀόρατα*[b], πάντα δυνάμενα, πάντα κρίνοντα, πάντα ζωοποιοῦντα, πάντα δημιουργοῦντα, πάντα σῴζοντα, ἀνάθεμα ἔστω.

12 Εἴ τις μὴ εἴπῃ προσκυνητὸν τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον παρὰ πάσης τῆς κτίσεως ὡς καὶ τὸν υἱὸν καὶ τὸν πατέρα, ἀνάθεμα ἔστω.

Εἴ τις περὶ τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καλῶς φρονήσει, περὶ δὲ τοῦ ἁγίου πνεύματος οὐκ ὀρθῶς ἔχει, αἱρετικός ἐστιν ὅτι πάντες οἱ αἱρετικοί περὶ τοῦ υἱοῦ τοῦ θεοῦ καὶ περὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος κακῶς φρονοῦντες ἐν τῇ τῶν Ἰουδαίων καὶ τῶν ἐθνικῶν ἀπιστίᾳ τυγχάνειν ἐλέγχονται.

13 Εἴ τις δὲ μερίσῃ θεὸν τὸν πατέρα λέγων καὶ θεὸν τὸν υἱὸν καὶ θεὸν τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον, καὶ διισχυρίσαιτο θεοὺς λέγεσθαι καὶ οὐχὶ θεὸν διὰ τὴν μίαν θεότητα καὶ δυναστείαν ἥνπερ εἶναι πιστεύομεν καὶ οἴδαμεν τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος θεὸν ἕνα, ὑπεξελόμενος δὲ τὸν υἱὸν καὶ τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον, ὡς

b. Col 1, 16

98 πνεύματος θεὸν ἕνα Π : πνεύματος, θεὸν ἕνα Parm. cum commate inopportuno πνεύματος, <ἢ> θεὸν ἕνα <ὁμολογῶν> prop. Scheidw. uide p. 70 || 99 ὑπεξελόμενος δὲ Parm : ὑφεξελόμενος δὲ B ἢ πάλιν ὑπεξελόμενος (vel ὑφεξελόμενος) V F r y W uide ibidem.

(XVII) Si quelqu'un ne dit pas que l'Esprit saint peut tout, sait tout et est présent partout, comme le sont le Fils et le Père, qu'il soit anathème.

10 (XVIII) Si quelqu'un dit que l'Esprit saint est une créature ou qu'il est advenu par le Fils, qu'il soit anathème.

(XIX) Si quelqu'un ne dit pas que le Père a tout fait par le Fils et par l'Esprit saint, c'est-à-dire *les choses visibles et invisibles*[b], qu'il soit anathème.

11 (XX) Si quelqu'un ne dit pas que, du Père et du Fils et de l'Esprit saint, une est la déité, un le pouvoir, une la puissance, la divinité, une la gloire, la seigneurie, une la royauté, une la volonté et la vérité, qu'il soit anathème.

(XXI) Si quelqu'un ne dit pas que sont vraies les trois personnes du Père, du Fils et de l'Esprit saint, égales, toujours vivantes, contenant toutes *les choses visibles et invisibles*[b], pouvant tout, jugeant tout, vivifiant tout, créant tout, sauvant tout, qu'il soit anathème.

12 (XXII) Si quelqu'un ne dit pas que l'Esprit saint est digne d'être adoré par toute la création comme le Fils et le Père, qu'il soit anathème.

(XXIII) Si quelqu'un, au sujet du Père et du Fils, a une pensée juste, mais qu'au sujet de l'Esprit saint il n'est pas dans la rectitude, il est hérétique, parce que tous les hérétiques, ayant une pensée mauvaise sur le Fils de Dieu et sur l'Esprit saint, donnent la preuve qu'ils se trouvent dans l'impiété des juifs et des gentils.

13 (XXIV) Si quelqu'un opère une division en disant que le Père est Dieu, que le Fils est Dieu, que l'Esprit saint est Dieu et qu'il affirme qu'ils sont appelés dieux et non pas Dieu en vertu de l'unique déité et puissance que nous croyons et savons être du Père, du Fils et de l'Esprit saint en tant qu'un seul Dieu, † et † qu'il soustraie le Fils et l'Esprit

μόνον ὑπονοήσει τὸν πατέρα θεὸν λέγεσθαι ἢ πιστεύεσθαι ἕνα θεόν, ἀνάθεμα ἔστω. **14** Τὸ γὰρ ὄνομα τῶν θεῶν καὶ τοῖς ἀγγέλοις καὶ τοῖς πᾶσιν ἁγίοις παρὰ τοῦ θεοῦ ἐτέθη καὶ ἐχαρίσθη· περὶ δὲ τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος, διὰ τὴν μίαν καὶ ἴσην θεότητα, οὐχὶ τῶν θεῶν ὀνόματα ἀλλὰ τοῦ θεοῦ ἡμῶν ἐνδείκνυται καὶ σημαίνεται, ἵνα πιστεύωμεν ὅτι εἰς πατέρα καὶ υἱὸν καὶ ἅγιον πνεῦμα μόνον βαπτιζόμεθα, καὶ οὐχὶ εἰς τὰ τῶν ἀρχαγγέλων καὶ ἀγγέλων ὀνόματα, ὡς αἱρετικοὶ ἢ ὡς Ἰουδαῖοι ἢ ἐθνικοὶ παραφρονοῦντες. **15** Αὕτη τοίνυν ἡ τῶν Χριστιανῶν σωτηρία ἐστὶν ὥστε πιστεύοντες τῇ τριάδι, τουτέστι τῷ πατρὶ καὶ τῷ υἱῷ καὶ τῷ ἁγίῳ πνεύματι, καὶ βαπτιζόμενοι εἰς αὐτὴν μίαν θεότητα καὶ δυναστείαν καὶ θειότητα καὶ οὐσίαν εἰς αὐτὸν πιστεύομεν. »

12

1 Ταῦτα μὲν οὖν Γρατιανοῦ περιόντος ἐγένετο. Ἐπειδὴ δὲ ἐκεῖνος ἔν τε πολέμοις ἀριστεύων καὶ τὰς πόλεις σωφρόνως τε καὶ δικαίως ἰθύνων ἐξ ἐπιβουλῆς ἐτελεύτησε, παῖδας μὲν οὐ καταλιπὼν κληρονόμους τῆς βασιλείας, ἀδελφὸν δὲ κομιδῇ νέον ὁμώνυμον τοῦ

1. La première série d'anathématismes (I-VIII) condamne des hérétiques dont certains, les plus anciens, sont nommément désignés (ce qui n'est pas le cas d'Apollinaire pourtant visé [VII]) – on notera le terme « macédoniens » (IV) dont le sens ici n'est pas éclairci : il apparaît à la fin des années 370 pour désigner ceux qui, bien que non ariens, nient la divinité de l'Esprit (voir *supra* n. 1, p. 376-377) ; la seconde (X-XXIV), introduite par une formule différente, condamne les doctrines hétérodoxes en matière trinitaire et christologique ; plus développée, elle ne recoupe que très partiellement la première. En insistant sur l'égalité des personnes dans la transcendance divine, sur l'unité du Fils avant et après l'Incarnation, et sur l'activité et la puissance de l'Esprit à l'égal du Fils, ces « décrets », tels qu'ils figurent ici, constituent, selon l'expresssion bien venue de

saint jusqu'à supposer que seulement le Père est dit Dieu ou est cru Dieu l'unique, qu'il soit anathème. **14** Le nom de dieux en effet a été appliqué et accordé par grâce aux anges et à tous les saints par Dieu ; mais quant au Père, au Fils et à l'Esprit saint, à cause de leur unique et égale déité, ce ne sont pas des noms de dieux, mais celui de notre Dieu qui est indiqué et signifié, afin que nous croyions que nous sommes baptisés seulement dans le Père et le Fils et l'Esprit saint, et non point dans les archanges et les anges, comme le croient les hérétiques, les juifs et les gentils dans leurs divagations. **15** Voici pourquoi le salut des chrétiens est de croire à la Trinité, c'est-à-dire au Père, au Fils et à l'Esprit saint, et d'être baptisés en elle, c'est-à-dire en une déité, une puissance, une divinité, une substance : c'est ainsi que nous croyons en Dieu[1]. »

Chapitre 12

Mort de Gratien et usurpation de Maxime

1 Voilà donc ce qui s'est passé au temps de Gratien. Premier au combat, il avait gouverné les cités avec sagesse et justice[2]. Après qu'il eut péri par suite d'une trahison, sans laisser de fils pour héritier mais un frère tout jeune qui por-

Ch. PIETRI (*Histoire du christianisme*, p. 382), « le code », mis à jour, « de l'orthodoxie nicéenne », démontrant ainsi les progrès de la réflexion théologique romaine et rendant désormais possible l'union avec les Orientaux. Mais le canon IX, inséré entre les deux séries d'anathèmes, par son caractère purement disciplinaire, rompt l'espoir de réconciliation : reprenant le canon 15 de Nicée, il condamne en effet les transferts et prévoit une procédure de réintégration pour les contrevenants sanctionnés, visant vraisemblablement Mélèce, d'abord évêque de Sébastée en Arménie, puis transféré à Antioche après son élection par les acaciens (voir II, 32, 3-4, SC 501, p. 488-490). Pour une autre interprétation, liée à la date de 382 donnée au Tome, voir FIELD, *On the Communion of Damasus*, p. 168-174.

2. Sur le règne de Gratien, *supra* V, 1, 2 - 2, 3, et 5 - 6, 3 ; l'éloge est proche de celui décerné par RUFIN, II, 13-14.

πατρός, Μάξιμός τις τῆς Βαλεντινιανοῦ καταφρονήσας νεότητος ἥρπασε τὴν τῆς Ἑσπέρας ἡγεμονίαν.

13

1 Κατ' ἐκεῖνον δὲ τὸν χρόνον Ἰουστίνα ἡ Βαλεντινιανοῦ μὲν τοῦ μεγάλου γαμετή, τοῦ δὲ νέου μήτηρ, ἃ πάλαι τῆς Ἀρειανικῆς διδασκαλίας ἐδέξατο σπέρματα δῆλα πεποίηκε τῷ παιδί. Τοῦ μὲν γὰρ ὁμόζυγος τὸ θερμὸν ἐπισταμένη τῆς πίστεως λαθεῖν ἅπαντα τὸν χρόνον ἐσπούδασε· τοῦ δὲ παιδὸς τὸ τῶν φρενῶν ἁπαλὸν καὶ εὔεικτον θεωμένη προσενεγκεῖν τὴν ἐξαπάτην ἐθάρρησεν. **2** Ὁ δὲ τῆς μητρὸς τὰς ὑποθήκας ὀνησιφόρους ὑπολαβών, εἰς γὰρ τὸ τῆς φύσεως δέλεαρ ἀποβλέπων τὸ θανατηφόρον ἄγκιστρον οὐχ ἑώρα, Ἀμβροσίῳ πρώτῳ τοὺς περὶ τούτων προσενήνοχε λόγους, ἡγούμενος, εἰ τοῦτον μεταπείσοι, τῶν ἄλλων ῥᾳδίως ἂν περιέσεσθαι καὶ οὐδένα ἀντίπαλον ἔσεσθαι. **3** Ὁ δὲ τῆς τε τοῦ πατρὸς ἀνεμίμνησκεν εὐσεβείας καὶ τὸν κλῆρον παρεκάλει φυλάττειν ὃν παρέλαβεν ἄσυλον· ἐδίδασκε δὲ καὶ τὴν τῶν δογμάτων διαφοράν, καὶ ὅπως τὰ μὲν τῇ τοῦ κυρίου διδασκαλίᾳ καὶ τοῖς τῶν ἀποστόλων συμβαίνει κηρύγμασι, τὰ δὲ ἄντικρύς ἐστιν ἐναν-

1. Théodoret place ici l'usurpation de Maxime après la mort de Gratien qui en fut pourtant victime (voir *infra* 15, 4). À l'été 383, Gratien affronte en effet près de Paris l'usurpateur, passé sur le continent après sa proclamation en Bretagne. Son armée ayant fait défection, il est traîtreusement assassiné à Lyon par le *magister militum* Andragathius le 25 août 383 (sur les sources voir l'étude comparée de F. PASCHOUD dans *Cinq études sur Zosime*, Paris 1975, p. 88-91). Son fils unique ayant disparu avant lui, Gratien a pour seul successeur légitime son demi-frère Valentinien II, qui, déjà proclamé Auguste à l'âge de 4 ans en 375, n'a encore que 12 ans en 383 et se trouve placé sous la tutelle de Justine, véritable régente. Depuis Milan, sa capitale, il règne avec sa mère sur l'Italie, l'Illyricum et l'Afrique, Maxime ne contrôlant encore en Occident que la Bretagne, la Gaule et l'Espagne. En ne présentant pas d'emblée Maxime négativement, Théodoret tient compte de son rôle auprès de Valentinien II comme défenseur d'Ambroise (voir *infra* 14, 1), par conséquent nicéen.

tait le nom de son père, un certain Maxime, qui ne faisait aucun cas de Valentinien en raison de sa jeunesse, s'empara du pouvoir en Occident[1].

Chapitre 13

Justine femme de Valentinien et complot contre Ambroise

1 À cette époque Justine, femme de Valentinien le Grand et mère du jeune Valentinien, qui. avait reçu jadis les semences de l'enseignement arien, les révéla à son enfant. Connaissant la foi fervente de son époux, elle prit soin tout le temps de dissimuler ; mais, observant chez l'enfant un esprit tendre et malléable, elle s'enhardit à lui exposer la doctrine fallacieuse. **2** L'enfant, qui pensait que les instructions de sa mère étaient utiles – car, les yeux fixés sur l'appât de la nature, il ne voyait pas l'hameçon mortel – rapporta à Ambroise tout le premier ses propos sur ce sujet, estimant que s'il le persuadait, il l'emporterait facilement sur les autres et n'aurait plus aucun adversaire[2]. **3** Mais Ambroise lui rappelait la piété de son père et l'invitait à garder intact l'héritage qu'il avait reçu. Il lui apprit aussi les différences entre les doctrines, comment les unes concordent avec l'enseignement du Seigneur et le message des apôtres, tandis que les autres leur sont directement

2. Sur les convictions homéennes de Justine et l'influence exercée sur son fils, voir AMBROISE, *Ep.* 25, 2 ; GAUDENCE DE BRESCIA, *Praef. ad Benivolum*, 5, *CSEL* 68, p. 3-4 ; RUFIN II, 15, 1 ; SOCRATE, V, 11, 4 ; SOZOMÈNE VII, 13, 2-3. Cependant Justine n'a pas incité Valentinien à entrer en conflit ouvert avec Ambroise avant la disparition de Gratien, comme le prétendent SOCRATE (V, 11, 4-10) et SOZOMÈNE (VII, 13, 3), ni même dans les mois qui ont suivi l'assassinat de ce dernier, ainsi que semble le suggérer le récit très contracté de Théodoret. Sur les relations complexes d'Ambroise et de Justine avant 385, date des premiers conflits entre eux, voir Y.-M. DUVAL, « Les ambassades de saint Ambroise ».

τία καὶ τῇ πνευματικῇ νομοθεσίᾳ μαχόμενα. 4 Ὁ δὲ νέος, οἷα δὴ νέος καὶ παρὰ μητρὸς ἠπατημένης θηγόμενος, οὐ μόνον οὐ προσίετο τὰ λεγόμενα, ἀλλὰ καὶ θυμοῦ πλήρης ἐγίγνετο καὶ λόχοις ὁπλιτῶν τε καὶ πελταστῶν τοὺς ἐκκλησιαστικοὺς περιβόλους ἐκύκλου. 5 Ἐπειδὴ δὲ τὸν μέγιστον ἐκεῖνον ἀριστέα οὐδὲν ἐδεδίξατο τῶν ὑπ᾽ αὐτοῦ γενομένων, μορμολυκεῖα γὰρ ὑπέλαβε ταῦτα μειρακυλλίοις ὑπό τινων προσφερόμενα, τότε δὴ χαλεπήνας προφανῶς αὐτὸν ἐκέλευσε τῶν ἱερῶν ἔξω βῆναι προθύρων. 6 Ὁ δέ · « Ἑκὼν εἶναι τοῦτο, ἔφη, οὐ δράσω, οὐδὲ προδώσω τοῖς λύκοις τὸν τῶν προβάτων σηκόν, οὐδὲ τοῖς βλασφημοῦσι τὸν θεῖον παραδώσω νεών · ἀλλ᾽ εἴ σοι κτεῖναι δοκεῖ, ἔνδον ἐπένεγκέ μοι τὸ ξίφος ἢ τὴν αἰχμήν · ἀσπασίως γὰρ δέξομαι τὴν τοιαύτην σφαγήν. »

14

1 Χρόνου δὲ συχνοῦ τριβομένου, μεμάθηκε μὲν ὁ Μάξιμος τὰ κατὰ τοῦ μεγαλοφώνου κήρυκος τῆς ἀληθείας τολμώμενα, ἐπέστειλε δὲ τῷ Βαλεντινιανῷ τὸν κατὰ τῆς εὐσεβείας πόλεμον καταλῦσαι παρεγγυῶν καὶ παραινῶν μὴ προέσθαι τὴν πατρῴαν εὐσέβειαν · προστέθεικε δὲ καὶ τοῦ πολέμου τὴν ἀπειλὴν εἰ μὴ πείθοιτο,

1. Sur ce conflit « des basiliques » opposant en 385 et 386 le parti arien à l'évêque nicéen de Milan AMBROISE (*Ep.* 75, 75a et 76), voir SAVON, *Ambroise*, p. 193-222 ; G. NAUROY, « La crise milanaise de 386 et les lettres d'Ambroise : difficultés d'interprétation et limites d'un témoignage épistolaire », dans *Correspondances, documents pour l'Histoire de l'Antiquité tardive*, Colloque de Lille 2003 à paraître ; *Id.*, *Ambroise de Milan. Écriture et esthétique d'une exégèse pastorale*, Berne 2007, II, *Le fouet et le miel*, Appendice II, p. 135-149. Théodoret, comme PAULIN DE MILAN (*Vita Ambrosii*, 13), RUFIN (II, 15) et SOZOMÈNE (VII, 13, 4-7), n'en retient qu'une image stylisée : celle d'Ambroise qui, assiégé par la troupe dans une église, refuse de « livrer le temple de Dieu » (cf. *Ep.* 76(20), 1-2, réponse adressée en fait dans un contexte différent à une délégation du consistoire) et se dit prêt à mourir en martyr devant l'autel (cf. *Ep.* 76, 5 et 8).

contraires et en désaccord avec la règle inspirée par l'Esprit. 4 Mais le jeune homme, en jeune homme qu'il était, excité par sa mère égarée, non seulement n'admit pas ses explications, mais se mit en colère et fit encercler par des unités d'hoplites et de peltastes l'enceinte de l'église. 5 Comme ses manœuvres n'avaient en rien impressionné ce héros sublime – qui les tenait en effet pour des épouvantails qu'on présente aux petits garçons – il laissa alors éclater son irritation et lui ordonna d'évacuer le seuil sacré. 6 « Je ne le ferai pas de mon plein gré, répondit-il, et je ne livrerai pas non plus aux loups la bergerie ni ne céderai le temple de Dieu à ceux qui le blasphèment. Si tu crois bon de tuer, c'est à l'intérieur qu'il te faut porter l'épée ou la lance contre moi, car je recevrai volontiers une telle mort[1]. »

Chapitre 14

Remontrance faite par l'usurpateur Maxime à Valentinien le Jeune

1 Longtemps après, Maxime eut connaissance des audaces commises contre le héraut qui portait si haut la vérité. Il écrivit à Valentinien pour l'engager à mettre un terme à la guerre contre la piété et pour l'exhorter à ne pas abandonner la piété paternelle[2]. En outre, il le menaçait de la guerre s'il ne cédait pas ; et de fait il joignait les actes à la

2. Cette lettre de Maxime à Valentinien II, conservée dans la *Collectio Avellana*, 39 (*CSEL* 35, 1, p. 88-90), date au plus tôt du début de l'été 386 puisque Maxime est au courant de la loi du 23 janvier 386 accordant la liberté de culte à ceux qui se réclament du credo de Rimini (*CTh* XVI, 1, 4, p. 118) et des troubles suscités par celle-ci à Milan. Signalé par RUFIN (II, 16), mais ignoré de Socrate et négligé par Sozomène, ce document pourrait avoir été consulté par Théodoret (voir Y.-M. DUVAL, « Les ambassades de saint Ambroise », p. 245). L'indication chronologique donnée par Théodoret, « longtemps après », est donc à rapporter non pas au conflit précédent mais au début de l'usurpation de Maxime en 383.

καὶ μέντοι καὶ τοῖς λόγοις τὸ ἔργον ἐπέθηκε. Τὴν γὰρ στρατιὰν ἀγείρας ἐπὶ τὴν Μεδιόλανον ὥρμησεν ἔνθα ἐκεῖνος διῆγεν. Ὁ δὲ μαθὼν τὴν ἔφοδον εἰς Ἰλλυρίους ᾤχετο φεύγων, τῇ πείρᾳ μαθὼν τίνων ἐκ τῆς μητρῴας ἀπώνατο συμβουλῆς.

15

1 Πυθόμενος δὲ Θεοδόσιος ὁ πανεύφημος βασιλεὺς τά τε παρὰ τοῦ βασιλέως πραχθέντα καὶ τὰ παρὰ τοῦ τυράννου γραφέντα ἔγραψε τῷ πεφευγότι νέῳ μὴ χρῆναι θαυμάζειν εἰ τῷ μὲν βασιλεῖ τὸ δέος, τῷ δὲ τυράννῳ τὸ κράτος συνέζευκται· τῇ γὰρ εὐσεβείᾳ πεπολέμηκε μὲν ὁ βασιλεύς, ὁ δὲ τύραννος ἐπεκούρησε. 2 Καὶ ὁ μὲν ταύτην προέμενος ἀποδιδράσκει γυμνός, ὁ δὲ ταύτῃ καθωπλισμένος τοῦ γεγυμνωμένου κρατεῖ· τῇ γὰρ εὐσεβείᾳ καὶ ὁ ταύτης σύνεστι νομοθέτης. Ταῦτα μὲν οὖν ἑκὰς ὢν ἐπέστειλεν. 3 Ἐπειδὴ δὲ τὴν φυγὴν μεμαθηκὼς εἰς ἐπικουρίαν ἀφίκετο καὶ τὴν μὲν οἰκείαν καταλελοιπότα βασιλείαν, εἰς δὲ τὴν αὐτοῦ παραγενόμενον εἶδε, πρῶτον μὲν τῇ ψυχῇ τὴν θεραπείαν προσήνεγκε καὶ τὴν ἐπιγενομένην τῆς ἀσεβείας ἐξήλασε νόσον καὶ εἰς τὴν πατρῴαν εὐσέβειαν ἐπανήγαγεν· εἶτα θαρρεῖν παρεγγυήσας καὶ κατὰ τοῦ τυράννου στρα-

1. Contrairement à ce que dit Théodoret (cf. Rufin II, 16), Maxime ne mit pas immédiatement ses menaces à exécution. L'invasion de l'Italie n'eut lieu qu'en 387, provoquant la fuite en Illyricum de Valentinien II, accompagné de sa mère et de sa sœur Galla (Sozomène VII, 13, 11; Zosime IV, 42-43). C'est de Thessalonique que le jeune empereur demanda l'aide de Théodose.

2. Théodoret est le seul à faire état de cette lettre écrite de Constantinople par Théodose, qualifié à cette occasion de *paneuphêmos* à l'égal de Constantin ; seul Zonaras (XIII, 18, 4) en donnera plus tard un bref résumé. Cette lettre pourrait être la réponse à la demande de Valentinien II ; elle montre bien la réticence de Théodose à intervenir (voir Zosime, IV, 44).

parole, car il rassembla son armée et lui fit faire mouvement sur Milan où résidait Valentinien. Celui-ci, apprenant son approche, partit se réfugier en Illyrie, apprenant ainsi par les faits quel profit il avait tiré des conseils de sa mère[1].

Chapitre 15

Ce qu'écrivit l'empereur Théodose à ce sujet

1 Théodose, l'empereur digne de toute louange, informé des agissements de cet empereur et de la lettre de l'usurpateur, écrivit au jeune fugitif qu'il ne lui fallait pas s'étonner si la peur accompagnait l'empereur et la puissance l'usurpateur, puisque l'empereur avait combattu la piété tandis que l'usurpateur l'avait secourue. **2** Le premier, qui l'a abandonnée, s'enfuit tout nu, tandis que le second, qui s'en est fait une armure, l'emporte sur celui qui est nu. Qui légifère en faveur de la piété est aussi son soutien. Voilà donc ce que Théodose écrivit, alors qu'il était au loin[2]. **3** Mais, quand une fois informé de sa fuite, il se fut porté à son secours et qu'il vit celui qui avait abandonné son empire arriver dans le sien, il commença par soigner son âme, puis chassa la maladie de l'impiété dans laquelle il était tombé et le ramena à la piété paternelle[3]. Ensuite, il lui rendit courage et, après avoir livré combat à l'usurpateur, il restitua au

3. La rencontre eut lieu à la fin de l'été 387 à Thessalonique ; Valentinien s'y trouve en fait dans son propre empire, puisque les diocèses de Macédoine et de Dacie avaient été restitués à l'Occident en 380 (STEIN-PALANQUE, I, p. 193). Ayant finalement laissé sans réponse l'ambassade de Maxime venue le rencontrer, Théodose décida à contrecœur d'entrer en guerre contre l'usurpateur (voir ZOSIME, éd. Paschoud, t. II, 2, n. 187, p. 435-436). Des tractations passées entre les différentes parties, Théodoret ne retient que l'aspect religieux : la reconnaissance par Valentinien II de l'orthodoxie nicéenne contre l'entrée en guerre de Théodose, sans que soient mentionnés la présence de Justine ni le mariage de Théodose, veuf depuis 386 (voir *infra* n. 1, p. 416), avec Galla, sa fille. Sur ces événements, voir G. NAUROY, *Exégèse et création littéraire chez Ambroise de Milan. L'exemple du « De Ioseph Patriarcha »*, Paris 2007, p. 302-309.

τεύσας, ἀναιμωτὶ μὲν τῷ νέῳ τὴν βασιλείαν παρέδωκε, τὸν δὲ τύραννον ἔκτεινεν. 4 Ἀδικεῖν γὰρ ὑπέλαβεν καὶ τὰς πρὸς Γρατιανὸν γεγενημένας παραβαίνειν συνθήκας, εἰ μὴ ποινὴν τοὺς ἀπεκταγκότας εἰσπράξαιτο τῆς σφαγῆς.

16

1 Μετὰ δὲ τὴν ἐκεῖθεν ἐπάνοδον ἀφίκετο μὲν Ἀμφιλόχιος ὁ θαυμάσιος, οὗ πολλάκις ἐμνήσθην, ἀντιβολῶν τοὺς τῶν Ἀρειανῶν ἐκ τῶν πόλεων ἐξελαθῆναι συλλόγους· ὁ δὲ βασιλεὺς ἀπηνεστέραν ὑπολαβὼν τὴν αἴτησιν οὐκ ἐδέξατο. 2 Ὁ δὲ σοφώτατος Ἀμφιλόχιος παραυτίκα σιγήσας μνήμης ἀξίαν ἐξηύρηκεν μηχανήν. Εἴσω γὰρ αὖθις τῶν βασιλείων γενόμενος καὶ παρεστῶτα τῷ βασιλεῖ τὸν υἱὸν Ἀρκάδιον θεασάμενος, νεωστὶ δὲ οὗτος κεχειροτόνητο βασιλεύς, αὐτὸν μὲν ἠσπάσατο συνήθως τὸν βασιλέα, ἀγέραστον δὲ κατέλιπε τὸν υἱόν. 3 Ὁ δὲ βασιλεὺς ἐπιλησθῆναι νομίσας τὸν Ἀμφιλόχιον προσελθεῖν καὶ φιλῆσαι προσέταξε τὸν υἱόν· ὁ δὲ ἀποχρῆν ἔφη τὴν αὐτῷ παρ' αὐτοῦ προσενεχθεῖσαν τιμήν. Ὁ δὲ δυσχεράνας οἰκείαν ἐκάλει παροινίαν τὴν τοῦ παιδὸς ἀτιμίαν. Τηνικαῦτα λοιπὸν ὁ σοφώτατος Ἀμφιλόχιος ἐκκαλύπτει τὸν τοῦ γεγενημένου σκοπὸν καὶ βοῶν ἔφη· « Ὁρᾷς, ὦ βασιλεῦ, ὅπως οὐ φέρεις τὴν τοῦ παιδὸς ἀτιμίαν, ἀλλὰ τοῖς εἰς τοῦτον παροινοῦσι χαλεπαίνεις πικρῶς. 4 Πίστευσον δὴ οὖν καὶ τὸν τῶν ὅλων θεὸν τοὺς τὸν υἱὸν αὐτοῦ τὸν μονογενῆ βλασφημοῦντας βδελύττεσθαι, καὶ ὡς ἀχαρίστους

1. Sur la campagne victorieuse, en fait jalonnée de combats meurtriers, de Théodose contre Maxime en 388 et la mort de ce dernier le 28 août, voir AMBROISE, *Ep.* 74, 22-23 ; PACATUS, *Paneg. Theodosii* XII, 34-44 ; RUFIN, II, 17 ; SOCRATE V, 14, 1 ; SOZOMÈNE VII, 14, 5-7 ; ZOSIME IV, 46. Si Théodoret présente la victoire obtenue par l'empereur comme « sans effusion de sang », c'est en référence à la prédiction de Jean de Lycopolis, citée à

jeune homme son empire sans effusion de sang et tua l'usurpateur. **4** Il estima en effet qu'il faillirait à la justice et transgresserait les accords passés avec Gratien, s'il ne faisait pas payer son meurtre à ses assassins[1].

Chapitre 16

Amphiloque l'évêque d'Iconium

1 À son retour, l'admirable Amphiloque, dont j'ai plusieurs fois fait mémoire, vint pour le prier d'expulser des cités les assemblées d'ariens[2]. Mais l'empereur n'accepta pas la requête qu'il estimait trop dure. **2** Alors, dans sa très grande sagesse, Amphiloque se tut aussitôt et imagina un stratagème digne de mémoire. Étant une autre fois revenu au palais et voyant à côté de l'empereur son fils Arcadius récemment promu empereur, il salua l'empereur selon l'habitude, mais n'eut aucune marque de déférence pour le fils. **3** L'empereur, pensant que c'était une distraction de la part d'Amphiloque, le pria d'approcher et de donner le baiser à son fils. Mais lui répliqua que la marque de respect qu'il lui avait adressée suffisait. Contrarié, l'empereur déclara que le manque de respect envers l'enfant était une insulte personnelle. Alors finalement Amphiloque, en sa très grande sagesse, révèle le but de l'affaire en s'exclamant : « Tu vois, Empereur, tu ne supportes pas le manque de respect envers ton enfant, et bien au contraire tu en veux amèrement à ceux qui l'insultent. **4** Sois donc persuadé que le Dieu de l'univers éprouve aussi de l'horreur pour ceux qui blasphèment son Fils monogène et qu'il les hait pour leur ingrati-

propos de la victoire sur Eugène (*infra* 25, 2, et n. 2, p. 445). Le seul sang versé est celui de Maxime, dont Théodose tire légitimement vengeance pour le meurtre de Gratien (cf. RUFIN, II, 17 ; SOZOMÈNE, VII, 14).

2. Avec ce récit, commence la longue séquence de la soumission de l'empereur aux évêques (16-18). Sur Amphiloque, évêque de la métropole de la Lycaonie, Iconium, mentionnée seulement dans le *kephalaion* 16, voir *supra* IV, 11, 4 ; IV, 31, 3 ; V, 8, 5.

περὶ τὸν σωτῆρα καὶ εὐεργέτην γεγενημένους μισεῖν. » 5 Οὕτω συνεὶς ὁ βασιλεὺς καὶ τά τε πεπραγμένα καὶ τὰ εἰρημένα θαυμάσας νόμον εὐθὺς ἔγραφε τοὺς τῶν αἱρετικῶν συλλόγους κωλύοντα.

17

1 Ἀλλὰ γὰρ οὐ ῥᾴδιον πάσας διαφυγεῖν τοῦ κοινοῦ τῶν ἀνθρώπων πολεμίου τὰς ἄρκυς. Πολλάκις γάρ τις διαδρὰς τῆς ἀσελγείας τὸ πάθος τῇ τῆς πλεονεξίας περιπείρεται πάγῃ· εἰ δὲ καὶ ταύτης κρείττων φανείη, ἑτέρωθεν ἀναφύεται τοῦ φθόνου τὸ βάραθρον· κἂν τοῦτο δὲ πάλιν ὑπερπηδήσῃ, τοῦ θυμοῦ τὸ δίκτυον εὑρήσει προκείμενον· καὶ ἄλλας δὲ μυρίας τοῖς ἀνθρώποις τίθησι ποδοστράβας ἀγρεύων εἰς ὄλεθρον. **2** Καὶ τὰ μὲν πάθη τοῦ σώματος ὑπουργοῦντα ἔχει ταῖς κατὰ τῆς ψυχῆς τεκταινομέναις ὑπ' αὐτοῦ μηχαναῖς· μόνος δὲ ὁ νοῦς ἐγρηγορὼς περιγίγνεται τῇ περὶ τὰ θεῖα ῥοπῇ τῶν μηχανημάτων διαλύων τὴν ῥύμην. Τῆς ἀνθρωπείας δὴ οὖν φύσεως καὶ ὁ θαυμάσιος οὗτος μετασχὼν βασιλεὺς καὶ τῶν παθημάτων μετέλαχε, καὶ τῷ δικαίῳ θυμῷ ἀμετρία προσγινομένη ὠμόν τι καὶ παράνομον εἰργάσατο πάθος. Ἐρῶ δὲ καὶ τοῦτο τῆς τῶν ἐντευξομένων εἵνεκα ὠφελείας· οὐ γὰρ μόνον κατηγορίαν ἔχει τοῦ θαυμαστοῦ βασιλέως, ἀλλὰ καὶ εὐφημίαν μνήμης ἀξιωτάτην.

1. SOZOMÈNE (VII, 6, 4-7) raconte une anecdote en tous points semblable, mais fait de son protagoniste un vieil évêque (anonyme) d'une obscure bourgade.

2. Si la scène entre Amphiloque et Théodose s'est bien déroulée en présence d'Arcadius, le fils aîné récemment promu Auguste, on doit la dater peu après le 19 janvier 383, et non « après le retour » de Théodose en Orient en été 391, comme l'écrit Théodoret qui vient d'achever la séquence consacrée à Ambroise, Valentinien II et Maxime. Il faut donc resituer la scène dans le cadre du synode réuni à Constantinople par Théodose en 383, qui fut suivi d'un édit en date du 25 juillet interdisant précisé-

tude envers leur sauveur et bienfaiteur[1]. » **5** L'empereur comprit la leçon et s'émerveilla de l'acte et de la parole : aussitôt il rédigea une loi interdisant les assemblées des hérétiques[2].

Chapitre 17 (16)

Massacres qui eurent lieu à Thessalonique

1 (16,5) Il n'est toutefois pas facile d'éviter tous les pièges de l'ennemi commun des hommes. (16,6) Souvent, en effet, si l'on a échappé au mal de l'impudence, on est empêtré dans les rets de la cupidité. Et si l'on a l'air d'être au-dessus de tout cela, de l'autre côté, c'est le gouffre de l'envie. Et si l'on franchit encore cet obstacle, on trouvera devant soi le filet de la colère. Et il pose des milliers d'autres pièges aux hommes dans sa chasse mortelle. **2** (16,7) Quant aux passions charnelles, elles l'aident à monter ses machinations contre l'âme, tandis que seul l'intellect en éveil l'emporte en brisant par son inclination vers le divin la poussée de ses machines. Ainsi donc, faisant partie de l'humanité, cet admirable empereur en partageait aussi les faiblesses, et la démesure s'ajoutant à un juste emportement fut la cause d'un événement cruel et inique. Je vais le raconter aussi pour le profit du lecteur, car l'admirable empereur n'en retire pas que des reproches, mais aussi des louanges tout à fait dignes de mémoire[3].

ment les assemblées des hérétiques (*CTh* XVI, 5, 11, p. 248 ; voir l'*Introduction*, p. 26).

3. Après l'exaltation de la piété de l'empereur, reste, pour parfaire l'éloge, à montrer sa soumission à la condition humaine, comme Valentinien l'avait déjà laisser entendre (*supra* IV, 7, 3). Théodoret donne ainsi au récit du massacre de Thessalonique et de la pénitence à laquelle l'empereur va devoir se plier une valeur pédagogique autant que symbolique faisant du démon l'inspirateur du crime. Les faits relatés se situent entre la fin du séjour de Théodose à Rome pour y célébrer sa victoire sur Maxime (cf. RUFIN, II, 17), à la fin de l'été ou au début de l'automne 389, et sa

3 Θεσσαλονίκη πόλις ἐστὶ μεγίστη καὶ πολυάνθρωπος εἰς μὲν τὸ Μακεδόνων ἔθνος τελοῦσα, ἡγουμένη δὲ καὶ Θετταλίας καὶ Ἀχαΐας καὶ μέντοι καὶ ἄλλων παμπόλλων ἐθνῶν ὅσα τῶν Ἰλλυρίων τὸν ὕπαρχον ἡγούμενον ἔχει. Ἐν ταύτῃ στάσεως γενομένης τινὸς κατελεύσθησάν τε καὶ κατεσύρησαν τῶν ἀρχόντων τινές. 4 Ὁ δὲ βασιλεὺς ἐξαφθεὶς ὑπὸ τῶν ἀγγελθέντων οὐκ ἤνεγκε τοῦ θυμοῦ τὴν ὁρμὴν οὐδὲ τῷ χαλινῷ τοῦ λογισμοῦ τὴν τούτου ῥύμην ἐκώλυσεν, ἀλλὰ τούτῳ τὴν ψῆφον ἐξενεγκεῖν τῆς τιμωρίας ἐπέτρεψε. 5 Ταύτην δὲ τὴν ἐξουσίαν ἐκεῖνος λαβών, οἷα δὴ αὐτόνομός τε καὶ τύραννος τὸν δεσμὸν ἀπορρήξας καὶ τοῦ λογισμοῦ διαφυγὼν τὸν ζυγόν, ἄδικα ξίφη κατὰ πάντων ἐγύμνωσε καὶ τοὺς ἀθῴους μετὰ τῶν ὑπευθύνων κατέκτεινεν. Ἑπτὰ γάρ, ὥς φασιν, ἀνθρώπων ἀνῃρέθησαν χιλιάδες, οὐ κρίσεως ἡγησαμένης καὶ τῶν τὰ δεινὰ ἐκεῖνα τετολμηκότων κατακριθέντων, ἀλλ᾽ ὡς ἐν ἀμήτῳ πάντων ὁμοῦ δίκην ἀσταχύων κατατμηθέντων.

réconciliation à Milan, le jour de Noël, après huit mois de pénitence (*infra* 18, 5) : soit très probablement en 390 (SOZOMÈNE VII, 25, 1, les place, par erreur, après la mort de l'usurpateur Eugène, en 394). Après le témoignage d'Ambroise lui-même (*Ep. extra coll.* 11(51), à Théodose ; *De obitu Theodosii*, 34, *CSEL* 73, p. 388-389), RUFIN (II, 18), PAULIN DE MILAN (*Vita Ambrosii*, 24) et AUGUSTIN (*Civ. Dei* V, 26) ont donné successivement de l'affaire, au début du ve s., des relations relativement succinctes et dépouillées. À partir de là a été élaboré, semble-t-il, un récit enjolivé et amplifié circulant en Orient, auquel puisent, chacun à sa manière, Théodoret et Sozomène (voir *infra* n. 1, p. 406-407 et n. 1, p. 412-413). On notera le silence de Socrate sur l'événement.

1. Thessalonique est la métropole de la province de Thessalie qui, comme celle d'Achaïe citée par Théodoret, fait partie du diocèse civil de Macédoine dont elle est la capitale ; ce diocèse relève de la préfecture du prétoire d'Illyricum administré, à l'époque où Théodose séjourne en Occident de 388 à l'été 391, avec l'Italie et l'Afrique, par un seul préfet : en 390, il s'agit de Félix Iunior Polemius puis de Nicomaque Flavien (*PLRE* I, Polemius 5, et Flavianus 14).

3 (17,1) Thessalonique est une très grande cité, fort peuplée, qui appartient à la Macédoine tout en étant aussi à la tête de la Thessalie, de l'Achaïe et de bien d'autres provinces gouvernées par le préfet d'Illyrie[1]. Dans cette ville, au cours d'une émeute, des fonctionnaires furent lapidés et molestés[2]. **4** (2) Or, enflammé à la nouvelle, l'empereur, ne pouvant résister au mouvement de sa colère ni en contenir l'élan par le frein de la raison, lui donna libre cours pour prononcer le châtiment. **5** (3) Avec autant de liberté qu'un tyran qui agit à sa guise, après avoir brisé les liens de la raison et écarté son joug[3], il dégaina contre tous des glaives iniques et massacra les innocents en même temps que les responsables. Sept mille personnes à ce qu'on dit furent en effet exterminées sans jugement préalable et sans que les audacieux auteurs des forfaits fussent condamnés ; mais, comme une moisson, ils furent tous fauchés ensemble, pareils à des épis[4].

2. SOZOMÈNE (VII, 25, 3) est le seul à fournir les raisons de la sédition : l'arrestation pour relations homosexuelles, sur ordre du *magister militum per Illyricum* Buthéric, d'un aurige très apprécié par le peuple, à la veille de l'édition de courses de chars dans le cirque. Faut-il mettre cette arrestation en relation avec la constitution du 6 août 390 (*CTh* IX, 7, 6) qui condamne au bûcher les homosexuels ? RUFIN fait état parmi les militaires d'un seul mort (II, 18), dont SOZOMÈNE donne le nom en mentionnant comme victime des émeutiers le seul Buthéric.

3. L'accès de colère de Théodose (cf. RUFIN II, 18 ; SOZOMÈNE VII, 25, 4), cet *impetus naturae* qu'AMBROISE avait tenté de calmer en arrachant provisoirement à l'empereur la promesse de ne pas sévir (*Ep. extra coll.* 11(51), 6 et 16), a été à nouveau excité par des *comites* (PAULIN, *Vita Ambrosii*, 24, 1), au nombre desquels sans doute le *magister officiorum* RUFIN (*infra*, 18, 10).

4. Du massacre perpétré dans le cirque, dont RUFIN et SOZOMÈNE dénoncent l'ampleur et Paulin la durée (deux heures), Théodoret est le seul à livrer un bilan chiffré. Mieux que ce nombre (exagéré ?), l'image des vies humaines fauchées comme les épis d'une moisson exprime l'horreur d'une tuerie qui n'a pas épargné les innocents (cf. AMBROISE, *Ep. extra coll.* 11(51), 12 ; PAULIN, *Vita Ambrosii*, 24, 1), notamment des étrangers de passage dans la ville, tel le malheureux négociant dont les deux fils sont mis à mort (cf. SOZOMÈNE, VII, 25, 5-6).

18

1 Ταύτην μαθὼν τὴν ὀδυρμῶν γέμουσαν συμφορὰν Ἀμβρόσιος ἐκεῖνος, οὗ πολλάκις ἐμνήσθην, ἀφικόμενον εἰς τὴν Μεδιόλανον τὸν βασιλέα καὶ συνήθως εἰς τὸν θεῖον εἰσελθεῖν βουληθέντα νεὼν ὑπαντήσας ἔξω τῶν προθύρων, ἐπιβῆναι τῶν ἱερῶν προπυλαίων τοιάδε λέγων ἐκώλυσεν· 2 « Οὐκ οἶσθα ὡς ἔοικεν, ὦ βασιλεῦ, τῆς εἰργασμένης μιαιφονίας τὸ μέγεθος, οὐδὲ μετὰ τὴν τοῦ θυμοῦ παῦλαν ὁ λογισμὸς ἐπέγνω τὸ τολμηθέν· οὐκ ἐᾷ γὰρ ἴσως τῆς βασιλείας ἡ δυναστεία ἐπιγνῶναι τὴν ἁμαρτίαν, ἀλλ' ἐπιπροσθεῖ ἡ ἐξουσία τῷ λογισμῷ. 3 Χρὴ μέντοι εἰδέναι τὴν φύσιν καὶ τὸ ταύτης θνητόν τε καὶ διαρρέον καὶ τὸν πρόγονον χοῦν ἐξ οὗ γεγόναμεν καὶ εἰς ὃν ἀπορρέομεν, καὶ μὴ τῷ ἄνθει τῆς ἁλουργίδος ἀποβουκολούμενον ἀγνοεῖν τοῦ καλυπτομένου σώματος τὴν ἀσθένειαν. 4 Ὁμοφυῶν ἄρχεις, ὦ βασιλεῦ, καὶ μὲν δὴ καὶ ὁμοδούλων· εἷς γὰρ ἁπάντων δεσπότης καὶ βασιλεὺς ὁ τῶν ὅλων δημιουργός. Ποίοις τοίνυν ὀφθαλμοῖς ὄψει τὸν τοῦ κοινοῦ δεσπότου νεών ; Ποίοις δὲ ποσὶ τὸ δάπεδον ἐκεῖνο πατήσεις τὸ ἅγιον ; Πῶς δὲ τὰς χεῖρας ἐκτενεῖς ἀποσταζούσας ἔτι τοῦ ἀδίκου φόνου τὸ αἷμα ; Πῶς δὲ τοιαύταις ὑποδέξῃ χερσὶ τοῦ δεσπότου τὸ πανάγιον σῶμα ; Πῶς δὲ τῷ στόματι προσοίσεις τὸ αἷμα τὸ τίμιον, τοσοῦτο διὰ τῶν τοῦ θυμοῦ λόγων ἐκχέαντι παράνομον αἷμα ; Ἄπιθι τοίνυν, καὶ μὴ πειρῶ τοῖς δευτέροις τὴν προτέραν αὔξειν παρανομίαν, καὶ δέχου τὸν δεσμόν, ᾧ ὁ θεὸς ὁ τῶν ὅλων δεσπότης ἄνωθεν

1. Ici le ms. B est le seul à comporter le texte d'une lettre de l'évêque de Thessalonique Acholios faisant part, semble-t-il, à Ambroise du massacre perpétré dans sa ville sur l'ordre de Théodose. Il s'agit sûrement d'une interpolation : à l'époque de l'événement, Acholios était mort depuis plusieurs années, et remplacé par Anysius ; le document, ignoré de toutes les

Chapitre 18
Liberté de parole de l'évêque Ambroise et piété de l'empereur

1 À la nouvelle de cet événement déplorable, Ambroise[1], que j'ai mentionné plusieurs fois, sortit sur le seuil à la rencontre de l'empereur qui, en arrivant à Milan, voulait selon son habitude entrer dans le saint temple. Il l'empêcha de franchir le portique sacré en disant : 2 « Tu sembles ignorer, Empereur, l'ampleur du meurtre que tu as commis et, ta colère une fois tombée, ta raison n'a pas pris conscience de l'excès commis, car il se peut que la puissance impériale ne permette pas de prendre conscience de sa faute et que le pouvoir éclipse la raison. 3 Il faut pourtant connaître notre nature avec son caractère mortel et fuyant, ainsi que la motte de terre originelle d'où nous sommes nés et dans laquelle nous nous dissolvons, et ne pas ignorer non plus, si l'on est séduit par l'éclat de la pourpre, la fragilité du corps qu'elle recouvre. 4 Tu règnes, Empereur, sur des êtres dont tu partages la nature et, qui plus est, l'esclavage. Car il n'y a qu'un maître et roi pour tous, le créateur de l'univers. Avec quels yeux regarderas-tu donc le temple de notre commun maître ? Avec quels pieds fouleras-tu ce sol sacré ? Comment élèveras-tu tes mains qui dégouttent encore du sang d'un massacre inique ? Comment recevras-tu dans de telles mains le corps très saint du Seigneur ? Comment porteras-tu son précieux sang à ta bouche qui, par tes paroles de colère, a versé tant de sang injustement ? Retire-toi donc, n'essaie pas d'augmenter ton premier crime par un autre crime, et accepte la peine à laquelle d'en haut souscrit

autres sources et inséré de façon maladroite dans le récit de Théodoret, se compose d'une série de lamentations et de citations scripturaires qui aurait difficilement pu informer Ambroise de la situation.

γίγνεται σύμψηφος· ἰατρικὸς δὲ οὗτος καὶ πρόξενος ὑγείας.»

5 Τούτοις εἴξας τοῖς λόγοις ὁ βασιλεύς, τοῖς γὰρ θείοις λογίοις ἐντεθραμμένος ᾔδει σαφῶς τίνα μὲν τῶν ἱερέων, τίνα δὲ τῶν βασιλέων ἴδια, στένων καὶ δακρύων ἐπανῆλθεν εἰς τὰ βασίλεια. Χρόνου δὲ συχνοῦ διελθόντος, ὀκτὼ γὰρ ἀναλώθησαν μῆνες, κατέλαβεν ἡ τοῦ σωτῆρος ἡμῶν γενέθλιος ἑορτή· ὁ δὲ βασιλεὺς ἐν τοῖς βασιλείοις ὀλοφυρόμενος καθῆστο τὴν τῶν δακρύων ἀναλίσκων λιβάδα. 6 Τοῦτο θεασάμενος Ῥουφῖνος, μάγιστρος δὲ τηνικαῦτα ἦν καὶ πολλῆς μετεῖχε παρρησίας ἅτε δὴ συνηθέστερος ὤν, προσελθὼν ἤρετο τῶν δακρύων τὸ αἴτιον. 7 Ὁ δὲ πικρὸν ἀνοιμώξας καὶ σφοδρότερον προχέας τὸ δάκρυον· « Σὺ μέν, ἔφη, ὦ Ῥουφῖνε, παίζεις· τῶν γὰρ ἐμῶν οὐκ ἐπαισθάνῃ κακῶν. Ἐγὼ δὲ στένω καὶ ὀλοφύρομαι τὴν ἐμαυτοῦ συμφοράν, λογιζόμενος ὡς τοῖς μὲν οἰκέταις καὶ τοῖς προσαίταις ἄνετος ὁ θεῖος νεὼς καὶ εἰσίασιν ἀδεῶς καὶ τὸν οἰκεῖον ἀντιβολοῦσι δεσπότην, ἐμοὶ δὲ καὶ οὗτος ἄβατος καὶ πρὸς τούτῳ μοι ὁ οὐρανὸς ἀποκέκλεισται. 8 Μέμνημαι γὰρ τῆς δεσποτικῆς φωνῆς ἣ διαρρήδην φησίν· *ὃν ἂν δήσητε ἐπὶ τῆς γῆς ἔσται δεδεμένος ἐν τοῖς οὐρανοῖς*[a].» Ὁ δέ· « Δραμοῦμαι, ἔφη, εἴ σοι δοκεῖ, καὶ τὸν ἀρχιερέα πείσω λιπαρήσας λῦσαί σοι τὰ δεσμά. — Οὐ

18. a. Mt 18, 18

18. 29 τοῖς λόγοις ὁ βασιλεύς B prob. Hansen : ὁ βασιλεύς τοῖς λόγοις cett. Parm.

1. À son habitude, Théodoret substitue à la simple narration l'exposition d'un drame en trois actes : excommunication (1-4), pénitence et condition mise à la réintégration (5-18), réconciliation (19-25), qu'il émaille de dialogues et d'indications de mise en scène, et dans lequel Ambroise tient à nouveau le premier rôle. C'est ainsi que Théodoret représente une scène au cours de laquelle l'évêque se dresse à la porte de l'église pour en interdire, avec de violents reproches, l'entrée à Théodose (cf. SOZOMÈNE VII, 25, 7). En réalité cette rencontre n'a pas eu lieu : AMBROISE, qui avait appris et déploré la nouvelle du massacre lors d'un

Dieu, maître de l'univers, parce que c'est un remède qui assure la santé[1]. »

5 Cédant à ces paroles, l'empereur – qui, pour avoir été élevé dans les divines Écritures, savait bien ce qui relève des prêtres et ce qui relève des empereurs – rentra au palais, gémissant et en pleurs. Longtemps après – huit mois en effet s'étaient écoulés – survint la fête de la Nativité de notre Sauveur. L'empereur restait au palais avec sa peine, laissant couler ses larmes[2]. **6** À cette vue, Rufin, qui était alors maître des offices et jouissait d'une grande liberté de parole parce qu'il était de ses familiers, s'approcha et lui demanda la cause de ses larmes. **7** L'empereur se mit à se lamenter amèrement et ses larmes redoublèrent : « Tu plaisantes, Rufin, dit-il, car tu n'éprouves pas le mal que je ressens. Moi, au contraire, je gémis et déplore mon malheur en me disant que le saint temple est accessible aux serviteurs et aux mendiants, qu'ils y entrent librement pour implorer le maître qui est le leur, alors qu'à moi non seulement il est interdit, mais le ciel m'est aussi fermé ! **8** Car je me rappelle la sentence du maître qui dit précisément : *Celui que vous lierez sur la terre sera lié dans les cieux*[a]. » Et Rufin de dire : « Je vais partir en toute hâte, si tu le veux bien, et, par mes prières, je vais convaincre l'évêque de te délivrer de tes

synode d'évêques gaulois assemblé à Milan (*Ep. extra coll.* 11, 6), avait préféré éviter ce face à face (*Ep.* 11, 1) et, invoquant une raison de santé, avait quitté Milan (*Ep.* 11, 5). C'est par une lettre sévère mais pleine de tact et de retenue qu'il blâme l'empereur et l'invite à faire pénitence à l'exemple de David (*Ep.* 11, 7-10). Cependant dans cette missive, il racontait qu'à la veille de son départ, il avait vu en songe l'empereur venir à l'église mais n'avait pas eu la permission d'offrir le sacrifice en sa présence. À partir de là a pu s'opérer une réécriture de l'histoire telle qu'elle est parvenue à Théodoret, qui l'amplifie encore, et à Sozomène qui, cependant, laisse entendre, à la fin de son récit, qu'il connaît la lettre d'Ambroise.

2. Théodoret est le seul à préciser la durée de la pénitence de huit mois et à en fixer le terme à Noël, ce qui laisse entendre que le massacre aurait eu lieu en avril. Il est également le seul à mettre en valeur le rôle du maître des offices Rufin qui jouissait d'un large crédit auprès de Théodose (ZOSIME IV, 51, 1 ; voir *PLRE* I, Rufinus 8).

πείσεται, ἔφη ὁ βασιλεύς. Οἶδα γὰρ ἐγὼ τῆς Ἀμβροσίου ψήφου τὸ δίκαιον, οὐδὲ αἰδεσθεὶς τῆς βασιλείας τὴν ἐξουσίαν τὸν θεῖον παραβήσεται νόμον. »

9 Ἐπειδὴ δὲ πλείοσι χρησάμενος ὁ Ῥουφῖνος λόγοις πείθειν ὑπέσχετο τὸν Ἀμβρόσιον, ἀπελθεῖν αὐτὸν ὁ βασιλεὺς κατὰ τάχος ἐκέλευσεν· καὶ αὐτὸς δὲ ὑπὸ τῆς ἐλπίδος βουκοληθεὶς ἠκολούθησε μετὰ βραχύ, ταῖς ὑποσχέσεσι τοῦ Ῥουφίνου πιστεύσας. 10 Αὐτίκα δὲ τὸν Ῥουφῖνον ἰδὼν ὁ θεῖος Ἀμβρόσιος· « Τὴν τῶν κυνῶν, ἔφη, ἀναίδειαν, ὦ Ῥουφῖνε, ζηλοῖς. Τοσαύτης γὰρ μιαιφονίας γενόμενος σύμβουλος τὴν αἰδῶ τῶν μετώπων ἀπέξυσας, καὶ οὔτε ἐρυθριᾷς οὔτε δέδιας, τοσοῦτον κατὰ τῆς θείας λυττήσας εἰκόνος. » 11 Ἐπειδὴ δὲ ὁ Ῥουφῖνος ἠντιβόλει καὶ τὸν βασιλέα ἔλεγεν ἥξειν, ὑπὸ τοῦ θείου ζήλου πυρποληθεὶς Ἀμβρόσιος ὁ θεσπέσιος· « Ἐγώ, ἔφη, ὦ Ῥουφῖνε, προλέγω ὡς κωλύσω τῶν ἱερῶν αὐτὸν ἐπιβῆναι προθύρων· εἰ δὲ εἰς τυραννίδα τὴν βασιλείαν μεθίστησι, δέξομαι κἀγὼ μεθ' ἡδονῆς τὴν σφαγήν. » 12 Τούτων ὁ Ῥουφῖνος ἀκούσας ἐμήνυσε διά τινος τῷ βασιλεῖ τὸν τοῦ ἀρχιερέως σκοπὸν καὶ μένειν εἴσω τῶν βασιλείων παρῄνεσεν.

Ὁ δὲ βασιλεὺς κατὰ μέσην τὴν ἀγορὰν ταῦτα μαθών· « Ἄπειμι, ἔφη, καὶ τὰς δικαίας δέξομαι παροινίας. » 13 Ἐπειδὴ δὲ τοὺς ἱεροὺς περιβόλους κατέλαβεν, εἰς μὲν τὸν θεῖον οὐκ εἰσελήλυθε νεών, πρὸς δὲ τὸν ἀρχιερέα παραγενόμενος, ἐν δὲ τῷ ἀσπαστικῷ οἴκῳ οὗτος καθῆστο, ἐλιπάρει λυθῆναί οἱ τὸν δεσμόν. 14 Ὁ δὲ τυραννικὴν ἐκάλει τὴν παρουσίαν, καὶ κατὰ θεοῦ μεμηνέναι τὸν Θεοδόσιον ἔλεγε καὶ τοὺς ἐκείνου νόμους πατεῖν. Ὁ δὲ βασιλεύς· « Οὐ θρασύνομαι, ἔφη, κατὰ τῶν κειμένων νόμων οὐδὲ παρανόμως ἐπιβῆναι τῶν ἱερῶν προθύρων ἐφίεμαι, ἀλλὰ σὲ λῦσαί με τῶν δεσμῶν ἀξιῶ καὶ τὴν τοῦ κοινοῦ δεσπότου φιλανθρωπίαν λογίσασθαι καὶ μὴ κλεῖσαί μοι θύραν ἣν πᾶσι τοῖς μεταμελείᾳ χρωμένοις ὁ δεσπότης ἀνέῳξεν. » 15 Ὁ δὲ ἀρχιερεύς· « Ποίαν οὖν, ἔφη, μεταμέλειαν ἔδειξας μετὰ τοσαύτην παρανομίαν; Ποίοις δὲ φαρμάκοις τὰ δυσίατα

liens. » – « Il ne se laissera pas convaincre, dit l'empereur, car je sais que le jugement d'Ambroise est juste, et même eu égard à la puissance impériale, il ne transgressera pas la loi divine. »

9 Après que Rufin, avec encore d'autres arguments, se fut engagé à convaincre Ambroise, l'empereur lui ordonna de partir au plus vite. Et lui, nourri d'espoirs, le suivit de près, confiant dans les promesses de Rufin. **10** Aussitôt qu'il vit Rufin, le divin Ambroise lui dit : « Tu veux imiter l'impudence des chiens, Rufin, car, après t'être fait le conseiller d'une aussi grande atrocité, tu as essuyé la honte de ton front, sans rougir ni trembler, après avoir sévi, plein de rage, contre l'image de Dieu ! » **11** Et tandis que Rufin se faisait suppliant et disait que l'empereur allait arriver, Ambroise l'inspiré, enflammé par le zèle divin, reprit : « Eh bien ! Rufin, moi je te préviens que je vais l'empêcher de franchir le seuil sacré. Et s'il transforme le pouvoir impérial en tyrannie, je recevrai moi aussi les coups mortels avec plaisir. » **12** Après avoir entendu cela, Rufin envoya dire à l'empereur quelles étaient les intentions du pontife et lui conseilla de rester au palais.

Mais c'est en pleine agora que l'empereur reçut le message. « J'irai, dit-il, et j'accepterai les outrages que je mérite. » **13** Il entra alors dans l'enceinte sacrée, mais au lieu de pénétrer dans le divin temple, il se rendit auprès de l'évêque qui siégeait dans la salle d'audience, et le supplia de le libérer de son lien. **14** Mais Ambroise qualifiait sa présence d'acte de tyrannie et déclarait que Théodose s'était déchaîné comme un fou contre Dieu et foulait ses lois aux pieds. L'empereur dit alors : « Je ne brave pas les lois établies et je ne cherche pas à franchir illégalement le seuil sacré, mais je te demande de me libérer de mes liens et de prendre en considération la bonté de notre commun maître sans me fermer à moi la porte que le maître a ouverte à tous ceux qui se soumettent au repentir. **15** – Mais quel repentir, répartit le pontife, as-tu donc manifesté après un tel crime ? Avec quel remède as-tu soigné de si graves bles-

ἐθεράπευσας τραύματα ; » Ὁ δὲ βασιλεύς · « Σὸν ἔργον, ἔφη, τὸ καὶ δεῖξαι καὶ κεράσαι τὰ φάρμακα, ἐμὸν δὲ τὸ δέξασθαι προσφερόμενα. » 16 Τότε ὁ θεῖος Ἀμβρόσιος · « Ἐπειδὴ τῷ θυμῷ, ἔφη, τὸ δικάζειν ἐπιτρέπεις καὶ οὐχ ὁ λογισμὸς τὴν γνῶσιν ἀλλ' ὁ θυμὸς ἐκφέρει, γράψον νόμον τοῦ θυμοῦ τὰς ψήφους ἀργὰς ποιοῦντα καὶ περιττάς. Καὶ τριάκοντα ἡμέρας αἱ φονικαὶ καὶ δημευτικαὶ μενέτωσαν γνώσεις ἐν γράμμασιν, τὴν τοῦ λογισμοῦ προσδεχόμεναι κρίσιν. 17 Διελθουσῶν δὲ τῶνδε τῶν ἡμερῶν, οἱ τὰ ἐγνωσμένα γεγραφότες τὰ προστεταγμένα δεικνύτωσαν. Καὶ τηνικαῦτα τοῦ θυμοῦ πεπαυμένου καθ' ἑαυτὸν δικάζων ὁ λογισμὸς ἐξετάσει τὰ ἐγνωσμένα καὶ ὄψεται εἴτε ἄδικα εἴτε δίκαια εἴη. 18 Καὶ εἰ μὲν εὕροι ἄδικα, δῆλον ὅτι διαρρήξει τὰ γεγραμμένα · εἰ δέ γε δίκαια, βεβαιώσει, καὶ ὁ τῶν ἡμερῶν ἀριθμὸς οὐ λυμανεῖται τοῖς ὀρθῶς ἐγνωσμένοις. » Ταύτην ὁ βασιλεὺς δεξάμενος τὴν εἰσήγησιν καὶ ἄριστα ἔχειν ὑπολαβὼν εὐθὺς γραφῆναί τε τὸν νόμον ἐκέλευσε καὶ τοῖς τῆς οἰκείας χειρὸς ἐβεβαίωσε γράμμασι · τούτου δὲ γενομένου διέλυσε τὸν δεσμὸν ὁ θεῖος Ἀμβρόσιος.

19 Οὕτως ὁ πιστότατος βασιλεὺς εἴσω γενέσθαι θαρρήσας τοῦ θείου νεώ, οὐχ ἑστὼς τὸν δεσπότην ἱκέτευεν οὐδὲ τὰ γόνατα κλίνας, ἀλλὰ πρηνὴς ἐπὶ τοῦ δαπέδου κείμενος τὴν Δαυϊτικὴν ἀφῆκε φωνήν · *Ἐκολλήθη τῷ ἐδάφει ἡ ψυχή μου, ζῆσόν με κατὰ τὸν λόγον σου*[b], καὶ ταῖς χερσὶν ἀποτίλλων τὰς τρίχας καὶ τὸ μέτωπον τύπτων καὶ ταῖς τῶν δακρύων σταγόσι τοὔδαφος καταρραίνων συγγνώμης ἠντιβόλει τυχεῖν. 20 Ἐπειδὴ

b. Ps 118, 25

1. En place des tractations discrètes qui ont certainement préparé la réintégration de Théodose, Théodoret imagine, entre les deux protagonistes, dans le *salutatorium* épiscopal, une seconde entrevue au cours de laquelle Ambroise aurait demandé à l'empereur la publication d'une loi prescrivant de différer les exécutions capitales, loi que Rufin et Sozomène

sures ? – C'est à toi, reprit l'empereur, de m'indiquer et de doser les remèdes, et c'est à moi de prendre ce qui m'est proposé. » **16** Alors le divin Ambroise dit : « Puisque tu laisses à ta colère le soin de juger et que ce n'est pas la raison, mais la colère qui prononce la décision, rédige une loi qui rende nuls et non avenus les décrets de la colère. Et que, pendant trente jours, les décisions d'exécution et de confiscation demeurent dans les registres en attendant le jugement de la raison. **17** Passés ces jours, que les rédacteurs des décisions fassent connaître les ordres qui ont été donnés, et qu'alors, la colère ayant cessé, la raison jugeant selon ses règles examinera attentivement les décisions et verra si elles sont justes ou injustes. **18** Si elle les trouve injustes, bien évidemment l'acte sera détruit ; mais si elles sont justes, elles seront confirmées et le nombre de jours ne fera aucun tort à de justes décisions. » L'empereur accepta cette proposition qu'il jugea excellente et ordonna qu'on rédigeât immédiatement la loi qu'il signa de sa propre main. Cela fait, le divin Ambroise délia le lien[1].

19 C'est ainsi que l'empereur très croyant entra avec confiance dans le temple divin. Il ne pria pas le Seigneur debout ni à genoux, mais étendu sur le pavement, face contre terre, il prononça la parole de David : *Mon âme est collée au sol : fais-moi vivre selon ta parole*[b], et, en s'arrachant les cheveux à pleines mains, en se frappant le front et en inondant le pavement de ses larmes ruisselantes, il implorait pour obtenir le pardon. **20** Quand vint le moment

mettent aussi en rapport avec l'affaire de Thessalonique et ses suites. Une telle constitution est recueillie dans le *Code Théodosien* (IX, 40, 13) comme ayant été promulguée par Gratien, Valentinien et Théodose à Vérone, le 18 août 382. Mais comme elle est adressée à Nicomaque Flavien, en qualité de préfet du prétoire d'Italie et d'Illyricum, une fonction exercée par lui de 390 à 392, on a proposé, en s'appuyant aussi sur le témoignage des historiens ecclésiastiques, de supprimer le nom de Gratien et de corriger la date en 18 août 390 (PALANQUE, *Saint Ambroise*, p. 230, note 176). Il reste que, dans cette année 390, la chronologie relative des événements est difficile à établir ; voir SAVON, *Ambroise*, p. 267-268.

δὲ ὁ καιρὸς ἐκάλει τῇ ἱερᾷ τραπέζῃ τὰ δῶρα προσενεγκεῖν, ἀναστὰς μετὰ τῶν ἴσων δακρύων τῶν ἀνακτόρων ἐπέβη· προσενεγκὼν δὲ ὥσπερ εἰώθει ἔνδον παρὰ τὰς κιγκλίδας μεμένηκεν. Ἀλλὰ πάλιν ὁ μέγας Ἀμβρόσιος οὐκ ἐσίγησεν, ἀλλ' ἐξεπαίδευσε τὴν τῶν τόπων διαφοράν. **21** Καὶ πρῶτον μὲν ἤρετο εἴ τινος δέοιτο· τοῦ δὲ βασιλέως εἰρηκότος ὡς προσμένει τὴν τῶν θείων μυστηρίων μετάληψιν, ἐδήλωσεν ὑπουργῷ τῷ τῶν διακόνων ἡγουμένῳ χρησάμενος ὅτι· « Τὰ ἔνδον, ὦ βασιλεῦ, μόνοις ἐστὶν ἱερεῦσι βατά, τοῖς δὲ ἄλλοις ἅπασιν ἄδυτά τε καὶ ἄψαυστα. Ἔξιθι τοίνυν καὶ τοῖς ἄλλοις κοινώνει τῆς στάσεως· ἁλουργὶς γὰρ βασιλέας, οὐχ ἱερέας ποιεῖ. » **22** Καὶ ταύτην δὲ ὁ πιστότατος βασιλεὺς ἀσμένως δεξάμενος τὴν εἰσήγησιν ἀντεδήλωσεν ὡς οὐ θρασύτητι χρώμενος ἔνδον τῶν κιγκλίδων μεμένηκεν, ἀλλ' ἐν Κωνσταντινουπόλει τοῦτο εἶναι ἔθος μαθών· « Χάριν δὲ ὀφείλω, ἔφη, καὶ τῆσδε τῆς ἰατρείας. » **23** Τοσαύτῃ καὶ τηλικαύτῃ καὶ ὁ ἀρχιερεὺς καὶ ὁ βασιλεὺς διέλαμπον ἀρετῇ· ἀμφοτέρων γὰρ ἔγωγε ἄγαμαι, τοῦ μὲν τὴν παρρησίαν, τοῦ δὲ τὴν εὐπείθειαν, καὶ τοῦ μὲν τὴν τοῦ ζήλου θερμότητα, τοῦ δὲ τὴν τῆς πίστεως καθαρότητα.

24 Τοὺς δὲ δὴ τῆς εὐσεβείας ὅρους, οὓς παρὰ τοῦ μεγάλου ἀρχιερέως μεμάθηκε, καὶ εἰς τὴν Κωνσταντινούπολιν ἐπανελθὼν διετήρησεν. Ἑορτῆς γὰρ αὐτὸν πάλιν θείας εἰς τὸν θεῖον ἀγαγούσης νεών, τῇ ἱερᾷ τραπέζῃ τὰ δῶρα προσενεγκὼν εὐθὺς ἐξελήλυθε· τοῦ δὲ τῆς ἐκκλησίας προέδρου, Νεκτάριος δὲ τηνικαῦτα ἦν, δεδηλωκότος « Τί δή ποτε μὴ μεμένηκας ἔνδον ; », δυσχεράνας « Μόγις, ἔφη, βασιλέως καὶ ἱερέως

1. Troisième acte : le pardon sollicité et accordé à Théodose se présentant dans l'église dépouillé des insignes royaux (AMBROISE, *De obitu Theodosii*, 33). Théodoret et SOZOMÈNE (VII, 25, 8-9) ajoutent à cette scène un dernier épisode, absent des récits occidentaux du début du Vᵉ s. C'est une nouvelle leçon infligée à l'empereur pour lui inculquer le respect du pouvoir sacerdotal. L'épisode de l'église serait à placer dès l'arri-

de présenter les offrandes à la sainte table, il se releva, toujours en larmes, et monta au sanctuaire ; puis, ayant présenté son offrande, il demeurait comme à son habitude à l'intérieur le long du chancel. Cette fois encore, le grand Ambroise ne resta pas silencieux : il lui apprit à faire la différence entre les lieux. **21** Il commença par lui demander s'il avait besoin de quelque chose. L'empereur ayant répondu qu'il attendait de participer aux mystères divins, Ambroise lui fit savoir ceci par l'intermédiaire du premier des diacres : « L'intérieur, Empereur, est accessible aux seuls prêtres, et inaccessible et interdit à tous les autres. Sors donc et tiens-toi debout avec tous les autres, car la pourpre fait les empereurs mais pas les prêtres. » **22** L'empereur très croyant, acceptant avec joie cette leçon, objecta qu'il s'était tenu à l'intérieur des chancels non par arrogance mais parce qu'il avait appris à Constantinople que c'était la coutume : « Je suis reconnaissant aussi pour cette médication », dit-il. **23** Voilà la grande vertu dont resplendissaient l'évêque et l'empereur. Quant à moi, je les admire tous deux, l'un pour sa liberté de parole, l'autre pour sa docilité, celui-ci pour la chaleur de son zèle, celui-là pour la pureté de sa foi [1].

24 Telles sont les frontières établies par la piété : Théodose les apprit du grand évêque et les respecta une fois de retour à Constantinople. C'est ainsi qu'une fête religieuse l'ayant amené de nouveau au temple divin, il se retira aussitôt après avoir présenté son offrande. Le chef de l'Église qui était alors Nectaire lui en fit la remarque : « Mais pourquoi n'es-tu pas resté à l'intérieur ? » Il répondit tout contrit : « J'ai eu de la peine à apprendre la différence entre

vée de Théodose à Milan, en octobre 388, plutôt qu'en 390 ; voir DAGRON, *Empereur et prêtre*, p. 127-128 et n. 70. En ce cas il pourrait être mis en relation avec l'affaire de Callinicon, absente du récit de Théodoret, comme des autres historiens ecclésiastiques, qui marqua le premier affrontement entre Théodose et AMBROISE (*Ep.* 74(40) à Théodose, et *Ep. extra coll.* 1(41) à Marcelline) ; voir NAUROY, *Ambroise*, IV, p. 217-244.

ἐδιδάχθην διαφοράν, μόγις γὰρ εὗρον ἀληθείας διδάσκαλον. Ἀμβρόσιον γὰρ οἶδα μόνον ἐπίσκοπον ἀξίως καλούμενον.» 25 Τοσοῦτον ὀνίνησιν ἔλεγχος παρὰ ἀνδρὸς ἀρετῇ λάμποντος προσφερόμενος.

19

1 Εἶχε δὲ καὶ ἄλλην ἀφορμὴν ὠφελείας ὁ βασιλεύς. Ἡ γὰρ τοῦ γάμου τὸν ζυγὸν σὺν αὐτῷ δεξαμένη τῶν θείων αὐτὸν συνεχῶς ἀνεμίμνησκε νόμων, ἑαυτὴν τούτους πρῶτον ἀκριβῶς ἐκπαιδεύσασα. Οὐ γὰρ ἐπῆρεν αὐτὴν τῆς βασιλείας ἡ δυναστεία, ἀλλὰ τὸν θεῖον πλέον ἐπύρσευσε πόθον· τῆς γὰρ εὐεργεσίας τὸ μέγεθος μεῖζον τὸ περὶ τὸν εὐεργέτην εἰργάζετο φίλτρον. 2 Αὐτίκα γοῦν καὶ τῶν τὸ σῶμα πεπηρωμένων καὶ ἅπαντα τὰ μέλη λελωβημένων παντοδαπὴν ἐποιεῖτο φροντίδα, οὐκ οἰκέταις οὐδὲ δορυφόροις ὑπουργοῖς κεχρημένη, ἀλλ' αὐτουργὸς γιγνομένη καὶ εἰς τὰς τούτων καταγωγὰς ἀφικνουμένη καὶ ἑκάστῳ τὴν χρείαν πορίζουσα. 3 Οὕτω καὶ τῶν ἐκκλησιῶν τοὺς ξενῶνας περινοστοῦσα τοὺς κλινοπετεῖς δι' ἑαυτῆς ἐνοσήλευεν, αὐτὴ καὶ χύτρας ἁπτομένη καὶ ζωμοῦ γευομένη καὶ τρύβλιον προσφέρουσα καὶ ἄρτον κλῶσα καὶ ψωμοὺς ὀρέγουσα καὶ κύλικα ἀποκλύζουσα καὶ τὰ ἄλλα πάντα ἐργαζομένη ὅσα οἰκετῶν καὶ θεραπαινίδων ἔργα νενόμισται. 4 Καὶ τοῖς τὴν αὐτουργίαν ἐπέχειν πειρωμένοις ἐπέλεγεν ὡς « Τὸ μὲν χρυσίον διανέμειν τῇ βασιλείᾳ προσήκει, ἐγὼ δὲ ὑπὲρ αὐτῆς γε τῆς βασιλείας τὴν αὐτουργίαν τῷ

1. De retour d'Occident, Théodose est à Constantinople au début de l'été 391, mais il dut retourner en septembre en Macédoine pour une campagne contre les Barbares (ZOSIME, IV, 48, 1), d'où il revint le 10 novembre (SOCRATE V, 18, 13). Nectaire, choisi par Théodose lui-même, occupe le siège épiscopal de la ville depuis 381 (*supra* 8, 9, et 9,15). En plus de la divergence sur le protocole liturgique entre Occident et Orient qu'elle révèle, la leçon ainsi donnée par la médiation occidentale à l'évêque de

un empereur et un prêtre, car j'ai eu de la peine à trouver un maître qui m'enseignât la vérité. En effet, Ambroise est le seul évêque digne de ce nom que je connaisse. » **25** C'est dire tout le profit qu'apporte la remontrance d'un homme éclatant de vertu[1].

Chapitre 19

L'impératrice Flacille

1 L'empereur tirait encore avantage d'autres ressources. Celle en effet qui avait accepté avec lui le joug du mariage lui rappelait sans cesse les lois divines, après s'en être elle-même exactement instruite. La puissance impériale ne l'exaltait point, mais elle brûlait du désir de Dieu, car la grandeur du bienfait rendait plus grand l'amour pour le bienfaiteur. **2** Par exemple, elle s'occupait de mille manières des infirmes au corps estropié et des lépreux aux membres complètement infectés, sans avoir recours à des serviteurs ou à des membres de son escorte, mais, mettant en personne la main à l'ouvrage, elle se rendait dans les asiles pour prodiguer à chacun les soins dont il avait besoin. **3** Ainsi faisait-elle encore le tour des hospices qui dépendaient des églises pour soigner personnellement les malades alités. Elle prenait elle-même la marmite, goûtait la soupe, apportait l'écuelle, rompait le pain, et tendait les morceaux, nettoyait les coupes et accomplissait toutes les autres tâches que l'on considère comme besognes de serviteurs et de servantes. **4** Et à ceux qui tentaient de l'empêcher de faire tout cela elle-même, elle répliquait : « Il convient au pouvoir impérial de distribuer l'or ; eh bien moi, justement pour ce pouvoir impérial, j'offre mes ser-

Constantinople, « irrespectueux de son propre état », dénonce la confusion des deux pouvoirs (DAGRON, *Empereur et prêtre*, p. 128).

δεδωκότι προσφέρω.» 5 Καὶ τῷ δὲ ὁμόζυγι συνεχῶς εἰώθει λέγειν· «Ἀεί σε, ὦ ἄνερ, προσήκει λογίζεσθαι τί μὲν ἦσθα πάλαι, τί δὲ γέγονας νῦν· ταῦτα γὰρ διηνεκῶς ἐνθυμούμενος οὐκ ἔσῃ περὶ τὸν εὐεργέτην ἀχάριστος, ἀλλ' ἣν ἐδέξω βασιλείαν κυβερνήσεις ἐννόμως, καὶ ταύτῃ θεραπεύσεις τὸν δεδωκότα.» Τοιούτοις ἀεὶ κεχρημένη λόγοις οἷόν τινα καλλίστην ἀρδείαν καὶ πρόσφορον τοῖς τῆς ἀρετῆς τοῦ ἀνδρὸς προσέφερε σπέρμασι.

20

1 Προτέρα μέντοι τοῦ ὁμόζυγος ἐτελεύτησε· καὶ συνέβη μετὰ χρόνον τινὰ τῆς τελευτῆς τοιόνδε τι γενέσθαι, ὃ τὴν τοῦ βασιλέως περὶ αὐτὴν φιλοστοργίαν ἐγύμνωσεν. Ὑπὸ τῶν συχνῶν πολέμων ἀναγκαζόμενος ὁ βασιλεὺς εἰσφοράν τινα ξένην ταῖς πόλεσιν ἐπιτέθεικεν. Ἡ δὲ Ἀντιόχου πόλις τὸ καινὸν τέλος οὐκ ἤνεγκεν, ἀλλ' ὁρῶν ὁ δῆμος τοὺς εἰσπραττομένους κρεμαννυμένους ἄλλα τε ἔδρασεν ἃ ποιεῖν φιλεῖ ὄχλος πρόφασιν εἰς

1. Il s'agit de la première épouse de Théodose (Aelia) Flacilla, comme le précise le titre du chapitre ; voir *infra*, 20, 1) ; renommée pour ses œuvres charitables et sa piété (AMBROISE, *De obitu Theodosii*, 40 ; GRÉGOIRE DE NYSSE, *Or. fun. in Flacillam imp.*, *GNO* IX, p. 475-490 = *PG* 46. 877-892), elle est présentée comme formant avec Théodose un couple admirable, pendant de celui constitué par Constantin avec sa mère ; voir F. THELAMON, « Un modèle féminin chez les historiens de l'Église du IVe et du Ve siècle : la souveraine chrétienne », *Les Pères de l'Église et les femmes. Actes du Colloque de La Rochelle (6-7 sept. 2003)*, éd. P. Delage, La Rochelle 2003, p. 313-325. Après sa mort en 386, Théodose s'est remarié avec Galla, fille de Justine, à l'automne 387 (*supra* n. 3, p. 396-397).

2. Bien que rapporté après le massacre de Thessalonique de 390, l'« événement » annoncé ici – l'émeute fiscale d'Antioche de la fin février 387 – est néanmoins situé correctement : « un certain temps après la mort (de Flacille) », survenue en 386 ; mais voir *infra* n. 3, p. 418-419, la véritable raison de cette disposition.

3. Sur cette émeute causée par l'annonce d'une levée d'impôt supplémentaire payable en or en vue de la guerre contre Maxime (voir DELMAIRE, *Largesses sacrées*, p. 352), les sources sont diverses et nombreuses.

vices à celui qui me l'a donné. » **5** Et à son mari elle aimait à répéter : « Il te faut toujours, cher époux, réfléchir à ce que tu as été autrefois et à ce que tu es devenu aujourd'hui car, en l'ayant toujours présent à l'esprit, tu ne seras pas ingrat envers ton bienfaiteur, mais tu gouverneras selon sa loi l'empire que tu as reçu et tu serviras ainsi celui qui te l'a donné. » C'est toujours avec de telles paroles que, sur les semences de vertu de son époux, elle versait comme un excellent et fécondant arrosage.

Chapitre 20
Émeute survenue à Antioche

1 (19, 6) Elle mourut avant son époux[1]. Un certain temps après sa mort, il se produisit un événement qui révéla le vif attachement que l'empereur avait pour elle[2]. (20, 1) Sous la contrainte des guerres incessantes, l'empereur avait imposé aux cités une contribution exceptionnelle. La ville d'Antioche trouva le nouvel impôt insupportable[3] ; mais, quand le peuple vit qu'on pendait ceux qui devaient le payer, il fit tout ce qu'une foule a cou-

du prêtre JEAN CHRYSOSTOME (*Homélies sur les statues*, prononcées pendant le Carême), et du rhéteur LIBANIOS (*Disc.* 19-23), tous deux témoins des événements (même si les discours de Libanios ont été rédigés après coup), aux écrits postérieurs de SOZOMÈNE (VII, 23) et de ZOSIME (IV, 41, à partir d'Eunape). On notera, là encore, le silence de Socrate. Sur ces différentes versions, païennes et chrétiennes, voir PETIT, *Libanius*, p. 238-244 ; L. CRACCO RUGGINI, « Poteri gara per la salvezza di città ribelli : il caso di Antiochia (387 d. C.) », *Hestiasis, Studi di tarda antichità offerti a Salvatore Calderone*, I, Messine 1986, p. 265-290 ; F. VAN DE PAVERD, *St. John Chrysostom, The Homilies on the Statues. An Introduction*, Orientalia Christiana Analecta 239, Rome 1991, p. 15-19 ; L. BROTTIER, « L'image d'Antioche dans les *Homélies sur les statues* de Jean Chrysostome », *REG* 106, 1993, 2, p. 619-635 ; SOLER, *Le sacré et le salut à Antioche*, p. 225-239. Comme on le remarquera par la suite, Théodoret a trouvé son information dans deux des homélies de Chrysostome, la 17[e] (enquête des deux commissaires impériaux) et la 21[e] (pardon impérial) dans la numérotation de Montfaucon.

ἀταξίαν λαμβάνων καὶ τὴν χαλκῆν εἰκόνα τῆς πανευφήμου Πλακίλλης, τοῦτο γὰρ ἦν ὄνομα τῇ βασιλίδι, κατήνεγκέ τε καὶ ἐπὶ πολὺ τῆς πόλεως κατέσυρε μέρος. 2 Ταῦτα πυθόμενος ὁ βασιλεὺς καὶ χαλεπήνας ὥσπερ εἰκὸς ἦν, τά τε τῆς πόλεως ἀφείλετο προνόμια καὶ τῇ γειτονευούσῃ πόλει τὴν ἡγεμονίαν δέδωκε, ταύτῃ μάλιστα νομίζων ἀνιάσειν· ἐζηλοτύπει γὰρ ἡ Λαοδίκεια τὴν Ἀντιόχειαν ἄνωθεν. Μετὰ δὲ ταῦτα καὶ ἐμπρήσειν ἠπείλει καὶ καταλύσειν καὶ εἰς κώμην τὸ ἄστυ μετασκευάσειν. Οἱ δέ γε ἄρχοντες καὶ ἀνεῖλόν τινας παρ' αὐτὸ συλλαβόντες τὸ τόλμημα, πρὶν γνῶναι τὸν βασιλέα τὴν τραγῳδίαν. 3 Ταῦτα δὲ πάντα ὁ βασιλεὺς προσέταττε μέν, οὐκ ἐγίνετο δέ, τοῦ νόμου κωλύοντος ὃν Ἀμβρόσιος ὁ μέγας τεθῆναι παρῄνεσεν. 4 Ἐπειδὴ δὲ ἀφίκοντο οἱ τὰς ἀπειλὰς ἐκείνας κομίζοντες, Ἑλλέβηχός τε στρατηγὸς τηνικαῦτα ὢν καὶ Καισάριος τῶν βασιλείων ἡγούμενος, μάγιστρον δὲ οἱ Ῥωμαῖοι καλοῦσι τὸν ταύτην ἔχοντα τὴν ἀρχήν, ἐν δέει μὲν ἦσαν ἅπαντες τὰς ἀπειλὰς πεφρικότες.

1. Le renversement des statues impériales (ici, celles de l'empereur, de sa femme et de leurs deux fils, Arcadius et Honorius) est un crime de lèse-majesté, ce qui explique la sanction impériale qui va suivre : la dégradation juridique de la cité (*infra* 2, cf. JEAN CHRYSOSTOME, *Homélies sur les statues*. 17, 2, *PG* 49, 175-176) ; voir DOWNEY, *History of Antioch*, p. 426-433, spéc. p. 430. En ne retenant que la statue de Flacille, Théodoret justifie la réaction de l'empereur dont, à la différence de l'événement précédent, il exonère la colère par « le vif attachement qu'il avait pour elle » (1 ; cf. *infra* 9). On notera le qualificatif *paneuphêmos* que Flacille – et non Placille comme l'écrit à tort Théodoret (cf. SOCRATE, IV, 31, 18, et V, 12, 3 ; SOZOMÈNE, VII, 6, 3 ; ZOSIME IV, 44, 3) – partage avec son époux (cf. *supra* 15. 1), comme Hélène avec Constantin.

2. Les *archontes* désignent ici les fonctionnaires impériaux, consulaire de Syrie et comte d'Orient, chargés principalement de percevoir les impôts et de rendre la justice (voir PETIT, *Libanius*, p. 67 ; J.H.W.G. LIEBESCHUETZ, *Antioch. City and imperial administration in the Later Roman Empire*, Oxford 1972, p. 110-114). Ils firent exécuter des émeutiers (cf. *infra* 10), et régner la terreur, tandis que la plupart des bouleutes, pris de court, s'étaient enfuis dès le début de l'émeute.

3. La date de cette loi, 18 août 382 (*CTh* IX, 40, 13), a été corrigée en 390, voir *supra* n. 1, p. 410-411. Elle ne peut en ce cas être invoquée ici. Si

tume de faire quand elle trouve prétexte à se révolter, et en plus il renversa la statue de Flacille digne de toute louange – c'était le nom de l'impératrice – et la traîna sur une bonne partie de la ville[1]. **2** À cette nouvelle, l'empereur fut irrité, comme il est naturel ; il retira à la ville ses privilèges et, donnant la prééminence à la ville voisine, il pensa la mortifier de cette façon ; car Laodicée jalousait Antioche depuis longtemps. En plus, il menaçait d'incendier et de raser la ville et même de la réduire à l'état de bourgade. De leur côté, les fonctionnaires impériaux firent également périr des gens qu'ils avaient pris en flagrant délit, avant que l'empereur eût connaissance de la tragédie[2]. **3** Tout cela, l'empereur l'ordonnait, mais ce ne fut pas exécuté, car la loi que le grand Ambroise lui avait conseillé d'établir s'y opposait[3]. **4** Quand arrivèrent les porteurs de ces menaces, Ellébichos, alors stratège, et Césaire, chef du Palais – les Romains appellent *magister* le détenteur de cette charge – tous étaient dans la peur, frissonnant sous les menaces[4].

Théodoret y renvoie, c'est parce qu'il veut, dit-il (*infra* 10), en « montrer l'utilité » ; c'est aussi pourquoi il a choisi d'inverser le récit des deux événements, en plaçant l'émeute d'Antioche après le massacre de Thessalonique dans le contexte duquel elle est d'abord citée (*supra* 18, 16-18), ce qui lui permet de montrer, fidèle à son propos, les progrès de la piété impériale.

4. Le maître des milices, *magister militum per Orientem*, désigné ici par le terme de *stratêgos*, Ellébichos (*PLRE* I, p. 277-278), et le maître des offices, *magister officiorum*, Flavius Caesarius, un chrétien (*ibid.* p. 171, 6), sont chargés de mener l'enquête pour déterminer les responsablités, en particulier auprès des bouleutes dont certains (parmi ceux qui n'avaient pas fui) furent arrêtés et emprisonnés. La ville, désertée, vit dans l'angoisse en attendant la décision impériale. Différentes démarches furent entreprises pour demander grâce et apaiser la colère de l'empereur : l'évêque Flavien, ainsi qu'une délégation de bouleutes, pour la plupart chrétiens, se rendirent à la cour. Localement, on pouvait assister à des scènes d'imploration de femmes de l'aristocratie dans le *dikastêrion* devant les deux commissaires impériaux, tandis que les moines, très populaires parmi le peuple, descendus de la montagne, intercédaient à leur tour. Théodoret privilégie ces derniers, mettant en avant le rôle de l'un d'entre eux qu'il a connu personnellement quand il était enfant, Macédonios, un des grands ascètes du Silpios dont la réputation dépassait la région (voir FESTUGIÈRE, *Antioche*, p. 285-288).

5 Οἱ δὲ τὴν ὑπώρειαν οἰκοῦντες τῆς ἀρετῆς ἀθληταί, πολλοὶ δὲ ἦσαν τηνικαῦτα καὶ ἄριστοι, πολλὰς καὶ παραινέσεις καὶ παρακλήσεις τοῖς ἀνδράσιν ἐκείνοις προσήνεγκαν. Μακεδόνιος δὲ ὁ θειότατος, οὐδὲν μὲν τῶν κατὰ τὸν βίον ἐπιστάμενος καὶ τῶν θείων δὲ λογίων πάμπαν ἄπειρος ὤν, ἐν δὲ ταῖς τῶν ὀρέων κορυφαῖς διαιτώμενος καὶ νύκτωρ καὶ μεθ' ἡμέραν τῷ σωτῆρι τῶν ὅλων καθαρὰς προσφέρων εὐχάς, οὐ τοῦ βασιλέως καταπλαγεὶς τὴν ὀργὴν οὔτε μὴν τῶν ἀποσταλέντων τὴν ἐξουσίαν εἰς νοῦν λαβών, ἐν μέσῳ τῷ ἄστει τῆς χλανίδος θατέρου λαβόμενος ἀμφοτέρους ἐκ τῶν ἵππων καταβῆναι κελεύει. Οἱ δὲ μικρὸν γερόντιον εὐτελῆ ῥάκια περιβεβλημένον ἰδόντες τὸ πρῶτον μὲν ἐχαλέπηναν· ἐπειδὴ δέ τινες τῶν ἡγουμένων τὴν τοῦ ἀνδρὸς ἐδήλωσαν ἀρετήν, κατεπήδησάν τε ἀπὸ τῶν ἵππων καὶ τῶν ἐκείνου γονάτων ἐπιλαβόμενοι συγγνώμην ἐζήτουν.

6 Ὁ δὲ τῆς θείας σοφίας ἐμφορηθεὶς τοιοῖσδε πρὸς αὐτοὺς ἐχρήσατο λόγοις· « Εἴπατε, ὦ φίλοι ἄνδρες, τῷ βασιλεῖ· οὐ βασιλεὺς εἶ μόνον, ἀλλὰ καὶ ἄνθρωπος. Μὴ τοίνυν μόνην ὅρα τὴν βασιλείαν, ἀλλὰ καὶ τὴν φύσιν λογίζου· **7** ἄνθρωπος γὰρ ὢν ὁμοφυῶν βασιλεύεις· *κατ' εἰκόνα* δὲ θείαν *καὶ ὁμοίωσιν*[a] ἡ τῶν ἀνθρώπων δεδημιούργηται φύσις. Μὴ τοίνυν ὠμῶς οὕτω καὶ ἀπηνῶς τοῦ θεοῦ τὴν εἰκόνα κατασφαγῆναι κελεύσῃς· παροξύνεις γὰρ τὸν δημιουργὸν τὴν ἐκείνου κολάζων εἰκόνα. Σκόπησον γὰρ ὡς καὶ σὺ χαλκῆς ἕνεκα δυσχεραίνων εἰκόνος ταῦτα ποιεῖς. Ὅσον δὲ τῆς ἀψύχου διαφέρει ἡ ἔμψυχός τε καὶ ζῶσα καὶ λογική, δῆλον ἅπασι τοῖς γε νοῦν ἔχουσι. **8** Πρὸς δὲ τούτοις λογισάσθω κἀκεῖνο, ὡς ἡμῖν μὲν ῥᾴδιον ἀντὶ τῆς μιᾶς

20. a. Cf. Gn 1, 26

1. Sans le signaler ici comme il le fait d'ordinaire, Théodoret a déjà rapporté l'épisode, de manière plus concise, dans *HPh* XIII, 7, dont le chapitre est entièrement consacré à Macédonios, le moine dont les prières

5 Les athlètes de la vertu, qui habitaient la montagne – ils étaient alors nombreux et excellents – présentèrent à ces personnages maintes exhortations et appels au pardon. Le très divin Macédonios, qui ne savait rien des choses de la vie et qui ignorait même totalement les divines Écritures, mais qui, vivant sur la crête des montagnes, offrait nuit après jour au sauveur de l'univers de pures prières, ne fut pas impressionné par la colère de l'empereur ni ne tint compte du pouvoir de ses envoyés[1] : en pleine ville il les saisit l'un et l'autre par leur chlamyde et leur demanda de descendre tous deux de cheval. Eux, à la vue de ce petit vieux vêtu de pauvres loques, commencèrent par se fâcher ; mais après que quelques-uns de ceux qui les guidaient leur eurent fait valoir la vertu de l'homme, ils sautèrent de cheval et, lui saisissant les genoux, ils lui demandaient pardon.

6 Lui, alors, rempli de la divine sagesse, leur adressa les paroles que voici : « Mes amis, dites à l'empereur : Pour être empereur tu n'en es pas moins homme. Ne regarde donc pas seulement l'empire, mais considère aussi la nature ; **7** tu es homme et tu règnes sur des êtres dont tu partages la nature ; or la nature humaine a été créée *à l'image et à la ressemblance*[a] divine. Ne fais donc pas égorger avec tant de cruauté et de brutalité l'image de Dieu, car tu irrites le créateur en châtiant son image ; c'est d'ailleurs ce que précisément tu fais, en te fâchant pour une image de bronze. Combien pourtant l'image animée, vivante et raisonnable surpasse l'image inanimée, c'est une évidence pour tous les gens qui ont le moindre bon sens. **8** En outre, qu'il réfléchisse encore à ceci : à nous il est facile de remplacer cette

furent à l'origine de sa propre naissance six ans plus tard (*HPh* XIII, 16). L'accent y était mis sur la sagesse de ce moine « dépourvu de culture » et qui s'exprime « en syriaque » devant les envoyés de l'empereur, tandis qu'ici son intervention s'intègre dans l'institution ecclésiale, à la suite de celles des évêques Amphiloque (16) et Ambroise (18).

εἰκόνος πολλὰς δημιουργῆσαι χαλκᾶς, αὐτῷ δὲ πάμπαν ἀδύνατον μίαν γοῦν τῶν ἀναιρεθέντων δημιουργῆσαι τρίχα.» 9 Ταῦτα ἀκούσαντες οἱ θαυμαστοὶ ἄνδρες ἐκεῖνοι διεπόρθμευσαν τὰ εἰρημένα τῷ βασιλεῖ καὶ τὴν τοῦ θυμοῦ κατέσβεσαν φλόγα. Καὶ ἀντὶ τῶν ἀπειλῶν ἐκείνων ἀπολογίαν ἔγραψε καὶ τῆς ὀργῆς τὴν αἰτίαν ἐδήλωσεν. « Οὐκ ἔδει γάρ, ἔφη, ἐμοῦ πλημμελήσαντος, γυναῖκα πάσης εὐφημίας ἀξιωτάτην τοσαύτην μετὰ τελευτὴν δέξασθαι παροινίαν, κατ' ἐμοῦ δὲ ἐχρῆν τὸν θυμὸν τοὺς ἀγανακτοῦντας ὁπλίσαι.» 10 Προστέθεικε δὲ ὡς ἀλύει καὶ ἀνιᾶται τινὰς ὑπὸ τῶν ἀρχόντων ἀνῃρῆσθαι μαθών.

Ἐγὼ δὲ ταῦτα διεξῆλθον καὶ τοῦ πανευφήμου μονάζοντος τὴν παρρησίαν οὐχ ἡγησάμενος δίκαιον παραδοῦναι λήθῃ καὶ τὸν νόμον ἐκεῖνον δεικνὺς ὀνησιφόρον, ὃν ὁ μέγας Ἀμβρόσιος γραφῆναι παρῄνεσεν.

1. Théodoret reprend ici, en le mettant en scène et en le développant, un passage d'un discours de JEAN CHRYSOSTOME, témoin de l'événement, qu'il prête à Macédonios, là où Chrysostome évoquait simplement l'« un des moines » (*Homélies sur les statues*, 17, 1, *PG* 49, 172). Le rapprochement entre les deux personnages semblant acquis, E. SOLER, « L'utilisation de l'histoire de l'Église d'Antioche au IVe siècle par Jean Chrysostome dans les débuts de sa prédication », *L'historiographie*, p. 508-509, explique cet anonymat par la tension entre clercs et moines depuis l'ordination forcée de Macédonios par l'évêque Flavien quelques années auparavant (*HPh* XIII, 4). Selon Chrysostome en effet, l'évêque étant immédiatement parti à la cour, les moines du mont Silpios, et Macédonios avec eux, sont descendus de leur propre chef pour intercéder auprès des juges impériaux, à la différence de ce qui s'était produit au temps de la persécution de Valens quand Flavien encore prêtre avait appelé Julien Sabas (cf. *supra* IV, 27, 1). En choisissant de citer Macédonios et non Flavien – dont l'élection en 381 n'est du reste rapportée qu'au ch. 24 – Théodoret suit toujours son propos de mise en valeur des progrès de l'empereur dans la docilité et la soumission au pouvoir de l'Église : à la *parrhêsia* des évêques, succède, dans la hiérarchie ecclésiastique, celle des moines (cf. sa formule de conclusion *infra* 10). On remarquera à cet effet le transfert opéré par Théodoret : dans le texte de Chrysostome qu'il utilise, le discours du moine ne porte que sur la dernière phrase (8) et met en cause les juges impériaux – « si *vous tuez* l'image de Dieu » ; chez Théodoret le moine

seule image de bronze par beaucoup d'autres, mais à lui il est tout à fait impossible de remplacer ne serait-ce qu'un cheveu de ceux qu'il aura tués[1]. » **9** Ces hommes admirables transmirent à l'empereur les propos qu'ils venaient d'entendre et ils éteignirent le feu de sa colère. Aussi, au lieu des menaces que l'on sait, écrivit-il une lettre pour se justifier et expliquer le motif de sa colère : « Il ne fallait pas, dit-il, quand c'était moi le coupable, qu'une femme parfaitement digne d'éloge reçût après sa mort une telle ignominie. C'est contre moi que le peuple indigné devait armer sa colère. » **10** Et il ajouta qu'il était troublé et chagriné d'apprendre que des gens avaient été exécutés par les fonctionnaires impériaux[2].

Quant à moi, j'ai rapporté ces faits parce que j'ai estimé qu'il n'était pas juste de livrer à l'oubli la liberté de parole de ce moine digne de toute louange, et parce que j'ai voulu montrer l'utilité de cette loi que le grand Ambroise avait conseillé d'édicter[3].

s'adresse à l'empereur lui-même par l'intermédiaire des juges : « dites à *l'empereur* (...) qu'*il* réfléchisse à ceci (...) : à *lui* il est tout à fait impossible de remplacer un cheveu de ceux qu'*il aura tués* ». De même la *parrhêsia* qui, chez CHRYSOSTOME, est celle de tous les moines face aux commissaires impériaux (*PG* 49, 173), est transférée ici au seul Macédonios.

2. Seul Fl. Caesarius, lui-même originaire d'Antioche, se rendit à Constantinople, ce qui lui valut d'être chaudement remercié pour son aide efficace par LIBANIOS (*Disc.* 21, 1) ; ce dernier fait également l'éloge d'Ellébichos (*Disc.* 21), à qui le peuple a élevé des statues pour le remercier de sa modération. Selon Théodoret, qui, à la différence de Chrysostome, fait l'impasse totale sur le rôle de l'évêque Flavien, l'amnistie finalement accordée par Théodose à Antioche fut obtenue grâce au double concours des moines et des deux envoyés impériaux. Sur la lettre impériale, arrivée pour Pâques 387 et dont il est le seul témoin ; voir l'*Introduction*, n. 1, p. 40.

3. Ici s'achève la séquence commencée avec Ambroise, *supra* 13. Les trois chapitres à suivre, 21 à 23, sont consacrés à un second aspect de la « piété » de l'empereur Théodose : après la lutte contre l'hérésie, « son zèle contre l'erreur des hellènes ».

21

1 Ὁ δὲ πιστότατος βασιλεὺς κατὰ τῆς Ἑλληνικῆς πλάνης μετέθηκε τὴν σπουδὴν καὶ νόμους ἔγραφε τὰ τῶν εἰδώλων τεμένη καταλυθῆναι κελεύων. Κωνσταντῖνος μὲν γὰρ ὁ μέγας ὁ πάσης ἀξιώτατος εὐφημίας πρῶτος εὐσεβείᾳ τὴν βασιλείαν κοσμήσας καὶ τὴν οἰκουμένην ἔτι μεμηνυῖαν ὁρῶν τὸ μὲν τοῖς δαίμοσι θύειν παντάπασιν ἀπηγόρευσε, τοὺς δὲ τούτων ναοὺς οὐ κατέλυσεν ἀλλ' ἀβάτους εἶναι προσέταξε. 2 Καὶ μέντοι καὶ οἱ τούτου παῖδες τοῖς πατρῴοις ἠκολούθησαν ἴχνεσιν. Ἰουλιανὸς δὲ ἀνενεώσατο τὴν ἀσέβειαν καὶ τῆς παλαιᾶς ἐξαπάτης ἐξῆψε τὴν φλόγα. Ἰοβιανὸς δὲ τὴν βασιλείαν παραλαβὼν πάλιν τὴν τῶν εἰδώλων ἐκώλυσε θεραπείαν. 3 Καὶ Βαλεντινιανὸς δὲ ὁ μέγας τοιοῖσδε κεχρημένος νόμοις ἴθυνε τὴν Εὐρώπην. Ὁ δὲ Βάλης πᾶσι μὲν τοῖς ἄλλοις ἐπέτρεψε θρησκεύειν ᾗ βούλονται καὶ τὰ θρησκευόμενα θεραπεύειν, μόνοις δὲ πολεμῶν διετέλει τοῖς τῶν ἀποστολικῶν ὑπερμαχοῦσι δογμάτων.

1. On ne trouve pas de loi de ce genre avant 435 (*CTh* XVI, 10, 25, p. 466). Les lois de 381, 382 et 385 (*CTh* XVI, 10, 7, 8, et 9, p. 434-438), prescrivent seulement l'interdiction des sacrifices et l'usage des temples à des fins de spéculations publiques (divination, oracle). Sur ces lois, voir CHUVIN, *Derniers païens*, p. 59-60, et 64 ; TROMBLEY, *Hellenic Religion*, I, p. 17-21 ; R. DELMAIRE, *Introduction* au *Code Théodosien* XVI, *SC* 497, p. 87 et 91. En 390, LIBANIOS, *Pour les temples*, 8, peut encore affirmer : « Tu n'as ni fait fermer les temples ni interdit leur accès », cf. 27 ; toutefois il dénonce l'attaque des temples ruraux par les moines, *ibid.* 8 et 9. Mais Théodoret ne s'embarrasse pas d'exactitude : il vise plutôt l'efficacité.

2. Sur l'interdiction des sacrifices, cf. I, 2, 3 et n. 4, *SC* 501, p. 145 ; LIBANIOS, *Pour les temples*, 6 et 37, affirme le contraire. La question reste controversée : voir R. TURCAN, « Les motivations de l'intolérance chrétienne et la fin du mithriacisme au IVe siècle ap. J.-C. », *Actes du VIIe Congrès de la FIEC 1979*, II, Budapest 1984, p. 209-226, spéc. p. 211-212 ; T.D. BARNES, « Constantine's prohibition of pagan sacrifice », *American Journal of Philology* 105, 1984, p. 69-72 ; C. BUENACASA PÉREZ, « La decadencia y cristianización de los templos paganos a lo largo de la Anti-

Chapitre 21
Destruction générale des temples et des idoles

1 L'empereur très croyant tourna son zèle contre l'erreur des hellènes ; il édicta des lois par lesquelles il ordonnait de détruire les temples des idoles[1]. En effet le grand Constantin, parfaitement digne d'éloge, fut le premier à donner à l'empire la parure de la piété et, à la vue du monde entier qui délirait encore, il interdit à tous de sacrifier aux démons et, sans faire détruire leurs temples, il en proscrivit l'accès[2]. **2** Naturellement, ses fils marchèrent sur les traces de leur père[3]. Mais Julien ranima l'impiété et ralluma la flamme de l'antique erreur[4]. Jovien, après qu'il eut reçu l'empire, interdit à nouveau le culte des idoles. **3** Le grand Valentinien gouverna l'Europe avec les mêmes lois[5]. Mais Valens accorda à tout le monde la permission de célébrer les cultes et d'observer les rites sans contrainte, sauf aux défenseurs de la doctrine des apôtres

güedad tardia (313-423) », *Polis* 9, 1997, p. 25-50, spéc. p. 28-32 (avec une abondante bibliographie). La fermeture des temples, loin d'être générale, n'a concerné que certains sanctuaires en Orient (EUSÈBE, *VC* III, 54-56).

3. Le livre II qui leur est consacré ne contient aucune information à ce sujet. Sur l'interdiction des sacrifices, cf. *CTh* XVI, 10, 2, Constant 341, p. 428 ; 4 et 6, Constance 354 et 356, p. 430-432, et 434 (cf. LIBANIOS, *Pour les temples*, 7) ; à la faveur de cette législation impériale de plus en plus hostile à la religion païenne, des évêques se crurent autorisés à détruire les temples, celui de Mithra à Alexandrie par Georges en 358 par exemple ; voir FOWDEN, « Bishops and temples », p. 58-61 ; CHUVIN, *Derniers païens*, p. 43-49 ; C. BUENACASA PÉREZ, art. cité n. précédente, p. 32-35.

4. C'est l'objet du livre III ; cf. CHUVIN, *Derniers païens*, p. 49-54.

5. On ne trouvera rien sur ce thème au livre IV, 1-5, consacré à Jovien, ni en 6 et suiv. sur Valentinien. Contrairement à ce que veut faire croire Théodoret qui s'en tient à sa classification « orthodoxe » des empereurs, les deux frères ont rétabli la tolérance religieuse par un édit de 364 rappelé dans *CTh* IX, 16, 9, de 371 ; voir AMMIEN, XXX, 9, 5, qui en félicite Valentinien ; CHUVIN, *Derniers païens*, p. 54.

4 Πάντα γοῦν τὸν τῆς ἐκείνου βασιλείας χρόνον καὶ τὸ ἐπιθώμιον ἥπτετο πῦρ, καὶ σπονδὰς καὶ θυσίας τοῖς εἰδώλοις προσέφερον, καὶ τὰς δημοθοινίας κατὰ τὴν ἀγορὰν ἐπετέλουν· καὶ οἱ τοῦ Διονύσου τὰ ὄργια τετελεσμένοι μετὰ τῶν αἰγίδων ἔτρεχον, τοὺς κύνας διασπῶντες καὶ μεμηνότες καὶ βακχεύοντες καὶ τὰ ἄλλα δρῶντες ἃ τὴν τοῦ διδασκάλου πονηρίαν δηλοῖ. 5 Ταῦτα πάντα Θεοδόσιος εὑρὼν ὁ πιστότατος βασιλεὺς πρόρριζά τε ἀνέσπασε καὶ λήθῃ παρέδωκε.

22

1 Πρῶτος μέντοι τῶν ἄλλων ἀρχιερέων Μάρκελλος ὁ πάντα ἄριστος, ὅπλῳ τῷ νόμῳ χρησάμενος, τῆς ἐγκεχειρισμένης πόλεως τὰ τεμένη κατέλυσε τῇ πρὸς τὸν θεὸν παρρησίᾳ μᾶλλον ἢ τῇ πολυχειρίᾳ χρησάμενος. 2 Ἐγὼ δὲ καὶ τοῦτο διηγήσομαι μνήμης ὂν ἀξιώτατον. Ἐτετελευτήκει μὲν Ἰωάννης ὁ τῆς Ἀπαμέων ἐπίσκοπος, οὗ καὶ πρόσθεν ἐμνήσθην, ἐκεχειροτόνητο δὲ ἀντ' ἐκείνου Μάρκελλος ὁ θεῖος, *ζέων τῷ πνεύματι*[a] κατὰ τὴν τοῦ ἀποστόλου νομοθεσίαν. 3 Ἀφίκετο δὲ εἰς τὴν Ἀπάμειαν

22. a. Rm 12, 11

1. Cf. *supra* IV, 25, 1-2. C'est à la loi de Valentinien et de Valens de 364 sur la tolérance religieuse signalée note précédente, que renvoie implicitement cette présentation passablement déformée par notre évêque. La description qui suit est une généralisation abusive de la situation constatée à Antioche (cf. *supra* IV, 25, 1-2, et n. 2 et 3, p. 294-295).

2. Ce résumé de caractère apologétique ne correspond pas, est-il besoin de le dire, à la réalité autrement plus complexe. Voir CHUVIN, *Derniers païens*, p. 43-61, qui conclut à la liberté de culte des païens – dans certaines limites cependant et à de rares exceptions près, sous Constance en particulier – jusqu'en 382 sous Gratien ; les grands bouleversements n'intervenant qu'à partir des années 390, en particulier l'interdiction de toute forme de sacrifices, *CTh* XVI, 10, 10-12 (391, 392, p. 438-446), *Derniers païens*, p. 75-76.

3. Théodoret est la seule source sur cet événement dont l'évêque d'Apamée, Marcel, est le héros (si l'on peut dire !), présenté comme « le

contre qui il ne cessa de faire la guerre[1]. **4** En tout cas, pendant toute la durée de son règne, le feu des autels continua à brûler ; on offrait des libations et des sacrifices aux idoles, on célébrait des banquets publics sur l'agora ; les initiés des mystères de Dionysos couraient avec leurs égides, mettant leurs chiens en pièces, en proie à leurs délires de bacchants, avec les autres errements qui démontrent la perversité de leur maître. **5** Quand il découvrit tous ces désordres, Théodose, l'empereur très croyant, les arracha jusqu'à la racine et les livra à l'oubli[2].

Chapitre 22 (21)

Marcel l'évêque d'Apamée et les temples des idoles qu'il fit détruire

1 (21, 5) De tous les évêques, Marcel, le meilleur en tout, fut le premier à utiliser la loi comme arme pour détruire le temple de la ville qui lui avait été confiée, en usant de la liberté de parole qu'il avait avec Dieu plutôt que d'une multitude de bras. **2** (6) Je vais encore raconter ce trait qui mérite qu'on s'en souvienne[3]. Après la mort de Jean, l'évêque d'Apamée dont j'ai fait plus haut mention[4], fut consacré à sa place le divin Marcel *à l'esprit ardent*[a] selon la règle de l'Apôtre. **3** (7) Le préfet d'Orient venait d'arriver à

premier » à utiliser « la loi », c'est-à-dire, dans le contexte qui précède (21, 1), celle de Théodose ordonnant la destruction des temples, que Théodoret a antidatée (*supra* n. 1, p. 424). Faut-il entendre en ce cas qu'il en prit l'initiative ? Voir sur ce point la discussion dans FOWDEN, « Bishops and temples », p. 64-66, et *supra* n. 1, p. 425 ; ou bien πρῶτος ne peut-il être compris ici comme étant « le premier » dont Théodoret va faire le récit, « un autre récit » étant annoncé en 22, 12, mettant en scène un second évêque, Théophile, au chapitre suivant ? L'intervention de l'évêque laisse supposer l'envoi d'un rescrit impérial suscité par sa demande, comme dans le cas du Sérapéion d'Alexandrie en 391. L'événement est antérieur à 388 ; voir CHUVIN, *Derniers païens*, p. 65-66 ; TROMBLEY, *Hellenic Religion*, I, p. 123-129.

4. *Supra* 3, 18.

τῆς Ἑῴας ὁ ὕπαρχος δύο χιλιάρχους σὺν τοῖς ὑπηκόοις λαβών. Καὶ τὸ μὲν πλῆθος διὰ τὸ τῶν στρατιωτῶν ἡσύχασε δέος. Τὸ δὲ τοῦ Διὸς τέμενος μέγιστόν τε ὂν καὶ πολλῷ κόσμῳ πεποικιλμένον καταλῦσαι μὲν ἐπειράθη, στεγανὴν δὲ ἄγαν καὶ στερεμνίαν τὴν οἰκοδομίαν ἰδών, ἀδύνατον ἀνθρώποις ὑπέλαβε διαλῦσαι τῶν λίθων τὴν ἁρμονίαν· μέγιστοί τε γὰρ ἦσαν καὶ ἀλλήλοις ἄγαν συνηρμοσμένοι καὶ μέντοι καὶ σιδήρῳ καὶ μολίβδῳ προσδεδεμένοι. Ταύτην τοῦ ὑπάρχου τὴν δειλίαν ὁ θεῖος Μάρκελλος ἰδὼν ἐκεῖνον μὲν εἰς τὰς ἄλλας προὔπεμψε πόλεις, αὐτὸς δὲ τὸν θεὸν ἠντιβόλει πόρον δοῦναι τῇ λύσει.

4 Ἧκεν οὖν τις αὐτόματος ἕωθεν, οὔτε οἰκοδόμος, οὔτε λιθοτόμος, οὔτ' ἄλλην τινὰ ἐπιστάμενος τέχνην, ἀλλὰ λίθους φέρειν ἐπὶ τῶν ὤμων καὶ ξύλα εἰθισμένος. Οὗτος προσελθὼν ὑπέσχετο ῥᾷστα τὸν νεὼν καταλύσειν, δυοῖν δὲ τεχνίταιν ἀπῄτει μισθόν. Ἐπειδὴ δὲ τοῦτον ὑπέσχετο δώσειν ὁ θεῖος ἀρχιερεύς, τοιόνδε τι ὁ ἀνὴρ ἐκεῖνος ἐμηχανήσατο. 5 Στοὰν ἐκ τῶν τεττάρων πλευρῶν ὁ νεὼς εἶχεν ἐφ' ὕψους κείμενος αὐτῷ συνηρμοσμένην· οἱ δὲ κίονες μέγιστοί τε ἦσαν καὶ ἰσόμετροι τῷ νεῷ, ἑκάστου δὲ ὁ κύκλος ἑξκαίδεκα πήχεων ἦν. 6 Ἡ δὲ τοῦ λίθου φύσις στερροτάτη τις ἦν καὶ οὐ ῥᾳδίως

1. S'agit-il du préfet du prétoire d'Orient, Kynégios, un chrétien, en poste entre 384 et 388 (*PLRE* I, p. 235-236, 3), ou du comte d'Orient Deinias, un chrétien, lui aussi appelé ὕπαρχος par LIBANIOS (*Disc.* 1, 251) ? Les avis sont partagés : voir la discussion dans FOWDEN, « Bishops and temples », p. 66. Quoi qu'il en soit, il semble bien que l'initiative revienne à l'autorité impériale et non à l'évêque, ce qui n'empêche pas que celui-ci, dont on notera la morgue à l'égard de l'ὕπαρχος prêtée dans le récit (3), ait pu solliciter l'empereur (*supra* n. 3, p. 426-427). Cf. LIBANIOS, *Pour les temples*, 43, à propos de la destruction par l'armée du temple d'Asclépios à Aegai en Cilicie qu'il attribue à Constance (*contra* EUSÈBE, *VC* III, 56).

2. Sur la difficulté à détruire ce type de construction monumentale, cf. LIBANIOS, *Pour les temples*, 38. Ce n'est que devant l'échec de la troupe que l'évêque du lieu prend la relève. Sur ce temple de Zeus, voir LIBANIOS.

Apamée avec deux tribuns, accompagnés de leurs troupes[1]. La foule se tenait tranquille par peur des soldats. Mais lui s'attaqua au temple de Zeus immense et très richement décoré. Devant la solidité de la construction qui n'offrait aucune prise, il jugea qu'il était humainement impossible de démonter l'assemblage des pierres. Celles-ci en effet étaient énormes, parfaitement ajustées entre elles et qui plus est maintenues ensemble par du fer et du plomb. Voyant la lâcheté du préfet, le divin Marcel le fit escorter vers les autres villes, tandis que lui-même implorait Dieu de lui donner le moyen de procéder à la destruction[2].

4 (8) Or voilà qu'au petit matin se présenta spontanément un homme, qui n'était ni architecte, ni tailleur de pierre, ni expert en quelque autre métier, mais qui, d'ordinaire, portait des pierres et du bois sur ses épaules. Cet homme se fit fort de détruire très facilement le sanctuaire, mais il demandait le salaire de deux ouvriers. Après que le divin évêque se fut engagé à le lui payer, il imagina la méthode que voici. **5** (9) Le temple, qui se dressait là, avait un portique accolé sur ses quatre côtés. Les colonnes étaient énormes et de la même hauteur que le temple, chacune ayant seize coudées de circonférence[3]. **6** (10) La pierre était d'une espèce très dure, qui ne cédait pas facile-

Ep. 1351 (363) ; sur son oracle et son aspect monumental, J. BALTY, « Le sanctuaire oraculaire de Zeus Bêlos à Apamée », *Topoi* 7, 2, 1997, p. 791-799, avec un plan de la ville.

3. Soit 7,20 m, ce qui donne un diamètre de 2,28 m. Pour plus de détails, voir l'analyse des ruines par J. BALTY, *ibid.*, p. 796-797. Il s'agit d'un temple périptère sur podium, à disposition en pi, dont la cella, l'adyton et le pronaos mesuraient au total 63 m sur 26 m ; « l'ensemble du sanctuaire (temple et péribole) occupait à l'ouest de l'agora une superficie d'environ 200 x 300 m, soit 6 ha » (*ibid.* p. 794, n. 21), ce qui en fait l'un des plus importants d'Orient avec celui d'Héliopolis (Baalbek) : voir Y. HAJJAR, *La triade d'Héliopolis-Baalbek. Iconographie, théologie, culte et sanctuaire*, Montréal 1985. Sur la destruction, peu auparavant, d'un autre temple monumental « sur la frontière perse » – Carrhae ou Hiérapolis (CHUVIN, *Derniers païens*, p. 66-68) ? – voir LIBANIOS, *Pour les temples*, 44-45.

τοῖς τῶν λιθοτόμων ὀργάνοις ὑπείκουσα. Τούτων ἕκαστον ἐν κύκλῳ διορύττων ἐκεῖνος καὶ ξύλοις ἐλαΐνοις ὑπερείδων τὰ ὑπερκείμενα, ἐφ' ἕτερον αὖθις μετέβαινεν. Οὕτω δὲ τρεῖς τῶν κιόνων ὀρύξας τὴν φλόγα τοῖς ξύλοις προσήνεγκεν. **7** Ἀλλ' οὐκ εἴα κατὰ φύσιν ὑπὸ τοῦ πυρὸς τὰ ξύλα δαπανᾶσθαι δαίμων τις μέλας φαινόμενος καὶ κωλύων τῆς φλογὸς τὴν ἐνέργειαν. Ἐπειδὴ δὲ πολλάκις τοῦτο δράσαντες ἀνόνητον ἑώρων τὴν μηχανήν, ἐμήνυσαν τοῦτο τῷ ποιμένι μετὰ τὴν μεσημβρίαν καθεύδοντι.

8 Ὁ δὲ παραυτίκα εἰς τὸν θεῖον δραμὼν νεὼν καὶ εἰς ἄγγος ὕδωρ κομισθῆναι προστάξας ἔθηκε μὲν τὸ ὕδωρ ὑπὸ τὸ θεῖον θυσιαστήριον, αὐτὸς δὲ εἰς τὸ ἔδαφος τὸ μέτωπον θεὶς τὸν φιλάνθρωπον ἠντιβόλει δεσπότην μὴ ἐπὶ πλεῖστον ἐνδοῦναι τῇ τυραννίδι τοῦ δαίμονος, ἀλλὰ καὶ τὴν ἀσθένειαν τὴν ἐκείνου γυμνῶσαι καὶ τὴν οἰκείαν δύναμιν ἐπιδεῖξαι, ἵνα μὴ πρόφασις ἐντεῦθεν τοῖς ἀπίστοις μείζονος γένηται βλάβης. **9** Ταῦτα εἰπὼν καὶ ὅσα τούτοις παρόμοια καὶ ἐπιθεὶς τοῦ σταυροῦ τὸν τύπον τῷ ὕδατι Ἐκοίτιόν τινα διακονίας ἠξιωμένον, πίστει καὶ ζήλῳ πεφραγμένον, λαβεῖν τε τὸ ὕδωρ ἐκέλευσε καὶ διὰ τάχους δραμεῖν καὶ μετὰ πίστεως διαρρᾶναι καὶ τὴν φλόγα προσενεγκεῖν. Οὕτω τούτου γενομένου ἀπέδρα μὲν ὁ δαίμων οὐκ ἐνεγκὼν τὴν τοῦ ὕδατος προσβολήν, τὸ δὲ πῦρ, ὡς ἐλαίῳ τῷ ἀντιπάλῳ χρησάμενον ὕδατι, ἐπελάβετό τε τῶν ξύλων καὶ ταῦτα ἐν ἀκαρεῖ κατανάλωσεν. **10** Οἱ δὲ κίονες, φρούδου τοῦ ἐρείδοντος γενομένου, αὐτοί τε κατέπεσον καὶ ἄλλους εἵλκυσαν δυοκαίδεκα. Καὶ τοῦ νεὼ δὲ τὸ τοῖς κίοσι συνημμένον κατηνέχθη πλευρὸν ὑπὸ τῆς ἐκείνων βίας συνελκυσθέν. Ὁ δὲ κτύπος εἰς ἅπαν τὸ ἄστυ διαδραμών, πολὺς γὰρ ἦν, πάντας εἰς θέαν συνήγειρεν. **11** Ἐπειδὴ δὲ καὶ τοῦ ἀντιπάλου δαίμονος ἔμαθον τὴν

1. C'est ainsi que les chrétiens appellent les idoles, qu'ils continuent de

ment aux outils des tailleurs de pierre. L'homme creusa en cercle chacune de ces colonnes et cala du bois d'olivier pour soutenir la partie du dessus, puis il passait à la suivante. Après avoir creusé ainsi trois colonnes, il mit le feu au bois. **7** (11) Mais apparut un noir démon qui, en retenant l'action de la flamme, empêcha le bois de brûler naturellement. Ils s'y prirent à plusieurs reprises et, constatant que la méthode ne réussissait pas, ils en informèrent le pasteur qui faisait sa sieste.

8 (12) L'évêque courut aussitôt au temple divin et se fit apporter de l'eau dans un vase. Il plaça l'eau sous l'autel divin et lui-même, le front contre terre, il suppliait le maître ami des hommes de ne pas tout permettre à la tyrannie du démon, mais de mettre à nu la faiblesse de celui-ci et de montrer sa propre puissance, afin que les incroyants ne trouvent pas là l'occasion de commettre de plus grands dommages. **9** (13) Après avoir prononcé ces paroles et d'autres semblables, et avoir tracé sur l'eau le signe de la croix, il ordonna à un certain Equitius, qui avait été jugé digne du diaconat et était empli de foi et de zèle, de prendre l'eau, de courir au plus vite, d'arroser avec foi et d'approcher encore la flamme. La chose faite, le démon[1], ne supportant pas l'eau qu'on lui jetait, prit la fuite, tandis que le feu, attisé par l'eau, qui est son contraire, comme il l'eût été par de l'huile, se communiquait au bois et le dévorait en un instant. **10** (14) Quant aux colonnes, dont l'étayage avait disparu, elles s'écroulèrent d'elles-mêmes, entraînèrent les douze autres et le côté du temple, qui était solidaire des colonnes, s'effondra, entraîné sous la violence du choc. Le fracas, qui se répercuta dans la ville, car il était énorme, réveilla tous les gens qui coururent voir. **11** (15) Et quand ils eurent aussi appris la déroute du démon ennemi, leurs

croire vivantes (voir *infra* n. 1, p. 434 et n. 3, p. 435-436), ici celle de Zeus contraint de battre en retraite ; CHUVIN, *Derniers païens*, p. 65.

φυγήν, εἰς ὑμνῳδίαν τοῦ θεοῦ τῶν ὅλων τὴν γλῶτταν ἐκίνησαν. Οὕτω καὶ τἄλλα τεμένη κατέλυσεν ὁ θεῖος ἐκεῖνος ἀρχιερεύς.

12 Πολλὰ δὲ καὶ ἄλλα περὶ τοῦδε τοῦ ἀνδρὸς καὶ λίαν ἀξιάγαστα διηγήματα ἔχων, καὶ γὰρ τοῖς νικηφόροις ἐπέστελλε μάρτυσι καὶ ἀντιγράφων ἐτύγχανε καὶ τέλος καὶ αὐτὸς τὸν τῶν μαρτύρων ἀνεδήσατο στέφανον, ἀναδύομαι ταῦτα νῦν ἱστορεῖν, ἵνα μὴ λίαν μηκύνων ἀποκνήσω τοὺς ἐντευξομένους τῇ συγγραφῇ. Ἐφ' ἑτέραν τοίνυν διήγησιν τρέψομαι.

23

1 Ἀθανάσιον ἐκεῖνον τὸν πολυθρύλητον ὁ θαυμάσιος διεδέξατο Πέτρος, τὸν δὲ Πέτρον Τιμόθεος, Τιμόθεον δὲ Θεόφιλος, ἀνὴρ πυκνός τε τὰς φρένας καὶ ἀνδρεῖος τὸ φρόνημα. Οὗτος τὴν Ἀλεξάνδρου πόλιν τῆς εἰδωλικῆς ἠλευθέρωσε πλάνης. Οὐ γὰρ μόνον ἐκ βάθρων ἀνέσπασε τὰ τῶν εἰδώλων τεμένη, ἀλλὰ καὶ τὰ τῶν ἐξαπατώντων ἱερέων τοῖς ἐξηπατημένοις ὑπέδειξε μηχανήματα. **2** Τά τε γὰρ ἐκ χαλκοῦ καὶ τὰ ἐκ ξύλων κενὰ ἔνδοθεν κατασκευάζοντες ξόανα καὶ τοῖς τοίχοις τὰ τούτων προσαρμόζοντες νῶτα, πόρους τινὰς ἀφανεῖς ἐν τοῖς τοίχοις ἠφίεσαν. Εἶτα διὰ τῶν ἀδύτων ἀνιόντες καὶ εἴσω τῶν ξοάνων γιγνόμενοι, ἅπερ ἐβούλοντο διὰ τούτων ἐκέλευον· φενακιζόμενοι δὲ οἱ ἐπαΐοντες ἔδρων τὸ

1. « Estimant qu'il n'y avait pas d'autre moyen de convertir facilement la population », l'évêque Marcel mena une campagne de destruction des temples ruraux dans la région d'Apamée (cf. LIBANIOS, *Pour les temples*, 8-9, *et passim*, pour les campagnes de Syrie à la même époque). Complémentaire du récit de Théodoret, celui de SOZOMÈNE, VII, 15, 12-14, rapporte comment l'évêque trouva la mort alors que la milice privée composée de soldats et de gladiateurs qu'il avait recrutée était en train d'attaquer le temple d'Aulon : isolé, il fut capturé et brûlé vif par les paysans, ce que Théodoret a préféré passer pudiquement sous silence ; voir FOWDEN, « Bishops and temples », p. 66-67 ; TROMBLEY, *Hellenic Religion*, II, p. 283-311.

langues se délièrent pour chanter le Dieu de l'univers. Ce divin pontife détruisit pareillement les autres temples[1].

12 (16) J'aurais encore bien d'autres histoires sur cet homme, et combien merveilleuses ! C'est ainsi qu'il écrivait aux glorieux martyrs dont il recevait des réponses, et, finalement, il ceignit lui aussi la couronne des martyrs[2]. Mais je me refuse à les raconter maintenant, pour ne pas fatiguer par ma prolixité les lecteurs de mon exposé. Je vais donc passer à un autre récit.

Chapitre 23 (22)

Théophile l'évêque d'Alexandrie et les événements qui dans cette ville ont accompagné la destruction des idoles

1 L'admirable Pierre succéda au fameux Athanase, à Pierre succéda Timothée et à Timothée Théophile, un homme à l'intelligence solide et aux sentiments courageux[3]. C'est lui qui délivra la ville d'Alexandrie de l'erreur idolâtre, car non seulement il abattit de fond en comble les temples des idoles, mais il révéla à ceux qui étaient abusés les artifices des prêtres qui les abusaient. **2** Ils fabriquaient leurs statues de bronze ou de bois avec un vide à l'intérieur et les appliquaient le dos au mur, en ménageant dans le mur des ouvertures invisibles ; ensuite, ils montaient par les passages secrets et, une fois à l'intérieur des statues, ils ordonnaient à travers elles tout ce qu'ils voulaient. Les auditeurs mystifiés faisaient ce qui leur était

2. Voir note précédente. L'ironie veut que, en en faisant un martyr, Théodoret rejoigne l'opinion de l'assemblée régionale qui refusa de faire justice aux enfants de l'évêque au prétexte qu'il avait été jugé digne de mourir pour Dieu » (SOZOMÈNE, VII, 15, 14).

3. Après Marcel d'Apamée, Théodoret introduit un second exemple d'évêque « destructeur de temples », Théophile d'Alexandrie (385-412), successeur de Pierre II (373-381) et de Timothée (381-385) : cf. *Hist. « acéph. »*, 5, 14, p. 168-169.

κελευόμενον. Ταῦτα ὁ σοφώτατος καταλύων ἀρχιερεὺς τοῖς ἐξαπατηθεῖσιν ὑπέδειξε δήμοις.

3 Εἰς δὲ τὸν τοῦ Σαράπιδος νεὼν ἀναβάς, τῶν δὲ πανταχοῦ γῆς καθά φασί τινες μέγιστός τε οὗτος καὶ κάλλιστος, εἶδε τὸ ξόανον παμμέγεθες καὶ τῷ μεγέθει τοὺς θεατὰς δεδιττόμενον. Πρὸς δὲ τῷ μεγέθει καὶ λόγος κατεῖχεν ἀπατηλὸς ὡς εἴ τις τούτῳ πελάσοι, κλονηθήσεται μὲν ἡ γῆ, πανωλεθρία δὲ ἅπαντας καταλήψεται. 4 Ἀλλὰ τούτους μὲν τοὺς λόγους γραϊδίων μεθυόντων νομίσας εἶναι ληρήματα, τοῦ δὲ μεγέθους ὡς ἀψύχου καταφρονήσας, ἐκέλευσέ τινι πέλεκυν ἔχοντι παῖσαι προθύμως τὸν Σάραπιν. Ἐκείνου δὲ παίσαντος ἐβόησαν μὲν ἅπαντες τὸ θρυλούμενον δείσαντες· ὁ δὲ Σάραπις δεξάμενος τὴν πληγὴν οὔτε ἤλγησε, ξύλινος γὰρ ἦν, οὔτε φωνὴν ἀφῆκεν ἄψυχος ὤν. 5 Ἐπειδὴ δὲ τὴν κεφαλὴν ἀφῃρέθη, μύες ἀγεληδὸν ἐξέδραμον ἔνδοθεν· μυῶν γὰρ οἰκητήριον ἦν ὁ Αἰγυπτίων θεός. 6 Εἰς μικρὰ δὲ αὐτὸν διελόντες τὰ μὲν παρέδοσαν τῷ πυρί, τὴν δὲ κεφαλὴν διὰ παντὸς τοῦ ἄστεως ἔσυρον, τῶν προσκυνούντων ὁρώντων καὶ τοῦ παρ' αὐτῶν προσκυνηθέντος τὴν ἀσθένειαν κωμῳδούντων. Οὕτω δὴ τὰ

23. 33-34 ὁρώντων — κωμῳδούντων Π : ὁρώντων, [καὶ] τοῦ παρ' αὐτῶν προσκυνηθέντος τὴν ἀσθένειαν κωμῳδοῦντες prop. Hansen

---

1. Ce récit très général relève de l'entreprise de démystification des *mêkhanêmata*, ou artifices, et des statues parlantes, permettant aux prêtres d'accomplir certains rituels, entreprise à laquelle se sont livrés certains évêques devant les foules tant chrétiennes que païennes (cf. EUSÈBE, *VC* III, 54, 56 et 57 ; RUFIN, II, 25, à propos de la statue de Saturne/Kronos à Alexandrie) ; voir THELAMON, *Païens et chrétiens*, p. 181-185, sur « les truquages du Sérapeum » ; et p. 240-243, sur les statues parlantes.

2. Sur la taille et la beauté du temple, véritable cliché, cf. LIBANIOS, *Pour les temples*, 44-45, qui compare le Sérapéion à un temple d'Osrhoène qui vient d'être détruit (*supra* n. 3, p. 429) ; SOZOMÈNE, VII, 15, 3. La statue de Sérapis concentre toute l'attention parce qu'elle représente la menace principale ; en démontrer l'inanité et tordre le coup à la rumeur sur la fin du monde (cf. RUFIN, II, 23) par sa destruction revient à détruire le temple lui-même (cf. *infra* 6). C'était l'objet du « livre remarquable », aujourd'hui perdu, composé très peu de temps après l'événement alexandrin par un

commandé. Voilà ce que le très sage évêque, en détruisant ces artifices, révéla au peuple abusé[1].

3 Étant monté au temple de Sarapis, qui était, au dire de certains, le plus grand et le plus beau de toute la terre, il vit la statue colossale qui, par sa grandeur, effrayait les spectateurs. Mais, outre sa grandeur, régnait une rumeur fallacieuse selon laquelle si quelqu'un s'en approchait la terre s'écroulerait et une destruction totale s'abattrait sur le monde entier[2]. **4** Mais il tenait ces rumeurs pour radotages de vieilles ivrognesses et, n'ayant que mépris pour sa grandeur puisqu'elle était inanimée, il ordonna à un homme muni d'une hache de frapper Sarapis avec ardeur. L'homme frappa et tout le monde se mit à crier par peur de ce qu'on ne cessait de raconter. Mais Sarapis reçut le coup sans douleur, car il était en bois, et sans mot dire, car il était inanimé. **5** Après qu'on eut arraché la tête, une bande de rats se précipita au-dehors, car le dieu des Égyptiens était un nid à rats. **6** Après l'avoir réduit en petits morceaux, ils jetèrent ceux-ci au feu et traînèrent la tête à travers toute la ville, sous les regards de ses dévots qui se moquaient de la faiblesse de l'objet de leur dévotion[3]. Voilà comment par

disciple de Jérôme, Sophronios de Jérusalem, « sur le renversement de Sérapis », source commune à RUFIN, II, 22-30, et à Théodoret (voir A. MARTIN, « Sérapis et les chrétiens d'Alexandrie : un réexamen », à paraître dans *Études alexandrines* 4). Rien n'est dit de la cause qui conduisit à cette destruction : l'émeute qui mit aux prises païens et chrétiens après la profanation d'un ancien *mithraeum*, et l'édit impérial du 16 juin 391 (*CTh* XVI, 10, 11, p. 440) ordonnant la fermeture des temples, qui autorisa l'évêque Théophile, avec le soutien des autorités civiles et militaires, à fermer le Sérapéion. C'est dans cette circonstance que l'évêque fit abattre et brûler la statue de Sérapis devant la foule. Sur ces événements et les interprétations diverses auxquelles ils ont donné lieu ; FOWDEN, « Bishops and temples », p. 69-71 ; THELAMON, *Païens et chrétiens*, p. 245-279 ; CHUVIN, *Derniers païens*, p. 71-74 ; TROMBLEY, *Hellenic Religion*, I, p. 129-145 ; Ch. HAAS, *Alexandria in Late Antiquity*, Baltimore - Londres 1997, p. 161-163 ; A. MARTIN, art. cité *supra*.

3. À la différence de Rufin, Théodoret centre son récit tout entier sur la personne de l'évêque : c'est lui qui ordonne la destruction de la statue. L'écart entre les deux récits (les rats sont absents chez Rufin) montre la

πανταχοῦ γῆς καὶ θαλάττης τῶν δαιμόνων κατελύθη τεμένη.

24

1 Ἐν Ἀντιοχείᾳ δὲ Μελετίου τοῦ μεγάλου τὴν προεδρίαν Φλαβιανὸς διεδέξατο ὁ σὺν Διοδώρῳ τοὺς πολλοὺς ἐκείνους ὑπὲρ τῆς τῶν προβάτων σωτηρίας ὑπομείνας ἀγῶνας. Ἐβουλήθη μὲν γὰρ ὁ Παυλῖνος τὴν τῆς ἐκκλησίας ἡγεμονίαν λαβεῖν, ὁ δὲ τῶν ἱερέων ἀντεῖπε χορὸς οὐ χρῆναι λέγων τὸν Μελετίου τὰς συμβουλὰς μὴ δεξάμενον μετὰ τὴν ἐκείνου τελευτὴν τὸν ἐκείνου θρόνον λαβεῖν, « ἀλλὰ τὸν πολλοῖς λαμπρυνόμενον πόνοις καὶ ἐπὶ πλεῖστον ὑπὲρ τῶν προβάτων προκινδυνεύσαντα προσήκει γενέσθαι ποιμένα ».

2 Τοῦτο καὶ Ῥωμαίοις καὶ Αἰγυπτίοις δυσμένειαν πρὸς τὴν Ἑῴαν μακροτάτην εἰργάσατο· οὐδὲ γὰρ τῷ Παυλίνου θανάτῳ συγκατελύθη τὸ ἔχθος, ἀλλὰ καὶ μετ' ἐκεῖνον Εὐαγρίου τὸν ἐκείνου παρειληφότος θρόνον διέμειναν τῷ μεγάλῳ Φλαβιανῷ χαλεπαίνοντες, καὶ ταῦτα τοῦ Εὐαγρίου παρὰ τὸν ἐκκλησιαστικὸν

part de réécriture propre à chacun ; on relèvera en particulier, dans le droit fil de la démonstration de l'inanité des idoles, la raillerie des païens eux-mêmes sur leur propre divinité. L'image de l'événement ainsi brossée par Théodoret renvoie à celle que la tradition conservera : l'évêque Théophile en champion de la lutte contre le paganisme, debout sur un piédestal en forme de fronton du temple d'où émerge la fameuse statue de Sérapis ; voir la miniature de la *Chronique alexandrine*, ve s., Papyrus Golenišcev fol. 6v, *ad an.* 392, reproduite en hors texte par H. Leclercq, art. *Chronique alexandrine*, dans *DACL* III,1, Paris 1948, col. 1546-1553, d'après A. Bauer et J. Strzygowski, *Eine Alexandrinische Weltchronik*, Vienne 1905, Tafel VI, v°.

1. Cf. II, 24, 6-11, contre Léonce sous Constance ; IV, 25, sous Valens, pendant l'exil de Mélèce ; la succession de Flavien est ainsi d'emblée justifiée à partir d'un argument ensuite repris par les évêques pour légitimer leur choix face à Paulin. Sur la mort de Mélèce en mai 381, *supra*, V, 8, 3. Flavien fut élu à Antioche après juillet 381 (son nom ne figure pas dans l'édit de Théodose du 30 juillet, voir *supra* n. 3, p. 373), contre Paulin,

toute la terre et la mer furent détruits les temples des démons.

Chapitre 24 (23)

Flavien l'évêque d'Antioche et la discorde survenue avec les Occidentaux à cause de Paulin

1 À Antioche, Flavien succéda au grand Mélèce à la tête de l'Église. Il avait soutenu avec Diodore les nombreux combats que l'on sait pour le salut des brebis[1]. Paulin avait en effet voulu prendre la direction de l'Église, mais le chœur des évêques s'y opposa, en disant qu'il ne fallait pas que celui qui n'avait pas accepté les conseils de Mélèce occupât son trône après sa mort : « Mais celui qui s'est illustré par de nombreuses peines et qui s'est exposé à tous les dangers pour les brebis, celui-là, il convient qu'il soit le berger[2]. »

2 Cette situation provoqua tant chez les Romains que chez les Égyptiens une très longue animosité contre l'Orient ; l'hostilité en effet ne fut pas même résolue avec la mort de Paulin, car, encore après lui, lorsque Évagre eut reçu le trône, ils persistèrent dans leur inimitié à l'égard du grand Flavien, et cela alors qu'Évagre avait été désigné à

évêque de la communauté eustathienne depuis 362, et cela, malgré l'avis exprimé au synode de Constantinople par Grégoire de Nazianze qui espérait rétablir l'union. L'élection fut confirmée par le synode de Constantinople de 382 (cf. synodale, *supra* 9, 16), dont le premier canon avait néanmoins reçu les pauliniens, considérés comme orthodoxes, dans l'Église. SOCRATE, V, 9, 4, donne la version favorable à Paulin.

2. Sur cette version mélécienne de l'échec de l'union, *supra* 3, 15-16. Paulin se rendit au concile convoqué à Rome par Damase en 382 – les Orientaux s'étant désistés – et n'eut aucun mal à faire reconnaître sa légitimité, tandis qu'en Orient seuls les Égyptiens le soutinrent (*infra*, 2 ; CAVALLERA, p. 261-262). La situation de Flavien était donc délicate, malgré sa reconnaissance par la majorité des Orientaux (*infra* 10). Avec ce chapitre, dont l'objet est de mettre au compte de Théodose la reconnaissance de la légitimité de Flavien par les Occidentaux (*infra* 8 et 12), Théodoret ajoute un troisième volet à la « piété » impériale.

προβεβλημένου θεσμόν. 3 Μόνος γὰρ αὐτὸν ὁ Παυλῖνος προὐβάλετο, πολλοὺς κανόνας κατὰ ταὐτὸν παραβάς. Οὔτε γὰρ ἀνθ' ἑαυτοῦ τῷ τελευτῶντι χειροτονεῖν ἐπιτρέπουσι καὶ πάντας συγκαλεῖσθαι τῆς ἐπαρχίας τοὺς ἐπισκόπους κελεύουσι, καὶ αὖ πάλιν δίχα τριῶν ἐπισκόπων ἐπισκόπου χειροτονίαν ἀπαγορεύουσι γίγνεσθαι. 4 Ἀλλ' ὅμως τούτων οὐδὲν εἰδέναι θελήσαντες τὴν Εὐαγρίου μὲν κοινωνίαν ἠσπάζοντο, κατὰ Φλαβιανοῦ δὲ τὰς βασιλικὰς ἐκίνησαν ἀκοάς. Ἐνοχληθεὶς γὰρ πολλάκις ἤγαγέ τε αὐτὸν εἰς τὴν Κωνσταντινούπολιν καὶ καταλαβεῖν τὴν Ῥώμην ἐκέλευσεν· ὁ δὲ Φλαβιανὸς χειμῶνά τε εἶναι φήσας καὶ ὑποσχόμενος τοῦ ἀέρος ὑπολάμποντος τὸ προστεταγμένον πληρώσειν ἐπανῆκεν εἰς τὴν πατρίδα. 5 Ἐπεὶ δὲ οἱ τῆς Ῥώμης ἐπίσκοποι, οὐ γὰρ μόνον ὁ θαυμάσιος Δάμασος ἀλλὰ καὶ ὁ μετ' ἐκεῖνον Σιρίκιος καὶ Ἀναστάσιος ὁ Σιρικίου διάδοχος, σφοδρότερον τοῦ εὐσεβοῦς βασιλέως καθήψαντο τοὺς μὲν οἰκείους αὐτὸν φήσαντες καταλύειν τυράννους, τοὺς δὲ κατὰ τῶν Χριστοῦ νόμων θρασυνομένους ἐπὶ τῆς τυραννίδος ἐᾶν, πάλιν αὐτὸν μεταπεμψάμενος ἀπαίρειν εἰς τὴν Ῥώμην ἠνάγκαζε. 6 Τότε Φλαβιανὸς ὁ σοφώτατος τῇ ἀξιεπαίνῳ παρρησίᾳ

1. Paulin disparaît en 388 après s'être donné un successeur en la personne du prêtre Évagre, un ami de JÉRÔME rallié à l'Église eustathienne depuis 375, et l'avoir consacré seul, contrairement aux règles canoniques établies depuis Nicée (c. 4). SOCRATE, V, 15, 1-3, justifie au contraire l'élection par le parjure de Flavien (cf. SOZOMÈNE, VII, 15, 1). Voir M. SPANNEUT, « Évagre d'Antioche », *DHGE* 16, Paris 1967, col. 102-107, spéc. 104-105. Les Égyptiens se désolidarisèrent, cette fois, des Occidentaux en refusant de le reconnaître ; ces derniers demandèrent la réunion d'un synode : cf. AMBROISE, *Ep.* 70 (56), 2 à Théophile.

2. Le successeur de Mélèce pâtit du même discrédit que son maître auprès de Rome qui n'a cessé de considérer ce dernier, ancien ami d'Acace de Césarée, comme un transfuge et un suppôt des homéens, malgré tous les efforts de Basile de Césarée pour le faire accepter. Théodoret, qui n'en dit mot, entreprend de résumer à sa manière près de vingt ans de contestation avec les Occidentaux, réduits ici aux « évêques de Rome ». S'il est vrai que les évêques de Rome, depuis Damase (381), se

l'encontre de la règle ecclésiastique. 3 Paulin était en effet le seul à l'avoir désigné en violant plusieurs canons à la fois : ceux-ci en effet n'autorisent pas un mourant à consacrer son propre successeur, mais ils ordonnent que tous les évêques de la province se réunissent, et ils interdisent que la consécration d'un évêque se fasse sans la présence de trois évêques[1]. 4 Ils ne voulaient pourtant rien en savoir : ils acceptèrent la communion d'Évagre, et emplirent les oreilles impériales de propos contre Flavien. Importuné, l'empereur le fit venir plusieurs fois à Constantinople et le pria de se rendre à Rome. Flavien, ayant déclaré que c'était l'hiver et promis qu'au retour du beau temps il s'acquitterait de ce qu'on lui ordonnerait, retourna dans son pays. 5 Mais, lorsque les évêques de Rome – car ce ne fut pas seulement l'admirable Damase, mais ce furent aussi après lui Sirice et Anastase le successeur de Sirice – eurent renforcé leur emprise sur le pieux empereur en lui disant qu'il abattait les usurpateurs de son pouvoir, mais qu'il laissait faire les usurpateurs dont l'audace s'en prenait aux lois du Christ, l'empereur le fit à nouveau appeler et le contraignit à partir pour Rome[2]. 6 Alors le très sage Flavien, avec son

sont refusés pendant « 17 ans » (*infra* 12) et même au-delà, jusqu'à « Innocent, successeur d'Anastase » (*ibid.*), à reconnaître Flavien, ils se sont cependant montrés plutôt discrets dans cette affaire (PIETRI, *Roma Christiana*, II, p. 900-901, et 1281, à propos de Sirice). Derrière leurs récriminations (4 et 8), c'est le rôle joué en réalité par Ambroise de Milan qu'il aurait fallu rappeler mais que l'évêque de Cyr a préféré taire (voir *Introduction* p. 45-46). C'est Ambroise en effet qui obtint de l'empereur au cours du premier semestre 391, avant son départ pour l'Orient, la convocation d'un concile à Capoue (voir note suivante), concile auquel Flavien a refusé de se rendre. Plus friand de mise en scène, Théodoret, seul à en faire état, évoque deux entrevues entre Théodose et Flavien pour inviter ce dernier à aller se justifier à Rome – invitation à chaque fois esquivée par l'évêque (4 et 6). Il place la première alors que Théodose est encore à Constantinople (4), ce qui inviterait à la dater de 387, au moment de l'affaire des statues – l'empereur quittant la capitale au début de 388 – et la seconde après sa victoire sur l'usurpateur Maxime (5) en août 388, ce qui renvoie à son séjour en Italie entre 388 et 391. C'est alors qu'il met en

χρησάμενος ἔφη· « Εἰ μὲν τῆς πίστεως, ὦ βασιλεῦ, τῆς ἐμῆς ὡς οὐκ ὀρθῆς κατηγοροῦσί τινες ἢ τὸν βίον φασὶν ἱερωσύνης ἀνάξιον, καὶ αὐτοῖς χρήσομαι τοῖς κατηγόροις κριταῖς καὶ τὴν παρ' ἐκείνων ἐκφερομένην ἀγαπήσω ψῆφον· εἰ δὲ περὶ θρόνου καὶ προεδρίας ζυγομαχοῦσιν, οὔτε δικάσομαι οὔτε τοῖς λαβεῖν βουλομένοις ἀντιμαχέσομαι, ἀλλ' ἐκστήσομαι καὶ τῆς προεδρίας ἀφέξομαι. Τοιγάρτοι δὸς ᾧ βούλει τὸν Ἀντιοχέων θρόνον, ὦ βασιλεῦ. » 7 Ταύτην αὐτοῦ καὶ τὴν ἀνδρείαν καὶ τὴν σοφίαν θαυμάσας ὁ βασιλεὺς τὴν ἐνεγκοῦσαν καταλαβεῖν καὶ τὴν ἐγχειρισθεῖσαν ποιμαίνειν ἐκκλησίαν ἐκέλευσε.

8 Χρόνου δὲ συχνοῦ διελθόντος εἰς τὴν Ῥωμαίων ἀφικόμενος πόλιν ὁ βασιλεὺς τὰς αὐτὰς πάλιν ὑπὸ τῶν ἐπισκόπων κατηγορίας ὑπέμεινεν ὡς τὴν Φλαβιανοῦ τυραννίδα μὴ καταλύων. Ὁ δὲ λέγειν αὐτοὺς ἐκέλευσε τῆς τυραννίδος τὸ εἶδος αὐτὸς εἶναι Φλαβιανὸς λέγων καὶ ἐκείνου σύνδικος προβεβλῆσθαι. 9 Ἐκείνων δὲ λεγόντων ὡς οὐ δύνανται δικάζεσθαι βασιλεῖ παρῄνεσε λοιπὸν ὁμονοίᾳ τὰς ἐκκλησίας συνάψαι καὶ διαλῦσαι τὴν ἔριν καὶ τὴν ἀνόνητον σβέσαι φιλονεικίαν· « Παυλῖνός τε γὰρ ἐτελεύτησε πάλαι καὶ Εὐάγριος οὐκ ἐννόμως προβέβληται, καὶ τῆς Ἑῴας αἱ ἐκκλησίαι τῆς Φλαβιανοῦ προεδρίας ἀντέχονται. 10 Πρὸς δὲ τῇ Ἑῴᾳ καὶ τὴν Ἀσιανὴν ἅπασαν καὶ τὴν Ποντικὴν καὶ μέντοι καὶ τὴν Θρᾳκικὴν κοινωνούσας ἔχει καὶ συνημμένας· καὶ τὸ Ἰλλυρικὸν δὲ ἅπαν ἐκεῖνον οἶδε τῶν κατὰ τὴν

scène la *parrhêsia* de son héros pour exprimer son refus (6), ce qui n'a pu se faire que par lettre, compte tenu de la date suggérée (CAVALLERA, p. 269-270, n. 1). Sur la comparaison implicite entre Flavien et l'usurpateur Maxime, voir *Introduction*, p. 45. Sur la difficulté réelle pour Flavien d'asseoir sa légitimité, y compris parmi les fidèles méléciens dont certains, dénoncés par Jean Chrysostome, n'hésitaient pas à rejoindre les pauliniens restés orthodoxes, voir SOLER, *Le sacré et le salut*, p. 157-159 ; J.-N. GUINOT, « L'histoire du siège d'Antioche revue par Jean Chrysostome », *Topoi*, Suppl. 5, 2004, p. 459-479, spéc. p. 462-464.

admirable liberté de parole, déclara : « S'il est des gens, Empereur, qui accusent ma foi de n'être pas droite ou qui prétendent que ma vie n'est pas digne du sacerdoce, alors je prendrai ces mêmes accusateurs pour juges et j'accepterai la décision qu'ils prononceront. S'ils débattent au sujet du trône et de la charge épiscopale, je ne chicanerai pas ni ne résisterai à ceux qui veulent s'en saisir, mais je me retirerai et abandonnerai la charge. Donne donc le trône d'Antioche à qui tu veux, Empereur. » **7** L'empereur admira ce courage et cette sagesse et lui ordonna de regagner sa patrie et de paître l'Église qui lui avait été confiée.

8 Longtemps après, l'empereur, qui était venu à Rome, dut entendre à nouveau de la part des évêques les mêmes griefs, l'accusant de ne pas mettre un terme à l'usurpation de Flavien[1]. Il les pria de préciser de quel genre d'usurpation il s'agissait, en disant qu'il était lui-même Flavien et qu'il avait été cité pour sa défense. **9** Ils répliquèrent qu'ils ne pouvaient juger l'empereur ; il les engagea alors à rapprocher désormais leurs Églises par la concorde, à apaiser la discorde et à éteindre la vaine inimitié : « Paulin est mort depuis longtemps et Évagre n'a pas été promu régulièrement, alors que les Églises du diocèse d'Orient sont attachées à l'épiscopat de Flavien ; **10** et en plus de l'Orient, il rassemble, unis dans sa communion, l'Asie tout entière, le Pont et bien entendu la Thrace ; et tout l'Illyricum sait que

1. Théodose s'est effectivement rendu à Rome en été 389 pour y célébrer son triomphe sur Maxime. Mais c'est de Milan où il séjourne depuis l'été 388 que, sur les instances d'Ambroise, il convoque un concile des évêques occidentaux à Capoue pour régler la question du siège d'Antioche, peu avant son départ en Orient, dans les premiers mois de 391. La suite du récit (8-10) pourrait être un écho de la lettre impériale de convocation : Théodose, qui a sans doute apprécié le rôle de l'Église d'Antioche dans la remise en ordre de la cité lors de l'émeute de 387, y prend nettement parti pour Flavien dont il reprend les arguments – illégalité de la consécration d'Évagre, unanimité des Orientaux en sa faveur, qui esquivent la véritable cause du rejet des Occidentaux – et engage ceux-ci à faire la paix.

Ἀνατολὴν ἐπισκόπων ἡγούμενον. » **11** Ταύταις εἴξαντες ταῖς παραινέσεσιν οἱ τῆς Ἑσπέρας ἐπίσκοποι καταλύσειν ὑπέσχοντο τὴν δυσμένειαν καὶ τοὺς πεμφθησομένους δέξασθαι πρεσβευτάς. Τοῦτο μαθὼν ὁ θεῖος Φλαβιανὸς ἀπέστειλεν εἰς τὴν Ῥώμην καὶ τῶν ἀξιεπαίνων ἐπισκόπων τινὰς καὶ τῶν Ἀντιοχείας πρεσβυτέρων καὶ διακόνων· ἡγεῖτο δὲ πάντων Ἀκάκιος ὁ Βεροίας μὲν τῆς ἐν Συρίᾳ πόλεως τὴν ἐκκλησίαν ποιμαίνειν λαχών, πανταχοῦ δὲ γῆς καὶ θαλάττης ᾀδόμενος. **12** Οὗτος σὺν τοῖς ἄλλοις ἀφικόμενος εἰς τὴν Ῥώμην, τὴν μακρὰν καταλύσας δυσμένειαν δι' ἑπτακαίδεκα ἐτῶν ταῖς ἐκκλησίαις ἐπρυτάνευσε τὴν εἰρήνην. Τοῦτο δὲ γνόντες οἱ Αἰγύπτιοι τὴν ἀπέχθειαν σβέσαντες ἠσπάσαντο τὴν ὁμόνοιαν. Ἡγεῖτο δὲ τηνικαῦτα τῆς μὲν Ῥωμαίων ἐκκλησίας Ἰννοκέντιος διαδεξάμενος Ἀναστάσιον ἀνὴρ ἀγχινοίᾳ καὶ συνέσει κοσμούμενος· τῆς δὲ Ἀλεξανδρέων Θεόφιλος, οὗ καὶ πρόσθεν ἐμνήσθην. Τὴν μὲν οὖν τῶν ἐκκλησιῶν εἰρήνην τοῦτον τὸν τρόπον ὁ πιστότατος ἐπρυτάνευσε βασιλεύς.

1. Cette simple allusion au concile de Capoue tenu en décembre 391 ou au début 392 (CAVALLERA, p. 283, n. 1 ; PIETRI, *Roma Christiana*, II, p. 900, n. 7) atteste implicitement l'absence de Flavien contre laquelle s'insurge AMBROISE dans sa lettre à Théophile, *Ep.* 70 (56) 4, *non venit quando omnes convenimus*. L'évêque de Rome, Sirice, n'y envoya pas non plus de légats. Contrairement à ce que laisse entendre ensuite Théodoret, ce fut un échec : le concile renvoya l'affaire à Théophile d'Alexandrie. La synodale, envoyée aux Orientaux (CAVALLERA, p. 285), a pu se trouver dans les archives de l'Église d'Antioche.

2. La délégation se serait donc rendue à Rome en 398, auprès de Sirice, cinq ans après la mort d'Évagre qui n'eut pas de successeur, et six ans après le concile de Capoue. PALLADIOS, *Dial.* I, VI, 53-57, p. 130-132, indique « 20 ans », soit 401, sous Anastase que Théodoret a mentionné *supra* 5. Voulant attribuer à l'empereur tout le mérite de la « paix » entre les Églises, et ne considérant ici que le point de vue antiochien, Théodoret a, en réalité, tronqué la vérité : selon PALLADIOS (*ibid.* ; cf. SOZOMÈNE, VIII, 3, 3-4) en effet, c'est Jean Chrysostome, intrônisé évêque de Constantinople en 398 (*infra* 28, 1), qui s'est chargé de solliciter l'aide de Théophile d'Alexandrie pour obtenir la reconnaissance de Flavien par Rome ; la délégation fut composée d'Acace de Bérée, le consécrateur de Jean et

c'est lui qui préside les évêques du diocèse d'Orient. » 11 Les évêques d'Occident cédèrent à ses exhortations : ils s'engagèrent à faire cesser l'animosité et à accueillir les légats qui leur seraient envoyés[1]. À cette nouvelle, le divin Flavien envoya à Rome quelques évêques estimables ainsi que des prêtres et des diacres d'Antioche, avec, à leur tête, Acace qui avait reçu la charge de paître l'Église de Bérée, la ville de Syrie, et qui était partout célébré sur terre et sur mer. 12 Celui-ci, arrivé à Rome avec la délégation, mit fin à la longue animosité de dix-sept années et négocia la paix entre les Églises[2]. Dès qu'ils en eurent connaissance, les Égyptiens apaisèrent leur hostilité et se joignirent à la concorde. À ce moment-là, Innocent, successeur d'Anastase, dirigeait l'Église de Rome – c'était un homme doué de sagacité et d'intelligence – et Théophile, dont j'ai aussi fait mémoire plus haut, dirigeait l'Église d'Alexandrie[3]. C'est ainsi que l'empereur très croyant négocia la paix des Églises.

anciennement celui de Flavien, et d'Isidore l'Alexandrin, l'ancien candidat au siège de Constantinople bien connu à Rome, après quoi seulement les Occidentaux reconnurent enfin Flavien. La démarche avait été précédée par un concile convoqué par l'empereur à Césarée de Palestine peu avant la mort d'Évagre, en 393 ou 394. La synodale, conservée par SÉVÈRE D'ANTIOCHE (éd. E.W. Brooks, *The sixth Book of the select Letters of Severus, Patriarch of Antioch*, Londres 1904, II, 3, p. 223-224 ; voir CAVALLERA, p. 286), fait état d'une lettre de Sirice, lue au synode, rappelant la règle de Nicée en matière d'élection épiscopale, ce qui excluait implicitement la reconnaissance d'Évagre, comme l'interprétèrent les Orientaux. Théophile, qui en avait esquivé la présidence en prétextant sa lutte contre les temples païens en Égypte, siège peu après au concile de Constantinople aux côtés de Flavien (PIETRI, *Roma Christiana*, II, p. 1285). Une lettre de Théophile à Flavien, conservée par Sévère d'Antioche (éd. Brooks, II, 3, p. 303-304), l'engageant à intégrer le clergé d'Évagre dans le clergé antiochien, tout comme Ambroise avait intégré celui de l'arien Auxence, son prédécesseur, resta sans effet. Le schisme perdura à Antioche encore quelques années (voir *infra* 37, 3-4).

3. Avec la mention d'Innocent de Rome (402-417) et de Théophile d'Alexandrie (385-412, déjà cité en 23, 1), Théodoret achève, à sa manière, son résumé du différend de l'Église d'Antioche avec les deux grands

25

1 Πρὸ δὲ τῆς γεγενημένης εἰρήνης τήν τε Βαλεντινιανοῦ τελευτὴν καὶ τὴν Εὐγενίου τυραννίδα μαθὼν εἰς τὴν Εὐρώπην ἐστράτευσε. **2** Κατ' ἐκεῖνον δὲ τὸν χρόνον ἦν τις Ἰωάννης ἐν Αἰγύπτῳ τὴν ἀσκητικὴν ἀσπαζόμενος πολιτείαν. Οὗτος πνευματικῆς μεταλαχὼν χάριτος πολλὰ τοῖς πυνθανομένοις προὔλεγε τῶν ἐσομένων. Πρὸς τοῦτον ὁ φιλόχριστος ἀπέστειλεν βασιλεὺς εἰ πολεμητέον τοῖς τυράννοις μαθεῖν ἐφιέμενος. Καὶ ἐπὶ μὲν τοῦ προτέρου πολέμου τὴν ἀναιμωτὶ γενομένην προηγόρευσε νίκην, ἐπὶ δὲ τοῦ δευτέρου μετὰ πολὺν φόνον νικήσειν τὸν βασιλέα προείρηκε. **3** Μετὰ τοιαύτης ἐλπίδος στρατεύσας ὁ βασιλεὺς πολλοὺς μὲν τῶν ἐναντίων παρατατττόμενος κατηκόντισε, πολλοὺς δὲ τῶν ἐπικουρούντων αὐτῷ βαρβάρων ἀπέβαλε. Τῶν δὲ στρατηγῶν ὀλίγους εἶναι τοὺς συμπαραταττομένους φησάντων καὶ ἀνακωχήν τινα δοῦναι τῷ πολέμῳ συμβουλευσάντων, ὥστε τοῦ ἦρος ἀρχομένου στρατιὰν

patriarcats. Le premier n'avait accepté les lettres de communion d'Alexandre en 414 qu'à la condition qu'il reconnaisse la réconciliation des fidèles de Paulin et d'Évagre (voir *infra* 37, 5), objet de la dernière délégation antiochienne, celle conduite par le prêtre Cassien en 413/414 (INNOCENT, *Ep.* 19, 1 ; PIETRI, *Roma Christiana*, II, p. 1329-1332). Quant au second, il joua le rôle d'intermédiaire dans cette réconciliation (voir *supra* n. 1, p. 442 et n. 2, p. 442-443). On notera le silence sur Constantinople, conforme à l'opinion de Théodoret sur les grands patriarcats.

1. Revenant plusieurs années en arrière, Théodoret évoque d'une phrase les événements survenus en Occident dont il ne retient que la mort (violente) de Valentinien II (survenue à Vienne le 15 mai 392) et l'usurpation d'Eugène (proclamé Auguste en Gaule le 22 août 392, à l'initiative du comte Arbogast) ; car son intérêt se concentre tout entier sur la campagne menée, avec la protection de Dieu, par Théodose contre l'usurpateur maître de l'Occident depuis 393 ; l'empereur quitta Constantinople en été 394 pour l'affronter. Le récit qui suit continue de s'inscrire dans la démonstration de la piété de Théodose : c'est pourquoi il néglige de présenter plus précisément Eugène : un lettré et un chrétien plutôt tiède,

Chapitre 25 (24)

Usurpation d'Eugène et victoire remportée par l'empereur Théodose grâce à sa foi

1 Mais avant que cette paix n'ait eu lieu, à la nouvelle de la mort de Valentinien et de l'usurpation d'Eugène, il était entré en campagne en Europe[1]. **2** Or à l'époque il y avait en Égypte un certain Jean qui menait la vie ascétique. Il avait un don de l'Esprit et prédisait beaucoup d'événements futurs à ceux qui s'en enquéraient. L'empereur ami du Christ envoya quelqu'un lui demander s'il devait combattre les usurpateurs. Pour la première guerre, Jean lui prédit la victoire qui eut lieu sans effusion de sang, mais pour la seconde il annonça à l'empereur qu'il serait victorieux au prix de lourdes pertes[2]. **3** C'est dans cet espoir que l'empereur entra en campagne. Il fit périr un grand nombre d'ennemis dans une bataille rangée, mais perdit beaucoup d'auxiliaires barbares. Les généraux déclarèrent alors que les troupes engagées étaient peu nombreuses et qu'ils étaient d'avis de faire trêve aux hostilités, de telle sorte qu'au début du printemps on lève une armée et qu'on

manipulé par Arbogast, qui bénéficia, faute d'être reconnu par Théodose, du soutien des sénateurs païens de Rome et notamment de celui de Nicomaque Flavien ; voir *infra* 4 et 17, où les signes de ce paganisme transparaissent.

2. Sur la mission confiée à Eutrope, voir SOZOMÈNE, VII, 22, 7. Cette prédiction liant les deux victoires de Théodose sur les usurpateurs est connue par les sources monastiques (*Hist. Mon. Aeg.* I, 1 ; PALLADIUS, *HL* 35, 2) ; mais Théodoret est le seul, avec RUFIN (II, 32), à préciser que « la première » concernant Maxime sera « sans effusion de sang », ἀναιμωτί – *primam de Maximo ei victoriam praedixerat incruentam* – au contraire de « la seconde », sur Eugène, obtenue « au prix de lourdes pertes » selon Théodoret, « d'une abondante effusion de sang des deux côtés » selon Rufin – *non absque plurima utriusque sanguinis inundatione* – ce qui donne tout son sens à la première formule, elle même déjà présente dans le récit concernant Maxime, *supra* 15, 3.

συναγεῖραι καὶ τῷ πλήθει περιγενέσθαι τῶν δυσμενῶν. οὐκ ἐδέξατο τὴν εἰσήγησιν ὁ πιστότατος βασιλεύς. 4 Οὐ γὰρ ἔφη χρῆναι τοσαύτην μὲν ἀσθένειαν τοῦ σωτηρίου κατηγορῆσαι σταυροῦ, τοσαύτην δὲ προσμαρτυρῆσαι δύναμιν τῇ τοῦ Ἡρακλέους εἰκόνι · « Ταύτης μὲν γὰρ ὁ σταυρὸς ἡγεῖται τῆς στρατιᾶς · τῆς δὲ τῶν ἀντιπάλων ἐκείνη. » Τούτων οὕτω πιστῶς εἰρημένων καὶ τῆς ὑπολειφθείσης στρατιᾶς ὀλίγης τε οὔσης καὶ λίαν ἀθυμούσης, εὑρὼν οἰκίσκον εὐκτήριον ἐν τῇ τοῦ ὄρους ἀκρωνυχίᾳ ἐν ᾧ τὸ στρατόπεδον ἦν, πάννυχος διετέλεσε τὸν τῶν ὅλων δεσπότην ἀντιβολῶν. 5 Περὶ δὲ ἀλεκτρυόνων ᾠδὰς ἐνίκησε μὲν ὁ ὕπνος τὴν γνώμην. Ἐπὶ δὲ τοῦ δαπέδου χοῦ κείμενος ὁρᾶν ἐδόκει δύο τινὰς λευχειμονοῦντας ἄνδρας ἐφ' ἵππων ὀχουμένους λευκῶν οἳ θαρρεῖν τε ἐκέλευον καὶ τὸ δέος ἐξελάσαι καὶ ὑπὸ τὴν ἕω καθοπλίσαι καὶ τάξαι τὴν στρατιὰν εἰς παράταξιν · ἐπίκουροι γὰρ ἔλεγον ἀπεστάλθαι καὶ πρόμαχοι. 6 Καὶ ὁ μὲν Ἰωάννην ἑαυτὸν ἔλεγεν εἶναι τὸν εὐαγγελιστήν, ὁ δὲ Φίλιππον τὸν ἀπόστολον. Ταύτην ἰδὼν τὴν ὄψιν ὁ βασιλεὺς οὐκ ἔληξε τῆς ἱκετείας, ἀλλὰ μετὰ πλείονος ταύτην προθυμίας προσέφερε. 7 Τοῦτο καὶ στρατιώτης τις θεασάμενος δεδήλωκε τῷ λοχαγῷ, ἐκεῖνος δὲ τοῦτον πρὸς τὸν χιλίαρχον ἤγαγεν, ὁ δὲ χιλίαρχος ἀνήγαγεν τῷ στρατηγῷ, ὁ δὲ στρατηγὸς καινόν τι μηνύειν ὑπολαβὼν ἀπήγγειλε ταῦτα τῷ βασιλεῖ. 8 Ὁ δέ · « Οὐκ ἐμοῦ ἕνεκα, ἔφη, ταῦτα οὗτος τεθέαται · ἐγὼ γὰρ τοῖς τὴν νίκην ὑπεσχημένοις πεπίστευκα. Ἀλλ' ἵνα μή τις ὑπολάβῃ με ὡς τῆς παρατάξεως ὀριγνώμενον πλάσαι τὴν ὄψιν καὶ τούτῳ ταῦτα μεμήνυκεν ὁ τῆς ἐμῆς βασιλείας ἐπίκου-

1. Les sources nombreuses, tant païennes que chrétiennes, s'accordent en effet à reconnaître que la journée du 5 septembre 394, la première de la bataille qui s'est déroulée sur deux jours à la Rivière Froide, tourna à la défaite pour Théodose (voir M. SPRINGER, « Die Schlacht am Frigidus », dans *Westillyricum und Norditalien*, p. 45-93), ce qui explique à la fois la demande de trêve par les généraux et la réponse prêtée à Théodose. Celle-ci veut mettre en valeur l'enjeu religieux de l'affrontement (dont

surpasse les effectifs de l'adversaire ; l'empereur très croyant repoussa la proposition : 4 « On ne doit pas, dit-il, imputer tant de faiblesse à la croix du Sauveur ni reconnaître tant de puissance à l'image d'Héraclès, puisque c'est la croix qui conduit notre armée et l'image d'Héraclès celle de nos adversaires[1]. » Sur cette parole pleine de foi et alors que l'armée, réduite à de faibles effectifs, était découragée, il avait trouvé une petite maison de prière au sommet de la montagne où campait l'armée, et il y passa toute la nuit à supplier le maître de l'univers. 5 Au chant du coq, le sommeil vint à bout de sa volonté. Couché à même la terre, il crut voir deux personnages vêtus de blanc et montés sur des chevaux blancs, qui lui enjoignaient d'avoir confiance, de chasser la peur et, à l'aube, de mettre ses troupes en armes et en ordre de bataille ; ils disaient en effet qu'ils avaient été envoyés comme auxiliaires pour combattre en première ligne. 6 L'un se donnait pour Jean l'Évangéliste et l'autre pour l'apôtre Philippe. Devant cette vision, l'empereur ne relâcha pas sa supplication, mais il la poursuivit avec plus de ferveur. 7 Un soldat qui l'avait eue aussi le fit savoir à son centurion qui le conduisit au tribun, lequel amena le soldat au général. Le général, pensant révéler du nouveau, fit son rapport à l'empereur. 8 Mais celui-ci déclara : « Ce n'est pas pour moi que cet homme a vu cela, car quant à moi je crois ceux qui m'ont promis la victoire. Mais, pour qu'on n'aille pas me soupçonner – parce que je souhaitais une bataille rangée – d'avoir inventé la vision, le protecteur de mon empire la lui a aussi

SOCRATE, VI, 26, ne dit mot là encore) : à la croix qui protège son armée – sans doute le *labarum* – l'empereur oppose l'image d'Héraclès/Hercule figurant sur les enseignes des troupes de l'usurpateur païen, jugée dérisoire (*infra* 25, 17). À la protection d'Hercule, avait été jointe celle de Jupiter dont des statues avaient été dressées sur ordre de Nicomaque Flavien pour garder les cols alpestres (AUGUSTIN, *Civ. Dei*, V, 26). Voir THELAMON, *Païens et chrétiens*, p. 316-322 ; P. VEYNE, *Quand notre monde est devenu chrétien (312-394)*, Paris 2007, p. 190-197.

ρος, ἵνα μάρτυς ἀξιόχρεως γένηται τῆς ἐμῆς διηγήσεως· πρώτῳ γὰρ ἐμοὶ ταύτην ὁ κοινὸς δεσπότης τὴν ὄψιν ὑπέδειξεν. **9** Ἀποσκευασάμενοι δὴ οὖν τὸ δέος τοῖς προμάχοις καὶ πολεμάρχοις ἑπώμεθα, καὶ μηδεὶς τῷ πλήθει τῶν πολεμούντων σταθμάσθω τὴν νίκην, ἀλλὰ τῶν ἡγουμένων λογιζέσθω ἕκαστος τὴν δύναμιν. » Ταῦτα καὶ τοῖς στρατιώταις εἰπὼν καὶ ταύτῃ ἅπαντας προθυμίας ἐμπλήσας ἐκ τῆς τοῦ ὄρους κατήγαγε κορυφῆς. **10** Ὁ δὲ τύραννος πόρρωθεν ἰδὼν τοὺς στρατιώτας πολεμησείοντας καθώπλισε τὴν στρατιὰν καὶ εἰς παράταξιν ἔταξεν. Αὐτὸς δὲ ἐπί τινος γηλόφου μείνας θανατᾶν τε ἔφη τὸν βασιλέα καὶ τῆς παρούσης ἀπαλλαξείοντα βιοτῆς παρατάττεσθαι· καὶ τοῖς στρατηγοῖς ἐκέλευσε ζῶντά οἱ τοῦτον καὶ πεπεδημένον προσαγαγεῖν. **11** Ἐπειδὴ δὲ αἱ φάλαγγες ἔστησαν, πολλαπλάσιον μὲν ἦν τῶν πολεμίων τὸ πλῆθος, εὐαρίθμητον δὲ κομιδῇ τὸ τῷ βασιλεῖ συντεταγμένον. Ἀρξαμένων δὲ καὶ τούτων κἀκείνων ἀφιέναι τὰ βέλη, ἔδειξαν ἀληθεῖς τὰς ὑποσχέσεις οἱ πρόμαχοι. **12** Πνεῦμα γὰρ βίαιον ἀντιπρόσω-

1. Si la veillée de prières de l'empereur est mentionnée par de nombreuses sources chrétiennes, Théodoret est le seul à faire état d'une apparition en songe de Jean l'Évangéliste et de l'apôtre Philippe, transformés pour la circonstance en saints cavaliers vêtus de blanc montés sur des chevaux blancs en une transposition chrétienne de l'apparition de Castor et Pollux (vêtus de pourpre) à la bataille du lac Régille en 499 avant J.-C. (cf. PACATUS, *Panégyrique de Théodose*, XII, 39, p.106 ; voir A. BRASSEUR, « Le songe de Théodose le Grand », *Latomus* 2, 1938, p. 190-195 ; A. DEMANDT, « Die Traüme der römischer Kaiser », *Psuchè-Seele-Anima. Festschrift für K. Alt. Beiträge zur Altertumskunde*, 1998, p. 222-223). Le choix de ces deux personnages, qui ne sont cependant pas des jumeaux, reste difficile à expliquer ; notons cependant que l'association des deux apôtres se trouve déjà dans la lettre de Polycrate d'Éphèse à Victor de Rome, où ils sont évoqués, après leur mort, comme « de grands astres » (μεγάλα στοιχεῖα) couchés en Asie qui se relèveront au dernier jour » (EUSÈBE, *HE* III, 31, 3 ; V, 24, 2-3). Le souvenir de la vision, qui s'est également manifestée à un soldat, en aura été transmis par l'armée de Théodose, désignant ainsi ses véritables destinataires (voir note suivante). Elle veut aussi suggérer un parallèle avec celle de Constantin, la veille de la bataille du Pont Milvius, lui promettant la victoire (cf. EUSÈBE, *VC* I, 28-

donnée afin qu'il soit un témoin sûr de mon récit ; car c'est d'abord à moi que notre maître commun a montré cette vision[1]. **9** Défaisons-nous donc du fardeau de la peur, suivons ceux qui, combattant à notre tête, sont nos chefs, et que personne ne conjecture de la victoire d'après le nombre des combattants, mais que chacun compte sur la puissance de ceux qui nous conduisent[2] ! » C'est en ces mêmes termes que l'empereur s'adressa aux soldats, et, les ayant ainsi tous remplis de courage, il les fit descendre du haut de la montagne. **10** L'usurpateur, qui avait vu de loin le branle-bas des troupes, donna à son armée l'ordre de prendre les armes et les dispositions de combat. Lui-même, posté sur un tertre, déclarait que l'empereur avait envie de mourir et se préparait à combattre avec le désir de se libérer de la vie présente ; et il donnait à ses généraux l'ordre de le lui amener vivant et enchaîné[3]. **11** Lorsque les unités furent mises en place, le nombre des ennemis paraissait bien plus grand, tandis qu'on pouvait facilement compter les lignes impériales. Alors que des deux côtés on commençait à se lancer des projectiles, ceux qui combattaient à notre tête confirmèrent l'exactitude de leurs promesses. **12** En effet un vent violent qui soufflait de face contre les

29). Les deux figures peuvent également être interprétées comme une réplique à la double protection d'Eugène par Hercule et Jupiter rappelée à la note précédente. Avant son départ de Constantinople, l'empereur lui-même était venu demander la victoire à Jean le Baptiste dans l'église construite par lui en son honneur (SOZOMÈNE, VII, 24, 2).

2. Dans les allocutions successives de Théodose, « ceux qui, combattant à notre tête (cf. *supra* 5, et *infra* 11) sont nos chefs », de même que « ceux qui nous conduisent » sont évidemment Jean l'Évangéliste et l'apôtre Philippe dont la fonction est de dissiper la peur des soldats causée par leur infériorité numérique (cf. 4, 9, 11) et de faire accepter le combat par les généraux.

3. Théodoret est le seul à mettre en scène, avant l'engagement décisif, Eugène, posté sur un tertre, comme l'empereur l'était sur la montagne, dans une sorte de vis-à-vis théâtral. Les propos prêtés à l'usurpateur, qui, déjà sûr de sa victoire, est aveuglé par un orgueil présomptueux, s'opposent à ceux de l'empereur, mettant humblement toute sa foi dans l'aide apportée par Dieu et ses auxiliaires (*supra* 8-9, 11).

πον τῶν πολεμίων φερόμενον τοὺς μὲν ἐκείνων ὀϊστοὺς ἀπέστρεφε καὶ τὰ πελτὰ καὶ τὰ δόρατα καὶ πᾶν βέλος αὐτοῖς ἄχρηστον ἦν, καὶ οὔτε ὁπλίτης οὔτε τοξότης οὔτε πελταστὴς πημαίνειν τὴν τοῦ βασιλέως ἠδύνατο στρατιάν. **13** Καὶ μέντοι καὶ κόνις ὅτι μάλιστα πλείστη κατὰ τῶν προσώπων φερομένη μύειν τὰ βλέφαρα καὶ ταῖς κόραις ἐπαμύνειν πολεμουμέναις ἠνάγκαζεν. Οἱ δὲ τοῦ βασιλέως στρατιῶται, λώβην οὐδεμίαν ἐκ τῆς καταιγίδος ἐκείνης δεξάμενοι, θαρραλέως τοὺς πολεμίους κατέκτεινον. **14** Οἱ δὲ ταῦτα ὁρῶντες καὶ τὴν θείαν ἐπιγνόντες ἐπικουρίαν τὰ ὅπλα ῥίψαντες φειδοῦς παρὰ τοῦ βασιλέως τυχεῖν ἠντιβόλουν. Ὁ δὲ καὶ εἶξε καὶ οἴκτου μετέδωκεν, ἀγαγεῖν δὲ αὐτοὺς τὸν τύραννον κατὰ τάχος ἐκέλευσεν. Οἱ δὲ θέοντες ἀνέβησαν εἰς τὸν λόφον οὗ καθήμενος ἐκεῖνος ἠγνόει τὰ δρώμενα. **15** Ὁ δὲ πνευστιῶντας ἰδὼν καὶ τῷ ἄσθματι μηνύοντας τὴν σπουδὴν νίκης ἀγγέλους ὑπέλαβε καὶ ἤρετο εἰ καὶ Θεοδόσιον πεπεδημένον ὡς προσετάχθησαν ἤγαγον. Οἱ δέ « Οὐκ ἐκεῖνον, ἔφησαν, σοὶ προσάγομεν, ἀλλὰ σὲ πρὸς ἐκεῖνον ἀπάγομεν· τοῦτο γὰρ ὁ τοῦ παντὸς προσέταξε πρύτανις. » **16** Ταῦτα λέγοντες ἐξανέστησάν τε ἐκ τοῦ δίφρου καὶ τὰ δεσμὰ ἐπιθέντες πεπεδημένον ἀπήγαγον καὶ προσήγαγον δορυάλωτον τὸν πρὸ βραχέως μεγαλαυχούμενον. Ὁ δὲ βασιλεὺς τῶν τε εἰς Βαλεντινιανὸν πλημμεληθέντων ἀνέμνησε καὶ τῆς παρανόμου τυραννίδος καὶ τῶν κατὰ τῆς ἐννόμου βασιλείας πολέμων· **17** ἐκωμῴδησε δὲ καὶ τὴν Ἡρακλέους εἰκόνα καὶ τὸ μάταιον δι' ἐκείνην γενόμενον θράσος. Καὶ τότε δικαίαν καὶ ἔννομον ἐξήνεγκε τῆς κατ' αὐτοῦ

1. À l'exception de Philostorge, pour lequel la victoire de Théodose est simplement acquise à l'empereur légitime, tous les auteurs chrétiens font mention du rôle décisif joué par un vent violent qui arrache miraculeusement les traits lancés par les adversaires de Théodose et les retourne contre ces derniers : la bora, selon l'interprétation traditionnelle, ou les

ennemis retournait contre eux leurs traits : les boucliers, les lances, tous les projectiles ne leur servaient à rien ; ni hoplite, ni archer, ni peltaste ne pouvaient causer de dommage à l'armée impériale. **13** Et qui plus est, une poussière on ne peut plus abondante frappait les visages et obligeait à fermer les paupières pour protéger leurs yeux de cette agression. Les soldats de l'empereur, qui ne subissaient aucun dommage de cet ouragan, tuaient les ennemis avec ardeur [1]. **14** Voyant cela et y reconnaissant l'action de Dieu, ceux-ci jetèrent leurs armes et demandèrent en suppliant que l'empereur voulût bien les épargner. Celui-ci se laissa fléchir et accéda à leur prière, mais il leur ordonna d'amener au plus vite l'usurpateur. Ils gravirent alors en courant la colline où ce dernier siégeait dans l'ignorance de ce qui se passait. **15** Quand il les vit haletants, tout essoufflés dans leur empressement, il crut qu'ils lui annonçaient la victoire et demanda s'ils lui amenaient aussi Théodose enchaîné, comme ils en avaient reçu l'ordre. « Ce n'est pas lui que nous t'amenons, dirent-ils, mais toi que nous emmenons auprès de lui, car le maître de l'univers l'a ainsi ordonné. » **16** Disant cela, ils le firent descendre de son siège et lui ayant passé les liens, ils emmenèrent et conduisirent comme prisonnier de guerre celui qui, il n'y a qu'un instant, faisait le glorieux. L'empereur lui rappela le tort qu'il avait fait à Valentinien, son usurpation illégale et ses guerres contre le pouvoir légitime. **17** Il tourna en dérision l'image d'Héraclès et la téméraire entreprise qu'elle avait provoquée, et prononça contre l'usurpateur la juste condamna-

tourbillons d'un orage estival, selon M. KOVAC, « Bora or Summer Storm », dans *Westillyricum und Norditalien*, p. 109-119. La version païenne fournie par Eunape et transmise par ZOSIME (IV, 58), fait intervenir un autre phénomène naturel, une éclipse de soleil (repris par Jean d'Antioche [début VIIe s.], *Frg.* 187 [Müller], cité par F. PASCHOUD dans son édition de Zosime t. II, 2, p. 488).

τιμωρίας τὴν ψῆφον. Τοιοῦτος ἦν ἐκεῖνος καὶ ἐν εἰρήνῃ καὶ ἐν πολέμῳ ἀεὶ μὲν τὴν θείαν ἐπικουρίαν αἰτῶν, ἀεὶ δὲ ταύτης μεταλαγχάνων.

26

1 Μετὰ τήνδε τὴν νίκην ἀρρωστήσας τοῖς υἱέσι τὴν βασιλείαν διένειμε. Καὶ τῷ μὲν πρεσβυτέρῳ τὴν οἰκείαν ἔδωκεν ἡγεμονίαν, τῷ δὲ νεωτέρῳ τῆς Εὐρώπης τὰ σκῆπτρα· τὴν εὐσέβειαν δὲ τελείαν καὶ τοῦτον ἔχειν κἀκεῖνον παρήνεσε. **2** « Διὰ ταύτης γάρ, ἔφη, καὶ εἰρήνη φυλάττεται καὶ πόλεμος καταλύεται καὶ πολέμιοι τρέπονται καὶ ἀνίσταται τρόπαια καὶ νίκη βραβεύεται. » Ἐκεῖνος μὲν οὖν ταῦτα τοῖς παισὶ παραινέσας ἐτελεύτησεν, ἀείμνηστον κλέος καταλιπών· οἱ δὲ τῆς βασιλείας διάδοχοι καὶ τῆς εὐσεβείας ἐγένοντο κληρονόμοι.

27

1 Ὀνώριος μὲν γὰρ ὁ τῆς Εὐρώπης τὴν βασιλείαν δεξάμενος τὰς ἐν Ῥώμῃ πάλαι γιγνομένας μονομαχίας κατέλυσεν ἀφορμὴν τοιάνδε λαβών. **2** Τηλεμάχιός τις ἦν τὸν ἀσκητικὸν ἀσπαζόμενος βίον. Οὗτος ἀπὸ τῆς Ἑῴας ἀπάρας καὶ τούτου χάριν τὴν Ῥώμην καταλαβὼν τῆς

1. Eugène est exécuté dès le 6 septembre 394 (*Chron. min.* I, p. 245) ; la clémence de Théodose à l'égard de tous ses autres adversaires est attestée par la constitution édictée le 18 mai 395 (*CTh* XV, 14, 11) ainsi que par de nombreuses sources (AMBROISE, *De obitu Theodosii*, 4 ; PAULIN DE MILAN, *Vita Ambrosii*, 31 ; OROSE, VII, 35, 20 ; AUGUSTIN, *Civ. Dei* V, 26 ; ZOSIME, IV, 58, 6). Théodoret tient à souligner le lien entre l'échec du paganisme et la mort de l'usurpateur ; cf. la miniature de la *Chronique alexandrine* reproduite dans le papyrus Goleniscev cité *supra* n. 3, p. 435-436, fol. 6v, où sont associées, pour 392, la destruction de l'usurpateur païen Eugène par l'empereur Théodose, et celle de Sérapis par l'évêque Théophile.

2. Théodose meurt subitement à Milan le 17 janvier 395 (SOCRATE, V, 26, 2 ; SOZOMÈNE, VII, 29, 3-4, conformément à la prophétie du moine Jean

tion que réclamait la loi[1]. Tel était l'homme qui, dans la paix comme à la guerre, toujours en quête du secours de Dieu, en a toujours bénéficié.

Chapitre 26 (25)

Mort de l'empereur Théodose

1 Après cette victoire, l'empereur, qui était tombé malade, partagea l'empire entre ses fils. À l'aîné il donna son propre empire, au cadet le sceptre de l'Europe, et il les exhorta l'un et l'autre à conserver une parfaite piété. 2 « Car, dit-il, c'est par elle que la paix est maintenue, la guerre abolie, les ennemis en déroute, les trophées dressés, la victoire décidée. » Il mourut donc, après avoir ainsi exhorté ses fils, laissant une gloire à jamais mémorable. Les successeurs de son empire furent aussi les héritiers de sa piété[2].

Chapitre 27 (26)

L'empereur Honorius et le moine Têlemakhios

1 Honorius, qui avait reçu l'empire d'Europe, mit un terme aux combats de gladiateurs, qui avaient lieu à Rome de longue date, en profitant de l'occasion suivante. 2 Un certain Têlemakhios, qui menait la vie ascétique, était venu d'Orient à Rome pour cette raison. Alors qu'on donnait ce

[de Lykopolis]), quatre mois après la victoire de la Rivière Froide ; il laissait l'Orient à Arcadius âgé de 18 ans (395-408), et l'Occident, ici appelé Europe, à Honorius âgé de 11 ans (395-423). Sur cette mort « naturelle » peu après « la destruction du tyran Eugène », cf. *Hist. mon. Aeg.* I, 64. Tout comme Rufin, Théodoret insiste sur la piété de Théodose à l'origine de la victoire dont ses fils doivent êtres les fidèles héritiers : le chapitre suivant est une illustration de celle de l'empereur d'Occident, Honorius, dont il ne sera plus question par la suite. On notera le silence de Théodoret sur le sac de Rome de 410, un événement qui a pourtant autrement marqué son règne que celui qu'il retient.

μυσαρᾶς ἐκείνης ἐπιτελουμένης θέας εἰσελήλυθε καὶ αὐτὸς εἰς τὸ στάδιον καὶ καταβὰς παύειν ἐπειρᾶτο τοὺς κατ' ἀλλήλων κεχρημένους τοῖς ὅπλοις. 3 Τῆς δὲ μιαιφονίας οἱ θεαταὶ χαλεπήναντες καὶ τοῦ τοῖς αἵμασιν ἐκείνοις ἐπιτερπομένου δαίμονος εἰσδεξάμενοι τὴν βακχείαν κατέλευσαν τῆς εἰρήνης τὸν πρύτανιν. Τοῦτο μαθὼν ὁ θαυμαστὸς βασιλεὺς τὸν μὲν τοῖς νικηφόροις συνηρίθμησε μάρτυσι, τὴν δὲ πονηρὰν ἐκείνην ἔπαυσε θεωρίαν.

28

1 Ἐν δὲ Κωνσταντινουπόλει Νεκταρίου τελευτήσαντος ὃς τὴν ἐκκλησίαν ἐκείνην ἐποίμαινεν Ἀρκάδιος ὁ ταύτην ἰθύνειν τὴν βασιλείαν λαχών, μαθὼν Ἰωάννην τὸν μέγαν τῆς οἰκουμένης φωστῆρα ἐν Ἀντιοχείᾳ τῷ τῶν πρεσβυτέρων ἐγκατειλέχθαι χορῷ, ἤγαγέ τε καὶ τοῖς συνειλεγμένοις ἐπισκόποις αὐτὸν τῇ θείᾳ προσαγαγεῖν παρηγγύησε χάριτι καὶ τῆς μεγίστης ἐκείνης πόλεως ἀποφῆναι ποιμένα. Ἱκανὸν δὲ τοῦτο καὶ μόνον δηλῶσαι τοῦ βασιλέως τὴν περὶ τὰ θεῖα σπουδήν.

2 Κατὰ τοῦτον τὸν χρόνον Ἀντιοχείας μὲν ὁ θεῖος ἡγεῖτο Φλαβιανός, Λαοδικείας δὲ Ἐλπίδιος τοῦ μεγάλου

1. Cette affirmation de Théodoret sur la fin des combats de gladiateurs – pas plus que l'histoire pieuse du moine Têlemakhios qui est censée l'illustrer – n'est confirmée par aucun autre témoignage. Ces combats avaient fait l'objet d'une première interdiction en 325 (*CTh* XV, 12, 1), qui resta lettre morte. G. VILLE, « Les gladiateurs dans l'empire chrétien », *MEFR* 72, 1960, p. 273-335, place cette fin entre 434 et 438, soit plus de dix ans après le règne d'Honorius. P. VEYNE, « Païens et chrétiens devant la gladiature », *MEFRA* 111, 2, 1999, p. 883-917, spéc. p. 910-914, l'attribue à une extinction progressive par refus d'autorisation ponctuels après 325, ce dont la loi d'Honorius aurait pris acte.

2. La piété d'Arcadius trouve, à son tour, son illustration, aux yeux de Théodoret, dans la nomination de Jean Chrysostome sur le siège de Constantinople. Lui-même en a fait le récit dans la première des cinq homélies *Sur saint Jean Chrysostome* aujourd'hui perdues mais signalées

spectacle répugnant, il vint lui aussi aux arènes et descendit pour tenter d'arrêter les combattants. **3** Mais les spectateurs de la tuerie furent indignés et, pris par la fureur du démon qui se nourrit de tout ce sang, ils lapidèrent celui qui prêchait la paix. À cette nouvelle, l'admirable empereur le compta au nombre des martyrs couronnés et mit un terme à ce spectacle scélérat[1].

Chapitre 28 (27)

Piété de l'empereur Arcadius et consécration de l'évêque Jean

1 À Constantinople, après la mort de Nectaire pasteur de cette Église, Arcadius qui avait obtenu la direction de cette partie de l'empire, ayant appris que Jean, le grand luminaire de l'univers, avait été agrégé au chœur des prêtres à Antioche, le fit venir et enjoignit aux évêques assemblés de l'élever à la grâce divine et de le déclarer pasteur de cette très grande cité[2]. Un tel acte prouve à lui seul le zèle de l'empereur pour la religion.

2 À la même époque, Antioche était dirigée par le divin Flavien et Laodicée par Elpidios, compagnon du grand

par PHOTIUS (*Bibl. cod.* 273, p. 106-111 ; cf. PS.-GEORGES D'ALEXANDRIE, *Sur saint Jean Chrysostome*, *ap.* PHOTIUS, *cod.* 96, II, p. 53). Nectaire mourut le 27 septembre 397 (SOCRATE, VI, 2, 1 ; *Synax.*, col. 83). En réalité l'empereur accepta le candidat soutenu par le *praepositus sacri cubiculi*, le tout-puissant eunuque Eutrope avec l'accord des clercs et du peuple. Ce dernier envoya quérir discrètement Jean, prêtre depuis 386, très populaire à Antioche, et l'empereur convoqua les principaux évêques d'Orient, parmi lesquels Théophile d'Alexandrie, contraint de renoncer à son candidat, l'Alexandrin Isidore l'Hospitalier, pour le consacrer, le 15 décembre 397 (*Synax.*, col. 312-313) ; Jean fut intronisé le 27 février 398 (selon SOCRATE, VI, 2, 11) ; voir PALLADIOS, *Dial.* I, v, 44-65, p. 112-114 ; SOCRATE, VI, 2, 2-3 ; SOZOMÈNE, VIII, 2, 12-19 ; DAGRON, *Constantinople*, p. 464-465 ; *Histoire du christianisme*, p. 485-486. Pas moins de neuf chapitres lui sont, par la suite, consacrés ; dans une optique différente, Socrate lui avait déjà consacré le livre VI de son *Histoire ecclésiastique*.

Μελετίου γενόμενος σύσκηνος καὶ τὴν ἐκείνου πολιτείαν ἐκμαξάμενος μᾶλλον ἢ ὁ κηρὸς τῶν δακτυλίων τοὺς τύπους· 3 οὗτος μὲν οὖν τὸν μέγαν Πελάγιον διεδέξατο, τὸν δὲ θεῖον Μάρκελλον Ἀγαπητὸς ὁ πανεύφημος ὃν ἐν ταῖς ἀσκητικαῖς παλαίστραις διαπρέπειν ἔφην κατὰ τὸν τῆς αἱρετικῆς ζάλης καιρόν. Σελευκείας δὲ τῆς πρὸς τῷ Ταύρῳ Μάξιμος Ἰωάννου τοῦ πάνυ συμφοιτητής, καὶ Θεόδωρος τῆς Μοψουεστίας· ἄμφω δὲ καὶ διδασκάλω ἤστην λαμπρώ. 4 Διέλαμπε δὲ συνέσει τε καὶ βίῳ ὁ θεῖος Ἀκάκιος ἰθύνων τὴν Βέροιαν· Λεόντιος δὲ τὸ Γαλατῶν ἐποίμαινεν ἔθνος πολλοῖς εἴδεσιν ἀρετῆς λαμπρυνόμενος.

29

1 Ὁ δὲ μέγας Ἰωάννης τοὺς τῆς ἐκκλησίας δεξάμενος οἴακας τάς τε παρά τινων γιγνομένας ἀδικίας σὺν παρρησίᾳ διήλεγχε, καὶ βασιλεῖ καὶ βασιλίδι παρῄνει τὰ πρόσφορα, καὶ τοὺς ἱερέας ἠξίου κατὰ τοὺς κειμένους πολιτεύεσθαι νόμους, τοὺς δὲ τούτους παραβαίνειν τολμῶντας ἐπιβαίνειν τῶν ἀνακτόρων ἐκώλυεν οὐ χρῆναι λέγων τῆς μὲν τῶν ἱερέων ἀπολαύειν τιμῆς, τὴν δὲ τῶν ἀληθινῶν ἱερέων μὴ ζηλοῦν βιοτήν. 2 Καὶ ταύτην ἐποι-

1. Nouvelle série de successions épiscopales visant à donner l'état des lieux en Orient à ce moment-là : la majorité des évêques sont des méléciens, dont certains deviendront des adversaires de Jean Chrysostome. Elpidios de Laodicée, ami de Jean, lui restera fidèle (PALLADIOS, *Dial.* I, IX, 81 et 91 ; XX, 59-62). Sur Agapet d'Apamée, cf. *supra* IV, 29, 1, voir CANIVET, *MSTC*, p. 188. Maxime de Séleucie d'Isaurie et Théodore de Mopsueste en Cilicie sont tous deux « condisciples de Jean », συμφοιτητὰς αὐτοῦ, et auditeurs de Libanios selon SOCRATE, VI, 3, 4 (cf. SOZOMÈNE, VII, 2, 7 ; PS.-GEORGES D'ALEXANDRIE, *ap.* PHOTIUS, *Bibl. cod.* 96, II, p. 50). Acace de Bérée (*supra* IV, 27, 1 (365/367) ; V, 4, 1 (379, évêque) ; 8, 6 (381) ; et l'une des sources de *HPh*), et Léonce d'Ancyre de Galatie (*infra* 32, 2) seront les adversaires les plus acharnés de Jean (PALLADIOS, *Dial.* I, III, 49, et *index* dans *SC* 342, p. 125, pour Acace très souvent cité ; *ibid.* IX, 53 et suiv. ; pour le rôle de Léonce dans le second synode contre Jean, cf. SOCRATE, VI, 18, 6).

Mélèce dont le genre de vie l'avait marqué plus que la cire ne conserve la marque des cachets. 3 Il avait succédé au grand Pélage, tandis qu'au divin Marcel avait succédé Agapet digne de toute louange, qui, comme je l'ai dit, s'était distingué sur les palestres ascétiques au temps de la tempête hérétique. À Séleucie du Taurus, il y avait Maxime, le condisciple du célèbre Jean, et à Mopsueste, Théodore : tous deux étaient aussi des maîtres illustres. 4 Brillait encore par sa prudence et sa vie le divin Acace qui gouvernait à Bérée, tandis que Léonce, pasteur du peuple galate, s'illustrait par toutes sortes de vertus[1].

Chapitre 29 (28)

Liberté de parole de cet évêque au nom de Dieu

1 Le grand Jean, qui avait reçu le gouvernail de l'Église, dénonçait avec sa liberté de parole les manquements commis par certaines personnes et donnait à l'empereur et à l'impératrice d'utiles conseils[2] ; il estimait que les prêtres devaient conformer leur vie aux lois établies et il empêchait ceux qui osaient les transgresser d'entrer dans les sanctuaires, déclarant qu'on ne devait pas jouir de l'honneur sacerdotal si l'on n'imitait pas le mode de vie des vrais prêtres[3]. **2** Il n'exerçait pas cette sollicitude seulement à

2. Dans les séquences qui suivent, Théodoret reprend le contenu de sa première homélie sur Jean (*ap.* PHOTIUS, *Bibl. cod.* 273, VIII, p. 106), postérieure à l'inscription par Alexandre d'Antioche de son nom dans les diptyques (voir *infra* 38, 1). Il se fait implicitement l'avocat *a posteriori* de la défense, en mettant en valeur sa *parrhêsia* et son « souci de l'Église », et en donnant à l'évêque le rôle de conseiller spirituel de la maison impériale. Mais là où Socrate lui faisait reproche de cette « habituelle liberté de parole » (VI, 5, 8 ; 18, 2 ; 21, 2) dont il usait envers les puissants (VI, 5, 1 et 9), l'évêque de Cyr l'érige au contraire en vertu, en plein accord de pensée avec Jean.

3. Cf. la première homélie de Théodoret sur Jean, *ap.* PHOTIUS, *Bibl. cod.* 273, p. 106. Sur les réformes opérées par l'évêque à l'intérieur de l'Église, cf. le long développement de PALLADIOS, *Dial.* I, v, 100-166, en

εἶτο τὴν προμήθειαν οὐ μόνον ἐκείνης τῆς πόλεως, ἀλλὰ καὶ τῆς Θρᾴκης ἁπάσης, εἰς ἓξ δὲ αὕτη ἡγεμονίας διῄρηται, καὶ τῆς Ἀσίας ὅλης· ὑπὸ ἕνδεκα δὲ καὶ αὕτη ἀρχόντων ἰθύνεται. Καὶ μέντοι καὶ τὴν Ποντικὴν τούτοις κατεκόσμει τοῖς νόμοις· ἰσαρίθμους δὲ καὶ αὕτη ἔχει τῇ Ἀσίᾳ τοὺς ἡγουμένους.

30

1 Μαθὼν δὲ τὴν Φοινίκην ἔτι περὶ τὰς τῶν δαιμόνων τελετὰς μεμηνέναι ἀσκητὰς μὲν ζήλῳ θείῳ πυρπολουμένους συνέλεξε, νόμοις δὲ αὐτοὺς ὁπλίσας βασιλικοῖς κατὰ τῶν εἰδωλικῶν ἐξέπεμψε τεμενῶν. Τὰ δὲ τοῖς καταλύουσι τεχνίταις καὶ τοῖς τούτων ὑπουργοῖς χορηγούμενα χρήματα οὐκ ἐκ ταμιείων βασιλικῶν λαμβάνων ἀνήλισκεν, ἀλλὰ τὰς πλούτῳ κομώσας καὶ πίστει

particulier sur l'imposition de la vie ascétique aux clercs (121-127) ; SOCRATE, VI, 4, 1-4 ; autant de points qui seront l'objet d'accusation contre Jean au synode du Chêne. Ses directives à l'adresse du clergé et des moines sont exposées dans les deux traités *Sur les cohabitations*, datés du début de l'épiscopat ; voir J.-P. BOUHOT, « La réforme du clergé à Constantinople par Jean Chrysostome », dans P.-G. DELAGE (éd.), *Les Pères de l'Église et les ministères : évolutions, idéal et réalités*, Actes du III[e] Colloque de La Rochelle (7-9 sept. 2007), Ass. Histoire et culture 2008, p. 467-479.

1. L'action de Jean a marqué un incontestable développement de l'autorité de l'évêque de Constantinople au-delà de sa juridiction et entraîné la transformation d'une juridiction d'appel en un droit d'administration directe. Ce que Théodoret qualifie ici, par euphémisme, de « sollicitude » était en réalité un abus de pouvoir, spécialement en Asie, et constituera l'un des principaux griefs retenus contre l'évêque par ses adversaires (affaire d'Héraclide, nommé par lui évêque d'Éphèse en 401). À partir d'un état de fait, l'évêque de Cyr anticipe ainsi une définition du territoire de la capitale qui ne sera sanctionné qu'en 451 par le concile de Chalcédoine (c. 28), incluant les diocèses de Thrace ainsi que ceux d'Asie (11 provinces) et du Pont (11) ; DAGRON, *Constantinople*, p. 466-469, 476-480 ; *Histoire du christianisme*, p. 489-490.

2. Cette entreprise musclée d'évangélisation des campagnes de Phénicie faisait partie « des actions accomplies par le saint durant sa vie et jusqu'à la fin », rapportées par Théodoret dans sa première homélie, *ap.* PHOTIUS, *Bibl. cod.* 273, p. 106. Le récit trouve confirmation dans plusieurs

l'égard de Constantinople, mais également de toute la Thrace, qui est divisée en six provinces, et de l'Asie entière, qui, quant à elle, est dirigée par onze gouverneurs ; qui plus est, il remettait de l'ordre par ces mêmes lois dans la région du Pont, qui compte autant de gouverneurs que l'Asie[1].

Chapitre 30 (29)

Temples des idoles qu'il fit détruire en Phénicie

1 Ayant appris que la Phénicie, encore en proie à la démence, s'adonnait aux cultes démoniaques, il réunit des ascètes qui brûlaient d'un zèle divin et, leur donnant pour arme les lois impériales, il les envoya contre les temples des idoles[2]. Quant à l'argent qu'il versait aux entrepreneurs de démolition et à leurs ouvriers, il ne le prenait pas sur le trésor impérial, mais il amena des femmes d'une richesse

lettres d'exil de Chrysostome : *Ep.* 221, de Nicée le 4 juillet 404, à Constantios, prêtre d'Antioche ; *Ep.* 123, du début septembre 404, écrite de Cucuse « aux prêtres et moines de Phénicie qui établissent les païens dans la religion chrétiennne » ; et 126, de l'été 405, au prêtre Rufinus (*PG* 52, 676-678 ; 685-688) ; ces lettres font état de la résistance des païens – « beaucoup de moines ont été battus et certains tués » (*Ep.* 126) – et exhortent les moines valides à tenir bon ; l'évêque leur fournit une aide matérielle, en chaussures, vêtements et nourriture (*Ep.* 123), et, ainsi que le rapporte Théodoret, des contremaîtres et des ouvriers du bâtiment, pour la démolition des temples et la construction d'églises (cf. *Ep.* 123). Jean aura pu s'appuyer sur la loi du 10 juillet 399 (*CTh* XVI, 10, 16, p. 452), qui autorise la démolition des temples dans les campagnes, « sans attroupement ni désordre ». Cf. *supra* n. 1, p. 432, à propos de l'évêque Marcel en Apamène ; FOWDEN, « Bishops and temples », p. 75-76 ; R. MAC MULLEN, *Christianisme et paganisme du IVe au VIIIe siècle*, trad. française, Paris 1998, p. 32-33, 96-97. CHUVIN, *Derniers païens*, p. 81-82, rapproche cette entreprise de christianisation dans les campagnes d'Orient de celle conduite à la même époque par Martin et ses moines dans les campagnes gauloises. L'intervention de Jean en Phénicie, qui relève du patriarcat d'Antioche, s'explique par la vacance du siège après la mort de Flavien pour la succession duquel le prêtre Constantius était pressenti. Sur la chronologie de ces lettres, voir R. DELMAIRE, « Les “lettres d'exil” de Jean Chrysostome. Études de chronologie et de prosopographie », *Recherches Augustiniennes* 25, 1991, p. 71-180, spéc. p. 78-79, 120-121 (Constantius 2), 156-157 (Rufinus 3).

λαμπρυνομένας γυναῖκας φιλοτίμως ταῦτα παρέχειν ἀνέπειθε τὴν ἐκ τῆς χορηγίας φυομένην εὐλογίαν ἐπιδεικνύς. Τοὺς μὲν οὖν ὑπολειφθέντας τῶν δαιμόνων σηκοὺς τοῦτον τὸν τρόπον ἐκ βάθρων ἀνέσπασεν.

31

1 Ὁρῶν δὲ καὶ τὸν Σκυθικὸν ὅμιλον ὑπὸ τῆς Ἀρειανικῆς θηρευθέντα σαγήνης ἀντεμηχανήσατο καὶ αὐτὸς καὶ πόρον ἄγρας ἐξηῦρεν. Ὁμογλώττους γὰρ ἐκείνοις πρεσβυτέρους καὶ διακόνους καὶ τοὺς τὰ θεῖα ὑπαναγιγνώσκοντας λόγια προβαλλόμενος μίαν τούτοις ἀπένειμεν ἐκκλησίαν, καὶ διὰ τούτων πολλοὺς τῶν πλανωμένων ἐθήρευσεν. **2** Αὐτός τε γὰρ θαμινὰ ἐκεῖσε φοιτῶν διελέγετο ἑρμηνευτῇ χρώμενος τὴν ἑκατέραν γλῶτταν ἐπισταμένῳ τινί · καὶ τοὺς λέγειν ἐπισταμένους τοῦτο παρεσκεύαζε δρᾶν. Ταῦτα μὲν οὖν ἔνδον ἐν τῇ πόλει διετέλει ποιῶν καὶ πολλοὺς τῶν ἐξηπατημένων ἐζώγρει τῶν ἀποστολικῶν κηρυγμάτων ἐπιδεικνὺς τὴν ἀλήθειαν.

31. 1 σκυθικὸν V r y : κελτικὸν B Cass. uide p. 70-71

---

1. De ces saintes et riches femmes incitées à donner ou léguer leur fortune à l'Église, la plus célèbre est la veuve Olympias dont on connaît la *Vie* ; sur les affrontements entre l'Église et l'État à ce sujet, voir DAGRON, *Constantinople*, p. 500-506.

2. L'œuvre de Jean concernant les Goths de la capitale et ceux de la région du Danube est à mettre en relation avec la menace que fait peser Gaïnas évoquée *infra* 33-34. La conversion de ces Goths ariens à l'orthodoxie s'inscrit dans la conception traditionnelle de la romanité : il s'agit d'assurer la paix et la sécurité de l'empire et de « conjurer une dissidence à la fois religieuse et politique », DAGRON, *Constantinople*, p. 466, et 485-487 ; sur ces Églises formées en pays barbares, voir E.A. THOMPSON,

florissante et d'une foi éclatante à le fournir de bon cœur, en leur montrant la bénédiction que leur vaudraient leurs largesses[1]. C'est donc ainsi qu'il détruisit de fond en comble les sanctuaires des démons qui subsistaient encore.

Chapitre 31 (30)

L'Église des Goths

1 Voyant la communauté scythe prise dans le filet des ariens, c'est encore lui qui eut assez d'imagination pour trouver le moyen de la repêcher[2]. Ordonnant prêtres, diacres et lecteurs des divines Écritures des hommes qui parlaient leur langue, il leur assigna une église et, grâce à eux, captura nombre de gens qui étaient dans l'erreur. **2** Il s'y rendait d'ailleurs assez souvent en personne pour discuter, avec le secours d'un interprète qui connaissait l'une et l'autre langue[3]. Et il formait ceux qui savaient parler à agir de la sorte. En poursuivant donc cette action dans la cité, il recueillait bien des égarés à qui il montrait la vérité de la prédication des apôtres.

« Christianity and Northern Barbarians », *The Conflict between Paganism and Christianity in the fourth century*, Oxford 1962, p. 56-78, spéc. p. 72-73.

3. Cette église donnée aux Goths orthodoxes de Constantinople, est l'église de Paul – une ancienne église construite par Macédonios, dans laquelle Théodose fit transférer le corps de l'ancien évêque et martyr de Constantinople, d'où son nom ; Jean vint y prêcher une homélie le jour de Pâques, traduite par un prêtre interprète (*Homiliae novae* 8, *PG* 63, 499-510) ; elle est mentionnée par SOCRATE, VI, 6, 28, sous le nom d'« église des Goths » ; elle n'a pas été localisée. Voir P. BATIFFOL, « De quelques homélies de S. Jean Chrysostome et de la version gothique des Écritures », *Revue biblique* 8, 1899, p. 566-572 ; E.A. THOMPSON, *The Visigoths in the time of Ulfila*, Oxford 1966, p. 133-135 ; DAGRON, *Constantinople*, p. 433 et 466. Le clergé goth formé à Constantinople l'est pour l'ensemble des Goths.

32

1 Μαθὼν δέ τινας τῶν νομάδων Σκυθῶν παρὰ τὸν Ἴστρον ἐσκηνημένους διψῆν μὲν τῆς σωτηρίας, ἐστερῆσθαι δὲ τοῦ τὸ νᾶμα προσφέροντος, ἐπεζήτησεν ἄνδρας τὴν ἀποστολικὴν φιλοσοφίαν ἐζηλωκότας καὶ τούτους ἐκείνοις ἐπέστησεν. 2 Ἐγὼ δέ τοι καὶ γράμμασιν ἐντετύχηκα παρ' αὐτοῦ γραφεῖσι πρὸς Λεόντιον τὸν Ἀγκύρας ἐπίσκοπον, δι' ὧν καὶ τῶν Σκυθῶν ἐδήλωσε τὴν μεταβολὴν καὶ πεμφθῆναί οἱ ἄνδρας πρὸς τὴν τούτων ποδηγίαν ἐπιτηδείους ἠξίωσεν.

3 Ἐν τῇ χώρᾳ δὲ τῇ ἡμετέρᾳ τὴν Μαρκίωνος νόσον κώμαις τισὶν ἐπισκῆψαι μαθὼν ἐπέστειλε τῷ τηνικαῦτα ποιμαίνοντι καὶ προτρέπων ἐξελάσαι τὴν νόσον καὶ τὴν ἀπὸ τῶν βασιλικῶν νόμων ἐπικουρίαν ὀρέγων.

Ὅπως μὲν οὖν τὴν *τῶν ἐκκλησιῶν μέριμναν*[a] ἐν τῇ ψυχῇ περιέφερε κατὰ τὸν θεῖον ἀπόστολον ἱκανὰ καὶ ταῦτα διδάξαι. Ἔστι δὲ καὶ ἑτέρωθεν αὐτοῦ τὴν παρρησίαν μαθεῖν.

33

1 Γαϊνάς τις Σκύθης μὲν τὸ γένος, βαρβαρικώτερος δὲ τὴν γνώμην, φρονήματι τυραννικῷ κεχρημένος ἐστρατήγει κατ' ἐκεῖνον τὸν χρόνον πολλοὺς μὲν καὶ τῶν

32. a. 2 Co 11,28

33. 1 σκύθης V r y : κέλτιος B *celticus* Cass. uide p. 70-71

1. Cette lettre à Léonce d'Ancyre à propos des Scythes, ou Goths, n'est pas autrement connue. Jean consacra Unila évêque de Gothie (*Ep.* 14, 5, *PG* 52, 618).

2. Cette lettre de Jean à Isidore de Cyr, le prédécesseur de Théodoret dont la discrétion peut ici surprendre, n'a pas été conservée ; l'intervention en Cyrrhestique, qui dépend pourtant du patriarcat d'Antioche (cf. celle déjà évoquée en Phénicie en 404), s'explique par la récente promotion de

Chapitre 32 (31)

Sollicitudes de Jean à l'égard des Scythes et son ardeur contre les marcionites

1 Ayant appris que, parmi les nomades scythes qui campaient sur les bords du Danube, certains avaient soif du salut sans avoir personne pour leur en apporter les eaux, il se mit en quête d'hommes passionnés pour la philosophie des apôtres et les mit à leur tête. **2** Et j'ai lu aussi pour ma part la lettre qu'il écrivit à Léonce, l'évêque d'Ancyre, dans laquelle il signalait la conversion des Scythes et demandait qu'on lui envoyât des hommes capables de les guider[1].

3 Ayant appris que dans notre pays des villages étaient tombés victimes de la maladie de Marcion, il écrivit au pasteur de l'époque pour l'encourager à chasser la maladie et pour l'assurer du secours des lois impériales[2].

Voilà qui suffit à faire voir comment, selon le divin Apôtre, il portait en son âme *le souci des Églises*[a]. Il est aussi possible, par ailleurs, de connaître sa liberté de parole.

Chapitre 33 (32)

Requête de Gaïnas et réponse de l'évêque Jean

1 Un certain Gaïnas, Scythe d'origine et plutôt barbare de caractère, exerçait alors le commandement avec un goût prononcé pour le pouvoir ; il avait sous ses ordres nombre

Jean à Constantinople : encore prêtre à Antioche il avait eu affaire aux marcionites ; l'évêque s'appuie sur la loi du 4 mars 398 (*CTh* XVI, 5, 34, p. 276-278) contre les hérétiques ; la forte résistance rencontrée par Isidore explique que Théodoret ait dû continuer la lutte (*Ep.* 81, II, p. 196, 19-24 ; 113, III, p. 62, 22-28). Voir M. TARDIEU, « Marcion depuis Harnack », dans *Adolf von Harnack, Marcion, L'Évangile du Dieu étranger*, Paris 2003, p. 458-469.

ὁμοφύλων ὑπηκόους ἔχων, ἄγων δὲ μετὰ τούτων καὶ τῶν Ῥωμαίων τήν τε ἱππικὴν καὶ τὴν πεζὴν στρατιάν. Ἐπεφρίκεσαν δὲ αὐτὸν οὐ μόνον οἱ ἄλλοι πάντες, ἀλλὰ καὶ αὐτὸς ὁ βασιλεὺς τὴν μελετωμένην ὑφορώμενος τυραννίδα. 2 Οὗτος καὶ τῆς Ἀρείου λώβης μεταλαχὼν ἕνα οἱ ἠξίου δοῦναι τὸν βασιλέα τῶν θείων σηκῶν. Ὁ δὲ σκοπήσειν ἔφη καὶ θεραπεύσειν αὐτὸν ἐπηγγείλατο. Καὶ τὸν θεῖον μεταπεμψάμενος Ἰωάννην, καὶ τὴν αἴτησιν εἶπε καὶ τῆς δυναστείας ἀνέμνησε καὶ τὴν μελετωμένην ὑπηνίξατο τυραννίδα καὶ παρεκάλει τῇ δόσει χαλινῶσαι τὸν τοῦ βαρβάρου θυμόν. 3 Ὁ δὲ γενναῖος ἐκεῖνος ἀνήρ· « Μὴ τοιαῦτα, ἔφη, ὦ βασιλεῦ, ὑπισχνοῦ μηδὲ διδόναι παρακελεύου τὰ ἅγια τοῖς κυσίν[a]. Οὐ γὰρ ἀνέξομαι τοὺς μὲν τὸν θεὸν λόγον θεολογοῦντάς τε καὶ ὑμνοῦντας ἐξαγαγεῖν, τοῖς δὲ τοῦτον βλασφημοῦσιν ἐκδοῦναι τὸν θεῖον νεών. 4 Καὶ μή τοι δείσῃς τὸν βάρβαρον ἐκεῖνον, ὦ βασιλεῦ, ἀλλ' ἄμφω καλέσας ἐμέ τε κἀκεῖνον σὺ μὲν ἡσυχῇ τῶν λεγομένων ἐπάκουε, ἐγὼ δὲ ἐκείνου χαλινώσω τὴν γλῶτταν καὶ πείσω ἥκιστα αἰτῆσαι ὃ μὴ δοῦναι συμφέρει. » Τούτων ἀκούσας ὁ βασιλεὺς ἥσθη τε καὶ τῇ ὑστεραίᾳ ἀμφοτέρους ἐκάλεσε. 5 Καὶ ὁ μὲν Γαϊνὰς τὴν ἐπαγγελίαν ἐξήτει, ὁ δὲ μέγας

33. a. Cf. Mt 7,6

---

1. Ce récit concernant les relations entre Jean et Gaïnas faisait déjà partie de la première homélie résumée par PHOTIUS, *Bibl. cod.* 273, p. 106. Cf. SOCRATE, VI, 6, et SOZOMÈNE, VIII, 4, 8-10 ; ZOSIME, V, 13-22, ne fait aucune mention de ces relations. Gaïnas avait participé à la guerre menée par Théodose contre Eugène en 394 comme commandant du contingent barbare, des goths principalement (*supra* 25, 3) ; envoyé ensuite en Orient où il se trouve avec l'armée entre 395 et 399 comme *magister utriusque militiae* (PHILOSTORGE, XI, 8 ; SOCRATE, VI, 6, 2-3 ; SOZOMÈNE, VIII, 4, 5), il exploite à son profit la révolte de Trébigild en Phrygie pour obtenir de l'empereur Arcadius l'éviction de son rival Eutrope, qui eut effectivement lieu en août 399 (SOCRATE, VI, 5, 4-7) ; à la suite de quoi il reçut la charge de *magister militum praesentalis*, maître des milices à la cour, et résida à ce titre, avec ses officiers, à Constantinople, l'armée cantonnant dans les faubourgs. Il réclame alors le consulat. En avril 400, il rencontre Arcadius à Chalcédoine (SOCRATE, VI, 6, 11-13 ; SOZOMÈNE, VIII, 4, 5) ; terrifié, celui-

de ses congénères et commandait en même temps la cavalerie et l'infanterie romaines. Tout le monde tremblait devant lui, y compris l'empereur lui-même qui le soupçonnait d'aspirer au pouvoir[1]. **2** Atteint également de la lèpre d'Arius, il demanda à l'empereur de lui donner un des divins sanctuaires[2]. Celui-ci dit qu'il examinerait la chose et lui promit de veiller à ses intérêts. Il fit venir le divin Jean, lui fit part de la requête, lui rappela la puissance de Gaïnas en faisant allusion à son aspiration au pouvoir et lui demanda de calmer l'humeur du barbare en lui faisant ce don. **3** Alors cet homme déclara avec noblesse : « Ne fais pas de pareilles promesses, Empereur, et ne nous demande pas de donner les choses saintes aux chiens[a][3], car je ne supporterai pas d'expulser les fidèles qui proclament et chantent la divinité du Dieu Logos pour remettre le saint temple à ceux qui blasphèment[4]. **4** Et surtout ne crains pas ce barbare, Empereur, mais convoque-nous tous les deux, lui et moi : toi, tu écouteras en silence notre entretien, et moi, je mettrai un frein à sa langue et lui ferai comprendre qu'on ne demande pas ce qu'il ne convient pas de donner. » L'empereur entendit avec plaisir ce conseil et les convoqua tous les deux pour le lendemain. **5** Gaïnas exigeait un engagement ferme, le grand Jean rétorquait en

ci cède et renvoie le nouveau préfet du prétoire, Aurelianus, hostile à Gaïnas. Désormais maître de la situation, celui-ci revendique une des églises dans la ville (cf. SOCRATE, VI, 5, 8 ; SOZOMÈNE, VIII, 4, 7-9), tandis qu'Arcadius le désigne comme consul pour 401 (*infra*, 6).

2. L'arianisme, auquel les Goths étaient très attachés, en fait un groupe uni et solidaire face à l'hostilité de la ville ; voir G. ALBERT, *Goten in Konstantinopel. Untersuchungen zur oströmische Geschichte um das Jahr 400*, Paderbon 1984. La préoccupation de Jean à leur égard consiste au contraire à les convertir (voir *supra* n. 2, p. 460-461 et n. 3, p. 461).

3. Cf. Mt 7, 6, et *supra*, 18, 10, Ambroise à propos de Rufin, maître des offices de Théodose. Cette brève mise en scène entre Jean et Arcadius n'est du reste pas sans rappeler l'altercation entre l'évêque de Milan et Théodose.

4. L'église de Paul, que Jean avait réservée aux Goths orthodoxes (*supra* 31, 1-2), passerait donc aux Goths ariens, entraînant l'expulsion des premiers, ce qui, selon le raisonnement de Jean, n'est pas acceptable.

Ἰωάννης ἀντέλεγε φάσκων οὐκ ἐξεῖναι βασιλεῖ τῶν θείων κατατολμᾶν εὐσεβεῖν γε προαιρουμένῳ. Ἐκείνου δὲ λέγοντος ὡς χρὴ καὶ αὐτὸν εὐκτήριον ἔχειν οἶκον, « Ἅπας σοι, ἔφη ὁ μέγας Ἰωάννης, θεῖος οἶκος ἀνέῳκται καὶ οὐδείς σε εἴργει προσεύξασθαι προθυμούμενον. — 6 Ἀλλ' ἐγώ, ἔφη ὁ Γαϊνάς, ἑτέρας ὑπάρχω συμμορίας καὶ σὺν ἐκείνοις ἕνα θεῖον ἔχειν οἶκον αἰτῶ· καὶ μάλα γε δικαίως αἰτῶ πολλοὺς ὑπὲρ Ῥωμαίων πολεμικοὺς ὑπομένων ἀγῶνας. — Ἀλλ' ἔχεις, ἔφη, μείζους τῶν πόνων τὰς ἀντιδόσεις· στρατηγός τε γὰρ εἶ καὶ τῆς ὑπατικῆς ἠξιώθης στολῆς, 7 καὶ χρή σε σκοπῆσαι τί μὲν ἦσθα πάλαι, τί δὲ γεγένησαι νῦν, καὶ τίς μὲν ἡ προτέρα πενία, τίς δὲ ἡ παροῦσα περιουσία, καὶ ὁποίοις μὲν ἐσθήμασιν ἐκέχρησο πρὶν διαβῆναι τὸν Ἴστρον, ὁποῖα δὲ νῦν περιβέβλησαι. Σκόπησον τοίνυν ὡς ὀλίγοι οἱ πόνοι, μέγιστα δὲ τὰ γέρα, καὶ μὴ γίνου περὶ τοὺς τετιμηκότας ἀχάριστος. » 8 Τοιοῖσδε χρώμενος λόγοις ὁ τῆς οἰκουμένης διδάσκαλος ἐπεστόμισε τὸν Γαϊνὰν καὶ σιγὴν ἄγειν ἠνάγκασε.

34

1 Χρόνου δὲ διελθόντος τὴν πάλαι μελετηθεῖσαν ἐκεῖνος ἐγύμνωσε τυραννίδα, καὶ τὴν στρατιὰν ἐν τῇ Θρᾴκῃ συναγαγὼν ἐληΐζετό τε καὶ ἐδῄου τὰ πλεῖστα. **2** Ταῦτα μεμαθηκότες κατέπτηξαν ἅπαντες καὶ ἄρχον-

1. L'insistance de Théodoret sur la *parrhêsia* de l'évêque face au chef barbare lui permet de passer pudiquement sous silence, tout comme Palladios, les événements qui ensanglantèrent Constantinople. D'avril à juillet en effet, la présence de Goths dans la ville créa une tension croissante, faisant craindre des troubles (PALLADIOS, *Dial.* I, XIV, 84-85, très allusif). Gaïnas décide alors, le 12 juillet 400 (*Chron. pasch.*), de quitter la ville, mais une rumeur de sac et d'incendie déclencha la révolte de la population civile qui, avec l'aide de la garde impériale, massacra les Goths qui n'avaient pas eu le temps de franchir les portes : 7000 (ZOSIME, V, 19, 3) furent brûlés vifs dans l'église où ils s'étaient réfugiés, comptant sur le

disant qu'il n'était pas permis à un empereur de faire fi des choses divines, si tant est qu'il professât la piété, mais l'autre disait qu'il lui fallait lui aussi disposer d'une maison de prière. « Toute maison de Dieu t'est ouverte, répliqua le grand Jean, et personne ne t'en écartera si tu souhaites y venir prier. – 6 Mais moi, dit Gaïnas, j'appartiens à une autre obédience et j'exige d'avoir avec eux une maison de Dieu. Et en tout cas, ma demande est parfaitement justifiée par les nombreux combats que j'ai menés pour le compte des Romains. – Mais, dit-il, tu as été amplement récompensé de tes peines, puisque tu commandes l'armée et que tu es honoré des insignes consulaires. 7 Tu dois considérer ce que tu étais autrefois et ce que tu es devenu aujourd'hui, quelle était ta pauvreté au départ et quelle est ta richesse actuelle, quelle était la qualité des vêtements que tu portais avant de passer le Danube et celle des habits dont tu te drapes aujourd'hui. Or considère le faible poids de tes peines et la grandeur de tes récompenses et ne sois pas ingrat envers ceux qui te les ont décernées. » 8 C'est avec de tels arguments que celui qui fut un maître pour toute la terre ferma la bouche de Gaïnas et l'obligea à se taire.

Chapitre 34 (32) (33)

L'ambassade

1 (32,8) Le temps passa. Gaïnas dévoila l'aspiration au pouvoir qu'il nourrissait depuis longtemps ; avec l'armée rassemblée en Thrace, il mettait tout à feu et à sang[1]. 2 (9) À cette nouvelle, l'effroi saisit tout le monde, les chefs

droit d'asile (SYNÉSIOS DE CYRÈNE, présent à Constantinople de sept. 397 à nov. 400, *De Providentia*, 2, 1-3 ; SOCRATE, VI, 6, 27-29 ; SOZOMÈNE, VIII, 4, 17 ; on ignore l'attitude de Jean face à cet événement non rapporté par Palladios mais perçu d'après ZOSIME, V, 19, 5, comme sacrilège). Gaïnas se retira en Thrace. Des négociations furent alors tentées.

τες καὶ ἀρχόμενοι, καὶ οὔτε παρατάττεσθαί τις πρὸς ἐκεῖνον ἐβούλετο οὔτε πρεσβεύεσθαι ἀδεὲς ὑπελάμβανε· τὸ γὰρ τῆς γνώμης βάρβαρον ἕκαστος ὑφωρᾶτο. **3** Τότε τοὺς ἄλλους ἅπαντας ὡς δεδιότας καταλιπόντες, τὸν μέγαν τοῦτον ἔπεισαν ἀριστέα τὴν πρεσβείαν ποιήσασθαι. Ὁ δὲ οὔτε τὴν γεγενημένην ἀντίστασιν λογισάμενος οὔτε τὴν ἐξ ἐκείνης φυεῖσαν διαφοράν προθύμως εἰς τὴν Θρᾴκην ἐξώρμησε. **4** Γνοὺς δὲ ἐκεῖνος τὸν πρεσβευτὴν καὶ τὴν ὑπὲρ τῆς εὐσεβείας γεγενημένην ἐνθυμηθεὶς παρρησίαν, ὑπήντησέ τε πόρρωθεν καὶ τὴν ἐκείνου δεξιὰν τοῖς ὀφθαλμοῖς περιτέθεικε, καὶ μέντοι καὶ τοὺς παῖδας τοῖς ἱεροῖς αὐτοῦ προσεκόμισε γόνασιν. Οὕτω πέφυκεν ἀρετὴ καταιδεῖν τε καὶ καταπλήττειν καὶ τοὺς ἄγαν δυσμενεστάτους.

35

1 Ἀλλ' οὐκ ἤνεγκεν ὁ φθόνος τὰς τῆς ἐκείνου φιλοσοφίας μαρμαρυγάς, ἀλλὰ ταῖς οἰκείαις χρησάμενος μηχαναῖς τὴν βασιλεύουσαν πόλιν, μᾶλλον δὲ τὴν οἰκουμένην ἅπασαν, τῆς ἐκείνου γλώττης ἐστέρησε καὶ φρενός. **2** Ἐγὼ δὲ ἐν τῷδε τῷ μέρει τῆς ἱστορίας γενόμενος οὐκ οἶδ' ὅ τι πάθω. Διηγήσασθαι γὰρ τὴν κατὰ τούτου τολμηθεῖσαν ἀδικίαν βουλόμενος τὴν ἄλλην ἀρετὴν τῶν ἠδικηκότων αἰσχύνομαι. Οὗ δὴ χάριν

1. Faisant fi de l'histoire politique, Théodoret ne retient que le motif religieux à l'origine de l'échec de Gaïnas. En réalité, la négociation finale échoua. Aurelianus redevint préfet du prétoire, et Gaïnas, déclaré ennemi public, fut poursuivi par Fravitta, un Goth lui aussi *magister utriusque militiae per Orientem*, avant de se retirer derrière le Danube où il fut vaincu et tué par le chef des Huns (PHILOSTORGE, XI, 8 ; ZOSIME, V, 22, 2). Pour l'ensemble de cette histoire, voir ZOSIME, éd. Paschoud, t. II, 2, p. 464, n. 208 ; III, 1, p. 151-159, n. 38 sur Gaïnas ; J. LIEBESCHUETZ, *Barbarians and*

comme les subordonnés, et personne ne voulait l'affronter ni ne pensait qu'il fût sans risque de parlementer, car chacun se méfiait du côté barbare de son caractère. **3** (33,1) Écartant alors tous les autres qu'ils trouvaient timorés, ils persuadèrent ce héros sublime d'aller parlementer. Lui, sans tenir compte de l'altercation qui avait eu lieu ni du différend qui s'ensuivit, partit avec empressement pour la Thrace. **4** (2) Quand Gaïnas apprit qui était le parlementaire, il songea à la liberté de parole dont celui-ci avait usé pour défendre la piété, et vint de loin à sa rencontre ; il posa la main droite de Jean sur ses yeux ; qui plus est, il fit s'incliner ses fils devant ses genoux sacrés. C'est ainsi que la vertu inspire naturellement le respect et subjugue même les plus hostiles[1].

Chapitre 35 (34)

Manœuvres contre lui

1 Mais la jalousie ne put supporter la lumière rayonnante de la philosophie de Jean et mit en œuvre ses machinations coutumières pour priver la ville impériale, ou plutôt la terre entière, de sa langue et de son esprit[2]. **2** Quant à moi, arrivé à cette partie du récit, je suis perplexe. En effet, tout en voulant exposer l'injustice qu'on a osé commettre contre lui, j'ai scrupule à le faire à cause de la vertu que possèdent par ailleurs ceux qui l'ont commise ; c'est pour-

Bishops. Army, Church and State in the Age of Arcadius and Chrysostom, Oxford 1990, p. 110-125 ; 189-194 ; A. CAMERON – J. LONG, *Barbarians and Politics at the Court of Arcadius*, Berkeley - Los Angeles - Oxford 1993, p. 96-100, 173-175 ; 199-236 ; 405-408.

2. Théodoret, toujours en défenseur de Jean, s'apprête à traiter de la querelle qui mit aux prises Jean Chrysostome et Théophile d'Alexandrie à l'occasion de la crise origéniste (399-402) dont, finalement, il ne dira pas un mot – querelle qui eut pour conséquence la destitution et l'exil de Jean.

αὐτῶν καὶ τὰς προσηγορίας κατακρύψαι πειράσομαι. 3 Οὗτοι διαφόρους δυσμενείας ἐσχηκότες προφάσεις, τὴν μὲν ἀστράπτουσαν τοῦ ἀνδρὸς ἰδεῖν οὐκ ἠθέλησαν ἀρετήν, δυστήνους δέ τινας κατηγόρους εὑρόντες καὶ τῆς συκοφαντίας τὸ προφανὲς θεώμενοι, πόρρω τοῦ ἄστεως ἐκάθισαν τὸ συνέδριον καὶ τὴν ψῆφον ἐξήνεγκαν. Ὁ δὲ βασιλεὺς ὡς ἱερεῦσι πιστεύσας πόρρω αὐτὸν τοῦ ἄστεως γενέσθαι προσέταξεν. 4 Ὁ δὲ μήτε τῆς κατηγορίας ἀκούσας μήτε τὴν ἀπολογίαν προσενεγκών, ὡς ἐληλεγμένος ἐφ' οἷς ᾐτιάθη, τὴν πόλιν καταλιπεῖν ἠναγκάσθη, καὶ τὸ ἐν τῷ στόματι τοῦ Πόντου κείμενον κατέλαβεν Ἱερόν · οὕτω γὰρ ἐκεῖνο τὸ ἐπίνειον ὀνομάζουσι. 5 Σεισμοῦ δὲ μεγίστου νύκτωρ γεγενημένου καὶ δείματος τὴν βασιλίδα κατεσχηκότος πρέσβεις ὑπὸ τὴν ἕω πρὸς τὸν ἐληλαμένον ἀπεστάλησαν ἀντιβολοῦντες ὡς τάχιστα τὸ ἄστυ καταλαβεῖν καὶ στῆσαι τῇ πόλει τὸν κίνδυνον. Καὶ ἕτεροι δὲ μετ' ἐκείνους ἐπέμφθησαν καὶ ἄλλοι μετὰ τούτους, καὶ πλήρης ὁ Βόσπορος τῶν πεμπομένων ἐγένετο. 6 Ἐπειδὴ δὲ τοῦτο ὁ πιστότατος ἔγνω λεώς, ἐκάλυψεν τοῖς πορθμείοις τῆς

1. Plus que Théophile, est visé ici le trio des évêques syriens, Acace de Bérée, Sévérien de Gabala et Antiochos de Ptolémaïs, organisateurs de la lutte contre Jean, présents au synode du Chêne de 403 (PALLADIOS, *Dial.* I, IV, 80-82 ; VI, 8-19, 22-27 ; VIII, 76-77), mais c'est surtout à Acace, mentionné à plusieurs reprises dans l'*HE* (IV, 27, 1 ; V, 4, 5 ; 8, 5 ; 24, 11) et dans l'*HPh*, que songe Théodoret avec amertume.

2. Il s'agit de membres du clergé de Constantinople (voir PALLADIOS, *Dial.* I, IV, 84-85), deux prêtres et cinq diacres (cf. III, 2-3 ; VIII, 63-66 ; et les Actes du synode du Chêne *ap.* PHOTIUS, *Bibl. cod.* 59, I, p. 53), Jean, diacre, principal accusateur, Arsakios, archiprêtre, Attikos, prêtre (tous deux successeurs de Jean), ainsi que les prêtres Acace et Elpidios, témoins à charge.

3. Le synode du Chêne, près de Chalcédoine, se réunit à la fin de l'été 403. Les Actes n'en ont pas été conservés ; PALLADIOS, *Dial.* I, VIII, 232-243, qui les estime purement formels, a préféré citer la fin du rapport envoyé par les évêques à l'empereur faisant état de la sentence de déposition, et d'une « accusation de lèse-majesté » – Jean aurait, selon ce rapport, appelé l'impératrice Eudoxie Jézabel (*ibid.* 246-249) – destinée à obtenir l'exil, voire la mort de Jean. PHOTIUS, *Bibl. cod.* 59, p. 52-57, en donne cependant

quoi je m'efforcerai de cacher leurs noms[1]. 3 Ces gens-là, sous différents prétextes malveillants, refusaient de reconnaître l'éblouissante vertu de l'homme, mais, après avoir trouvé de misérables accusateurs[2] dont ils percevaient l'évidente calomnie, ils tinrent une réunion à l'écart de la ville et prononcèrent leur sentence[3]. L'empereur, qui pensait pouvoir se fier aux prêtres, ordonna qu'il fût éloigné de la ville. 4 Sans avoir entendu l'acte d'accusation ni présenté sa défense, comme s'il avait été convaincu des accusations portées contre lui, il fut contraint de quitter la ville et atteignit Hiéron à l'embouchure du Pont – c'est le nom qu'on donne à ce mouillage. 5 Mais, durant la nuit, il y eut un violent tremblement de terre qui remplit de crainte l'impératrice, si bien qu'à l'aurore on dépêcha une délégation à l'exilé pour le supplier de revenir au plus vite dans la ville et de mettre fin au péril que courait la cité[4]. On en envoya une autre après celle-ci, et encore une autre après celle-là, et le Bosphore fut rempli de délégués. 6 Mais quand le peuple des fidèles en eut connaissance, c'est l'em-

un résumé (reproduit par A.M. MALINGREY, dans PALLADIOS, *Dial.* II, *SC* 342, p. 100-114).

4. S'appuyant sur le canon 5 de Nicée, Jean récusa la compétence de Théophile à juger d'une affaire en dehors des limites de son diocèse. Il fut déposé en son absence et exilé par l'empereur Arcadius. Théodoret suit ici, en le résumant fortement, le récit de PALLADIOS (VIII, 221-225 ; IX, 1-7), dont il se sépare cependant sur quelques points : le lieu d'expulsion, Hiéron, à l'embouchure du Bosphore, au lieu de Prénétos en face de Nicomédie, en Bithynie (IX, 3-4) ; la cause du rappel, un tremblement de terre qui effraya l'impératrice, là où Palladios fait simplement état d'un « accident dans la chambre impériale » (IX, 5) (une fausse couche selon le Ps.-MARTYRIOS, *BHG* 871). Théodoret n'a pas repris l'accusation de lèse-majesté contenu dans le rapport, que contestait déjà Palladios, accusant ses adversaires de « falsifier certaines de ses homélies pour en faire des attaques contre l'impératrice » (VI, 5-7). Sur le changement d'attitude d'Arcadius à l'égard de Jean, voir l'allusion implicite de PALLADIOS, *Dial.* I, VIII, 93-97, et 115-116, qui renvoie à la *parrhêsia* de Jean. Pas plus que Palladios, Théodoret ne mentionne les émeutes populaires qui suivirent l'annonce de la déposition. Et comme PALLADIOS (IX, 98-99), Théodoret décharge ici l'empereur de toute responsabilité, comme il l'avait fait pour Constantin à propos de l'exil d'Athanase en I, 33, 1.

Προποντίδος τὸ στόμα· πάντες γὰρ ὑπήντησαν τὰς ἐκ κηροῦ λαμπάδας προσάπτοντες.

Τότε μὲν οὖν τὸ τῶν δυσμενῶν διελύθη στῖφος. Ὀλίγων δὲ διελθόντων μηνῶν συνηθροίσθησαν αὖθις καὶ δίκας εἰσέπραττον οὐ τῶν ψευδῶν ἐκείνων γραφῶν, ἀλλὰ τῆς μετὰ τὴν καθαίρεσιν λειτουργίας. **7** Ὁ δὲ ἔλεγε μήτε δικάσασθαι μήτε τῶν γραφῶν ἐπακοῦσαι μήτε ἀπολογίαν ποιήσασθαι μήτε μὴν κατακριθῆναι παρών, ἀλλ' ὑπὸ βασιλέως ἐξελαθῆναί τε καὶ αὖ πάλιν ἀνακληθῆναι. Καὶ συνόδου συγκροτηθείσης ἑτέρας οὐκ ἐδεήθησαν δίκης οἱ δυσμενεῖς, ἀλλὰ τὸν βασιλέα πείσαντες ἔννομον καὶ δικαίαν εἶναι τὴν ψῆφον οὐ μόνον τῆς πόλεως ἐκείνης ἐξήλασαν, ἀλλὰ καὶ εἴς τινα πολίχνην σμικράν τε καὶ ἔρημον τῆς Ἀρμενίας ἐξέπεμψαν· Κουκουσὸς δὲ ὄνομα ταύτῃ. Κἀκεῖθεν δὲ ἐξαγαγόντες εἰς Πιτυοῦντα μετῴκισαν· τέρμα δὲ τοῦτο καὶ τοῦ Πόντου καὶ τῆς Ῥωμαίων ἡγεμονίας τοῖς ὠμοτάτοις γειτονεῦον βαρβάροις. **8** Ἀλλ' ὁ φιλάνθρωπος οὐκ εἴασε δεσπότης εἰς ἐκεῖνο τὸ νησύδριον ἀπαχθῆναι τὸν καλλίνικον ἀθλητήν· εἰς γὰρ τὰ Κόμανα παραγενόμενον εἰς τὸν ἀγήρω καὶ ἄλυπον μετέθηκε βίον. **9** Τὸ δέ γε καλῶς ἀγωνισάμενον σῶμα παρὰ τὴν θήκην ἀπετέθη Βασιλίσκου τοῦ μάρτυρος, τοῦτο δι' ὀνείρατος προστεταχότος τοῦ μάρτυρος.

1. Théophile (dont Théodoret a choisi de taire le nom), très impopulaire auprès des fidèles de Jean, dut se rembarquer précipitamment pour Alexandrie avec la trentaine d'évêques égyptiens venus pour le synode, après une émeute sanglante (cf. PALLADIOS, *Dial.* I, IX, 8-9 ; SOCRATE, VI, 17, 5-6 ; SOZOMÈNE, VIII, 19, 3).

2. Quoi qu'en dise AMMIEN, XXII, 16, Pityonte, port de la côte caucasienne, n'est pas une île.

3. Théodoret, tout en continuant de suivre le récit de Palladios, n'en retient cependant que quelques éléments : la constitution d'un nouveau chef d'accusation reposant cette fois sur le canon 4 du synode d'Antioche de 341 (*Dial.* I, IX, 61-65) ; la protestation de Jean et de ses partisans (IX, 83-87) qui réclament un grand synode (cf. SOCRATE, VI, 16, 7 et 10 ; SOZOMÈNE, VIII, 18, 6) ; le nouveau synode (IX, 57) – en réalité une simple réu-

bouchure de la Propontide qu'il couvrit de barques, tous allant à sa rencontre avec des torches allumées.

Alors, la bande de ses ennemis se dispersa[1]. Mais quelques mois plus tard, ils se réunirent de nouveau, exigeant des sanctions, non plus à propos de fausses accusations mais du ministère qu'il avait exercé après sa déposition. **7** De son côté, il déclarait ne pas avoir été jugé, ni avoir entendu les accusations, ni s'être défendu, ni même avoir été présent lors de sa condamnation, mais avoir été expulsé puis rappelé par l'empereur. Un autre synode se réunit. Ses adversaires se passèrent de jugement, mais faisant croire à l'empereur que la sentence était conforme à la loi et à la justice, ils ne se contentèrent pas de l'expulser de la ville, mais ils l'envoyèrent dans une petite bourgade isolée d'Arménie, qui s'appelle Cucuse, d'où ils le tirèrent pour le transférer à Pityonte, point extrême du Pont et de l'empire romain, au voisinage des plus cruels Barbares. **8** Mais le maître bienveillant pour les hommes ne permit pas qu'on reléguât le victorieux athlète dans cet îlot[2] : à son arrivée à Comana, il le fit passer dans la vie sans vieillesse ni chagrin. **9** Du moins son corps qui avait si glorieusement combattu fut déposé auprès du sarcophage du martyr Basiliskos, conformément aux instructions que le martyr avait données en songe[3].

nion contradictoire début juin 404 – et pour finir, sur ordre de l'empereur persuadé par ses adversaires, l'expulsion de Jean (x, 28-33), à Cucuse (xi, 14-17), puis (en 407) à Pityonte (xi, 98-100) dernier fort romain au pied du Caucase, près des Tzanes, une tribu encore insoumise ; et enfin sa mort, à la sortie de Comane (le 14 septembre 407), et son enterrement dans le martyrion de Basiliskos, conformément au songe qui lui fut envoyé (xi, 120-129 ; 154-156). Sur ces événements, voir SOCRATE, VI, 18-21, qui souligne le rôle d'Eudoxie, repris par SOZOMÈNE, VIII, 20-23 ; et les points de vue différents de M. WALLRAFF, « Le conflit de Jean Chrysostome avec la cour chez les historiens ecclésiastiques grecs », dans *L'historiographie*, p. 361-370 ; et de J.-P. BOUHOT, « Adaptations latines de l'homélie de Jean Chrysostome *Sur Pierre et Élie* (CPG 4513) », *Revue bénédictine* 112, 2002, p. 36-71 et 201-235.

36

1 Ὁπόσοι μὲν οὖν τῶν ἐπισκόπων δι' ἐκεῖνον τῶν ἐκκλησιῶν ἐξηλάθησαν καὶ αὐτὰς ᾤκησαν τὰς τῆς οἰκουμένης ἐσχατιάς, ὁπόσοι δὲ καὶ τῶν τὴν ἀσκητικὴν φιλοσοφίαν ἠγαπηκότων τοῖς ἴσοις παθήμασι περιέπεσον, περιττὸν οἶμαι διηγεῖσθαι καὶ μηκύνειν τὴν συγγραφήν, ἄλλως τε καὶ χρῆναι νομίζω συστέλλειν τὰ σκυθρωπὰ καὶ τῶν δεδρακότων ὁμοπίστων ὄντων συγκαλύπτειν τὰ πλημμελήματα. Ἔδοσαν μέντοι καὶ δίκας τῶν ἠδικηκότων οἱ πλεῖστοι καὶ τοῖς ἄλλοις δι' ὧν ἔπαθον τὴν ὠφέλειαν προσήνεγκαν.

2 Ταύτην ἐβδελύξαντο διαφερόντως τὴν ἀδικίαν οἱ τῆς Εὐρώπης ἐπίσκοποι· τῆς γὰρ τῶν δεδρακότων σφᾶς αὐτοὺς ἀπέκριναν κοινωνίας. Καὶ Ἰλλύριοι δὲ πάντες τῆς μερίδος ἐκείνης ἐγένοντο. Τῶν δὲ πρὸς ἥλιον ἀνίσχοντα πόλεων οἱ πλεῖστοι ἔφυγον μὲν τῆς ἀδικίας τὴν κοινωνίαν, τὸ δὲ τῆς ἐκκλησίας οὐκ ἐμέρισαν σῶμα. **3** Καὶ τελευτήσαντος δὲ τοῦ μεγάλου διδασκάλου τῆς οἰκουμένης οὐ πρότερον οἱ τῆς Ἑσπέρας ἐπίσκοποι τῶν ἐν Αἰγύπτῳ καὶ τῇ Ἑῴᾳ καὶ τῶν ἐν τῷ Βοσπόρῳ καὶ τῇ Θρᾴκῃ τὴν κοινωνίαν ἠσπάσαντο ἕως ἐκείνου τοῦ θεσπεσίου ἀνδρὸς τοὔνομα τοῖς τεθνεῶσιν ἐπισκόποις

1. Sur ces persécutions d'évêques et de moines, en plus de celles subies par les partisans de Jean lors des fêtes de Pâques 404, voir PALLADIOS, *Dial.* IX, 208 - X, 18 ; XI, 38-41 : après l'exil de Jean, édit contre les évêques ; 11, 54-58 (cf. *CTh* XVI, 4, 6, du 18 novembre 404, p. 224) : édit contre les laïcs ; XX, 31-179 : persécutions dans toutes les provinces orientales au temps d'Attikos, second successeur de Jean sur le siège de Constantinople (406-425) ; cf. SOZOMÈNE, VIII, 23.

2. Théodoret prêche la même attitude que celle prêtée à Constantin en I, 11, 6, *SC* 501, p. 237 ; cf. déjà EUSÈBE, *HE* VIII, 2 et 3 ; attitude également commune à Rufin.

3. Selon la leçon bien connue de « la mort des persécuteurs » déjà signifiée par SOCRATE, VI, 19, 4 et 6, qui associe celle de l'impératrice Eudoxie, le 6 octobre 404, à celle de Kyrinos de Chalcédoine, adversaire de

Chapitre 36 (34)

Événements survenus à cause de lui

1 (34, 9) Combien d'évêques, éloignés de leurs églises à cause de lui, séjournèrent aux extrémités du monde, combien d'hommes attachés à la philosophie ascétique furent frappés de pareilles épreuves[1] ! Je pense qu'il est superflu d'en parler et d'allonger mon récit. Et surtout je crois qu'il ne faut pas s'étendre sur les noirceurs mais dissuler les fautes de leurs auteurs quand ils partagent notre foi[2]. (34, 10) La plupart des coupables ont cependant été justement punis et, par leurs épreuves, ont servi de leçon aux autres[3].

2 Ce sont surtout les évêques d'Europe qui ont été les plus révoltés par cette injustice ; du reste ils se sont séparés de la communion de ses auteurs, et tous les Illyriens adoptèrent aussi cette position. Dans les cités d'Orient, la plupart fuyaient la communion avec l'injustice, mais ils ne divisèrent pas le corps de l'Église[4]. **3** (34, 11) Après la mort du maître de toute la terre, les évêques d'Occident n'acceptèrent pas la communion de ceux d'Égypte, d'Orient, du Bosphore et de Thrace, avant que le nom de ce saint homme ne fût mis sur la liste des évêques défunts[5].

Jean, survenue deux ans plus tard, en 406 ; cf. SOZOMÈNE, VIII, 27, 2-3, qui ajoute le vieil Arsakios, successeur de Jean, disparu le 11 novembre 405. La généralisation, conforme à la loi du genre, est quelque peu abusive.

4. Théodoret évoque ici de manière plus qu'allusive la prise de position du pape Innocent, après qu'il a reçu successivement en mai 404 les lettres de Théophile et de Jean cherchant à le rallier chacun à son parti, puis à l'automne les délégations de johannites persécutés. Innocent a rompu *de facto* avec Théophile sans qu'il y ait eu d'excommunication ; il demande à Honorius la réunion d'un grand concile à Thessalonique ; mais les légats occidentaux envoyés en Orient furent maltraités en Illyricum dont les évêques soutenaient Jean ; voir PALLADIOS, *Dial.* I, III et IV, 1-68 ; PIETRI, *Roma Christiana*, II, p. 1299-1323.

5. En qualifiant Jean de « maître de toute la terre » (cf. déjà 33, 8), Théodoret veut insister sur sa reconnaissance en Occident aussi bien

συνέταξαν. 4 Καὶ Ἀρσάκιον μὲν ὃς μετ' ἐκεῖνον ἐγένετο προσρήσεως οὐκ ἠξίωσαν· Ἀττικὸν δὲ τὸν Ἀρσακίου διάδοχον πολλάκις μὲν πρεσβευσάμενον, πολλάκις δὲ τῆς εἰρήνης τυχεῖν ἀξιώσαντα, χρόνῳ ὕστερον ἐδέξαντο τὴν προσηγορίαν ἐγγράψαντα.

37

1 Κατὰ τοῦτον δὲ τὸν χρόνον Ἀλεξανδρείας μὲν Κύριλλος ἐπίσκοπος ἦν Θεοφίλου μὲν ἀδελφιδοῦς, τοῦ δὲ θείου τὴν προεδρίαν λαχών. Τῆς δὲ Ἱεροσολύμων ἐκκλησίας Ἰωάννης εἶχε τὴν προεδρίαν ἀνὴρ ἀξιάγαστος Κύριλλον διαδεξάμενος, οὗ καὶ πρόσθεν ἐμνήσθημεν. Τὴν δὲ Ἀντιοχέων Ἀλέξανδρος ἐποίμαινε συμβαίνουσαν ἔχων τῇ ἀρχιερωσύνῃ τὴν πολιτείαν. 2 Ἐν ἀσκητικῇ γὰρ παλαίστρᾳ τὸν πρὸ τῆς ἐπισκοπῆς διατελέσας χρόνον καὶ γυμνασάμενος ἐπὶ πλεῖστον ὤφθη γενναῖος ἀγωνιστὴς καὶ λόγῳ παιδεύων καὶ βεβαιῶν τῷ βίῳ τὸν λόγον. Οὗτος Πορφύριον διεδέξατο ὃς μετὰ Φλαβιανὸν τοὺς οἴακας ἐκείνους παραλαβὼν πολλὰ μνημεῖα φιλανθρωπίας κατέλιπεν. 3 Ἐκεῖνος μὲν

qu'en Orient (*infra*, 38). Chaque Église inscrivait le nom de ses évêques défunts sur des diptyques et en faisait mémoire durant la synaxe. Dans les grandes Églises d'Orient, comme l'atteste Théodoret, cette liste était précédée des noms de ceux des grands sièges avec lesquels la communion était établie : Alexandrie (*Égypte*), Antioche (*Orient*), Constantinople (*Bosphore et Thrace*), et Jérusalem non citée ici car son évêque, Jean, n'a jamais condamné Chrysostome ; cf. *infra* 42, 3 ; la non-inscription ou la suppression du nom signifait condamnation et rejet dans l'oubli, au même titre que la *damnatio memoriae* pour les empereurs ; voir R.F. TAFT, *A History of the Liturgy of St John Chrysostom*, IV, *The Diptycs*, *Orientalia christiana Analecta* 238, Rome 1991, p. 95-100.

1. Arsakios (27 juin 404-11 nov. 405), le frère de Nectaire, âgé de 80 ans (SOCRATE, VI, 19, 1), et Attikos (mars 406-10 oct. 425, *ibid.* 20, 2), tous deux anciens accusateurs de Jean (PALLADIOS, *Dial.* I, XI, 18-38), ne furent reconnus ni par les partisans de Jean, qui firent sécession sous le nom de johannites, ni par Innocent auprès duquel ces derniers s'étaient rendus. Sur leur pression, Attikos dut cependant céder et inscrire le nom de Jean.

4 (34, 12) Ils ne jugèrent pas bon d'adresser une lettre de salutation à Arsakios son successeur. Quant à Attikos qui succéda à Arsakios et qui avait maintes fois envoyé des délégations et maintes fois cru bon de réclamer la paix, ils finirent par l'admettre après qu'il eut inscrit le nom[1].

Chapitre 37 (35)

Alexandre l'évêque d'Antioche

1 À ce moment-là Cyrille était évêque d'Alexandrie ; neveu de Théophile, il obtint le siège de son oncle[2]. Jean avait le siège de l'Église de Jérusalem : homme de grand mérite, il succéda à Cyrille, dont plus haut nous avons fait mémoire[3]. Alexandre, pasteur de l'Église d'Antioche, menait la vie qui sied à un évêque : **2** il avait en effet vécu avant son épiscopat dans une palestre ascétique et, parfaitement entraîné, c'était aux yeux de tous un vigoureux lutteur, délivrant par la parole des leçons qu'il confirmait par sa vie. Il avait succédé à Porphyre, qui reçut le gouvernail après Flavien et laissa le vif souvenir de sa bonté[4]. **3** Por-

1. Il s'en explique dans une lettre à Cyrille d'Alexandrie qu'il tente vainement de convaincre (*Ep.* 75, *PG* 77, 347-352 ; *Ep.* 76, réponse de CYRILLE, *ibid.* 352-357 ; cf. FACUNDUS D'HERMIANE, *Défense des Trois Chapitres*, IV, I, 5-7, *SC* 478, Paris 2003, p. 134-136). Cyrille ne devait le suivre qu'après la mort d'Innocent en 417.

2. Cyrille était le fils de la sœur de Théophile auquel il succéda en octobre 412. Sur les conditions de son élection, voir SOCRATE, VII, 7, 2-4. Fidèle à lui-même, Théodoret préfère ne rien dire des conditions dans lesquelles le successeur de Théophile finit par inscrire le nom de Jean dans les diptyques de son Église.

3. *Supra* 8, 6, et 9, 17, en 381. Jean succéda à Cyrille en 386 ; il fut mêlé à la querelle origéniste et considéré comme le protecteur des origénistes.

4. Bel euphémisme auquel conduit la loi du silence ! Porphyre fut en réalité un adversaire acharné de Jean Chrysostome. Son ordination après la mort de Flavien par Acace de Bérée, Sévérien de Gabala et Antiochos de Ptolémaïs (voir *supra* n. 1, p. 470), « en cachette », pendant les jeux de Daphné à la fin de l'année 404, contre le partisan de Jean, le prêtre

οὖν τῇ πυκνότητι διέπρεπε τῶν φρενῶν, ὁ δὲ θεῖος Ἀλέξανδρος ἀσκήσει καὶ φιλοσοφίᾳ καὶ ἀκτήμονι βίῳ καὶ τῷ ῥεύματι τῆς γλώττης καὶ μυρίοις ἑτέροις πλεονεκτήμασι χάριτος. Οὗτος καὶ τὴν Εὐσταθίου τοῦ μεγάλου συμμορίαν, ἣν πάλαι συναφθῆναι Παυλῖνος οὐκ εἴασε καὶ μετ᾽ ἐκεῖνον Εὐάγριος, πειθοῖ καὶ παρακλήσει χρώμενος τῷ λοιπῷ συνήρμοσε σώματι, καὶ ἐσχεδίασεν ἑορτὴν ἧς παραπλησίαν οὐδεὶς ἐθεάσατο πώποτε. 4 Πάντας γὰρ τοὺς ὁμοπίστους παραλαβὼν καὶ τοὺς ἱερωμένους καὶ τοὺς πολλοὺς ἀφίκετο πρὸς τὴν ἐκείνων ὁμήγυριν. Καὶ παραλαβὼν ψάλλοντας καὶ μίαν ὑμνῳδίας ἁρμονίαν ὑφήνας ἀπὸ τῆς πρὸς ἑσπέραν τετραμμένης πυλίδος μέχρι τοῦ μεγίστου νεὼ πᾶσαν τὴν ἀγορὰν ἀνθρώπων ἐπλήρωσε καὶ ποταμὸν ἔδειξε λογικὸν τὸν παραρρέοντα μιμούμενον ποταμόν. 5 Ταῦτα δὲ ὁρῶντες καὶ Ἰουδαῖοι καὶ οἱ τὴν Ἀρείου λώβην εἰσδεδεγμένοι καὶ τὸ βραχύτατον τῶν Ἑλλήνων λείψανον ἔστενον καὶ ὠδύροντο καὶ τοὺς ἄλλους θεώμενοι ποταμοὺς εἰς τὴν τῆς ἐκκλησίας εἰσβάλλοντας θάλασσαν.

38

1 Οὗτος τὴν Ἰωάννου τοῦ πάνυ προσηγορίαν πρῶτος τοῖς ἐκκλησιαστικοῖς διπτύχοις ἐνέταξε. Χρόνῳ μέντοι

Constantius, suscita un mouvement populaire réprimé par le maître des milices d'Orient Valentinus ; l'empereur Arcadius dut intervenir pour obliger le peuple à entrer en communion avec lui (cf. *CTh* XVI, 4, 6, du 18 novembre, p. 224) ; il persécuta les johannites d'Antioche, comme le dit Palladios (*Dial.* I, xvi, 64-109, et iii, 65-68) utilisé pourtant par Théodoret ; sa lettre de communion envoyée à Rome resta sans réponse (*Dial.* I, xvi, 16-18). Palladios en a laissé un portrait peu flatteur (xvi, 31-64). Alexandre lui succéda en 413 (Socrate, VII, 9, 1).

1. Théodoret est le seul à fournir l'information sur la fin du schisme d'Antioche dont il a été question aux livres III, 5, 2 ; et V, 3, 1 et 9 et suiv. ; 24, 1 et suiv. Ce n'est qu'en 482, avec le retour des restes d'Eustathe à Antioche sous l'évêque Kalendion que les irréductibles intégrèrent enfin

phyre se distinguait sans doute par son bon sens, mais le divin Alexandre l'emportait par son ascèse et sa philosophie, par sa vie de pauvreté, le flot de son éloquence et par une foule d'autres dons. C'est encore lui qui, par sa persuasion et ses prières instantes, rattacha au reste du corps de l'Église le parti du grand Eustathe dont Paulin et Évagre après lui avaient jadis empêché le ralliement, et qui organisa une fête dont personne n'avait jamais vu la pareille. **4** Rassemblant en effet tous ceux qui partageaient la même foi, clercs et laïcs, il vint devant cette foule puis, après avoir rassemblé les chanteurs et harmonisé une hymne de sa composition, il remplit de monde toute la place, de la poterne ouvrant vers l'ouest jusqu'à la Grande église, et offrit le spectacle d'un fleuve d'éloquence semblable au fleuve qui coulait à côté. **5** À cette vue, les juifs et ceux qui étaient contaminés par la lèpre arienne, avec le peu d'hellènes qui restaient, geignaient et se désolaient en voyant les autres fleuves se jeter dans la mer Église[1].

Chapitre 38 (36)

Repentir éprouvé plus tard par ceux qui s'en étaient pris à l'évêque Jean et translation de ses restes

1 C'est Alexandre qui, le premier, inscrivit le nom de Jean le Grand dans les diptyques ecclésiastiques[2]. Les

l'Église officielle ; voir CAVALLERA, p. 292-298. Sur la Grande église, voir *supra* IV, 25, 3 et n. 1, p. 296. Les noms de Paulin et d'Évagre figurent désormais dans les diptyques de l'Église d'Antioche, voir *infra* 42, 5. Sur l'opposition polémique juifs-ariens-païens d'un côté, chrétiens orthodoxes de l'autre, voir déjà Athanase, et Pierre II d'Alexandrie (*supra* IV, 22, 21). Ces groupes étaient cependant encore bien vivants dans l'Antioche du début du v[e] siècle.

2. Dès 414, Alexandre envoya une délégation au pape Innocent conduite par le prêtre Cassien, pour le lui annoncer. Innocent avait joué un rôle important dans cette affaire – ce qu'occulte la discrétion « exemplaire » de Théodoret – car cette inscription était l'une des conditions

ὕστερον καὶ αὐτὰ τοῦ διδασκάλου τὰ λείψανα εἰς τὴν βασιλεύουσαν μετεκόμισαν πόλιν. Καὶ πάλιν ὁ πιστὸς ὅμιλος ὡς ἠπείρῳ τῷ πελάγει διὰ τῶν πορθμείων χρησάμενος τοῦ Βοσπόρου τὸ πρὸς τῇ Προποντίδι στόμα ταῖς λαμπάσι κατέκρυψε.

39

1 Τοῦτον δὲ ἐκείνῃ τῇ πόλει τὸν θησαυρὸν ὁ νῦν βασιλεύων προσήνεγκεν ὁ τοῦ πάππου καὶ τὴν προσηγορίαν λαχὼν καὶ τὴν εὐσέβειαν φυλάξας ἀκήρατον. **2** Οὗτος ἐπιθεὶς τῇ λάρνακι καὶ τοὺς ὀφθαλμοὺς καὶ τὸ μέτωπον ἱκετείαν ὑπὲρ τῶν γεγεννηκότων προσήνεγκε συγγνῶναι τοῖς ἐξ ἀγνοίας ἠδικηκόσιν ἀντιβολήσας. Πάλαι μὲν γὰρ ἐτεθνήκεσαν οἱ τούτου γονεῖς κομιδῇ νέον ἐν ὀρφανίᾳ καταλιπόντες. **3** Ἀλλὰ πεῖραν αὐτὸν λαβεῖν τῆς ὀρφανίας οὐκ εἴασεν ὁ τῶν πατέρων καὶ προγόνων θεός· τροφῆς τε γὰρ αὐτὸν μεταλαχεῖν εὐσεβοῦς παρεσκεύασε καὶ τὴν βασιλείαν ἐφύλαξεν ἀστασίαστον καὶ τὰς τυραννικὰς ἐχαλίνωσε γνώμας. **4** Τῶνδε τῶν εὐεργεσιῶν μεμνημένος ἀεὶ τὸν εὐεργέτην γεραίρει τοῖς ὕμνοις· ἔχει δὲ κοινωνοὺς τῆς ὑμνῳδίας τὰς ἀδελφὰς διὰ βίου τὴν παρθενίαν ἀσκούσας καὶ

mises à l'acceptation de la lettre de communion apportée par la légation, avec la réintégration des clercs ordonnés par Évagre (INNOCENT, *Ep.* 19, *PL* 20, 541, synodale souscrite par vingt évêques italiens ; voir PIETRI, *Roma Christiana*, II, p. 1329-1332). L'évêque de Cyr a manqué là une belle occasion de célébrer les retrouvailles entre les deux sièges apostoliques qu'il place pourtant en tête dans la hiérarchie des grands sièges épiscopaux.

1. SOCRATE, VII, 45, 4, fournit la date : 27 janvier 438 ; MARCELLINUS, *Chron. an.* 438, 2, indique le 28 janvier.

2. Comme lors du retour du premier exil de Jean, évoqué *supra* 35, 6.

3. Théodose II est désigné par une périphrase (son nom ne figure que dans le titre du chapitre), rappelant qu'il est le petit-fils de Théodose le Grand dont il a hérité la foi nicéenne (on corrigera donc l'interprétation erronée donnée dans *SC* 501, p. 32 ; nous remercions P. van Nuffelen de l'avoir relevée dans son compte-rendu de l'*Antiquité tardive* 15, 2007, p. 410-416, spéc. p. 411). Il a huit ans quand il succède à son père Arcadius le

restes du maître ne furent pourtant transportés que plus tard dans la ville impériale[1]. Et une fois encore[2], le peuple fidèle, qui de ses bateaux faisait de la mer un continent, couvrit de ses lumières la bouche du Bosphore ouvrant sur la Propontide.

Chapitre 39 (36-37)

La foi de l'empereur Théodose et de ses sœurs

1 C'est l'actuel souverain qui apporta ce trésor dans cette ville, lui qui de son grand-père a reçu le nom et conservé la foi dans son intégrité. **2** Il a posé ses yeux et son front sur le sarcophage et il a prié pour ses parents en demandant pardon pour ceux qui s'étaient rendus coupables par ignorance. Ses parents en effet étaient morts depuis longtemps, le laissant tout jeune encore orphelin[3]. **3** Mais le Dieu de ses pères et de ses ancêtres ne permit pas qu'il souffrît de sa situation d'orphelin. Il fit en sorte qu'il reçût une éducation pieuse, lui conserva un empire paisible et réfréna les ambitions des factieux. **4** En souvenir de ces bienfaits, le souverain continue d'honorer par ses chants celui qui les lui a donnés ; ses sœurs sont les compagnes de ses hymnes[4] : ayant fait profession de virginité, elles trou-

1[er] mai 408 (SOCRATE, VI, 23, 7), quatre ans après la mort de sa mère, l'impératrice Eudoxia. La tutelle est alors exercée par le Préfet du prétoire Anthémios (SOCRATE, VII, 1, 1), puis, à partir de 414, par sa sœur aînée, l'*Augusta* Pulchérie âgée de 16 ans (PHILOSTORGE, XII, 7 ; MARCELLINUS, *Chron. an.* 414 ; SOZOMÈNE, IX, 1, 5). Le premier acte dont Théodoret crédite le fils d'Arcadius est le retour des restes de Jean : manière de racheter la faute de son père, qui l'avait envoyé en exil en 404 (*supra* 35, 7).

4. Pas plus que SOCRATE (VII, 22, 5), Théodoret ne donne les noms des quatre sœurs de Théodose II (PHILOSTORGE, XI, 6, et SOZOMÈNE, IX, 1, nomment Pulchérie, Arcadia et Marina) ; Flacilla (*Chron. pasch. an.* 397) disparaît en 431 et Arcadia en 444, restent Marina, qui meurt le 3 août 449, et Pulchérie, le pluriel pouvant jouer en faveur d'une interprétation de l'antériorité de l'*HE* par rapport à cette date, sans toutefois que l'argument soit décisif (voir *SC* 501, p. 32). Pulchérie épousera Marcien, le successeur de Théodose, en 450, avant de disparaître la dernière en 453.

τρυφὴν ἡγουμένας μεγίστην τὴν τῶν θείων λογίων μελέτην καὶ θησαυρὸν ἄσυλον νομιζούσας τῶν δεομένων τὰς χρείας. 5 Αὐτὸν μέντοι τὸν βασιλέα πολλὰ μὲν καὶ ἄλλα κοσμεῖ, οὐχ ἥκιστα δὲ φιλανθρωπία καὶ πραότης καὶ γαλήνη ψυχῆς ζάλην οὐ δεχομένη καὶ πίστις ἀκραιφνής τε καὶ δόκιμος· καὶ ταύτης σαφὲς ἐπιδείξω τεκμήριον.

6 Ἀνήρ τις ἀσκητικὸν μὲν ἀσπαζόμενος βίον, θρασυτέρᾳ δὲ χρώμενος γνώμῃ, προσελήλυθε τῷ βασιλεῖ περί τινος δεόμενος. Ἐπειδὴ δὲ τοῦτο δράσας πολλάκις οὐκ ἔτυχε, τῆς ἐκκλησιαστικῆς αὐτὸν κοινωνίας ἐκώλυσε καὶ τὸν δεσμὸν ἐπιθεὶς ὑπεχώρησεν. Ὁ δὲ πιστότατος βασιλεὺς παραγενόμενος εἰς τὰ βασίλεια καὶ τοῦ καιροῦ καλοῦντος εἰς εὐωχίαν καὶ τῶν συσσίτων παρόντων, οὐκ ἔφη πρὶν λυθῆναί οἱ τὸν δεσμὸν μετασχήσειν τροφῆς· 7 καὶ τούτου δὴ εἵνεκα πρὸς τὸν ἀρχιερέα τινὰ τῶν οἰκειοτάτων ἔπεμψε, παρακαλῶν ἐπιτρέψαι τῷ δεδεκότι τὸν δεσμὸν διαλῦσαι. Τοῦ δὲ ἐπισκόπου φήσαντος μὴ χρῆναι παρὰ παντὸς ὁτουοῦν δέχεσθαι τὸν δεσμὸν καὶ δεδηλωκότος ὡς λέλυται, οὐκ ἐδέξατο τὴν λύσιν ἕως ὁ δήσας σὺν πολλῷ πόνῳ ζητηθεὶς τὴν κοινωνίαν ἀπέδωκεν· οὕτω τοῖς θείοις πεπίστευκε νόμοις.

1. La cour de Constantinople, sous l'influence de Pulchérie qui avait fait vœu de virginité perpétuelle et incité ses sœurs à en faire autant, avait pris les allures inhabituelles d'un monastère (K. HOLUM, *Theodosian Empresses : Women and Imperial Dominion in Late Antiquity*, Berkeley - Los Angeles - Londres 1982, p. 91-96). Occultant comme SOCRATE (VII, 22, 4) ce rôle de Pulchérie (sur lequel insiste fortement au contraire SOZOMÈNE, IX, 1 et 3), c'est l'atmosphère religieuse seule que retient l'évêque, qui passe également sous silence – de même que SOZOMÈNE et au contraire de SOCRATE cette fois (VII, 21, 8-9, et 47, 2) – le mariage de Théodose en juin 421 avec la jeune lettrée païenne Athénaïs, baptisée Eudokia (*Chron. pasch. an.* 421), *Augusta* en 423, et rivale de Pulchérie jusqu'à sa disgrâce en 443.

vent leur délice le plus grand dans la méditation des divines paroles et tiennent le service des indigents pour un trésor inaltérable[1]. **5** Bien d'autres choses assurément font honneur à l'empereur, surtout la bonté, la douceur, la sérénité de l'âme qui ne laisse aucune place à l'agitation, une foi pure et éprouvée. Je vais en donner un bon témoignage[2].

6 (37, 1) Un homme qui avait embrassé la vie ascétique et dont le caractère était quelque peu audacieux vint trouver l'empereur pour lui faire une requête. Après plusieurs démarches infructueuses, il l'exclut de la communion ecclésiale et, après l'avoir ainsi lié, se retira. L'empereur très croyant arriva au palais au moment où l'on invitait à passer à table mais, en présence des convives, il déclara qu'il ne participerait point au repas avant que le lien ne fût délié. **7** (2) Et c'est pour cela qu'il envoya un de ses familiers chez l'évêque afin de lui demander de prier celui qui l'avait lié de le délier. Tandis que l'évêque lui déclarait qu'il ne fallait pas accepter d'être lié par n'importe qui et lui signifiait qu'il était délié, l'empereur n'accepta pas d'être délié avant que celui qui l'avait fait, retrouvé à grand-peine, ne l'eût rétabli dans la communion. C'est ainsi qu'il avait foi dans les lois divines[3].

2. Théodoret ne retient, comme à son habitude, que les témoignages de la foi de l'empereur – soumission à l'homme de Dieu (39, 6), destruction des temples païens (8) –, foi qui lui vaut les bienfaits de la divinité, c'est-à-dire la victoire, ce qu'illustrent les paragraphes suivants : 9, miracle de l'orage contre les Huns de Rhoïlas, 10-11, miracle de la pluie, et 12-14, siège de Théodosiopolis occupé par les Perses. Tous ces événements sont encadrés par la mention du retour des restes de Jean, la première *supra* 38, 1, la seconde en 39, 15, ce qui invite à les situer avant 438, comme le confirme le *Commentaire sur les Psaumes*, XVII, 14-15, *PG* 80, 977, postérieur à 435/437, dans lequel les incursions des Huns et des Perses sont également associés ; voir *SC* 501, p. 33-35.

3. De cette anecdote *exemplaire*, Théodoret est le seul témoin ; sur la référence au pouvoir de lier et délier, voir Mt 16, 19. Dans sa piété excessive, Théodose croit ici qu'un ascète a ce pouvoir, ce qui est inexact ; mais pour Théodoret c'est une manière de montrer la soumission absolue du pouvoir temporel au pouvoir spirituel.

8 Τούτου δὴ εἵνεκα καὶ αὐτὰ τῶν εἰδωλικῶν σηκῶν τὰ λειπόμενα ἐκ βάθρων ἀνασπασθῆναι προσέταξεν, ὥστε τοὺς μεθ' ἡμᾶς ἐσομένους μηδὲ ἴχνος τῆς προτέρας ἐξαπάτης θεάσασθαι· τήνδε γὰρ τὴν διάνοιαν τῷ περὶ τούτων ἐντέθεικε νόμῳ.

9 Τούτων δὲ τῶν ἀγαθῶν σπερμάτων διηνεκῶς δρέπεται τοὺς καρπούς· τὸν γὰρ τῶν ὅλων δεσπότην προμηθούμενον ἔχει. Καὶ γὰρ ἡνίκα Ῥωΐλας Σκυθῶν τῶν νομάδων ἡγούμενος τόν τε Ἴστρον διέβη μετὰ στρατιᾶς ὅτι μάλιστα πλείστης καὶ τήν τε Θρᾴκην ἐδῄου καὶ ἐληΐζετο καὶ τὴν βασιλίδα πόλιν πολιορκήσειν τε καὶ αὐτοβοεὶ αἱρήσειν καὶ ἀνάστατον ἠπείλει ποιήσειν, σκηπτοῖς ἄνωθεν ὁ θεὸς καὶ πρηστῆρσι βαλὼν καὶ αὐτὸν κατέφλεξε καὶ τὴν στρατιὰν κατανάλωσεν ἅπασαν.

10 Τοιουτότροπόν τι κἀν τῷ Περσικῷ πολέμῳ πεποίηκεν. Ἐπειδὴ γὰρ ἐκεῖνοι τὴν Ῥωμαίων ἀσχολίαν μεμαθηκότες κατὰ τῶν ἀστυγειτόνων ἐστράτευσαν τὰς περὶ τῆς εἰρήνης παραβεβηκότες σπονδάς, ἐπεκούρει δὲ τοῖς πολεμουμένοις οὐδείς, τῇ γὰρ εἰρήνῃ τεθαρρηκὼς ὁ βασιλεὺς εἰς ἑτέρους πολέμους καὶ τοὺς στρατηγοὺς καὶ τοὺς στρατιώτας ἐξέπεμψεν, ὑετῷ λαβροτάτῳ καὶ χαλάζῃ βαλὼν μεγίστῃ τὴν ἐπὶ τὰ πρόσω πορείαν ἐκώλυσε καὶ τὸν τῶν ἵππων ἐπέδησε δρόμον· **11** καὶ ἐν εἴκοσι ἡμέραις ἰσαρίθμους ἐξανύσαι σταδίους οὐκ ἴσχυσαν, ἕως οἵ στρατηγοί τε ἀφίκοντο καὶ τοὺς στρατιώτας συνήθροισαν. Καὶ ἐν τῷ προτέρῳ δὲ πολέμῳ τούτους

1. Cela renvoie à *CTh* XVI, 10, 25, du 14 novembre 435 (p. 466-468), qui est aussi la dernière loi en date mentionnée dans ce Code publié le 15 février 438 à Constantinople et le 25 décembre à Rome et qui entra en vigueur dans tout l'empire le 1er janvier 439 (voir R. Delmaire, *SC* 497, p. 15) ; Trombley, *Hellenic Religion*, I, p. 11-13.

2. Il s'agit de l'incursion des Huns en 434, après l'échec d'une solution négociée (Socrate, VII, 43, 3, qui donne le nom de Rougas ; Priscus, *Hist. goth. frg.* 1, *FHG* 4, éd. Muller, Paris 1851, p. 71-72, qui l'appelle Rua) ; elle fait suite à celle de 422 (Marcellinus, *Chron. an.* 422) ; la date précise de 434 est fournie par la *Chronique gauloise* de 452 (*Chron. min.* I, p. 660) ; B. Croke, « Evidence for the Hun invasion in A.D. 422 », *GRBS* 18, 1977,

8 (3) C'est aussi pour cette raison qu'il fit détruire jusqu'aux fondements ce qui restait des sanctuaires des idoles, en sorte que ceux qui viendront après nous ne puissent même pas voir une trace de l'antique erreur ; c'est cette intention qu'il a en effet exprimée dans la loi les concernant[1].

9 (4) Il ne cesse de récolter les fruits de ces bonnes semences, car le maître de l'univers, qui veille sur lui, lui est acquis. Ainsi, lorsque Rhoïlas, chef des Scythes nomades, ayant franchi le Danube avec une immense armée, ravageait et pillait la Thrace, menaçant d'assiéger la ville impériale, de la prendre au premier assaut et de la détruire de fond en comble, Dieu fit tomber d'en haut des ouragans et des orages qui le foudroyèrent et anéantirent toute son armée[2].

10 (5) Il fit de même dans la guerre avec les Perses. Informés de l'empêchement des Romains, les Perses avaient fait mouvement contre les villes frontalières, au mépris des traités de paix, et personne ne venait au secours des populations assaillies, car l'empereur, confiant dans la paix, avait envoyé ses généraux et ses troupes contre d'autres adversaires. Dieu fit alors tomber une pluie torrentielle et une grêle des plus violentes qui empêchèrent la progression des troupes et entravèrent le galop des chevaux : **11** (6) en vingt jours, ils ne réussirent pas même à parcourir un nombre égal de stades, avant que n'arrivent les généraux qui rassemblèrent l'armée[3]. Dans un premier moment de la

p. 349-357, avec la critique de C. ZUCKERMAN, « L'empire d'Orient et les Huns, note sur Priscus », *Travaux et Mémoires* 12, Paris 1994, p. 159-182, spéc. p.162, n. 12, et 163 ; suivi par A.D. LEE, *The Cambridge Ancient History* XIV, Cambridge 2000, p. 40-41. On notera, dans les trois récits à suivre, les réminiscences bibliques évoquant les interventions de Yahvé pour détruire les ennemis d'Israël : feu du ciel (9), pluie torrentielle (10), sanction contre le blasphémateur assyrien Sennachérib (13).

3. La date de cette incursion perse fait l'objet de débats : 421-422 (et non 440), pendant que les Romains sont occupés en Thrace, selon l'argumentation de B. CROKE, « Dating Theodoret's Church History and Com-

αὐτοὺς τὴν ἐπώνυμον τοῦ βασιλέως πολιορκοῦντας πόλιν καταγελάστους ἀπέφηνε. **12** Πλείους γὰρ ἢ τριάκοντα ἡμέρας πανσυδὶ Γορoράνου τὴν προειρημένην κυκλώσαντος πόλιν, καὶ πολλὰς μὲν ἑλεπόλεις προσενεγκόντος, μηχαναῖς δὲ χρησαμένου μυρίαις, καὶ πύργους ἔξωθεν ὑψηλοὺς ἀντεγείραντος, μόνος ἀντέσχεν ὁ θεῖος ἀρχιερεύς, Εὐνόμιος δὲ τούτῳ ὄνομα ἦν, καὶ τῶν προσφερομένων μηχανῶν τὴν ῥύμην διέλυσε. Καὶ τῶν στρατηγῶν τῶν ἡμετέρων τὴν πρὸς τοὺς πολεμίους ἀπειρηκότων μάχην καὶ τοῖς πολιορκουμένοις ἐπαρκεῖν οὐ τολμώντων, οὗτος ἀντιπαραταττόμενος ἀπόρθητον τὴν πόλιν ἐφύλαξεν. **13** Ἑνὸς δὲ τῶν ὑπὸ τὸν βάρβαρον τελούντων βασιλέων τὴν συνήθη βλασφημίαν τετολμηκότος καὶ τὰ Ῥαψάκου καὶ Σενναχηρεὶμ[a] φθεγξαμένου καὶ μανικῶς ἀπειλήσαντος τὸν θεῖον πυρπολήσειν νεών, οὐκ ἐνεγκὼν τὴν λύτταν ὁ θεῖος ἐκεῖνος ἀνὴρ τὸ λιθοβόλον ὄργανον παρὰ τὴν ἔπαλξιν τεθῆναι κελεύσας, ὃ τοῦ ἀποστόλου Θωμᾶ ἐπώνυμον ἦν, καὶ λίθον μέγαν ἐπιτεθῆναι παρεγγυήσας, ἐν τῷ ὀνόματι τοῦ βλασφημηθέντος ἀφεῖναι προσέταξεν. **14** Ὁ δὲ κατευθὺ τοῦ δυσσεβοῦς βασιλέως ἐκείνου κατενεχθεὶς καὶ τῷ στόματι πελάσας τῷ μυσαρῷ τό τε πρόσωπον διέφθειρε καὶ τὴν κεφαλὴν συνέτριψεν ἅπασαν καὶ τὸν ἐγκέφαλον διέρανε τῇ γῇ. Τοῦτο θεασάμενος ὁ τὴν στρατιὰν ἀγείρας καὶ τὴν πόλιν αἱρήσειν ἐλπίσας ᾤχετο τὴν ἧτταν διὰ τῶν πραγμάτων ὁμολογήσας καὶ δείσας τὴν εἰρήνην ἐσπείσατο. **15** Οὕτως ὁ τῶν ὅλων παμβασι-

39. a. Cf. 2 R 18, 13-17 et 19, 5-6 ; Is 37, 4 et 17

39. 77 τὸν βάρβαρον coni. Hansen : τῶν βαρβάρων Π

mentary of the Psalms », *Byzantion* 54, 1984, p. 59-73, spéc. p. 62-68 ; pour la discussion, voir *SC* 501, p. 33-34. Plusieurs généraux s'employèrent à faire la paix en 422 (Sozomène, IX, 4, 1 ; Marcellinus, *Chron.* 422) : Hélion, Anatolius et Procope, successivement *magistri equitum* pour l'Orient (cf. Socrate, VII, 18 et 20). Eudocie, la jeune épouse de Théodose, fit, avec d'autres lettrés, l'éloge de la victoire romaine (Socrate, VII,

guerre, il avait rendu ridicules ces mêmes Perses qui assiégeaient la ville portant le nom de l'empereur[1]. **12** (7) En effet, alors que pendant plus de trente jours, toutes forces réunies, Gororanos[2] avait encerclé ladite ville, apporté beaucoup d'hélépoles, mis en œuvre d'innombrables machines et dressé de hautes tours contre la face extérieure des remparts, à lui seul, le divin évêque du lieu – il s'appelait Eunome – fit front et réduisit à rien la poussée des machines apportées sur place. Et tandis que nos généraux avaient renoncé à se battre contre l'ennemi et n'osaient pas secourir les assiégés, cet homme, par sa résistance, préserva la ville de la dévastation. **13** (8) Et alors qu'un des rois vassaux du barbare avait osé lancer le blasphème habituel en proférant les injures de Rhapsakès et de Sennachérim[a], et en menaçant comme un fou de brûler le divin temple, l'homme divin, ne supportant pas cette fureur, fit placer sur le rempart la baliste qui portait le nom de l'apôtre Thomas et, après l'avoir fait charger d'une grosse pierre, il donna l'ordre de la lancer au nom de celui qui avait été blasphémé. **14** (9) La pierre tomba en plein sur ce roi impie, elle le frappa sur sa bouche impure, le défigura, lui écrasa toute la tête et lui répandit la cervelle sur le sol. À ce spectacle, celui qui avait levé l'armée avec l'espoir de prendre la ville se retira, reconnaissant par les faits son échec, et c'est dans la crainte qu'il conclut la paix[3]. **15** (10) Voilà comment le

21, 7-10). K.G. Holum, « Pulcheria's Crusade A.D. 421-422 and the Ideology of imperial Victory », *GRBS* 18, 1977, p. 153-172, spéc. p. 167-171 ; B. Croke, art. cité n. précédente, p. 71, et n. 50.

1. Théodoret revient ici sur un événement antérieur, le siège de Théodosioupolis (= Reisana) en Osrhoène (et non de son homonyme en Arménie = Erzerum/Karin) par Bahram V en 421 ; K.G. Holum, art. cité n. précédente, p. 168.

2. Il s'agit du fils de Yazdgird (voir *infra*, 41, 6), Bahram V, surnommé Gor, c'est-à-dire « âne sauvage » (420-438) : voir Labourt, *Le christianisme dans l'empire perse*, p. 109-112 ; *PLRE* II, p. 1150 : Varanes Gororanes.

3. Ce récit n'appartient qu'à Théodoret. Il peut être comparé à celui du siège de Nisibe rapporté au livre II, 31, où l'auteur fait intervenir de la

λεὺς τοῦ πιστοτάτου κήδεται βασιλέως. Καὶ γὰρ δὴ καὶ οὗτος τὴν δουλείαν ὁμολογεῖ καὶ τὴν ἁρμόττουσαν τῷ δεσπότῃ θεραπείαν προσφέρει. Οὗτος τοῦ μεγάλου φωστῆρος τῆς οἰκουμένης τὰ λείψανα τῇ ποθούσῃ ἀποδέδωκε πόλει· ἀλλὰ ταῦτα μὲν ὕστερον ἐγένετο.

40

1 Ἰννοκέντιον δὲ ἐκεῖνον τὸν ἄριστον τῆς Ῥώμης ἐπίσκοπον Βονιφάτιος διεδέξατο, Ζώσιμος δὲ Βονιφάτιον, τὸν δὲ Ζώσιμον Κελεστῖνος. Ἐν Ἱεροσολύμοις δὲ μετὰ τὸν θαυμάσιον Ἰωάννην Πραΰλιος τὴν τῆς ἐκκλησίας ἐπιστεύθη κηδεμονίαν ἀνὴρ τῷ ὄντι φερώνυμος. Ἐν Ἀντιοχείᾳ δὲ μετὰ τὸν θεῖον Ἀλέξανδρον Θεόδοτος τῆς σωφροσύνης ὁ μαργαρίτης τὴν τῆς ἐκκλησίας προεδρίαν παρέλαβε πραότητι μὲν διαπρέπων, ἀκριβείᾳ δὲ βίου κοσμούμενος. **2** Οὗτος τὴν Ἀπολιναρίου φατρίαν τοῖς ἄλλοις προβάτοις ἀνέμιξε, λιπαρηθεὶς αὐτοὺς ἑνῶσαι τῇ ποίμνῃ· πολλοὶ δὲ τούτων διέμειναν τὴν προτέραν λώβην ἐπίσημον ἔχοντες.

41

1 Κατὰ τοῦτον τὸν χρόνον Ἰσδιγέρδης ὁ Περσῶν

même manière, quand bien même totalement anachronique, l'évêque Jacques. L'évêque Eunome n'est pas autrement connu. Sur Sénnachérib, fils de Sargon, roi d'Assyrie (704-681), qui attaqua en 701 les villes de Juda au temps du roi Ézéchias (716-687) et dont l'armée fut décimée par un fléau de Dieu, voir 2 R 18, 13 – 19, 35 (cf. Is 36-37), spéc. 19, 16 : « Entends les paroles de Sénnachérib qui a envoyé dire des insultes au Dieu vivant » (cf. Is 37, 4) ; il mourut assassiné par ses fils (2 R 19, 36), en 681 ; le général Rhapsakès fut son messager ; cf. THÉODORET, *Commentaire sur Isaïe*, 36-37, éd. J.-N. Guinot, *SC* 295, Paris 1982, p. 347 et suiv. L'apôtre Thomas est révéré dans toute la Mésopotamie.

1. Cf. *supra* 38, 1, et n. 1, p. 480, le 27 janvier 438. Cela laisse entendre que les événements rapportés auparavant sont bien antérieurs à cette date.

Roi de l'univers prend soin de l'empereur très croyant, car celui-ci reconnaît sa soumission et rend au maître le service qui convient. Il rendit à la ville qui les désirait les restes du grand luminaire du monde. Mais cela eut lieu plus tard[1].

Chapitre 40 (38)

Théodote l'évêque d'Antioche

1 À Innocent qui fut un excellent évêque de Rome succéda Boniface, Zosime succéda à Boniface, Célestin à Zosime. À Jérusalem, après l'admirable Jean, Praülios, qui portait bien son nom, se vit confier le soin de l'Église[2]. À Antioche, après le divin Alexandre, Théodote, la perle de la sagesse, reçut le siège de l'Église, remarquable de douceur et distingué par la rigueur de sa vie. **2** Il agrégea le clan d'Apollinaire aux autres brebis, après qu'on l'eut supplié de les unir au troupeau ; mais beaucoup d'entre eux continuèrent à porter comme signe distinctif l'ancienne lèpre[3].

Chapitre 41 (39)

Persécution et martyrs en Perse

1 À cette époque-là le roi des Perses Isdigerdès engagea

2. Cf. *supra* 37, où le titre du chapitre est pareillement consacré à l'évêque d'Antioche Alexandre : Théodoret avait d'abord mentionné la succession à Alexandrie (Théophile, Cyrille) et à Jérusalem (Jean) ; ici c'est le tour de Rome, depuis Innocent (402-417) (cf. *supra* 24, 12) jusqu'à Célestin (422-432), avec une inversion dans l'ordre de succession de Zosime (417-418) et de Boniface (418-422) ; puis à nouveau de Jérusalem à la même époque, avec Praülios « au doux langage » (417-422), après Jean (386-417).

3. Théodote, souvent mentionné de manière élogieuse dans la correspondance de l'évêque (destinataire des *Ep.* XXXII et XLV, I, p. 98 et 109 ; cf. *Ep.* 61 et 83, II, p. 194 et 208), ne siégea que quelques années (423-428), le temps d'achever l'œuvre d'union commencée par Alexandre avec les eustathiens, en intégrant les apollinaristes (*supra* V, 3, 17). Comme pour les eustathiens, Théodoret est ici notre seule source d'information.

βασιλεὺς τὸν κατὰ τῶν ἐκκλησιῶν ἐκίνησε πόλεμον πρόφασιν ἐνθένδε λαβών. Ἀϐδᾶς τις ἐπίσκοπος ἦν πολλοῖς κοσμούμενος εἴδεσιν ἀρετῆς· οὗτος οὐκ εἰς δέον τῷ ζήλῳ χρησάμενος πυρεῖον κατέλυσε. Πυρεῖα δὲ καλοῦσιν ἐκεῖνοι τοῦ πυρὸς τοὺς νεώς· θεὸν γὰρ τὸ πῦρ ὑπειλήφασι. Τοῦτο μαθὼν παρὰ τῶν μάγων ὁ βασιλεὺς μετεστείλατο τὸν Ἀϐδᾶν. 2 Καὶ πρῶτον μὲν ἠπίως τὸ πραχθὲν ᾐτιάσατο καὶ τὸ πυρεῖον οἰκοδομῆσαι προσέταξεν· ἐκείνου δὲ ἀντιλέγοντος καὶ τοῦτο δράσειν ἥκιστα φάσκοντος πάσας καταλύσειν τὰς ἐκκλησίας ἠπείλησε, καὶ μέντοι καὶ τέλος ἐπέθηκεν οἷς ἠπείλησε. Πρότερον γὰρ τὸν θεῖον ἄνδρα ἐκεῖνον ἀναιρεθῆναι κελεύσας καταλυθῆναι τὰς ἐκκλησίας προσέταξεν.

3 Ἐγὼ δὲ τὴν μὲν τοῦ πυρείου κατάλυσιν οὐκ εἰς καιρὸν γεγενῆσθαί φημι. 4 Οὐδὲ γὰρ ὁ θεῖος ἀπόστολος εἰς τὰς Ἀθήνας ἀφικόμενος καὶ *τὴν πόλιν κατείδωλον*[a] θεασάμενος τῶν βωμῶν τινα τῶν ὑπ' ἐκείνων τιμωμένων κατέλυσεν, ἀλλὰ λόγῳ καὶ τὴν ἄγνοιαν ἤλεγξε καὶ τὴν ἀλήθειαν ἔδειξε[b]. Τὸ δὲ τὸν καταλυθέντα μὴ ἀνοικοδομῆσαι νεὼν ἀλλὰ τὴν σφαγὴν ἑλέσθαι μᾶλλον ἢ τοῦτο δρᾶσαι κομιδῇ θαυμάζω καὶ στεφάνων τιμῶμαι· ἴσον γάρ μοι δοκεῖ τοῦ προσκυνῆσαι τὸ πῦρ τὸ τούτῳ τέμενος δείμασθαι.

5 Ἐντεῦθεν ὁ κλύδων ἀρχὴν λαβὼν παγχάλεπά τε καὶ

41. a. Ac 17, 16 b. Cf. Ac 17, 22-31

41. 3 ἀϐδᾶς V N S prob. Hansen : ἄϐδας G y Parm. ἀϐδάς B ‖ 8 ἀϐδᾶν V N S prob. Hansen : ἄϐδαν B G y Parm.

1. Le récit de persécution qui s'ouvre ici provient vraisemblablement d'*Actes* de martyrs syriaques antérieurs à 423 (voir *infra* n. 3, p. 493). En réalité, après une violente persécution déclenchée en 345 par Shapour II (voir SOZOMÈNE, II, 8-15), la situation des chrétiens s'était améliorée à la fin du IVe siècle, et surtout sous Yazdgird I (399-420) – dont il est ici question – qui autorisa la tenue d'un synode à Séleucie-Ctésiphon en 410, donnant naissance à une Église perse nationale, reconnue par le roi qui cherchait à s'affranchir des mages. Mais la provocation de chrétiens,

la guerre contre les Églises[1]. Voici le prétexte qu'il en donna. Un certain Abdas, évêque, se distinguait par toutes sortes de vertus. Avec plus de zèle qu'il ne le devait, il détruisit un pyrée. Ces gens-là appellent pyrées les temples du feu, car il croient que le feu est Dieu. Informé de cela par les mages, le roi envoya chercher Abdas. **2** Il commença par lui reprocher son acte sur un ton modéré et lui ordonna de reconstruire le pyrée. Mais sur son refus et sa protestation de n'en rien faire, il menaça de détruire les églises et de fait il mit ses menaces à exécution. En effet, après avoir fait tuer cet homme divin, il donna l'ordre de détruire les églises[2].

3 À mon avis, la destruction du pyrée n'était pas opportune. **4** En effet, le divin Apôtre, lorsqu'il arriva à Athènes même et vit *la ville idolâtre*[a], ne détruisit aucun des autels que les habitants vénéraient, mais par la parole il confondit l'ignorance et démontra la vérité[b]. Mais qu'Abdas ait refusé de reconstruire le temple qu'il avait détruit et préféré être égorgé plutôt que de le faire, je l'en admire pleinement et lui décerne des couronnes, car il me semble qu'adorer le feu ou lui construire un autel revient au même[3].

5 Ainsi commença la tempête qui déchaîna des flots vio-

comme celle de l'évêque Abdas, que Théodoret lui-même n'apprécie guère, entraîna, à la fin de son règne, des persécutions ponctuelles, sans qu'il s'agît pour autant d'une mesure générale décidée par le roi ; LABOURT, *Le christianisme dans l'empire perse*, p. 92-99, 104-105 ; F. DECRET, « Les conséquences sur le christianisme en Perse de l'affrontement des empires romain et sassanide, de Shâpûr I[er] à Yazdgird I[er] », *Recherches Augustiniennes* 14, 1979, p. 91-152, spéc. p. 149-152.

2. Ce récit du martyre d'Abdas, survenu en Susiane, à la fin du règne de Yazdgird en 420, a servi en partie de base aux versions syriaques postérieures, telle la *Chronique de Séert, Histoire nestorienne*, *PO* V, 2, p. 328 ; les *Acta martyrum et sanctorum*, éd. P. Bedjan, Leipzig 1895, IV, p. 250-253, indiquent Ardashir comme siège d'Abdas ; voir LABOURT, *Le christianisme dans l'empire perse*, p. 105-109.

3. Cf. Marc d'Aréthuse sous Julien, *supra* III, 7.

ἄγρια κατὰ τῶν τῆς εὐσεβείας τροφίμων ἐκίνησε κύματα. Καὶ τριάκοντα διεληλυθότων ἐνιαυτῶν ἡ ζάλη μεμένηκεν ὑπὸ τῶν μάγων καθάπερ ὑπό τινων καταιγίδων ῥιπιζομένη. Μάγους δὲ καλοῦσιν οἱ Πέρσαι τοὺς τὰ στοιχεῖα θεοποιοῦντας· τὴν δὲ τούτων μυθολογίαν ἐν ἑτέρῳ συγγράμματι δεδηλώκαμεν ἐν ᾧ τὴν λύσιν ταῖς τούτων πεύσεσι προσηνέγκαμεν. **6** Καὶ Γοροράνης δὲ ὁ Ἰσδιγέρδου μετὰ τὴν τοῦ πατρὸς τελευτὴν σὺν τῇ βασιλείᾳ καὶ τὸν κατὰ τῆς εὐσεβείας διεδέξατο πόλεμον, καὶ τελευτῶν ἄμφω ταῦτα συνεζευγμένα καταλέλοιπε τῷ παιδί.

7 Τὰς δὲ τῶν τιμωριῶν ἰδέας καὶ τῶν κολαστηρίων τὰς ἐπινοίας ἃς τοῖς εὐσεβέσι προσήνεγκαν οὐ ῥᾴδιον φράσαι. Τῶν μὲν γὰρ τὰς χεῖρας ἀπέδειραν, τῶν δὲ τὰ νῶτα· ἄλλων δὲ τὰς κεφαλὰς ἀπὸ τῶν μετώπων ἐναρξάμενοι μέχρι τοῦ ἰνίου γυμνὰς τῶν δερμάτων εἰργάσαντο. **8** Ἐνίους δὲ καλάμοις ἡμιτόμοις καλύψαντες καὶ τὰς τομὰς τῷ σώματι προσαρμόσαντες, εἶτα δεσμὰ στεγανὰ ἀπὸ τῆς κεφαλῆς μέχρι τῶν ποδῶν περιθέντες, βίᾳ ἕκαστον τῶν καλάμων ἐξεῖλκον ἵνα τὸ πελάζον τοῦ δέρματος παρασύροντες πικρὰς τὰς ὀδύνας ἐργάσωνται. **9** Καὶ λάκκους δὲ ὀρύξαντες καὶ τούτους ἀκριβῶς καταχρίσαντες, μυῶν μεγάλων ἀγέλας ἐν τούτοις καθεῖρξαν καὶ τροφὴν αὐτοῖς τοὺς τῆς εὐσεβείας προσέφερον ἀθλητάς, καὶ τὰς χεῖρας αὐτῶν καὶ τοὺς πόδας δεσμοῦντες ὅπως ἀπὸ σφῶν αὐτῶν ἀπελαύνειν τὰ θηρία μὴ δύνωνται. **10** Οἱ δὲ μύες ὑπὸ τοῦ λιμοῦ πιεζόμενοι κατὰ βραχὺ τὰς τῶν ἁγίων κατανήλισκον σάρκας, μακρὰν αὐτοῖς καὶ ἀλγεινὴν τὴν τιμωρίαν προσ-

48 καταχρίσαντες V r y : καταχρήσαντες B *obturantes* Cass. uide p. 71

---

1. Ces « trente ans » ne doivent pas être pris comme une précision chronologique ; ils englobent simplement les deux règnes successifs mentionnés ensuite, celui de Bahram V Gor (420-438), et celui de Yazdgird II (438-457), et ont plutôt valeur polémique. En effet selon certains indices

lents et sauvages contre les fils de la piété. Trente ans s'étaient écoulés que l'ouragan continuait à sévir[1], attisé par les mages comme par des vents impétueux. Les Perses appellent mages ceux qui divinisent les éléments de l'univers ; nous avons exposé leur mythologie dans un autre ouvrage, où nous avons apporté la solution à leurs questions[2]. **6** Gororanos, fils d'Isdigerdès, après la mort de son père, hérita donc aussi avec l'empire de la guerre contre la piété et, en mourant, il laissa à son fils les deux à la fois.

7 Les idées de supplices et les inventions de châtiments qu'ils ont infligés aux fidèles sont indescriptibles[3]. Par exemple, aux uns ils ont écorché les mains, aux autres le dos. Ils en ont scalpé d'autres depuis le front jusqu'à la nuque. **8** Ils en enveloppaient d'autres dans des tiges creuses fendues en deux ; ils appliquaient sur les corps les arêtes vives ; puis, après les avoir ficelés avec un lien très solide de la tête aux pieds, ils arrachaient chaque tige de façon à tirer le long de la peau la partie en contact et à provoquer d'atroces douleurs. **9** Ou bien ils creusaient des fosses qu'ils graissaient soigneusement, puis ils y introduisaient de gros rats à qui ils donnaient en pâture les athlètes de la piété pieds et mains liés pour qu'ils ne puissent pas écarter d'eux ces bêtes. **10** Les rats affamés ne tardaient pas à dévorer la chair des saints en leur imposant un long et douloureux

(voir *infra* 18 et n. 1, p. 497), les martyrs cités appartiennent à la période 420-422 ; P. PEETERS « Une passion arménienne des SS. Abdas, Hormisdas, Sahin (Suenes) et Benjamin », *AB* 28, 1909, p. 399-415, propose « trois an » ; cf. LABOURT, *Le christianisme dans l'empire perse*, p. 109-118. Là encore il s'agit de persécutions ponctuelles, dont les deux premières concernent la conversion de nobles perses que le roi ne peut aller jusqu'à accepter.

2. Théodoret est l'auteur d'un traité *Contre les mages*, antérieur à 430 (*Ep.* 82 II, p. 202, 18 ; 113, III, p. 64, 13 ; *HPh* VIII, 1, *SC* 234, p. 374 et n. 4), aujourd'hui perdu.

3. Ce passage sur les tortures (7-11) reprend certains éléments qui se trouvent déjà dans la *Thérapeutique*, IX, 32, t. II, p. 345, datée de 423, soit peu après ces événements, voir P. CANIVET, *Introduction*, t. I, p. 30 ; l'*HE* ajoute certains détails.

φέροντες. **11** Καὶ ἄλλας δὲ τούτων χαλεπωτέρας ἐπενόησαν τιμωρίας τὸν τῆς φύσεως ἀλάστορα καὶ τῆς ἀληθείας πολέμιον διδάσκαλον ἔχοντες. Ἀλλ᾽ οὐκ ἤλεγξαν τῶν ἀθλητῶν τὴν ἀνδρείαν· αὐτόματοι γὰρ ἔτρεχον τὸν τῆς ἀνωλέθρου ζωῆς πρόξενον λαβεῖν ὀριγνώμενοι θάνατον. Δύο δὲ ἢ τριῶν μνησθήσομαι ἵνα διὰ τούτων ἐπιδείξω καὶ τὴν τῶν ἄλλων ἀνδρείαν.

12 Ὁρμίσδης τις τῶν ἄγαν περιφανῶν παρὰ Πέρσαις ἐτύγχανεν ὢν Ἀχαιμενίδης ἀνὴρ πατέρα ὕπαρχον ἐσχηκώς. Τοῦτον Χριστιανὸν εἶναι μεμαθηκὼς ὁ βασιλεὺς ἤγαγέ τε καὶ προσέταξεν ἀρνηθῆναι τὸν σεσωκότα θεόν. Ὁ δὲ ἔφη μήτε δίκαια μήτε συμφέροντα προστεταχέναι τὸν βασιλέα. « Ὁ γάρ τοι παιδευόμενος ῥᾳδίως τοῦ θεοῦ τῶν ὅλων καταφρονεῖν καὶ τοῦτον ἀρνεῖσθαι ῥᾷον ἂν καὶ βασιλέως καταφρονήσοι· ἄνθρωπος γὰρ δὴ οὗτος, θνητὴν φύσιν κεκληρωμένος. **13** Εἰ δὲ τιμωρίας ἐσχάτης ἄξιος ὁ τὰ σά, ὦ βασιλεῦ, ἀρνούμενος σκῆπτρα, πολλαπλασίων κολάσεων ἀξιώτερος ὁ τὸν τοῦ παντὸς ἀρνούμενος ποιητήν. » **14** Ὁ δὲ βασιλεύς, τὴν τῶν εἰρημένων δέον θαυμάσαι σοφίαν, ἐγύμνωσε μὲν καὶ τοῦ πλούτου καὶ τῶν ἀξιωμάτων τὸν γενναιότατον ἀγωνιστήν, γυμνὸν δὲ ἕλκειν τῆς στρατιᾶς τὰς καμήλους ἐκέλευσε διαζώματι χρώμενον μόνῳ. **15** Πολλῶν δὲ διελθουσῶν ἡμερῶν, διακύψας ἀπὸ τῆς καμάρας εἶδε τὸν ἄριστον ἄνδρα ἐκεῖνον ὑπὸ τῆς ἀκτῖνος φλεγόμενον καὶ κόνεως ἀναπιμπλάμενον. Καὶ τῆς πατρῴας περιφανείας ἀναμνησθεὶς ἤγαγέ τε καὶ ἐνδύσασθαι χιτωνίσκον ἐκ λίνου πεποιημένον ἐκέλευσεν. Εἶτα νομίσας ὑπό τε τοῦ προτέρου πόνου καὶ τῆς γεγενημένης φιλανθρωπίας μαλακισθῆναι τὸ φρόνημα « Νῦν γοῦν, ἔφη, τῆς ἔριδος ἐκείνης ἀπαλλαγεὶς ἀρνήθητι *τοῦ τέκτονος τὸν υἱόν*[c]. » **16** Ὁ δὲ ζήλου θείου πλησθεὶς διέρρηξέ τε τὸν

c. Mt 13, 55

supplice. **11** Ils imaginèrent des supplices encore plus pénibles, instruits par le fléau de la nature et l'ennemi de la vérité. Mais ils ne vinrent pas à bout du courage des athlètes, car ceux-ci couraient d'eux-mêmes avec le désir de recevoir la mort comme gage de la vie impérissable. J'en rappellerai deux ou trois pour montrer aussi à travers eux le courage des autres.

12 Un certain Hormisdas, membre de la haute noblesse perse, un Achéménide, avait eu un père gouverneur. Sachant qu'il était chrétien, le roi[1] le fit venir et lui ordonna de renier le Dieu sauveur. Hormisdas répliqua que l'ordre du roi n'était ni juste ni utile : « Celui qui apprend à mépriser à la légère le Dieu de l'univers et à le renier pourrait aussi avec plus de légèreté encore mépriser un roi, car celui-ci est un homme doté d'une nature mortelle. **13** Or, si celui qui a méprisé les insignes de ton pouvoir, ô roi, mérite les derniers supplices, combien plus de châtiments mérite celui qui renie le créateur de toutes choses ! » **14** Le roi, qui aurait dû admirer la sagesse de ces propos, dépouilla le noble athlète de ses biens et de ses dignités, et lui ordonna de mener, nu et avec seulement une ceinture, les chamelles de l'armée. **15** Plusieurs jours après, penché hors de sa litière, il vit ce noble personnage brûlé par les rayons du soleil et tout couvert de poussière. Se souvenant de la notoriété de son père, il le fit venir et l'invita à enfiler une petite tunique de lin ; puis, supposant que sa fierté s'était adoucie sous l'effet du travail accompli et de la présente marque de bonté, il dit : « Allons donc ! maintenant finie la querelle : renie le *fils du charpentier*[c2] ! » **16** Mais lui, qui était

1. Dans les trois cas cités, « le roi » (*infra* 17 et 18) n'est pas nommé, ce qui renforce le flou chronologique dans lequel demeure le récit ; il s'agit en réalité de Bahram V (voir *supra* n. 1, p. 492) ; voir MICHEL LE SYRIEN, *Chronique*, VIII, 3 et 4, éd. J.-B. Chabot, p. 15-16, et 17-18.

2. Cf. III, 23, 1, où la même expression de dérision méprisante reprise de Mt 13, 55, est prêtée à Libanios.

χιτωνίσκον καὶ προσέρριψεν ὑπειπών· « Εἰ διὰ τοῦτό με οἴει τῆς εὐσεβείας ἐκστήσεσθαι, ἔχε τὸ δῶρον μετὰ τῆς δυσσεβείας. » Ταύτην αὐτοῦ τὴν ἀνδρείαν ὁ βασιλεὺς θεασάμενος γυμνὸν οὕτω τῆς βασιλείας ἐξήλασε.

17 Καὶ Σαήνην δὲ χιλίων οἰκετῶν δεσπότην ἀντειπόντα αὐτῷ καὶ ἀρνηθῆναι τὸν ποιητὴν οὐκ ἀνεχόμενον, ἐρόμενος ὅστις εἴη τῶν οἰκετῶν ὁ κάκιστος, ἐκείνῳ τῶν ἄλλων τὴν δεσποτείαν παρέδωκε καὶ τὸν δεσπότην ἐκείνῳ δουλεύειν προσέταξε. Συνέζευξε δὲ αὐτῷ καὶ τὴν δέσποιναν τὴν τοῦ δεσπότου ὁμόζυγα, ταύτῃ μεταπείσειν ὑποτοπήσας τῆς ἀληθείας τὸν πρόμαχον. Ἀλλ' ἐψεύσθη τῆς ἐλπίδος· ἐπὶ γὰρ τῆς πέτρας ᾠκοδομημένην εἶχε τὴν οἰκίαν[d].

18 Βενιαμὶν δέ τινα διάκονον συλλαβὼν καθεῖρξε. Δύο δὲ διεληλυθότων ἐτῶν, πρεσβευτὴς Ῥωμαίων ἀφίκετο περὶ ἑτέρων τινῶν πρεσβεύων πραγμάτων· εἶτα τοῦτο μαθὼν ᾔτησε τὸν βασιλέα τοῦ διακόνου τὴν ἄφεσιν. **19** Ὁ δὲ βασιλεὺς ὑποσχέσθαι προσέταξε τὸν Βενιαμὶν ὡς οὐδενὶ τῶν μάγων τὴν Χριστιανικὴν διδασκαλίαν προσοίσει. Καὶ ὁ μὲν πρεσβευτὴς φυλάξειν τὸν Βενιαμὶν τὰ προσταχθέντα ἐπηγγείλατο. Ὁ δὲ Βενιαμὶν ἀκούσας τῶν τοῦ πρεσβευτοῦ παραινέσεων « Ἀδύνατον, ἔφη, μὴ μεταδοῦναί με τοῦ φωτὸς οὗ μετέλαχον. Ὁπόσης γὰρ ἄξιον τιμωρίας τὸ κατακρύψαι τὸ τάλαντον ἡ τῶν ἱερῶν εὐαγγελίων ἱστορία διδάσκει[e]. » **20** Ἀλλὰ τούτων μὲν οὐδὲν τηνικαῦτα γνοὺς ὁ βασιλεὺς ἐκέλευσεν αὐτὸν τῶν δεσμῶν ἀφεθῆναι. Ἐκεῖνος δὲ τὰ συνήθη δρῶν διετέλει, καὶ ζωγρῶν τοὺς τῷ ζόφῳ τῆς ἀγνοίας κατεχομένους καὶ τῷ νοερῷ προσάγων φωτί. **21** Ἐνιαυτοῦ δὲ διελθόντος ἐμηνύθη τῷ βασιλεῖ τὰ παρ' ἐκείνου γιγνόμενα, καὶ ἀγαγὼν αὐτὸν ἀρνηθῆναι προσέταξε τὸν ὑπ' αὐτοῦ προσκυνούμενον· ὁ δὲ ἤρετο τὸν βασιλέα τίνος τιμᾶται τὸν τὴν μὲν ἑαυτοῦ καταλιπόν-

d. Cf. Mt 7, 24 e. Cf. Mt 25, 14-30

87 ὑπειπών s y prob. Hansen : ἐπειπών N εἰπών B Parm.

empli d'un zèle divin, déchira la petite tunique et la jeta en ajoutant : « Si tu crois que je vais pour cela abandonner la piété, garde ton cadeau avec ton impiété ! » À la vue de son courage, le roi le chassa du palais, nu comme il était.

17 Saênês aussi, maître d'un millier de domestiques, lui résistait en refusant de renier le Créateur. Ayant demandé qui était le plus mauvais de ses domestiques, le roi remit à ce dernier l'autorité sur tout le reste du personnel et plaça le maître sous ses ordres. Il le maria aussi à la maîtresse de maison, l'épouse du maître, imaginant qu'il pourrait ainsi faire changer la résolution du champion de la vérité. Mais son espoir fut déçu, car Saênês avait une maison bâtie sur le roc[d].

18 Un certain Benjamin, diacre, fut arrêté et emprisonné sur son ordre. Deux ans plus tard, un ambassadeur des Romains arriva pour traiter quelques autres affaires[1]. Informé de cela, il demanda au roi de relaxer le diacre. **19** Le roi fit promettre à Benjamin qu'il ne prêcherait devant aucun des mages la doctrine chrétienne. L'ambassadeur promit que Benjamin respecterait les conditions, mais Benjamin, après avoir écouté les conseils de l'ambassadeur, déclara : « Il m'est impossible de ne pas partager la lumière que j'ai reçue, car le récit des saints Évangiles montre quelle peine mérite celui qui cache le talent[e]. » **20** Le roi qui, pendant ce temps-là, n'avait rien su de cet échange, le fit libérer de ses liens. Or l'homme reprit ses habitudes, capturant ceux qui étaient prisonniers des ténèbres de l'ignorance et les amenant à la lumière de l'intelligence. **21** Une année passa. Son activité fut dénoncée au roi qui le convoqua et lui enjoignit de renier celui qu'il adorait. Alors il demanda au roi de quelle peine il jugeait passible celui qui

1. Cette ambassade est à mettre en relation avec le traité de paix de 422, *supra* n. 3, p. 485-487; il pourrait s'agir du *magister equitum per Orientem* Hélion.

τα βασιλείαν, ἑτέραν δὲ προαιρούμενον. **22** Ἐκείνου δὲ εἰπόντος ὅτι θανάτου καὶ τιμωρίας ἐσχάτης, εἶπεν ὁ σοφώτατος ἀνήρ· « Τί οὖν οὐκ ἂν πάθοι δικαίως ἄνθρωπος τὸν μὲν ποιητὴν καὶ δημιουργὸν καὶ τροφέα καὶ σωτῆρα καταλιμπάνων, ἕνα δὲ τῶν ὁμοδούλων θεοποιῶν καὶ τὸ ὀφειλόμενον ἐκείνῳ σέβας τούτῳ προσφέρων ; » Χαλεπήνας δὴ οὖν πρὸς τοὺς τοιούτους λόγους ὁ βασιλεύς εἴκοσι καλάμους ὀξύνας τοῖς τῶν χειρῶν καὶ τῶν ποδῶν ἐνέπειρεν ὄνυξιν. **23** Ἐπειδὴ δὲ ἑώρα παίγνιον τὴν τιμωρίαν ὑπολαμβάνοντα, ἕτερον αὖ πάλιν κάλαμον ὀξύνας ἐνέβαλε τῷ παιδογόνῳ μορίῳ καὶ τοῦτον συνεχῶς ἐξαιρῶν τε καὶ ἐνείρων ἀρρήτους τινὰς ἀλγηδόνας εἰργάζετο. Μετὰ τήνδε τὴν τιμωρίαν ὁ δυσσεβὴς καὶ θηριώδης ῥάβδον παχεῖαν ὄζους πάντοθεν ἔχουσαν εἰσωθῆναι διὰ τῆς ἕδρας ἐκέλευσεν. Οὕτω τὸ πνεῦμα παρέδωκεν ὁ γενναῖος ἀγωνιστής. Καὶ ἄλλα δὲ μυρία τοιαῦτα παρ᾽ ἐκείνων ἐτολμήθη τῶν δυσσεβῶν.

24 Οὐ χρὴ δὲ θαυμάζειν ὅτι τῆς ἐκείνων θηριωδίας καὶ δυσσεβείας ἀνέχεται τῶν ὅλων ὁ πρύτανις. Καὶ γὰρ πρὸ τῆς Κωνσταντίνου τοῦ μεγάλου βασιλείας ὅσοι Ῥωμαίων ἐγένοντο βασιλεῖς κατὰ τῶν θιασωτῶν τῆς ἀληθείας ἐλύττησαν. **25** Διοκλητιανὸς δὲ ἐν τῇ τοῦ σωτηρίου πάθους ἡμέρᾳ τὰς ἐν ἁπάσῃ τῇ Ῥωμαίων ἡγεμονίᾳ κατέλυσεν ἐκκλησίας· ἀλλ᾽ ἐννέα διεληλυθότων ἐτῶν αὗται μὲν ἤνθησαν καὶ πολλαπλάσιον ἐδέξαντο μέγεθός τε καὶ κάλλος, ἐκεῖνος δὲ μετὰ τῆς δυσσεβείας ἀπέσβη. **26** Καὶ τοὺς πολέμους δὲ τούτους προείρηκεν ὁ δεσπότης[f] καὶ τὸ τῆς ἐκκλησίας ἀήττητον. Καὶ αὐτὰ δὲ ἡμᾶς διδάσκει τὰ πράγματα ὡς πλείονα ἡμῖν τῆς εἰρήνης ὁ πόλεμος πορίζει τὴν ὠφέλειαν· ἡ μὲν γὰρ

f. Cf. Mt 10, 17-22

131 ἐξαιρῶν scribendum censet Hansen : ἐξαίρων Π

abandonne son propre royaume pour en préférer un autre. **22** « La mort et le dernier supplice », répondit-il. Alors, avec une extrême sagesse, il lui dit : « Que ne devrait donc pas subir un homme qui, délaissant son auteur et créateur, son père nourricier et son sauveur, diviniserait un de ses compagnons d'esclavage et lui rendrait le culte dû à celui-là ? » Le roi prit très mal un tel langage. Il fit tailler en pointe vingt roseaux et les fit enfoncer sous les ongles de ses mains et de ses pieds. **23** Mais quand il vit qu'il prenait ce supplice comme une plaisanterie, il fit à nouveau tailler un autre roseau qu'il fit pénétrer dans son membre et il le fit sortir et entrer sans interruption, lui causant d'indicibles souffrances. Après ce supplice, la brute impie lui fit enfoncer dans le fondement un gros bâton tout couvert d'ergots. C'est ainsi que le noble combattant rendit l'esprit. Des milliers d'autres crimes de ce genre ont été perpétrés par ces impies.

24 Il ne faut pas s'étonner si le maître de l'univers a supporté leur brutalité et leur impiété, car avant le règne de Constantin le Grand combien d'empereurs romains ne se déchaînèrent-ils pas contre les adeptes de la vérité ? **25** Dioclétien, le jour de la Passion du Sauveur, fit détruire les églises dans tout l'empire romain, mais neuf ans s'étaient à peine écoulés que ces mêmes églises refleurirent et gagnèrent en ampleur et en beauté[1], tandis que l'empereur disparaissait avec son impiété. **26** Le maître avait prédit ces guerres et l'invincibilité de l'Église[f], et les événements eux-mêmes nous enseignent que la guerre a des effets plus profitables que la paix : celle-ci nous rend mous,

1. Théodoret s'inspire ici d'EUSÈBE, *HE*, VIII, 2, 4 (cf. *De martyribus Palaestinae*, *praef.* 1, et X, 2, 1) ; le premier édit fut affiché le 23 février 303 à Nicomédie, « à l'approche de la fête de la passion du Sauveur », et ne parvint en Palestine qu'après Pâques, le 18 avril ; la persécution ne prit définitivement fin en Orient qu'avec l'édit de Maximin, fin 312 (EUSÈBE, *HE* IX, 9a), plusieurs mois après l'édit de Galère du 30 avril 311 (*ibid.* VIII, 17).

ἀθροὺς ἡμᾶς καὶ ἀνειμένους καὶ δειλοὺς ἀπεργάζεται, ὁ δὲ πόλεμος τά τε φρονήματα παραθήγει καὶ τῶν παρόντων ὡς ῥεόντων παρασκευάζει καταφρονεῖν. Ἀλλὰ ταῦτα μὲν καὶ ἐν ἑτέραις πραγματείαις πολλάκις εἰρήκαμεν.

42

1 Κατ' ἐκεῖνον οε τὸν χρόνον καθ' ὃν ὁ θεῖος Θεόδοτος τὴν Ἀντιοχέων ἴθυνεν ἐκκλησίαν Θεόδωρος ὁ Μοψουεστίας μὲν ἐπίσκοπος, πάσης δὲ ἐκκλησίας διδάσκαλος κατὰ πάσης φάλαγγος αἱρετικῆς ἀριστεύσας τοῦ βίου τὸ τέλος ἐδέξατο. Οὗτος τῆς μὲν Διοδώρου τοῦ πάνυ διδασκαλίας ἀπήλαυσεν, Ἰωάννου δὲ τοῦ θειοτάτου γεγένηται κοινωνός τε καὶ συνεργός· κοινῇ γὰρ τῶν πνευματικῶν Διοδώρου ναμάτων ἀπήλαυον. **2** Ἓξ δὲ καὶ τριάκοντα ἐν τῇ προεδρίᾳ διετέλεσεν ἔτη κατὰ τῆς Ἀρείου καὶ Εὐνομίου παραταττόμενος φάλαγγος καὶ τὸν ληστρικὸν Ἀπολιναρίου καταγωνιζόμενος λόχον καὶ τὴν ἀρίστην πόαν τοῖς θείοις προβάτοις προσφέρων. Καὶ ὁ τούτου δὲ ἀδελφὸς Πολυχρόνιος τὴν Ἀπαμέων ἐκκλησίαν ἐποίμαινεν ἄριστα, καὶ τῇ τοῦ λόγου χάριτι καὶ τῇ τοῦ βίου λαμπρότητι χρώμενος.

3 Ἐγὼ δὲ τῆς συγγραφῆς ἐνταῦθα παυσάμενος τοὺς ἐντευξομένους ἀντιβολῶ προσευχαῖς τὸν πόνον ἀμείψασθαι. Πέντε μέντοι καὶ ἑκατὸν ἐτῶν ἤδε ἡ

1. Précisément dans la *Thérapeutique*, IX, 20-33 et 72, II, p. 342-345, et 358 , cf. *supra* n. 3, p. 493. L'évêque tient le même argument à ses collègues d'Arménie persique qui ont subi la persécution : THÉODORET, *Ep.* 77 et 78, II, p. 166 et 180. C'est aussi ce même argument qui est avancé pour l'hérésie qui met la foi des Églises à l'épreuve et permet à l'orthodoxie de mieux argumenter : cf. JEAN CHRYSOSTOME, *Sur S. Eustathe*, 3 et 4, *PG* 50, 603.

2. Théodoret choisit de clore son *HE* sur Théodore de Mopsueste, un antiochien lui aussi, qui s'éteint en même temps que Théodote, le dernier évêque d'Antioche cité (423-428, cf. *supra*, 40, 1-2 et n. 3, p. 489). Condisciple de Jean Chrysostome auprès de Libanios, disciple de Diodore de Tarse (378-394), qui prit en charge l'Église d'Antioche durant les exils de Mélèce

amorphes et lâches, la guerre aiguise au contraire les caractères et nous incite à mépriser le présent qui s'écoule. Mais nous avons souvent traité ce sujet dans d'autres ouvrages[1].

Chapitre 42 (40)

Théodore l'évêque de Mopsueste

1 À cette époque où le divin Théodote gouvernait l'Église d'Antioche, Théodore, évêque de Mopsueste, qui fut un maître pour l'Église tout entière, lui qui sut l'emporter sur n'importe quelle phalange hérétique, reçut le terme de sa vie. Il avait bénéficié de l'enseignement du fameux Diodore et avait été condisciple et collaborateur du très divin Jean, car, ensemble, ils avaient bénéficié des flots spirituels de Diodore. **2** Il demeura trente-six ans dans l'épiscopat, tenant tête à la phalange d'Arius et d'Eunome, luttant contre la bande de brigands d'Apollinaire, tout en procurant aux brebis de Dieu un excellent pâturage[2]. Son frère Polychronios fut aussi l'excellent pasteur de l'Église d'Apamée, aussi doué pour la parole que remarquable dans la vie[3].

3 Quant à moi, j'arrête là mon récit et je demande à mes futurs lecteurs de me payer de ma peine par leurs prières. Cette histoire embrasse cent cinq ans : commencée avec la

(II, 24, 6 ; IV, 25, 1-5 ; 27, 1 ; V, 4, 2 ; 8, 4), il fut évêque à Mopsueste en Cilicie de 393 à 428. Ne retenir que ses écrits contre les anoméens et les apollinaristes – le plus important étant consacré à *L'incarnation* – est une manière implicite pour Théodoret de le placer, comme lui, dans le camp des adversaires des monophysites. Théodore reste le représentant le plus important de l'exégèse antiochienne : M. SIMONETTI, *s.v.* dans *DECA* II, 1983, p. 2407-2410.

3. Théodoret a connu ce frère de Théodore, grand exégète lui aussi, qui fut évêque d'Apamée, dont dépendait le monastère de Nikertai, jusqu'à sa mort en 430 ; voir J. IRMSCHER, *s.v.* dans *DECA* II, p. 2083.

ἱστορία περιέχει χρόνον ἀρξαμένη μὲν ἀπὸ τῆς Ἀρείου λύττης, δεξαμένη δὲ πέρας τῶν ἀξιεπαίνων ἀνδρῶν Θεοδώρου καὶ Θεοδότου τὴν τελευτήν.

Καταλέξω δὲ κατὰ τάξιν καὶ τοὺς μετὰ τὸν διωγμὸν τῶν μεγάλων ἡγεμονεύσαντας πόλεων.

4 Ῥώμης· Μιλτιάδης, Σίλβεστρος, Ἰούλιος, Λιβέριος, Δάμασος, Σιρίκιος, Ἀναστάσιος, Ἰννοκέντιος, Βονιφάτιος, Ζώσιμος, Κελεστῖνος.

5 Ἀντιοχείας· Βιτάλιος, Φιλογόνιος, Εὐστάθιος· οὗτοι ὀρθόδοξοι. Μετὰ τούτους αἱρετικοὶ δῆθεν κοινωνικοί· Εὐλάλιος, Εὐφρόνιος, Φλάκιτος, Στέφανος, Λεόντιος, Εὐδόξιος. Εἶτα ὀρθόδοξοι· Μελέτιος, Φλαβιανός, Πορφύριος, Ἀλέξανδρος, Θεόδοτος· καὶ συνήφθησαν τούτοις Παυλῖνος, Εὐάγριος.

6 Ἀλεξανδρείας· Ἀχιλλᾶς, Ἀλέξανδρος, Ἀθανάσιος, εἶτα Γρηγόριος αἱρετικός, εἶτα πάλιν Ἀθανάσιος, Γεώργιος αἱρετικός, εἶτα πάλιν Ἀθανάσιος, μετὰ τοῦτον Πέτρος, εἶτα Λούκιος αἱρετικός, εἶτα πάλιν ὁ αὐτὸς Πέτρος, Τιμόθεος, Θεόφιλος, Κύριλλος.

7 Ἱεροσολύμων· Μακάριος, Μάξιμος, Κύριλλος, Ἰωάννης, Πραΰλιος, Ἰουβενάλιος.

8 Κωνσταντινουπόλεως· Ἀλέξανδρος, εἶτα Εὐσέβιος ὁ ἐκ Νικομηδείας ἐκ μεταθέσεως, αἱρετικός, μετὰ τοῦτον Παῦλος ὀρθόδοξός τε καὶ μάρτυς, μετὰ τοῦτον

1. Théodoret se démarque ici clairement de Socrate en situant son *récit* dans le cadre d'une histoire purement ecclésiastique, voire antiochienne : de la crise arienne aux évêques – deux antiochiens – dont il laisse entendre que leurs actions ont permis la victoire de l'Église. SOCRATE, VII, 48, 8, achevait son *Histoire* sur la même formule : ἡ δὲ πᾶσα ἱστορία περιέχει… χρόνον, en précisant que le récit de ses sept livres embrassait « 140 ans », de l'empereur Constantin à l'empereur Théodose II.

2. Cet « ordre » bien particulier, qui place l'Église d'Antioche en seconde position avant Constantinople et Alexandrie, est établi par Théodoret dès le commencement de l'*HE* (I, 3, 1-3, *SC* 501, p. 150-152).

3. Dans cette liste des évêques de Rome, on retrouve l'inversion entre Zosime et Boniface déjà signalée n. 2 p. 489 (cf. *supra* 40, 1) ; Eulalius (418-

rage arienne, elle s'achève à la mort de ces hommes admirables, Théodore et Théodote[1].

Je vais encore énumérer dans l'ordre[2] les évêques qui, après la persécution, ont gouverné les grandes cités.

4 De Rome : Miltiade, Silvestre, Jules, Libère, Damase, Sirice, Anastase, Innocent, Boniface, Zosime, Célestin[3].

5 D'Antioche : Vital, Philogonios, Eustathe, orthodoxes ; après eux, des hérétiques soit-disant dans la communion : Eulalios, Euphronios, Flacille, Étienne, Léonce, Eudoxe ; puis des orthodoxes : Mélèce, Flavien, Porphyre, Alexandre, Théodote, auxquels furent rattachés Paulin et Évagre[4].

6 D'Alexandrie : Akhillas, Alexandre, Athanase ; ensuite, Grégoire, hérétique ; puis de nouveau Athanase ; Georges, hérétique[5] ; ensuite, à nouveau Athanase ; après lui Pierre ; puis Lucius, hérétique ; puis de nouveau le même Pierre, Timothée, Théophile, Cyrille[6].

7 De Jérusalem : Macaire, Maxime, Cyrille, Jean, Praülios[7], Juvénal.

8 De Constantinople : Alexandre, puis Eusèbe de Nicomédie à la suite d'un transfert, hérétique ; après lui, Paul[8],

419), compétiteur de Boniface, a été omis. Célestin (422 - 432) est le dernier évêque de Rome cité dans l'*HE* (cf. *supra* 40, 1).

4. Manquent, parmi les évêques « hérétiques », Euzoios, qui succéda à Mélèce après son premier exil en 360 (voir II, 32, 10, *SC* 501, p. 492, et *supra* III, 4, 5 ;12, 3) et demeura le chef de la communauté homéenne d'Antioche jusqu'à sa mort en 376, ainsi que Dorothée son successeur (376-381), tous deux exclus des diptyques. On notera également l'absence de l'apollinarien Vital, mentionné *supra* 3, 17, malgré (ou à cause de ?) la réintégration récente des apollinaristes par Théodote.

5. Sur cet évêque homéen dont Théodoret a passé sous silence le massacre par les païens d'Alexandrie sous Julien, voir *supra* III, n. 1, p. 152-153.

6. Cf. *supra* 37, 1. Cyrille disparaît en 444.

7. Cf. *supra* 40,1. Théodoret ajoute Juvénal (422-451), le seul avec Sisinnios de Constantinople (*infra* 8) à être mentionné ici pour la première fois, parce qu'il a été consacré avant 428, date à laquelle s'achève l'*HE*.

8. Paul succéda d'abord à Alexandre mais ne fut pas reconnu par Constance qui nomma Eusèbe (voir II, 5, *SC* 501, p. 344-347).

Μακεδόνιος αἱρεσιάρχης πνευματομάχος· τοῦτον παρωσάμενος Εὐδόξιος ὁ δυσσεβὴς κατέσχε τὴν ἐκκλησίαν· μετὰ τοῦτον Δημόφιλος ὁ Βερόης τῆς Θρᾴκης ἑαυτὸν ἐκεῖ μετέθηκεν· εἶτα Γρηγόριος ὁ Ναζιανζοῦ γενόμενος ὕστερον, μετὰ τοῦτον Νεκτάριος, Ἰωάννης, Ἀρσάκιος, Ἀττικός, Σισίννιος.

1. Le nicéen Évagre, élu en 370, ne fut pas reconnu par Valens qui choisit l'homéen Démophile (SOCRATE, IV, 14, 3-4 - 15, 1-3), ce qui suscita les troubles évoqués *supra* IV, 24, 1, sans que le nom de l'évêque soit alors cité par Théodoret.

2. Grégoire commença en réalité par administrer le siège de Nazianze à la mort de son père – sur quoi glisse Théodoret qui rejette implicitement le transfert après en avoir accusé l'arien Démophile cité ici pour la première fois ; il fut ensuite élu par la petite communauté nicéenne de

orthodoxe et martyr ; après lui, Macédonios, hérésiarque pneumatomaque ; après l'avoir expulsé, l'impie Eudoxe s'empara de l'Église ; après lui, Démophile, évêque de Bérée de Thrace, se transféra lui-même[1] ; puis Grégoire, plus tard évêque de Nazianze[2] ; après lui, Nectaire, Jean, Arsakios, Attikos[3], Sisinnios.

Constantinople (*supra* 8, 1-2 et n. 3, p. 357-358, et 1, p. 358-359). Il retourna à Nazianze après ses déboires au concile de 381, et y demeura jusqu'en 383, avant de se retirer définitivement sur ses terres.

3. Cf. *supra* 36, 3-4, pour les deux successeurs de Jean Chrysostome auquel onze chapitres ont été consacrés. Théodoret ajoute Sisinnios, mentionné ici pour la première fois parce que consacré en 426 (cf. Juvénal de Jérusalem *supra* n. 7, p. 503). Bien qu'il soit mort le 24 décembre 427, donc avant la fin de l'*HE*, Théodoret choisit de ne pas nommer son successeur, Nestorius, consacré en avril 428.

ANNEXES

1. Les successions épiscopales sur les cinq grands sièges d'après les livres III, IV et V.

Entre crochets, les évêques omis par Théodoret.
En *italique* les évêques « hérétiques », sauf à Rome où il s'agit de compétiteurs.

Rome	V, 42, 4	Miltiade ; Silvestre,	310-314 ; 314-335 ;
	V, 42, 4	[Marc] ; Jules,	[336] ; 337-352 ;
	V, 42, 4	Libère	352-366 ;
		[*Félix*]	[*356-365*]
	IV, 31, 3 ; V, 2, 2 ; 24, 5 ; 42, 4	Damase	366-384
		[*Ursinus*]	[*366-367*]
	V, 24, 5 ; 42,4	Sirice ; Anastase	384-399 ; 399-402
	V, 24, 12 ; 42, 4	Innocent	402-417
	V, 40, 1 ; 42, 4	Boniface[1] ; Zosime	418-422 ; 417-418
		[*Eulalius*]	[*418-419*]
	V, 40, 1 ; 42, 4	Célestin	422-432
Antioche	V, 42, 5	Vital ; Philogonios,	313-319 ; 319-323
	V, 42, 5	[*Paulin*] ; Eustathe	[*324*] ; 325-328
	V, 42, 5	*Eulalios ; Euphronios*	*328/329* ; *330-331*
	V, 42, 5	*Flacille ; Étienne*	*331-342* ; *342-344*
	V, 42, 5	*Léonce ; Eudoxe*	*344-357* ; *357-360*
	III, 4, 2 ; V, 42, 5	Mélèce	360-381
	III, 4, 5	*Euzoios*	*360-376*
	III, 5, 1 ; V, 42, 5	Paulin (eustathien)	362-388
	V, 4, 1	*Vital* (appolinariste)	*375/376…*
		[*Dorothée*]	*376-381*
	V, 24, 1 ; V, 42, 5	Flavien	*381-404*
	V, 24, 2 ; V, 42, 5	Évagre (eustathien)	*388-394*

	V, 37, 2 ; 42, 5	Porphyre ; Alexandre	404-413 ; 413-423
	V, 40, 1 ; 42, 5	Théodote	423-428
Alexandrie	V, 42, 6	Akhillas ; Alexandre	312 ; 312-328
	III, 4, 2 ; V, 23, 1 ; 42, 6	Athanase	328-373
		[*Pistos*]	[*337/338*]
	V, 42, 6	*Grégoire* ; *Georges*	*339-345* ; *356-361*
	IV, 20, 1 ; V, 23, 1 ; 42, 6	Pierre	373-381
	IV, 21, 3 ; 23, 5 ; V, 42, 6	*Lucius*	*373-378*
	V, 8, 4 ; 23, 1 ; 42, 6	Timothée	381-385
	V, 23, 1 ; 24, 12 ; 37, 1 ; 42, 6	Théophile	385-412
	V, 37, 1 ; 42, 6	Cyrille	412-444
Jérusalem	V, 42, 7	Macaire ; Maxime ; Cyrille	314-333 ; 333-348 ; 348-386
	V, 37,1 ; 42, 7	Jean	386-417
	V, 40, 1 ; 42, 7	Praülios	417-422
	V, 42, 7	Juvénal	422-451
Constantinople	V, 42, 8	Alexandre	314-337 ;
		[Paul]	[337-338/339]
	V, 42, 8	*Eusèbe*	*338/339-341*
	V, 42, 8	Paul ; *Macédonios*,	341-344 ; *344-360*
	V, 42, 8	hérésiarque pneumatomaque	*360-370 ;*
	V, 8, 2, 6 ; 42, 8	*Eudoxe, Démophile*	*370-380 ; 380-381*
	V, 8, 8 ; 42, 8	Grégoire	380-381
	V, 28, 1 ; 42, 8	Nectaire	381-397
	V, 36, 4 ; 42, 8	Jean	397-404
	V, 42, 8	Arsakios ; Attikos	404-405 ; 406-425
	V, 42, 8	Sisinnios	426-427

1. Théodoret a inversé l'ordre de succession entre Zosime et Boniface.

2. Chronologie des principaux événements entre 361 et 438 cités dans les livres III, IV et V.

361,		
3 nov.	Mort de Constance ; avènement de Julien	III, 1
déc.	Rappel des évêques expulsés par Constance	III, 4, 1
	Réouverture des temples	III, 6, 1
	Exécution du *dux* Artémios	III, 18, 1
362,		
	Lucifer de Cagliari consacre Paulin évêque à Antioche	III, 5, 1
17 juin	Loi de Julien sur l'enseignement	III, 8, 1
24 oct.	4e exil d'Athanase	III, 9, 2
juillet	Julien à Antioche	III, 10, 1
automne	Incendie de l'Apollonion de Daphné et fermeture de la Grande église	III, 11, 4 -12, 1
363,		
29 janv.	Martyre de Juventin et Maximin	III, 15, 4-9
19 mai	Séisme et incendie des fondations du Temple de Jérusalem	III, 20
5 mars	Départ de Julien pour la campagne contre les Perses	III, 22, 1
26 juin	Mort de Julien	III, 25, 1-7
27 juin	Jovien acclamé Auguste	IV, 1, 2
	Paix de trente ans avec les Perses	IV, 2, 3
octobre	Jovien à Antioche	
	Rappel des évêques	IV, 2, 3
	Rétablissement de la subvention en blé aux Églises	IV, 4, 1
364,		
17 février	Mort de Jovien	*IV, 5, 1*
23 février	Valentinien proclamé empereur	*IV, 6, 1*
28 mars	Son frère, Valens, est associé à l'empire	*IV, 6, 3-4*
fin août	Départ de Valentinien pour l'Occident	

Fin 364 ou début 365	*Baptême de Valens par Eudoxe de Constantinople*	IV, 12, 2-4
367-370	Campagne de Valens contre les Goths Exil des évêques non homéens	IV, 12, 1 IV, 13, 2 sq
370 après avril	 Noyade d'une ambassade de prêtres de Constantinople	 IV, 24, 1
371, 6 janvier aut. 371-377	 Valens rencontre Basile dans l'église de Césarée Valens s'installe à Antioche	 IV, 19, 11 IV, 24, 2
372	Mort à Antioche du fils de Valens, Valentinianus Galatès,	IV, 19, 9-10
373, 2 mai septembre	 Mort d'Athanase à Alexandrie Pierre, son successeur, est chassé sur ordre de Valens Exil de Barsès d'Édesse Présence de Valens à Édesse	 IV, 20, 1 IV, 21, 1 IV, 16, 1 IV, 17, 1
374, novembre décembre	 Mort d'Auxence de Milan Élection et consécration d'Ambroise à Milan	 IV, 7, 1 IV, 7, 6-7
375, 17 novembre	 Convocation du synode d'Illyricum Mort de Valentinien ; Gratien empereur d'Occident	 IV, 7, 9 V, 1, 2

378,		
	Campagne contre les Goths	IV, 32, 1
30 mai-11juin	Valens à Constantinople	IV, 34, 1
	Défaite du général Trajan	IV, 34, 2
9 août	Défaite et mort de Valens	IV, 37, 1-2
	Gratien unique empereur	V, 1, 1-2
	Rappel des évêques et remise des églises aux nicéens	V, 2, 1
	Rappel d'Espagne de Théodose et campagne en Thrace	V, 5, 2-4
379,		
19 janvier	Théodose proclamé Auguste pour l'Orient	V, 6, 3
	Gratien repart pour l'Occident	
	Grégoire de Nazianze prend en charge les nicéens de Constantinople	V, 8, 2
fin 380/début 381	Théodose convoque les évêques d'Orient en synode à Constantinople	V, 7, 1
381,		
mai	Synode de Constantinople	V, 8, 1-10
	Mort de Mélèce d'Antioche	V, 8, 3
	Grégoire, reconnu officiellement comme évêque de Constantinople, démissionne	V, 8, 7-8
382		
été	Second synode de Constantinople	V, 8, 11
383		
16 janvier	Arcadius, fils aîné de Théodose, promu Auguste	*V, 16, 2*
été	Usurpation de Maxime	*V, 12, 1*
25 juillet	Loi de Théodose interdisant les assemblées des hérétiques	*V, 16, 5*
25 août	Mort de Gratien	*V, 12, 1*

385-386	Valentinien II et Justine face à Ambroise (conflit des basiliques)	V, 13, 3-6
386	Mort de l'impératrice Flacille	V, 19, 5
387, fin de l'été	Maxime en Italie, fuite de Valentinien II à Thessalonique	V, 14, 1
387, fin février	Émeute fiscale d'Antioche	V, 20, 1-10
388, 28 août	Victoire de Théodose sur Maxime et mort de ce dernier	V, 15, 1-4
389, été	Théodose à Rome (triomphe sur Maxime)	V, 24, 8
390, (avril ?) (août ?)	Massacre de Thessalonique Loi des 30 jours	V, 17, 3-5 V, 18, 16
391, début de l'été	Retour de Théodose à Constantinople Destruction du Sérapéum d'Alexandrie	V, 18, 24 V, 23, 1
392, 15 mai 22 août	Mort de Valentinien II Usurpation d'Eugène	V, 25, 1

394, été 5-6 sept.	 Entrée en campagne de Théodose contre Eugène Victoire de la Rivière Froide et mort d'Eugène	 V, 25, 1 V, 25, 3, 11-17
395, 17 janvier	 Mort de Théodose Arcadius empereur d'Orient Honorius empereur d'Occident	 V, 26, 2 V, 26, 1 V, 26, 1 ; 27, 1
398, 27 février	 Jean Chrysostome est consacré évêque de Constantinople	 V, 28, 1
399, août-12 juillet 400	 Gaïnas à Constantinople	 V, 33-34
403, fin de l'été	 (Synode du Chêne) exil de Jean puis rappel	 V, 35, 3-6
404, début juin 407, 14 septembre	 Nouvelle réunion, 2e exil de Jean Sa mort à Comane	 V, 35, 6-7 V, 35, 8-9
408	(Théodose II) l'actuel souverain	V, *39, 1*
420-422	Persécution contre les chrétiens de Perse	V, *41, 1-23*

421	Siège de Théodosiopolis occupé par les Perses	V, 39, 10-14
434	Incursion des Huns et mort de Rhoïlas	V, 39, 9
435, 14 novembre	Loi (de Théodose II) sur la destruction des temples	V, 39, 8
438, 27 janvier	Transfert des restes de Jean à Constantinople (par Théodose II)	V, 38, 1 ; 39, 15

INDEX

INDEX SCRIPTURAIRE

Les références scripturaires signalées en *italique* indiquent une simple allusion.

Ancien Testament

Nouveau testament

INDEX PROSOPOGRAPHIQUE

Les caractères **gras** indiquent le livre (**III, IV, V**) suivi du chapitre ; le paragraphe est signalé en *italique* quand il se trouve dans un document.

Pour traiter dans la traduction française les anthroponymes mentionnés dans les livres III, IV et V de l'*HE* nous avons tenté d'appliquer une méthode rationnelle et constante. Elle est fondée sur les principes suivants :

- pour tous les noms (grecs ou latins) que la tradition a francisés, c'est cette forme francisée qui est employée, quelle que soit le degré de notoriété du porteur. Exemples : Jean, Eunome, Démosthène, Gratien, Émilien ;
- les noms latins qui n'ont pas de tradition de francisation sont transcrits sous leur forme latine et non sous leur adaptation grecque : Capitolinus et non *Capetolinos (Καπετωλῖνος dans le texte de Théodoret) ; Cicéronius et non *Kikeronios (Κικερώνιος dans le texte de Théodoret) ;
- les noms grecs, ou « barbares » grécisés, qui n'ont pas de tradition de francisation sont transcrits selon les principes de la translittération. Exemples : Basiliskos, Abraamês, Theônas.

Il peut arriver que certains noms apparaissent aussi dans les livres I et II et qu'ils n'y soient pas traités selon cette méthode. Il en résulte un défaut d'harmonisation dont nous prions le lecteur de bien vouloir nous excuser.

INDEX TOPOGRAPHIQUE

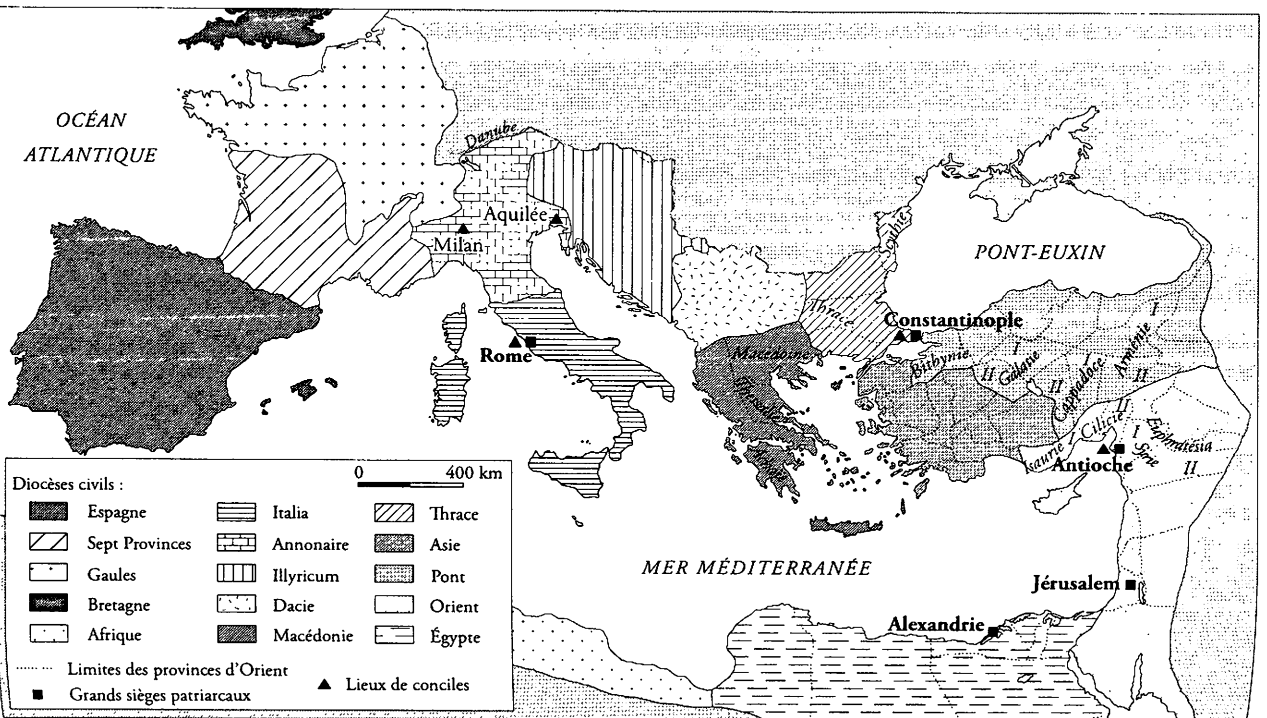
INDEX DES DOCUMENTS CITÉS DANS LES CINQ LIVRES DE L'*HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE*

Alexandre d'Alexandrie	*Lettre à Alexandre de Constantinople*	
Arius	*Lettre à Eusèbe de Nicomédie*	I, 4
Athanase d'Alexandrie	*Apologie pour sa fuite*, 3, 6 24 6, 2 - 7, 5 4, 2 - 5, 2 3, 1-5 26, 3 *Lettre à Sérapion sur la mort d'Arius*, 2, 4 *Lettre aux Africains*, 5, 4 - 6, 4 3, 1 - 4, 2 *Lettre aux vierges* *Lettre synodale à Jovien sur la foi*	I, 5, 1-4 II, 5, 4 II, 13, 4-8 II, 14, 4-11 II, 15, 4-5 II, 7-9 II, 24, 2 I, 14, 3-10 I, 8, 7-16 II, 23 II, 14, 13 IV, 3
	Confession de la foi catholique que le pape Damase a adressée à Paulin (*Tomus Damasi*)	V, 11
Constantin	*Discours sur la concorde et l'harmonie* (frag.) *Lettre aux Alexandrins* *Lettre aux Églises* *Lettre à Eusèbe de Césarée* *Lettre à Eusèbe de Césarée* *Lettre à Macaire de Jérusalem* *Lettre à Sapor roi des Perses* *Lettre aux habitants de Nicomédie* *Lettre au synode de Tyr*	I, 7, 12 I, 27 I, 10 I, 15 I, 16, 1-4 I, 17 I, 25 I, 20, 1-10 I, 29

Constantin l'aîné (II)	*Lettre aux Alexandrins*	II, 2, 1-4
Constance II	*Lettre à Athanase*	II, 11
	Dialogue de Libère de Rome et de l'empereur Constance	II, 16
Eusèbe de Césarée	*Lettre à ses fidèles sur la foi de Nicée* *Vita Constantini*, III, 13-14 21-22	I, 12 I, 13, 2 I, 13, 3
Eusèbe de Nicomédie	*Lettre à Paulin de Tyr*	I, 6, 1-8
Eustathe d'Antioche	*Frag.* 32	I, 8, 1-5
	Formule de foi de Nikè en Thrace	II, 21, 3-7
	Lettre du synode de Constantinople (360) *à Georges d'Alexandrie* (contre Aèce)	II, 29
	Lettre du synode de Rimini à l'empereur Constance *Autre lettre du synode de Rimini à Constance*	II, 19, 1-13 II, 20
Pierre d'Alexandrie	*Lettre sur les événements d'Alexandrie* (frag.)	IV, 22, 1-36
	Profession de foi (*attribuée à Eudoxe*) (frag.)	II, 28, 6
	Synodale de Nicée à l'Église des Alexandrins et aux frères de Libye et de Pentapole	I, 9, 2-13
	Synodale de Rome aux évêques d'Illyricum (*Confidimus quidem*)	II, 22

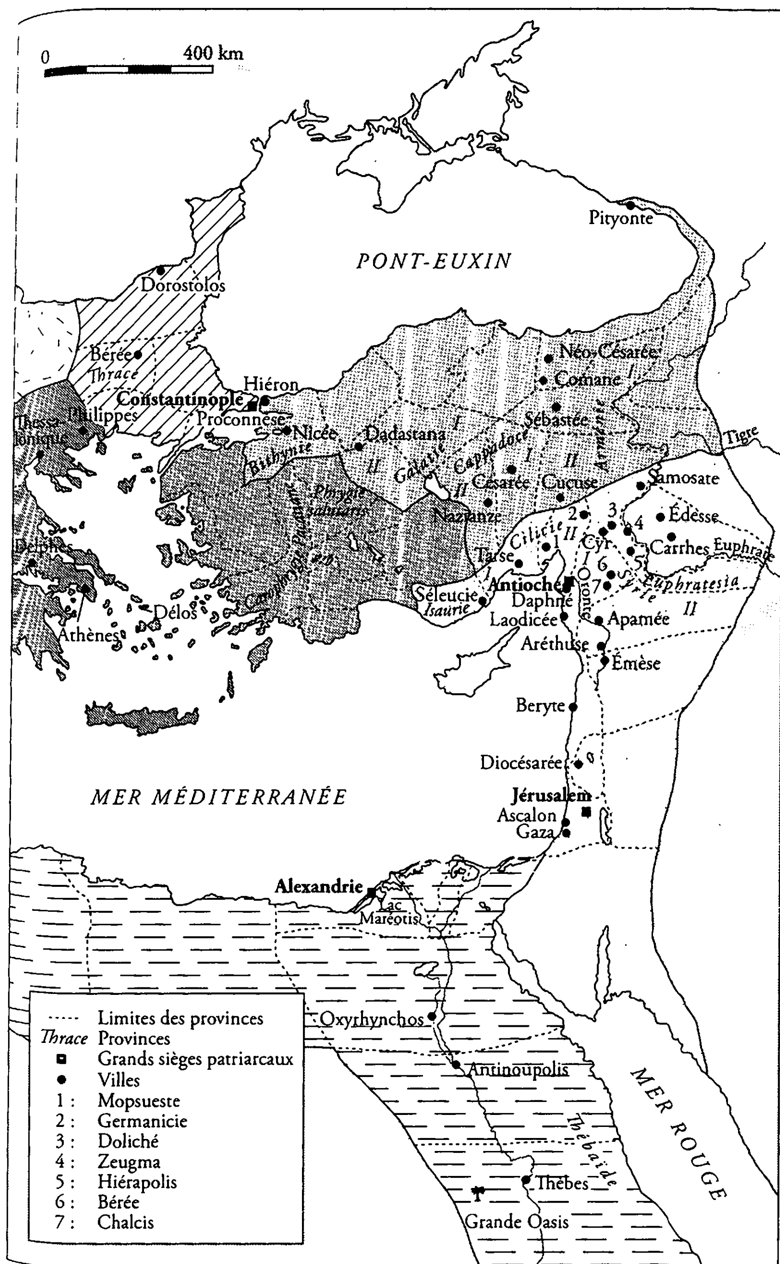
	Synodale des Occidentaux réunis à Sardique et profession de foi	II, 8, 1-52
	Synodale du synode de Constantinople (382) *aux évêques d'Occident*	V, 9
	Synodale du synode d'Illyricum aux évêques du diocèse d'Asie	IV, 9
Théodose	*Lettre aux Antiochiens* (frag.)	V, 20, 9
Valentinien et Valens	*Lettre aux évêques du diocèse d'Asie sur l'*homoousios et *profession de foi du synode d'Illyricum*	IV, 8, 1-7 8-11

CARTES



B. SAUVLET, Sources chrétiennes 2008.

Carte 1. – L'empire romain dans l'*Histoire ecclésiastique* III-V.



Carte 2. – L'Orient chrétien dans l'*Histoire ecclésiastique* III-V.

NOTES RECTIFICATIVES
au volume I (*SC* 501)

• La *Vie d'Éphrem* (*BHO* 269) n'est pas la source du récit concernant le siège de Nisibe comme le pensait P. Peeters : B. OUTTIER a en effet démontré que cette *Vie* est postérieure et daterait du VIIIe siècle (« S. Éphrem d'après ses biographies et ses œuvres », *Parole d'Orient* 4, 1973, p. 11-33, spéc. p. 22-23 ; et ID., « La découverte de nouveaux manuscrits de la biographie d'Éphrem le Syrien », Colloque de Ligugé 7-9 juin 2006, à paraître dans les *Cahiers d'études syriaques*). La source est à trouver du côté d'Édesse, selon M. DEBIÉ, « Nisibe sauvée des eaux : les sources de Théodoret et la place des versions syriaques », dans B. CASEAU, J.-Cl. CHEYNET et V. DÉROCHE (éd.), *Pèlerinages et lieux saints dans l'Antiquité et le Moyen Âge. Mélanges offerts à Pierre Maraval*, Paris 2006, p. 135-151, spéc. p. 146-148. Il faut donc corriger les p. 80, 481 n. 4, et 485-487 n. 2.

• La succession des évêques d'Antioche, de Vital et Philogonios (I, 3, 1) à Flacille (I, 22, 1 ; II, 24, 1), est l'objet de nombreux débats concernant tant la chronologie que l'ordre de succession. Nous avons été conduits à corriger certaines dates proposées en *SC* 501 dans le tableau de l'annexe 1, p. 502, en tenant compte des commentaires fournis par R.W. BURGESS, *Studies in Eusebian and post-Eusebian Chronography*, Stuttgart 1999, qui a établi une reconstitution de la suite de la *Chronique* d'Eusèbe, de 325 jusqu'au troisième siège de Nisibe en 350, sous le nom de *Continuatio Antiochiensis ad Chronicos canones Eusebii Caesariensis*, à partir des éléments communs à la *Chronique* de Jérôme, à une chronique anonyme syriaque de 640, *Chron. 724,* ainsi qu'à la *Chronique* de Théophane (voir BURGESS, p. 164-173) ; pour la succession antiochienne ici concernée, voir la discussion, *ibid.*, p. 183-196 (Vital à Eustathe) ; 205-206 (Eulalios), 207 (Euphronios) ; S209 (Flacille). On trouvera ces corrections reproduites dans le

tableau de succession du présent volume, p. 508, tout en sachant que les dates proposées restent approximatives.

• Dans l'Annexe 1, p. 502 (« Les successions épiscopales sur les cinq grands sièges d'après les livres I et II »), parmi les évêques de Rome, Miltiade et Silvestre doivent être placés, pour plus de clarté, à la 2e ligne, correspondant aux dates 310-314 (pour Miltiade) et 314-335 (pour Silvestre). Dans la 2e colonne, toujours à propos de Rome, les références à l'*HE* doivent être remontées, II, 4, 1 correspondant à Jules, II, 15, 1 à Libère, II, 17, 3 à Damase, avec un blanc en face de [*Ursinus*].

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Texte et traduction